This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

455

Per. 3977 f. 35/22

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

May 1708.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez JAQUES ESTIENNE Libraire, Ruë Saint Jaques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu.

Avec Privilege & Approbation. 1708.

[illegible]

[illegible]

ZUO [illegible]

[illegible]

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

May 1708.

ARTICLE LV.

THE RIGHTS OF THE Christian Church asserted &c. C'est-à-dire, *les Droits de l'Eglise Chrétienne défendus contre les Prêtres de l'Eglise Romaine, & contre tous ceux qui prétendent avoir une autorité indépendante.* A Londres 1708. seconde Edition *in* 4°. *pages* 416.

IL ne s'est gueres imprimé depuis long-tems d'Ouvrage aussi pernicieux, que celui dont nous donnons ici l'Extrait. C'est une Satyre ma-

ligne, écrite avec artifice; dans laquelle sous prétexte de réduire la Puissance Ecclesiastique à de justes bornes, on établit des principes, qui renversent également & la puissance legitime des Souverains dans leurs Etats, & la Jurisdiction des Evêques & des Prêtres dans l'Eglise. Le titre du Livre ne promet qu'une Dissertation contre le Clergé de l'Eglise Romaine : mais les Ministres Protestans ont bien senti, que l'Auteur est ennemi generalement de toute Autorité Ecclesiastique. Son Ecrit est plein de maximes dangereuses, qui font horreur à tous ceux qui aiment l'ordre, de quelque Communion qu'ils soient. Aussi voyons nous qu'on les a d'abord combattuës en Angleterre & en Hollande, où néanmoins le libertinage d'esprit, & la licence en matiere de Religion n'est déja que trop à la mode.

En s'élevant contre un Ouvrage si scandaleux, on n'est pas pour cela venu à bout de le faire supprimer. Au contraire il a été imprimé à Londres pour la seconde fois : il s'y debite ouvertement : il y est applau-

dit par les Tolerans, & par tous les libertins, qui voudroient pouvoir secoüer le joug des Loix Ecclésiastiques & Civiles. Si le Livre étoit demeuré obscur & peu connu, nous n'aurions eu garde d'en parler dans nos Memoires ; mais comme il se répand de plus en plus ; & qu'il ne fait que trop de bruit, nous en donnerons un plan exact. Il ne faut qu'en bien exposer la suite, pour en faire sentir tout le venin & le peu de solidité. En décriant cet ouvrage comme il le merite, nous ne ferons que suivre la Loi que nous nous sommes proposée en entreprenant nos Memoires, de ne point demeurer neutres lorsqu'il s'agiroit des interêts de l'Etat & de la Religion.

Un Ministre Anglois a soutenu, que les maximes sur lesquelles roule tout cet Ouvrage, ont été tirées du Livre d'un *Docteur Papiste* ; voulant sans doute désigner par là le livret de Richer, *sur la Puissance Ecclesiastique*. Mais une semblable autorité, bien loin de mettre à couvert l'Anonyme Anglois, ne sert qu'à rendre sa temerité plus con-

damnable ; puis qu'il est certain que le livret de Richer ne parût pas plûtôt en France au commencement du dix-septiéme siécle, que toutes les Puissances de l'Eglise & de l'Etat ; le Pape & les Evêques, le Roi & son Conseil, conspirérent à le condamner. D'autres croyent que l'Auteur s'est instruit dans un Livre de Spinosa, imprimé en 1665. sous ce titre, *Lucii Antistii Constantis de Jure Ecclesiasticorum liber singularis.* Quelle que soit la source empoisonnée dans laquelle l'Anonyme a puisé ses maximes, les voici telles qu'il les propose. Il commence par poser quelques principes generaux, d'où il tire ensuite diverses conclusions.

Ses deux premiers principes sont ceux-ci : *Les hommes*, dit-il, *avant que de former des corps politiques, étoient nez libres & indépendans les uns des autres : & cette indépendance que les hommes ont naturellement les uns des autres, ne se peut perdre que par leur choix & leur consentement, lors qu'ils entrent librement dans une Societé politique.*

Ces principes entendus comme il faut, & renfermez dans les

justes bornes que la droite raison leur prescrit, sont très-veritables: mais pris dans toute l'étenduë que leur donne l'Anonyme, ils ne peuvent servir qu'à ruiner generalement toutes les Societez; en donnant à chaque particulier le droit & la liberté de secoüer le joug de toute Autorité. En raisonnant sur ces principes il faut dire premierement, qu'un enfant sitôt qu'il est parvenu à l'âge de discretion, étant né libre & independant de tout autre homme, ne doit plus rien ni à ses parens ni à sa famille: consequence, dont il paroit que l'Anonyme n'est pas fort éloigné. Il faut dire en second lieu, qu'un sujet né dans un Etat policé peut, s'il le veut, quand il a atteint l'âge de discretion, ne se point faire membre de l'Etat, & par consequent ne point obéir à la Puissance qui le gouverne. Il faut dire en troisiéme lieu, que l'inégalité des conditions, qui fait naître les hommes dépendans les uns des autres, est contre le Droit naturel; & que par consequent tous ceux qui sont nez sujets, vassaux, esclaves,

sont en droit de se soulever contre leur Seigneur & leur Maître ; & par consequent qu'ils sont en droit de renverser l'ordre établi dans le monde par la sage disposition de la Providence, qui ayant créé l'homme pour la societé, a aussi introduit la difference des conditions, necessaire pour entretenir la paix, & pour éviter la confusion.

Le troisiéme principe de nôtre Auteur est, que *le Droit de gouverner la Communauté appartient plus essentiellement & plus immediatement à la Communauté qu'à aucun particulier.* Il ajoute que ce principe est fondé sur le Droit naturel ; contre lequel l'usage & les institutions humaines ne peuvent prescrire. Rien de plus faux & de plus seditieux que ce principe, sur tout dans les Etats Monarchiques, qui paroissent les plus anciens & les plus parfaits de tous ; ayant été formez sur le gouvernement des familles, dans lesquelles le Pere seul à toute l'autorité. S'il étoit vrai, que le droit de gouverner la Communauté appartint essenticllement & immediatement à la

Communauté, & que cela fût fondé sur le droit naturel contre lequel rien ne peut preſcrire ; le Prince qui gouverne la Monarchie, le Senat qui gouverne la Republique, les Evêques & les Paſteurs qui gouvernent l'Egliſe, ne pourroient plus être regardez que comme de ſimples Miniſtres, que le peuple & la Communauté auroit droit de dépoſer à ſa volonté, & dont les loix & les reglemens n'auroient lieu qu'autant que le peuple & la Communauté les voudroient recevoir. Etrange abus, qui mettroit infailliblement le trouble & la confuſion dans l'Egliſe & l'Etat ! C'eſt comme ſi dans une famille, des enfans dénaturez s'élevoient contre leur Pere, & lui ſoutenoient, que c'eſt à toute la famille, & non pas à lui, que l'Autorité appartient eſſentiellement & immediatement, & qu'en ſe l'attribuant il viole le droit naturel, contre lequel il ne peut y avoir de preſcription.

Le quatriéme principe eſt, que *ceux qui ſont choiſis pour veiller au bien de la Communauté, demeurent revêtus*

de leur Autorité aussi long-tems, qu'ils en eusent selon l'intention du peuple qui la leur a confiée. C'est souffler la sedition, que de parler ainsi. Les Mécontens trouveront toûjours que ceux qui les gouvernent, usent de leur Autorité contre l'intention de tout le peuple : ainsi ils se croiront toujours en droit de ne leur plus obéir. Desordre qui auroit des suites infiniment plus fâcheuses, que celles qui peuvent provenir de l'abus que feroient de leur Autorité, les Magistrats mêmes les plus violens & les plus injustes.

Les deux principes suivans ne sont que des conclusions du troisiéme, & peuvent se reduire à ces deux propositions; que *les regles du Gouvernement tirent leur origine du consentement du peuple*; & que *les Chefs de la Communauté ne peuvent avoir d'Autorité qu'autant que le peuple leur en a donné.* Le septiéme enfin est, que *les Magistrats sont obligez indispensablement de procurer, autant qu'ils peuvent, le bien de la Communauté, & de veiller à sa conservation.*

C'est principalement sur ce der-

nier principe que l'Auteur établit son Systême par rapport à la Religion. Parce que la Religion appartient au bien de la Communauté, dont le Magistrat est obligé de procurer l'avantage, il soûtient que c'est au Magistrat à regler & à maintenir tout ce qui regarde la Religion. Mais en accordant à ce Magistrat cette prérogative, il ne lui donne pas pour cela l'Autorité de décider ce qu'il faut croire interieurement. Tous les hommes, selon nôtre Auteur, doivent être laissez à leur conscience là dessus. Ce qu'il entend donc par le mot de Religion, ce n'est que le culte exterieur que tous doivent à l'Etre Souverain : ce n'est qu'à cela seul qu'il étend la jurisdiction du Magistrat. Car pour ce qu'on appelle la Créance, il en abandonne, comme nous le venons de dire, le jugement à tous les particuliers ; & il veut que chacun la regle, comme il le juge à propos. Quel est le Libertin & le Tolerant qui ne s'accommodera point d'un tel Systême ?

Ce Systeme une fois posé, il n'est plus surprenant que l'Auteur ne laisse au Clergé dans les matieres de Religion, qu'une Jurisdiction subordonnée à celle du Magistrat. En effet, continue-t'il, peut-il y avoir dans le même Etat deux Puissances legitimes qui soient indépendantes l'une de l'autre? Toute puissance indépendante, ajoute-t'il, est souveraine, & a le droit de faire des Loix: or il seroit contre l'ordre & la droite raison de reconnoître en même tems, dans le même Etat deux Puissances qui eussent le pouvoir de faire des Loix. Autrement il se pourroit faire qu'on fût en même tems obligé de faire une chose & de s'en abstenir, ou de faire au même tems deux choses differentes. Cette objection paroîtra puerile, à tous ceux qui sont instruits de la Religion Chrétienne, & qui sçavent par consequent, que les devoirs de pieté qu'elle exige de nous, n'étant point incompatibles avec les devoirs de la vie civile, rien ne peut empêcher qu'on ne laisse aux Evêques & aux Puissances Ecclesiast-

tiques le pouvoir de regler les premiers, pendant que le Prince & les Magiſtrats s'appliquent à regler les autres.

La Seconde objection eſt encore plus frivole que la premiere. S'il pouvoit y avoir dans un même Etat, dit-on, deux Tribunaux indépendans l'un de l'autre; l'un pour gouverner l'Etat, l'autre pour le maintien de la Religion; il pourroit auſſi y avoir dans l'Univers deux Etres Souverains & deux Dieux. Quelle conſequence ! Un homme qui a de Dieu l'idée qu'il doit, & qui croit un Dieu infiniment parfait, peut-il raiſonner de la ſorte ?

La troiſiéme objection ne merite pas de réponſe. La voici : Si on admet dans une même Communauté, dit nôtre Auteur, deux Puiſſances differentes, l'une pour gouverner l'Etat, l'autre pour regler la Religion ; on pourra donc y eriger à l'infini des Tribunaux ſouverains indépendans les uns des autres. Ce ſont là les principales raiſons par leſquelles l'Auteur prétend prouver, que le Clergé ne peut avoir aucune Ju-

risdiction Ecclesiastique, qui s
soit soumise à la Justice seculier
Après avoir avancé cette these gı
nerale, il vient au détail, & il sou
tient, qu'on ne doit pas laisser a
seul Clergé le pouvoir de faire
de déposer les Ministres de l'Eglis
Ce seroit, dit-il, ôter au Magistr
le pouvoir de punir les Ecclesiast
ques, lorsqu'ils commettent des cr
mes; puisque les punir de l'exil, c
la prison, de la mort, c'est les me
tre hors d'état de faire leurs fon
tions. Pour répondre à cette difficu
té, il n'y a qu'a prier l'Auteur c
jetter les yeux sur ce qui se pas
dans l'Eglise Catholique. Le Clerg
y a eu de tout tems le pouvoir d'
tablir les Ministres & de dépose
ceux qu'on reconnoît indignes d
saint Ministere auquel on les a él
vez: ce pouvoir s'exerce dans tou
l'Eglise selon les usages propres c
chaque païs, sans que la paix &
tranquillité publique en soit alteré

Il soutient en second lieu, qu'c
ne peut attribuer au Clergé le dro
de lier & de délier, d'absoudre
de condamner. Ce seroit, dit-il, a

tribuer aux Prêtres un pouvoir immediat & absolu sur les consciences; ce qui ne convient qu'à Dieu seul. Deplus ce seroit leur attribuer le pouvoir de sauver & de damner ceux qu'ils voudroient : comme si l'effet de l'absolution ou du refus qu'on en fait, ne dépendoit pas de la disposition interieure du penitent.

3. Il tourne en ridicule, autant qu'il peut, les ceremonies de l'Ordination des Prêtres & de la Consecration des Evêques ; & il appelle une farce spirituelle les ceremonies que l'Eglise Anglicane conserve encore dans la consecration des Evêques.

4. Mais il en veut sur tout aux excommunications. Rien de plus violent & de plus déraisonnable, dit-il, que d'exclurre un pecheur de l'assemblée des Fidelles. C'est lui ôter le moyen de se convertir, en l'empêchant d'entendre la parole de Dieu, & de frequenter les gens de bien. L'usage de l'excommunication & des censures est un reste du Paganisme. C'est selon l'Anonyme faire une injustice criante que de retrancher de la societé des Fidelles un

membre gangrené capable de c
rompre les autres.

5. Il parle avec la derniere impi
du mystere adorable de l'Euchai
tie. Ce qui regarde la Messe &
Sacrifice de l'Autel, n'est pas sel
lui une institution divine, mais u
invention du Clergé, qui ne cherc
qu'à abuser le peuple.

6. La Discipline Ecclesiastiq
est à son jugement un mal préju
ciable à l'Etat. Il soutient qu'il ser
du bien de la Republique, que l'
glise n'eût pas un Gouvernement
ble & uniforme.

7. Les dixmes & les autres re
nus Ecclesiastiques lui fourniss
un ample sujet de déclamation :
ne servent, dit-il, qu'a entreteni
luxe & l'ambition des Prêtres,
ne sont propres qu'à fomenter l'
théisme.

8. Les Décisions des Conciles
plus anciens & les plus universel
ment reçus, ne lui paroissent dig
d'aucun respect. C'est, dit-il,
folie de les écouter : les Synodes
sont propres qu'a renverser les
cietez les mieux établies : on n'a

mais vû que cabales, qu'intrigues, que factions dans les Synodes, même dans ceux qui se sont tenus au commencement du Christianisme : c'est une erreur de croire que le Saint Esprit y ait présidé. Il pousse jusqu'aux derniers excés ses invectives sur ce sujet ; & ce qui devroit faire honte aux Protestans, c'est qu'il ne fait une peinture si affreuse des premiers Conciles, qu'après Parker, Chillingworth, Tillotson, Wake, Marvel, le Clerc, Burnet, & plusieurs autres.

9. Il n'en veut pas moins aux Universitez qu'aux Synodes. Les Universitez selon lui ont beaucoup servi à augmenter l'Autorité du Clergé : ce sont elles qui ont introduit dans la Religion une infinité de termes obscurs, qui ne sont bons qu'à entretenir le peuple dans l'ignorance. Ce sont les Universitez qui sont cause de cette bigoterie affectée qui regne dans tous les pays où le Clergé domine.

10. Il vient ensuite à la reformation des mœurs : & il prouve qu'elle est impossible, tandis que

le Clergé aura quelque autorité.

Prenant le contrepied de la plus part des Heretiques, qui avoient soutenu que la Puissance du Clergé étoit incompatible avec l'autorité absoluë des Rois, il prétend au contraire, que c'est par la flatterie du Clergé que les Rois se sont attribuez ce qu'il appelle une Puissance arbitraire.

Enfin il finit son ouvrage par une espece d'Apologie pour les Tolerans : & il a soin avant que de conclurre, de renouveller ses invectives contre la jurisdiction des Evêques & du Clergé. Quoiqu'il y ait de quoi être surpris des excès où cet Auteur s'abandonne, on l'est encore plus, de ce qu'un livre de cette nature s'imprime & se debite impunément dans la Capitale d'un grand Etat.

ARTICLE LVI.

PANEGYRICUS SILLERIANÆ Familiæ dictus in Collegio Remensi Societatis JESU &c. *Panegyrique de la Maison de Sillery, prononcé dans le College de Rheims des Peres de la Compagnie de JESUS, par le Pere Pierre Colignon.*

LEs Jesuites, qui sont toûjours prêts à se corriger des fautes dont on les advertit, souffriroient impatiemment qu'on leur imputât celle d'être ingrats. Ils ont en particulier à la Maison de Brulart Sillery des obligations, qu'ils ne croiroient pas sentir, comme ils le doivent, s'ils ne les publioient. C'est dans cet esprit, que les Peres du College de Rheims ont voulu consacrer l'année seculaire de leur fondation, par tout ce qu'une vive reconnoissance a pû imaginer dans les bornes de leur profession. Sacré & profane, service solennel pour le repos de l'ame du Fondateur, fête des Muses, appareil magnifique, Harangue, De-

vises, Inscriptions, Tragedie, rien n'a manqué pour tâcher de faire connoître aux trois illustres arriere-Neveux de François Brulart de Sillery Fondateur du College de Rheims, que les Jesuites ne sont pas encore aujourdhui tout à fait indignes de leurs bontez. Nous ne nous arrêterons ici qu'à la Harangue, qui fut après les prieres publiques l'objet principal de toute cette Ceremonie.

Le Pere Colignon qui en étoit chargé, s'en acquita d'une maniere à satisfaire au juste engagement de sa Compagnie. Après un exorde tiré du fonds de son sujet, c'est à dire, de ce que devoient les Jesuites à François Brulart Abbé de la Valleroy, il amena insensiblement son discours au Panegyrique general de la Famille de ce digne Fondateur. Le merite, dit-il, est héréditaire dans la famille des Sillery. En loüer un, c'est loüer tous les autres. La loüange du grand Oncle est commune aux arriere-Neveux, & l'éloge de ceux-ci réjaillit sur celui-là. Par tels & semblables traits l'Orateur

entra dans sa division, qui fut 1°. Que les Grands-hommes qu'a donnez *la* Maison de Sillery, ont dû faire craindre que les Descendans ne soûtinssent pas la grandeur de leur origine. 2°. Que les Descendans de ces Grands hommes sont eux mêmes si grands, qu'il *y* a *lieu* de douter, s'ils ne *sont* point encore plus d'honneur à leurs ancêtres, que leurs ancêtres ne leur en ont fait.

Ces deux parties ont chacune leurs endroits distinguez. La Maison de Brulart n'avoit besoin ni de l'Orateur ni de nous, pour faire connoître son ancienneté & sa noblesse, qui a toutes les marques les plus sûres ausquelles ont reconnoît les grandes Maisons. Les Brularts étoient à la tête du premier Parlement avant même qu'il fût Parlement, c'est à dire dès la fin du douziéme siecle. Ils étoient sous le Roi Jean ce que l'on a appellé depuis Grand Maître & Capitaine Général de l'Artillerie de France. Les autres postes éminens dans l'Epée & dans la Robe, qu'ils ont occupez dans la suite, aussi-bien que les Alliances qu'ils

repandit d'abord quelques fleurs sur le jeune Comte de Sillery, qui fut tué en Hongrie l'an 1664. & dont le courage beaucoup au dessus de son âge auroit touché tout autre que des Turcs, au milieu desquels ce jeune Seigneur se trouvant engagé, s'envelopa de l'Etendart qu'il portoit, & qu'il ne quitta qu'avec la vie.

L'action de Monsieur le Marquis de Puysieux, qui enleva lui même de la mêlée le corps de son cher frere, pouvoit être un beau morceau d'Eloquence, que l'Orateur s'est contenté de mettre en apostille. Le bon cœur & la tendresse fraternelle ne sont pas chez Messieurs de Sillery moins dignes de loüanges que leurs autres qualitez: mais on est excusable de ne pas dire tout quand on a trop à dire.

L'Orateur aima donc mieux s'étendre sur les vertus publiques de Monsieur le Marquis de Puysieux, que sur les domestiques. Il cita le Prince de Condé & le Vicomte de Turenne comme Juges & témoins oculaires de sa valeur guerriere, que ces deux Heros éprouvérent durant

tant de Campagnes, pendant lesquelles il servit sous eux avec succès & dans des Commandemens distinguez. Mais au travers des vertus militaires, qui ont toûjours fait regarder Monsieur de Puysieux comme un de nos meilleurs Officiers Generaux, on démêla bien-tôt en lui un rare talent pour la négotiation; talent que l'Historien Romain loüe si fort dans le fameux Asdrubal; talent moins brillant, mais plus utile souvent que celui de faire des Conquêtes. C'est ce qui l'a fait choisir dans ces tems difficiles pour l'Ambassade chez les loüables Cantons: & c'est ce que l'Orateur exposa simplement & sans art, qui n'étoit pas en effet necessaire, où les faits parlent assez, aussi bien que les marques d'honneur par lesquelles le Roi a témoigné la satisfaction qu'il avoit des services de Monsieur de Puysieux.

De l'Ambassadeur le Pere Colignon passa à l'Illustre Prélat, que l'Eglise de Soissons respecte comme son Pere, que son Academie admire comme son digne Chef, & l'Aca-

demie Françoise comme l'un de
plus honorables Membres. Cet
droit du Panegyrique est peut-
le plus delicatement manié.
Muses chantent mieux Appol
que Mars. C'est qu'elles connoiss
l'un mieux que l'autre. L'Orat
a dit ce qu'il voit de plus près
nous, l'attention du Prélat aux af
res de la Religion dans son Dic
se, son zele à y faire fleurir les v
tus, à déraciner les vices, à écla
l'erreur, sa doctrine pure, sa vi
lance également éloignée d'une
vacité trop inquiete & d'une d
ceur trop molle &c. Mais il n
permettra de dire, que nous en
vons autant que lui sur cette sag
& cette égalité d'ame, dont il pa
& qui est peinte dans tout l'ex
rieur aimable & respectable d
Prélat, qui merite tout sans an
tionner rien, qui se fait aimer
tous ceux qui ont l'honneur de l'
procher, sans affecter rien pour
rendre aimable. Nous ne faisons
reconnoître dans le portrait q
fait l'Orateur de l'esprit de M
sieur de Soissons, la beauté, la f

ce, la delicateſſe, l'amenité, & tous les autres agrémens que nous y avons admirez nous mêmes. Nous pourrions ſur cela donner de nouveaux memoires à l'Orateur, qui n'a peut-être pas eû comme nous l'avantage d'entendre des pieces qui marquent, que ce Prelat poſſede en même tems l'Ecriture & les Peres, c'eſt-à-dire la Science d'un Evêque, & toutes les beautez du Diſcours & de la Poëſie, qui l'amuſe quelque fois, comme elle amuſoit le ſaint & noble Evêque Sidonius Apollinaris, & le grand Pape Damaſe.

Le Pere Colignon enſuite de cet éloge pacifique retourne une ſeconde fois au champ de Mars, où il nous peint Monſieur le Comte de Sillery, brave dans toutes les occaſions, comme le ſont tous ceux de ſon nom, mais en particulier aux ſanglantes journées de Steinkerque & de Nervinde à côté de Monſeigneur le Prince de Conty, c'eſt-à-dire à l'endroit, où la victoire plus opiniatrément diſputée, devenoit auſſi plus glorieuſe. „ L'illuſtre Comte, „ tout frapé qu'il eſt d'une bleſſûre

„ considerable, combat encore con-
„ tre l'ennemi qui ose faire ferme,
„ & qui trouve enfin son salut dans
„ sa fuite, parceque la blessûre du
„ Comte l'empêche de le poursui-
„ vre. L'Orateur pouvoit ajouter à ces loüanges guerrieres d'autres traits aimables. L'esprit & les bonnes manieres ne distinguent pas moins ce Seigneur que son intrepidité dans l'action.

Le Panegyriste n'avoit pas omis le Marquis de Sillery, digne héritier de tant de Heros, mais la mort l'a moissonné trop tôt dans les Campagnes d'Almanza: perte irreparable pour la branche de Brulart Sillery, si le Ciel ne la consoloit dans la personne du Comte dont nous venons de parler, qui voit croître chez lui un tendre rejetton de cette branche si feconde en grands Hommes. C'est de quoi l'Orateur n'a pû parler, parce qu'au tems qu'il prononça sa Harangue, ce jeune Comte ne faisoit pas encore l'unique ressource de sa Maison, en faveur de laquelle nous ratifions ici avec plaisir au nom de nôtre Compagnie, tous les vœux

que le Pere Colignon fit au nom des Jesuites de Rheims à la fin de son. Discours, qui lui attira de tou-toute l'Assemblée, c'est-à-dire de toute la Ville de Rheims, que la veneration pour Messieurs de Sillery, avoit rassemblée, les justes applaudissemens qu'il meritoit.

ARTICLE LVII.

COMMENTAIRE LITTERAL sur tous les Livres de l'ancien & du nouveau Testament, par le R. P. Augustin Calmet Religieux Benedictin de la Congregation de St. Vanne & de St. Hydulphe. La Genese. A Paris chez Pierre Emery quai des Augustins in 4°. *pages chifrées & non chifrées* 975.

LE R. P. Calmet remarque judicieusement dans sa Preface generale, qu'à n'en juger que par les apparences, il sembleroit qu'il n'y auroit plus rien à dire sur l'Ecriture, que tout est découvert & éclairci, ou que s'il ne l'est pas, c'est qu'il est impossible de le penetrer, &

qu'ainsi c'est assez mal à propros qu'on veut fatiguer le public par de nouveaux Commentaires sur les Livres Saints; l'experience faisant voir, que depuis qu'on écrit sur cette matiere, on revient toûjours aux mêmes choses ; & que qui a lû un bon Commentaire, les a tous lûs.

Mais, ajoute ce sçavant Benedictin, il n'y a que ceux qui n'ont pas approfondi cette étude, qui puissent faire ces objections. La lettre de l'Ecriture est encore remplie d'un grand nombre de difficultez, que personne n'a bien comprises. La quantité de Livres sur ce sujet n'est point une preuve qu'il soit épuisé. Si l'on vouloit n'écrire que sur des sujets nouveaux, il y a long-tems qu'on devroit être dans le silence. Tous les jours on travaille sur l'Histoire, sur la Philosophie, & on le fait avec succès. Si l'on vouloit se donner la peine de creuser les matieres de l'Ecriture, on y verroit des difficultez qui n'y ont point encore été apperçûës jusques ici, & on y trouveroit des solutions qu'on n'a point encore employées. Il ne

faut pas croire, qu'on ne puisse pas découvrir ce que les premiers Interpretes n'ont point découvert, ni que ce qu'on n'a pas penetré soit impenetrable. On doit se défaire ici des préjugez de l'Autorité, & du grand nombre. Le grand nombre suit les voyes les plus commodes, & la voye la plus commode est de copier les autres. Mais qu'on étudie & qu'on approfondisse un seul chapitre: on verra la necessité de travailler encore sur les Livres Saints, & on comprendra la difficulté de le faire comme il faut.

L'Auteur n'avoit pas besoin de cette excuse, puisque son Commentaire François a toute la grace de la nouveauté. On n'a encore vû dans nôtre langue aucun ouvrage pareil au sien. Il donne le texte Latin avec la traduction Françoise suivis d'un Commentaire débarrassé, autant qu'il a été possible, de citations, de langues étrangeres, & de disputes grammaticales. Il passe legerement sur les endroits clairs, & donne une juste étenduë à l'explication des passages obscurs: Quand les diffi-

cultez n'ont pût s'éclaircir par une note, il les examine dans des Dissertations separées du Commentaire.

S'il ne s'est point asservi aux opinions des Interpretes qui l'ont precedé, il ne s'est point piqué non plus de ne dire que des choses nouvelles & extraordinaires : il a suivi & copié même les autres Commentateurs quand il a crû leurs sentimens veritables : il s'en est écarté quand il a jugé qu'ils s'écartoient de la verité. Il avertit qu'il s'est quelquefois rencontré avec des Auteurs sans les avoir lûs. Quand on travaille sur le même texte, il seroit extraordinaire que cela n'arrivât pas. Est-il surprenant que deux hommes pensent de la même maniere sur la même difficulté? Il s'est borné au sens literal : c'est avoir pris le party le plus utile & le plus penible. Rien n'est plus aisé que de grossir un volume de reflexions morales & spirituelles, d'allegories souvent arbitraires. Rien n'est plus difficille que de fixer le vrai sens de la lettre : c'est pourtant cette explication précise de la lettre, qui doit être le fondement de tou-

tes les explications morales & ſpirituelles : & il ne faut pas s'imaginer, que l'attachement au ſens de la lettre éloigne de l'intelligence des Myſteres : le ſens litteral bien penetré montre JESUS - CHRIST dans toutes les parties de l'ancien Teſtament. A la tête de chaque Livre, le Pere Calmet a mis une preface qui explique tout ce qui en regarde l'Auteur, le deſſein, l'autorité. Elle eſt ſuivie d'une Table chronologique dreſſée ſelon la ſupputation d'Uſſerius.

l'Auteur à pouſſé la fidelité de la Traduction, juſqu'a rendre en François d'une maniere indéterminée les endroits du texte de la Vulgate, qui n'offrent qu'un ſens vague & ſuſpendu : on ne peut que loüer cette fidelité. L'Auteur de la Vulgate a ſouvent eu des raiſons pour ne pas déterminer trop ſon expreſſion à un ſeul ſens : & d'ailleurs prêter à la lettre, ce n'eſt point traduire le texte de ſon Auteur : c'eſt lui faire dire ce qu'il n'a pas eu intention de dire.

Le reſpect de nôtre ſçavant Commentateur pour la Vulgate ne lui a pas fait negliger les differences des

autres Verſions, ni les leçons diverſes du texte original : il les examine dans le Commentaire, ſans pourtant s'arrêter aux minuties.

Comme la diviſion de l'Ecriture en chapitres, en verſets, eſt recente, & que la ponctuation l'eſt encore davantage, le Pere Calmet y a peu d'égard dans l'éclairciſſement des endroits difficiles.

Une preuve ſûre de ſon bon goût, c'eſt le mépris qu'il témoigne pour les Rabbins : il les croit plus propres à nous jetter dans l'erreur qu'à nous en tirer. On trouve dans la plus-part de leurs écrits, dit-il, des explications, baſſes, pueriles, indignes de la Majeſté de l'Ecriture : leurs plus habiles Grammairiens manquent ordinairement de goût & même de bon ſens : nourris dans des traditions fauſſes & dans des ſuperſtitions mal fondées, entêtez de leurs ſentimens, ils débitent avec gravité des fauſſetez, des impertinences manifeſtes, des corruptions viſibles du ſens de l'Ecriture. La plus-part de leurs explications des Loix judicielles nous paroiſſent mauvaiſes, ajoute

le Docte Benedictin, & fondées uniquement sur leur caprice & sur leur imagination : ils n'ont aucune teinture de la veritable Histoire ni de l'Antiquité : en un mot il est tres-rare qu'ils rencontrent bien dans leurs conjectures.

Voilà un portrait qui n'est pas flatté, on ne peut nier qu'il ne ressemble. Il n'est donc pas surprenant que le Pere Calmet ait déliberé long-tems, s'il donneroit dans son Commentaire quelque place aux visions des Rabbins. Il s'est enfin resolu de les rapporter, parcequ'il a crû que c'étoit un moyen facile de desabuser ceux qui sont prévenus de quelque estime pour eux.

Voilà le plan de ce grand Ouvrage. Le Commentaire sur la Genese suffit pour montrer, que ce n'est pas un plan en idée; & que le Pere Calmet est en état de l'executer avec les secours que lui donne le zele de ses Superieurs, & le travail de ses Freres. Il nous apprend lui-même avec combien de sagesse a été conduit le Dessein formé par la Congregation de Saint Vanne, de don-

ner un nouveau Commentaire litteral sur tout l'ancien Testament. On a choisi plusieurs Religieux ; on leur a distribué les meilleurs Commentaires ; ils en ont fait des extraits. On a rapporté ces extraits dans des Assemblées communes, où chacun a proposé & défendu modestement son opinion. Un seul nommé Arbitre de ces conferences, & chargé de l'Ouvrage a recüeilli en un corps ces extraits. Il a retranché, ajouté, ce qu'il a jugé necessaire. Il a fait de nouvelles recherches, consulté les Sçavans, arrangé, composé tout l'Ouvrage, dont il faut avoüer que la gloire lui est dûë. Ceux qui tirent le marbre des carriere ne prétendent point à la gloire du Sculpteur & de l'Architecte. Mais si ses Freres ne peuvent pas partager les loüanges qu'il merite en qualité d'Auteur, on doit de grands éloges à leur union, exempte de cette jalousie si naturelle aux gens de Lettres, & à leur travail humble & docile. De quoi n'est pas capable une Communauté où regne cet esprit ?

May 1708.

Pour entrer dans le détail du premier Tome, nous dirons qu'après une Préface particuliere ſur le Pentateuque, on trouve d'abord quatre Diſſertations. La premiere ſur la matiere & ſur la forme des Livres anciens, & ſur les diverſes manieres d'écrire. La ſeconde ſur le pays d'Ophir. L'Auteur le place entre le mont Maſius & les monts Saphires, au milieu de la Medie, de l'Armenie, & de l'Aſſyrie. Il propoſe lui-même contre ſon Syſtême, la plus grande difficulté qu'on puiſſe lui objecter. L'Ecriture marque expreſſément que la flotte de Salomon alloit à Ophir. Si l'on place Ophir au milieu des terres il n'eſt pas poſſible d'y arriver par mer. Le Pere Calmet croit qu'il ſuffit pour verifier l'expreſſion de l'Ecriture, que la flotte de Salomon allât juſqu'à quelque port où ſe faiſoit le commerce des peuples d'Ophir, quoique ce port ne leur apartint pas. Nous avoüons que cette réponſe ne nous contente pas, & nous croyons qu'il faut abſolument, quelque part que l'on place Ophir, que cette re-

gion s'étende jusqu'à la mer.

La troisiéme Dissertation traite de l'origine & de l'antiquité de la Circoncision. Le Sçavant Benedictin prouve solidement, que cette Ceremonie est d'institution Divine. Et comme Herodote dit, qu'elle a été de tout tems en usage dans l'Egypte, & que les autres peuples & en particulier les Juifs l'ont prise des Egyptiens ; l'Auteur s'attache à refuter cet Historien, & montre qu'il s'est contredit sur cétte matiere ; puisqu'il dit dans un endroit que les Egyptiens ont enseigné la Circoncision aux Ethiopiens, & qu'il doute ailleurs, si elle n'est pas aussi ancienne chez les Ethiopiens que chez les Egyptiens. Il remarque que Diodore & Manéthon ont reproché à Herodote, qu'il étoit mal instruit des coutumes d'Egypte, & qu'en effet il a étendu à tout le peuple l'usage de la Circoncision, qui étoit particuliere à certains Prêtres : il convainc l'Historien de mensonge sur l'aveu qu'il attribuë aux Juifs : ils sont bien éloignez d'avoüer que la Circoncision leur est venuë des

Egyptiens. Il s'efforce de montrer comment cet usage à passé des Juifs à quelques autres nations; & finit en faisant remarquer beaucoup de difference entre la Circoncision commandée à la posterité d'Abraham., & celle qui a été pratiquée par quelques autres peuples.

La quatriéme Dissertation plus curieuse, s'il se peut, que les trois autres, traite de l'antiquité de la monnoye frapée au coin, de la valeur des monnoyes Hebraïques, & de la reduction des mesures dont il est parlé dans l'Ecriture sainte à nos mesures. Le Pere Calmet reconnoît modestement, combien dans un détail si difficile il a profité des lumieres de Monsieur Pelletier de Roüen, dont on connoît la profonde érudition & l'exactitude : ce sont ses termes, qu'aucun veritable Sçavant ne trouvera trop forts.

Après ces quatre Dissertations, viennent des remarques sur la Chronologie des Egyptiens, des Caldéens, & des Hebreux, & une Carte dressée par Mr. Samson sur les opinions de l'Auteur touchant la

ſituation du Paradis terreſtre, & les pays qu'ont occupez les petits fils de Noé. Il place le Paradis terreſtre dans la plus belle partie de l'Armenie, entre les ſources du Phaſe, de l'Ararce, de l'Euphrate, & du Tigre. Il établit par de nouvelles preuves ce ſentiment ſi vrai-ſemblable, propoſé d'abord par le Pere Fournier Jeſuite, & ſuivi depuis par Mr. Samſon, & le Pere Lubin, celebres Geographes, par Carver docte Anglois, Reiherus Aleman, les Peres le Tellier, & Tournemine Jeſuites, & que tout recemment Mr. Reland vient de ſoutenir avec beaucoup d'eſprit & de doctrine, dans la premiere de ſes Diſſertations mêlées, imprimées en Latin à Utrecht. A l'égard du partage de la terre entre les petits fils de Noé, le Pere Calmet rend la juſtice qui eſt duë aux découvertes heureuſes du celebre Bochart. Il a crû neanmoins pouvoir s'écarter quelque fois de cet habile guide, pour s'ouvrir de nouvelles routes. Quoique nous ne puiſſions approuver toutes ſes conjectures, comme nous n'approuvons pas tou-

tes celles de Bochart, on ne peut nier que le Pere Calmet n'ait eu raison de contredire sur quelques points ce docte Critique. Ainsi une nouvelle Carte étoit necessaire. Il est impossible de rendre compte au Lecteur de tout ce que le nouveau Commentaire ajoute à ceux qui l'ont precedé. L'histoire de la tentation, le changement de la femme de Loth en statue de sel, & la fameuse Prophetie de Jacob, sont des endroits traitez avec beaucoup d'esprit & de veritable Critique. La maniere dont l'Auteur défend l'universalité du Déluge, peut donner quelque idée de la maniere dont les difficultez sont traitées dans ce Livre.

Le Nouveau Commentateur propose d'abord les raisons qui la prouvent; il répond ensuite aux objections; enfin il propose quelques hypotheses pour essayer de l'expliquer.

La principale raison, dit le Pere Calmet, qui prouve l'universalité du Déluge, c'est le texte de l'Ecriture, qui la marque d'une maniere que l'on ne peut raisonnablement

contester. Moyse dit que les eau
inondérent & couvrirent tout ce
qui étoit sur la face de la terre ; qu
les plus hautes montagnes qui soie
sous le ciel furent couvertes d'eau
& que l'eau étoit plus haute que l
montagnes de quinze coudées ; q
tout ce qu'il y avoit d'animaux s
la terre furent noyez. Ne cherche
point à chicaner continue le doc
Auteur : ces paroles ne donnent-e
les pas l'idée d'un Déluge unive
sel ? peut-on leur donner un aut
sens, à moins qu'on ne veüille s'
bandonner à ses préjugez, ou à
passion de tout contester ? Si Di
n'eût pas voulu inonder toute
terre, mais seulement cette part
du monde que les hommes hab
toient, pourquoi faire bâtir l'Arch
pourquoi y assembler de toutes s
tes d'animaux ? Noé & sa fami
auroient pû à moins de frais gagn
le païs où le Déluge ne devoit p
s'étendre. C'est cette évidence
texte qui a déterminé tous les Int
pretes Juifs & Chrétiens, hors de
ou trois avanturiers modernes,
croire sans balancer l'universal

du Déluge, que la tradition conservée jusqu'à present par les peuples du nouveau monde avoit apprise aux Payens. Ces Novateurs objectent, que le sentiment du Déluge universel renferme plusieurs miracles nullement necessaires ; que toutes les eaux du monde, que tout l'air changé en eau, ne pourroit pas couvrir la terre à la hauteur marquée par Moyse. Que si l'on suppose l'eau & l'air extraordinairement rarefiez, ils ne pourront plus porter l'Arche: Si l'on suppose que l'eau est venuë des corps celestes, ce sera un miracle qu'elle ne se soit pas gelée dans la moyenne region de l'air. C'est une folie, disent-ils, de croire que toute la terre fut déja habitée ; & l'on ne peut sans absurdité s'imaginer que Dieu ait fait des miracles pour noyer sans aucune necessité, des terres où il n'y avoit jamais eu d'hommes. Comment les plantes se seroient-elles conservées sous les eaux? comment les animaux après être sortis de l'Arche se seroient-ils répandus jusques dans les Isles?

Le Pere Calmet tourne contre

ces impies leur propre raisonnement. Ils reconnoissent un Déluge particulier : or ce Déluge particulier renferme les mêmes difficultez, & peut-être de plus grandes que le Déluge universel. Dans l'hypothese du Déluge particulier, Dieu auroit agi contre les Loix de la raison & de la nature, autant qu'ils osent dire qu'il l'a fait dans l'hypothese du Déluge universel. Car pourquoi dans cette supposition faire construire l'Arche, y renfermer avec la famille de Noé tous les animaux, au lieu de faire retirer Noé dans les pays qui ne devoient pas être inondez ? Cela est contre la raison. Il est contre la nature que l'eau demeure élevée de quinze coudées au dessus des plus hautes montagnes dans un pays, sans qu'elle se répande dans les terres voisines qui sont plus basses ; qu'un vaisseau demeure longtems sur une montagne d'eaux, sans qu'il coule par son propre poids sur le penchant de cette montagne. Si les plantes ont dû perir sous l'eau, comment les hommes & les animaux ont-ils vécu immediatement après le Déluge, dans le pays qui

avoit été inondé, où il est certain qu'ils habitérent au sortir de l'Arche ? On pourroit proposer encore d'autres difficultez contre cette chimerique hypothese d'un Déluge particulier ; mais dit l'Auteur il vaut mieux montrer par des preuves directes, que l'universalité du Déluge n'est contraire, ni à la raison, ni aux loix de la nature.

Au commencement du monde toute la terre étoit couverte d'eaux, qui s'élevoient au dessus des montagnes. Pour faire un Déluge universel, il n'a fallu que remettre les choses au premier état : c'est ce qui est arrivé selon Moyse, *Rupti sunt fontes Abyssi magna.* La même Puissance qui avoit fait retirer les eaux à pû les répandre de nouveau. On convient que la mer est plus étenduë que la terre, & qu'elle est en plusieurs endroits d'une profondeur qu'on ne peut sonder. Si des causes naturelles enflent les eaux dans une tempête, & les poussent avec violence ; si elles les font avancer & se retirer regulierement dans le flux & le reflux, est-il impossible qu'un

vent furieux, une fermentation, un impreſſion extraordinaire, n'éleve ne repande ſur la terre aſſez d'ea pour l'inonder? C'eſt ainſi que Ph lon explique l'univerſalité du D luge. On ſe fait une trop grand idée de la hauteur des montagnes & ſi l'on n'a égard qu'à leur éleva tion reſpective à l'égard des eaux d l'Ocean, la profondeur des eau paroîtra ſuperieure à la hauteu des montagnes. Nous abregeon peut-être trop les raiſonnemens d l'Auteur, nous omettons la jud cieuſe critique qu'il fait des autr manieres d'expliquer la poſſibili du Déluge : mais nous ſommes g nez par les bornes preſcriptes à n extraits. Le Pere Calmet finit cet a ticle en montrant, qu'il eſt vrai-ſen blable que toute la terre étoit h bitée au tems du Déluge, & que l animaux ont pû paſſer dans les Iſl de plus d'une maniere. L'Impreſſio du Commentaire ſur l'Exode e fort avancée.

ARTICLE LVIII.

CHRONOLOGIE DE L'ILIADE distinguée par chaques jours, avec quelques reflexions.

LA vengeance de l'outrage fait à Ménélas coûta aux Grecs dix années de guerre : & Calchas ce fameux Augure qu'ils menérent avec eux, leur pronostiqua dès le commencement de cette fameuse Expédition [a], qu'ils ne se verroient Maîtres de Troïe qu'au bout de ce terme. A la descente [b], où ils perdirent beaucoup de monde & entre autres Protesilas, ils trouvérent tout le pays en armes pour la défense de la Capitale. Pour s'en assûrer donc les approches, & en même tems pour se donner des quartiers & de la subsistance, ils attaquérent & forcérent dix Villes dans la Troade, à sçavoir ; [c] Lyrnesse patrie de Briséis, Pedase, Thebes patrie d'Androma-

[a] *Iliade Chant 2. vers 329.* [b] *Metamorphose d'Ovide l.12.* [c] *Eustate sur l'Il. ch.2. v.690.*

que, Zelée, Adraſtée, Pitya, P
cote, Avisbé, Abydos, Chryſé
trie de Chryſéïs & Cilla. Ces c
quêtes furent principalement att
buées à la valeur d'Achille : ce
eſt d'autant plus remarquable, qu'
paravant il n'avoit point vû la gu
re, étant demeuré caché ſous les
bits d'une fille par l'ordre de ſa
re, qui vouloit le dérober aux d
gers des Combats.

Enfin à la dixiéme année,
Grecs parvinrent à former le ſi
de Troie. Ainſi leurs Princes,
ne s'étoient point encore faits v
de près, étoient inconnus à Priam
qui du haut d'une tour ſe les
montrer par Helene. Cet endro
un des plus beaux d'Homere, a ét
injuſtement critiqué par Jules S
liger. [c] Le Taſſe l'a heureuſem
imité.

Or ce n'eſt ni l'expedition enti
ni en particulier le ſiege de Tro
qui font le ſujet de l'Iliade : c'
uniquement la colere d'Achi
contre Agamemnon, & ce qu'e

a *Il. ch. 3. v. 161.* b *Art. Poët. l. 5.*
c *Gieruſ. liber. canto 3.*

causa de maux aux Grecs. „ Chan-
„ tez ô Déesse, dit Homere apostro-
„ phant sa Muse ; chantez la colere
„ d'Achille fils de Pelée ; colere fu-
„ neste, qui causa tant de maux aux
„ Grecs, & qui jetta dans les enfers
„ tant de braves hommes. On aura du plaisir de voir exposé par chaque jour, tout ce qui est contenu dans l'Iliade.

Chrysés Roi de Chryse & Prêtre d'Apollon [a], vient redemander sa fille qui avoit été enlevée à la prise de cette Ville, & donnée à Agamemnon pour sa part du butin. Le refus qu'il reçoit, irrite Appollon, qui [b] pendant neuf jours fait pleuvoir ses traits sur le Camp des Grecs, & y met la peste.

Le dixiéme jour, Achille fait assembler le Conseil, & anime Calchas à parler, pour faire rendre Chryséïs, & appaiser Appollon. Là Agamemnon & Achille se broüillent ; le premier s'obstinant à ne point relâcher sa prisonniere, qu'il n'ait en sa place Briséïs. Cependant après de longues contestations, où

[a] *Il. ch.*1. *v.*13. [b] *Il. ch.*1. *v.*53. *&* 54.

Agamemnon rend un glorieux témoignage à la valeur d'Achille, il eſt reſolu que Chryſéïs ſera renduë à ſon pere. Mais Agamemnon envoye deux Herauts enlever Briſéïs à Achille, qui s'abandonne à ſon dépit & aux larmes. Thetis ſa mere le vient conſoler dans ſon affliction, & lui promet de porter ſes plaintes à Jupiter : mais il falloit attendre ; parce que [a] la veille ce Roi des Dieux étoit parti de l'Olympe avec toute ſa Cour, pour une partie de divertiſſement de douze jours au-delà de l'Ocean, chez les bons & irreprochables Ethiopiens.

Ce fut donc le vingt-uniéme jour depuis l'arrivée de Chryſes au Camp, que Thetis [b] alla de grand matin au Ciel demander audience à Jupiter. Le moyen qu'il prit de la ſatisfaire, ce fut d'engager les Grecs à attaquer les Troïens, afin qu'ils ſentiſſent ce qui leur arriveroit, d'avoir mécontenté Achille, & de ne l'avoir point à leur tête. La nuit donc venuë, il ordonne en ſonge à Agamemnon de combattre. Qui trompé

a V. 423. b V. 497.

par l'esperance d'une victoire & même de la prise de Troïe, dont le fier Achille n'auroit pas l'honneur, dès le lendemain vingt-deuxiéme au matin assemble le Conseil; où après une feinte de vouloir lever le siege & se retirer dans la Grece, il expose son songe, & avec Ulysse & Nestor fait resoudre au combat. Ce fut le vingt-troisiéme jour, fecond en évenemens, & qui s'étend depuis le commencement du second chant de l'Iliade jusqu'au milieu du huitiéme. Les Armées déja en presence, Hector fait convenir, que Ménélas & Paris, les seuls interessez dans cette querelle, la décideroient entre eux dans un combat particulier, qui tournant à l'avantage de Ménélas, fut interrompu par une lâcheté, suggerée néanmoins par Minerve. Il en faut donc venir à une action générale, où les Troïens ont d'abord du pis; & puis animez par Apollon, repoussent leurs ennemis : ils sont encore une fois battus, & se remettent par la valeur d'Hector, qui fait un combat particulier contre Ajax. Les Dieux se jettent dans la mêlée,

Junon & Minerve en faveur des Grecs ; Apollon & Mars pour les Troïens : Mars même y est blessé par Dioméde ; & Venus reçoit aussi une blessûre du même Dioméde.

Une treve [a] pour faire des funerailles aux morts finit le vingt-troisiéme jour : & après cette cérémonie [b] les Grecs tirent un grand retranchement pour mettre leurs vaisseaux hors d'insulte. De part & d'autre il se tient des Conseils.

Dès le matin [c] du vingt-quatriéme jour le combat recommence, mais d'une maniere très desavantageuse aux Grecs, qui sont poussez jusques dans leur retranchement. De sorte qu'Agamemnon desesperé de ce mauvais succès, propose dans le Conseil d'abandonner l'entreprise de Troïe & de se retirer. Mais par l'avis de Nestor il se résout à regagner Achille en lui rendant Briséïs, & en lui faisant de grands presents. Surquoi Ulysse & Ajax sont envoyez vers ce Heros, qui demeure inflexible dans sa colere. Homere est admirable en cet endroit.

[a] *Il. ch.7. v.433.* [b] *V.465.* [c] *Ch.8.*

Ulysse de retour se joint à Dioméde pour aller pendant la nuit apprendre des nouvelles des Ennemis : ils pénétrent jusques dans leur camp, où tout étoit endormi, & y font un grand carnage. Rhesus qui y étoit arrivé la veille avec un grand secours de Thrace pour les Troïens, périt en cette occasion. Ainsi finit le Chant 10[e].

Avánt l'aurore du 25[e]. les Armées * sont mises en bataille, & incontinent entrent en action. Journée funeste aux Grecs. Car Agamemnon après avoir donné de grandes preuves de valeur est blessé & mis hors de combat; Dioméde & Ulysse le sont aussi : tandis que les Troïens sous la conduite d'Hector, de Polydamas, & de Sarpedon, forcent le retranchement, & malgré les efforts d'Ajax, de l'autre Ajax, d'Idomenée, & de Merion portent le feu dans les vaisseaux. Achille se laisse alors toucher en quelque sorte aux larmes de Patrocle, & sans vouloir aller lui même au secours des Grecs, il lui permet d'y conduire ses trou-

* *Ch.* 11. *v.* 1.

pes, & le revêt de ses propres armes. Les Troïens s'étonnent d'abord dans la créance que c'est Achille même : mais enfin Patrocle est vaincu, tué, & dépouillé par Hector. Achille désolé de la perte de son ami & de ses armes, court au lieu du combat ; & se faisant reconnoître à sa voix, il intimide les Troïens & les oblige à la retraite. Homere s'étend sur ces événemens depuis le 11ᵉ. Chant jusques bien avant dans le 18ᵉ. qu'il finit par la description des belles armes, que Vulcain à la priere de Thetis forgea aussi-tôt pour Achille, & qui se trouvérent prêtes [a] pour le lendemain.

Achille respirant la vengeance contre Hector, se rend plus facile à se reconcilier avec Agamemnon ; [b] & il reçoit ses satisfactions le lendemain au matin qui fut le 26ᵉ. jour : & aussi-tôt & à jeun il se met en campagne. Les Dieux qui depuis la blessûre de Venus & de Mars avoient eû ordre de Jupiter de laisser faire les deux partis, obtiennent la permission de retourner au combat, &

[a] *Il. ch.* 19. *v.* 1. [b] *v.* 56.

se partagent ; Junon, Minerve, Neptune, Vulcain, en faveur des Grecs ; Venus, Mars, Apollon, le Scamandre pour les Troïens.

Mais il faut avoüer, que Neptune, & Apollon n'avoient qu'une attache mediocre au parti qu'ils prenoient ; car le premier rendit un bon service à Hector en le cachant à Achille dans une premiere rencontre qu'eurent ces deux Heros. Cependant l'impitoyable Achille fait un terrible massacre de Troïens, qu'il contraint de fuir & de se renfermer dans leur ville. Hector seul a l'audace de l'attendre, & est tué par lui avec le secours de Pallas. Et Achille use avec férocité de sa victoire. C'est où finit le 22. chant.

Le 27^e. jour est employé [a] aux funerailles de Patrocle, à consoler Achille sur la mort de ce cher Ami, aux lamentations des Troïens, sur celle d'Hector ; le 28^e. à ramasser [b] les cendres de Patrocle, & à celebrer des jeux à son honneur. Ensuite [c] Achille pour contenter sa vengean-

[a] *Il. ch.* 23. *v.* 49. & 217. [b] *v.* 226. [c] *Il. ch.* 24. *v.* 31. & 413.

ce traine pendant dix jours le corps d'Hector autour du tombeau de Patrocle.

Enfin sur les remontrances d'Apollon, les Dieux pensent à arrêter l'indigne traitement, qu'Achille continuoit de faire au corps d'Hector; & ils lui font inspirer quelque sentiment d'humanité par Mercure, & de rendre ce malheureux cadavre à Priam, [a] qui le vient demander le 38e. jour. Deplus, [b] il accorde onze jours de tréve pour rendre les derniers honneurs à Hector.

De sorte que l'Iliade comprend l'espace de 49. jours. dont il n'y en a que quatre de combat, le 22e. le 24e. le 25e. & le 27e. Aussi-tôt qu'Achille se presente à combattre, Homere ne dit plus rien des autres Heros Grecs.

Il semble que tout ce qui s'est passé depuis la mort d'Hector, est épisodique, & au delà du sujet & du dessein que le Poëte s'étoit proposé. Car on n'y voit aucun rapport à la colere d'Achile contre Agamemnon, & les Grecs ne souffrent point

[a] v. 413. [b] v. 664. & 669.

de sa fureur contre Hector. On ne sçait pas, que quelque autre ait fait une semblable attention à la durée de l'Iliade & à la distinction des jours, sinon le P. le Bossu Chanoine Regulier dans un excellent Traité du Poëme Epique [a], qu'on n'avoit pas vû, quand on a fait cette supputation; qu'il abbrege de deux jours, omettant le 21^e. & semblant n'en faire qu'un du 27. & du 28^e.

Ovide fait parler durement Ulisse à Ajax [b]:

Decimo demum pugnavimus anno.
Quid facis intereà, qui nil nisi corpore prodes?

„ Ce ne fut enfin qu'a là 10e. an-
„ née que nous commençames à
„ combattre: que fîtes vous aupa-
„ ravant, vous qui n'avez que des
„ bras? Ulisse auroit pû dire que les services d'Ajax se reduisoient à trois jours. Car le 4e. jour de combat, Achille fit toute la besogne: & on ne voit plus Ajax exercer la force de ses bras que dans les Jeux funéraires à

[a] *L.* 3. *ch.* 12. [b] *Metamorph. l.* 13.

l'honneur de Patrocle, à luter contre Ulysse, à pousser la lance contre Diomede, & à jetter le disque; on le voit aussi exercer la legereté de ses pieds à la course, en quoi il cedoit au seul Achille.

On ajoutera, qu'Eustathius le sçavant Commentateur d'Homere *, semble se contredire. Car demandant, pourquoi il n'y eût de combats qu'à la dixiéme année; il répond, que la crainte d'Achille, avant qu'il fut broüillé avec Agamemnon, tint les Troïens renfermez dans leur Ville, sans oser faire de sorties. Il dit néanmoins, que tandis qu'une partie des Grecs étoit demeurée à bloquer Troïe, une autre partie sous la conduite d'Achille étoit allée ravager les villes de la Troade, & faire du butin. Les Troïens durent alors profiter de l'absence de ce redoutable Ennemi pour faire quelque entreprise.

* *Sur le premier vers de l'Iliade, & sur le vers 366.*

ARTICLE LXIX.

LES FABLES DE PHEDRE en Vers François, avec une édition Latine à côté, & des notes, par Mr. Denise Professeur de Grammaire & Sous-Principal des Artiens au College Royal de Navarre. A Paris chez Jacques Estienne, ruë St. Jacques au coin de la ruë de la parcheminerie à la Vertu. 1708. *in* 12. *pages* 348.

NOUS avions déja deux Traductions Françoises de Phedre, une de Mr. de Sacy, l'autre imprimée en mil sept cens deux plus litterale & moins élegante que la premiere. Mr. Denise a crû qu'il valoit mieux traduire en Vers François les Vers Latins, & quoique le Celebre la Fontaine l'eût prévenu, & que ce grand Poëte eût mis une trentaine de Fables de Phedre dans son Recüeil de Fables en Vers, nôtre Auteur sans perdre courage a sondé le goût du public par l'édition des Fables du premier Livre que Mr. de la Fontaine n'avoit pas traduites. La

maniere dont ont a reçu cet Essai a déterminé le nouveau Traducteur a donner la version des cinq livres, sans omettre ni les prologues, ni les epilogues.

Quoique Mr. Denise n'ait eû en vûë que les enfans, son ouvrage sera d'un usage plus étendu, & les Sçavans estimeront l'édition de Phedre la plus exacte qui ait encore paru.

Il est honteux à l'homme qu'il ait fallu lui chercher des modelles parmi les bêtes; qu'on n'ait pu lui proposer les plus belles maximes de la Morale, qu'enveloppées sous des fictions amusantes; & qu'il ait été necessaire de ménager jusqu'à ce point le dégoût des veritez utiles qui nous est naturel. Cet usage tout injurieux qu'il est au genre humain est fort ancien, puisque le Livre des Juges nous fournit des preuves de l'antiquité des Apologues. Esope qui vivoit du tems de Cresus s'est distingué par la multitude de ceux qu'il a composez, par la brieveté pleine de sens, par la noble simplicité de son style: c'est à ce style serré, net, judicieux, qu'on distingue les

Fables qui sont de lui, de celles qui portent faussement son nom. Socrate se divertissoit dans sa prison à mettre en Vers les fictions instructives d'Esope. Seneque exhortoit Polybe a les mettre en Latin : tant les plus grands Philosophes ont crû ce badinage propre à former les mœurs. Il est surprenant que ce Précepteur de Neron n'ait pas connu l'Ouvrage de Phedre. Un Livre si excellent seroit-il tombé dans l'obscurité peu d'années après qu'il eut paru ? Phedre écrivoit sous Tibere : cela est certain : il n'est pas moins constant que Seneque a écrit *la consolation à Polybe* sous le regne de Claude : c'est là qu'il dit qu'aucun Auteur Latin n'a travaillé sur les Fables d'Esope. Quand le fameux Pere Sirmond eut trouvé en Lorraine le premier Manuscrit de Phedre dont on ait parlé, Mr. Pithou à qui il le donna s'imagina, peut-être sur l'autorité de Seneque, que l'Ouvrage étoit supposé & moderne; & comme il connoissoit avec combien d'esprit & de delicatesse le Pere Sirmond écrivoit en Latin, il fut tenté de lui attribuer

ces Fables. L'autorité de Martial & d'Avienus, le manuscrit de Rhenus, celui de la Reine de Suede, & sur tout le goût antique, & le tour inimitable de Phedre, détruisirent bien tôt de semblables soupçons.

Rimicius en Alemagne & Faërnus en Italie n'en avoient pas usé si genereusement que Mr. Pithou: contens d'avoir copié tres imparfaitement Phedre dans leurs Fables, pour cacher leur vol ils en étoient venus à l'indigne précaution de supprimer les manuscrits dont ils s'étoient servis. Rigaud, Nevelet, Rittershusius, Sciopius, Freinshemius, Meursius, Guyet, Tangui le Febvre, Praschius, Scheffer, se sont appliquez à corriger le texte de l'Esope Latin. Ce dernier a profité des remarques de Gronovius, de Nicolas Heinsius, de Marquardus Gudius, & d'un manuscrit fort ancien qui appartenoit à la Reine de Suede, & qui avoit appartenu à Pierre Danielis. Son édition qui parut à Upsale en Suede en mil six cens soixante & trois, est meilleure que toutes les precedentes: elle cede

pourtant à la seconde édition que le même Scheffer publia l'année suivante mil six cens soixante quatre, à celle que Mr. Burman a procurée, & qui parut à Amsterdam l'an mil six cens quatre vingts dix-huit, aux deux de Mr. Hoegstrate, la premiere de sept cens un in 4°. dont l'impression & les tailles douces sont d'une beauté parfaite, & la seconde in 12. de mil sept cens six encore plus correcte que la premiere : on estime aussi l'edition des jeunes Gronovius de mille sept cens trois, dont l'indice sur tout est exact & commode.

Si Mr. Denise a profité des découvertes de tous ces sçavans Critiques, il n'a pas adopté leurs conjectures sans examen. Le peu de notes qu'il a mises a la fin de sa Traduction sont autant de preuves d'une rare sagacité : il a même tenté heureusement la correction de certains endroits où tous les autres Editeurs avoient échoüé. Il est vrai qu'une ou deux de ces corrections ne seront pas reçûës sans quelque opposition. Dans la premiere Fable

du troisiéme Livre on aimera mieu
lire avec toutes les autres éditions,

Anus jacere vidit epotam amphoram
Adhuc falernâ face & testâ nobili,
Odorem quæ jucundum latè spargeret

Que de lire avec le nouvel Edi
teur *testâ nobilem. Testâ nobili* fait u
beau sens. On marquoit sur les bou
teilles le Consulat sous lequel on le
avoit emplies : le prix & pour ain
dire la noblesse du vin augmento
à proportion de son ancienneté.

Nous ne pouvons non plus re
noncer à l'ancienne opinion que Phe
dre étoit de Thrace, malgré la rai
son ingenieuse que le nouveau Tra
ducteur propose pour la combattre
il la tire de ces quatre vers du pro
logue du troisiéme Livre.

Ego litterata qui sum propior Græciæ
Cur somno inerti deseram patriæ decus
Threissa quum gens numeret Auctores suas,
Linoque Apollo sit parens, Musa Orphea.

Mr. Denise prétend, que Phedre
a dit dans ces Vers qu'il étoit né dan

un pays plus voisin de la sçavante Grece que la Thrace; d'où il conclut qu'il étoit né dans la Macedoine : mais par malheur pour cette conjecture, Phedre dit quelques Vers plus haut, qu'il est né sur le mont Pierien que Strabon met dans la Thrace : & si l'on veut faire attention aux Vers qui appuyent l'objection de Mr. Denise, & les comparer avec ce qui précede & ce qui suit, on jugera comme nous; que Phedre compare sa patrie à celles d'Anacharsis & d'Esope, quand il dit qu'elle est plus voisine de la Grece, & qu'il se glorifie d'être du pays qui a produit Linus & Orphée.

Les justes loüanges que nous donnerions à la netteté & aux agrémens de la versification du nouveau Traducteur persuaderoient moins qu'un exemple choisi au hazard : c'est la version de la septiéme Fable du second Livre.

Deux voleurs dans un bois étoient en embuscade :
Il passa deux mulets chargez differemment,

L'un de grain, & son camarade
Portoit l'argent du fisc, il marchoit fierement,
Tête levée, agitant son aigrette,
Laissant entendre sa sonnette.
Le premier avec l'orge alloit son petit pa
Les Muletiers furent pris à la gorge.
On courut à l'argent : pour le mulet à l'or
On n'y pensa seulement pas.
De part & d'autre on se mit en défen
Et le mulet porte-finance
Triste témoin de ce fracas,
Attrapa pendant la mêlée
Cinq ou six legers coups d'épée.
Sentant qu'il avoit tout perdu,
Et voyant du Sang repandu
Il s'en alloit déplorant sa misere :
L'autre lui dit: retenez bien, mon Frer
Que l'argent vous rend fier, & non p
plus sensé.
Je me suis contenté de ma charge ordinaire.
Je l'ai sauvée, & ne suis point bles
La bassesse du pauvre est souvent mépris
Ce mépris fait sa sureté.
La fortune d'un Riche aux malheurs exposée
Doit le faire trembler dans la prosperité.

May 1708.

Un mot du texte Latin de cette Fable a fort agité les Critiques qui lisent, les uns *tonsitant*, les autres *trusitant* les autres *tuditant*, quelques uns *trucidant*: Mr. Denise voudroit qu'on lût *sauciant* : mais ce mot est trop éloigné de ceux qu'on trouve dans les manuscrits, & rien n'oblige à changer *tonsitant*, dont Plaute s'est servi dans le même sens qu'il a ici, où il signifie *tondre de près*, *écorcher*, *faire de legeres blessures.* Il reste a parler des cinq Fables nouvelles que Gudius a restituées à Phedre après les avoir tirées d'un manuscrit de Dijon, qui contenoit un grand nombre de Fables en prose, dont quelques unes & celles-ci entre autres pouvoient par quelques legeres corrections être remises en vers Iambes. Ces cinq Fables ne sont pas indignes de Phedre. Les arbres parlent dans la derniere, & Phedre se justifie dans le prologue du premier livre d'avoir fait parler les arbres : ce qu'il n'a fait dans aucune autre Fable que celle-ci. Cette preuve suffit pour lui en assurer la possession.

La Piece qui suit, & qui nous a été envoyée d'Alemagne, nous a paru si curieuse, que nous la donnons sans attendre une copie plus exacte. Celle-ci n'est défectueuse, qu'en deux noms propres que nous avons laissé en blanc dans la traduction, parce qu'ils étoient si défigurez dans la copie, qu'il a été impossible de les reconnoître.

ARTICLE LX.

DECISION DE LA FACULTÉ de Théologie de Helmstad *, sur la Question proposée à l'occasion du Mariage de la Princesse de Volfembutel avec l'Archiduc, faite le vingt-huitiéme d'Avril mil sept cens sept.

La Question a été proposée en ces termes :

On demande si une Princesse Protestante, destinée a épouser un Prince Catholique, peut sans blesser sa conscience, embrasser la Religion Catholique.

DÉCISION.

Nous répondons qu'on ne peut résoudre d'une maniere solide

* *Helmstad est une des plus celebres Universitez Lutheriennes dans le Duché de Brunsvick.*

la Queſtion propoſée, ſans avoir décidé auparavant, ſi les Catholiques ſont ou ne ſont pas dans des erreurs fondamentales & oppoſées au ſalut ; ou, ce qui eſt la même choſe, ſi l'Etat de l'Egliſe Catholique eſt tel, qu'on y puiſſe pratiquer le veritable culte de Dieu & parvenir au ſalut.

Nôtre *Réponſe* à cette ſeconde Queſtion, dont la premiere dépend, eſt indubitablement affirmative pour trois raiſons.

Premiere Raiſon.

Les Catholiques ſont dans la même Religion que nous. Ils ont comme nous la Foi neceſſaire pour connoître Dieu d'une maniere utile au ſalut. Car le fondement de la Religion & de la vie Chrétienne, eſt la Créance de Dieu le Pere nôtre Créateur ; du Fils de Dieu le Meſſie promis, qui nous a délivré des pechez, de la mort, du Diable, & de l'Enfer ; & du Saint Eſprit qui nous illumine. Il faut encore recevoir les dix Commandemens de Dieu qui nous inſtruiſent de ce que nous de-

vons à Dieu & au prochain , l'(
son Dominicale qui nous appr(
prier ; la pratique des Sacren
du Baptême & de la Cene., i
l'Institution & le Commande
de Jesus-Christ. Il faut de pl
connoître le pouvoir des clef
croire avec nous que Dieu a d
dans l'Eglise aux Apôtres & à
Successeurs dans les fonctions A
toliques, l'autorité de déclarer
pénitens, que leurs pechez so
mis, & d'annoncer aux impén
la haine que Dieu leur porte, &
châtimens qu'il leur prépare, &
remettre ainsi ou de retenir le
chez. Il faut donc reconnoît
pouvoir, & parce qu'on le re
noît, venir quelquefois au Trib
de la Pénitence, pour recevoir
solution de nos pechez.

Celui qui croit ainsi, & qui
forme sa conduite à sa Foi, n'e
gagé dans aucune erreur fonda
tale ; & comme il est Chrétie
enfant de Dieu, & qu'il desire
tenir l'héritage de la vie éternell
peut vivre & mourir en cet état
. Tous ces articles de Foi son

bregé de la Doctrine Chrétienne, qui est expliquée dans les Ecrits des Prophetes & des Apôtres : ils se trouvent dans le petit Cathechisme divisé en six parties, le Symbole de la Foi, l'Oraison Dominicale, & les paroles de JESUS-CHRIST touchant le Baptême, la Cene, le pouvoir des Clefs, & la vocation des Ministres. Ce Catechisme nous est commun avec les Catholiques ; & lorsqu'ils veulent instruire quelqu'un de la Foi Chrétienne, c'est là ce qu'ils lui enseignent ; & c'est sur ces articles qu'ils le pressent, comme sur les points necessaires pour devenir Chrétien, & avoir part au salut. On n'a qu'à consulter les Catechismes de Canisius & de Vossius, & le Catechisme imprimé depuis peu à Hildesheim. C'est pourquoi les Auteurs de la Confession d'Augsbourg disent dans la Préface, que tous les Chrétiens Catholiques & Protestans, combattent ensemble sous JESUS-CHR. & peu après ils assurent que nôtre Religion Protestante n'est point contraire à la Religion Chrétienne, ni même à la Religion

Catholique Romaine ; comm
le reconnoîtra, disent-ils, si l'on
sulte les écrits des Peres. Et ce
si vrai, que nous croyons fermei
& avec une extrême confiance ;
y a dans les Monasteres Catholi
des personnes d'une probité &
ne pieté inconteстable.

Un autre fondement de la l
gion, c'est la créance d'un Dieu
te Juge qui recompense la vei
qui punit le crime ; créance qu
plus que tout autre motif à
détourner des mauvaises act
créance que l'Apôtre nous in
dans le chapitre onziéme de l'
tre aux Hebreux : *Celui qui vei
procher de Dieu, doit croire qu'il e
qu'il récompense ceux qui cherch
lui plaire.* Les Catholiques ne
rent point de nous dans la cré
de cet article.

Au reste on ne peut nier qu
glise Catholique ne soit une
Eglise ; où le Ministere de la p
de Dieu & l'usage des Sacre
subsiste. Car si elle n'étoit plu
n'avoit pas été vraye Eglise ;
ses membres seroient en éta

 damn

damnation & perdus sans ressource, ce qu'aucun de nous n'oseroit avancer. Melancthon même a soûtenu, que l'Eglise Catholique n'a point cessé d'être la vraye Eglise ; parce qu'on s'y instruisoit suffisamment de la parole de Dieu dans les diverses parties du Catechisme, qui contient le Décalogue, le Symbole des Apôtres, l'Oraison Dominicale ; & dans les instructions qu'on fait en baptizant, ou dans les Epitres & les Evangiles qu'on lit les Dimanches. L'Auteur de cet Ouvrage est Jean Seubothius : & le feu Duc Auguste de glorieuse memoire l'estimoit à tel point, qu'il en a corrigé le langage. La doctrine de Melancthon sur la verité de l'Eglise Catholique, est suivie par un celebre Théologien de Tubinge Jean Haffenresfer, dans ses lieux communs qu'on lit au peuple par toute la Suede, & qu'on regarde dans les Universitez comme un ouvrage Orthodoxe.

En troisiéme lieu l'Eglise Catholique d'accord en ce point avec l'Eglise Protestante, croit & confesse même publiquement dans les Chai-

res & dans les Ecrits ; que le nom de Jesus est le seul nom dans lequel les hommes doivent esperer, & par qui l'on puisse obtenir le salut ; & que l'homme n'est pas justifié par les œuvres de la Loi, c'est-à-dire, qu'il n'est pas justifié par la seule observation de la Loi, mais par la clemence & la misericorde de Dieu, & par la satisfaction que Nôtre Seigneur Jesus-Christ a faite pour nous. Telle est la doctrine de l'Eglise Catholique, comme l'a remarqué le vertueux Abbé mort depuis peu à Doësbourg dans le prologue de son abregé des regles de Foi : *L'Eglise croit & a toûjours enseigné, que personne depuis la création du monde, n'a obtenu le salut que par* Jesus-Christ, *Mediateur entre Dieu & les hommes, selon ce qui est écrit dans les Actes* [a], *& comme le Concile de Trente.* [b] *le reconnoît.*

La même Assemblée Chrétienne enseigne, que le commencement de la justification, doit necessairement venir de Dieu, & de sa Grace prévenante, c'est-à-dire de la vocation,

[a] *Chap. iv. v.* 13. [b] *Sess. 6. Sess. 6. chap.* 1.

par laquelle Dieu nous appelle sans aucun égard à nos merites. Elle enseigne que, ni la Foi, ni les œuvres ne meritent point la justification, & qu'on doit croire que jamais les pechez ne sont & n'ont été remis que par la misericorde & la Grace de Dieu, & parce que Jesus-Christ l'a voulu.

Nos Docteurs ont été contraints d'avoüer que le Livre intitulé, *Hortulus animæ, le Jardin de l'ame*, & les Rituels de Mayence, de Trêves, & de Cologne, prouvent, qu'on exhorte les Catholiques agonizans, de n'avoir aucune confiance dans leurs merites, ou dans les autres moyens de salut, & de mettre toute leur confiance en Jesus-Christ. Nous pourrions faire sentir la force des preuves qu'on tire de tous ces Livres; mais nous nous arrêterons au Rituel de Mayence imprimé l'an 1699. Voici l'exhortation qu'il prescrit pour les moribonds à qui on donne l'extrême-Onction : *Vos mérites & ceux de tous les hommes, sont trop peu chose, pour que vous y cherchiez vôtre consolation, & l'esperance de vôtre*

[redacted]

salut : & puisque donc nous reconnoissons l'imperfection de nos merites, nous mettons nôtre confiance dans les merites de nôtre Sauveur Jesus Christ, *que Dieu a donné au monde par un amour véritablement divin. Mettez donc vôtre esperance dans ce Dieu clement & favorable.* Après que le malade a reçû l'extreme-Onction, on adjoute : *Mettez vôtre consolation dans ce Dieu éternel, qui est disposé à vous faire misericorde, & qui vous donne la force de resister à toutes les attaques du peché & du Demon ; & ne doutez pas que Dieu n'abîme facilement vos pechez dans la multitude des precieux merites de* Jesus-Christ. *C'est par ce Sauveur que vous serez délivré des pechez & du Démon, & que vôtre ame sera veritablement sauvée.*

Dans le Catechisme de.... on prescrit au malade prêt de mourir cette priere : *Et dans le cas que je dusse desormais vivre saintement, & que vôtre volonté, mon Dieu, fût que je mourusse, j'aimerois encore mieux mourir à present suivant vôtre sainte volonté, & renoncer aux bonnes œuvres que je pourrois faire, si je vivois plus long-tems.* Parmi d'au-

tres prieres qu'on peut ſuggerer aux malades, on trouve celle-ci: *Vous demandez que Dieu vous traite plûtôt avec miſericorde qu'avec juſtice, & qu'il agiſſe avec vous non ſelon vos merites, mais ſelon ſa bonté infinie*: Le malade répond, *je le veux. Ne croyez-vous pas que vous ne pouvez être ſauvé que par la précieuſe mort de* JESUS-CHRIST *ſeulement?* le malade répond, *je le crois.*

Il eſt évident que ces exhortations Catholiques ont pour principe cette verité, *Perſonne n'eſt juſtifié & délivré de ſes pechez que par la miſericorde de Dieu, & les merites de* JESUS-CHRIST : mais cela n'exclud pas les bonnes œuvres & l'obſervation des préceptes, comme ſi les bonnes œuvres, quoiqu'unies aux merites de JESUS-CHRIST precédens ne ſervoient de rien pour le ſalut éternel: car on ne peut enſeigner l'inutilité des bonnes œuvres ſans contredire les ſaintes Lettres.

On lit dans Saint Mathieu, [a] *Si vous voulez entrer dans la vie éternelle, gardez les commandemens*; & [b] *Tous*

[a] *Chap. xix. v. 14.* [b] *Chap. vii.*

ceux qui disent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas dans le Royaume des Cieux : mais celui qui fait la volonté de mon Pere entrera dans ce Royaume. Et Saint Jacques [a] dans son Epître assûre *qu'Abraham a été justifié par ses œuvres* : & si ce texte ne paroît pas canonique à quelqu'un, qu'il écoute ce que long-tems auparavant Daniel a dit à Nabuchodonosor, *Rachetez vos pechez par vos aumônes*. L'aumône n'est-elle pas une bonne œuvre? & si les bonnes œuvres ne servent de rien, pourquoi St. Jean au sortir du desert crie-t'il si haut, *Faites penitence*? pourquoi Jesus-Christ répond-il, que pour être sauvé, *Il faut aimer Dieu & le prochain*? La raison même nous apprend qu'un scelerat ne merite pas le pardon de ses pechez, s'il ne les déteste, s'il ne frape sa poitrine, s'il ne s'excite à la contrition, quelque confiance qu'il ait dans les merites de Jesus-Christ.

Nous sommes donc convaincus que les Catholiques sont d'accord avec les Protestans ; que s'il y a en-

a *Chap. xx.* b *Chap. iv.*

tre eux quelque dispute, elle roule sur des questions de nom.

Après avoir démontré que le fondement de la Religion subsiste dans l'Eglise Catholique Romaine, en sorte qu'on peut y être Orthodoxe, y bien vivre, y bien mourir, & y obtenir le salut, il est aisé de décider la Question proposée.

La Serenissime Princesse de Volfembutel, peut en faveur de son mariage embrasser la Religion Catholique; vû principalement. 1°. Qu'elle ne s'est point offerte, ni n'a point negotié pour être choisie, & qu'il est indubitable, que c'est la Providence Divine qui la conduit à cette Alliance: 2°. Que ce mariage sera tres-avantageux, non seulement au Duché de Brunswik, mais encore à toute l'Eglise Protestante, & que peut-être il servira à procurer la paix de toutes les Eglises si ardemment souhaitée.

Il faut seulement prendre garde, qu'elle ne fasse point d'abjuration, & qu'on ne lui propose pas comme articles de Foi, des points d'une controverse difficile & embarrassée. Il

suffira de l'instruire avec simplicité.

On peut opposer quelques objections à nôtre réponse, mais ces objections n'ont aucun fondement solide.

Premiere Objection.

La Religion Catholique Romaine exige qu'on se soumette à des ordonnances humaines.

Réponse.

On impose aux Catholiques Romains. Ils enseignent, que les Traditions Divines & Apostoliques, c'est-à-dire la doctrine qui n'est pas contenuë dans l'Ecriture sainte, & qui cependant vient de Jesus-Christ & de ses Apôtres, doit être reçûë avec le même respect que l'Ecriture sainte : & nous le disons comme eux. Il reste à disputer entre eux & nous, si quelques traditions viennent de Dieu & des Apôtres. A l'égard des traditions purement humaines, les Catholiques pensent comme nous.

Seconde Objection.

Les Catholiques veulent qu'on invoque les Saints, quoi qu'il ne faille invoquer que Dieu seul.

Réponse.

Le Concile de Trente n'ordonne point d'invoquer les Saints : il définit seulement qu'il est bon & utile de les invoquer : & en verité aucun bon Chrétien ne refusera de le faire, quand il fera reflexion qu'on ne leur attribuë point d'autre pouvoir que celui de prier pour nous ; que l'Eglise Grecque & Latine a pratiqué cette invocation depuis quatorze cens ans, que l'invocation des Saints ainsi expliquée n'est nullement injurieuse à Dieu.

Troisiéme Objection.

Pour être Catholique il faut croire le Purgatoire, dont l'Ecriture ne parle point.

Réponse.

Si par le nom du Purgatoire on entend un état, où les ames expient après leur mort les pechez qu'elles n'ont pas expiez pendant leur vie, beaucoup de Docteurs de l'Eglise ont crû le Purgatoire.

Quatriéme Objection.

Plusieurs Ceremonies de la Messe donnent du scandale.

Réponse.

Ce scandale vient de l'ignorance de ce que ces Cerémonies représentent, il n'y en a aucune qui n'ait une signification édifiante. On peut en lire l'explication dans les Catechismes Catholiques, en particulier dans celui de . . . . page 86. En un mot la Messe est une représentation de la tres-amere Passion & de la Mort de Jesus-Christ.

Cinquiéme Objection.

L'ufage du Calice eſt interdit aux Catholiques.

Réponſe.

De même que l'incredulité des hommes ne détruit pas les promeſſes de Dieu, ainſi la privation du Calice ne peut être imputée aux Laïques, qui n'en ſont pas privez par leur faute. Il faut juger au contraire, que s'ils reçoivent la Communion avec un cœur contrit & une pleine confiance en Dieu, ils reçoivent auſſi-bien que les Proteſtans le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST. On doit ajouter que les Laïques Catholiques reçoivent tout JESUS-CHRIST, & communient au Corps & au Sang du Fils de Dieu, en ſorte que le Prêtre même ne reçoit rien davantage que le Laïque. Enfin il faut avoüer qu'il n'y a aucun précepte qui oblige d'accorder le Calice aux Laïques; que l'uſage en étoit propre des Apôtres & des Prê-

tres, comme on le prouve claire ment par le Chapitre XIV. de Sain Marc, où il est évident que Jesus Christ parle des Apôtres, quand ordonne que tous boivent son Sang Il faut expliquer de la même ma niere le Texte de St. Mathieu chap XXVI. où il est dit que tous bûren

Sixiéme Objection.

Les Catholiques sont obligez d croire sept Sacremens, quoiqu'il n'y en ait que deux.

Réponse.

L'Etymologie du nom de Sacre ment ne se trouve pas dans l'Ecri ture : ainsi la question sur le nom bre des Sacremens, s'il y en a deu ou sept, peut être une question d de nom. La Confession d'Augsbour a varié sur cette question. Tantô elle ne compte que deux Sacre mens, tantôt elle en compte trois en ajoutant l'absolution au Baptêm & à la Cene. Dans le fond nou sommes d'accord. Les Catholique

croyent comme nous que le Baptême & la Cene sont les principaux Sacremens. Nous croyons avec eux, qu'il y a beaucoup d'autres signes secrets des Mysteres ; qu'on peut établir par l'Ecriture, qu'il y en a plus de trois. Quand les Catholiques font de l'imposition des mains un Sacrement, il se fondent sur ce qu'on en lit dans les Actes des Apôtres, & c'est après Saint Paul écrivant aux Ephesiens, qu'ils donnent au Mariage le nom de Sacrement.

Conclusion.

Nous sommes prêts de répondre aux autres Objections ou par écrit, ou de vive voix.

Il faut pourtant remarquer que ces controverses, qui sont entre nous & les Catholiques, ne regardent point la Princesse, qui doit demeurer dans la simplicité de la Foi, qui est la plus excellente de toutes les dispositions. Pour les Théologiens, ils peuvent examiner les matieres disputées. Heureusement il s'en

trouve dans l'un & dans l'autre p
plusieurs à qui Dieu à ouvert
yeux, & qui reconnoissent que
difference des deux Religions
moins grande qu'on ne dit.

Ce que Philippe Melancth
homme véritablement docte, a é
dans son jugement sur les Cont
verses du tems adressé au Roi Fr
çois Premier *, mérite une att
tion singuliere. *Il est facile*, dit-il
terminer les disputes : & j'espere que
ceux qui ont de la pieté & qui craign
Dieu, n'auront pas de peine à s'accom

Fasse le Seigneur que ce souh
de Melancthon s'accomplisse,
qu'il permette que cette décis
serve à augmenter sa gloire, & le
lut temporel & éternel des illust
Familles qu'elle regarde, selon
volonté de JÉSUS-CHRIST nô
commun Sauveur.

C'est le voeu des Théologi
de Helmstad. Fait le
d'Avril. 1707.

* Pa... 4. pag...
May 1708.

Reflexions sur la Décision précedente.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Heretiques reconnoissent l'Eglise Romaine pour une veritable Eglise, où l'on peut se sauver. On sçait ce que répondirent les Ministres Calvinistes à Henri IV. Le Pere Meynier Jesuite a rempli un volume in 8°. des témoignages de cinquante Protestans illustres, de deux Synodes, & de tous les Lutheriens de la Confession d'Augsbourg sur le salut des Catholiques. Leur aveu est un juste hommage que l'erreur est contrainte de rendre à la vérité. Il est bien propre à confirmer les Catholiques, & il doit certainement allarmer les Protestans soigneux de leur salut. Les deux Partis conviennent qu'on peut se sauver dans l'Eglise Catholique ; les Catholiques nient qu'on puisse se sauver dans l'Eglise Protestante : il est donc necessaire d'embrasser la Religion Catholique, où le salut n'est pas douteux, & de quiter l'Eglise Protestante, où on ne convient pas que le salut soit pos-

sible. Agir autrement est-ce agi prudemment? est-ce songer serieusement à son salut? n'est-ce pas visiblement le hazarder? Voilà nôtre premiere reflexion sur la Décision de Helmstad.

Une autre reflexion que cette Décision fait naître, c'est que les Princes & les Théologiens qui sont dans les sentimens de l'Université de Helmstad, ne peuvent differer de se réünir à l'Eglise Romaine, sans demeurer convaincus du crime de Schisme. Leur séparation n'a plus aucun prétexte. Les premiers Réformateurs n'ont traité cette Eglise d'idolatre, d'adultere, de nouvelle Babylone, que sur les articles de la Justification, de l'Invocation des Saints, du Purgatoire, & des Traditions. S'ils l'ont accusée de Tyrannie, c'est principalement à cause du refus du Calice. Voilà l'Eglise justifiée sur tous ces points: il faut donc convenir que la séparation est inexcusable, que Luther & les Chefs de la Secte Protestante, ont été des seditieux, qui ont troublé sans aucun sujet le repos des Fidelles, &

causé tant de désolations, fait couler tant de sang, qu'on ne les doit regarder que comme des séducteurs, qui ont trompé les peuples par de fausses accusations contre l'Eglise, & qu'ils méritent l'éxecration de tous les honnêtes gens par l'énormité & les suites funestes de leurs calomnies.

Au reste nous ne souhaitons pas moins ardemment que les Théologiens de Helmstad, la réünion de tous les Chrétiens. Fasse le Dieu de paix, que l'Auguste Maison de Brunswik, & la Sçavante Université de Helmstad ayent la gloire de la commencer.

Nous avons crû devoir imprimer à la fin de ces Memoires l'original Latin, pour prévenir jusqu'au moindre doute, que nous n'ayons pas traduit fidellement une Piece si importante.

ARTICLE LXI.

EXPLICATION D'UNE MEDAI[LLE] *très-rare de l'Empereur Justinien, dressée par le P. H. Jesuite à M[on]sieur* HENRION, *de l'Academie [des] Inscriptions & Médailles.*

MONSIEUR, quand v[ous] me donnâtes hier, de la [ma]niere du monde la plus obligea[nte,] une petite Médaille de l'Empe[reur] Justinien, quoique je vous marq[uas]se alors combien je l'estimois, j[e ne] pûs néanmoins vous dire tout [le] sens que j'y découvrois, parce [que] vous souhaitâtes que je le fisse [par] écrit : ce que je vais tâcher de f[aire] par ce billet que je me donne l'h[on]neur de vous écrire aujourd'hui.

Cette Médaille est tout a fait [sin]guliere, en ce que de toutes ce[lles] que j'aye jamais vûës dans les Ca[bi]nets les plus complets, ou dans t[ous] les livres de ceux qui nous ont d[on]né des Catalogues de Médail[les,] celle-ci est la seule de l'Emper[eur] Justinien, dont l'inscription soi[t]

May 1708. p. 816

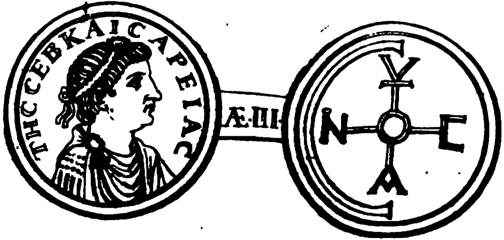

Grec. J'avois crû jufqu'ici avec tous les plus habiles Antiquaires, qu'il n'y avoit point de Médailles Grecques de cet Empereur. Celle-ci m'a parfaitement détrompé.

Vous vous fouvenez bien, MONSIEUR, que d'un côté eft la tête de ce Prince avec une infcription Greeque ; & de l'autre, fon nom en chifre, & en Grec de même, comme j'eus l'honneur de vous le dire : C'eft le revers de cette Médaille qu'il faut für tout confiderer ici ; c'eft à dire, le grand C ou *σίγμα* Grec, qui renferme & qui enveloppe prefque le nom de ΙΟΥϹΤΙΝΙΑΝΟϹ en chifre. Dans ce *σίγμα* même il faut obferver jufqu'à fa fituation. Car en le tenant droit dans fa figure ordinaire, il détermine comment il faut tenir la Médaille fixe, pour y voir le chifre de la maniere qu'il le faut lire. Dans cette fituation la premiere lettre eft à la droite de la croix : c'eft un I, qui eft la premiere lettre du nom de *Justinien* : elle eft pour cela plus grande que les autres ; & elle fert en même tems à former le premier trait de la

lettre N. La seconde est l'O qui est au milieu de la croix : la troisiéme est l'Y, qui est au haut : la quatriéme est le C ou σίγμα, qui est à la gauche de la croix : la cinquiéme est le T qui est en en haut sous l'Y. La 6. 7. & 8. savoir I N I se trouvent, comme j'ai dit, dans la premiere lettre à droite : ensuite l'A est au bas de la croix : les lettres N, O, & C qui restent, sont évidentes, comme je les ai déja marquées. Cela fait IOYCTINIANOC. Outre que l'image du Prince, la fabrique, & le métal marquent incontestablement le tems de Justinien.

L'Inscription est composée de la légende qui est du côté de la tête, & de ce chifre-ci, avec le grand C ou σίγμα qui l'enferme. Et le tout ensemble fait un sens complet, que voici : THC CEBαςῆς, KAICAPEIAC Cωτὴρ IOYCTINIANOC Cεβαςός. *Augusta Cæsarea Conservator Justinianus Augustus. Justinien Auguste est le Conservateur de Cesarée surnommée l'Auguste.* Car comme nous disons en François l'*Auguste* avec l'article, le Grec demande aussi sur

cette Inscription, τοῦ Σιβαστοῦ.

De toutes les Villes qui ont eu le nom de Césarée, il n'y a que celle qui est sur la mer Mediterranée à l'entrée de la Palestine, qui ait été surnommée l'Auguste, ἡ Σιβαστή. On lit sur quelques-unes de ses Medailles Latines, C. A. C. *Colonia Augusta Cæsarea* : sur d'autres, COL. PR. FLAV. AVG. CAESAREA, *Colonia prima Flavia Augusta Cæsarea*; parce qu'outre les anciens habitans qui étoient Grecs, on y avoit établi une Colonie Latine; & c'étoit la premiere qu'eût établi la Maison des Flaves, c'est à dire, l'Empereur Vespasien. Sur une Médaille très-curieuse de Diadumenien, qui est chez Mr. FOVCAVLT, elle à tous ces noms-ci; COL. P. FL. F. AVG. G. CAES. *Colonia prima Flavia Felix Augusta Germanicia Cæsarea. La Colonie la premiere des Flaves, l'Heureuse, Auguste, la Germanique Cesarée.* Ces quatre titres lui avoient été donnez par quatre differens Princes, qui lui avoient communiqué le nom ou le surnom de leur Famille; Vespasien, Commode, Auguste, Germanicus

frere de l'Empereur Claude,
tôt l'Empereur Claude lui
qui avoit aussi le surnom
manique, parce qu'ils le
tous deux de leur pere. Le
d'*Heureuse* lui vient de l'Er
Commode, qui est appellé
Médailles, *Pius Felix*, *le*
l'Heureux. Et celui d'*August*
l'Empereur Auguste, lon
avant qu'on y établît une
Latine. Et c'est ce que l'
sans doute nous a voulu app
en mettant du moins pour la
me lettre du mot A V Γ. ur
Grecque.

Pour la même raison su
les Médailles de cette Ville,
sont Latines, le nom de *la*
des Flaves, que la Colonie
y est ordinairement placé
mier, parce qu'il est prop
Colonie, qui frappe la Méd
Latin. Les surnoms d'*Augus*
Germanique y sont ordinairen
derniers; parce qu'étant
ciens que la Colonie, ils n
chent pas de si près. Et les
les Grecques de cette Ville

taire, n'ont jamais le nom de Flaves, que la Colonie y a porté ; mais ſeulement les noms anciens ; ſçavoir celui d'*Auguſte Ceſarée*, comme ſur cette Medaille de Juſtinien ; parce que Ceſar Auguſte eſt le premier Prince qui ait donné ſon nom à cette Ville ; ou ceux de *Germanique* & de *Commodienne*, par ce que ces deux Princes, Claude & Commode, ont accordé aux Habitans Grecs de grands privileges. Ce qui ſe vérifie pour l'un par l'époque qu'ils comptent ſur leurs Médailles depuis la ſeconde année de Claude ; & pour l'autre, par le ſurnom de Commodienne, qu'ils ont ſur leurs Médailles, comme la Colonie a celui d'*Heureuſe* ſur les ſiennes.

Les Grecs étoient peut-être les ſeuls qui habitoient Céſarée du tems de Juſtinien : ou bien ils partageoient encore la Ville, comme ils faiſoient ſous M. Aurele, ſous qui ils frappoient des Médailles avec cette Inſcription, ΚΑΙCΑΡΕ. ΓΕΡΜΑΝΙΚ. & ſous Commode, chez Monſieur FOVCAVT, ΚΑΙC. ΓΕΡΜΑΝΙΚΑΙΩΝ ; & au Cabinet du Roi,

ΚΑΙCΑΡΕ. ΓΕΡΜΑΝΙΚΕ. ΚΟΜ. Καισάρειαν Γερμανικέων Κομοδιανῶν ; & enfin sous l'Empereur Pescennius Niger, chez le Roi, avec l'Inscription, ΚΑΙCΑΡΕΙΑC ΓΕΡΜΑΝΙΚΗC. Ce qui n'empêchoit pas que sous tous ces Princes, les Latins de la même Ville ne fissent frapper aussi de leur côté des Médailles en Latin ; avec le nom de *Colonie*, que les Grecs ne mettoient pas. Il se trouve en effet dans les Cabinets, de ces Médailles Latines, frappées sous ces Empereurs.

Σωτὴρ, *Servator, le Conservateur*, ou *le Liberateur*, est un éloge qui se donne aux Princes, lors qu'ils ont secouru quelque Ville ou quelque Province, sur tout contre quelque ennemi de la patrie. Vous pouvez voir, MONSIEUR, sur une Médaille de la Ville de Nicopolis sur le Danube, qu'on donne ce titre à Trajan : ΑΥΤ. ΚΑΙC. ΤΡΑΙΑΝΟC CΩΤΗΡ ΤΗC ΠΟΛΕΩC : *Imperator Cæsar Trajanus Urbis Conservator* ; & au revers, ΝΙΚΟΠΟΛΙC. C'est que Trajan avoit délivré cette Ville des incursions que les Daces faisoient sur tout le païs d'alentour. On voit

 de

de même en Latin sur les Médailles de Constantin & de Maxence ; le titre de CONSERVATORES URB. SUÆ ; pour marquer que certaines Villes attribuoient leur sûreté & leur repos à Jupiter, dont l'image est representée sur le revers où est cette legende ; & en même tems à celui de ces Empereurs, dont l'image & le nom est de l'autre côté. Une des plus nobles & des plus magnifiques Inscriptions qui soient sur les Médailles en ce genre-là, est celle de la Médaille de l'Empereur Aurelien, qui est chez Monsieur Foucault. D'un côté est le Soleil, avec cette légende, SOL DOMINUS IMPERI ROMANI ; & de l'autre est Aurelien avec cette Inscription, AVRELIANVS AVG. CONS. c'est à dire, *Aurelianus Augustus Conservator*, & non pas *Consul.* Ceux qui avoient frappé cette Médaille, vouloient dire, que le Soleil qui étoit la Divinité principale qu'adoroient les Romains, étoit le Maître Souverain de l'Empire ; mais que l'Empereur Aurelien en étoit le Conservateur. Il y en a encore

d'autres exemples que je passe, que vous sçavez.

Le nom de l'Empereur Justini est ici en chifre : toutes les lettres son nom se trouvant ou aux extr mitez, ou au milieu de la croix q est dans le champ, pour marquer Christianisme du Prince. Autant q je m'en puis souvenir, c'est ici plus ancien chifre qui paroisse s les Médailles. Car celui qui est ra porté par Octavien Strada, pag. 24 sous l'Empereur Marcien, est fo suspect, comme le sont la plûpa des Médailles que rapporte cet A tiquaire. Le chifre y est mal fait sans art, & n'a nulle marque d Christianisme.

Vous ne serez pas surpris, Mo sieur, de voir que le nom de Ju tinien ne soit pas du côté où est s image. Je sçai que vous en avez v d'autres semblables. L'Ouvrier vo lant mettre le nom du Prince chifre, comme une nouvelle inven tion, il falloit qu'il le mît sur le re vers de la Médaille ; & consequen ment il étoit nécessaire, que le rest de l'Inscription fût du côté où e

son image. Je m'oubliois de dire, que le C qui est ici mis principalement pour signifier Σωτὴρ, y est encore pour signifier Σεβαστὸς *Augustus.* Car quoique ce dernier mot ne soit pas absolument necessaire, il est néanmoins bien placé dans cette Inscription ; puis qu'il y donne à entendre, qu'il convient bien à un Auguste de proteger sur tout une Ville qui porte le nom d'Auguste comme lui.

Voilà, MONSIEUR, pour ne rien dire de superflu ou d'inutile, ce qui m'est venu depuis hier dans l'esprit sur vôtre Médaille, laquelle a son merite, comme vous voyez, & dont je vous suis tres-obligé. Je suis aussi avec beaucoup de respect, MONSIEUR, &c.

Ce 5. Mars.1708.

ARTICLE LXII.

SUITE DES OUVRAGES DE BULL
Judicium Ecclesiæ Catholi
trium priorum sæculorum, de
cessitate credendi, quod Do
nus noster JESUS - CHRISTUS
verus Deus. *C'est-à-dire, Senti*
de l'Eglise Catholique des trois
miers siecles sur l'obligation de cr
la Divinité de JESUS-CHRIST.

CE Traite n'est pas moins be que le précédent. Et Bullus s' senti d'autant plus obligé d'y trava ler, qu'il voyoit le nombre croî tous les jours en Angleterre, Gens qui faisant une profession a parente de croire, que JESUS-CHR est veritablement Dieu, nioient pendant que ce fût un article de I nécessaire à salut. Simon Episcop Chef des Remontrans après Arr nius, a donné naissance à cet im sentiment. Il est manifeste que po être au fait sur ce point, il faut av de l'érudition, une éxacte conno sance des ouvrages des Peres &

l'Histoire Ecclesiastique : or c'est précisément ce qui a manqué à Episcopius. Il n'y a qu'à l'entendre sur cela dans une réponse à un Jesuite nommé Wadingus. „ Je vous déclarerai une fois ce que je pense ; „ c'est que vous ne me forcerez jamais à un travail si desagréable ; „ je ne prétens point à une gloire „ aussi legere, & je ne porte nulle „ envie à ceux qui se font un merite d'avoir de la lecture & de la memoire. Qui voudra, se peut embarquer dans cet Ocean des Conciles & des Peres, y voguer & y errer à son gré. Bullus plus justement s'engage à démontrer, que comme le Concile de Nicée a formé sa Décision après la Doctrine des Peres qui l'ont précedé, il a aussi suivi la pratique de l'Eglise, en prononçant Anatheme à ceux qui nieroient la Divinité de Jesus-Christ.

Il propose donc son dessein en trois articles. 1°. Que les Peres des trois premiers siecles ont jugé cette créance absolument necessaire à salut. 2°. Que quiconque l'a niée, a été rejetté de l'Eglise. 3°. Qu'il n'y a

aucun vestige de tolérance à cet égard. Il execute ce dessein en sept chapitres.

Bullus commence au ch. 1er. par de terribles paroles de St. Ignace dans l'Epitre aux Ephesiens, où ce Disciple des Apôtres distingue exactement deux natures en JESUS-CHRIST, & traite ceux qui nient l'une ou l'autre, de Gens qui en vain se donnent le nom de Chrétiens. Ce sont, dit-il des bêtes féroces, dont il faut se garder, des chiens enragez & qui mordent en secret, qui sont plus éloignez de l'heritage & du Royaume de Dieu que les Pecheurs. St. Irenée & les autres Peres ne les ménagent pas davantage.

Les Hérétiques du premier siecle de l'Eglise se partagérent à attaquer les uns l'Humanité, les autres la Divinité de JESUS-CHRIST. Simon & Menandre osérent dire, qu'il n'étoit homme qu'en apparence. Cerinthe & Ebion poussérent l'impiété jusqu'à n'en faire qu'un homme, & à nier qu'il fût Dieu. Les Evêque donc de l'Asie scandalizez de telles doctrines si contraires à celle

qu'ils avoient reçûë des Apôtres, eurent recours à St. Jean, qu'on trouve partout appliqué à faire connoître JESUS-CHRIST Dieu & homme. Car dès le ch. 1. v. 1. de son Evangile il condamne Ebion en disant, qu'*Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit en DIEU, & le Verbe étoit DIEU.* En marquant dans la suite, que c'est ce même Verbe qui s'est fait chair, & a été Jesus, il refute Cerinthe. Enfin en déclarant au v. 14. que *le Verbe s'est fait chair, à vécu parmi nous, & nous avons vû sa gloire*, il dissipe le phantastique dogme de Simon & de Menandre. Le même dessein de St. Jean, de combattre ces heresies, se fait encore sentir au commencement de sa 1ere. Epitre, qui est entierement conforme à celui de son Evangile. Or après avoir ainsi établi les deux natures en JESUS-CHRIST, il appelle Ante-Christ, ch. 2. v. 22. & ch. 4. v. 3. quiconque enseigne autrement. C'est ce que Bullus expose au ch. 2d. où il cite quelques endroits des Lettres de St. Polycarpe & de St. Ignace, qui ont un entier rapport aux paroles de St. Jean.

Il vient ensuite à un point important de l'Histoire Ecclesiastique touchant les Nazaréens ; ces premiers Fidelles de la Circoncision à Jerusalem, que les Sociniens voudroient mettre de leur parti en les confondant avec les Ebionites. Mais 1°. Est-il un Auteur ancien qui ait seulement donné à entendre, ou qui semble avoir soupçonné, que le Christianisme ait pris naissance dans un si bas sentiment de Jesus-Christ, que de le croire seulement homme ? 2°. Eusebe l. 4. de l'Hist. Eccl. ch. 5. dit positivement, qu'il sçavoit par le témoignage des anciens Ecrivains, que quinze Evêques qui gouvernérent successivement l'Eglise de Jerusalem jusqu'au renversement de cette Ville, furent tous de la Nation Juive, & eurent de Jesus-Christ le sentiment qu'il en falloit avoir. 3°. Bullus pouvoit ajouter, que les Hérétiques qui tâchérent dans la suite de rabaisser le Sauveur à la condition d'un simple homme, se seroient prévalus d'une aussi grande autorité que celle des premiers Fidelles. 4°. St. Jerôme dans sa lettre 89e. sur le diffe-

rend de St. Pierre & de St. Paul touchant l'obſervation de la Loi, diſtingue les Ebionites de ceux qui étoient appellez *Minei*, Minéens; & il dit, que ceux-ci, parcequ'ils vouloient être Juifs en s'obſtinant à obſerver la Loi, & Chrétiens en confeſſant que Jesus eſt le Christ, n'étoient en effet ni Juifs ni Chrétiens. Or les Ebionites avoüoient que Jesus étoit le Meſſie; donc les Minéens reconnoiſſoient de plus ſa Divinité: & ils deſcendoient des premiers Nazaréens, dont ils avoient néanmoins dégeneré par leur zele obſtiné pour la Loi de Moyſe. St. Juſtin dans ſon Dialogue contre Tryphon, & l'Auteur des Conſtitutions Apoſtoliques l. 6. ch. 10. & 11. font la même diſtinction de deux ſectes, qui convenoient dans l'obſervation de la Loi, & ſe partageoient ſur la Divinité de Jesus-Christ. 5°. En effet les Ebionites faiſoient une ſecte à part; puiſqu'ils avoient, dit Bullus, pour Auteur Ebion, dont-ils portoient le nom.

Dans le ch. 3e. Bullus montre par la ſuite de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique,

que tous ceux qui ont osé se déclarer contre la Divinité de Jesus-Christ, ont été retranchez de l'Eglise. C'est ce qui arriva à Théodote le corroyeur, à un autre Theodote, à Artemon ou Artemas, à Paul de Samosate.

Mais les anciens Symboles, objecte Episcopius, n'éxigent point d'autre créance, sinon que Jesus-Christ est le Fils de Dieu, sans faire mention de la maniere dont il est le Fils de Dieu, si c'est de toute éternité & en unité de nature avec le Pere. C'est ici que Bullus triomphe, en faisant voir clairement dans le ch. 4e. que les Symboles & les anciennes regles de la Foi expriment aussi la maniere de la filiation; puisqu'il falloit confesser avant le Baptême, *un seul Dieu, Pere, Fils, & S. Esprit*. L'expression Grecque a encore plus de force : πιστεύω εἰς τὸν θεὸν τὸν πατέρα, τὸν υἱὸν, καὶ τὸ ἅγιον πνεῦμα. C'est-à-dire, *Je crois en Dieu, qui est le Pere, le Fils, & le St. Esprit.* C'est justement ce que dit Tertullien au l. contre Praxeas ch. 13. *Et le Pere est Dieu, & le Fils est Dieu, & le St. Esprit est Dieu.* St. Cyprien dans

une Lettre à Jubaïen assûre, par rapport à la même confession de Foi d'avant le Baptême, que qui nie la Divinité de Jesus-Christ, ne sçauroit devenir son temple. Enfin St. Irenée & Tertullien la marquent expressément dans les expositions de la Foi, qu'ils font en plusieurs endroits de leurs ouvrages; celui-là au l. 1. ch. 1. & 19. & l. 3. ch. 4. & 20. celui-ci au l. de la Prescription ch. 9. & contre Praxeas ch. 2.

Pour ce qui est du Symbole des Apôtres, on ne s'arrêtera pas à ce qu'avance Bullus après Vossius au ch. 5^e^. que c'est le Symbole particulier de l'Eglise Romaine: mais on remarquera les justes loüanges qu'il donne à cette Eglise de n'avoir point été troublée par les heresies, & d'avoir conservé l'integrité de la Foi. C'est par cette raison, dit-il, qu'elle s'est servie d'un Symbole plus abbregé, mais qui exprime suffisamment la Divinité de Jesus-Christ, en ordonnant de croire en lui, comme de croire en Dieu le Pere, *& in Jesum Christum*, & en le nommant Fils unique, *Filium ejus unicum*. Il réfute so-

lidement les quatre manieres, lon lesquelles les Sociniens prét dent, que ce nom a pû lui être tribué. 1°. Est-ce parce qu'il est par l'operation du St. Esprit ? n Adam a été formé par les mains Dieu. 2°. Est-ce à raison de l'emj que Dieu lui a confié ? Mais les R établis de Dieu & les Prophe pourroient pareillement se var d'être les Fils de Dieu : & Jesu Christ en St. Jean ch. 10. fait b connoître la différence qu'il y a lui à eux. 3°. Est-ce parce qu'il a ressuscité ? Mais tous les Justes le ront: & d'ailleurs il est dit de lui av sa resurrection, que le Fils de D est venu au monde : & sa resurr tion a été seulement une preu qu'il est veritablement le Fils Dieu. 4°. Est-ce enfin parcequ'il établi comme héritier universel tous les biens de Dieu, soit dans ciel soit sur la terre ? Mais il n'a supreme pouvoir qu'en tant que l de Dieu, comme il est manifes ment déclaré dans l'Epitre aux I breux ch. 1. v. 2. On peut ajout que ce titre de Fils unique sign

une excellence incommunicable à tout autre, & par conséquent Divine : tous les anciens l'ont ainsi entendu, quand ils ont assuré, qu'il a toûjours été dans le sein du Pere.

Le Symbole de Jerusalem, comme il est rapporté dans les Catecheses de St. Cyrille, & qui a été commun à cette Eglise avec toutes celles d'Orient, n'a pû s'exprimer plus clairement: *Et en un seul Seigneur* Jesus Crhist, *qui est le Fils unique de Dieu, engendré du Pere avant tous les siecles, Dieu veritable, par lequel toutes choses ont été faites, qui s'est incarné & fait homme.* Bullus démontre l'antiquité de ce Symbole, & par l'autorité d'Eusebe, & par l'opposition qui s'y trouve avec les premieres heresies.

Mr. Grabe dans ses notes sur les trois précedens chapitres de Bullus, prouve sçavamment, que dès le tems des Apôtres, la formule de la confession de Foi n'étoit pas renfermée dans ce peu de mots: *Je crois au Pere, au Fils, & au St. Esprit.* Il le prouve, dis-je, par le soin qu'ont pris les Apôtres d'inculquer comme néceſſaire à salut, qu'il n'y a qu'un

Dieu, qu'il eſt le Créateur du ciel & de la terre; que Jesus-Christ a ſouffert, qu'il a été crucifié, qu'il eſt mort, reſſuſcité, placé à la droite du Pere, & qu'il viendra juger les vivans & les morts. Il en eſt de même de l'article du St. Eprit, & de ceux de la rémiſſion des pechez & de la réſurrection generale. Il eſt remarquable que les Novatiens mêmes dans leur Symbole reconnoiſſoient la rémiſſion des pechez en l'Egliſe, comme la Lettre 69e. de St. Cyprien l'atteſte : ce qu'aſſurément ils n'auroient pas fait, ſi le Symbole ordinaire ne les y avoit forcez. Reſte l'article de la deſcente de Jesus-Christ aux enfers, que Mr. Grabe penſe avoir été inſerée contre les Valentiniens : il n'étoit point dans le Symbole de Rome, comme nous l'apprenons de Rufin, non plus que dans celui d'Afrique. Ce qu'on doit conclurre contre Bullus, qui a adopté le ſentiment de Voſſius, c'eſt que l'Egliſe Romaine a gardé le Symbole des Apôtres, & que les Egliſes d'Orient l'ont amplifié pour l'oppoſer au débordement des Héreſies.

Le ſeptiéme chapitre eſt employé à forcer les Tolerans dans le retranchement, où ils ſe croyent le plus en aſſurance. Ils ſe couvrent d'un paſſage de Saint Juſtin, qu'ils ne ceſſent de vanter : & Bullus démontre que ce paſſage là même porte leur condamnation, & fait manifeſtement voir, que l'Egliſe a toûjours rejetté avec anathême ceux qui ont nié la Divinité de JESUS-CHRIST. Avant que d'en venir à l'endroit dont il s'agit, il eſt bon de reprendre d'un peu plus haut le Dialogue de Saint Juſtin avec le Juif Tryphon. Celui-ci déclare donc, „ qu'il „ lui paroît que ce n'eſt pas ſeule„ment un paradoxe, mais une ex„travagance, de dire que le Chriſt „ a dû être avant tous les ſiécles, ſe „ faire homme, & naître d'une ma„niere ſi extraordinaire que d'a„voir pour mere une Vierge. C'eſt „ un paradoxe, répond Saint Juſtin, „ principalement pour ceux de vô„tre Nation, τοῖς ἀπ' τοῦ γένους ὑμῶν, „ qui par l'attachement qu'ils ont „ pour les enſeignemens de vos „ Maîtres, ne veulent plus voir ni

„ faire ce que Dieu command
„ comme il s'en plaint lui mê
„ Mais, continuë Saint Justin, qu
„ je ne pourrois pas vous conv
„ cre par les Ecritures, que le
„ du Créateur étoit avant la c
„ tion, qu'il est Dieu, & qu'il a
„ naissance d'une Vierge ; je ne
„ pas cependant obligé à aband
„ donner ce que j'ay avancé ;
„ quel qu'il soit en lui-même, i
„ néanmoins le Christ & le Me
„ Car c'est ce que j'ay déja dém
„ tré. Vous pourrez dire, que je
„ trompe sur sa préexistence &
„ sa merveilleuse naissance ;
„ vous êtes obligé d'avoüer q
„ est le Christ, quoique né d
„ maniere ordinaire aux homm
„ & fait Christ par le seul choi
„ Dieu. Car il en est quelques
„ d'entre nous ἀπὸ τοῦ ὑμετέρου γέ
„ qui confessant qu'il est le Chr
„ disent néanmoins qu'il est né c
„ me les autres hommes : je ne
„ pas en cela de leur sentiment
„ peu de personnes l'approuve
„ parce que nous ne reglons pas
„ tre Foi envers JESUS-CHRIST

„ des traditions humaines, mais ſur
„ ce que les Saints Prophêtes ont
„ annoncé, & ſur ce qu'il a lui-mê-
„ me enſeigné.

Que voit-on dans tout ce diſcours qui favoriſe la Tolerance ? Au contraire, nier la préexiſtence, la Divinité, les merveilles de la naiſſance de JESUS-CHRIST ; c'eſt ce que Saint Juſtin appelle aveuglement ſur les Propheties & ſur la Doctrine de JESUS-CHRIST, obſtination à ſuivre les égaremens de ſes Maîtres & les traditions humaines. Il eſt vrai qu'il propopoſe à Tryphon l'exemple de quelques perſonnes, qui étoient dans ce ſentiment : mais ſur eux tombe tout ce qu'il vient de dire d'aveuglement & d'obſtination : mais c'étoient les Ebionites, notoirement herétiques & retranchez de l'Egliſe. Bullus conjecture qu'il pourroit bien y avoir eû dans le texte de St. Juſtin, καὶ τοῦ ὑμετέρου γένους au lieu de ἡμετέρου. Mais quoi qu'il en ſoit de cette correction ; s'il faut retenir ἡμετέρου, cela ſignifie que les Ebionites étoient compris ſous le nom general de Chrétiens. Au reſte Saint

Juſtin range parmi les heretique
les blaſphemateurs, ceux qui ne
connoiſſent pas l'Envoyé de Di
pour le Dieu d'Abraham, d'Iſaa
de Jacob.

Un endroit encore digne de ren
que, c'eſt celui où Bullus expliqu
que Saint Juſtin a dit dans ſes A
logies, que les Philoſophes qui
ſuivi la droite raiſon, ont été Cl
tiens, ou doivent paſſer pour Cl
tiens ; & il le dit en particulie
Socrate, d'Heraclite, de Muſor
A-t'il donc eû une opinion plu
vorable de ces Philoſophes que
Heretiques, qui nioient que Je
Christ fût le Dieu d'Abrah
Cela n'eſt pas croyable. De pl
aſſure dans l'Exhortation aux G
tils, „ Qu'il eſt abſolument im
„ ſible de connoître Dieu, com
„ il le faut, & la maniere de le
„ vir, ſinon par le ſeul moyen
„ Prophetes inſpirez de Dieu &
„ Maîtres ; & dans la Lettre à I
„ gnete, Que nul homme n'a v
„ connû Dieu ; que c'eſt lui-mê
„ qui s'eſt fait connoître ; & q
„ s'eſt fait connoître par la Foi,

„ laquelle ſeule il eſt permis d'arri-„ ver à ſa connoiſſance. Il a donc voulu ſeulement faire entendre, que toute droite raiſon eſt une ſemence, & une portion, comme il s'exprime, & un écoulement de la raiſon de Dieu, mais qui ne ſuffit pas pour le ſalut. Ainſi dans la premiere Apologie op-poſant ces Philoſophes aux Chré-tiens, il dit, „ Que ſi pour avoir tâ-„ ché par une portion & une ſemen-„ ce de raiſon, de vivre bien & d'é-„ viter le mal, les Démons leur ont „ ſuſcité des perſecutions; il ne faut „ pas s'étonner, qu'ils en excitent de „ plus grandes contre ceux qui ont „ la parfaite connoiſſance, qui eſt „ JESUS-CHRIST.

ARTICLE LXIII.

TRADUCTION DES EGLOGUES *de Virgile, avec des notes critiques & historiques.* A Paris chez Jacques Eſtienne ruë Saint Jacques 1708. *in 12. pag. chifrées & non chifrées* 420.

CE n'eſt pas ici une ſimple tra-duction des Bucoliques, où l'on n'ait eu en vûë que de rendre en

François les beautez de cet e
lent Modelle de la Poësie pasto
C'est un Commentaire d'un
veau goût, plein de vûës nouv
sur le dessein & sur l'œconomi
chaque Eglogue. L'Auteur c
par *l'Histoire du Mogol & par*
toire du Fanatisme, attaché aus
par son emploi, à expliquer les I
gues de Virgile, écrivit les diff
tez qu'il n'étoit pas en état d
soudre. Une étude de quel
mois dérobez à de plus grande
cupations, lui a suffi pour satis
lui-même à ses doutes, & pour
ner un nouveau jour aux Bu
ques de Virgile, dont on ne
toit pas assez la beauté, parce q
n'en connoissoit pas assez tou
delicatesse. Pour réüssir dans le
jet qu'il s'étoit formé, voici la r
qu'il s'est frayée. „ Il a cessé de
„ vre les ruisseaux pour ren
„ ter jusqu'aux sources. Il a ét
„ l'histoire du tems où Virgile c
„ posa son Ouvrage. Il a rec
„ les differens endroits des Aut
„ anciens, dont il pouvoit tire
„ lumieres. Il a lû avec reflexi

i ſont vrai-ſemblables par tout, qui ſouvent ont quelque choſe plus que de la vrai-ſemblance. ſt vrai, (c'eſt l'Auteur qui par-) qu'au milieu même du plaiſir e donne une découverte, au ment qu'on vient de la faire, toûjours ſenti un ſcrupule qui ninuoit ma joye. Eſt-il poſſi-, me diſois-je à moi-même, que re apperçû dans un Auteur, lequel on a ſi long-tems tra-llé, ce que tant d'habiles gens ont point vû depuis dix-ſept les, qu'il a paſſé par les mains tous les Sçavans ? J'avoüe, con-e le nouveau Traducteur, que reflexion me touche encore

teur, ne ſont pas moins conſiderables, que celle du veritable ſujet de la cinquiéme Eglogue de ſon Edition, qui étoit la quatriéme dans toutes les Editions précedentes. Il propoſe, il établit des ſentimens ſinguliers ſur l'ordre des Eglogues, par rapport au tems que Virgile a composé chacune ; ſur le Tityre de la premiere Eglogue qu'il croit être le pere de Virgile ; ſur deux jeunes eſclaves Cebes & Alexandre Diſciples de Virgile, Acteurs dans pluſieurs Eglogues ; ſur la liaiſon des fables que Virgile entaſſe dans la ſeptiéme Eglogue, qui dans les autres Editions eſt la ſixiéme. Ces nouvelles conjectures lui fourniſſent le dénoüement de preſque toutes les difficultez qui ont le plus embaraſſé les autres Commentateurs.

Pour la traduction, quoique l'Auteur ſe ſoit efforcé de lui donner toute la fidelité qu'il a pû ; il a quelque fois ajouté dans le François des tranſitions qui ne ſe trouvent pas dans le Latin. D'autres fois il a un peu paraphraſé ſon Auteur, pour le rendre intelligible ; mais il a eu ſoin

 de

de marquer presque tous ses changemens en lettres Italiques.

Il a suivi deux regles dans la correction du texte Latin. 1°. Il a préferé les vieux exemplaires imprimez éxactement sur les manuscrits aux exemplaires modernes, que les conjectures des nouveaux Editeurs ont souvent alterez. 2°. De deux leçons également autorisées, il a choisi celle qui lui a paru faire un plus beau sens.

Les notes ne sont destinées qu'à justifier les Systêmes particuliers, qu'il a inventez pour expliquer chaque Eglogue; & il avertit lui-même ceux qui aiment les remarques de Grammaire, de Géographie, de Polymathie, de les chercher dans les autres Commentateurs. Si l'Auteur a écrit ses difficultez sur les autres pretieux restes de l'Antiquité, & qu'il veüille donner quelque tems à les débroüiller avec autant d'esprit & d'art, qu'il en paroît dans le Livre dont nous parlons, on peut répondre que le public lui sçaura gré de ce travail. Ce sera pour l'Auteur un amusement qui le délassera

des études penibles, où l'engage le dessein de donner une Histoire complette du Fanatisme, dont le premier tome qui parut il y a deux ans fait souhaiter la suite. Nous parlerons des deux tomes quand le second paroîtra.

ARTICLE LXIV.

INSCRIPTION ANTIQUE gravée sur une pierre, trouvée dans la Ville de Calahorra sur les frontieres de Castille & de Navarre, envoyée à Mr. de Baville Conseiller d'Etat ordinaire, & Intendant en Languedoc.

DIIS MANIBUS
QUINTI SERTORII
ME BREBICIUS CALAGURITANUS
DEVOVI
ARBITRATUS
RELIGIONEM ESSE
EO SUBLATO
QUI OMNIA
CUM DIIS IMMORTALIBUS
COMMUNIA HABEBAT
ME INCOLUMEM
RETINERE ANIMAM
VALE VIATOR QUI HÆC LEGIS
ET MEO DISCE EXEMPLO
FIDEM SERVARE

IPSA FIDES
ETIAM MORTUIS PLACET
CORPORE HUMANO EXUTIS.

TRADUCTION.

Je Brebicius (natif) de Calahorra (qui suis inhumé ici) me suis immolé aux Dieux Manes de Quintus Sertorius, m'étant fait un scrupule de Religion de vivre encore après la mort de ce (grand) homme, qui étoit semblable en toutes choses aux Dieux immortels. Adieu, Passant qui lis ceci. Apprens à mon exemple à garder ta foi, les morts quelques dépouillez qu'ils soient de leur corps, ne laissent pas d'être touchez de cette vertu.

Lettre de Mr. Mabudel de Langres Docteur en Droit & en Medecine, à Mr. de Baville Conseiller d'Etat ordinaire, & Intendant en Languedoc, contenant une Explication de l'Inscription.

Monsieur Si l'Histoire doit beaucoup aux Inscriptions, les Inscriptions ne doivent pas moins à l'Histoire; puisqu'elles se prêtent reciproquement de grands secours, pour l'éclaircissement des faits qu'elles nous presentent.

L'Inscription trouvée à Calahorra, est de la nature de celles dont la seule construction grammaticale n'apprendroit point

le goufre qui s'étoit ouvert à Rome. Alceste mourut pour sauver la vie a son mari Admete. Les Historiens sont pleins de ces exemples fameux, qu'ils ont qualifié des noms de *charitas*, *pietas*, ou de *devotio*. Ces sortes de dévoüemens étoient tellement en usage alors, qu'il y avoit même une maniere de les faire, & des ceremonies à observer pour les rendre plus solemnels. Ils étoient toûjours précedez de prieres, & d'une invocation du grand Pontife & de celui qui se dévoüoit, à tous les grands Dieux; mais sur tout aux Manes, & à la Terre. Tite-Live nous en a laissé la formule, & Pline assure que de son tems elle avoit encore lieu.

Il y a apparence qu'on celebroit la memoire de ceux qui s'étoient ainsi sacrifiez, par une Epitaphe honorable; puisqu'il nous en a resté qui font mention de cette grandeur d'ame. Celle de deux soldats qui s'étoient ainsi dévoüez se voit dans Gruter:

MILITES LEG. VI. ET XIII. DEVOTIS CAPITIBVS.

Mais ce n'étoit pas seulement chez les Romains, que cette coutume se pratiquoit: Plutarque dans la vie de Sertorius, nous apprend que du tems de ce Conquerant, elle étoit encore plus en vigueur en Espagne qu'ailleurs: le passage est trop essen-

eû de cette Inscription, en jugeant qu'elle est l'Epitaphe d'un Officier Espagnol de la Ville de Calahorra, du nombre des Créatures que Sertorius étant en Espagne, & proscrit par Sylla, s'étoit faites; lequel prévenu en faveur de ce General en qui il voyoit tant de belles qualitez, & persuadé comme ceux de sa Nation qu'il avoit en sa personne quelque chose de Divin, s'étoit tellement attaché à lui, qu'il ne voulut pas survivre au malheur de ce grand Homme, & que l'ayant vû miserablement assassiné par Marcus Perpenna Prétorien, il se crût doublement obligé, par un devoir d'amitié, & de Religion, à mourir, & se sacrifier aux Manes de ce vaillant Capitaine.

C'étoit une chose assez ordinaire chez les. Grecs, & les Romains, de trouver des gens assez zelez pour exposer leur vie pour la patrie, pour leurs parens, & pour leurs amis: c'est ce qu'ils appelloient *Devovere se*, ce qui signifioit, se sacrifier, s'immoler. Ciceron, Val. Maxime, & T. Live se servent souvent de ce mot: Servius l'a employé sur Virgile, & un ancien Grammairien Latin lui donne toute l'étenduë de sa signification en ces termes: *Patrio exemplo me dicabo, animam devotabo hostibus.* Ce fut pour le salut de la patrie que Codrus Roi des Atheniens se livra à la mort; que les trois Decies se jetterent au milieu des ennemis; que Curtius se précipita dans

affaire où il eut le dessous, ils l'enlevé
sur leurs épaules, le passérent par de
eux de main en main, & ne penséren
leur salut qu'après l'avoir mis en sû
dans la ville la plus prochaine.

Or comme Sertorius ne mourut p
dans un combat, mais au milieu d'un
sin, où Perpenna son faux ami jalou
sa gloire & de son credit, le fit assassine
sa presence, & trempa lui même les m
dans son sang; il est certain que tous
amis ne pûrent mourir avec lui, &
Bebicius qui parle dans cette Epita
n'étant pas dispensé de son serment
s'immola volontairement aux Dieux
nes, & par un pur scrupule de surviv
celui avec lequel il avoit fait serment
mourir.

Cette conjecture deviendra encore
probable, lorsqu'on fera reflexion
Bebricius étoit de Calahorra; sans
jetter dans une discussion géographi
touchant cette ville, sur la vraye situa
de la quelle les Géographes sont parta
soit parceque Pline en a distingué d
l'une *Calaguris Nasica* & l'autre *Fib*
ria; soit parceque la diversité des surn
que les autres lui ont donnez, a fait
tre l'opinion de leur difference. Il est
jours certain que Calahorra d'aujourd'
qui est dans la Castille vieille aux co
de la Navarre sur l'Ebre, au confluen
la Riviere nommé Cicados de Castilla

Calaguris patrie de Brebicius, qui a été si illustrée par le séjour, le choix des troupes, & les belles actions de Sertorius.

L'appanage des Habitans de cette Ville & du pays qui en dépendoit appellez *Calaguritani*, étoit la valeur & le dévoüement à Sertorius. Ils repoussérent Metellus & Pompée, qui étoient venus assieger leur place, l'un jusques dans la Basse Espagne, & l'autre jusques dans les Gaules. Ils l'accompagnérent dans tous les dangers & conservérent pour lui encore aprés sa mort une telle veneration, & un attachement si inviolable à sa memoire, qu'étant depuis une seconde fois assiegez par Pompée, ils firent une si vigoureuse & si longue resistance, qu'ayant consommé tous leurs vivres, ils aimérent mieux manger leurs femmes, & leurs enfans, dont ils salérent les corps, que de manquer, en se rendant, à ce qu'ils croyoient devoir à ses cendres.

Cette fidelité à leur General, les fit depuis tellement distinguer des Empereurs, qu'il nous paroit par une Medaille antique, que Jules leur donna son nom, avec le droit de Bourgeoisie Romaine.

MVN. CALAC. IVL. *Municipium Calaguris Julia*, & que de trois cohortes qu'Auguste avoit à Rome pour sa garde, il y en avoit une de soldats de Calahorra.

Sera-t'il donc surprenant, qu'il se soit trouvé dans cette Ville un homme capable de s'immoler aprés la mort d'un Chef

du merite de Sertorius, qui étoit si grand, qu'il passoit dans l'esprit des Espagnols pour un genie plus qu'humain, & qui avoit un commerce aussi particulier avec les Dieux, que Numa avec la Déesse Egerie. C'est aussi le motif que Brebicius dit, qui l'a porté à mourir.

Plutarque & Aulugelle achevent d'éclaircir ici nôtre Inscription, par le recit qu'ils font des ruses dont Sertorius s'étoit servi pour en imposer à la credulité des gens qu'ils appellent Barbares. (c'est le nom que donnoient les Romains, à tous les peuples éloignez d'eux, & nouvellement conquis.) Il profitoit du penchant à la superstition qu'il connoissoit dans la Nation Espagnole, & pour les tromper, il se servoit du secours d'une biche blanche, qu'il avoit apprivoisée au milieu du bruit des armes, & qu'il avoit stilée à venir s'approcher de son oreille. Il leur faisoit accroire que c'étoit un don de Diane, qui lui parloit par la bouche de cet animal qui lui étoit consacré; & dans tout ce qu'il avoit à faire, il faisoit ainsi semblant de consulter cette Déesse, & en leur rapportant l'oracle prétendu qu'elle avoit prononcé, il les engageoit à approuver toutes ses entreprises, & les obligeoit à lui obéïr dans les choses les plus difficiles.

Si quelque Messager lui apportoit la nouvelle de quelque avantage, que ses Lieutenans generaux eussent remporté, il

e faisoit cacher, & annonçant ensuite à es troupes, que les Dieux & sa biche lui ıvoient appris en songe, qu'il auroit quelque heureux succés, il faisoit amener en public sa biche couronnée de fleurs, ordonnoit des sacrifices en action de graces, & faisoit ensuite paroître le Messager qui confirmoit le songe : finesses qui lui avoient acquis tant de credit sur l'esprit de ces peuples, qu'ils ne se croyoient plus gouvernez par un homme étranger, mais par les Dieux mêmes.

Rien n'est donc plus d'accord que les Historiens avec nôtre Inscription, dont il est aisé de déterminer l'Epoque par celle de la mort de Sertorius arrivée l'an 681. de Rome, & soixante douze environ avant la Naissance de Jesus-Christ. Il ne reste plus qu'à expliquer quelques phrases, ou mots qui dépendent de la Grammaire.

La Construction de l'Epitaphe est à la premiere personne : il étoit ordinaire aux Anciens de faire ainsi parler les morts, comme s'ils eussent appris eux mêmes aux Passans leurs noms, leur genéalogie, leurs charges, leur belles actions, leur fortune, leurs malheurs, leur âge, & l'histoire de leur Vie.

L'Epitaphe, ou plûtôt l'action est dediée au Dieux Manes de Sertorius : terme qui ne doit point se prendre ici, pour l'ame du défunt, comme il en a souvent la signification ; mais pour les Divinitez souter-

raines, que les Payens croyoient présider aux tombeaux, & au soin des morts, qui chacun en avoient un particulier, comme nous avons nos Anges Gardiens. Ils appelloient ces Dieux *Δαίμονας* Demons ou Genies.

Le mot de *fides* est pris en deux significations dans deux lignes consecutives : à la premiere il s'entend du serment prêté à Sertorius par ses troupes, appellé dans les Medailles *fides militum*; de cette parole même qu'elles lui avoient donnée de se sacrifier pour lui en cas de mort : & dans la seconde il marque l'accomplissement du vœu de Bebricius.

Enfin le *Vale Viator* est un remerciment que fait le défunt au Voyageur, de la peine qu'il a prise de se détourner de son chemin, & de s'arrêter pour lire ce qui est gravé sur son tombeau. Les Collecteurs d'Epitaphes, sont pleins de ces complimens que faisoient les morts aux passans pour les avoir plaints; tantôt par ces mots, *sit tibi bene qui legis*; *sit tibi terra levis*; souvent par *salve, bene valeas qui legis*, ou par *ave*, *salve*; ou *vale & salve*. Le *corpore humano exutis* est une preuve du sentiment que ces peuples avoient touchant l'immortalité de l'ame.

Voilà, Monsieur, les conjectures auxquelles vôtre Inscription peut donner lieu. Vous les presenter, pour paroître Historien au près d'un homme qui en possede si

à fond la ſcience, ce ſeroit une temerité qui ne ſeroit pas pardonnable à qui a eû l'avantage de lire vôtre Hiſtoire admirable de l'Etat preſent du Languedoc : mais on l'excuſera volontiers, lors qu'on ſçaura qu'elle n'eſt que l'effet d'une prompte obéïſſance aux ordres d'un Magiſtrat ſi Illuſtre & ſi reſpectable, & une marque de l'entier dévoüement, & du reſpect avec lequel je ſuis,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-obéïſſant ſerviteur.

MAHUDEL.

à Montpellier ce 20. Février 1708.

relle à se mouvoir en ligne droite, en heurtant les côtez du cercle, dans les angles duquel il est détourné. Cet effort est d'autant plus grand, que les chocs sont plus forts & plus frequens dans le tems donné. Or V est la mesure de la force des chocs ; & $\frac{V}{D}$ est la mesure de leur nombre : donc $F = \frac{VV}{D}$. On a reduit à ces deux démonstrations toute la théorie des forces centrifuges, que l'Auteur propose dans le chapitre premier. Et l'on voit par l'une & par l'autre, que ces forces sont entre elles comme les quarrez des vitesses divisez par les diametres ou rayons, qui est le théoreme fondamental de Neuton.

De ce principe on peut déduire en deux théoremes, la proportion du mouvement des Cieux & la Regle de Kepler.

Théoreme premier. Les vitesses des spheres celestes sont entre elles comme les racines des distances reciproques du centre commun qui est le Soleil. $V : u :: \sqrt{D} : \sqrt{d}$. Car les Cieux doivent être en équilibre : ce qui ne se peut à moins que ces spheres n'ayent une égale quantité de force centrifuge : donc multipliant les forces centrifuges de deux spheres $\frac{VV}{d}$ & $\frac{uu}{D}$ par dd & DD leurs surfaces spheriques, pour avoir la quantité de ces forces nous aurons $dd\frac{VV}{d} = DD\frac{uu}{D}$: donc $V : u :: \sqrt{D} : \sqrt{d}$.

Théoreme deuxiéme. Les quarrez des têms periodiques sont comme les cubes des distances $tt : TT :: d^3 : D^3$. Car les têms sont entre eux comme les espaces parcourus divisez par les vitesses. Donc $t : T :: \frac{d}{V} : \frac{D}{u} :: ud : VD :: r^3 : R^3$. Donc $tt : TT :: r^6 : R^6 :: d^3 : D^3$. Et comme les Planetes suivent les mouvemens des spheres qui les entraînent, les quarrez des tems de leurs revolutions sont comme les cubes de leur distance du soleil. Les planetes secondaires gardent aussi la même regle. C'est la démonstration de la fameuse Regle de Kepler, qu'on n'avoit jusqu'ici connuë que par des conjectures fondées sur les observations. L'Auteur par cette Regle generale donne & démontre toutes les regles particulieres, pour juger de la distance des Planetes par leur tems periodique.

Du Ciel des Planetes l'Auteur passant aux deux autres Cieux de nôtre tourbillon, fait voir qu'ils ne peuvent garder la Regle de Kepler. Le mouvement du premier qu'il met au dessus de Saturne doit être, par le choc des tourbillons voisins, tout irregulier, & plein de courans tres rapides qui se meuvent de tous côtez, même contre le cours de la matiere celeste : & par là il explique très facilement toutes les irregularitez du cours des cometes. Le mouvement du soleil n'est qu'un bouillonne-

ment très violent joint à une circu
très lente , puisqu'il employe 27 jc
demi à faire un tour sur soi-même ; a
que suivant la Regle de Kepler , il d
tourner en trois heures. Comme la
de ce fait dépend de l'hypothese , o
voye le Lecteur au chapitre sixiém
l'on démontre par un nouveau calcul
tation prodigieuse de la matiere so
& la grandeur énorme du Soleil.

Dans la seconde partie on dén
par la même Regle de Kepler , le m
ment diurne de la terre , le période
heures , l'inclinaison de l'Axe , le pa
lisme & sa variation : ce qu'on peut
quer aux autres planetes. Dans to
calculs on a fixé avec Mr. Cassini l
tance d'ici au soleil à 22000 rayons
terre ; quoique l'Auteur soit pe
qu'elle est de plus de 35000.

1°. La terre doit tourner sur K par
dans un sens contraire au fluide qui
traine. Car ayant une vitesse moyen
tre celle des courans extremes e &
fluide qui la heurte en z 6 , à cause c
vitesse progressive & circulaire est
grande , doit refluer en z h, où la terr
va plus vîte que le fluide , laisse un v
remplir. De même le fluide en h x
par la terre qui va plus vite , doit r
en x 6 , où il se fait encore un vuid
qui doit faire tourner la terre dans l
6 z h x. On doit remarquer que ce

ne se peut faire que dans ce sens, & non dans le sens contraire z h z 6, pour aller de l'endroit où la pression est plus grande à celui où elle est moindre.

2°. Voici comme on démontre le période de 24 heures. On trouve par le calcul que chacun des deux espaces qui se vuident dans ce tems de 24 heures à côté de la terre dans le plan de l'Ecliptique en h 6 & h z est de 18000 lieües quarrées; d'où il suit que le fluide au tour de la terre qui se déplace pour les remplir dans le même tems étant supposé de 4 lieües de hauteur en doit avoir 9000 de longueur, & doit faire tourner la terre qui a 9000 lieües de tour, en 24 heures. Or il n'y a qu'un tel fluide qui puisse la faire tourner en ce tems : car les rectangles égaux ayant les côtez reciproques, si la hauteur étoit moindre, la longueur seroit plus grande, & la terre tourneroit plus vîte; & plus lentement, si la hauteur étoit plus grande.

3°. Le reflux qui se fait autour de la Lune comme autour de la terre, ne peut toutefois la faire tourner : car à cause de son peu de distance de la terre, on démontre que le centre de cette revolution est sensiblement éloigné du centre de son globe, & doit le partager en deux hemispheres sensiblement inégaux, dont le plus grand doit toûjours être le plus éloigné de la terre. Mais dans l'Apogée, comme ces deux centres se rapprochent, la Lune peut

commencer à tourner : c'eſt le mouvement de libration qui convient à toutes les Planetes ſecondaires.

4°. L'inclinaiſon de l'Axe dépend & de l'héterogenéité de la terre plus ſolide ſous les Poles, & de l'irregularité de ſa figure plus haute ſous l'équateur : d'où il ſuit que les Poles & l'équateur faiſant effort pour ſe mettre dans le plan de l'Ecliptique, l'Axe doit demeurer incliné : & comme l'effort de l'équateur prenant cette inclinaiſon n'eſt que de 23 degrez & demi, il ſemble que l'équateur étant couché dans le plan de l'Ecliptique, & l'Axe perpendiculaire, cette diſpoſition pourroit ſatisfaire à ces deux efforts : mais comme cette ſituation demande un équilibre parfait qui ne ſe peut trouver dans la terre, dont les parties heterogenes changent continuellement de ſituation, ſoit par le mouvement diurne, ſoit par d'autres cauſes particulieres, il eſt neceſſaire que l'Axe ſe précipite & demeure toûjours incliné.

5°. Pour démontrer le parallelisme on ſuppoſe, 1°. Que les peripheries C. m. c. des courans qui emportent les points h k 6 de la terre, ont un tel rapport que $C = m + p$; $m = c + p$; & $c + 2p = C$. Car elles ſont entre elles comme les rayons. 2°. Que la difference des viteſſes des courans C & c eſt égale à $p \pm \frac{p}{44688}$, comme on le démontre par la Regle de Kepler & par cette

May 1708.

progression, ∺ $22000 + 1 : 22000 - \frac{1}{22000} : 22000 - 1$. Donc la différence de la vitesse moyenne de m & de celle de c & C $= \frac{p}{2} - \frac{1}{11000}$.

6°. La cause du parallelisme est l'Equilibre de toutes les parties de la terre comme des points H & B, qui l'empêche de tourner sur soi même, pendant que K tourne sur m autour du Soleil. *Démonstration.* Le centre K étant emporté sur m dans une année autour du Soleil, les points H & B de la terre décriront en même tems C & c : ainsi la vitesse de B étant égale à c, à raison de ce mouvement, celle de H sera égale à $C = c + 2p$, (*supposition premiere :*) cette difference fait faire un tour à la terre dans le sens h x 6 z qui détourne l'Axe du parallelisme : & comme cette différence est égale à 2 p, ce tour se fera sur 6 & non sur K, afin que la peripherie décrite par h autour de 6 soit égale à 2 p. (J'appelle ce tour sur 6 le détour.) D'autre part les mêmes points h & 6 étant emportez par les courans C & c, la terre à cause de la différence de leurs vitesses progressives & circulaires, doit faire deux tours sur K dans le sens 6 x h z, qui font ensemble équivalens & contraires au détour sur 6. Et 1°. quant à la vitesse circulaire, supposant les vitesses de c & C égales à celle du courant m, le point 6 dans cette supposition parcourra dans une année $c + p = m$, (*sup-*

position premiere,) & fera ainsi tourner u
fois la terre dans le sens h x 6 z, & p
ce même tour h reculant autant que
avance, parcourra C—p = m. Donc
seul tour satisfera à la différence des
tesses circulaires C & c, quoique égale
2 p, les vitesses circulaires étant recip
ques aux cercles décrits. Mais la vit
progressive du courant étant égale à m
$\frac{p}{2}$ (*supposition* 2e.) = c + p + $\frac{p}{2}$ le poin
fera sur K un tour & demi 6 x h z, 6 x h
la vitesse progressive de C étant égale à
— $\frac{p}{2}$, le point h reculera de l'espace $\frac{p}{2}$ da
le sens h z 6 x : ainsi la terre achevera
second tour, & ces deux tours ensem
faisant l'équilibre au détour autant q
l'Axe est détourné du parallelisme par
premiere cause, autant il est redressé
la seconde, & doit ainsi demeurer toûjo
parallele à soi-même sensiblement pend
le cours d'une année. C'est en ce sens q
faut entendre & corriger les chap. 3. &
l'Auteur pour faciliter le calcul s'étant
vi de la Regle de Ptolomée au lieu de c
de Kepler, & du moyen proportionel ari
metique, au lieu du géometrique.

7°. Pour démontrer la variation du
rallelisme, on n'a qu'à reprendre la dif
rence insensible $\frac{p}{11111}$ qu'on a neglig
car cette petite difference qui n'est qu'
$\frac{1}{2}$ environ pour chaque année, doit f

tourner une fois la terre sur K dans le sens z 6 x h en 44000 ans, qui est le période que Clavius donne aux fixes & aux apogées des orbes, lequel s'accorde avec la distance de 22000 rayons déterminée par Mr. Cassini. Mais comme il faut peu pour alterer ce mouvement aussi lent que celui d'une aiguille de quadran, on doit penser que les causes particulieres, comme l'apogée & perigée de la Terre, la figure irreguliere de son orbe, & les changemens qui se font par la suite des tems sur sa surface & dans l'interieur de son globe, peuvent diversement en divers tems accelerer ou retarder ce periode. En effet les Astronomes ont donné en divers siecles des tems si differens à la revolution des fixes qui dépend de ce mouvement de la Terre, comme de 49000, 36000, & 25000 ans, qu'on ne peut attribuer cette difference énorme qu'à une cause irreguliere, & non au défaut des observations.

8°. Pour la troisiéme partie, on la renvoye à un autre mois : où l'on expliquera les phenomenes qui dépendent de l'hypothese de ce nouveau systeme, comme le boüillonnement dans le tourbillon general & dans les particuliers, les effets de la pesanteur dans le Ciel & sur la Terre, l'apogée & le perigée des Planetes qui dépend de leur pesanteur, les marées & le magnetisme. On remarquera seulement touchant les marées, que l'Auteur ayant combiné

la Regle de Kepler avec la pression du tourbillon de la lune & non de son globe, explique tres-facilement toutes les irregularitez du flux & reflux de la Mer, qui dépendent des causes generales, & qui ont paru jusqu'ici inexplicables aux Philosophes, faute d'y appliquer cette fameuse Regle.

Article LXVI.

LE SENS PROPRE ET LITTERAL des Pseaumes de David, exposé brievement dans une interpretation suivie, avec le sujet de chaque Pseaume. A Paris chez, Nicolas le Clerc ruë Saint Jaques & Jean Herissant, ruë neuve Nôtre Dame 1708. *in 12. pages 645. sans la Preface & les Tables.*

IL n'y a point de partie de l'Ecriture, que les Fidelles ayent plus souvent entre les mains que les Pseaumes de David. C'est pour cela qu'on s'est toûjours appliqué, & sur tout dans les derniers tems, à les rendre intelligibles à tout le monde, & qu'on a composé en nôtre langue plusieurs excellens Ouvrages pour éclaircir ces divins Cantiques. Mais il n'en avoit point encore paru du goût de celui-ci. C'est une interpretation courte, dans laquelle l'Auteur s'est tellement attaché à exprimer le sens propre & litteral du Texte sacré, qu'il n'a rien omis de ce qui pouvoit contribuër

à le rendre clair & facile à comprendre. Son interpretation n'est gueres plus longue que le seroit une simple Traduction : & cependant elle a tous les avantages d'une Paraphrase & d'un long Commentaire. Sans presque rien ajouter au Texte, il fait appercevoir la liaison naturelle qui est entre les versets d'un même Pseaume. Il a tellement modifié les expressions figurées, qui sont si frequentes dans les Pseaumes, que les personnes les plus simples n'y trouvent plus rien qui puisse les arrêter : & cependant il a conservé l'énergie, la noblesse, & l'onction du Texte.

C'est là ce qui fait le prix & le caractere particulier de cet Ouvrage. C'est ce qui lui a mérité l'approbation de plusieurs Prélats celebres, qui se sont donné la peine de l'examiner. Comme leurs éloges nous donnent une idée juste de cette nouvelle interpretation, nous avons crû en devoir ici transcrire une partie.

„ L'Auteur, dit Mr. l'Archevêque de „ de Cambray, ne s'est donné la liberté de „ paraphraser un peu, que pour se proportionner au besoin de la plû-part des Lecteurs qu'il veut instruire. Par tout on „ sent qu'il ne cherche qu'à conserver „ l'onction du Texte, & qu'à en rendre la beauté, la force, la magnificence, en éclaircissant les endroits qui ont „ quelque obscurité dans la Vulgate. Par „ tout on voit qu'il aime ce qu'il tra-

„ duit , & qu'il ne songe qu'à le faire
„ aimer.

„ Feu Mr. l'Evêque de Digne assuroit, „ que cette exposition n'est ni une para„ phrase, parceque elle n'en a pas la lon„ gueur, ni une version purement litterale „ des Pseaumes, parce que l'Auteur a eu „ soin d'en diminuer l'obscurité.

„ Mr. l'Evêque de Chartres la recom„ mande à tous les Fidelles de son Diocese, „ comme un Ouvrage tres propre à nour„ rir en eux l'esprit de la priere, & à les „ faire entrer dans les grands sentimens „ de la Religion, dont les Pseaumes sont „ remplis.

„ Mr. L'Evêque de Bazas déclare, qu'il „ est persuadé, que ceux qui liront cet Ou„ vrage y trouveront toute l'onction & „ l'instruction necessaire pour les porter „ au bien, & que ceux qui auroient pû „ être dégoutez de la lecture des Pseau„ mes, par l'obscurité & la secheresse de „ de quelques Traductions, trouveront „ des agrémens dans celle-ci, & qu'elle „ leur en rendra l'usage facile & tres-utile.

„ Mr. l'Evêque de Tournay dit, que „ l'Auteur en rendant les Pseaumes intelli„ gibles par une courte paraphrase, fait „ connoître aux Chrétiens le fruit qu'ils „ en peuvent tirer.

„ L'Auteur, dit Mr. l'Evêque de la Ro„ chelle, a exposé le vrai sens de chaque „ Pseaume: il en fait sentir toute la beau-

„ té & l'onction ; il y fait remarquer un
„ sens suivi & naturel : & il a exprimé les
„ sentimens du Prophete d'une maniere
„ si vive & si noble, qu'il est impossible de
„ de n'en être point touché.

Mr. l'Evêque de Tulle dit, que ce Livre
„ peut contribuer beaucoup à réveiller
„ la ferveur & à nourrir la pieté des Fi-
„ delles qui le liront.

„ Mr. l'Evêque de Poitiers dit, que l'Au-
„ teur a expliqué avec beaucoup de netteté
„ & d'exactitude le sens des Pseaumes.

„ Mr. l'Evêque d'Agen loüe dans cette
„ nouvelle interpretation la brieveté ; la
„ pureté du style, l'onction qui y est ré-
„ panduë.

„ Mr. l'Evêque d'Angers dit, que cet
„ Ouvrage lui a paru plein d'onction, &
„ capable de réveiller dans ceux qui le li-
„ ront, les sentimens de ferveur & de pe-
„ nitence dont David lui-même étoit pé-
„ netré.

„ Mr. l'Evêque d'Amiens nous assûre
„ qu'on ne sçauroit trop estimer le juste
„ milieu qu'a tenu l'Auteur de cette inter-
„ pretation : qu'il nous a donnée dans une
„ explication litterale & spirituelle tout
„ ensemble, un sens suivi & naturel, &
„ qu'il a sçû réünir avec la plus grande
„ pureté du langage, la noblesse des ex-
„ pressions & l'onction des sentimens.

„ Enfin le Censeur ordinaire dit qu'il
„ n'a vû dans aucun Ouvrage de cette na-

„ ture, plus de fidelité, plus de netteté ;
„ plus de noblesse, plus d'onction.

L'Auteur a dédié son Ouvrage à la Reine d'Angleterre. Son Epitre dédicatoire est toute Chrétienne. Il y a fait un caractere de David qui est très-beau & très-fidelle, & qui représente parfaitement celui du Roi d'Angleterre. Il y loüe avec beaucoup d'élegance & de delicatesse, la pieté de la Reine & celle de toute sa Cour. Il ne faut pas oublier que l'Auteur a eu soin de mettre à la fin du Livré, toutes les tables necessaires pour la commodité des Lecteurs, & à la tête de chaque Pseaume ce qui en fait le sujet.

Mais afin de mettre le Lecteur en état de juger par lui-méme du merite de l'Ouvrage dont nous parlons, nous mettrons ici un Pseaume tout entier. Nous nous attachons au vingt-deuxiéme qui commence par ces mots, *Dominus regit me* ; parce que c'est un des plus courts, & un de ceux où le Prophete a parlé d'une maniere plus figurée. Voici d'abord l'argument du Pseaume, tel que l'Auteur le propose.

David en ce Pseaume considere Dieu comme un bon Pasteur, & sous cette idée il expose les soins de la Providence à son égard. Ce Pseaume ne renferme rien, que tout Chrétien & principalement tout serviteur de Dieu, ne puisse s'appliquer dans un sens moral & spirituel.

May 1708.

Voici maintenant le Pſeaume tel que l'Auteur l'a traduit & interpreté :

„ Le Seigneur veut bien prendre ſoin de
„ moi ; je ne manquerai jamais de rien
„ dans les heureux pâturages où il m'a
„ conduit.

„ Il m'a élevé le long des eaux pour me
„ défendre toûjours de la ſoif & de la cha-
„ leur : & ſi quelque fois je me ſuis déro-
„ bé à ſa conduite, il a ſçû me ramener au
„ troupeau.

„ Il m'a remis dans le droit chemin,
„ dont je m'étois écarté, & cela par un
„ pur effet de ſa miſericorde.

„ Maintenant, Seigneur que je me vois
„ avec vous, je ſerai ſans crainte au mi-
„ lieu des plus évidens dangers.

„ La houlette que vous avez entre les
„ mains, aſſûre mon repos contre tout ce
„ que j'aurois à craindre.

„ Vous avez eu ſoin de me ſoûtenir
„ d'une forte nourriture contre les attaques
„ de mes ennemis.

„ Lors qu'il ſembloit que je dûſſe être
„ plongé dans l'amertume, vous avez ver-
„ ſé ſur moi vos plus douces conſola-
„ tions, & vous m'avez comme enyvré de
„ joye.

„ Tant de témoignages de vôtre bon-
„ té, Seigneur, me font eſpérer que vôtre
„ miſericorde m'accompagnera dans tout
„ le cours de ma vie.

„ Elle me conduira enfin dans vôtre

„ sainte demeure, pour y vivre toujours
„ avec vous.

Article LXVII.

DE SARCOPHAGO MARMOREO Probi Anicii & Probæ Faltoniæ in Templo Vaticano &c. C'est-à-dire. *Dissertation de l'Abbé Battelli sur l'Urne sepulcrale de marbre, de Probus Anicius & de Proba Faltonia, dans l'Eglise de St. Pierre de Rome*, A Rome, chez Caietan de Zenobiis, devant le Seminaire Romain. 1705. *in* 8°. *pages* 168.

SI l'on ne s'attache pas dans cet extrait à suivre l'ordre, que l'Abbé Battelli a mis dans sa Dissertation; on n'en omettra rien de ce qui peut faire plaisir aux Lecteurs.

La Maison des Aniciens fut dans le 4e. siecle la plus distinguée de Rome, par la noblesse, les richesses, les emplois: l'éloge qu'en fait Claudien est magnifique.

Quemcunque requirès
Hac de stirpe virum, certum est de Consule nasci;
Per fasces numerantur AVI.....
Nec quisquam procerum tentat, licet ære vetusto
Floreat, & claro cingatur Roma Senatu,
Se jactare parem.

Théodat Roi des Goths en Italie, écrivant à Maximus Anicius, à qui il donnoit en mariage une Princesse de son sang, fait entendre en son stile Gothique, quelle étoit la grandeur de cette Maison. *Anicios quidem pene Principibus pares ætas prisca progenuit .... Quis ergo relinqueret in posteris minus honoris, quos tandiu constat fuisse præcipuos? Accusarentur sæcula, si talis potuisset latere Familia.* „ Ce seroit „ la honte de nôtre siecle; si une Famille „ si illustre ne possedoit pas les honneurs. Il faut ajouter la splendeur d'un superbe Palais: & quelqu'un * croyoit bien loüer St. Augustin, de lui dire, que les traits d'éloquence brilloient encore plus dans ses écrits, que les marbres employez avec tant d'art dans le Palais Anicien. Mais la plus solide gloire de cette Maison fut la pieté & la vertu que la profession du Christianisme y porta: & c'est par là principalement que nôtre Histoire Eclesiastique l'éleve au dessus de tout ce qui étoit alors à Rome. Au reste il est surprenant que l'Histoire ne fournisse aucune preuve, & ne fasse voir nulle trace de cette ancienneté si vantée des Aniciens: car voici tout ce qui est connu de leur Généalogie. Cælius Probinus deux fois Consul les années 341. & 351. Prefet de Rome en 346. Son fils fut

* *Secundinus en une lettre à St. Augustin, parmi les Lettres de ce Pere.*

Sextus Anicius Petronius Probus, Proconsul d'Afrique & des Gaules en 369. Consul avec l'Empereur Gratien en 371. & qui eut de Faltonia Proba trois fils, Anicius Hermogenianus Olybrius, qui épousa Anicia Juliana, & fut pere de l'Illustre S. Demetriade, Consul en 395. Anicius Probinus Consul avec son frere en 395. Anicius Probus Consul avec l'Empereur Arcade en 406. Il paroit que Faltonia Proba & Anicia Juliana étoient de la même Maison, sans qu'on sçache comment, non plus que Maximus Anicius allié du Roi Théodate; le changement de noms introduit dans le bas Empire ayant autant contribué que l'extrême négligence des Historiens, à faire évanoüir la descendance des plus nobles Familles.

L'Urne sepulcrale dont il s'agit ici renfermoit les os de Sextus Anicius Petronius Probus, & de Faltonia Proba sa femme. Elle étoit posée dans une Chapelle attachée à l'Eglise du Vatican, & destinée à la Sepulture de ceux de cette Maison. Dans la longueur de l'Urne d'un côté se voit la figure de Jesus-Christ ayant à sa gauche St. Pierre & à sa droite St. Paul, & ensuite huit Apôtres de part & d'autre: dans le côté opposé paroissent Anicius Probus & Faltonia Proba au milieu, & deux Apôtres, ou deux Saints aux extremitez: dans la longueur, sont six figures d'un côté & autant de l'autre: la Sculpture & l'Archi-

tecture qui servent d'ornement sont Gothiques avant même que la domination des Goths fût établie à Rome. Le Cardinal Baronius [a] s'est contenté de faire graver la premiere face de cette Urne, mais Bosius [b] & Aringhus [c] ont eu soin de les representer toutes. Outre cela la Chapelle étoit ornée d'épitaphes en vers rapportez par les mêmes Auteurs, & qui se sentent aussi de la décadence des bonnes Lettres. Ce qu'il y a de remarquable pour la Doctrine Catholique, c'est que le bonheur present des Saints, sans attendre après le jugement dernier, y est exprimé avec leur intercession.

Lætabare priùs mensa regalis honore,
Principis alloquio, Regis amicitiâ:
Nunc propiùs Christo, Sanctorum sede potitus,
Luce novâ frueris, lux tibi Christus adest.

Et un peu après.

Hunc tu Christe choris jungas cœlestibus, oro:
Te amet, & placidum jugiter adspiciat.
Quique tuo semper dilectus pendet ab ore,
Auxilium soboli conjugiique ferat.

Il est vrai qu'Ammien Marcellin ne fait pas un portrait avantageux de Probus, qu'il

[a] *Ad annum* 395. [b] *Roma subterran. l.* 2. *c.* 8. [c] *Aringhus Roma subterr. l.* 2. *c.* 10.

dépeint comme un homme ambitieux & vindicatif, fier à l'égard de ceux qui le craignoient, & rampant devant ceux de qui il avoit à craindre : mais deux Poëtes le vangent des traits malins de cet Historien payen. Les mœurs de Probus, dit Ausone [a], répondoient à son nom.

Mundi suprémus Arbiter,
Qualem creavit moribus,
Jussit vocari nomine.
Nomen datum praeconiis,
Vitaque testimonio.

Claudien [b] rend justice à sa modestie & à sa liberalité.

Virtutibus ille
Fortunam domuit ; nunquamque levantibus altè
Intumuit rebus. . . . .
Quippe velut denso currentia munera nimbo
Cernere semper erat ; populis undare Penates ;
Assiduos intrare inopes, remeare beatos.
Praecepit illa manus fluviis superabat Iberos,
Aurea dona vomens.

Un autre Historien [c] a chargé Proba du crime d'avoir livré Rome à Alaric dans

[a] *Epist.* 16. [b] *Panegyr. de Consul. Prob. & Olybr.* [c] *Procop. de bello Vandal. l.* 1.

la vûë de mettre fin à l'extrême misere où la longueur du siege avoit reduit cette grande ville : Mais il ne l'a pû faire croire à personne. L'Abbé Battelli attribue à une autre Dame, aussi nommée Proba, le Centon composé des vers de Virgile sur l'ancien & le nouveau Testamens ; & il annonce que Mr. Fontanini va épuiser ce sujet dans une sçavante Dissertation.

La mort de Probus arriva entre 383. & 395. sans qu'on puisse précisément en marquer l'année, non plus que de celle de Proba, qui ne sçauroit néanmoins être arrivée avant 411. ou 412. Car cette sainte Dame après la prise de Rome en 409. se retira en Afrique avec Juliana Proba & Demetrias, d'où elle revint mourir à Rome.

L'Urne qui leur servit de tombeau, & la Chapelle où cette Urne fut placée subsistérent jusqu'au tems de Nicolas V. Dans le grand dessein que ce Pape prit de bâtir l'Eglise du Vatican, la Chapelle de Probus fut condamnée à être abbatuë : & les Ouvriers ne scachant pas respecter les monuments antiques, c'en étoit fait des épitaphes, s'il n'étoit heureusement arrivé six mois auparavant, que Maffée Vegius Chanoine de St. Pierre les eût décrites. L'Urne déchargée des os qu'elle renfermoit, fut destinée à servir de Fonts baptismaux ; & cet usage lui procuroit encore quelque place honorable. Mais enfin elle a

été rejettée dans un coin, depuis qu'I
cent XII. a fait bâtir un magnifique
tistere. On ne doit pas oublier ce qu
marque l'Abbé Battelli à l'honneur de
glise du Vatican, qu'outre les corps
Princes des Apôtres, elle possede en
ceux des Apôtres St. André, St. Simon
St. Jude; celui de St. Luc; ceux de St.
goire de Nazianze & de St. Jean Chr
tome; Plus de 30. Sts. Papes y sont
terrez avec une infinité de Martyrs,
sont sous le pavé: & par respect pou
saintes Reliques Jules II. ordonna q
rebâtissant cette Eglise, le pavé ancie
conservé autant qu'il se pourroit.

L'Abbé Battelli s'étend sur l'anci
coutume de mettre St. Paul à la droi
St. Pierre à la gauche; & il prétend
la droite est la place d'honneur. Il a
bue à St. Prosper la Lettre qui est de Pé
à sainte Demetriade. Il fixe la prise de
me par Alaric à l'année 409.

ARTICLE LXVIII.

AVIS TOUCHANT L. Dictionnaires Universels par. Mr. I del.

LEs Dictionnaires Universels sont fi
les à tout le monde, qu'il n'y a per
ne qui ne doive s'interesser à leur per
aussi combien de gens habiles se son

appliquez à perfectionner ces sortes de Livres, depuis qu'ils ont commencé à paroître ; sans même se soucier de voir leur gloire confonduë avec celle du premier Auteur, quoique leur travail ne fût pas moins grand. Car qu'étoit-ce à leur naissance que les Dictionnaires de Furetiere & de Moreri ? & à quelle perfection ne les a-t'on pas portez depuis ? Ce n'est pas qu'il ne leur manque encore quelque chose pour l'exactitude & pour l'utilité : sur quoi il m'est venu une pensée dont j'ai crû devoir faire part au public dans ces journaux, qui ont l'avantage d'être repandus dans tous les lieux de l'Europe où l'on cultive les Lettres.

Premierement pour ce qui regarde le Dictionnaire Universel François, je crois qu'il seroit à propos de dresser des Tables alphabetiques des termes de chaque Art, que l'on pût, quand on voudroit, aller chercher tout de suite dans le corps de l'Ouvrage. Par ce moyen le Dictionnaire Universel tiendroit lieu des Dictionnaires particuliers de chaque Art ; & au lieu que l'on ne s'en sert que pour s'instruire sur les mots qu'on sçait, il serviroit aussi à apprendre les mots que l'on ne sçait pas. Cela seroit fort utile tant à ceux qui font profession d'un Art en particulier, qu'à ceux qui sont bien aises d'avoir quelque connoissance de tout. Ainsi un Livre qui semble n'être fait que pour être consulté,

deviendroit propre à des lectures suivies. D'ailleurs c'est encore un moyen pour le rendre parfaitement exact. Car plusieurs personnes sçavantes en chaque genre d'Erudition, entre les mains de qui ces tables pourront tomber, verront tout d'un coup sans beaucoup de peine, si l'on n'a point omis quelque termes ; & avec un peu de curiosité, il leur sera aisé de voir dans l'explication des termes, s'il n'y a rien à redire, afin d'en avertir l'Editeur ; au lieu qu'il leur seroit trop penible de les aller chercher de memoire dans le Livre, pour s'assurer s'il est exact.

Comme il y a des Sciences qui se partagent en plusieurs branches, il faudroit faire autant de tables qu'il y a de branches differentes. Par exemple il ne faudroit pas mettre, Table des termes de Mathematiques ; cela est trop vague ; mais Table des termes de Géometrie, Table des termes d'Astronomie, Table des termes de Mecanique ; & de même dans ce qui regarde la Medecine ; Table des termes de Botanique, (& par là on ne laisseroit pas de trouver dans ce Dictionnaire une histoire des plantes assez complete ;) Table des termes de Chimie ; Table des termes d'Anatomie &c. Et ainsi du reste : Table des termes d'Architecture ; Table des termes de Peinture, Table des termes de Marine &c.

Si l'on vouloit même on pourroit non

ger ces termes selon un certain ordre methodique, plûtôt que selon l'ordre alphabetique ; par exemple les termes d'Anatomie selon la suite qu'on a coutume d'observer en démontrant les parties du corps humain : ainsi des autres Sciences ; puisqu'il suffit d'avoir les termes dans quelque ordre qu'ils soient pour les trouver dans le Dictionnaire.

Il est aisé d'appliquer la même methode au Dictionnaire Historique & d'en retirer les mêmes avantages. Premierement, il devroit y avoir des Tables chronologiques de tous les Souverains du moins les plus connus tant de l'ancienne Histoire que de la nouvelle ; c'est-à-dire tant de ceux qui ont précedé Jesus-Christ, que de ceux qui l'ont suivi. Ces Tables chronologiques seroient dressées selon l'ordre des Etats où ces Princes ont regné. Ainsi on auroit des suites chronologiques des Souverains des quatre premieres Monarchies, & des autres Princes ou Etats libres qui appartiennent à l'ancienne Histoire ; & de même des Empereurs de Grece, des Rois de France, des Rois d'Espagne &c. qui appartiennent à la nouvelle. Je sçai bien qu'on trouve plusieurs de ces sortes de suites dans le corps de l'Ouvrage, mais elles seront mieux en un corps separé.

De plus il faudroit adjouter à cela des Tables de Géographie tant ancienne que moderne, & enfin des Tables de tous les

grands Hommes en chaque genre : par exemple une Table de tous les grands Capitaines, une de tous les grands Politiques, une de tous les grands Philosophes, une des grands Mathematiciens, une des grands Orateurs, une des grands Historiens, une des grands Poëtes, une des grands Peintres, une des Inventeurs des Arts.

Il est aisé de voir que par ce moyen le Dictionnaire Historique deviendroit beaucoup plus commode, soit pour ceux qui ne veulent que le consulter, soit pour ceux qui y voudroient faire des lectures suivies d'histoire, & qui ne sont point d'humeur à feüilleter tous les Historiens. Car de cette maniere, il tiendroit lieu de tous les abregez historiques qu'on pourroit imaginer.

Je crois que pour la plus grande commodité, ces Tables devroient faire un tome séparé, afin qu'on pût l'avoir ouvert devant soi pour chercher les autres tomes.

Je ne parle point de la facilité qu'il y a à executer ce dessein ; puisqu'il est visible qu'on n'aura pas plus de peine à faire ces sortes de Tables qu'à faire celles des autres livres. Il y a même ici deux commoditez de plus, qui est que la matiere en est déja presque digerée dans les Dictionnaires en l'état qu'ils sont, & qu'on est exempt des chifres pour indiquer les pages.

ARTICLE LXIX.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE LUQUES.

JE vous envoye un Discours prêché il y a deux ans devant nôtre Senat dans la Salle du Palais, par *le Pere François Grandi Jesuite*. Le dessein du Predicateur est de montrer que les projets de la Politique la mieux concertée ne réüssissent qu'autant que Dieu s'en mèle. *La Politica umana senza Dio non ha fortuna.* C'est un in 18. imprimé *à Luques chez Dominique Ciuffetti.*

DE FLORENCE.

On a imprimé ici un *Traité de la maniere de tailler ceux qui ont la pierre. Lithotomia overo del cavar la pietra, Trattato di Tomaso Alghisi Academico Firentino*, *in folio.*

L'impression du *Canzoniero*, ou recüeil de Chansons de feu Monsieur *Filicaia* est presque achevé.

On imprime à Pise *l'Anatomie & les Institutions de Medecine de Monsieur Zambeccari.*

DE VENISE.

Outre un *Nobiliaire des Familles Venitiennes*, *la Nobiltà Veneta, origine, bla-*

soni ò arme, nous avons pour nouve
les Opuscules de Santorini Medecin de V
tation. Ils traitent de la ſtructure &
mouvement des fibres, (c'eſt une ma
re que Mr. Baglivi avoit miſe à la mod
de la nutrition, des hemorrhoïdes, &
purgations menſtruales des femmes.

Santorini Opuſcula de ſtructura & n fibra, de nutritione animali, de hemorr dibus & catameniis, in 8°.

DE BOLOGNE.

Le Pere Dom Bernard Cavalliero T tin nous a donné depuis peu *la vie du Bernadin Alberti de Catenzana Relig réformé de l'Ordre de Saint François*, r en odeur de ſainteté. C'eſt un *in* 4°. im mé *chez Pizarri.*

Nous differons à donner l'éloge de Baglivi, parce que nous attendons e quelques Memoires ſur ce grand Homme

DE LIPSIC.

Mr. *Olearius* fait imprimer ici beaucoup de ſoin *les Ouvrages de Ph ſtrate* en Grec & en Latin.

DE STRASBOURG.

Le Traité de Mr. *Eiſenſchmid ſur poids & les meſures* paroit. C'eſt un

in 12. dédié à Monsieur l'Abbé Bignon.

On verra bientôt une seconde édition de *la Réponse à l'Histoire des Oracles de Mr. de Fontenelle, augmentée de la refutation des Critiques de Mr. Bernard & d'un Anonyme dont l'Ouvrage a été imprimé dans la Bibliotheque choisie de Mr. le Clerc*

DE MADRID.

Antoine Gonzales de Reyes Libraire de cette Ville a fait imprimer *un Panegyrique historique du Roi Philippe V. en vers.* Cet Ouvrage, qui est un in 4°. de 252. pages, est intitulé, *Laurel Historico, y Panegyrico Real de las gloriosas impresas del Rey nuestro Señor D. Phelippe V. el animoso con los exemplos de su Edad florida antes de occupar el trono, sucesos en el tempo de su Reynado hasta el mes de Noviembre de* 1707. Son Auteur, fort estimé en ce Royaume, est *Don Luis Enriques de Navarro, Chevalier de l'Ordre de Montesa, & Regidor perpetuel de la Ville d'Almanza*, à laquelle sa fidelité a mérité le nom de très-noble, très-loyale & très-heureuse Ville.

DE VALENCE en Espagne.

On a imprimé ici chez *Antoine Bordo* un Livre de Mathematique, dont le titre est *Compendio Mathematico, en que se contienen todas las materias principales de las*

Ciencias que tratan de la Cantitad, *cado al Rey nostro Phelippe V. el ani*
Le premier tome, qui est un in 8°. de pages, comprend *les Elemens de Gé trie*, *l'Arithmetique*, *& la Géometrie tique*. L'Auteur est *Dom Thomas Vi Tosca*, *Prêtre de la Congregation de l' toire de Saint Philippe de Neri*, *& S rieur de la Maison de Valence*. Le Tosca passe pour un des plus habiles h mes du Royaume. Il y est generale estimé & aimé ; & dans les derniers t bles il a fait paroître une fidelité & u tachement inviolable à son Roi legit On ne sçait point encore combien son vrage comprendra de tomes, parce nous promet toutes les parties de la thematique. On imprime actuellemen *Traité d'Algebre avec une analyse d Musique*. Il donnera ensuite *les Sect coniques*, *l'Optique*, *la Trigonome l'Astronomie*, *& les autres Traitez nece res pour faire un Cours de Mathemati complet*.

DE CAMBRIDGE.

Nos Sçavans continuent de s'appliq revoir sur les Manuscrits les meilleurs teurs Grecs & Latins. Cette applica marque que le bon goût regne en ce Pa
Mr. Vasse, qui nous a donné depuis *la meilleure édition de Salluste que*
May 1708.

nyons, travaille *à une nouvelle édition de Diodore*. Celle que Rhodoman fit imprimer le siecle passé à Francfort chez Vechel, est bonne, mais elle devenoit rare.

Mr. Davies Auteur des belles éditions *de Cesar & de Maxime de Tyr*, imprime *Minutius Felix.*

Mr. Barnes connu par les éditions *d'Euripide & d'Anacréon*, en promet une *d'Homere.*

Mr. Souly travaille à une nouvelle edition de *Lucien.* On dit que Mr. Needman prepare une nouvelle édition *du Commentaire Grec d'Hierocle sur les Vers dorez de Pythagore.*

DE LONDRES.

Mr. Sibbald acheve *le second tome de son Introduction à l'Histoire naturelle d'Ecosse, Prodromus Historiæ naturalis Scotiæ.*

Dans *les Transactions Philosophiques du mois de Juin de l'an passé*, on a inseré *une Relation de la dissection d'un nommé Jean Bayly* natif de Northampton, qu'on assure être mort âgé de cent trente ans.

Il court une brochûre intitulée, *Défense de la Mathematique universelle de Mr. Gregory, contre les attaques de Mr. l'Abbé Gallois renouvellées dans l'Histoire de l'Academie Royale des Sciences de mil sept cens trois.*

Vindiciæ Matheseos universalis Gregorianæ, contrà secundos Abbatis Galloysii impetus in Historiâ Academiæ Scientiarum anni 1703.

Mr. Friend Medecin du Comte de
terboroug a publié *la Relation de ses c*
pagnes en Espagne, sur tout de la camp
de Valence, avec les Memoires origi
qui servent de preuves à sa narration
qui n'a pas empêché un Auteur inco
qui a fait imprimer *des remarques sur*
Relation de revoquer en doute beaucou
faits. L'Edition de la Relation a été ve
en un jour.

DE HOLLANDE.

Mr. Broekvis Poëte Latin celebre,
s'est principalement distingué par la
catesse de ses Elegies est mort presq
même tems que sa nouvelle Edition *de*
bulle a paru. C'est *un in* 4o. parfaite
bien imprimé. Le Commentaire est d
gé du fatras d'Erudition inutile, qui
souvent ces sortes d'Ouvrages.

Mr. Kuster Auteur de la belle Editio
Suidas, qui parut en Angleterre il
deux ans, fait imprimer *Aristophane*
sur trente Manuscrits, avec des Sch
qui n'ont point encore paru, & une
velle version de la Comedie des Di
& de celle des Thesmophories.

Mr. Hemsterhuys qui a travaillé
nouvelles éditions de *Pollux* & *d'Hes*
imprimées par *Vetstein*, fait imprimer
ques Dialogues de Lucien avec des not

Mr. Burman qui s'est acquis tan

gloire par son excellente édition *de Phedre*, prépare une nouvelle édition *de l'infame Petrone*. Il ne pouvoit choisir une plus indigne matiere à ses travaux. Les ordures de cet Auteur font tout son merite. Son style affecté, inégal, seroit méprisé, s'il avoit plus respecté les loix de la pudeur.

On acheve à Amsterdam d'imprimer *Tite-Live avec les supplemens de Freinshemius & de petites notes en* 10. *volumes in* 8°. d'un beau caractere.

La querelle des Coccejens & des Voëtiens s'échauffe. Mr. Joncourt avoüe l'ouvrage qui l'a causée. On continuë d'écrire vivement contre lui. Et Mr. Vantil ne l'a point ménagé dans un Livre Latin, où les injures paroissent jusque dans le titre.

Antidotum viperinis morsibus D. J. oppositum, quod ad pacem & concordiam in Ecclesiâ Belgicâ Illustrium Ordinum Edicto feliciter in eam introductam, integrè conservandam, hominisque Schismatici iniqua consilia in tempore dispellenda in publicum edit Author provocatus Salomon Vantil. S. T. D. ejusdemque Facultatis in almâ Lugdunensium Academiâ Professor. Lugduni Batavorum apud Jordanum Luchtmans 1707. Antidote contre les morsures viperines de Mr. Joncourt, imprimé par Salomon Vantil, Docteur en Théologie, & Professeur de la même Faculté dans l'Université de Leyden, provoqué à la dispute par les Ecrits de son Adversaire; Ouvrage

publié, pour conserver dans l'Eglise Provinces unies, la paix heureuse établie par l'Edit des Etats de Holla & pour dissiper de bonne heure les seins injustes d'un homme Schism A Leyden chez Jourdain Luchtmans, in 4°. pages 134.

Comme Mr. Vantil a l'esprit net, coup de capacité, & qu'il a fort l'Ecriture, on trouve dans son Livre chose que des injures. Il expose très rement l'état de la dispute, où il s'ag sçavoir. 1°. Si dans les Sermons il mieux négliger l'explication des mes, pour s'étendre sur la Morale, ou ter à fonds les veritez de la Foi, & se tenter d'en tirer en peu de mots des clusions de pratique. 2°. Du merite pe nel de Cocceïus & de ses opinions culieres. 3°. Des explications allegori de l'Ecriture. Mr. Vantil montre que Adversaire n'a point entendu les sentim qu'il vouloit combattre, qu'il les a pour en railler avec plus d'avantage. teste les noms de Cocceïens & de Voe Il justifie Cocceïus, donne la vérit idée d'un Sermon utile, prouve la n sité de ne pas négliger l'exposition Dogmes, défend avec beaucoup de ce les explications allegoriques de l'E ture.

Il a paru depuis peu un Livre Fran sur le même sujet *de feu Mr. Cocceïus.*

May 1708.

de sa doctrine, contre un Livre intitulé, Entretiens sur les differentes méthodes d'expliquer l'Ecriture des Cocceïens & des Voëtiens, dont Mr. Joncourt se dit Auteur. A Amſterdam, in 12. 1707.

On eſtime *les Inſtitutions de Medecine de Mr. Boerhave*, dont on loüe la netteté & l'élegance:

Inſtitutiones Medicæ in uſus annuæ exercitationis domeſticos digeſtæ, ab Hermanno Boerhave. A Leyde chez les Vanderlinden 1708. *grand in*. 12.

Le premier tome de l'Hiſtoire d'Angleterre de Mr. de Larrey, paroît depuis quelque tems imprimé *à Rotterdam chez Reinier Leers in folio.* Le ſecond & le troiſiéme tome, par un dérangement aſſez rare, ont précedé le premier. Le ſecond parut en 1697. le troiſiéme en 1698. Il finit avec le Regne de Jacques premier.

DE TOURNAY.

Mr. Briſſeau le Fils a depuis peu confirmé ſon nouveau Syſtême ſur les Cataractes, qu'il prétend n'être autre choſe que le cryſtallin même endurci & obſcurci, par diverſes experiences faites en préſence de pluſieurs Chirurgiens habiles. Il a imprimé une relation de ces experiences que je vous envoye.

DE TOUL.

Le R. P. Benoît de Toul continuë *sa Notice du Diocese de Toul. L'Hiſtoire du*

même Diocese, qu'il imprima ici l'an passé, répond de sa capacité & de son exactitude.

DE PARIS.

L'Harmonie Grecque des Evangiles dressée par feu Mr. Toinard si long-tems attenduë, se vend depuis quelques mois *chez André Cramoisy.*

Feu Mr. Du Ché avoit formé un dessein digne d'un bel esprit Chrétien, pour ôter des mains de la Jeunesse cette foule de nouvelles amoureuses, dont la lecture est encore plus dangereuse qu'elle n'est amusante: il vouloit leur substituer des morceaux d'Histoire choisis, qui parmi des évenemens merveilleux, & capables d'attacher les jeunes esprits, offrissent de grands exemples de vertu. La mort a réduit ce dessein à un seul volume, imprimé *chez Rigaud* sous le titre de *Recueil d'Histoires édifiantes.*

Muguet a imprimé *une nouvelle Traduction de l'Histoire des deux Conquêtes de l'Espagne par les Mores, la premiere faite par Tarif & Mussa sur les Chrétiens, la seconde par Abdalasis sur les Mores revoltez; & des revolutions arrivées dans l'Empire des Califes pendant près de cinquante ans; par Abulacim Tarif Abenturique, l'un de ceux qui ont eu part à la premiere Conquête, avec la description de l'Espagne par le même Auteur; La Vie du grand Almansor.*

par Ali Abensufian; & quelques Lettres & Pieces originales : le tout traduit de l'Arabe en 1589. par Miguel de Luna, Interprete de Philippe II. Roi d'Espagne, & mis de nouveau en François par D. G. A. L. P. & R. B. de la C. de S. M. A Paris chez la Veuve de François Muguet.

De Laulne vend *le septiéme tome des Lettres du prétendu Suisse*, qui écrit sur les affaires de l'Europe avec tant d'Eloquence & de bon sens.

Les autres Livres nouveau sont :

Le troisiéme tome des Lettres de Saint Jerôme traduites en François sur l'édition du Pere Martianay, chez Roulland.

La Coutume de Normandie reduite en maximes, par Pierre de Merville Avocat, chez Charpentier in 4°.

Les Oeuvres de Mr. Auzanet, ses Notes sur la Coutume, Reflexions, Memoires, Arrêts, chez Gosselin in folio.

Les Oeuvres de Droit de Claude Henris, chez Gosselin & Lemery.

Traité de l'origine de la Regale par Mr. Audoul, chez Colombat.

Traité du secret de la Confession par Mr. Lochon Docteur de Sorbonne, chez Simart. L'Auteur connu par *son abregé de la Discipline Ecclesiastique*, défend d'une maniere tres solide l'inviolabilité absoluë du secret de la Confession.

Le R. P. le Quien de l'Ordre de Saint Dominique, fait imprimer chez Lépi-

ne *une nouvelle édition de Saint Jean de Damas, plus ample de beaucoup, & plus correcte que les précedentes.* Le Pere Labbe Jesuite avoit autrefois eu le même dessein : il avoit même publié le plan de l'édition qu'il méditoit, il est mort sans l'avoir commencé.

Le même Imprimeur travaille à une *Edition d'Homere Grecque & Latine in* 8°. Il n'épargne rien pour la rendre belle & correcte.

C'est encor chez lui qu'on imprime *un Traité du Pere Eschard Dominicain, pour dissiper les soupçons de quelques Critiques sur la somme de Saint Thomas.*

Sancti Thomæ Summa Auctori suo vindicata, sive de Venerabilis Fr. Vincentii Bellovacensis scriptis Dissertatio, in quâ, quid de Speculo morali sentiendum, aperitur; & quorumdam aliorum ejusdem Prædicatorum Ordinis *opera recensentur ac dilucidantur, in* 8°.

DE TREVOUX.

On a imprimé ici un Traité de Morale & de Medecine, sur *l'indecence aux hommes d'accoucher les femmes, & sur l'obligation aux femmes de nourrir leurs enfans.* Il est bien écrit, & merite d'être lû par les personnes dont il veut éclairer la conscience.

On entreprend ici *un nouveau Mercure dédié à Monseigneur le Prince de Dombes.*

On en promet un tome chaque mois. Les Auteurs ont dessein, disent-ils, de donner des memoires fidelles de l'Histoire du tems, où ils ne se permettront ni la licence de la Satyre, ni la flaterie du Panegyrique. Ils se piquent plus de donner des nouvelles exactes, que de les donner promptement. Les reflexions politiques seront courtes, & toûjours soûtenuës de faits. Ils feront entrer dans leur ouvrage toutes les piéces nouvelles, que le suffrage des Connoisseurs assureront d'un succès infaillible. Ils croyent que les livres amusans méprisez par les Journalistes, sont de leur competence, & promettent une Critique sincere de toutes les piéces de Théatre. Au lieu d'Enigmes, ils proposent des Questions, sur lesquelles ils invitent d'écrire. Voilà leur plan, qui n'est pas mal executé dans le premier Tome.

Comme quelques personnes nous ont attribué ce Mercure, parce qu'il s'imprime dans le même lieu que nos Memoires, & se débite à Paris chez le même Libraire, nous croyons devoir les détromper, en déclarant ici que nous n'y avons aucune part.

ARTICLE LXX.

QUÆSTIO PROPOSITA occasione matrimonii Principissæ Wolffenbutlensis cum Rege Catholico ineundi.

An in Catholicâ Religione possimus salvi fieri ? Cui bene responsum per Protestantes Theologos & Doctores Helmstadii congregatos. Seu expeditum Consilium ratione instantis matrimonii suæ Hispanicæ Majestatis Caroli tertii cum Serenissimâ Wolffenbutlensi, à Theologicâ Helmstadiensi Facultate die 28. Aprilis 1707. *

AN Principissa Protestanticæ Religioni addicta, ratione matrimonii cum Catholico Principe contrahendi, queat ininviolatâ conscientiâ Catholicam Religionem amplecti ; non rectè nec fundatè determinari potest, nisi illâ quæstione evacuatâ : Num Catholici in fundo Religionis & salutis aberrent ; vel quod unum & idem est, num status Catholicæ Ecclesiæ talis sit, ut cum ipso veram colere vel habere Religionem & ad æternam pervenire salutem possimus ?

* *La traduction Françoise de cette piéce se voit à l'Art. 60. p. 794. du present volume.*

Hisce indubitanter per affirmationem respondemus ob tres rationes.

1°. Quia in fundo unam nobiscum habent Religionem aut Fidem, quæ ad realem & salutiferam Dei cognitionem exigitur. Nam stabile fundamentum Christianæ Religionis & conversationis est illud, quod credamus in Deum Patrem qui nos creavit; in Filium Dei nobis quondam adpromissum Messiam, qui nos à peccatis, morte, Diabolo, & inferno redemit; ac in Spiritum sanctum, qui nos illuminavit; item & decem præceptis Decalogi nos instrui, quomodo oporteat nos erga Deum & proximum gerere; quod ex Oratione Dominicâ vel ex *Pater noster* intelligamus, quomodo nos orare oporteat; & quod Sacramentali Baptismate & Cœnâ Domini utamur, quoniam Christus id constituit & demandavit: ad quod accidit munus Clavium, quoniam credimus Apostolis & illorum Sequacibus illo in officio, datam esse in Ecclesiâ à Deo potestatem, pœnitentibus remissionem peccatorum, impœnitentibus autem iram Dei & pœnam denunciandi, & eo modo istis peccata reservandi, illis vero remittendi; & quod ad hoc intentum aliquando nos ad confitendum nostra peccata in sede confessionali reperiamus, ut à nostris peccatis absolvamur. Quicumque illud facit & credit, fidei habet fundamentum, ut & salutis: & quando est Christianus & Dei filius, uti

& vitæ æternæ hæres esse desiderat, i
vere & mori potest.

Modo autem illud omne invenir
parvo Catechismo, qui est breve con
dium Christianæ doctrinæ; compen
quod describitur in omnibus Prophet
& Apostolorum Libris, cujus partes
sex, videlicet Fides Christiana,
noster, verba Christi Domini de Bapt
te, de Cœnâ Domini, de munere Clav
& de Vocatione. Hunc Catechismum
solùm habent Protestantes, sed etiam
tholici & nobiscum habent commu
& quando intendunt quempiam in C
tianâ Fide instruere, sic urgent ea
partes, & ipsum pariformiter docer
velit devenire Christianus & ætern
lutis particeps, ut videre licet ex Ca
corum Cathechismis Canisii & Volusi
similiter ex recenter impresso Hild
mensi Catechismo. Unde Augustana
fessio in præfatione ait, omnes Ca
cos & Protestantes sub uno Christo
tare; ac postmodum declarat, quod
Protestantium Doctrina Christianæ
Romanæ Ecclesiæ, in quantum ex P
scriptis advertere licet, non sit contr
pro ut nos firmiter tenemus & confi
esse multos & varios in cœnobiis ho
& pios homines.

2°. Fundamentum Religionis, & id
à malefaciendo potissimùm abstrah
hoc, Deus est malorum vindex &

tor, ac remunerator bonorum. Ita scribit Apostolus ad Hebræos undecimo: Qui Deo vult appropinquare, tenetur credere quod ipse sit, & quod remunerator sit. Quod credunt Catholici sicut & nos.

De cætero inter Catholicos veram esse Ecclesiam, hoc est talem congregationem existere, quæ Dei Verbum audit & Sacramentis à Deo institutis utitur, negari nequit: nam si non foret vera Ecclesia, vel etiam fuisset, sic deberent omnes Catholicæ Ecclesiæ addicti perditi esse & damnati; quod nostrûm nemo dicere potest: imò sustinuit Philippus Melanchton in sui epitome examinis, apud Catholicos semper veram permansisse Ecclesiam, quod fundamentum notum foret ex Verbo Dei, & ex inde desumptis Catechismi partibus, videlicet ex Decalogo, Symbolo Apostolorum, Oratione Dominica, doctrinâ Baptismi, lectionibus dominicalium Evangeliorum, & Epistolis. Hujus operis auctor est Joannes Sambectus, quem plurimi existimavit Dux Augustus gloriosæ memoriæ, qui illud mutavit ex locis communibus Haffenafeis celeberrimi Dubingensis Theologi: quod opus etiam pro orthodoxo habetur; ita ut per totam Sueciam in populo & Universitatibus vigeat.

3°. Æque Ecclesia Catholica quam Protestantium credit, immò ore consitetur, ac etiam publicè in scriptis & cathedris docet, nullam salutem vel nomen esse da-

tum hominibus quam nomen JESU, & quod homo non justificetur per legis opera: ipsi volunt dicere hominem non justificari per legem tantum, verum per Dei clementiam & misericordiam, & per satisdationem Domini nostri JESU CHRISTI. Nam Catholica Ecclesia, (prout ille justus & probus Abbas, qui recenter Drusimbrugi obiit, in suo Prologo super compendio regularum Fidei scribit, credit, & semper docuit, neminem à creato mundo salutem fuisse consecutum, nisi per Mediatorem inter Deum & hominem, Jesum Christum; & quod nullum aliud sub cœlo datum sit nomen homini, (Actuum 4. v. 13.) qui, prout loquitur Concilium Tridentinum sessione 25. Salus nostra est & Redemptio; & prout ulteriùs Concilium Tridentinum dicit, Quem Deus proposuit tanquam Conciliatorem per Fidem in suo sanguine pro nostris peccatis; & non solùm pro nostris, sed totius mundi, sessione 6. capite primo de justificatione.

Docet ulteriùs Tridentina Christiana Congregatio, initium justificationis à Deo prorsùs ex præveniente Gratiâ nobis derivari debere; hoc est ex illius vocatione, per quam non nostrorum meritorum intuitu vocamur, (capite 5.) nec Fides nec opera merentur justificationem, (capite 8.) & necesse est ut credamus peccata non remitti, nec unquam esse re-

missa, nisi per misericordiam & Gratiam Dei propter voluntatem JESU-CHRISTI, (capite 9.) Et nostri Doctores communiter coguntur fateri, quod ex libro cognominato *Hortulus animæ*, quinimò ex Agendis Moguntinis, Trevirensibus; & Coloniensibus didicerint, Catholicis agonizantibus proponi, ut non confidant in suis meritis, nec aliis salutis mediis, sed solummodò in fiduciâ ergà Christum. Hæc urgeri ut benè informari possunt; sed sufficit unum tantùm adductum ex Agendo Moguntinensi, anno 1699. impresso: in eo reperitur hæc exhortatio ad moribundum, cui extrema Unctio datur: „ Modo autem „ non solùm tua, verùm omnium homi- „ num merita nimis exigua, & parva ad „ hoc sunt, ut homo in suis meritis suam „ consolationem ponat quoad adipiscen- „ dam salutem. Quia igitur in nostris me- „ ritis est defectus, hinc in meritis nostri „ Salvatoris JESU-CHRISTI fiduciam col- „ locamus, quem Deus ex amore Divino „ mundo dedit: in hoc gratioso & cle- „ menti Deo tuam fiduciam collocabis. Et post susceptam extremam Unctionem additur: „ Tuam pones consolationem „ in illo perpetuo Deo, qui inclinat ad „ præstandam tibi misericordiam, & dat „ contra omnes peccati & Dæmonis insul- „ tus decertare & dimicare. Insuper non „ dubitabis, quin omnipotens Deus tua „ peccata in illis multis & pretiosis Christi

„ meritis facilè sit occultaturus : in l
„ ipso Salvatore à peccatis & à damnati
„ liberaberis, & anima tua in vera con
„ vabitur salute. Et in Catechismo Si
„ thergico ait ægrotus & morti pr
„ mus in suâ oratione : Casu quo
„ in posterum sanctam ducerem vitam,
„ verò Deus mandasses ut modò mori
„ sic malo sepositis bonis operibus ju
„ sanctissimam tuam voluntatem m
„ mori, quam vivere, (paginâ 134.)
„ inter varia rogatoria ægris proponen
„ illud etiam reperitur : Tu quoque pe
„ ut tibi Dominus non justitiam, sed
„ sericordiam præstet, & ut tecum a
„ non secundùm tua merita, sed secund
„ suam infinitam misericordiam ? Resp
„ det, ita. Tu etiam credis te non p
„ salvum fieri nisi solummodò per pre
„ sam Christi mortem ? Respondet,
„ (paginâ 163. & 164.)

Admonitionis Catholicæ quoad jus
cationem est fundamentum talis veri
neminem justificari, aut à suis liberari
catis, nisi per Dei misericordiam & Ch
ti merita: Verùm exinde non excludu
bona opera & Præceptorum observa
quasi illa præcedentibus Christi meriti
æternam salutem non proficerent. I
enim contrariatur sacris Litteris, Mat
19. v.17. *Si vis ad vitam ingredi, se*
mandata : & capite 7. *Non omnis qui d*
mihi, Domine, Domine, intrabit in Reg

Cælorum, *verùm qui voluntatem mei Patris facit intrabit* : Jacobi cap. 2o. *Abraham ex operibus justificatus dicitur* : & si hic Textus tibi non videatur canonicus, audi quid ante dudùm Daniel Nabuchodonosori dixit cap.4. nempe ut eleemosinis sua redimeret peccata : nunquid eleemosina est opus bonum ? Insuper si opera non proficiant, ad quid clamat tantopere Joannes ex eremo, *Facite pœnitentiam* ? & quare dicit Christus 1°. Lucæ, *Amabis Dominum Deum tuum &c.* Tandèm etiam naturale judicium docet malefactorem, si sub fiduciâ meritorum Christi delicta non revocet, pectus tundat, & contritionem excitet, non mereri remissionem. Credimus ergò Protestantes hisce in punctis cum Catholicis convenire, & quod solummodò in verbis sit decertatio.

Postquam itaque sufficienter demonstratum est, etiam penes Romanam Catholicam Ecclesiam fundamentum Religionis consistere ; ita ut in illâ rectè credere, Christianè vivere, & moriendo salutem consequi possimus. Hinc facilis ad primævam Quæstionem est responsio.

Serenissima Domina Wolfenbutlensis Principissa hoc potest facere ; præcipuè si ad hoc consideretur. 1°. Quod se ipsam ad illud matrimonium non obtulerit, nec offerri curaverit ; verùm quod hoc ei absque dubio ex Divinâ Sanctâ Providentiâ fuerit propositum. 2°. Quod hujusmodi connu-

bium, non solùm Ducatui unde est oriunda, verùm etiam Protestantium Religioni, & forsitan diù speratæ Ecclesiarum pacificationi queat esse utile. Verùm in eo vigilandum, ut non constringatur ad ejurandam suam Religionem, & ut illi non proponantur tanquam articuli ad credendum necessarii, illæ controversiæ & dubia, quæ sunt altioris indaginis, verùm ut informetur in brevi simplicitate.

Contrà hoc nostrum responsum autem varia queunt opponi, & sine fundamento objici.

Primò Romana Catholica Doctrina exigit hominum Constitutiones, & homines ad illarum observationes adstringit. Respondetur: Dicunt ipsi Divinas & Apostolicas Traditiones, videlicet illam doctrinam, quæ in Scripturâ non elucet, sed tamen à Christo & ab Apostolis proposita fuit, cum eodem respectu ac scriptum Dei verbum, assumendam esse. Et idipsum nos agnoscimus, reservatâ solùm eâ quæstione, an hoc vel illud sit Traditio à Deo vel ab Apostolis emanata? Circà hominum traditiones autem, idem docent quod nos Protestantes.

2°. Volunt Sanctos esse invocandos, cum tamen Deus solus invocandus sit. R. Quod hoc fieri debeat, non habetur in Conc. Trid. sed solummodò quod illud sit bonum & utile. Deinde unusquisque probus Christianus id facere non recusabit,

perpendendo eis solummodo attribui, ut pro nobis orent; quod Ecclesia Græca & Latina jam ante mille quadringentos annos (nec hæc fides quidquam de Dei honore detraxit) practicavit.

3°. Credendum est in Purgatorium, de quo tamen Dei verbum nihil novit. R. Casu quo Purgatorium designet purgationem animarum ex hac vitâ migrantium à peccatis adhærentibus, illud ipsum multi ex Doctoribus Ecclesiæ crediderunt.

4°. Id ipsum quod fit apud Missam, propter multas cæremonias præbet scandalum. R. Apud illos qui istarum cæremoniarum repræsentationem non intelligunt: nulla autem datur quæ non habeat bonam repræsentationem, de quibus inter multa alia legatur Catechismus . . . . pag. 86. & seqq. De cætero est Missa figura & repræsentatio amarissimæ Passionis & Mortis JESU CHRISTI.

5°. Apud ipsos Calicis benedicti usu interdicimur. R. Prout hominum incredulitas Dei fidem non tollit, sic nequit Laïcis Calicis privatio, cujus culpam non habent, imputari: Verùm potiùs judicandum est, quod ipsi non minus quam Protestantes, dum corde contrito & confidente ad Cœnam accedunt, fiunt participes Corporis & Sanguinis Christi. Addi meretur quod Laïci qui apud Catholicos vivunt accipiunt Christum, & ita corporis & Sanguinis Christi fiunt participes, ita ut Sacerdos non ampliùs in substantiâ recipiat. Denique reve-

râ nullibi præceptum est Laïcis Calicem concedere ; ast Calix tantummodo spectabat ad Apostolos & Presbyteros, ut clarè licet percipere ex Marci 14. ubi præcipitur ut illi omnes, (nempe Apostoli) exinde biberent : hinc perspicuum fit, quomodo Textus Matthæi 26. sit explicandus, *Et omnes biberunt ex eo.*

6°. Oportet credere septem esse Sacramenta, cum tamen sint solummodo duo. R. Vltrà etymologiam verbi, *Sacramentum*, in Scripturâ non habetur, si sint duo aut septem. Sic in Apologiâ Augustanâ aliquando numerantur duo, aliquando tria dum absolutio illis adjicitur : & Catholici recognoscunt Baptisma & Sanctam Cœnam esse duo principalia : Protestantes pariformiter agnoscunt plura occulta Mysteriorum signa in Scripturâ quam duo vel tria : etenim absque dubio legerunt illud quod in Actis Apostolorum de manuum impositione habetur ; scilicet quod Spiritus Sanctus illos in die Pentecostes in ipsorum Fide confirmaverit, & quod Apostolus ad Ephesios 5. de Matrimonio dicat, *hoc est magnum Sacramentum.*

Ad alia objectamenta continuò stamus similiter parati vel in scriptis vel ore tenus ad respondendum ; quamvis ante omnia sit notandum, quod illæ controversiæ quæ inter nos & Catholicos vigent, ad Principissam non spectent ; cujus solummodo est manere in simplici Fidei doctrinâ quæ est

. Aliud pertinet ad Theologos, in-
ıs etiam tales reperiuntur ab utrâque
quibus Deus oculos aperuit; ita ut
ideant, discrimen utriusque Religio-
n esse tam magnum ut vulgò spar-
prout valdè etiam est notabile illud
fundatè doctus Philippus Melanc-
.n suo ad Regem Franciscum judicio
lernis Controversiis parte 4. pag. 34.
t: *Tandèm est omnium Controversia-*
cilis enodatio, & spero quod omnium
& Deum timentium corda in omni-
à convenire poterunt. Det Deus ut
at, & ipse sinat hoc præ manibus
s opus in sui honorem nominis, &
Familiarum sæcularem & æternam
ı proficere, pro Christi Jesu com-
Salvatoris voluntate.

Ita vovent omnes Facultatis
Theologicæ Helmstadiensis
Professores hac die vigesimâ
octavâ Aprilis 1707.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de May 1708.

ART. LV. THe Rigths of the Christian Church asserted &c. *Les Droits de l'Eglise Chrétienne défendus contre les Prêtres de l'Eglise Romaine, & contre tous ceux qui prétendent avoir une autorité indépendante.* Page 729

ART. LVI. Panegyricus Sillerianæ Familiæ dictus in Collegio Regio Societatis JESU &c. *Panegyrique de la Maison de Sillery, prononcé dans le College des Jesuites de Rheims par le Pere Colignon.* page 745

ART. LVII. *Commentaire litteral sur tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament par le R. P. Calmet Benedictin. La Genese.* p. 7..

ART. LVIII. *Chronologie de l'Iliade distinguée par chaques jours avec des reflexions.* p. 773

ART. LIX. *Les Fables de Phedre en Vers François, avec une édition Latine & des notes, par Mr. Denise.* p. 785

ART. LX. *Décision de la Faculté de Théologie de Helmstad sur la Question, si une Princesse Protestante épousant un Prince*

tholique, peut sans blesser sa conscience faire Catholique. p.794

LXI. *Explication d'une Médaille très re de l'Empereur Justinien, par le H. Jesuite.* p.816

LXII. *Suite des Ouvrages de Bullus.* dicium Ecclesiæ Catholicæ trium orum sæculorum &c. *Sentimens de glise des trois premiers siecles sur l'obligation de croire la Divinité de* JESUS-*RIST.* p.826

LXIII. *Traduction des Eglogues de gile avec des notes critiques & histoires.* p.841

LXIV. *Inscription antique trouvée à laberra en Espagne, envoyée à Mr. de ville Intendant en Languedoc.* p.848

LXV. *Nouveau Systême du mouvement des Planetes, par Mr. Philippe de llemot Docteur en Théologie &c.* ge 860

LXVI. *Le sens propre & litteral des eaumes de David exposé brievement* p.870

LXVII. De Sarcophago marmoreo obi Anicii &c. *Dissertation sur l'Urne ulcrale de Probus Anicius & de sa mme dans Saint Pierre de Rome, par bbé Battelli.* p.876

LXVIII. *Avis touchant les Dictionres universels, par Monsieur Blondel.* ge 882

TABLE.

ART. LXIX. *Nouvelles Literaires.*

De Luques. p.

De Florence. i

De Venise. i

De Bologne. p.

De Lipsic. i

De Strasbourg. i

De Madrid. p.

De Valence en Espagne. i

De Cambridge. p.

De Londres. p.

De Tournay. p.

De Toul. i

De Paris. p.

De Trevoux. p.

ART. LXX. Quæstio proposita occasi &c. An in Catholica Religione p mus salvi fieri? Cui indubitanter per firmationem responsum est per Pro tantes Theologos Helmstadienses 28. April. 1707. *La traduction Fran se de cette piece se voit à l'Article page 794. du present volume.* p.

Fin de la Table.

ATALOGUE

Livres Imprimez à Trevoux chez Etienne Ganeau.

ſtoire de l'Iſle de Ceylan *in 12. avec figure.*

aracteres d'Epictete avec le Tableau Cebes, par Mr. l'Abbé de Bellegarde, 12.

s Philoſophiques ſur divers ſujets imtans, *in* 12.

reuves de la Religion Chrétienne, duit d'Emond Campian par le P. Brion *in* 12.

ura Sacra in Locos communes Morum Exemplorum in novo ordine diſtribu- Auctore Antonio de Balinghem, in io.

iption de la Livonie, *in* 12. *avec fig.*

theque Curieuſe & Inſtructive *in* 12. vol.

oires pour l'Hiſtoire des Sciences & beaux Arts, commencez en Janvier 01. continuez juſques à preſent. *in* 12. vol. *on vend tous les mois ſeparez.*

Indecence aux hommes d'accoucher femmes, & de l'Obligation aux fems de nourrir leurs enfans *in* 12.

gé du Catechiſme Hiſtorique de ury *in* 12.

Pratique du Sacrement de Penitence *in* 24.
Le Nouveau Mercure dédié à Mr. le Prince de Dombes, Janvier & Février 1708. On continuera à le donner au Public tous les mois.
De la Difference du Tems & de l'Eternité, par Eusebe de Nieremberg, traduit nouvellement par le P. Brignon *in* 12.
Sermons sur differens sujets *in* 12. 5. vol.

Errata du mois de May 1708.

PAge 764. l. 20. lisez *Manethon*.
P. 766. l. 6. lis. *Araxe*
789. l 13. lis. *le jeune Gronovius*.
818. l. 23. THC. CEBαςῆς, *ostez la virgule*.
887. l. 23. lis. *Zambeccari*
890. l. penult. lis. *nous va donner dans peu*.
894. l. derniere, *sujet de feu*, lis. *sujet, justification de feu*.
898. l. 7. lis. *commencée*.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1708.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez JAQUES ESTIENNE Libraire, Ruë Saint Jaques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu.

Avec Privilege & Approbation. 1708.

[illegible]

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juin 1708.

ARTICLE LXXI.

JOANNIS NICOLAI Libri quatuor de Sepulchris Hebræorum. C'eſt à dire, *Des tombeaux des Juifs, Ouvrage diviſé en quatre livres, où les uſages de diverſes Nations touchant la ſepulture ſont auſſi rapportez. Par Jean Nicolai Ancien Profeſſeur de l'Univerſité de Tubinge.* A Leyde, chez Henri Teering, 1706. *in* 4°. *pages* 285.

CETTE ſorte d'Ouvrages qui conſiſtent à recueillir & à mettre enſemble ce qui eſt épars dans mille Auteurs, eſt un peu décriée ; com-

me si ces Ouvrages, sortoient plûtôt des layettes que de la tête de ceux qui les composent, & qu'ils marquassent plus de lecture que d'esprit. Mais avoüons, qu'il y faut du discernement, de la critique, de l'arrangement ; qualitez propres d'un bon esprit. Leur utilité ne se borne pas à donner l'intelligence des endroits touchez seulement en passant par un Auteur, & qui s'éclaircissent par d'autres sur le même sujet ; mais ils peuvent contribuer à former les mœurs, en faisant connoître celles des Anciens. Le Sage Ulysse s'appliqua davantage à remarquer les coutumes des peuples, où ses égaremens le portérent, qu'à s'informer de leur histoire, *Qui mores hominum multorum vidit & urbes.* En effet l'histoire instruit les Rois, les Généraux d'armées, les Ministres d'Etat: les particuliers trouvent ce qui leur est propre dans les usages communs. Il est donc juste d'applaudir au travail de ces Sçavans laborieux, qui nous ont recueilli ce qui regarde les habillemens, les fêtes, les festins, les jeux des Grecs

& des Romains. Mais pour ce qui regarde les Juifs, comme il y a une raison particuliere de rechercher avec soin, quelles furent leurs coutumes, à cause qu'elles ont quelque rapport à la Religion, & peuvent souvent aider à entendre l'Ecriture; on est davantage obligé à ceux qui portent leurs études de ce côté-là. M. Nicolai pour réüssir dans ce Traité à eû de grands secours: car avant lui Bekius & Hottinger avoient entrepris le même sujet, que Gyraldus, Queenstedius, Heïdegger, & Muller avoient aussi renfermé dans leurs Ouvrages de la sepulture & des tombeaux, Geier avoit écrit du dueil des Juifs: il faut ajouter Menoch de la Republique des Juifs, Buxtorff, & d'autres.

On trouve ici dans le premier livre une espece de Glossaire de tous les mots Hebreux, Grecs, & Latins, qui signifient ou la mort ou ce qui a quelque rapport à la mort, comme sepulture, funeraille, biere, tombeau, corps mort, &c. Il n'y a en tout cela de bien remarquable que de fixer la propre signification du

du mot Hebreu שאול *Scehol*, que les Interpretes Grecs ont rendu par celui de ᾅδης, & les Latins par celui de *Infernus*. Muller eſt preſque ſeul à prétendre que c'eſt le tombeau; parce qu'il eſt dit que la mort fait deſcendre les hommes dans le *ſcehol*. Ainſi Jacob dans ſon extrême douleur d'avoir perdu Joſeph qu'il croyoit mort, diſoit, comme il eſt rapporté dans la Geneſe ch 37. v.35. *Deſcendam ad filium meum lugens in infernum*, Je ne ceſſerai de pleurer mon fils, juſqu'à ce que je deſcende dans le *ſcehol*, juſqu'à la mort & au tombeau. La plus commune opinion ſur ce terme, c'eſt qu'il ſignifie l'état d'après la mort. Tous les hommes ne ſont pas renfermez dans le tombeau, mais tous les hommes vont dans le *ſcehol*. Le tombeau eſt pour leur corps, le *ſcehol* pour leur ame. Mais Calixte ſur cet endroit de la Geneſe qui vient d'être cité, accorde le differend: car après avoir examiné plus de ſoixante divers endroits de l'Ecriture, où ce mot eſt employé, il prononce que c'eſt tantôt le tombeau, tantôt l'état d'a-

près la mort, ou la demeure & le *receptacle* des ames, comme parle Saint Auguſtin l. 12. de la Cité de Dieu ch. 9. Le *ſcebol* pour les impies eſt l'enfer : pour les Saints avant la Reſurrection de JESUS-CHRIST, c'étoit un état tranquille appellé le Sein d'Abraham. On renvoye là-deſſus à une diſſertation de Delrio ſur le ſecond Livre des Rois dans ſon livre intitulé *Adagialia Sacra*. Et on finira ſur ce mot par cette remarque de Mr. Gouſſet dans ſes Commentaires de la langue Hebraïque, qu'il n'eſt d'uſage que dans le ſtyle figuré & pathétique.

Mr. Nicolai commence le ſecond livre par montrer, qu'il eſt du droit des Gens de donner la ſepulture aux morts ; que la coutume la plus ancienne a été de les mettre en terre. Après quoi il parcourt diverſes nations pour faire voir leurs uſages : les unes enterroient leurs morts, les autres les brûloient, preſque toutes en cette occaſion faiſoient profuſion de parfums. Ce qui avoit fait le plus grand ornement des vivans ſuivoit les morts juſques dans le tombeau

ou ſur le bûcher, comme armes, habits prétieux, argent : des eſclaves mêmes ont été immolez pour aller rendre ſervice à leurs maîtres : & des femmes l'ont été auſſi pour accompagner leurs maris. Quoique Mr. Nicolai ne donne pas à tout cela la juſte étendüe d'un Traité complet, il en donne néanmoins plus qu'il ne convient à un abbregé : Au reſte il s'expoſe à mécontenter un Lecteur, qui s'attendant à être conduit d'abord aux tombeaux des Juifs, peut trouver mauvais de ſe voir trainé par ceux de toutes les autres nations, & puis arrêté aſſez longtems à l'épitaphe de Sardanapale & aux Pyramides d'Egypte. Si elles furent bâties pour ſervir de tombeaux, il faut dire que les Princes qui voulurent être mis ſous ces lourdes maſſes, ne faiſoient pas pour eux-mêmes le ſouhait ſi ſouvent exprimé par les épitaphes Romaines, *Sit tibi terra levis*, Que la terre ne ſoit pas peſante ſur vous, & qu'elle ne vous accable pas.

C'eſt enfin au troiſiéme livre, que Mr. Nicolai vient proprement à ſon

ſujet. Il dit que les Juifs pratiquent une eſpece de veſtibule à l'entrée de leurs tombeaux, qu'enſuite ils creuſent un caveau, ou qu'ils bâtiſſent une voute en quarré-long, & que dans les côtez ils font des eſpeces de niches juſqu'au nombre de treize, pour recevoir & renfermer autant de corps morts, la porte du caveau occupant la place d'une niche : & quelquefois un ſeul veſtibule ſert à quatre caveaux. A côté de ces tombeaux & non pas deſſus, s'élevoient des colomnes & des pyramides pour les faire reconnoître : & ſur les tombeaux vulgaires, c'étoit ſeulement de la chaux détrempée dans l'eau, qui y étoit repanduë & renouvelée tous les ans. Voilà ce que cet Auteur nous débite de la doctrine des Rabbins, qui ajoutent encore, que les ſepulcres devoient être éloignez des Villes d'environ deux mille coudées, ſituez dans un lieu ſec, & où il ne falloit pas laiſſer paître les animaux. Cette conſtruction de tombeaux eſt aſſez probable quant aux familles honnêtes, qui s'en faiſoient de particuliers : mais pour le petit

peuple, ils étoient mis en terre dans les cimetieres communs. La regle d'écarter des Villes les tombeaux n'étoit pas pour les Rois; puisque celui de David & de ses successeurs, étoit dans Jerusalem sur la montagne de Sion.

Mr. Nicolai ajoute quelques questions incidentes, qu'il faut parcourir. Il demande 1°. Où est le tombeau d'Adam? & il répond, que selon l'ancienne tradition, reconnuë par Saint Jérôme & suivie par les Rabbins, c'est à Cariath-Arbé, c'est-à-dire, à la Ville des quatre, ainsi appellée, parce qu'Adam avec Eve, Abraham avec Sara, Isaac avec Rebecca, & Jacob avec Lia, y ont leur sepulture: cette Ville prit ensuite le nom d'Hebron. Il est dit au Livre de Josué ch. 14. qu'Adam le plus grand des Géans y est enterré: mais il n'est pas constant qu'en cet endroit le terme *Adam* ne soit pas generique, & il peut être rapporté à Arba, premier fondateur de Cariath-Arbé. Nôtre Auteur veut croire, qu'Adam est demeuré enseveli où il a vécu, dans quelque pays

voisin du lieu du Paradis terrestre. Pour ce qui est de Jacob, St. Etienne au chap. 7. des Actes des Apôtres v. 16. dit expressément, que son corps transporté d'Egypte avec celui de ses enfans, fut mis à Sichem & non à Hebron : & cet endroit de l'Ecriture n'est pas celui qui donne le moins de peine aux Interpretes.

2°. Fut-ce un peché à Saül de se tuer ? Les Rabbins l'excusent : cet Auteur le condamne ; & il a raison.

3°. Pourquoi toucher un mort ou seulement un tombeau, étoit-ce encourir une soüillûre, comme il est marqué au Levitique chap. 19. v.16 ? Les Rabbins en rendent une raison ridicule. C'est, disent-ils, que les esprits malins & impurs qui n'ont pû faire d'autre mal au gens de bien pendant leur vie, qu'approcher de leurs habits & de les user, s'amassent auprès de leur corps après la mort. Ils disent aussi, qu'il n'y a point de soüillûre à craindre de l'attouchement du corps mort d'un Gentil.

4°. D'où vient ce souhait des Juifs, d'être inhumez dans leur ancienne patrie ? C'est, au sentiment

des Rabbins, que là seulement les hommes sortiront de la terre à la Resurrection ; & que ceux qui sont enterrez ailleurs, seront contraints de s'y rendre avec d'extrêmes peines en se faisant des chemins sous terre, tantôt par des cavernes, & tantôt par des lieux fort étroits.

On s'est réservé à remarquer à la fin de ce Livre, que ce qui y est dit des niches destinées à renfermer les corps, ne s'accorde point avec ce qui se lit du tombeau d'Elisée au Livre 2. des Rois ch. 13. de celui de Lazare, & de celui de JESUS-CHRIST.

Le quatriéme Livre renferme diverses choses; mais la plûpart assez legeres, touchant les tombeaux & les funerailles des Juifs. Mr. Nicolai se fait une question, si Jacob érigea une statuë sur le tombeau de Rachel? La Vulgate porte au ch. 35. de la Genese v. 20. *Erexitque Jacob titulum super sepulchrum ejus.* „ Jacob „ éleva un titre, un monument sur „ son tombeau. Le terme Hebreu répondant à *titulum* est מצבה, qui souvent signifie ce que nous appellons une statuë, & quelque fois

une pierre élevée : cet Auteur eſt ici pour la premiere ſignification, en obſervant, que comme la racine du nom *ſtatua* eſt le verbe *ſtat*, être droit ; ainſi le nom Hebreu à pour racine יצב, qui fait le même ſens.

Ce qu'il prétend touchant la maniere d'enſevelir les morts, eſt de quelque importance par rapport à la ſepulture de JESUS-CHRIST. Car il aſſûre que les Juifs ne les envelop-poient pas dans une piéce entiére de toile, comme dans un linceüil ; mais qu'ils les entouroient de bandes à la mode des Egyptiens. Il faut le renvoyer ſur ce chapitre au traité du P. Chifflet, des linges dans leſquels JESUS-CHRIST fut enſeveli. Il dit cependant que les Juifs faiſoient une grande dépenſe à richement vêtir les morts, pour les mettre avec honneur dans le tombeau ; juſques à ce que Gamaliel ayant ordonné de retrancher ce luxe à ſon égard, apprit aux autres la modeſtie & la ſimplicité.

Cet Ouvrage eſt d'un Auteur de grande lecture. Avec de la méthode & une meilleure Latinité il ſeroit plus eſtimable.

ARTICLE LXXII.

TRAITÉ DE L'ORIGINE DE *la Regale & des causes de son établissement, par Mr. Gaspard Audoul Avocat en Parlement & aux Conseils du Roi & de Monseigneur le Duc d'Orleans.* A Paris chez Jaques Colombat 1708. *in quarto pag.* 458.

LE Droit de Regale est un des plus beaux dont nos Rois soient en possession. En vertu de ce Droit ils ont la joüissance des fruits & revenus des Evêchez vacans, & disposent de plein droit de tous les Benefices non Cures qui en dépendent. La Regale est ouverte jusqu'à ce que le nouveau Prélat à la face des Autels, revêtu d'une Etole, & tenant la main sur le Livre des Evangiles, ait prêté au Roi le serment de fidelité, & qu'il ait fait enregistrer son serment à la Chambre des Comptes. Ce droit des Rois de France est tres ancien : & c'est pour cela qu'il étoit difficile de marquer précisément l'Epoque de son établissement. Pas-

quier & Mr. de Marca disent nettement qu'on n'a pû encore trouver son origine. Pinson & Bengy comparent la Regale au fleuve du Nil, dont il est difficile de connoître la source, à cause de son grand éloignement. Du Moulin, Papon, Duaren, & Boërius semblent avoir desesperé d'en découvrir le titre primordial; puisqu'ils n'appuyent ce Droit que sur la tradition & sur une coutume tres-ancienne. Gregoire de Toulouze, croit que la Regale tire son origine des investitures accordées à Charlemagne par le Pape Adrien I. Mais les Gens du Roi au Parlement de Paris déclarérent dans leur Avis du 24. Juillet 1633. que la Regale est un Droit uni & incorporé à la Couronne, né & établi avec elle : & c'est dans le même esprit que Mr. Bignon a soutenu que la Regale ne procede point d'une grace ni d'un privilege de concession, mais d'un Droit tout ancien, que le Roi à sur les Eglises de son Royaume, comme en étant Patron, Seigneur, & Protecteur.

Mr. Audoul entreprend de dire

quelque chose de plus précis & de plus déterminé. Il croit avec quelques Jurisconsultes que le titre constitutif de la Regale, est le premier Concile d'Orleans, tenu du tems du Pape Symmaque, sous le Regne du Grand Clovis en l'an 507, comme on le dit communément. Les Archevêques de Toulouze, de Roüen, de Tours, de Bourdeaux, de Bourges, & d'Auch, assistérent à ce Concile avec vingt-sept autres Evêques assemblez de presque toutes les Provinces des Gaules.

Nôtre Auteur prétend qu'on doit regarder les actes de ce Concile, comme un espece de Concordat fait entre le Roi des François d'une part, & les Evêques des Gaules de l'autre : & il fait remarquer 1°. Que c'est par un ordre exprès du Roi que les Evêques s'étoient assemblez, *Episcopi quos ad Concilium venire fecisti : Sacerdotes in unum colligi jussisti...* 2°. Que les Evêques n'y traitérent que des matieres sur lesquelles le Roi les avoit consultez, & qu'il leur avoit proposées dans un Ecrit divisé par titres & par articles, *secundum*

vestræ voluntatis consultationem , & titulos quos dedistis, ea quæ nobis visa sunt definitione respondimus.3°.Qu'ils prient le Roi leur Seigneur d'approuver leurs reglemens , afin qu'ils ayent plus de poids & d'autorité , *Ut si ea quæ statuimus etiam vestro recta esse judicio comprobentur, tanti consensus Regis ac Domini majori autoritate servanda, tantorum firmet sententia Sacerdotum.* 4°. Que tous les Evêques de ce Concile y reconnoissent le Roi, comme leur Seigneur & leur Souverain, *Clodoveo Catholicæ Ecclesiæ filio , Domino suo , Gloriosissimo Regi.* 5. Enfin qu'ils y reconnoissent tenir de lui plusieurs terres & plusieurs exemptions.

C'est particulierement ce dernier article,que l'Auteur s'applique à faire valoir , & sur lequel il appuye son Systême.Car il prétend que Clovis en donnant aux Eglises des Gaules des terres & des domaines,s'en reserva la proprieté directe , & qu'il n'en laissa aux Eglises que le simple usufruit. Voici les preuves qu'il donne de son sentiment ; 1. Les Evêques du Concile,dit-il,n'acceptent en effet que le simple usufruit des terres que le Roi avoit déja accordées aux Eglises ,

ou leur accorderoit dans la ſuite. 2. L'Egliſe, continue-t'il, n'ayant beſoin des biens temporels que pour les reparations des Temples, l'entretien des Miniſtres, le ſoulagement des pauvres, & la redemption des Captifs; & ces dépenſes ſe dévant prendre ſur le ſimple uſufruit, la proprieté directe lui ſeroit abſolument inutile, & lui auroit été inutilement donnée. 3. L'uſufruit ne pouvant être donné à perpetuité, parce que la proprieté deviendroit inutile au proprietaire, le periode de l'uſufruit des Egliſes du Royaume, pourſuit nôtre Auteur, a été attaché à la vie & à la mort des Evêques. 4. Enfin, conclut-il, il eſt certain que le Roi donne au nouvel Evêque l'inveſtiture, & qu'il le met en poſſeſſion de l'uſufruit de ſes Domaines : ce qui ſeroit inutile, ſi la proprieté directe de ces mêmes Domaines ne reſidoit en la perſonne du Prince.

Mr. Audoul pour confirmer ſon opinion, cite le canon 12. du Concile general de Lyon tenu en 1274 : où *ceux qui par la fondation des Egliſes ou*

par un ancien usage , s'attribuent les Regales & la garde des Eglises, sont avertis de contenir leurs Ministres , & de les empêcher de prendre pendant la vacance des Eglises , autre chose que les fruits & les revenus qui en proviennent. Ce Canon, réprend l'Auteur , montre que le Concile, a reconnu 1°. un Droit de Regale qui étoit dès-lors regardé, comme un Droit ancien.2°. Que les Seigneurs Regalistes joüissoient dès ce tems-là du fruit & des revenus des Eglises vacantes. 3°. Qu'on étoit persuadé alors , que la Regale venoit ou de la fondation des Eglises ou d'une ancienne coutume. Guillaume Durand Evêque de Mende qui avoit assisté à ce Concile , en commentant ce même Canon dit ; que la Regale dont il y est parlé , est un Droit que le Roi de France a sur les Eglises Cathedrales, ou par ce qu'il a fondé ces Eglises , ou par ce qu'il les a enrichies.

Le Reglement general touchant la Regale conservé dans la Chambre des comptes , porte que la Regale est ouverte dans un Evêché vaçant , jusques à ce que le futur Evê-

que legitimement pourvû, ait fait le ſerment de fidelité qu'il doit au Roi ſon Seigneur. On voit par les Regiſtres de cette même Chambre que ce ſerment a toûjours été prêté depuis qu'elle eſt établie : & nous apprenons par une lettre d'Yves de Chartres, que de ſon tems cet uſage étoit très-ancien, & qu'on croyoit dès-lors qu'il y avoit quatre cens ans qu'il étoit obſervé. Ce Prelat aſſure même le Pape Paſchal, que tous les Archevêques de Rheims, & tous les Evêques de France, mêmes les plus Religieux & les plus Saints, avoient prêté le ſerment de fidelité aux Rois leurs Souverains.

On a encore la formule du ſerment qu'Hincmare Evêque de Laon prêta dans le neuviéme ſiécle au Roi Charles le Chauve. La voici: *Ego Hincmarus Laudunenſis Epiſcopus à modo & deinceps Domino Seniori meo Carolo Regi, ſic fidelis & obediens ſecundum Miniſterium meum ero, ſicut homo ſuo Seniori & Epiſcopus per rectum ſuo Regi eſſe debet.* C'eſt-à-dire „ Moi „ Hincmare Evêque de Laon, veux „ être dès-à-preſent & deſormais „

„ ainsi que le demande mon minis-
„ tere, fidelle & obéïssant au Roi
„ Charles mon Maître & mon Sei-
„ gneur; comme un Vassal le doit
„ être de droit à son Seigneur, & un
„ Evêque à son Roi.

Près de deux cens ans auparavant Saint Leger Evêque d'Autun aima mieux perdre la liberté & la vie, que de manquer à la fidelité qu'il avoit promise à son Roi. *Que mes amis, mes freres, & mes ennemis sçachent, disoit-il, que tandis qu'il plaira à Dieu me conserver la vie, je ne manquerai point à la fidelité que j'ai promise à Thierry. J'ai resolu d'exposer plûtôt mon corps à la mort que de soüiller honteusement mon ame par une déloyauté.*

Marculphe qui écrivoit sous Clovis II. Pere de Thierry, dans le recueil qu'il a fait des formules de ce tems-là, en a mis une des Lettres que le Roi donnoit aux Evêques, & qu'il intitule. *Præceptum Regis de Episcopatu*, Ordre du Roi touchant l'Episcopat. Cet Ordre du Roi tenoit alors la place de ce que nous appellons maintenant *Brevet*. On a encore deux ou trois *Preceptes* de cette

nature donnez par Dagobert I.
faveur de Didier qu'il établit d
l'Evêché de Cahors. Des monum
si anciens & diverses autres pi
de cette nature, n'auroient pas
échaper à la diligence, de l'Aut
Mais rien ne feroit plus for
pour la Regale des Rois de Fr
successeurs de Charlemagne, qu
qui est contenu dans le Canon
de la distinction 63. de la prem
partie du Droit canonique, si c
piece étoit aussi certaine qu'elle
forte & précise. Il y est dit que le
pe Adrien détermina, que les
chevêques & les Evêques de cha
Province recevroient l'investi
du Roi Charles; & qu'aucun I
que ne pourroit être sacré avant
d'avoir été approuvé par le Ro
en avoir reçû l'investiture, *Ar
piscopos & Episcopos per singulas Pr
cias ab eo* (Carolo Rege) *inve
ram accipere definivit* (Hadrianus
pa,) *& ut nisi à Rege laudetur &
vestiatur Episcopus, à nemine c
cretur.*

Baronius s'est inscrit en faux c
tre le Synode dont il est fait n

tion au commencement de ce Canon & contre le Canon même. Bellarmin, Binius, Mr. de Marca, le P. Sirmond, les Peres Thomassin & le Cointe, le P. Mabillon, & quelques autres sont sur cela de même opinion que Baronius. Mais Mr. Audoul a pris la défense de ce Canon; & a fait sur cela une longue dissertation, qui est peut-être la partie de son Ouvrage la plus exacte & la plus estimable. Il y attaque fortement les preuves des sçavants Critiques auxquels il s'oppose, & fait voir que Baronius n'a pas été sur ce point assez d'accord avec lui même.

C'est là ce qui nous a paru de plus remarquable dans ce Traité que l'Auteur a divisé en huit livres, & à la fin du quel il a mis un recüeil de quelques titres dont il s'est servi dans son Ouvrage. L'Edition en est fort belle : & on a eu soin de l'enrichir d'un grand nombre de vignettes.

ARTICLE LXXIII.

LES VERITABLES ACTES DES Martyrs recüeillis, revûs, & corrigez sur plusieurs manuscrits sous le titre de Acta primorum Martyrum sincera & selecta. *Par le R. P. D. Thierry Ruinart Benedictin de la Congregation de St. Maur, & traduits en François par Monsieur Droüet de Maupertuis.* A Paris chez Loüis Guerin ruë St. Jaques 1708. *deux tomes in* 8°. *tome premier pages* 648. *tome second pages* 614.

L'Histoire des Martyrs est la plus belle partie de l'Histoire Ecclesiastique, & j'ose dire que l'Histoire profane n'offre rien de si merveilleux ni de si interessant, que les exemples d'une constance à l'épreuve des tourmens les plus rudes, & d'un courage invincible, donnez non par des Heros ou par des Guerriers accoutumez à mépriser la mort mais par des enfans, des vieillards de jeunes filles, un peuple grossier foible, & naturellement timide

Rien ne montre mieux ce que Dieu peut faire dans l'homme par la force de sa Grace : rien n'apprend mieux ce que l'homme doit faire pour Dieu. Après l'Ecriture Sainte il n'y a point de lecture plus necessaire aux Fidelles, & plus capable de les former aux grandes vertus du Christianisme que la vûë de ces prodiges de magnanimité Chrétienne. L'ame s'éleve & conçoit un genereux mépris pour les biens & pour la vie ; la veritable Gloire brille à ses yeux, & dissipe les fantômes qui l'effrayoient: elle sent l'opposition d'une vie molle avec l'Evangile : elle connoît ce que c'est que d'être Chrétien, & ce que ce nom exige de ceux qui le portent. Les impies mêmes trouvent dans cette lecture une preuve évidente de la veritable Religion ; trop sensible pour qu'ils y resistent. L'erreur a eu ses Martyrs, il est vrai, mais elle en a eu peu ; & leur opiniâtreté, leur fureur, leur desespoir n'ont pas été difficiles à reconnoître.

Qu'une foule innombrable de personnes de tout âge, de tout sexe,

que les Perfecuteurs même char
en un moment courent au suppl
plûtôt que d'abandonner une
ligion méprisée ; qu'ils y cou
sans emportement,tranquilles &
destes : une grandeur d'ame d
nue si commune, une grandeur
me compatible avec la plus pro
de humilité, n'est point un effet
turel : c'est un don de Dieu, c'e
sceau dont il marque la verité
Christianisme. Quel malheur,
la pieté indiscrette de quelques
vots sans prudence, la fausse I
quence de certains Déclamate
eussent tellement alteré les A
des Martyrs, qu'on eût peine à
tinguer la verité de la fable ! I
plusieurs de ces monumens l'hi
re est contredite pas par des fict
grossieres, où l'on n'a pas mêm
soin de garder la vrai-semblan
& le style romanesque acheve
dégouter de leur lecture.

L'Eglise a toûjours condamné
indignes artifices pour releve
gloire des Martyrs : elle a défe
la lecture de ceux de ces Actes
posez qui devinrent publics : la
Juin 1708.

le obscurité a mis les autres à couvert de la proscription. Les Critiques Chrétiens ne peuvent donc s'exercer à rien de plus digne d'eux, qu'à rechercher ce qui reste d'Actes des Martyrs entiers, & qui ayent échapé à l'alteration des Grecs modernes, dont le genie est tourné vers la fiction, & de quelques Moines dont le zele n'a pas toûjours été reglé par la Science.

Les Peres Henschenius & Papebrok ont rendu en cela de grands services à l'Eglise : d'autres Sçavans les ont secondez.

Le R. P. Dom Thierry Ruinart Benedictin, a la gloire d'avoir rassemblé le premier les monumens les plus certains de l'Histoire des Martyrs. Sa Collection parut en 1689.

Un sçavant Anglois * qui s'est signalé depuis par de plus grands égaremens, avoit par un rafinement de Critique, revoqué en doute le grand nombre des Martyrs : le sçavant Benedictin combattit cette erreur naissante dans la preface de sa collec-

* *Mr. Dowel.*

tion. Avec moins d'érudition & moins d'esprit il auroit aisément triomphé d'un Adversaire, qui n'opposoit au témoignage de toute l'Antiquité que de vaines conjectures, des citations infidelles, des raisonnemens obscurs sans justesse & sans force.

Le Pere Ruinart dût être content du succès de son Ouvrage : les personnes d'une pieté solide en firent leur delices : les Sçavants l'estimérent : les Protestans le loüérent : il fit impression sur quelques incredules. On souhaitoit depuis long tems qu'une bonne plume le rendit d'un usage plus commun par une traduction fidelle. L'on ne doit point se plaindre d'avoir attendu quelque tems : celui que la Providence a choisi pour y travailler dédommage de cette attente. *Monsieur Droüet de Maupertuis* connu par divers ouvrages de pieté, & sur tout par une excellente *Traduction de Salvien*, a employé tout son talent pour rendre parfaite *la Traduction des Actes des Martyrs.* L'Ouvrage demandoit une main aussi habile. Il falloit conserver la sim-

plicité de la plûpart des Actes, en leur ôtant ce que l'expression avoit de rustique & de bas: dans d'autres il falloit rendre la beauté du style des Basiles & des Euchers : dans quelques-uns il falloit corriger le mauvais goût du siecle dans lequel ils ont été composez, sans rien prêter à la pensée : par tout il falloit être élegant sans cesser d'être naturel. M. Droüet de Maupertuis a réüssi, & s'il a l'avantage d'offrir au public le plus utile Ouvrage qu'on lui ait presenté depuis long-tems, il a encore la gloire de lui offrir une des plus belles Traductions dont on ait enrichi nôtre langue. Ce seroit avec plaisir que nous donnerions un abregé des Actes ; mais ils sont publics depuis trop long-tems pour croire qu'aucun Sçavant les ignore : & nous aimons mieux exhorter les Lecteurs à se convaincre, par une lecture qui ne peut être trop familiere aux Chrétiens, que nous avons parlé sans flaterie d'un Livre dont l'Auteur n'a aucune relation avec nous. L'Impression est d'un beau caractere & correcte.

ARTICLE LXXIV.

DISCOURS PRONONCEZ DANS l'Academie Françoise le Jeudi premier de Mars 1708. *à la reception de Mr. l'Abbé Mongin Précepteur de son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc d'Anguien, & de Mr. l'Abbé Fraguier de l'Academie Royale des Inscriptions & des Medailles.* A Paris chez Jean Baptiste Coignard ruë St. Jaques. 1708. *in* 4°. *pages* 53, *en y joignant les Pieces de Vers.*

MOnsieur l'Abbé Mongin avoit depuis long-tems des droits sur la place qu'il occupe. Les prix qu'il avoit remportez par les suffrages des grands Hommes dont il est aujourd'hui le Confrere le rendoient digne de cette place, & le choix que ses Juges avoient fait de lui pour prononcer devant eux le Panegyrique de St. Loüis, étoit un présage heureux du choix qu'ils viennent de faire. On ne peut douter que Monseigneur le Prince & Monseigneur le Duc, en destinant Mr. l'Abbé Mongin à donner la der-

niere perfection à l'éducation de Monſeigneur le Duc d'Anguien, n'ayent contribué à déterminer l'Academie. L'eſtime des Condez eſt un titre inconteſtable pour les premiers rangs, où l'eſprit & la Science peuvent élever. Ils naiſſent Arbitres des belles Lettres autant que Princes de la premiere Maiſon du monde.

Mr. l'Abbé Mongin répondit dans ſon Diſcours à toute l'attente de l'Academie & du public. Son cœur parut autant que ſon eſprit; & il eſt difficile de marquer plus de reconnoiſſance, ni de la marquer plus éloquemment. Avec combien de délicateſſe exprime-t'il tout ce que lui ont valu les ſuffrages de l'Academie qui l'ont couronné, & ce qu'il doit à la protection de ſon Auguſte Maître: „ En recevant l'illuſtre qualité „ de vôtre Confrere, je prétends en„core porter celle de vôtre Diſciple. „ Je dois trop à ce dernier titre, pour „ ſouffrir qu'un titre plus glorieux „ puiſſe jamais l'éffacer. Mais vous „ ne connoiſſez peut-être pas, Meſ„ſieurs, tous vos bienfaits: ma juſte „ reconnoiſſance ne ſe borne pas à les

„ sentir ; elle me porte aussi à les pu-
„ blier, & à vous apprendre que j'ai
„ dans cette occasion plus d'un re-
„ mercîment à vous faire.

„ Parmi ceux qui pouvoient aspi-
„ rer à l'éducation d'un Prince, dont
„ le grand nom & les merveilleuses
„ qualitez promettent encore à la
„ France un des plus fermes appuis
„ de sa grandeur; vos premiers dons,
„ vos premieres graces, me décou-
„ vrirent. On montra mon nom dans
„ vos immortelles Annales : vos suf-
„ frages suppléerent au merite : vô-
„ tre Eleve fut préferé, & j'eus le
„ bonheur de voir mes Maîtres &
„ mes Juges devenir encore mes
„ Protecteurs. Enfin vous avez vou-
„ lu achever aujourd'hui vôtre ou-
„ vrage, & couronner vous mêmes
„ vos propres bienfaits. Il est vrai
„ que la place que j'ai l'honneur
„ d'occuper a pû déterminer, ou du
„ moins hâter vôtre choix. Mais je
„ n'ai point à rougir d'une pareille
„ déference. Les seules bontez d'un
„ Prince également distingué par l'a-
„ mour des Lettres & par la gloire
„ des Armes, rendent récommenda-

„ bles ceux qu'elles protegent : la
„ faveur & la protection des grands
„ Condez ressemblent, Messieurs,
„ à vos éloges ; elles immortalisent.

Aprés tant d'éloges du Cardinal de Richelieu & du Chancellier Seguier, où les plus beaux esprits de France se sont épuisez à inventer de nouveaux tours ; quelle gloire pour le nouvel Academicien, de s'être distingué dans la partie de son Discours consacrée à la loüange du Fondateur & des Protecteurs de l'Academie ? Vôtre illustre Fondateur, (ce sont les termes de l'éloquent Orateur) „ l'avoit bien prévû, que vous
„ feriez un jour les dispensateurs de
„ cette glorieuse immortalité, l'ob-
„ jet le plus cher de ses travaux &
„ de ses soins. Déja il avoit changé
„ la face de l'Europe, reculé nos
„ frontieres, desarmé l'Heresie, jet-
„ té le trouble & le desordre dans
„ les Cours étrangeres, & avoit ra-
„ mené les Grands de ce Royaume
„ à cette exacte dépendance, qui fait
„ la gloire & la sureté des Empi-
„ res. C'étoit là sans doute beaucoup
„ faire pour l'Etat : mais ce n'étoit

„ rien faire pour lui : l'import
„ de ses services pouvoit être oul
„ ou affoiblie par l'injustice ; où
„ l'ignorance des tems. Et co
„ s'il eût pressenti que la gloire
„ grands Ministeres alloit être
„ cée par un Roi qui sçauroit
„ gner lui-même, il songea à s'as
„ de la Posterité. Les monum
„ les trophées, le marbre &
„ bronze, sur lesquels on voit e
„ re son nom gravé à la suite du
„ auguste de son Maître, ne lui
„ blérent pas d'assez sûrs garan
„ l'éxecution de son noble pr
„ Des Homeres, des Demosthe
„ des Virgiles, des Cicerons,
„ Plines, lui parurent plus prop
„ son dessein. Et dans cette vûe
„ s'étendoit sur tous les siecles,
„ de l'immortalité qu'il alloit en
„ ter, Armand, le glorieux Arm
„ établit & forma l'Académie.
„ Voilà, Messieurs, l'Histoir
„ vôtre naissance, & voici cell
„ vôtre florissante jeunesse. Vo
„ joüîtes pas long-tems des tend
„ ses de vôtre illustre Pere, & v
„ fûtes orphelins presque dès v

„ enfance. Mais si la mort fut in-
„ éxorable à vos regrets, la fortune
„ ne le fut pas à vos plaintes. La Jus-
„ tice elle-même du haut de son
„ Tribunal en fut touchée, & vous
„ donna pour Tuteur l'Oracle de ses
„ Conseils, le fidelle Interprete de
„ ses Loix, le grand Seguier, qui
„ eut son Roi pour Successeur à la
„ protection qu'il avoit donnée à
„ l'Académie, & ses Enfans pour
„ héritiers du zele & de l'affection
„ qu'il avoit pour elle. Ici enfin vos
„ glorieuses destinées se déclarent,
„ les sçavantes Muses vont auprès
„ du Trône prendre la place de
„ l'ignorance & de l'oisiveté; & le
„ Palais des Rois si long-tems fermé
„ aux Sciences, va s'ouvrir à vos
„ doctes Assemblées, & devenir
„ l'Ecole de l'Eloquence & de la Sa-
„ gesse.

Il faudroit transcrire tout le Discours, si on vouloit ne rien omettre de ce qui frappe, de ce qui plaît. Le portrait de l'Academie ne doit pas être omis:.... „ Vos usages nous
„ instruisent & sont devenus la re-
„ gle ou la honte de nos jugemens.

„ On y apprend à faire plus de cas
„ des avantages naturels que des
„ biens de la fortune. On se sent ici
„ comme rendu & appellé à sa pre-
„ miere origine. On y respire, pour
„ ainsi parler, l'air du premier âge
„ du monde. L'ordre des conditions
„ y est marqué ou plûtôt rétabli sur
„ les loix de la nature. L'homme
„ habile & celebre n'y est point au
„ dessous de l'homme puissant. Les
„ talens y sont au dessus des titres.
„ On n'y reconnoît point d'autre
„ noblesse que celle des sentimens,
„ d'autre élevation que celle de l'a-
„ me, ni d'autre rang que celui
„ que donne le merite. Ces noms de
„ superiorité & de subordination,
„ qui flatent ou qui humilient trop
„ l'orgüeil, sont des noms que vous
„ ignorez, ou qui vous offensent.
„ Rien ne distingue, rien ne releve
„ ici l'homme que sa propre vertu:
„ & si la varieté des talens y établit
„ quelque différence, ou y souffre
„ quelque distinction; la modestie
„ les confond, le commerce les par-
„ tage, & la politesse empêche de les
„ faire trop sentir.

Juin 1708.

Nous passons à regret le portrait de Mr. l'Abbé Gallois, auquel Mr. Mongin succedoit : mais comment oublier l'éloge du Roi ? Il efface tout ce que nous avons extrait de cet excellent Discours. „ Quel bonheur „ pour vous, Messieurs, d'avoir sans „ cesse à loüer un Prince qui vous „ fait trouver dans sa seule personne „ un fonds toûjours inépuisable de „ loüanges ! En effet si la gloire eût „ été attachée à ses seules conquêtes, „ si sa Grandeur eût été l'ouvrage „ d'une aveugle fortune ; où auriez-„ vous pris des éloges, après ces fa-„ tales journées, où la valeur de la „ Nation se vit trompée ou trahie „ par la Victoire ? Ce Heros immor-„ tel, dont la Religion & la Justice „ ont toûjours conduit les entrepri-„ ses, se verroit donc confondu „ avec ces Heros profanes, qui ne „ doivent leur gloire qu'à leur fu-„ reur, & dont tout le merite con-„ siste à avoir été ambitieux, injus-„ tes, barbares, & usurpateurs avec „ succés ? Ce seroit pour de tels „ Vainqueurs que l'Eloquence se „ trouveroit confuse ou muette au

„ premier changement de la fortu-
„ ne. Mais comme le digne ſujet de
„ vos veilles n'a point changé, vous
„ n'avez dû, Meſſieurs, ni vous tai-
„ re, ni changer de langage : le He-
„ ros a ſoutenu le Conquerant : ſon
„ cœur toûjours ferme, toûjours in-
„ vincible, vous a toûjours laiſſé le
„ droit de publier ſes propres Vic-
„ toires : & ſa vertu plus forte que
„ ſes Armées, a mis vos Eloges &
„ ſa Gloire au-deſſus de l'inconſtan-
„ ce & de l'inſtabilité des choſes hu-
„ maines. Les vrais Heros ſont He-
„ ros dans tous les tems. Comme
„ leur grandeur réſide dans leur
„ ame, & non dans le bras de leurs
„ ſoldats, il n'eſt pas néceſſaire qu'ils
„ ſoient toûjours heureux pour être
„ grands. Il leur ſuffit d'agir toû-
„ jours par de grands principes &
„ pour de grands objets : le reſte
„ n'eſt pas de leur devoir. Mais gra-
„ ces au Ciel les épreuves de patien-
„ ce & de ſoumiſſion n'ont pas duré,
„ l'éclipſe a été courte, & déja Meſ-
„ ſieurs, vous pouvez reprendre le
„ noble & magnifique langage de la
„ Victoire. Déja nos Troupes vic-

„ torieuses & triomphantes ont re-
„ pris leur premier ascendant, & ont
„ vû nos fiers Ennemis confondus
„ de toutes parts, fugitifs en Alle-
„ magne, déconcertez en Flandre,
„ repoussez en Provence, battus &
„ défaits en Espagne.

„ Puissiez-vous aussi reprendre
„ bien-tôt un style plus doux & plus
„ éloquent encore que celui des
„ Triomphes. Il est pour les grandes
„ ames un plaisir plus touchant que
„ celui de vaincre. LOUIS LE
„ GRAND l'a souvent appris à
„ ses Ennemis; & les Nations entie-
„ res tant de fois soulevées contre sa
„ Gloire, & tant de fois pacifiées par
„ sa modération, devroient bien se
„ souvenir, qu'il a souvent oublié
„ ses injures pour essuyer leur larmes
„ & finir leurs miseres. Mais ou-
„ blions s'il se peut & sa moderation
„ & ses Victoires, pour réünir nos
„ vœux au seul objet qui interesse
„ tout à la fois nôtre amour, nôtre
„ repos, & nôtre Gloire. Ne de-
„ mandons pas à Dieu que ce Heros
„ triomphe, ou qu'il fasse la paix:
„ demandons seulement qu'il vive.

„ & qu'il regle ses jours, non sur
„ nos desirs, ce seroit former des
„ souhaits indiscrets, mais du moins
„ sur nos besoins. Nous ne ferons
„ pas des vœux tous seuls. Les Rois
„ malheureux & indignement dé-
„ thrônez, le regne de la pieté ré-
„ tabli, l'Etat sauvé des fureurs de
„ l'hérésie, les Souverains légitimes
„ en possession de l'héritage de leurs
„ Peres, les Droits les plus sacrez
„ qu'on attaque ou qu'on viole, les
„ Thrônes renversez ou les Thrô-
„ nes raffermis, sont comme autant
„ de voix qui demandent au Ciel la
„ conservation du seul Protecteur
„ de la Religion, de la Royauté, &
„ de la Justice.

Mr. l'Abbé Fraguier choisi pour remplir la place de feu Monsieur l'Archevêque de Roüen, parla après Mr. l'Abbé Mongin, & fit admirer un genre d'Eloquence different de celui de son Confrere. Mr. l'Abbé Mongin Orateur de profession, avoit brillé par la sublimité des pensées, l'élevation du style, par les secrets de l'Art, & par tous les agrémens qu'une imagination noble & fecon-

de, & le talent de l'action, donnent à un Discours. Mr. l'Abbé Fraguier appliqué à des études où l'imagination est plus contrainte & toûjours asservie à une justesse scrupuleuse, plein de l'esprit & du style de Platon, & persuadé que la verité n'a pas besoin d'ornemens pour plaire, parla en homme de Cabinet, en Philosophe poli & delicat, mais simple & naturel. Il se plaint d'abord d'avoir à parler devant l'Academie aprés un homme dont elle avoit couronné trois fois l'Eloquence. „ Mais „ ce qui me rassure, ajoûte-t'il, de„ licatement, c'est que je n'ai be„ soin ni de talens ni d'éloquence, „ pour vous persuader de la sinceri„ té de mes sentimens sur les très„ humbles remercimens que je vous „ dois. De quelques foibles expres„ sions dont je puisse les accompa„ gner, vous ne pourrez jamais dou„ ter que celui qui a souhaité avec „ tant d'ardeur, & recherché avec „ tant de perseverance la grace que „ vous lui avez faite, ne l'ait aussi „ reçûë avec une extrême joye, qui „ doit vous répondre de son extrê„ me reconnoissance.

„Je n'ai jamais tourné les y
„ ſur vôtre Aſſemblée, Meſſie
„ ſans me repréſenter dans l'eſ
„ ces retraites bien-heureuſes, où
„ Poëtes ont placé les grands gé
„ qui s'étoient diſtinguez par
„ mêmes études qui vous réüniſſ
„ Là, diſent ils, ceux qui pen
„ le cours de leur vie, ont eu le
„ goût de la Poëſie & de l'Eloq
„ ce, s'occupent agréablement
„ mêmes choſes qu'ils ont aim
„ & ſéparez du vulgaire, ils s'a
„ chent à varier par de ſçavans e
„ cices les momens d'un loiſir
„ cieux.

„ Telle eſt à peu près l'idée, M
„ ſieurs, que je me ſuis toûj
„ faite de l'Academie Franço
„ avant même que l'honneur
„ être fît le plus ardent de mes
„ haits, & fût devenu la princi
„ affaire de ma vie. Jugez, ſi dès
„ m'a été permis d'aſpirer à l'h
„ neur d'être admis dans une C
„ pagnie, qui ſe préſentoit à moi
„ une telle image, j'ai pû ne for
„ que des vœux mediocres, &
„ der dans mes deſirs quelque

deration. Et que doit en effet souhaiter plus ardemment un homme de Lettres, qu'un commerce assidu & reglé avec tant de personnes d'un rare mérite, & tant de celebres Ecrivains, la gloire & l'ornement de leur siecle ? Un commerce qui le met en état de profiter continuellement de leurs lumieres ; & qui le faisant entrer avec eux en partage des couronnes immortelles que les Muses leur préparent, lui donne droit à l'immortalité ?

„ Que dis je, Messieurs ? Dès aujourd'hui même, que j'ai l'avantage de ne faire plus qu'un corps avec vous, l'immortalité m'est acquise par vos Ouvrages & par ceux de vos Prédecesseurs ; par ces excellens hommes que l'amour des Lettres avoit assemblez dans une Societé si douce, & qui par là ont donné la naissance à l'Academie Françoise.

„ Pleins du desir de cultiver en eux-mêmes cette partie de l'esprit qui répand la lumiere & la grace sur tous les autres, ces ames

„ illuſtres n'entreprirent pas m
„ que de porter l'Eloquence &
„ Poëſie au plus haut degré de
„ perfection. Et ce projet conçû
„ des perſonnes capables de l'ex
„ ter, dès qu'il vint à la connoiſ
„ ce du Cardinal de Richelieu,
„ fit concevoir le glorieux de
„ de faire d'une Aſſemblée for
„ par l'amitié & comme au haz
„ un Corps qui eût une forme
„ ble, & qu'aucun tems ne pût
„ truire. L'Academie Françoiſe
„ tagea ſes ſoins les plus chers, a
„ milieu des importans projets c
„ il étoit ſans ceſſe occupé, ce gr
„ perſonnage, qui ne portoit ja
„ ſes vûës à rien de mediocre,
„ vailloit à l'établiſſement de v
„ Compagnie.

„ Et certainement une Natio
„ travaille point aſſez pour ſa gl
„ ſi elle s'addonne aux exercices
„ Guerre, ſans apporter une é
„ application à ceux qui ſont l'o
„ ment de la Paix, & ſi les Le
„ humaines n'y fleuriſſent au
„ dans, tandis que la valeur la
„ formidable au dehors.

Juin 1708.

„ Un auſſi grand Deſſein que l'é-
„ toit celui de mettre la France en
„ état, de ne devenir pas moins cele-
„ bre par les Lettres, qu'elle étoit
„ glorieuſe par les armes, ne deman-
„ doit pas une ame moins élevée
„ que celle du Cardinal de Riche-
„ lieu. Il n'appartenoit qu'à lui de
„ fonder, pour ainſi dire, dans le mi-
„ lieu du Royaume, un Temple où
„ l'Eloquence & la Poëſie rendiſſent
„ leurs oracles. Il n'appartenoit qu'à
„ lui d'y ouvrir une ſource inépui-
„ ſable, d'où le bon eſprit & le bon
„ goût ſe répandiſſent dans toutes
„ les parties de la France, au même
„ tems que des Victoires ſignalées
„ portoient la gloire du nom Fran-
„ çois dans toutes les parties de l'Eu-
„ rope.

„ Alors le titre d'Academicien re-
„ hauſſa dans les plus grands Hom-
„ mes l'éclat des vertus & des digni-
„ tez. Un Chancelier de France ne
„ le crût pas au-deſſous de lui. Et
„ quand vous eûtes avec toute la
„ France le malheur, de perdre celui
„ qui par ſon miniſtere l'avoit ren-
„ duë ſi glorieuſe, l'Academie ſe

„ fit un devoir de mettre à sa
„ celui, qui dans la premiere p
„ de la Magistrature avoit 1
„ voulu n'être qu'un des Mem
„ de vôtre Corps. Quelle gloire p
„ lui d'avoir été jugé digne de r
„ placer le Grand Cardinal de
„ chelieu ! Et quelle plus gr
„ gloire encore, & pour cet illu
„ Chancellier, & pour vous, M
„ sieurs, que LOUIS LE GRA
„ n'ait pas dédaigné de lui succ
„ dans le titre de Protecteur de
„ cademie Françoise !

„ J'avoüe encore une fois, c
„ n'ai pas honte d'avoüer, que
„ souhaité avec passion d'entrer d
„ une Compagnie, qui rassemble
„ avantages si singuliers. L'hon
„ d'y être reçû doit être recher
„ avec un empressement que rie
„ puisse rebuter.

On ne conviendra pas aisém avec Mr. l'Abbé Fraguier qu'il n prime que *foiblement* sa reconn sance. Sa modestie l'a trompé : & rement on ne citera jamais cet droit de son Discours comme exemple *d'expressions foibles*. L'A *Juin* 1708.

ie Françoise n'a peut-être ja-
; été loüée plus noblement.
lles images ! Tous les Heros de
.itterature rassemblez dans les
mps Elisées & réünis par un
ımerce qui fait leur bonheur,
uel; un Temple où l'Eloquence
Poësie rendent leurs oracles; une
ce d'où l'esprit & le bon goût se
ndent dans toute la France ! Il
›le que le nouvel Academicien
pû retenir son imagination em-
ée par la reconnoissance, qui le
sortir de la simplicité qu'il aime
ı'il suit ailleurs. Après tout il
encore mieux l'Academie par
: maxime nûment exprimée,
ont sa conduite a fait voir qu'il
: penetré, *Que l'honneur d'être re-*
ıns l'Académie, doit être recherché
un empressement que rien ne puisse
er.
›s Eloges de feu Mr. l'Archevê-
de Roüen & celui de Mr. l'Abbé
ois mériteroient d'être rappor-
& seroient lûs avec plaisir. On
que l'Eloge du Roi part du
r. La justice que ce grand Prin-
›noit de rendre à M. Fraguier en
ier 1708.

diſſipant les noires calomnies
avoit oſé porter juſqu'au Th
étoit trop préſente au nouvel
démicien, pour ne pas lui donn
nouveau feu. Eſt-il poſſible
ait crû pouvoir décrier, comr
homme attaché au parti qui tr
l'Egliſe, Mr. Fraquier élevé
des ſentimens bien contraire
qu'un Ordre très oppoſé aux I
teurs, comptera toûjours parr
plus ſolides Amis?

Mr. l'Abbé Regnier des M
Secretaire perpetuel de l'Acad
obligé de répondre aux nou
Académiciens, par la maladi
prevûë du Directeur, n'avo
qu'un jour pour ſe préparer.
étoit trop pour un homme qu
ſe toûjours de la maniere la pl
rituelle & la plus juſte, & qui
toûjours avec cette pureté &
élégance, que l'Art & la réfl
donnent aux bons Ecrivains. L
ge des deux nouveaux Aca
ciens, de ceux dont ils prenoi
place, celui du Roi, ſont en
dans ce Compliment avec tant
& traitez ſi finement, que nou

vons pû en rien extraire, parce qu'il auroit fallu ne rien omettre.

On a aussi imprimé dans le même Recüeil les Pieces de vers qu'on lût après la réponse de Mr. l'Abbé Regnier, une Epître de Mr. Campistron à Monseigneur le Duc de Vendôme, une Epigramme de Mr. l'Abbé Talleman, une Epître de Mr. l'Abbé Geneſt à Monseigneur le Duc de Bourgogne, une Ode de Mr. l'Abbé Abeille sur la constance ou la fermeté de courage, à Monseigneur le Duc.

Les noms de ces fameux Poëtes sont trop celebres, pour que nous ne nous croyons pas dispensez de faire connoître leurs Ouvrages autrement, que par quelques endroits choisis.

Mr. Campistron après un début ingenieux, où l'on reconnoît son Heros sans qu'il le nomme, le suit de victoire en victoire. Quelque éclat qu'il ait donné à la peinture du Conquerant, les couleurs, les traits qu'il a reservez pour l'honnête Homme, ont une beauté plus délicate & plus achevée :

Mais ce qui plus que tout doit pa
incroyable,
Toûjours à tes desirs le sort fut favor
Les lauriers immortels qui te ceigne
front
N'ont jamais de sa part reçû le m
affront,
Comme si la Victoire attentive à te pl
Agissoit par tes Loix, ou craignoit
lere.
Cependant si ton cœur pour la gloire
Des plus douces vertus n'étoit
animé,
Obtiendrois-tu de nous une si haut
time?
Non, non, & souvien-toi de ce Gu
sublime,
D'Alexandre, qui fut le plus gran
mortels:
En vain à son courage on dressa des A
Nous reprochons encore à ce grand
xandre
Le meurtre de Clitus, Persepol
cendre,
Lysimachus forcé de combatre un Li
Et les Grecs indignez pleurans Pa
nion.
La supreme valeur est pernicieuse &
Mais seule & toute nûe, elle tien
Barbare.

Je veux que le Heros soit pitoyable & doux,
Qu'il soit fier sans orgueil, & vaillant sans courroux.
Plaindre les malheureux, soulager leur misere,
Les aimer, leur servir de refuge & de Pere,
Estre accessible, humain; sont des dons aussi grands,
Que tous ceux dont l'orgueil flate les Conquerans:
Rarement les voit-on briller dans le même homme.
La valeur, la Prudence éclaterent dans Rome:
Presque tous ses enfans possedoient ces vertus:
Mais Rome n'a produit & n'a vû qu'un Titus.

Mr. l'Abbé Geneſt explique ingenieuſement le ſujet de ſon Epître,

Ne suis-je point deçû? Quelle rare avanture,
PRINCE, dont ton esprit à gravé mà figure?
Qui m'a peint, [illegible]! Dans [illegible]
[illegible]

Mes regards étonnez ont reconnu mes traits !
Tu viens de m'assurer une gloire immortelle,
GRAND PRINCE, un Alexandre est ici mon Apelle.
J'ai peine toutefois à me voir peindre ainsi,
Sans jamais te montrer que je suis Peintre aussi.

Il l'est en effet, & Peintre du premier ordre. Le Portrait de Monseigneur le Duc de Bourgogne en est une preuve.

Il faut dans ton Portrait mêler à la jeunesse
Les traits les plus marquez de la haute sagesse ;
Te peindre, dans cet âge où regnent les plaisirs,
Sur l'austere devoir reglant tous tes desirs ;
Montrer ce cœur nourri des constantes maximes,
Qui font les vrais Heros & les vrais Magnanimes ;
Découvrir cet esprit à qui sont dévoilez
Et les siécles présens & les tems reculez ;

Exprimer ton ardeur dans les champs de Bellone,
Et le prix immortel dont Brisac te couronne.
Le Rhin fuyant de crainte à tes premiers efforts
Crût voir encor LOUIS triompher sur ses bords.
Dans ta sçavante Etude, où Minerve préside,
Le beau se joint au grand, le charmant au solide.
A la place des jeux ta noble activité
Des Sciences, des Arts, cultive la beauté,
Poursui. L'honneur qu'on rend aux Filles de memoire
Des Etats & des Rois sçait relever la gloire.
Jadis on vit brûler de leurs belles ardeurs
Philosophes, Heros, Princes, Legislateurs.
On vit leurs chants divins, leurs immortels Ouvrages,
Aux sublimes exploits poussant les grands Courages,
Par un prix que le tems ne sçauroit effacer
Inspirer les vertus & les recompenser.

Ce que le Poëte dit à son Heros en faveur de la Scene purgée des passions dangereuses, est digne de l'Auteur de Joseph : mais les Sçavans seront plus touchez de l'esperance qu'il donne de voir paroître un Poëme François de sa main contre les impies. Mr. l'Abbé de Polignac a éxecuté le même dessein en vers Latins. Le feu divin de la Poësie est mis à son véritable usage, quand on l'employe à défendre la cause de Dieu. L'Epître à Mr. Bastide, où Mr. Genest a expliqué si poëtiquement les difficultez épineuses de la Controverse, répondent du succès de la grande entreprise qu'il a formée.

Mais, (dit-il à Mr. le Duc de Bourgogne,)

. . . . . S'il te faut offrir de plus grandes
Merveilles,
Les immortelles Sœurs dans leurs sçavantes veilles,
Sur un Théatre immense ouvriront à tes yeux
L'ordre des Elemens & les secrets des Cieux.

Ce spectacle t'occupe, & la sage Uranie
Des Cercles étherez te montre l'harmonie.
Au gré de tes desirs trace nous des projets :
Nos vers ne parleront que de ces grands sujets.
Polignac décrira d'une force nouvelle,
L'origine du monde & l'Essence éternelle.
Il semble que pour lui le souverain Moteur.
Ait laissé de son Thrône approcher la hauteur.
Un Lucrece, un Spinose, un Loque, un Epicure,
Qui de l'Esprit divin dégradoient la nature,
Rassemblent vainement, contre tant de clarté
De leur fausse raison l'impie obscurité.
Plein de ces véritez, j'ose ici te le dire,
Pour en tracer l'idée un noble feu m'inspire.
J'ai recherché toûjours, toûjours examiné,
Et quel étoit mon Estre, & qui me la donné.
J'appris à séparer l'Esprit de la matiere ;
Je vis l'Estre parfait & la cause premiere :
Du sçavant Polignac l'objet & le deßein,

Dès mes plus jeunes ans sont formez
dans mon sein.

Mr. l'Abbé Abeille explique avec beaucoup de justesse le sujet d'une Ode, qui peut tenir sa place parmi ce que nous avons de plus beau en ce genre :

Croit-on qu'avilissant ma veine
Par d'indignes amusemens,
J'aille celebrer des Amans
La passion frivole & vaine?
Que pour échauffer leurs desirs,
J'attache de nouveaux plaisirs
A leurs querelles amoureuses,
Et leur fasse envier le sort
De trainer des chaines honteuses
Jusques aux portes de la mort?

Ah! ce seroit pour la Sagesse
Un affront trop injurieux,
Que de faire au sang de nos Dieux
Une vertu d'une foiblesse!
Je forme un plus noble projet,
Et n'envisage d'autre objet
Que la fermeté du courage,
Caractere du vrai Heros,

Qui même au milieu du naufrage
Triomphe des vents & des flots.

C'est cette fermeté constante
Par qui l'homme au dessus du sort
Tranquille sent venir la mort,
Et tranquille la voit présente.
C'est cette force de raison,
Qui soutient le Sage en prison
Dans le peril qui l'environne :
Fermeté qui fait les vertus,
Ou tout au moins qui les couronne
Dans ceux qui s'en sont revetus.

C'est elle qui dans tous les âges
Sous tant de climats differents
Lassa la fureur des Tyrans,
Par la tranquillité des Sages.

Après avoir marqué si nettement de quelle constance il veut parler ; après avoir distingué la vertu qui porte ce nom, de l'opiniatre perseverance à qui on le donne quelquefois ; il choisit avec le même discernement les exemples de constance qu'il veut proposer. La fermeté de

courage a deux fonctions : soutenir les revers de la fortune les plus acca-blans : vaincre sans se rebuter les obstacles les plus difficiles à surmon-ter. Mr. Abeille nous donne Porus pour modelle d'une constance à l'é-preuve des plus rudes disgraces, & Monseigneur le Duc pour modelle d'une fermeté de courage que les obstacles ne font qu'augmenter.

Ainsi Porus loin de se rendre
Aux fers de son heureux Vainqueur,
Sans autres armes que son cœur
Desarma le bras d'Alexandre,
L'Orient vit sans murmurer
La fortune se déclarer
Pour le Conquerant de l'Asie ;
Et pour la gloire des vertus,
Alexandre porter envie
A la défaite de Porus.

Ainsi sur les bords de la Gete
Luxembourg t'admira trois fois.
Repoussant l'Ibere & l'Anglois,
Déja fiers de nôtre défaite.
Tu l'assurois d'un air hautain
Que tout s'opposeroit en vain

A son courage opiniâtre :
Et las d'avoir tant resisté
Nervinde devint le Théatre
Où triompha la fermeté.

ARTICLE LXXV.

LA SCIENCE DE L'ECRITURE Sainte divisée en quatre Tables ; dont la premiere est de l'Ecriture Sainte en general ; la seconde de l'ancien Testament ; la troisiéme du nouveau ; & la quatriéme contient les comparaisons de l'ancien avec le nouveau. Ouvrage utile à ceux qui veulent lire & entendre la Sainte Ecriture, aux Théologiens & aux Prédicateurs ; dédié à Monseigneur le Cardinal d'Etrées par Mr. Macé Chefcier Curé de Sainte Opportune. A Paris chez Michel David, quai des Augustins, & Edme Couterot, ruë St. Jaques au bon Pasteur 1708. *en 23. feuillets in 4°.*

DIvers secours que l'on a pour faciliter l'usage & l'étude de l'Ecriture Sainte, comme les Concordances, les lieux communs, &

les interpretations ou paraphrases, ne produisent pas toûjours l'effet des Tables dont nous parlons ici. Les concordances ne peuvent servir qu'a trouver dans l'Ecriture les mêmes mots qui se rencontrent en divers endroits, ou les diverses matieres qui ont rapport a un même mot. Les lieux communs qu'on a faits sur la Bible sont d'ordinaire entassez si confusément, qu'ils contribuent souvent à faire prendre le change à ceux qui ne lisent point la Bible de suite, & qui n'employent que des passages vagues, sans en voir précisément le sens propre & déterminé. Les interpretations & les paraphrases, qui d'ailleurs sont utiles, ont néanmoins une sorte d'inconvenient: c'est qu'étant diffuses, en lisant la suite d'une matiere, elles laissent souvent oublier ce qui a précedé.

L'Usage des Tables n'a point ces inconveniens. 1°. On y voit d'un coup d'œil les citations des divers endroits de l'Ecriture non seulement suivant l'ordre des matieres en general, mais encore selon les genres, les especes, & les differences;

qui y sont indiquées par autant de divisions & de subdivisions : ce qui contribue à voir les choses dans leur veritable jour.

2°. Par le moyen des Tables on découvre le sens des passages expliquez en peu de mots selon l'interpretation des Peres & des Commentateurs ; & cela sur ce qui regarde les Mysteres, les Sacremens, les autres articles , de nôtre Foi. D'ailleurs ces Tables donnent autant de facilité à retenir qu'a apprendre ; puisque rien ne soulage tant la mémoire que l'ordre, la dépendance, & l'enchainement des choses : de sorte qu'en les apprenant par cette Methode , on peut acquerir une grande disposition à les énoncer sur le champ & en public.

L'Auteur de celles-ci n'a fait que citer les pages , sans les rapporter ; ce qui eût été trop long, & ce qui auroit ôté un avantage essentiel à ces Tables ; sçavoir de montrer au même tems ce qui appartient à une même matiere : outre que ceux qui voudront avoir ces passages tout au long, n'auront qu'à les transcrire eux

l'ancien Testament, on ex
bord pourquoi il est appel
sçavoir par rapport 1°. au
s'est passé sous la Loi de Mo
la doctrine contenue en se
3°. par comparaison à la
Jesus-Christ.

Dans la troisiéme Tabl
veau Testament est exposé
me methode.

Enfin la quatriéme Ta
tient une comparaison de
avec le nouveau. Les p
points de la comparaison
1°. en ce que les deux T
ont de commun entre eux,
qu'ils ont de different, 3
subsiste encore de l'ancie
qui en est aboli, 5°. ce qu
nouvelle y a changé, 6°
Jesus-Christ y a ajouté
avantages du nouveau T
par dessus l'ancien : ils sont
bre de neuf : 1°. Celui-ci
donné par Moyse, celui là
né par Jesus-Christ : 2°. I
dique une perfection qui n
voit point dans les homme
vangile nous la fait trouver

CHRIST : 3°. le peché dominoit par la Loi, il eſt vaincu par la Grace : 4°. L'ancien donne des préceptes, le nouveau donne du ſecours pour les acomplir &c. On voit par ces prérogatives que Mr. Macé, ainſi que divers autres Auteurs, prend l'ancien Teſtament pour la *Loi* ancienne en tant qu'écrite ſeulement par Moyſe, ſujette à être violée ; & le nouveau Teſtament pour la Loi nouvelle en tant que donnée par JESUS-CHRIST, qui nous a merité des Graces pour l'accomplir : mais au fond ces Graces meritées ne laiſſent pas de regarder auſſi ceux qui gardoient l'ancienne Loi ; puiſqu'il eſt également de Foi, & qu'ils ne pouvoient rien faire de meritoire pour le Ciel ſans le ſecours de la Grace ſurnaturelle, & que nul en quelque tems que ce ſoit depuis la chute d'Adam n'a reçu le ſecours de la Grace ſurnaturelle que par les merites de JESUS-CHRIST. C'eſt en ce ſens comme nous n'en pouvons douter, que l'Auteur veut qu'on regarde l'oppoſition qu'il met entre l'*ancien Teſtament qui donne des préceptes, & la*

nouveau qui donne du secours po
accomplir. Ainsi c'est moins une
position formelle, qu'une oppo
établie selon des termes cons
par un usage pieux, mais qu'
bon de démêler pour en prend
vrai sens ; de même que quan
dit de l'ancien Testament que
une Lettre usée, *& l'Evangile un*
toûjours nouveau : ce sont des te
employez d'après l'Ecriture, q
fond ne signifient autre chose,
que l'ancienne Loi est abrogé
que la nouvelle animée de l'E
de Jesus-Christ durera toûj
Mr. Macé qui renferme l'Ecritu
quatre Tables, n'a pas pû fair
expositions aussi longues que
qui se trouvent dans les Tables
derus intitulées *Oeconomia Bibli*
mais aussi cet Ouvrage est-il u
folio d'environ 700. pages, &
de Mr. Macé n'en a qu'enviro
in quarto : ce qui rend ce de
plus commode à ceux qui ont n
de tems.

Juin 1708.

Article LXXVI.

QUÆNAM PRÆROGATIVÆ, ex communi Gentium conſenſu, maximè quoad exercitium domeſticum Religionis, Legatis, Ablegatis extraordinariis, & Reſidentibus in terris Principum, ad quos miſſi ſunt debeantur? C'eſt-à-dire. *Ce que les Ambaſſadeurs, les Envoyez, & les Reſidens des Princes peuvent éxiger ſelon le Droit des Gens, principalement en ce qui concerne l'éxercice de leur Religion dans leur maiſon. in* 12. *pag.* 14.

LA conteſtation qui eſt preſentement entre M. Dieſt Reſident de Brandebourg à Cologne & les Magiſtrats de cette Ville, a donné naiſſance à ce petit Traité : Son Illuſtre Auteur fait paroître une grande netteté deſprit dans l'expoſition d'un ſujet qui eſt délicat, & une pareille ſolidité dans le ſentiment qu'il embraſſe.

Il poſe pour principe, que tout Prince & tout Magiſtrat revétu de

l'Autorité Souveraine est obligé de veiller à la sureté & à la tranquillité de son Etat. D'où il s'ensuit qu'il peut refuser l'entrée chez lui à des Ambassadeurs, qu'il prévoiroit y pouvoir exciter du trouble. Par cette raison les Provinces confederées des Pays-bas refusérent long-tems d'en recevoir de l'Empereur & de quelques Princes d'Allemagne : la Reine Elizabeth congédia ceux d'Espagne & d'Ecosse : Henri VII. Roi d'Angleterre ne voulut jamais souffrir aucun Ambassadeur ordinaire auprès de lui : de nôtre tems la Noblesse Polonoise en a usé de même : & l'histoire fournit beaucoup d'autres semblables exemples.

Or comme des personnes qui se présentent de la part d'un Prince étranger, peuvent n'être pas admises ; aussi le peuvent-elles être à certaines conditions. Et il faut voir ce que décide là dessus le Droit des Gens, qui n'est autre que l'usage établi entre les Princes.

Cet usage fait distinction d'Ambassadeurs, d'Envoyez, de Résidens. Les Ambassadeurs sont considerez

comme representans la Majesté & la dignité de leur propre Prince : ils portent un caractere representatif ; & par une espece de fiction, comme parle Grotius, ils reçoivent des honneurs qui seroient rendus à la personne de leurs Maîtres. Il n'en est pas de même des Envoyez, & moins encore des Résidens : ils sont les uns & les autres sans caractere representatif. Mais comme les Envoyez sont ordinairement des personnes d'une plus haute distinction, & respectables par eux mêmes, ils sont aussi reçûs avec plus d'honneur : mais c'est plûtôt en consideration de leur propre merite, que de l'emploi qu'ils exercent. Ainsi un Ambassadeur précéde tous les Envoyez de quelque part qu'il vienne. Et il n'y a pas cinquante ans, qu'un Envoyé extraordinaire ne pût obtenir de faire entrer son carosse dans la cour du Louvre, ni de se couvrir en parlant au Roi.

Entre les honneurs que l'usage attribuë aux Ambassadeurs, est le libre exercice de leur Religion pour eux & pour leur suite, sans qu'ils

puissent néanmoins admettre ceux du pays où ils sont. Mais les Envoyez ni les Résidens, à les considérer comme tels, ne peuvent non plus prétendre à ce libre exercice de Religion, qu'aux autres prérogatives des Ambassadeurs. Que si néanmoins il leur est accordé en quelques Etats, comme à Hambourg; ils ne s'en peuvent pas prévaloir pour les autres Etats. C'est un usage particulier, & non general: ce n'est point le droit des Gens. En effet la Cour de Vienne n'a jamais voulu accorder l'exercice de la Religion aux Résidens des Electeurs ni aux Agens des Princes de la Confession d'Augsbourg: & en vain ils le demandérent à Ferdinand III. en 1654. après tout exércice interdit en Hongrie d'autre Religion que de la Catholique, par le défunt Empereur l'an 1675. Ce qu'ils ont pu obtenir, c'est de faire leurs assemblées à Edembourg.

Pour venir à ce qui regarde Cologne, il est constant que le Baron Spanheim qui y étoit Résident de Brandebourg en 1672. comme y est

maintenant Mr. Dieſt, demanda ce que celui-ci demande ; & ne l'obtint pas. Les Magiſtrats de Cologne ſont dans une poſſeſſion, qu'ils ſont en droit de maintenir, de ne permettre dans la Maiſon des Envoyez, d'autre exercice de Religion que de la Catholique.

Mais dira-t'on, l'Electeur de Brandebourg a obtenu à Vienne ce qu'il a voulu, pour ſon Reſident! Il faut répondre que c'eſt une grace particuliere & une reconnoiſſance de l'Empereur envers cet Electeur. Mais, dira-t'on encore, l'Electeur de Brandebourg pour ſe vanger du refus du Magiſtrat de Cologne, ſe portera à priver ſes ſujets Catholiques de Cleves, d'Alberſtat, & de tous ſes Etats, de l'exercice de leur Religion. Quand dans l'apprehenſion d'un ſi grand mal, le Magiſtrat de Cologne jugeroit à propos de ſe relâcher, ce ne ſeroit pas néanmoins pour ſe conformer au droit des Gens. Au reſte, c'eſt faire injure à un ſi grand Prince de le ſoupçonner de vouloir jamais enfreindre la paix de Weſtphalie, qui a pourvû à

la sureté de la Religion Catholiqu dans ces païs : la même paix qui lu en a asseuré la possession, y ser toûjours l'assurance des Catholique:

ARTICLE LXXVII.

LETTRES EDIFIANTES E curieuses écrites des Missions étran geres par quelques Missionnaires de l Compagnie de JESUS. 8e. *Recüei* A Paris chez Nicolas le Clerc ru St. Jaques à l'Image St. Lambe vol. *in* 12. *pages* 343.

CE huitiéme Recüeil est du mê me goût que les précedens : a dequoi plaire aux personnes qu aiment la sincere pieté & la vray Religion : mais il fournit moins qu les autres aux Memoires pour l'Hi toire des Sciences & des beaux Art Il commence par un abregé de la vi du Pere Antoine Verjus, un des plu grands Hommes qu'ait eus la Com pagnie des Jesuites dans ces dernie tems. Nous lui devous donc la mê me justice que nous ne manquon pas de rendre aux autres grand

Hommes, quand nous avons par nous mêmes ou qu'on nous donne d'ailleurs de quoi ériger un monument à leur gloire.

Le P. Antoine Verjus frere de Mr. le Comte de Crecy Plenipotentiare à la Diéte de Ratisbonne & aux Conferences de Ryſwic, joignoit à un grand-eſprit capable de tout, un cœur aimable dans le commerce des honnêtes gens, bien faiſant, d'une pieté tendre, & d'une ardeur pour tout ce qui étoit de la Gloire de Dieu & du ſalut des ames, à l'épreuve des plus grandes difficultez. Il fit ſes premiéres études au College des Jeſuites à Paris. Il eut le bonheur d'y tomber entre les mains du fameux Pere Petau, qui examina & qui approuva le deſſein qu'il avoit d'entrer dans la Compagnie. Il entra au Novitiat dans la dix-neuviéme année de ſon âge; & après le tems ordinaire il paſſa à la regence & aux études de la Théologie. Il excella par tout. Il y eut peu de gens de ſon tems parmi les Jeſuites qui euſſent plus de goût pour les Ouvrages d'eſprit, & qui

entendissent plus finement les belles Lettres. Nous avons de lui une Vie de Mr. le Nobletz, ce Saint & celebre Missionnaire de Bretagne, & la Vie de S. François de Borgia. L'une & l'autre furent estimées, quoique la premiere ne fût qu'un premier essai de sa plume : mais la seconde qu'il travailla beaucoup plus, montre bien mieux de quoi le P. Verjus étoit capable en ce genre. Il est difficile d'écrire plus élegamment & d'une maniere plus touchante : mais son talent pour écrire des lettres étoit encore plus singulier : il disoit tout ce qu'il vouloit. L'ordre, la justesse l'agrément, le tour d'esprit, rien ne lui manquoit. Il est peu de personnes en France d'une certaine distinction qui n'ayent lû on reçû de ses lettres. C'est une vraye perte pour le public, qu'ont n'ait pas conservé celles, qu'il écrivit à l'illustre Princesse Marie Eleonor de Rohan Abbesse de Malnoüe. Cette Princesse qui se connoissoit si bien en merite, & qui en avoit infiniment elle même, faisoit un cás particulier de tout ce qui sortoit de la plus

du Pere Verjus. Il fit à sa priere
preface courte, qu'elle voulut
tre à la tête de son excellente pa-
rase des Livres de Salomon.
e merite du Pere Verjus fut d'u-
ailleurs qu'en France. Ce Pere
en Allemagne par ordre du Roi
672. pour y soulager Mr. le Com-
e Creci son frere, qui connois-
tout ses talens mieux que per-
ie. Il travailla auprès de lui à di-
écrits qui regardoient les inte-
de la France. L'Apologie de
e Cardinal de Furstemberg enle-
Cologne contre le droit des
, tandis qu'on y traitoit de la
est de lui, aussi bien que plu-
s Manifestes François & Latins
les Princes d'Allemagne. Les
estans mêmes, chez qui le nom
de Jesuite est odieux, démêlé-
ses grandes qualitez au travers
a robe qu'il faisoit gloire de
er parmi eux. Le Baron de
erin premier Ministre de Bran-
urg sçavant & zelé Calviniste
t souvent, qu'il passeroit vo-
ers sa vie avec lui. Mr. de Gro-
remier Ministre du Duc d'Ha

novre fut ébranlé par les entre
qu'il eut avec lui sur la Relig
malheureusement ses préjugez l
portérent. Mais la Princesse Sc
Palatine alors Duchesse d'C
bruck & aujourd'hui Duc
Doüairiere d'Hanovre, dans
l'esprit n'est pas moins distingu
l'auguste naissance, marqua au
Verjus une estime & une confi
bien plus honorable, quoi qu
n'eut pas tout l'effet qu'il en a
souhaité pour le bien de la Reli

Les Princes Catholiques co
rent avec les Protestans dans l
me qu'ils eurent pour le Pere
jus. Monsieur l'Electeur de Col
Maximilien Henri de Baviere
fameux Evêque de Munster
nard de Galeu; le Duc d'Han
Catholique, l'homme peut-êtr
l'Empire le plus sçavant dans la
ligion; l'Evêque de Strasbourg,
Prince Guillaume son frere de
Cardinal de Furstemberg, fu
de ce nombre: & ces grands
valent plus qu'un panegyrique
ne nous pardonneroit pas, si
passions ici sous silence le cel

Evêque de Paderborn Ferdinand de Furſtemberg alors Coadjuteur de Munſter, le pere des belles Lettres, & le protecteur du vrai merite par tout où il le trouvoit. Ce grand Prince honora d'une bonté particuliere le Pere Verjus, qui profita en faveur de ſes cheres Miſſions étrangeres, du zele ardent qu'avoit ce Prélat pour étendre par tout la Foi Catholique.

La France & l'Alemagne diviſées d'interêts depuis ſi long-tems, ne le furent point ſur ce que valoit le Pere Verjus. Ce Pere eut le bonheur de réünir en ſa perſonne les bonnes graces de deux grands Miniſtres, le Marquis de Louvois & le Marquis de Segnelay. Car pour Mr. le Marquis de Croiſſy, il eut pour le Pere quelque choſe de plus que de la bonté. Ce ſage Miniſtre a dit ſouvent qu'il ne croyoit point avoir dans le monde un ami plus attaché & plus ſolide. Nous ne tairions point ici les marques d'eſtime que Mr. le Cardinal d'Etrées donna au Pere Verjus en tant d'occaſions, ſi la modeſtie de ſon Eminen-

ce ne nous imposoit silence : & nous souhaitons de lui obéïr encore bien des années pour l'honneur de l'Eglise & de l'Etat, & pour l'avantage particulier de nôtre Compagnie, qui lui doit beaucoup & à son illustre Maison.

Nous passons beaucoup d'autres titres d'Eloge par rapport à la vie privée du P. Verjus, à ses vertus domestiques, Chrétiennes & Religieuses, à son zele pour la Religion, & aux benedictions que Dieu donna à ses travaux. Tout cela est avoüé de tous ceux qui l'ont connu, & n'est pas tant du ressort de gens qui travaillent pour les beaux Arts. Nous n'en dirons qu'un mot. Le desinteressement, qu'on peut regarder comme la pierre de touche de la vraye vertu, fut si grand dans le Pere Verjus, qu'il ne profita jamais en rien pour lui de tant d'illustres connoissances dont on a parlé : il ne songea qu'à les tourner toutes à l'avantage & à l'aggrandissement de la Religion.

Après cet éloge qui contient près d'un tiers du Recüeil, suivent deux Lettres, dont la premiere qui est du

Pere Nyel Jesuite François, contient deux choses qui meritent plus d'attention. L'une est la route nouvelle & tres-singuliére que ce Pere a prise pour aller à la Chine par l'Amerique ; c'est-à-dire de Lima Capitale du Perou au Mexique ; du Mexique à Acapulco, fameux Port de la nouvelle Espagne sur la mer du Sud ; & d'Acapulco aux Philippines. Or il faut remarquer que seulement de Lima à la Chine par ce chemin il y a plus de 5000. lieües. Pourquoi donc ce grand voyage ? C'est que le zele du Pere Nyel l'ayant porté à passer à Lima sur des vaisseaux François, qui ont été obligez de s'en revenir en France, il s'est trouvé obligé lui-même d'essayer cette nouvelle voye pour se rendre à sa chere Mission de la Chine. L'autre article de cette même Lettre regarde quelques Missions établies depuis peu. L'une dans le pays des Moxes sous la Zone torride au douziéme degré de latitude meridionale, assez près du Paraguay. Le Pere Cyprien Baraze un des plus zelez Jesuites qui cultivoient cette

Miſſion, y fut martyrizé le ſeiziéme de Septembre de l'année 1702. L'autre à cinquante lieües de la mer du Sud, & à la hauteur d'environ 42 degrez de latitude meridionale, habitée par deux peuples appellez Pulches & Poyas, par le pays deſquels on eſpere penetrer juſqu'au détroit de Magellan. Cette Miſſion a auſſi été arroſée du ſang d'un autre zelé Miſſionnaire Jeſuite nommé le Pere Nicolas Maſcardi, dont le nom eſt venerable aujourd'hui à ceux mêmes qui l'ont martyrizé.

La ſeconde Lettre qui eſt bien plus longue eſt du Pere de Fontaney en forme de Relation generale, qui pourtant ne nous arrêtera pas, puiſqu'elle ne dit rien qui ait rapport aux Sciences, quoi qu'elle renferme un grand nombre de faits qui ſont plaiſir, & dont quelques-uns montrent que les Adverſaires des Jeſuites leur rendent du moins à la Chine, une partie de la juſtice qui leur eſt dûë.

ARTICLE LXXVIII.

Η ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ. C'est à dire, *Le Nouveau Testament, avec des Scholies Grecques, tirées presque toutes des Auteurs Grecs, soit Ecclesiastiques, soit profanes; par le travail de Jean Gregori, Membre du College de la Trinité de Cambridge, & puis Archidiacre de Glocestre.* A Oxfort, du Théatre de Sheldon; aux frais de Thomas Bennet à l'enseigne du Croissant dans le Cimetiere de Saint Paul de Londres, 1703. *in folio, pages* 344.

CEtte nouvelle Edition Grecque du Nouveau Testament, fait plus d'honneur à celui qui a avancé les frais de l'Impression, qu'à celui qui l'a chargée de ses Scholies. Le premier n'a rien épargné pour la beauté du caractere, la bonté du papier, la propreté des vignettes. Le second a seulement ramassé quelques interpretations & quelques passages des Peres Grecs. Son travail est du goût de ce qu'on appelle

Chaînes des Peres sur l'Ecri
Son grand Auteur, & auquel i
vient incessamment, c'est Theo
lacte; & après Theophylacte,
Saint Jean Chrysostome; sur l'A
calypse, c'est Aretas. Des sente
des Philosophes mêlées parmi
paroles des Peres, font une biga
re qui peut ne pas plaire: elles
trop au dessous des maximes de
vangile. On ne sçauroit n'être
indigné de trouver pour Scholi
Saint Mathieu ch. 7. v. 6. ces mo
rez de Diogene de Laërce da
vie de Chrysippe: „ Théodore
„ mandoit encore, qui sont
„ qui profanent avec impieté
„ Mysteres? Ce sont ceux, répo
„ Euryclides, qui en font confid
„ à des personnes non initiées. E
„ l'Epître aux Romains ch. 2. v
„ Aristippe interrogé un jour
„ quoi les Philosophes vale
„ mieux que les autres homn
„ C'est, répondit-il, que quand
„ me il n'y auroit plus de loix,
„ ne laisserions pas de bien vi
Le Compilateur des Scholies,
fait entrer peu de ses propres

flexions ; & encore elles sont fort courtes. Quand il se seroit abstenu d'en mettre, l'Ouvrage ne seroit pas pire ; quis qu'elles servent peu a l'intelligence du texte, & qu'elles ne tombent point sur les endroits obscurs & difficiles. L'Edition a été faite après la mort du Sieur Gregori : ceux qui en ont pris soin, ont inseré les diverses leçons ou les variantes du texte, entre le texte même & les Scholies. Elles ont été ramassées d'un grand nombre de manuscrits & d'éditions précedentes. L'ancien manuscrit venu d'Alexandrie, celui de Cambridge qui appartint à Beze, n'y sont pas oubliez.

Article LXXIX.

Eloge du R. P. Dom Jean *Mabillon Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur.*

Il n'y avoit pas long-tems que la Congregation des Religieux reformez étoit entrée dans l'Abbaye de Saint Remy de Reims, quand les Vertus des premiers Fondateurs du

cette Abbaye lui gagnérent pa
éclat un Sujet, qui a contribu
qu'aucun autre à la gloire de
sçavante Congregation.

Dom Jean Mabillon né le
Novembre 1632. à deux lieu
Mouzon en Champagne da
Village du Diocese de Rein
pellé Saint Pierre Mont, éta
alors à Reims : & comme il d
tinguoit déja par les deux qu
qui ont formé son caractere,
prit propre à toutes les Science
modestie superieure à tous le
cés ; il se faisoit également aim
estimer. On lui avoit donné un
ce dans le Seminaire de la C
drale, où l'on élevoit de j
Clercs, dans la vûë de l'attach
Diocese. Les Vûës de Dieu son
ferentes de celles des homm
destinoit un plus grand Théa
merite de ce jeune Ecolier. Sa
l'arrachoit souvent aux dive
mens propres de son âge, & le
duisoit au tombeau de l'Apôtr
François. Témoin de la pieté
la regularité des nouvaux Hab
de l'Abbaye de Saint Remy, il

Juin 1708.

ra de vivre parmi eux : Il l'obtint de Dom Vincent Marſolles alors Prieur de ce Monaſtere, & depuis General de la Congregation ; & il fit profeſſion le 7. de Septembre 1654. âgé de 22 ans.

De cruels maux de tête, cauſez apparemment par l'excés de ſa ferveur, donnérent bien-tôt une rude épreuve à ſa patience, & firent perdre à ſes Superieurs les eſperances qu'ils avoient conçûës ſur ſes heureuſes diſpoſitions. On l'envoya demeurer dans un Monaſtere de la campagne appellé Nogent ſous Coucy dans le Dioceſe de Laon : depuis on le transfera à Corbie. Il reçût l'Ordre de Prêtriſe à Amiens en 1660 : & comme ſa ſanté ne ſe rétabliſſoit point, on le deſtina aux fonctions exterieures & à prendre ſoin du temporel. Il fut chargé des emplois de Dépoſitaire & de Celerier, & il les remplit avec beaucoup d'exactitude ; mais toûjours avec une extrême repugnance. Si la diſſipation où ces occupations engagent convenoient à ſes infirmitez, elle choquoit, & ſon inclination natu-

relle pour l'étude, & l'amour que la pieté lui inspiroit pour le recueillement. Il pressa ses Superieurs de le retirer de ces emplois trop exterieurs, pour le rendre à une vie obscure & reguliere. Il n'obtint pas tout ce qu'il souhaitoit : on le déchargea du soin des affaires temporelles ; mais les égards qu'on eut pour sa santé, & la crainte que la solitude n'achevât de la ruiner, détermina ses Superieurs à lui imposer la necessité de se dissiper un peu. Ils l'occuperent à montrer le tresor de Saint Denis. Il y passa l'année 1663. Il cassa par malheur un miroir qu'on prétendoit avoir appartenu à Virgile : ce qui disposa les Superieurs à lui accorder la grace qu'il demandoit instamment, d'être déchargé de la contrainte de dire à ceux qui venoient voir le tresor, bien des choses qu'il ne croyoit pas. Qui eut osé se promettre tant d'excellens Ouvrages d'un homme réduit à ces fonctions ? C'en étoit fait, ses talens alloient être ensevelis pour toûjours, & sa Congregation auroit été privée d'une gloire infinie, si Dom Luc

Dacherry n'eût connu ce que valoit Dom Mabillon. Dom Luc étoit un homme veritablement sçavant. Il faisoit imprimer son *Spicilegium*, dont il avoit déja paru quelques tomes. Il avoit besoin d'un compagnon qui le soulageât dans le travail de revoir les épreuves, & dans le soin de la Bibliotheque de Saint Germain des Prez. Il demanda Dom Mabillon, & il l'obtint. Ce fut en mil six cens soixante quatre que ce grand Homme vint demeurer à Paris. Un tableau qui hors de son point de vûë ne découvre rien de la perfection & des beautez qu'il tient de l'Art, frappe les yeux & remplit les esprits d'admiration si-tôt qu'il est dans la place qui lui convient. Le Pere Mabillon, dont on n'avoit pas connu jusqu'alors tout le merite, si-tôt qu'il fut appliqué selon ses talens, étonna ses Superieurs & le Pere Dacherry lui-même, par le succés incroyable de ses études. Peu de tems lui suffit pour préparer une nouvelle Edition des Oeuvres de Saint Bernard, qui trois ans aprés l'an mil six cens soixante sept, parut

Juin 1708.

imprimée en grand & en petit volume tout à la fois, en deux tomes in folio, & en neuf tomes in 8°. Il a depuis revû cette Edition qu'il fit réimprimer en mil six cens quatre vingts-dix; & il avoit dessein de donner au public une troisiéme fois les Ouvrages de ce docte & dévot Pere de l'Eglise, dont il fit imprimer séparément les Livres *de Consideratione* en 1701.

L'Edition de Saint Bernard fut le premier essai du grand dessein formé par la Congregation de Saint Maur, de donner tous les Peres revûs exactement sur les manuscrits. Le Pere Mabillon auroit sans doute présidé à cet Ouvrage, si les Superieurs ne l'avoient jugé necessaire à une autre entreprise plus interessente pour la Congregation : c'étoit l'Histoire de l'Ordre de St. Benoît. On avoit amassé les materiaux de cet important Ouvrage, dont la principale partie consistoit dans les vies des Saints de l'Ordre, écrites ou de leur tems ou dans un tems peu éloigné du leur. Le Pere Mabillon crût qu'il falloit publier cette partie des

nemoires, qui devoient dans la sui-
e servir de preuves à l'Histoire qu'il
neditoit. Cette vûë sage & utile a
produit les dix Tomes de la Collec-
ion des Vies des Saints de l'Ordre
le Saint Benoît, imprimée sous le
itre d'*Acta Sanctorum Ordinis Sancti
Benedicti in sæculorum classes distributa.*
Neuf volumes ont déja paru, le
dixiéme est prêt à paroître. On doit
egarder cette Collection, non com-
ne un simple recüeil de memoires,
pour l'histoire monastique, mais
comme un précieux amas de monu-
nens anciens, qui éclaircis par de
çavantes notes, répandent un grand
our sur la partie la plus obscure de
l'Histoire Ecclesiastique. Les Pré-
faces seules assureroient à l'Auteur
une gloire immortelle. Les mœurs
& les usages de ces siécles tenebreux
y sont recherchez avec soin, & cent
questions importantes discutées avec
une critique exacte & solide. A l'oc-
casion d'une de ces Préfaces l'Au-
teur fut obligé d'écrire en Latin un
traité sur l'usage des Azymes pour
l'Eucharistie, *De Azymo & Fermen-
tato, Parisiis* 1674. *in* 8°.

En foüillant dans les Bibliothe-ques pour rassembler les materiaux de son Histoire, il étoit tombé sur diverses piéces anciennes qu'il jugea dignes de la lumiere. Il les fit impri-mer en quatre tomes, sous le titre de *Vetera Analecta in* 8°. *Parisiis* 1675. *& seq.*

La dispute tant de fois agitée sur l'Auteur de l'Imitation de JESUS CHRIST, s'échauffa à l'occasion de quelques manuscrits qui sembloient appuyer les droits du prétendu Jean Gersen sur ce Livre incompa-parable, & qu'on avoit fait venir à Paris. Le Pere Mabillon écrivit en faveur de son Ordre des Remar-ques, *Animadversiones*, sur l'écrit qu'un Chanoine Regulier avoit pu-blié, pour défendre les droits de Thomas à Kempis, sous le titre de *Vindiciæ Kempenses*. Si le sçavant Be-nedictin défendit une mauvaise cau-se, il le fit du moins avec un air capable d'imposer, & une modestie propre à faire souhaiter qu'il eût raison.

Nous voici à l'époque du fameux Traité *De re Diplomaticâ*, qui parut *Juin* 1708.

en mil six cens quatre vingts-un. Il est certain que parmi un petit nombre de Chartes anciennes, que le tems à respectées, & qui sont les monumens les plus precieux de l'histoire du moyen âge, la hardiesse des imposteurs en a mêlé un grand nombre de fausses, qui jettent une confusion fâcheuse dans l'Histoire, & qui embarrassent tous les jours les Juges dans les procès considerables, où le droit des parties est établi sur de semblables titres. Des regles sûres pour discerner les vrayes Chartres des fausses, étoient necessaires & aux Critiques & aux Jurisconsultes. Le Pere Papebrok Jesuite avoit donné un essai de ce nouvel art, dans la Préface du second tome des Actes des Saints, *Acta Sanctorum*, du mois d'Avril.

Le Pere Mabillon peu content de cet essai, entreprit d'épuiser la matiere dans *sa Diplomatique*. Le succès répondit d'abord à son attente. Le Pere Papebrok renonça à ses propres principes, pour approuver ceux du Pere Mabillon. Le suffrage d'un Adversaire & d'un Ad-

que. On n'éxamina plus les
tres que ſur les regles qu'il
données, & les Tribunaux re
ces regles, comme des Loix q
cidoient de l'authenticité d
ciens titres. La Republique
raire eſt ſujette à d'étranges r
tions. Lorſque *La Diplomatiqu*
bloit n'avoir plus rien à craind
parut ſubitement un Cenſeu
tenta d'en renverſer les fonde
Le Pere Germon Jeſuite im
une Diſſertation Latine chez
ſon, pour montrer que les Ch
ſur leſquelles le Pere Mabillon
établi ſes regles, n'étoient rien
qu'anciennes, & que les
n'ayant d'autorité que celles
les tiroient des piéces que le
Mabillon avoit ſuppoſé inco
bles, tout l'édifice qu'il avoit
ſur un fondement ſi ruineux, r
aucune ſolidité. Le Pere Ma
répondit ſans nommer ſon A
faire dans un ſupplément ajou
Diplomatique, *Supplementum*
Juin 1708.

de re Diplomaticâ, in folio Parisius
.. Mr. Fontanini, les Peres Dom
iart & Dom Coutant, se joigni-
au Pere Mabillon, pour repous-
: Censeur de la Diplomatique,
ans s'effrayer du nombre ni du
te de ses Adversaires, a déja
ndu au feu Pere Mabillon, à
Fontanini, & au Pere Dom Rui-
Cependant le Pere Mabillon
nença une seconde édition *de la*
matique, qui s'acheve par les
du Pere Dom Thierry Rui-
, digne Eleve & fidelle Com-
on de ce grand Homme.
our suivre l'ordre du tems que
avons interrompu, afin de réü-
ous un même coup d'œil, tout
ui regarde *la Diplomatique*, il
revenir à l'année 1681. Mr. Col-
à qui *la Diplomatique* fut dédiée,
: à son illustre Auteur une pen-
, ou une gratification. Il refusa
: & l'autre par un desinteresse-
t sincere, & par un veritable
ur de la pauvreté, digne d'un
ant & d'un Religieux. Ces re-
umbles & genereux ne le ren-
nt que plus cher au Ministre.
in 1708.

de ſon Miniſtere , forma l'util
ſein d'envoyer nôtre ſçavant
que, foüiller dans les Biblioth
d'Alemagne. Le Pere Mabillon
a donné la Relation de ce voy
dans la Préface du quatriéme
des Analectes imprimé en 168
ancien Lectionnaire qu'il ren
tra dans l'Abbaye de Luxeü
Franche-Comté, lui fournit l'
ſion & la matiere du *Traité de*
turgie Gallicane , de Liturgia Galli
qui parut la même année qu
l'année du départ de l'Auteur
l'Italie , où le Roi content du
cès, qu'avoit eu le voyage d'
lemagne, reſolut d'envoyer le
Mabillon , avec une Commi
particuliere d'en rapporter to
qu'il croiroit propre à enrichi
Bibliotheque Royale. Mr. l'Ar
vêque de Rheims qui faiſoit la f
tion de Bibliothecaire du Roi
fit la propoſition à Sa Majeſté.
ſçavant Benedictin a communi
Juin 1708.

ublic dans les deux tomes *du um Italicum*; une partie des ri-
és qu'il rapporta d'Italie. Il en
encore assez à publier pour
lir plusieurs volumes que l'on
d du R. Pere Dom Ruinart.
remier tome du *Museum Itali*
parut en 1687. Dans la curieuse
tion qu'on y trouve du voyage
Illustre Auteur, il n'a oublié
es honneurs qu'on lui rendit,
e Sa Sainteté le fit Consulteur
Congregation de l'Indice.
Lettre sur le premier institut de Re-ont, & le Factum pour les Bene- contre les Chanoines reguliers,
qui contestoient la préséance
es Etats de Bourgogne, sont
ême date que *la premiere partie useum Italicum. La seconde* pa-
1689. & la même année l'Au-
crivit sur le veritable sens
dans la regle de Saint Be-
tions de *Messe & de Commu-*
les Superieurs souhaitoient de-
long-tems qu'il découvrît aux
ieux de son Ordre, la route
[illegible] conduit à un degré d'é-
[illegible]. Il obeit, & le Traité
1708.

des études monastiques fut le fruit
son obéïssance. Plusieurs éditions
ce Traité faites en France & a
Pays-bas, les Traductions Latin
Italienne qu'on en a données, tém
gnages infaillibles d'une appro
tion presque generale, étoient
cessaires pour balancer le refus d
suffrage de grand poids. Le Sa
Fondateur de la Trape attaqua
Traité par zele pour la pu
de l'Institut monastique, qu'il
croyoit pas compatible avec les é
des. Le Pere Mabillon répon
avec sa modestie ordinaire par
Reflexions sur la réponse au Traité
études monastiques, & soûtint a
tous les égards dûs au merite &
intentions de son Adversaire,
l'étude pouvoit subsister avec la
gularité monastique, & qu'on
viroit mal l'Eglise, si on la pri
du secours qu'elle tire des Mo
teres où les études fleurissent. I
nia pas cependant que l'étude ne
être interdite dans certains In
tuts consacrez entierement à la
nitence : ainsi la dispute rappro
insensiblement les esprits de

deux grands Hommes : elle n'avoit point du tout divisé leurs cœurs. Le Traité des Etudes monastiques parut en 1691. & *les Reflexions* en 1692.

Il lui échapa encore un petit Ouvrage sur le culte que l'on rend aux corps tirez des Catacombes, qu'il augmenta & corrigea dans une seconde édition, *Eusebii Romani Epistola de cultu Sanctorum ignotorum*; & il refuta un écrit de Mr. Thiers sur la Larme de Nôtre Seigneur qu'on montre à Vendôme.

Mais tous ses soins se réünirent pour executer le projet d'une Histoire generale de son Ordre, *Annales Ordinis Sancti Benedicti.* Le premier tome parut en 1703. trois autres l'ont suivi, & plusieurs suivront. Le Pere Mabillon a poussé cette Histoire jusqu'à la mort de St. Bernard, pour qui il avoit toûjours eu une dévotion particuliere. On ne s'apperçoit point dans ces Annales de la vieillesse de l'Auteur, à qui néanmoins une santé vigoureuse ne cachoit point la rapidité du tems & le déclin de l'âge. Il se *préparoit à la mort* de la maniere qu'il a rendue

publique dans un *Livre dedié à la Reine d'Angleterre.* Plus il approchoit de ſa fin, plus ſes vertus jettoient un vif éclat. Il n'a jamais parû ſi modeſte ni ſi attaché à l'Egliſe que dans le dernier Ouvrage qu'il a imprimé ; *c'eſt le quatriéme tome des Annales Benedictines.* Une rétention d'urine qui d'abord n'allarma pas, fut le commencement de ſa derniere maladie, qui l'attaqua le premier de Decembre, & qui finit le vingt-ſeptiéme du même mois avec ſa vie. D'exceſſives douleurs éprouvérent ſa patience, & ſa pieté éclata par la ferveur avec laquelle il reçût les derniers Sacremens. On a enterré ſon corps dans la Chapelle de Nôtre Dame de l'Abbaye de St. Germain des Prez, dans l'interieur du Monaſtere. La douleur que ſa Congregation a reſſentie d'une ſi grande perte, a été commune à tous les Sçavans de l'Europe. Son mérite generalement reconnu l'avoit fait choiſir en mil ſept cens-un par le Roi, pour remplir une place d'Academicien honoraire dans l'Academie Royale des Inſcriptions, à laquelle ſa Majeſté don-

noit une nouvelle forme. Le ſçavant Benedictin n'accepta cet honneur qu'à regret & par obéïſſance pour ſes Superieurs. On imprime la ſeconde édition de *ſa Diplomatique*, & le *cinquiéme tome de ſes Annales Benedictines.* Ceux qui auroient quelques lettres curieuſes ou quelques Diſſertations de ce grand homme, ne doivent pas les envier au public, qui s'attend qu'ils les remettront entre les mains de Dom Thierry Ruinart, Religieux Benedictin de l'Abbaye de Saint Germain des Prez.

Catalogue des Ouvrages du Pere Mabillon.

Sancti Bernardi Opera. Pariſiis in folio, & in octavo mil ſix cens ſoixante ſept.

Eadem recognita 1690.

Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti, *neuf volumes in folio ann.* 1668. 1669. 1672. 1677. 1680. 1685. 1701.

De Pane Euchariſtico azymo & fermentato 1674.

Animadverſiones in Vindicias Kempenſes 1677.

Vetera Analecta. *Quatre tom*
1675. 1676. 1682. 1685.

De Re Diplomatica. 1681.

De Liturgia Gallicana. 1685

Museum Italicum pars
1687.

Lettre sur l'institut de Remirem
même année.

Factum sur la préseance des
dictins aux Etats de Bourgogne
Chanoines reguliers. La même ann

Musei Italici pars altera 16

Traité sur la maniere d'enten
mots de Communion & de Messe
Regle de Saint Benoît. 1689.

Traité des Etudes monastiques.

Reflexions sur la réponse de Mr.
de la Trappe 1692.

Epistola Eusebii Romani
tu Sanctorum ignotorum. 169
conde édition en 1705.

Lettre à Mr. l'Evêque de Blois
une Dissertation de Mr. Thierry, to
la sainte Larme de Vendôme. 1700

Divi Bernardi de Considera
1701.

La mort Chrétienne. 1702.

Supplementum ad Librum
diplomaticâ. 1704.

Juin 1708.

Ordinis Sancti Benedicti Annales ann. 1703. 1074. 1706. 1707.

ARTICLE LXXX.

LA VERITABLE RELIGION cherchée & trouvée, nouvelle Edition. A Paris chez Augustin le Mercier ruë St. Jaques près de St. Yves, *in* 12. 1708. *pages.* 376.

NOus parlâmes il y a peu de tems d'un Livre sur la Divinité de JESUS-CHRIST : en voici un à peu près de même caractere sur la Religion en général. L'Auteur ne prétend pas y dire des choses nouvelles, mais ramasser dans un ouvrage court les principales choses qui ont été dites sur ces matieres; afin de soulager ceux qui n'ont pas le tems ou la commodité de les chercher ailleurs.

On parle ici en autant de discours de l'existence de Dieu, de l'immortalité de l'ame, de la necessité d'une Religion, de la Religion Chrétienne en general, de JESUS-CHRIST Messie & Mediateur promis & atten-

du, de ses miracles, de sa mort, de sa resurrection, de l'établissement de son Eglise.

La preuve à quoi l'on s'attache d'abord touchant l'existence de Dieu paroît la plus sensible, si elle n'est pas la plus subtile; sçavoir le sentiment universel qui s'en est conservé malgré les changemens infinis qui se sont faits dans les opinions, les mœurs, les maximes d'une infinité de Nations. L'idée de Dieu a toûjours été uniforme en ce qu'elle a de spirituel & de naturel: il n'y a eu de difference que celle que les sens & l'imagination y ont ajoutée. Malgré toutes les passions qui se soulevent contre cette verité, tout me prouve qu'il y a un Dieu, & rien ne me prouve qu'il n'y en a pas. Les peuples les plus barbares, dit Ciceron, reconnoissent quelque divinité; & si l'on en trouvoit d'assez stupides pour n'en pas reconnoître, (ce qui ne s'est jamais vérifié,) leur stupidité même répondroit à la difficulté: n'avoir point de raison, ou n'en faire nul usage, c'est même chose. Du reste tous les hommes au-

roient-ils conſpiré à établir une fauſſeté qui les contraint à tant de devoirs, ſans être juſqu'à preſent revenus de leur erreur? 2°. Les créatures ne ſe ſont pas faites d'elles mêmes : elle auroient été avant que d'être. Comment le monde ſe ſera-t'il fait? S'il avoit toûjours été, comment l'Hiſtoire nous feroit-elle toucher au doigt des marques ſi palpables que le monde n'eſt que depuis un tems? Suppoſera-t'on la matiere éternelle; & que le hazard en a arrangé les parties? Mais le mouvement, & un certain degré de mouvement étoit-il eſſentiel à ſes parties, ou ne l'étoit-il pas? S'il l'étoit, comment a-t'il perdu cette eſſence, puiſque des parties de matiere ſont en repos? & s'il ne l'étoit pas, qui lui a donné ce mouvement & ce degré de mouvement, puiſqu'il n'y avoit rien qui pût le donner? De plus la beauté, la regularité qui paroît dans le monde, démontrent qu'une Intelligence y préſide : les inutilitez ou les irregularitez prétendues qui ſe trouvent dans la Nature, ne prouvent rien autre choſe, ſinon que nous igno-

rons la fin à quoi certains
destinez. En effet parce
découvre pas l'usage part
quelques ressorts d'une m
conclurroit-on bien qu'el
l'ouvrage d'un Ouvrier
& habile ? On voit que
vice triompher : mais que
ve-t'il, sinon que Dieu
milier tôt ou tard, & le p
portion de son énormité
insolence ?

Le second chapître est
mortalité de l'ame. On
preuves à l'ordinaire de
d'un Dieu qui doit re
après cette vie la vertu
l'est pas assez ici-bas. 2°.
capable de penser n'est p
n'y matiere : autrement
pensées seroient susceptib
mensions : elle pourroit êt
large, quarrée : on en pou
gner la moitié, le tiers &c
ment concevons, nous
toutes incorporelles, la ver
son, les consequences, le
tions, les regles de Mora
l'ame n'est point corps, ell

parties qui puissent se séparer & dissoudre : elle est donc immortelle.

Le troisiéme chapitre roule sur la :essité d'une Religion.

e quatriéme qui est sur la Religion daïque, expose l'ancienneté des vres de Moyse reconnuë par les is sçavans hommes du monde ; uelle a fourni les plus sages maxi-s de Morale aux Philosophes & Legislateurs. Tous les Juifs de-is lui jusqu'a nous se sont successi-nent donnez ces Livres. Or sup-sé leur ancienneté, comment dou-'de la verité des faits miraculeux i y sont racontez. Moyse, c'est-lire un seul homme, aura-t'il pû re accroire à six cens mille autres, e la mer s'est entrouverte pour r laisser un libre passage ? Il en it dire autant des autres miracles Livres Saints ; miracles aussi pal-bles, & qui sont d'un nombre in-i. Moyse en consequence de ces odiges sur quoi il cite le propre noignage des Juifs, leur donne Loix tres onereuses, & fait tuer e quantité extraordinaire de ceux

qui y contreviennent : eſt-ce un moyen de les diſpoſer à prendre des fables pour des veritez? Quelle autorité dans le Legiſlateur à l'égard des ſujets, à qui il fait des reproches odieux, des menaces terribles? & cependant ils conſervent religieuſement le Cantique, où prêt à ſortir de ce monde il les appelle ingrats, race méchante, rebelles, idolâtres, gens ſans prudence & ſans conſeil. L'auroient-ils ſouffert, ſi des miracles vûs de leurs yeux & des yeux de leurs Peres, ne les y euſſent aſſujetis?

Tout ce que Moyſe raconte de la création & du déluge devient croyable par le peu de generations qu'il met depuis Adam juſqu'à ſon tems. Ses Contemporains pouvoient avoir vû Joſeph, dont le Pere avoit vû Sem; & Sem pouvoit avoir vécu 100 ans avec Mathuſalem, qui devoit avoir vû Adam. Si Moyſe avoit raconté des fables, il auroit fait un plus grand nombre de generations, pour rendre les choſes plus obſcures. De ſorte que la memoire de nos derniers Rois ne nous eſt pas plus

recente ; que la memoire des choses qu'il raconte, l'étoit à ceux de son tems.

Seroit-ce donc que les 600 mille Israëlites ou leurs descendans, seroient convenus avec Moyse de tromper tout l'Univers? D'où seroit venue une telle convention? Qu'y gagneroient-ils à publier leurs desordres & leurs folies? D'ailleurs le Livre de leur Loi est un tissu de Propheties, dont quelques unes sont si claires, que Porphyre en particulier a crû, que la Prophetie de Daniel étoit composée après l'évenement. Combien de Caracteres de Divinité dans la Religion Judaïque? L'idée qu'elle donne de la grandeur de Dieu, la verité de ses faits; les effets de ses miracles; l'accomplissement de ses Propheties, la sublimité de ses expressions, l'autorité de ses Loix, la pureté de ses ceremonies; cela ne suffit-il point pour persuader que Dieu en est l'Auteur?

Sur la Religion Chrétienne en general, on fait voir le changement prodigieux qu'elle a causé dans le monde, malgré tous les obstacles

qu'elle y avoit rencontre
la part des Gentils, dont l
tion étoit autorisée par la
même qu'ils professoient
étoit diametralement op
Christianisme; soit de la par
qui avoient mis à mort ce
scelerat celui qui en étoit.
Cependant en peu d'années
bre prodigieux de nations
tes les plus éloignées les un
tres, embrassent sans la vi
des armes ni des Loix cette
si contraire aux sentimens
aux préjugez de l'esprit,
sions, à l'exemple, à l'interê
cation, à l'autorité même d
trats & des Princes. Si la Pr
n'avoit pris aucune part à u
évenement, Dieu ne fero
sans vûë & sans connoissan
tout cela a été prédit : donc
y a fait attention.

D'ailleurs quelle pureté
noissance & de sentimens
donne pas cette Religion ? C
est-elle proportionnée à nos
soins ? Quel ordre n'assure-t
n'établit-elle pas dans le m

quel vice n'en veut-elle point? Quelle vertu ne prescrit-elle pas? Plus mon cœur est reglé, plus mon esprit est raisonnable, & plus je suis Chretien, & content de l'être. Ceux qui ont une si grande repugnance à être fidelles n'ont qu'à cesser d'être vitieux; la repugnance s'évanoüira. Les plus sçavans, les plus raisonnables hommes du monde ont crû: donc les preuves de la Religion ont toute la force qu'on peut raisonnablement demander. A quelle Religion voudra s'attacher un homme qui refuse d'être Chrétien? aux fables du Paganisme, aux rêveries du Mahometisme, aux restes délabrez du Judaïsme? non, sans doute: mais il voudra peut-être se faire à lui-même une Religion. Quel monstre de temerité; de vouloir ajouter plus de foi à lui seul, qui ne peut s'accorder avec soi-même, qu'à JESUS-CHRIST, avec qui s'accorde depuis 17. siecles la plus étenduë & la plus saine partie de l'Univers?

Dans le 6e. discours pour montrer le besoin qu'on a eu d'un Médiateur tel que JESUS-CHRIST, on appor-

te des preuves tirées de Pascal & d'Abadie ; mais qui ne seroient pas invincibles à un esprit qui ne seroit pas déja docile à la Foi. C'est peut-être l'endroit le moins soûtenu de ces deux Auteurs. Le nôtre ajoute quelque chose de plus sûr : c'est l'accomplissement des Propheties dans la Personne de JESUS-CHRIST, & en particulier celle de Jacob & de Daniel par rapport au tems de l'avenement du Messie. Selon le premier le Sceptre ne devoit point sortir de Juda que le Messie ne fût venu. Herode l'Ascalonite qui regnoit en Judée au tems du Messie, n'étoit plus de la race de *Juda*, quelque sens qu'on donne à ce mot. Selon le second il étoit prédit qu'aprés 70. semaines le Christ seroit mis à mort ; que son peuple ne le voudroit plus reconnoître, que sa ville seroit ruinée, desolée &c.

On ramasse tres-bien en suite les réponses aux difficultez que proposent les incredules, pour refuser de croire les Mysteres particuliers de l'Incarnation du Verbe.

Le Chapitre suivant est pour mois Juin 1708.

trer un point, que les Fidelles entendent prouver dans tous les Sermons, sçavoir que les Apôtres ou les premiers Chrétiens, qui nous ont rapporté les miracles de Jesus-Christ, sur quoi sont appuyez les témoignages de nôtre Foi, n'ont pû ni être trompez ni vouloir tromper les autres.

Le neuviéme discours contient des Reflexions sur la Resurrection de Jesus-Christ; Mystere si éclatant & si divin, qui est proprement le sceau & la base de tous les autres. L'Ouvrage finit en parlant de l'établissement de l'Eglise.

Il est peu de preuves solides de nôtre Religion qui ne soient touchées en ce livre, & qui ne fassent impression sur un esprit raisonnable, qui sçaura se les arranger à lui même & les mediter serieusement, pour en sentir la liaison, & en réünir la force: le précis que nous venons de faire pourra contribuer à produire cet effet.

ARTICLE LXXXI.

NOUVELLE METHODE DE *raiſonner, par le Pere de la Roche Jeſuite.*

LE ſeul titre de nouvelle Methode de raiſonner revoltera bien des perſonnes. C'eſt une temerité, dira-t'on, de vouloir trouver un Syſtême nouveau dans une matiere qu'on examine avec tant de ſoin depuis tant de ſiecles. Je ſens combien le préjugé eſt fort contre moi. La grace que je demande c'eſt qu'on ne me condamne pas ſans m'entendre. On jugera par ce que je vas dire ſi ma Methode, toute nouvelle quelle eſt, n'eſt pas plus courte & plus aiſée que la Methode ordinaire. Commençons.

Dans tout raiſonnement, il y a une propoſition qu'on prouve; je l'appelle probleme; & un terme qui ſert à prouver le *problême*, ce terme s'appelle moyen terme.

Comme ce terme eſt la cauſe qui découvre à l'eſprit la verité du pro-

blême, on peut faire une proposition causale, du problême & du moyen terme. J'en propose trois exemples. *L'Homme est substance parce qu'il est animal. L'Homme n'est pas marbre parce qu'il est animal. L'Homme n'est pas marbre parce qu'il n'est pas pierre.*

Détachons maintenant les verbes avec la particule *parce que*, des autres termes qui sont la matiere de la proposition : nous aurons de quoi marquer 3 classes de Syllogismes, aux quelles on rapportera tous les autres. En détachant les Verbes de la premiere proposition l'Homme est substance parce qu'il est animal, nous trouvons, *il est parce qu'il est*, en Latin, *est quia est.* Voila nôtre premiere classe.

En détachant les verbes de la seconde proposition, l'Homme n'est pas marbre, parce qu'il est animal; nous trouvons, *il n'est pas parce qu'il est*; en Latin, *non est quia est.* Voilà nôtre seconde classe.

En détachant les verbes de la 3^e^. proposition. L'Homme n'est pas marbre parce qu'il n'est pas pierre, nous trouvons, *il n'est pas parce qu'il*

n'est pas, en Latin, *non est quia non*
C'est là nôtre 3^e^. classe.

Je détache ainsi les verbes, pa
que dans tout Syllogisme les ver
se trouvent les mêmes, & qu
peut aisément ainsi faire la differ
ce des Syllogismes. L'on peut ju
par ce que je viens de dire, qu
route que je tiens est entierem
differente de toutes celles qu'c
suivies jusques à present. On s'est
taché a combiner les termes
font la matiere du Syllogisme, &
pas les verbes qui s'y rencontrent

Au reste je prétens qu'eû ég
aux combinaisons des verbes il
a précisément que les 3. classes m
quées. Car la seule combinaison
reste, est celle-ci : *Il est parce qu'il*
pas : Est quia non est. Il est acci
parce qu'il n'est pas substance.
cette derniere combinaison se
rapporter à la premiere classe, c
me nous le ferons voir dans la si

Il faut remarquer dans
raisonnement, outre la proposi
causale, une autre proposition
generale, qui tient lieu d'axiom
qui est le principe & la source

ıement. L'Homme eſt ſubſ-
parce qu'il eſt animal, & *ce qui*
mal. eſt ſubſtance. L'Homme
pas marbre parce qu'il eſt ani-
z ce qui eſt animal n'eſt pas mar-
Homme n'eſt pas marbre par-
'il n'eſt pas pierre , & *ce qui*
s pierre n'eſt pas marbre , ou tout
: eſt pierre. Je dis, que le rai-
nent demande eſſentiellement
iôme, qui eſt un aveu que le
n terme eſt la cauſe de la ve-
la concluſion. Car ſi l'Hom-
ſubſtance parce qu'il eſt ani-
ien n'eſt animal ſans être ſubſ-
Si l'Homme n'eſt pas marbre
qu'il eſt animal, rien n'eſt ani-
marbre : ſi l'Homme n'eſt pas
e parce qu'il n'eſt pas pierre,
ıe peut être marbre & n'être
erre : ce qui vaut cette affir-
e, *tout marbre eſt pierre.*
te propoſition generale que
lle axiôme eſt toûjours la
ıre du Syllogiſme. C'eſt celle
ıturellement doit tenir la pre-
place; puiſque dans la reſo-
ı naturelle du Syllogiſme , à
ıencer par la concluſion, c'eſt

gnee de la conclusion ...
doit donner le nom de ma
propoſition du Syllogiſme
rapport à la concluſion eſt l
nerale & tient lieu de prin
tel eſt l'axiôme dont je p
dans la premiere claſſe la
& la concluſion diſent ſin
que l'attribut du problême
à quelque choſe, à quoi co
moyen terme; par exempl
ſubſtance qui eſt l'attribut
blême convient à l'homm
convient le moyen terme
mais l'axiôme dit, que la ſ
convient à toutes les ch

la troisiéme classe dit, que le marbre est separé de tout ce qui est separé de la pierre, qui est le moyen terme. Ainsi nous pouvons & nous devons dire, que toute majeure est une proposition generale.

Ce que je viens de dire me fournit une nouvelle preuve pour établir mes trois Classes. Car puisque c'est le moyen terme qui découvre la verité du problême, c'est à dire l'union ou la separation du sujet & de l'attribut du problême ; il faut ou que le moyen terme soit uni lui même aux deux termes de la conclusion pour en montrer l'union, ou qu'il soit separé de l'un des termes & uni à l'autre, pour en faire voir la separation. S'il est uni aux deux termes voilà ma premiere classe. S'il est uni à l'un des termes & separé de l'autre ; ou bien il est uni au sujet & separé de l'attribut, & voilà ma seconde classe ; ou il est separé du sujet & uni à l'attribut, & voilà ma troisiéme classe. L'animal uni à l'homme & à la substance, c'est la premiere classe : L'animal uni à l'homme, qui est le sujet du problê-

me, & ſéparé du marbre qui en eſt l'attribut, c'eſt la ſeconde claſſe. La pierre ſéparée de l'homme qui eſt le ſujet du problême, & uni au marbre qui en eſt l'attribut, c'eſt la troiſiéme claſſe.

Quand je dis le ſujet & l'attribut du problême, je parle du problême qui ſe prouve immediatement: car il y a des ſyllogiſmes, où ce n'eſt pas le problême propoſé, mais ſa convertente qui eſt prouvée immediatement: tel eſt le ſyllogiſme ſuivant, Tout animal eſt ſubſtance: tout homme eſt animal: donc quelque ſubſtance eſt homme. Je ne puis pas dire: quelque ſubſtance eſt homme, parce qu'elle eſt animal: car ſi cette propoſition cauſale étoit vraye, tout animal ſeroit homme. Ce n'eſt donc pas la propoſition, *Quelque ſubſtance eſt homme*, qui ſe prouve immediatement; mais celle-ci, *Quelque homme eſt ſubſtance*. Et c'eſt cette concluſion immediate que j'appelle une concluſion directe.

Il faut ici donner une regle pour juger quand un ſyllogiſme eſt direct

le naturel. On en jugera aisément par l'analyse ou resolution du syllogisme. Prenez le probléme immediat, faites la proposition causale de la maniere la plus courte & la plus simple, & formez naturellement l'axiôme comme nous l'avons fait dans les exemples proposez. Si dans les syllogismes en question vous trouvez la même suite de propositions, & le même arrangement de termes, ce syllogisme est direct. Et de là vous jugerez que les syllogismes suivans sont directs.

Premier syllogisme direct.

Tout animal est substance :
Tout homme est animal :
Donc tout homme est substance.

J'en fais ainsi la resolution : Tout homme est substance ; parce que tout homme est animal, & ce qui est animal est substance, ou tout animal est substance.

Commencez par cette derniere proposition, vous trouvez le syllogisme déja proposé.

Second syllogisme direct.

Nul animal n'est marbre :
Tout homme est animal :
Donc nul homme n'est mar

La resolution s'en fait ainsi :
homme n'est marbre, parce que t
homme est animal, & ce qui est a
mal n'est pas marbre, ou nul ani
n'est marbre.

Troisiéme syllogisme direct.

Tout marbre est pierre :
Nul homme n'est pierre :
Donc nul homme n'est marl

En voici la resolution : Nul hom
n'est marbre, parce qu'il n'est
pierre, & ce qui n'est pas pie
n'est pas marbre ; ou bien tout m
bre est pierre : car c'est une néce
té de faire cette derniere conv
sion, pour ne pas employer un t
me infini ce que nous tâchons d
viter.

Les trois syllogismes que je vi
de proposer sont generaux, & r
ferment les autres. On dit en Lo

que; que tous les syllogismes qui ressemblent au premier sont en *Barbara* ; que tous ceux qui ressemblent au second sont en *Celarent* ; que tous ceux qui ressemblent au 3^e^. sont en *Camestres*. Ainsi, selon nos principes *Camestres* est un syllogisme direct & naturel, eu égard au problême donné & au moyen terme proposé.

Il est tems d'expliquer ici, pourquoi nous n'admettons pas une quatriéme classe de syllogismes marquée par cette causale, *Il est accident parce qu'il n'est pas substance.* Pour comprendre comment cette quatriéme classe ne differe pas de la premiere ; il faut supposer 1°. Qu'un terme infini est celui à qui on adjoûte une negation. *La substance* est un terme fini ; *la non-substance* est un terme infini. 2°. Que cette proposition, *la non-substance est accident*, est l'équipollente de celle-ci, *ce qui n'est pas substance est accident.* 3°. Que le moyen terme qui est dans la majeure doit être le même dans la mineure. Cela supposé examinons le syllogisme suivant, qu'on prétend être dans une quatriéme classe.

Ce qui n'est pas substance est accident,

ou

La non-substance est accident :

La blancheur n'est pas substance ;

Donc la blancheur est accident.

Il est sûr que le moyen terme dans la majeure est *la non-substance* : il faut donc qu'à la mineure on dise ; *la blancheur est une non-substance*, donc la blancheur est accident. Si maintenant, je demande pourquoi la blancheur est accident, il faudra me répondre ; parce qu'elle est *non-substance*. Et voilà la premiere classe *il est parce qu'il est*.

Je me suis arrêté à établir les trois classes : je vais faire quelques reflexions sur chacune de ces classes ; après quoi je proposerai les principes sur lesquels les trois classes sont fondées.

Reflexions sur la premiere classe.

1. Dans la premiere classe la conclusion est affirmative. 2. Il n'y a que la premiere classe dont la conclusion soit affirmative. 3. Dans la premiere classe toutes les propositions sont affirmatives. 4. Dans la premiere

lasse le moyen terme est uni aux leux termes du problême. 5. Le noyen terme est contenu dans le ujet du problême direct, & il en ontient l'attribut.

Reflexions sur la seconde classe.

. La conclusion est negative. La mi-ieure est affirmative. La majeure est negative. 2. Le moyen terme est contenu dans le sujet du problême lirect, & exclut l'attribut.

. Reflexions sur la troisiéme classe.

. La conclusion est negative, la mi-ieure negative, la majeure affirma-ive. 2. Le moyen terme exclut le ujet du problême direct, & il est contenu dans l'attribut. Tout ceci n'a besoin d'autre preuve que de la vûë des trois syllogismes generaux que j'ai proposez.

Principe de la 1re. classe. Ce qui renferme une chose qui en renferme une autre, renferme cette autre chose. L'homme renferme l'animal, & l'animal renferme la substance : donc l'homme renferme la substance. Quand je dis renfermer, j'entends que l'idée de substance est renfermée dans l'idée d'animal.

Principe de la 2^e^. claſſe. Ce qui renferme une choſe qui en exclut une autre, exclut cette autre choſe. L'homme renferme l'animal, & l'animal exclut le marbre : donc l'homme exclut le marbre.

Principe de la 3^e^. claſſe. Ce qui exclut une choſe qui eſt renfermée dans une autre, exclut cette autre choſe. L'homme exclut la pierre, & la pierre eſt renfermée dans le marbre : donc l'homme exclut le marbre.

COROLLAIRES.

1. Dans tout raiſonnement on trouve un problême & un moyen terme : donc en tout raiſonnement il y a trois termes, à ſçavoir les deux termes du problême, & le moyen terme.

2. Le moyen terme fait voir l'union ou la ſeparation des deux termes du problême. Donc 1°. Il n'y a que trois termes. 2°. Il y a deux prémiſſes dans leſquelles le moyen terme ſe rapporte aux deux termes du problême. 3°. Il ne faut point de terme dans la concluſion qui ne ſoit dans les prémiſſes.

3. Il n'y a que trois classes de syllogismes. Donc 1°. On ne conclut affirmativement que de deux affirmatives : car on ne prouve affirmativement que dans la premiere classe, dont les deux prémisses sont affirmatives. 2°. Si l'une des prémisses est negative, la conclusion sera negative : car il ne se trouve de prémisse negative que dans la seconde & troisiéme classe, dont la conclusion est negative. 3°. On ne conclut jamais de deux negatives : car dans toutes les classes il y a quelque prémisse affirmative. 4°. Le moyen terme doit être pris generalement du moins dans l'une des prémisses : car dans la premiere & dans la seconde classe, il est pris universellement dans la majeure. Dans la troisiéme il est pris generalement dans la mineure.

4. Toute majeure est un axiome ou proposition universelle. Donc 1°. de deux particulieres on ne conclut rien. 2°. Dans les modes Disamis, Bocardo, Friseso, c'est la seconde proposition qui est la majeure. 3°. En marquant les syllogismes par

les voyelles A E I O, il ne faut jamais commencer par I ou O : par là nous retranchons la moitié des combinaisons qu'on a coutume de faire. 4°. On ne peut pas convertir les majeures de la premiere & troisiéme classe : car étant affirmatives elles cesseroient d'être majeures, en cessant d'être universelles. Mais on peut convertir la majeure de la seconde classe, parce qu'on fait la conversion simple d'une negative universelle; 5°. Il ne peut y avoir que six prémisses par la combinaison des voyelles; à sçavoir dans la premiere classe AA, & AI; dans la seconde EA, & EI; dans la troisiéme AE, & AO. D'où il s'ensuit qu'il n'y a que neuf syllogismes par la combinaison des voyelles; à sçavoir AAA, AAI, & AII, dans la premiere classe; EAE, EAO, & EIO, dans la seconde; AEE, AEO, & AOO, dans la troisiéme. On peut nommer les syllogismes de la premiere classe *Barbara*, *Barbari*, *Barbiri*; ceux de la seconde *Celarent*, *Celaront*, *Celiront*; ceux de la troisiéme *Camestres*, *Camestros*, *Camostros* : De ces neuf on

pourra faire plusieurs syllogismes indirects, par les conversions des propositions.

5. Le mode *Camestres* est naturel : donc il est faux que toute mineure doive êtrre affirmative, & que la majeure d'un syllogisme negatif doive être negative.

6. Tous les modes directs & naturels ont la même disposition de propositions & de terme, qui se trouve dans la resolution naturelle du syllogisme. Donc 1°. dans tout syllogisme direct la mineure & la conclusion ont le même sujet, & par suite tous les modes de la troisiéme & quatriéme figure sont indirects, 2°. *Cesare* & *Festino* sont indirects, parce que l'axiome n'y est pas proposé naturellemement : qu'on en fasse la resolution.

7. Le syllogisme est bon quand on fait l'application du moyen terme au sujet du problême immediat, & qu'on forme l'axiome : donc il y a des syllogismes negatifs de la quatriéme figure tels que sont ces deux-ci :

1. Nulle pierre n'est animal :
Quelque animal est homme :
Donc quelque homme n'est pas pierre.

2. Tout marbre est pierre :
Nulle pierre n'est homme :
Donc nul homme n'est marbre.

Dans ces deux syllogismes le moyen terme est attribut de la premiere proposition, & sujet de la seconde : Or la premiere proposition est la majeure, car elle est l'axiome, comme il paroit par la resolution des syllogismes. Pour les syllogismes affirmatifs il n'en est aucun dans la quatriéme figure, parce que tout syllogisme affirmatif est dans la premiere classe, & dans la premiere classe le moyen terme doit être pris generalement dans la majeure : or parce que la majeure est affirmative, le moyen terme n'y seroit pas pris generalement, s'il n'en étoit le sujet.

8. Toute majeure est universelle ; donc la mineure seule peut être particuliere : or si la mineure est particuliere la conclusion doit

l'être aussi ; car 1°. Dans la premiere classe le terme de la conclusion qui se trouve dans la mineure est particulier, puisqu'on suppose que la mineure qui est affirmative est particuliere. Le terme de la conclusion qui est dans la majeure est aussi particulier ; car il est l'attribut de la majeure dans la premiere classe : donc les deux termes de la conclusion sont particuliers : donc la conclusion est particuliere. 2°. Dans la seconde classe, si la mineure est particuliere le terme de la conclusion qui s'y trouve est pris particulierement, puisque la mineure est affirmative. Il est donc pris particulierement dans la conclusion : donc il est le sujet de la conclusion ; car s'il en étoit l'attribut, la conclusion étant negative, il seroit pris generalement : donc la conclusion doit être particuliere. 3°. Dans la troisiéme classe si la mineure est particuliere, le terme de la conclusion qui s'y trouve en est le sujet : autrement le moyen terme ne seroit pas distribué dans les prémisses ; car dans la majeure il seroit attribut d'une affir-

mative, & dans la mineure sujet d'une proposition particuliere. Le petit terme étant particulier dans la mineure, doit être particulier dans la conclusion : or la conclusion étant negative, il doit en être le sujet, & par suite la conclusion sera particuliere : donc si l'une des prémisses est particuliere, la conclusion est particuliere.

Pratiques de la nouvelle methode.

I. Prouver un problême par un moyen terme donné.

Appliquez le moyen terme au sujet du problême, & formez l'axiome. Soit le probleme, *l'homme est substance*, & le moyen terme *animal*. Je dis : l'homme est substance parce qu'il est animal, & ce qui est animal est substance. Ainsi dans la seconde & troisiéme classe je dirai : nul homme n'est marbre, parce qu'il est animal, & ce qui est animal n'est pas marbre : nul homme n'est marbre parce qu'il n'est pas pierre, & ce qui

n'eſt pas pierre n'eſt pas marbre, ou tout marbre eſt pierre. On peut encore dans la pratique employer *eſt quia non eſt* ; il eſt accident par ce qu'il n'eſt pas ſubſtance, & ce qui n'eſt pas ſubſtance eſt accident. Commencez par la derniere propoſition, & prenez de ſuite les autres propoſitions : le ſyllogiſme eſt tout fait. Si du moyen terme & du problême donné on ne peut pas former une propoſition cauſale ; prouvez la convertente : on ne peut pas dire, quelque ſubſtance eſt homme, parce qu'elle eſt animal : dites, quelque homme eſt ſubſtance, parce qu'il eſt animal.

§ I. *Reduire un mode indirect & le rendre naturel.*

Prenez le problême, appliquez le moyen terme, & formez l'axiome. Soit ce mode indirect :

Nulle pierre n'eſt animal :
Tout homme eſt animal :
Donc nul homme n'eſt pierre.

Remarquez 1°. Que si du problême & du moyen terme on ne peut pas faire une proposition causale; il faut alors convertir le problême selon ce que nous venons de dire. 2°. Que si aprés avoir fait l'application du moyen terme au sujet du problême, vous n'avez plus de proposition generale, il faut alors prendre la convertente du problême. C'est pourquoi vous reduirez les syllogismes suivans en convertissant la conclusion.

1. Tout homme est substance:
Tout homme est animal:
Donc quelque substance est homme.

2. Quelque homme est substance:
Tout homme est animal:
Donc quelque animal est substance.

Vous reduirez ainsi le premier syllogisme: Quelque homme est substance, parce qu'il est animal, & que tout animal est substance. Vous reduirez ainsi le second: Quelque substance est animal, parce qu'elle

est homme, & que tout homme est animal.

Le syllogisme qu'on a plus de peine à reduire est celui qu'on nomme Brocardo : en voici un :

Quelque animal n'est pas pierre.
Tout animal est substance :
Donc quelque substance n'est pas pierre.

J'en fais ainsi la reduction : Nulle pierre n'est une certaine substance, parce que nulle pierre n'est un certain animal ; & ce qui n'est pas un certain animal, n'est pas une certaine substance, puisque tout animal est substance. Car ces deux propositions sont de même valeur. Cette methode de reduire un syllogisme ou de le rendre naturel, paroit plus aisée que celle qui est contenue dans ces préceptes ; *B. vult simpliciter verti &c.*

III. *Montrer le défaut d'un syllogisme.*

Soit le syllogisme :

Quelque substance est animal ;

Tout homme est animal:
Donc quelque homme est substance.

Je dis, si l'argument est en forme, j'ai déja avoüé dans les prémisses que quelque homme est substance: or je ne l'ai pas avoüé, car le moyen terme étant *animal*, j'aurois dit que quelque homme est animal, & que tout animal est substance: je n'ai pas avoüé la derniere proposition: donc l'argument ne conclut pas. Ainsi pour montrer le défaut du syllogisme *il faut dire*, ou qu'on n'a pas appliqué le moyen terme au sujet du problême immediat, ou qu'on n'a pas formé l'axiome.

IV. Montrer qu'un raisonnement est en forme.

Vous ferez voir qu'on a déja avoüé ce qu'on vient de nier. Soit le syllogisme:

Nulle pierre n'est animal:
Quelque animal est homme:
Donc quelque homme n'est pas pierre.

Si quelqu'un en nioit la consequence, je lui dirois qu'il a déja accordé ce qu'il nie : car qui accorde que l'homme est une chose qui exclut la pierre, accorde dès-là que l'homme exclut la pierre : or vous m'avez avoüé que quelque homme est animal, & que tout animal exclut la pierre. Car dire que nulle pierre n'est animal, & que nul animal n'est pierre, c'est la même chose ; donc &c.

V. Reduire à l'impossible.

Reduire à l'impossible c'est obliger un homme qui nie une consequence, après avoir avoüé les prémisses, à nier une prémisse accordée déja. Il faut pour cela prendre la contradictoire de la conclusion niée, & y appliquer le moyen terme du syllogisme, dont la conclusion a été niée. Soit le syllogisme que je viens de proposer :

Nulle pierre n'est animal :
Quelque animal est homme :
Donc quelque homme n'est pas pierre.

Je dis, la proposition *quelque homme n'est pas pierre*, est fausse selon l'adversaire : donc tout homme est pierre ; c'est la contradictoire : & pourtant on avoüe que quelque animal est homme : Donc quelque animal est pierre.

Voilà la contradictoire de l'une des premisses accordées.

Cette methode est plus aisée que d'avoir recours à *Major sit minor &c.* & au *Phœbifer axis &c.* Il faut remarquer que si la contradictoire de la conclusion niée est particuliere, il faut que la seconde prémisse soit universelle, par exemple : Nulle pierre n'est animal : tout homme est animal ; donc nul homme n'est pierre. Je dirois : quelque homme est pierre, & pourtant tout homme est animal : donc quelque pierre est animal.

VI. Juger si un syllogisme est direct.

Voyez si vous trouvez le même arrangement qui se rencontre dans la resolution naturelle par la causalité : comme on l'a déja expliqué.

VII. Marquer la majeure du syllogisme.

C'est la proposition qui dans la resolution du syllogisme tient lieu d'axiome.

VIII. Tourner le même syllogisme en differentes manieres.

Cela se fait en substituant des propositions de même valeur. En voici des exemples. Tout animal est substance ; ce qui est animal est substance ; ce qui n'est pas substance n'est pas animal ; il est impossible d'être animal & de n'être pas substance ; qui dit que quelque chose est animal dit qu'elle est substance. Ainsi peut-on varier des majeures affirmatives. Pour les majeures negatives on dira nul animal n'est pierre ; ce qui est animal n'est pas pierre ; il est impossible d'être animal & pierre ; Nulle pierre n'est animal ; ce qui est pierre &c. Pour les particulieres on fait des conversions selon les regles ordinaires de Logique.

IX. D'un syllogisme direct faire des indirects.

On y réussira par les conversions. Soit ce syllogisme :

Nul animal n'est pierre :
Tout homme est animal :
Donc nul homme n'est pierre.

En variant la conclusion vous direz : Donc nulle pierre n'est homme. En variant la majeure vous direz : Nulle pierre n'est animal &c.

Il faut remarquer qu'en faisant des modes indirects, on ne peut convertir la majeure de la premiere & de la troisiéme classe : car elles cesseroient d'être axiomes. Il n'en est pas ainsi de la seconde, qui se convertit simplement sans cesser d'être universelle.

X. D'un axiome donné, tirer des consequences.

C'est ici une methode synthetique qui s'accorde parfaitement avec la methode analytique, que nous venons d'expliquer. L'axiome donné est affirmatif ou negatif. Voici des principes pour tirer des consequences de ces deux sortes d'axiomes.

Principes pour l'axiome affirmatif, par exemple pour cet axiome, Tout animal est substance.

1. Si l'axiome affirmatif est vrai, le terme inferieur au sujet pris generalement est uni à l'attribut. Si tout animal est substance, tout homme est substance.

2. Si l'axiome affirmatif est vrai, le terme superieur au sujet pris particulierement est uni à l'attribut. Si tout animal est substance, quelque être est substance.

3. Si l'axiome affirmatif est vrai, le terme superieur à l'attribut pris particulierement est uni au sujet. Si tout animal est substance, quelque être est animal.

4. Si l'axiome affirmatif est vrai, tout ce qui exclut l'attribut exclut le sujet. Si tout animal est substance, tout accident exclut l'animal, ou nul accident n'est substance.

Principes pour l'axiome negatif, par exemple pour cet axiome, Nul animal n'est pierre.

1. Si l'axiome negatif est vrai, le

terme inferieur au sujet pris generalement exclut l'attribut. Si nul animal n'est pierre nul homme n'est pierre.

2. Si l'axiome negatif est vrai ; le terme superieur au sujet pris particulierement exclut l'attribut. Si nul animal n'est pierre, quelque substance n'est pas pierre.

3. Si l'axiome negatif est vrai, le terme inferieur à l'attribut pris generalement exclut le sujet. Si nul animal n'est pierre, nul marbre n'est animal.

4. Si l'axiome negatif est vrai, le terme superieur à l'attribut pris particulierement exclut le sujet. Si nul animal n'est pierre, quelque substance n'est pas animal.

On peut remarquer ici la route que tient l'esprit dans la recherche de la verité : il considere son axiome : il cherche un nouveau terme qui soit uni ou separé du sujet ou de l'attribut : & par ce nouveau terme il commence sa seconde proposition qui est la mineure.

Cette methode s'accorde parfaitement avec les trois classes dont

nous avons parlé. Car si l'axiome est affirmatif, & que l'esprit fasse attention à ce qui est superieur ou inferieur au sujet, on pourra conclurre naturellement & universellement dans la premiere classe :

Tout animal est substance :
Tout homme est animal :
Donc tout homme est substance.

Si l'esprit ne fait attention qu'à ce qui est superieur à l'attribut, outre que la maniere de conclurre n'est pas naturelle, ou ne conclut pas universellement. Par exemple Tout homme est animal : tout animal est substance : donc quelque substance est homme. La conclusion est particuliere, & le sujet de la conclusion n'est pas le sujet de la mineure : ainsi le mode n'est pas direct.

Si l'esprit fait attention à ce qui exclut l'attribut, on pourra conclurre naturellement & universellement dans la troisiéme classe :

Tout animal est substance :
Nul accident n'est substance :
Donc nul accident n'est animal.

Si l'axiome est negatif, & que l'esprit fasse attention aux termes inferieurs ou superieurs du sujet, on pourra conclurre naturellement & universellement dans la seconde classe :

Nul animal n'est pierre :
Tout homme est animal :
Donc nul homme n'est pierre.

Si l'esprit fait attention à ce qui est inferieur ou superieur à l'attribut, on fera un syllogisme dans la seconde classe : mais ce syllogisme sera indirect : ce qui paroit par la resolution du syllogisme :

Nul homme n'est pierre :
Tout marbre est pierre :
Donc nul marbre n'est animal.

Vous me direz que ce dernier syllogisme est dans la troisiéme classe. Je réponds que cela n'est pas ; car si l'axiome étoit affirmatif, la conclusion qu'on en tireroit naturellement seroit celle-ci, *Nul animal n'est marbre*: Voici le syllogisme :

Tout marbre est pierre :
Nul animal n'est pierre :
Donc nul animal n'est marbre.

Ainsi l'accord des deux methodes à prouver la distinction des trois classes est une forte raison pour les admettre.

I. Reduire les syllogismes composez à des syllogismes simples, de sorte qu'on puisse leur appliquer les regles proposées dans cette methode.

On reduit les syllogismes en reduisant les propositions : on reduit les propositions en retranchant le verbe qui est moins principal, & en reservant seulement celui qui est essentiel. Il faut remarquer que pour bien faire la reduction du syllogisme entier, il faut commencer par la conclusion ; exemple :

Si pierre est homme il est animal :
S'il est animal il est substance :
Donc si pierre est homme il est substance.

Reduction : Pierre homme est substance, parce qu'il est animal & tout animal est substance.

2. Pierre est substance parce
est animal :
Il est animal parce qu'il est l
me :
Donc il est substance, parce
est homme.

Reduction : Pierre homme est
tance parce qu'il est animal, &
animal est substance. Remar
que pour reduire les proposi
causales on fait une conversion.

3. Ou Pierre est homme ou br
Il n'est pas brute :
Donc il est homme.

Reduction : Pierre est homme p
qu'il n'est pas brute ; & ce qui
pas brute (étant animal, car ce
sous entendu) est homme.

Il ne sera pas difficile de fai
la même maniere la reduction
autres syllogismes complexes ;
reduction faite il sera aisé d'y
pliquer les regles de la nou
methode.

XII. *D'un syllogisme simple former plusieurs composez.*

Soit le syllogisme affirmatif de la premiere classe:

Tout animal est substance :
Tout homme est animal :
Donc tout homme est substance.

De celui-là je forme ceux-ci :

1. Ce qui est animal est substance : ce qui est homme est animal ; donc ce qui est homme est substance.

2. Si quelque chose est animal elle est substance : si quelque chose est homme elle est animal : donc si quelque chose est homme elle est substance.

3. Ou l'on est substance ou l'on n'est pas animal : ou l'on est animal, ou l'on est pas homme : donc ou l'on est substance ou l'on n'est pas homme.

4. L'on est substance, parce que l'on est animal : l'on est animal, parce qu'on est homme, donc on est substance, parce qu'on est homme.

5. L'animal montre qu'on est subs-

tance : l'homme montre qu'on est animal : donc l'homme montre qu'on est substance : ou dès-là qu'on est homme, on est substance.

6. Il est impossible d'être animal & de n'être pas substance : il est impossible d'être homme & de n'être pas animal : donc il est impossible d'être homme & de n'être pas substance.

Soit le syllogisme negatif de la seconde classe :

Nul animal n'est marbre :
Tout homme est animal :
Donc nul homme n'est marbre.

De celui-là je fais ces composez :

1. Si l'on est animal on n'est pas marbre :
Si l'on est homme on est animal :
Donc si l'on est homme on n'est pas marbre.

2. Ce qui est animal n'est pas marbre :
Ce qui est homme est animal :
Donc ce qui est homme n'est pas marbre :

3. Il est impossible d'être animal & marbre :

Il est impossible d'être homme & de n'être pas animal :

Donc il est impossible d'être homme & d'être marbre.

4. Il est impossible d'être animal sans exclurre le marbre :

Il est impossible d'être homme sans renfermer l'animal :

Donc il est impossible d'être homme sans exclurre le marbre.

Soit le syllogisme negatif de la troisiéme classe :

Tout marbre est pierre :
Nul homme n'est pierre :
Donc nul homme n'est marbre.

De celui-là je fais ces composez :

1. Ce qui est marbre est pierre :
Ce qui est homme n'est pas pierre :
Donc ce qui est homme n'est pas marbre.

2. Si quelque chose est marbre elle est pierre : si quelque chose est homme elle n'est pas pierre : donc si quelque chose est homme elle n'est pas marbre.

3. Ou l'on est pierre, ou l'on n'est pas marbre : ou l'on n'est pas homme, ou l'on exclut la pierre : donc ou l'on n'est pas homme, ou l'on exclut le marbre.

4. Il est impossible d'être marbre sans être pierre : il est impossible d'être homme & pierre : donc il est impossible d'être homme & marbre.

5. Il est impossible d'exclurre la pierre sans exclurre le marbre : il est impossible d'être homme sans exclurre la pierre : donc il est impossible d'être homme sans exclurre le marbre.

On voit par ces exemples à quelle proposition simple il faut reduire les composées, & quelle est la classe à laquelle chaque syllogisme composé se doit reduire.

Mais en voilà assez pour donner une idée de la Methode que je propose. On ne disconviendra pas qu'elle ne soit nouvelle. Si quelqu'un la trouve moins facile que la Methode ordinaire à laquelle il est déja accoutumé : peut-être s'en trouvera-t'il d'autres qui la jugeront & plus simple & plus naturelle.

Juin 1708.

ARTICLE LXXXII.

EXPLICATION SIMPLE LITTERALE & historique des Ceremonies de l'Eglise par Dom Claude de Vert Tresorier de l'Abbaye de Clugny, Visiteur de l'Ordre dans la Province de France, & Vicaire general de Monseigneur le Cardinal de Bouillon. Tome second, chez Florentin de Laulne. 1708. *in* 8°. *pages* 768.

NI le succès du premier Tome de ce sçavant Ouvrage, ni les applaudissemens d'un grand nombre de personnes distinguées par leur science & leur pieté, n'ont point empêché Mr. de Vert de chercher dans la conduite de l'Eglise, une justification sans replique, de la maniere simple & litterale dont il explique les Ceremonies. Il avoit montré que cette méthode n'est pas nouvelle, & qu'elle est la plus propre à calmer l'esprit des Protestans, & à leur ôter le dégoût & le mepris qu'ils témoignent pour les Ceremonies. Il fait voir dans une longue & curieuse préface, que c'est de l'Eglise qu'il a pris ses idées. Si les rapports mystiques, avoient été la premiere & veritable cause de l'institution des Ceremonies, comme ces rapports sont fixes & immuables, les Ceremonies & les usages établis sur ces rapports mystiques, ne seroient susceptibles

d'aucun changement. Rien cependant n'est si variable que la Discipline & les Ceremonies : il faut donc conclurre, qu'elles ne sont pas fondées principalement sur des raisons mystiques, mais sur des raisons de bienséance, qui changent selon les tems, les lieux, les conjonctures. Si les bigames étoient irreguliers, parce qu'ils sont incapables de figurer l'union de Jesus-Christ avec la seule Eglise véritable, leur irregularité seroit indispensable ; mais l'Eglise a voulu les éloigner de l'Autel, pour ne pas paroître exiger moins de pureté dans ses Ministres que les Juifs & les Payens n'en exigeoient dans les leurs. La plûpart de nos Ceremonies ont la même origine : la raison les avoit instituées pour servir au culte prescrit par la Religion naturelle : l'Idolatrie les avoit retenuës & beaucoup alterées : la vraye Religion les a reprises comme un bien qui lui appartenoit.

Mr. de Vert confirme son principe par un long détail d'exemples choisis avec beaucoup de discernement : nous n'en rapporterons qu'un. L'origine des interstices que l'on fait garder entre les Ordres, vient non de quelque rapport mystique, mais de ce qu'autre fois on ne donnoit les Ordres qu'une fois l'an, au mois de Decembre. Les Evêques de Rome avoient choisi ce tems destiné au renouvellement de la Magistrature Romaine ; & les autres Evê-

ques avoient suivi la pratique de la premiere Eglise du monde.

Ces raisons naturelles de l'institution des Ceremonies ne seroient ignorées de personne, si les changemens arrivez dans la pratique des Céremonies n'en avoient caché les causes, & porté ceux qui vouloient, à quelque prix que ce fût, instruire les autres de ce qu'ils ne sçavoient pas, à inventer les raisons allegoriques qu'ils ont substituées aux raisons simples & litterales.

Non : ce n'est que par les changemens introduits dans les Céremonies, qu'on est venu à oublier & à perdre de vûë les raisons sensibles de leur établissement. Que les Laïques prennent l'habit long, qu'ils portoient encore il n'y a pas deux cens ans; qu'ils ayent, comme alors, les cheveux courts; on concevra sans peine qu'il n'y a aucun mystere dans la tonsure & l'habillement des Ecclesiastiques : ils ont gardé les anciennes manieres, & ont tenu indigne de leur Profession de suivre les caprices de la mode. Que le manipule redevienne un mouchoir, on entendra sans peine le sens de ces paroles, *manipulus fletus*, qui ne seront pas intelligibles, tant que le manipule aura la forme qu'il a presentement. Qu'on retablisse les tenebres à minuit, en sorte que cet Office commence dans l'obscurité, & s'achève vers le point du jour, on verra pourquoi on allume d'a-

bord plusieurs cierges, & pourquoi ont les éteint peu a peu ; c'est qu'on les éteignoit à mesure que le jour venoit, & les rendoit inutiles. Que le Dimanche avant la Messe on recommence à benir avec de l'eau lustrale le dedans & le dehors de l'Eglise, le cimetiere, & les lieux habitez par les Communautez de Religieux ou de Chanoines ; on connoîtra facilement l'origine de la procession des Dimanches. Qu'on rappelle dans l'Eglise l'ancienne pratique de chanter sans livres, on verra pourquoi les Chantres ou les Choristes, vont apprendre à ceux qui doivent commencer les antiennes la maniere de les entonner. Tant qu'a la Ceremonie de l'adoration de la Croix qui se fait le Vendredy Saint on n'étendra par terre que des tapis communs & ordinaires, on jugera que ces tapis ne s'étendent que pour conserver les habits de ceux qui se prosternent en allant à l'adoration : mais si on venoit a substituer à ces tapis des draps mortuaires, on ne manqueroit pas d'y chercher du mystere, comme on en cherche aux draps mortuaires que l'on met sous les Religieux & Religieuses de l'ordre de St. Benoît lorsqu'ils se prosternent avant de faire leur profession.

Faute d'étudier les Céremonies dans leur simplicité, on donne en les expliquant, dans un travers ridicule. Quelles raisons extravagantes, dit le sçavant Au-

teur, n'a-t'on point alleguées de la coutume qu'ont les Peres Jacobins de communier de la main gauche? coutume venue seulement de ce que tenant l'Hostie de la main gauche pendant qu'ils disent, *Domine non sum dignus*, ils n'ont pas crû devoir changer de main pour porter l'Hostie à la bouche : car voila tout le mystere. Tant d'érudition dans l'extrait de la seule Préface, convaincra le Lecteur de l'excellence du Livre. Il est partagé en deux chapitres employez à prouver par un détail d'exemples decisifs, les principes dont l'Auteur s'étoit servi dans le premier Tome, pour expliquer diverses Céremonies de la Messe, & dont il se sert dans ce second Tome pour expliquer les Céremonies des Offices divins ; 1. *Que les paroles qu'on recite ont souvent attiré des actions qu'on n'a d'abord jointes aux Cérémonies, que pour rendre plus sensible le sens des paroles*; 2. *Que les actions ont souvent attiré les paroles* : c'est-à-dire, *que certaines actions usitées dans les Cérémonies, ont déterminé à se servir de certaines formules de prieres, de certains passages de l'Ecriture, qui sembloient y avoir rapport.*

Les remarques qui suivent les chapitres, les notes dont les marges & le bas des pages sont remplies, étoient necessaires pour contenir l'abondante moisson de faits singuliers, de reflexions sçavantes, d'autoritez pressées, que M. de Vert a ra-

massées par une application de plusieurs années.

Nous ne pouvons enrichir nos memoires que d'un petit nombre de ces remarques.

Commençons par celles qui prouvent le premier principe, *que les paroles ont amené les actions.*

La Ceremonie des Cierges du jour de la Chandeleur, substituée par l'Eglise à la fête payenne, où les Gentils le flambeau à la main courans au tour de leurs Temples & par la ville, s'imaginoient la purifier, paroît n'avoir été fixée au jour de la Purification de la Vierge qu'à cause du rapport de nom entre ces fêtes, & des paroles du Cantique de Simeon, *Lumen ad revelationem Gentium.* Les Gentils faisoient leurs lustrations le quinziéme de Février. A Châlons sur Saone pendant le répons de l'office de la Purification, *accipiens eum in ulnas suas*, le celebrant reçoit entre ses bras le livre des Evangiles comme Simeon reçut nôtre Seigneur.

Ces paroles de l'Evangile du jour des Rois, *per aliam viam reversi sunt in regionem suam*, sont cause qu'en certaines Eglises, on fait ce jour-là procession à rebours par un chemin opposé à celui qu'on prend dordinaire.

Précisément à cause de ces mots, *gaudete, latare*, qui commencent l'introït du troisiéme Dimanche de l'Avent, & du

quatriéme dimanche de Carême, on touche l'orgue à la Messe, & l'on donne d'autres marques de joye inusitées dans ces tems de penitence. Au *Te Deum* le Chœur se met à genoux à ces paroles, *Te ergo quæsumus famulis tuis subveni*, & se releve à ces paroles, *extolle illos*.

Voici un autre effet du rapport des actions aux paroles de l'Office plus extraordinaire dans quelques Eglises. On a crû devoir prononcer ces paroles du cantique des Laudes du jeudy, *Robustos Moab obtinuit tremor*, avec un cri qui marquoit de l'effroi, & dans la suite on a chanté de la même maniere tous les endroits de l'Office où le nom de *Moab* se rencontre. L'usage de cacher les images le Dimanche de la Passion pourroit bien avoir tiré son origine des paroles de l'Evangile du jour, *Jesus autem abscondit se*. Ce ne sont pas seulement les mots pris dans leur veritable sens qui ont attiré de certaines actions: des mots que l'ignorance a pris à contresens ont eu le même effet: *incensi* dans ces paroles de *l'Exultet*, qu'on recite le samedi Saint, *Suscipe Sancte Pater incensi hujus Sacrificium vespertinum*, signifie non de l'encens mais le cierge allumé. Ceux qui ont mal entendu ce mot, en ont pris occasion de mettre en le prononçant des grains d'encens dans le cierge: & ce n'est pas la seule allusion aux paroles de cette Prose qui paroisse hors d'œuvre. A ces

mots, *pretiosæ hujus lampadis*, qui n'ont rapport qu'au cierge même, on ne manque pas d'aller allumer la lampe.

Les Moines de Jumieges à ces paroles de la Passion, *velum templi scissum est*, déchiroient autrefois tous les ans le voile qui couvroit l'Autel. Le dernier Pseaume des vêpres du jour de Pâques, *In exitu Israël de Ægypto*, a naturellement amené la procession qui commence avec ce Pseaume. A l'Abbaye de Fecamp quand un Moine ne venoit à Matines qu'après ce verset du *Memento*, *Pauperes ejus saturabo panibus*, il étoit privé de sa portion du refectoir.

Les preuves du second chapitre sont en plus grand nombre ; parce qu'il a été plus aisé & plus naturel que les actions ayent amené les paroles, c'est-à-dire, qu'on ait choisi les paroles par rapport aux actions qu'elles devoient accompagner. Ces rapports ne sont pas toûjours fort justes, & ressentent le mauvais goût des siecles d'ignorance : par exemple ceux qui ont choisi ce verset, *De Jerusalem exeunt reliquiæ* tiré du Prophete Isaïe ch. XXXVII. pour être dit dans le moment que les reliques qu'on porte aux processions, sortent de l'Eglise, n'entendoient pas ce que signifie dans Isaïe le mot *reliquiæ*.

Les remarques sur le second chapitre remplissent la moitié du Livre, & contiennent tant d'érudition, que nous ne sommes pas peu embarassez, pour choisir

ce que nous en tirerons afin d'en donner au Lecteur quelque idée. Il y verra des preuves certaines, que l'on séparoit autrefois les trois nocturnes ; que Laudes est un Office attaché au matin ; l'origine & les divers changemens des habits pontificaux, sacerdotaux, reguliers & de la tonsure Clericale. Mr. de Vert montre que ces habits étoient dans leur origine communs aux clercs avec les laïques, & aux Religieux avec le peuple. Il n'a rien épargné pour en faire connoître toute l'histoire. Des planches fort bien gravées mettent sous les yeux ce que de doctes recherches ont parfaitement éclairci.

Les digressions du sçavant Auteur ont leur prix : dans une il établit par de nouvelles preuves le sentiment du Pere Sirmond, sur la matiere & la forme de la Confirmation.

Il seroit à souhaiter que la plûpart des Auteurs ressemblassent à Monsieur de Vert, qu'ils eussent comme lui le soin d'approfondir les matieres, qu'ils craignissent de fatiguer le public par des Livres dont on peut se passer, où on ne lit rien qui ne se trouve ailleurs. Mr. de Vert n'est point exposé à ce reproche, & son Livre est un Ouvrage veritablement original.

Les personnes qui aiment les Ceremonies, & qui ont du goût pour la veritable maniere de les expliquer, apprendront avec joye, qu'il donnera dans peu l'ex-

plication ſuivie de toutes les Céremonies de la Meſſe.

ARTICLE LXXXIII.

QUÆSTIO MEDICA &c. C'eſt-à-dire, *Theſe de Medecine, propoſée par M. Gaſtaldy Docteur & premier Profeſſeur dans la Faculté d'Avignon, ſoûtenuë par M. Soubés Licentié* A Avignon, 1708.

CEtte Theſe qui nous a été envoyée, merite en effet qu'on en faſſe mention, pour la rareté d'un évenement qui y eſt rapporté.

Une Dame d'Avignon, d'une bonne conſtitution & bien faite, a eu neuf enfans, que pour ſa tendreſſe pour eux elle a allaitez, excepté qu'après avoir donné de ſon lait pendant deux mois au dernier, elle fût obligée par les inſtances & les prieres de ſon mari de le remettre a une nourrice. Cependant la confiance qu'elle avoit en ſa bonne ſanté lui fit negliger pluſieurs moyens pour arrêter le lait qui lui venoit en abondance, & elle n'y employa que les plus communs. Elle étoit néanmoins ſujette à quelque foibleſſe d'eſtomach, qui quelques jours après augmenta conſiderablement, avec une peſanteur, un grand dégoût, & de frequens vomiſſemens. Il en fallut venir aux purgations, & au vin émé-

tique ; dont la malade se sentant soulagée, voulut remettre le reste aux forces de la nature, & alla ainsi six mois tantôt plus mal tantôt mieux : jusques à ce que les vomissements étant revenus plus forts, & la fievre s'étant mise, ce fut encore une necessité d'avoir recours aux Medecins. Dans l'absence de celui dont la malade s'étoit servie, M. Gastaldy fut appellé, & ordonna deux saignées, & puis une forte medecine, laquelle demeura pendant quarante heures sans nul effet, & sans que le secours des clysteres la pût déterminer à agir. Enfin le coup fut fait par une prise de vin d'absynthe empreint d'esprit de souffre. La Dame rendit dans une sellè 25 pierres, dans une seconde 52, dans une autre encore 25 ; & se porta bien. Ces pierres étoient de couleur blanchâtre ou cendrées, de diverses figures, de differens poids depuis quatre grains jusqu'a trense, & toutes ensembles pesoient 2075. grains ou 3 onces & 118 grains.

Mr. Gastaldy prétend que le lait de cette Dame ne pouvant plus couler dans ses conduits ordinaires, & se répendant dans tout le corps, se déposa principalement dans le fond de l'estomach, comme dans la partie la plus foible, où de la coagulation il passa à la petrification. Il prétend aussi que les eaux minerales sont un bon remede en ces occasions.

On ajoûtera, que Schenckius Medecin

de Haguenau dans son Traité de la generation de la pierre, raconte plusieurs histoires qui ont du rapport à ce qu'on vient de voir de la Dame d'Avignon : mais il n'en est point de si merveilleuse, que celle du sieur l'Epine Maître d'hôtel du Marquis de Caraman.

Voici ce qu'en dit M. Tolet seul Operateur du Roi pour l'extraction des pierres, au ch. 3. de son Livre de la Lithotomie, dont la 5e. Edition paroît de cette année. „ Le Sieur l'Epine & Madame son „ Epouse m'ont assuré qu'il en avoit rendu „ plus de cinq cens. Ils m'en firent voir „ au moins une centaine, m'assurant „ qu'ils en avoient donné un tres grand „ nombre. Ils me permirent d'en prendre „ cinq : il y en a plusieurs de celles que je „ vis, qui ressemblent fort à des cailloux „ de la terre par leur dureté & polissure „ en quelques endroits, & comme s'ils „ avoient été rompus : il y en a de couleur „ noire, d'autres d'un gris sale, & d'autres un peu blanchâtres, de toute sorte „ de figures irrégulieres. Il m'a assûré qu'il „ en avoit rendu une qui pesoit plus de „ huit onces. Il y en a qui ont plus de 3 „ pouces en longueur, & environ quatre „ a cinq pouces de tour. Quelques unes „ font du feu comme des pierres à fusil. Il s'est senti beaucoup soulagé de cette incommodité par une vie reglée, & par des purgations réiterées de tems en tems. &

Juin 1708.

ar l'usage d'un syrop de fleur d'églantier, vec de la poudre des cloportes ; mais 'est pour en souffrir une plus grande d'uiner avec les douleurs ordinaires aux calculeux.

ARTICLE LXXXIV.

LES PROSPERAS HOSTIBUS minus gloriæ, quam adversas Gallis pepeperisse. Oratio habita in Regio Ludovici Magni Collegio Societatis JESU, à P. Gabriele Francisco le Jai &c. Parisiis apud viduam Simonis Benard è regione Collegii. *Discours prononcé au College de Loüis le grand par le Pere Gabriel François le Jay de la Compagnie de* JESUS: *Les Ennemis ont moins tiré de gloire de leurs avantages, que la France n'en a tiré de ses disgraces. XXe. Discours prononcé &c.*

LE sujet de ce Discours en est en même tems la division. Il falloit un Orateur qui eût autant d'acquis que le Pere le Jay, pour oser l'entreprendre. Sur le programme qui en fut distribué, tout le monde le regarda comme un paradoxe delicat. Le Pere le Jay fit assez entendre dans son exorde qu'il le regardoit lui-même comme tel. Soutenez moi, dit-il, dans un pas des plus glissans, où jamais Orateur se soit trouvé. Mais il se soutint lui même depuis

le commencement jusqu'à la fin avec plus de force que jamais, & il eût tout le succès que le grand Prelat à qui il a dédié son Discours, lui avoit annoncé, quand il lui en communiqua la premiere pensée. Le Pere le Jay n'a t'il point même réüssi au de là de ce qu'il vouloit ? Et l'approbation qu'il eût, est-elle un moyen de lui faire obtenir ce qu'il semble demander si ardemment, de quiter l'emploi de Professeur d'Eloquence, qu'il remplit avec honneur à Paris depuis seize ans ?

La preuve de sa premiere partie se reduit a ce point capital : Il n'est pas question simplement, dit-il, davantages brillans & d'actions de bruit. Les Ennemis ont pour eux des faits de cette nature qu'on ne leur dispute pas. On convient encore avec eux de certains avantages réels, des villes prise par exemple, & même des provinces. Mais pour décider le paradoxe, l'Orateur veut qu'on s'attache à ce qui a dû être regardé par les Ennemis de la France, & par la France comme l'objet principal de cette guerre. Ainsi l'Alemagne envisageoit de dépoüiller Philippe V. legitime Souverain de l'Espagne. L'Angleterre vouloit pousser jusqu'au bout l'injuste haine qu'elle a conçûë contre le feu Roy Jaques II. & contre son auguste heritier Jaques III. La Hollande prétendoit rompre l'union naissante de la France & de l'Espagne. Les Heretiques ces danger

yeux incendiaires de l'Europe songeoient à se rétablir dans le beau pays que leur obstination leur a fait abandonner. Voilà le point de vûë, d'où l'Orateur veut qu'on regarde les évenemens de cette guerre. Qu'ont gagné les Ennemis à cet égard ? l'Archiduc est confiné dans les bornes d'une province rebelle, où il s'apperçoit tous les jours qu'on le resserre, après s'être vû à la veille d'entrer dans Madrit. La Hollande a vû sans aucun effet ces grands préparatifs de guerre, dont les succès imaginaires la consoloient des prodigieuses dépenses qui l'épuisent, tandis quil ne tiendroit qu'à elle de joüir d'un doux & utile repos. Pour ce qui est du jeune Roi d'Angleterre la conjoncture d'aujourd'hui releve beaucoup ce qu'en dit l'Orateur, qui ne pouvoit prévoir ce que l'Europe liguée à ignoré jusqu'à la veille de son départ.

Tout ce qu'on vient de rapporter est étendu avec cette éloquence qui est ordinaire au P. le Jay. Les desseins échoüez du Portugal & de la Savoye ne sont pas oubliez. Ce dernier morceau est touché délicatement. Les Augustes Princesses qui viennent de donner à la France & à l'Espagne des gages si precieux, addoucissent tout ce qui pourroit nous être de plus amer de la part de son Altesse Royale de Savoye. L'Orateur finit cette premiere partie par une comparaison de nos succès dans les précedentes guerres avec les succès qu'ont

eûs les Ennemis dans ces dernier
Cet endroit a beaucoup d'art. Pe
dira-t'on, que les Ennemis n'ont p
sé de gagner bien du terrain : mai
toûjours se souvenir du but qu'ils
proposé. Et aujourd'hui moins que
peuvent-ils compter sur ce qu'une p
leur est autant necessaire qu'a nou
assurera.

La derniere Campagne, qui nous
quie trompé aussi bien que les Enn
fournissoit au Pere le Jay des preuv
sa seconde partie encore plus sensibl
celles qu'il avoit employées dans la p
re. Aussi les a-t'il mises en œuvre a
core plus de succès. Rome qui se re
glorieusement des pertes qu'elle avo
fertes aux journées de Trebia, du
mene, & de Cannes ; est une noble
de la situation presente de la Fran
tire avantage de ses malheurs ;
on les sçait reparer. Mais la pri
gloire en est dûë sans doute aux 1
aux Marcellus, & aux Scipions de no
comme elle fut rendue autrefois a
meux Liberateurs de Rome. C'est

Varus: au lieu que le General François a été braver les Alemans jusques sur le théatre de leur gloire. Il semble en cet endroit, que l'Orateur soit animé de l'esprit du Maréchal, tant son style leger imite la rapidité de ses courses. Les Lignes de Stoloffen forcées, un vaste pays mis a contribution, l'interieur de l'Alemagne allarmé des marches hardies de Monsieur de Villars, la confiance du soldat, qu'il s'est attirée, l'éloge qu'il a merité du Roi; tout cela forme un caractere aussi beau qu'il est brillant & magnifique.

Celui de Monsieur le Duc de Vandôme ne l'est pas moins. L'Italie qu'il quitte, la Flandre où il va, les regrets de ceux qui le perdent, la joye de ceux qui vont le posseder; ceux-là qui vont perdre un protecteur, un ami, un pere; ceux-cy qui vont le trouver; les lauriers qu'il a cueillis en Italie; ceux que la crainte & la timidité d'un Ennemi si fier & si presomptueux avant son arrivée sembloit lui assurer en Flandres, si l'on en fût venu à une action; tout cela fait dans cet endroit de la Harangue une noble opposition, qui est infiniment glorieuse à ce grand Prince.

La Victoire d'Almanza en Espagne, la reduction des Royaume de Valence & d'Arragon, menoient naturellement l'Orateur à un Eloge du Maréchal Duc de Barwick, d'autant plus beau, qu'il fut avoüé de tout le monde, qui sembla dans l'Auditoire

s'impatienter de ne pas entendre assez tôt le nom de ce Heros. Mais l'Orateur dédommagea l'Auditoire de ce retardement par les loüanges fines qu'il donna, moins pourtant à sa valeur, qu'on ne peut assez loüer, qu'à sa moderation & aux égards infinis qu'il marqua, en voulant, s'il se pouvoit, déferer à Monseigneur le Duc d'Orleans tout l'honneur d'une journée qui le regardoit. C'est ce qui sert de passage de l'éloge du Maréchal à celui du Prince, dont le Pere le Jay rapporte la belle réponse au Courrier qui vint lui apprendre l'inquietude où étoit le Duc de Barwik de donner bataille avant que son Altesse Royale fût arrivée au Camp. *J'aime mieux*, dit-il, *n'avoir point de part à la victoire, que d'être cause que la victoire échappe.*

Outre les conquêtes dont on vient de parler, Lerida cette place si importante, qui a vû échoüer des Heros, préparoit à Mr. le Duc d'Orleans un champ fertile en lauriers. Ailleurs sa gloire n'a point souffert, ici elle est au comble. Un de nos Poëtes a dit ingenieusement :

Turin fut l'affaire d'autrui,
Et Lerida la sienne.

Nous n'osons rapporter ici l'éloge entier de ce Prince, c'est-à-dire ce que toute l'Europe en a dit. Nous sommes avertis que le Prince ne veut pas qu'on le

rüe. La défense expresse qu'il en a faite, mortifié plus d'un Auteur: nous la res-:ctons. Mais dans le fonds elle vaut ieux que toutes nos loüanges.

Nous laissons le siege de Toulon, d'a-rd objet d'allarmes pour nous, mais ns l'évenement sujet de honte pour l'En-:mi. Le Pere le Jay n'a rien omis, mais n'a pas besoin de nos loüanges : son ıvrage qui est entre les mains de tout le onde le loüe mieux que tout ce que ous en pourrions dire,

ARTICLE LXXXV.

NTRODUCTION A LA Géographie, avec une Description historique de toutes les Parties de la Terre; par Mr. de Fer, Géographe de sa Majesté Catholique, & de Monseigneur le Dauphin. A Paris chez l'Auteur sur le Quai de l'Horloge à la Sphere Royale, avec Privilege du Roi 1708. *Pages* 297.

QUoiqu'il ait paru jusques ici plusieurs Introductions à la Géographie, on pere que cette nouvelle Introduction de lr. de Fer ne sera pas mal reçûë du Public. ar outre que la Géographie est un de ces :aux Arts, où il reste toûjours beaucoup : choses à perfectionner, de nouvelles écouvertes à faire, & à l'étude du quel on :vient toûjours avec plaisir; ce Livre con-

tient des singularitez tres interessantes.

On n'y trouvera pas cet air sec, & de squélette, qui rebutte si fort dans la plûpart de Introductions, que l'on a ci-devant publiées : l'Auteur lui a donné un tour nouveau, & plusieurs petits agrémens, qui empêchent que la lecture n'en soit ennuyeuse. Il explique d'abord ce que c'est que la Sphére : & quoiqu'il le fasse d'une maniere fort concise, il en donne une teinture suffisante, sans la quelle il n'est pas plus possible d'entendre la Géographie, que de faire des voyages de long cours sur mer sans l'intelligence & l'usage de la Boussole.

Après cela M. de Fer commence la Géographie par la division du Globe terrestre en ses principales parties. Il parle dans la suite de chacune en particulier.

L'Europe se presente la premiere. Il en marque les bornes, les Mers qui en baignent les côtes, & n'oublie pas les Isles les plus considerables. Ensuite il divise l'Europe en tous les Etats qu'elle renferme, & dont il donne une curieuse description, aussi bien que de toutes les provinces qui composent chaque Etat. On trouve dans cette description le nom de leurs villes capitales, & de toutes celles qui sont les plus notables. Il joint à cela les noms des Montagnes, des Rivieres, la temperature de l'air, la fertilité du pays, les mœurs & la Religion des habitans,

 leur

leur induſtrie, & quelquefois le Gouvernement du pays.

Voila l'ordre que M. de Fer ſuit en décrivant les autres parties de la Terre. Il y à par tout beaucoup de netteté, & de methode : ce qui rend ce Livre très propre, pour apprendre & pour enſeigner la Géographie avec une grande facilité.

L'Auteur ſuppoſe, comme on le peut obſerver en pluſieurs endroits, que l'on a devant ſoi une Mappemonde, & dans la ſuite la Carte generale de chaque Partie de la Terre, & enfin la Carte particuliere de châque Etat, quand on en eſt aux lieux où il en parle.

On y trouve les Regions nouvellement découvertes, & ce que la Géographie acquiert ſans ceſſe de lumiere & de perfection, par les voyages & les relations qui ſont exactes. Ce qu'il nous donne du Pays des Illinois, de la découverte de la riviere de Miſſiſſipi, & du Voyage du Sieur de la Salle, depuis l'année 1678. juſqu'en 1686. qu'il fut tué, montre que M. de Fer n'a rien negligé de tout ce qui peut rendre utile & agréable ce petit Cours de Géographie.

ARTICLE LXXXVI.

REMARQUES SUR LES REFLEXIONS de Mr. Caſſini, ſur les Obſervations des Baſſeſſes apparentes de l'horizon de la

mer, faites à Marseille par le P. Laval Jesuite Professeur d'Hydrographie.

LEs Reflexions d'un aussi grand Astronome que l'est Mr. Cassini ne peuvent manquer de perfectionner l'Astronomie, & la Physique : elles m'ont été d'un grand secours dans le sujet que j'entrepris d'examiner il y a environ deux ans ; sçavoir quelle pouvoit être la variation de la bassesse apparente de l'horizon de la mer vûë de la sale de l'Observatoire. Sur ce que j'avois lû dans les Ouvrages de feu Mrs. Picard & Huygens, j'estimai qu'ayant une si belle commodité il ne falloit point la negliger, & pensant de quelle importance étoit cette matiere, j'y employai tous mes soins, persuadé que je ne pouvois rien faire de plus agreable au Ministre sous les ordres duquel j'ai l'honneur de travailler, & qui fit plus de plaisir à l'Academie Royale des Sciences, dont il est le Protecteur.

Sans parler des observations que je fis sur cette matiere dès le commencement de * l'année mil sept cens six que je communiquai à l'Academie, j'eus l'honneur d'envoyer à Monseigneur le Comte de Pontchartrain deux tables de ces observations ; dont la premiére commence le 30. Novembre 1706. & la deuxiéme finit le 22. Juin 1707. en cinq colomnes qui donnent la bassesse apparente de l'horizon de la mer, l'état de l'air, le vent, la hauteur du

* *Le 21. de Février.*

Barometre & du Thermometre aux jours & heures marquées : ce qui renferme les diverses saisons de l'année dans lesquelles la refraction peut être differente. J'accompagnai ces tables d'un memoire qui expliquoit la methode que j'avois employée, & donnoit quelque vûë sur cette matiere. Je ne repeterai point tout ce qui est contenu dans ce memoire : j'en prendrai seulement quelques endroits, qui peuvent servir de réponse à quelques reflexions de Mr. Cassini, que Monseigneur le Comte de Pontchartrain m'a fait l'honneur de m'envoyer.

„ J'avoüe que j'ai de la difficulté d'ac„ corder, (ce sont les termes de Mr. Cassi„ ni,) que les rayons visuels qui décli„ nent de la vraye tangente de la mer vers „ la partie inferieure, se terminent dans la „ mer à la partie qu'on ne distingue point „ du Ciel, pour avoir vû que cette ligne se „ termine au sommet des flots de la mer. Mais voici d'autres raisons. A moins que l'air ne soit fort embrûmé, il est toûjours aisé de distinguer le bleu obscur de la mer de la partie du Ciel dorée par les rayons du Soleil qui se brisent dans les vapeurs de l'air : ainsi faisant raser le filet horizontal de la lunette à la ligne extrême de ce bleu obscur de la mer, de telle sorte que pour peu que l'on tourne la viz du pied du quart de cercle, le filet horizontal donne dans le Ciel, il me paroît qu'il ne sçauroit rester au delà de la pointe des flots aucune lisie-

re de la mer, que Mr. Cassini pense „ ne „ pouvoir être distinguée du Ciel, & dont „ la distance plus grande ne permet pas de „ distinguer l'agitation. Car enfin ce n'est point par l'agitation des flots, qui effectivement ne peuvent paroître grands à une distance de six lieües & demi, mais plûtôt à leur couleur fort differente de celle du Ciel, que j'ai connu que la ligne qui passoit par mon œil & par le centre de la lunette, rasoit l'extremité de la mer, là où elle semble s'unir au Ciel par un clair obscur, qui ne se confond point par des teintes qui aillent par dégradation, en quoi il seroit plus facile de se tromper, mais qui tranche tout court de l'obscur au clair, lorsque l'air est serein.

Mais ce qui semble décider, c'est que plusieurs de ces observations ont été faites au coucher du Soleil, en pointant la lunette au disque du soleil à demi plongé dans la mer, comme je l'ai dit dans mon précedent memoire. Or il est manifeste que je n'ai pû me tromper dans ces rencontres, & laisser cette lisiere entre le fil horizontal & l'extremité de l'horizon coupant le Soleil, dont je me serois apperçû. Or de ces observations, celle du 29. Decembre 1706. donne 14'. 30". de bassesse apparente ; celle du 6. Janvier 13'. 30". celle du 14. Mars 12'. 40". celle du 31. Mars 14'. 30". dans lesquelles on voit autant de variation qu'il en regne dans les autres observations rapportées dans ces deux tables.

Comme il étoit important pour cette matiere, de ne pas se tromper dans la maniere de diriger la lunette à l'horizon apparent de la mer, je ne pouvois mieux le verifier, qu'en pointant la lunette du quart de cercle au disque du Soleil à demi plongé dans la mer. Ainsi il me paroît que ces observations au coucher du Soleil décident pour la justesse des autres, & qu'on peut sûrement attribuer à la refraction la diverse bassesse qui s'est trouvée dans les divers tems auxquels on a fait les observations contenües dans les tables : & si ce point n'étoit pas sûr il y auroit peu de fondement à faire sur ces observations ; à cause qu'on pourroit attribuer la variation qui se trouve dans la bassesse de l'horizon à la maniere plus ou moins juste de pointer la lunette : mais je n'ai pas de scrupule sur ce point.

A l'égard de ce que j'ai dit dans mon memoire, qu'on pouvoit soupçonner que le rayon visuel se rompt continuellement tantôt en courbe convexe, tantôt en courbe concave vers le ciel, voici comme on pourroit le justifier : On ne peut nier qu'entre l'œil de l'Observateur & l'objet, il ne puisse y avoir une grande diversité dans les couches d'air répandu entre ces deux termes: les observations citées le prouvent assez. D'où il s'ensuit que si la densité de l'air croît continuellement jusqu'à un certain point, il faut que le rayon de lumiere se rompe

continuellement jusqu'à ce point : de sorte qu'il doit faire une courbe convexe, par la tangente de laquelle on voit l'objet, quoi qu'il dût être vû par la soutangente, si le rayon ne se rompoit point : & l'angle que font dans l'œil de l'Observateur la tangente & la soutangente, est la quantité de la refraction : tous les angles de polygone qui composent cette courbe sont tournez vers le Ciel; c'est pourquoi elle est convexe vers le Ciel.

Mais si la densité de l'air va continuellement en diminuant jusqu'à un certain point, comme il peut arriver fort souvent, on peut penser que le rayon de lumiere se rompt continuellement dans un sens contraire jusqu'à ce point : de sorte qu'il doit décrire alors une courbe concave par rapport au Ciel, par la tangente de laquelle on voit l'objet qu'on devroit voir par la soutangente, si le rayon de lumiere ne se rompoit point ; comme cela seroit, s'il traversoit un milieu par tout d'une égale densité : & encore alors l'angle que feroient la tangente & soutangente seroit la mesure de la quantité de la refraction ; mais le poligone inscrit dans cette courbe, auroit les angles tournez du côté de la mer. Ainsi la courbe seroit concave par rapport au Ciel.

Que s'il arrivoit que la densité de l'air augmentât, diminuât, & augmentât de nouveau dans divers lits de l'air intercepté

entre l'œil & l'objet, il semble qu'alors cette courbe aura autant de points d'inflexion qu'il y aura de diverses dispositions des lits d'air, & qu'on pourroit voir l'objet par une ligne qui seroit tantôt tangente tantôt soutangente aux differentes parties de cette courbe, & qui tiendroit comme le milieu entre les courbes convexes & concaves proposées ci-dessus. Ainsi on pourroit expliquer, pourquoi la bassesse de l'horizon a été trouvée tantôt de 14'.30". tantôt seulement de 11'. 10". ou des autres quantitez marquées dans la table.

Il est manifeste qu'il faut rapporter au premier cas l'observation faite en Bothnie par les Astronomes du feu Roi de Suede, & qui a été rapportée dans l'histoire * de l'Academie : en sorte qu'il se pourroit bien faire qu'une autre année, l'air étant d'une moindre densité à l'horizon où fut faite cette observation, le Soleil parût tout à fait couché, comme il le doit effectivement être le 21. Juin par la latitude du lieu de l'observation ; ce Phénomene n'ayant pas d'autres causes que la variation dans la bassesse apparente de l'horizon verifiée par les observations que j'ai faites ici, & qui doit être encore bien plus grande dans cette province de Suede qu'ici

Quant aux observations que j'ai proposé de faire sur la montagne de la sainte Beaume, j'ai beaucoup lieu de croire, qu'il n'y

* 1700. *Mem.* p.42.

aura pas moins de variation dans cette hauteur considerablement plus grande, que dans celle de l'Observatoire de cette Ville : c'est ce qui pourra se verifier quand il plaira à Monseigneur le Comte de Pontchartrain de l'ordonner. Si le Pere Riccioli ne s'est apperçu d'aucune variation dans la bassesse apparente de l'horizon de la mer Adriatique observée de la montagne de Paderno , je pense que cet habile Astronome n'ayant pas de quart de cercle armé de lunettes, n'a pû reconnoître facilement cette variation ; les pinnules d'un quart de cercle ne rendant pas le même service qu'une bonne lunette centrée & armée de soyes très-déliées, & exactement posées au foyer de l'objectif, il n'est pas surprenant que ce sçavant Homme, que l'on peut regarder comme le premier Restaurateur de l'Astronomie, n'ait pû parvenir avec ses yeux à la précision où nous sommes depuis arrivez par le secours des lunettes attachées au quart de cercle : ce qui n'est pas une des moindres obligations que nous ayons à l'Academie des Sciences, & en particulier au fameux Mr. Picard.

Le séjour sur la montagne de la Sainte Beaume seroit encore utile : & c'est aussi la pensée de Mr. Chazelles Academicien connu par sa grande capacité, & que j'ai toûjours consulté pour ce qui concerne les Sciences sur lesquelles nous travaillons. Ce séjour , dis-je, seroit utile, pour lier le

Capnigou & les autres hautes montagnes, (que Mr.Cassini & les autres Academiciens ont déja liées par des triangles dans le bel Ouvrage de la prolongation de la Meredienne,) avec la montagne de la Sainte Beaume; & les montagnes mêmes de Corse; pour faire l'experience du Barometre, & en tirer les mêmes avantages que Mr. Maraldi a si bien déduits dans l'Histoire de l'Academie des observations faites sur ces hautes montagnes; pour observer la diversité de lits d'air, & par consequent de la refraction par les divers mouvemens de l'eau de la mer, ou par les divers objets interposez; & pour d'autres observations physiques, que des Astronomes qui ne voudroient pas être oisifs pourroient imaginer.

Pour ce qui est de ce dernier point, j'ai resolu de m'y appliquer ici dès que le tems me le permettra, pour connoître la variation de la refraction à divers points de l'horizon dans le même tems: ce que j'ai déja reconnu tantôt en pointant la lunette au sud-sud-oüest, tantôt au sud-oüest, tantôt à l'oüest-sud-oüest, tantôt à l'oüest, tantôt à l'oüest-nord-oüest, qui sont les divers points où on a la mer pour horizon en la voyant de la sale de l'Observatoire; d'autres fois en pointant à l'Isle de Planier éloignée d'environ cinq lieües, & aux autres Isles & Caps qui forment la rade, ou pour mieux dire la grande anse de Marseille.

Je comprens que ce travail demande

une grande exactitude & subtilité pour meriter l'approbation de l'Academie, & devenir utile à la Physique & à l'Astronomie: mais je connois aussi de quelle importance il est de traiter à fond cette matiere, qui n'a pas encore été presque entamée, & qu'on peut regarder comme originale.

ARTICLE LXXXVII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE ROME.

On espere toûjours que *Mr. Fontanini* publiera le Catalogue de la curieuse Bibliotheque du sçavant Cardinal Imperiali. Cependant il travaille à rechercher *les antiquitez d'Orta*, Ville autrefois d'Etrurie, aujourd'hui de l'Etat Ecclesiastique, située sur une colline à l'endroit où la Nera tombe dans le Tibre, à trente quatre milles de Rome. Cette Ville est fort differente d'Orta Ville du Duché de Milan. L'Ouvrage de Mr. Fontanini est écrit en Latin, *Antiquitates Hortenses.*

Le Pere Jean Baptiste Salerni Jesuite, continuë dans le College des Grecs, des Conferences d'Histoire & de Controverse, sur l'ancien Etat de l'Eglise Orientale. Il en fit imprimer la premiere partie en mil sept cens six. C'est un abregé de l'Histoire de l'Eglise Orientale depuis le premier

Juin 1708.

Concile general jusqu'au second : *Specimen Ecclesiæ Orientalis à Concilio Nicæno primo usque ad Constantinopolitanum generale secundum ; in quo exponitur quæ qualisve fuerit eo tempore Orientalis Ecclesia, & quid senserit de Primatu Romani Episcopi.* In 8°. La saine Critique qui regne dans cet Ouvrage, la netteté, l'élegance du style, en font attendre avec impatience la suite.

Vous n'avez point parlé d'une dispute tres-vive qui a occupé la Scene depuis quatre ou cinq ans. *Mr. Sbaraglia* Professeur de Boulogne fit imprimer en 1704. un Livre contre les Oeuvres posthumes du fameux Malpighi, sous le titre de *Oculorum & mentis vigiliæ.* Mr. Horatio Floriani & Luca Terra Nova, prirent la plume pour venger leur Ami & leur Maître.

Un Auteur qui a pris le faux nom de Blancano Laurenti Servite de Boulogne, est venu au secours de Mr. Sbaraglia, dans un Livre imprimé à Modene & non à Cologne, comme la premiere page le dit : le titre de son Livre *De moralibus Criticæ regulis*, ne promet qu'une Morale pour les Critiques, dont les principes & les regles leur inspirent de l'équité & de la moderation ; mais l'application de ces regles est une censure de Mr. Malpighi & de ses Défenseurs, où les regles ne sont pas trop observées.

DE FLORENCE.

Les Ecrits de *Mr. Filacaia*, sont entre les mains de Mr. l'Abbé Salvini l'aîné. On espere qu'il les rendra publics. Le succès de *la premiere Centurie des Discours Latins*, que l'illustre Défunt avoit fait imprimer de son vivant, répond à son sçavant Ami, qu'il ne hazardera rien en publiant ceux qui n'ont point encore vû le jour. Il a encore laissé des *Poësies Latines* estimées, & *des Traductions de quelques Poëtes Grecs en vers Italiens*. Quoi que la Toscane ait eu peu de Poëtes qu'on puisse lui comparer, un génie heureux pour la Poësie, étoit sa moindre qualité. Juge integre éclairé; Magistrat prévoyant & charitable; Ami sincere & genereux; il est pleuré ailleurs que sur le Parnasse.

DE BOULOGNE.

Il paroit ici un Recüeil de Lettres sous le titre de *Proteo Secretario*, imprimé chez Monti. L'Auteur se nomme *Berenga*.

Mr. Dini Podestat de cette Ville, & *Mr. Tedeschi Giudice dell' orso*, sont aux prises sur les bornes de la Jurisdiction du *Giudice dell' orso*. Mr. Dini a tâché de la resserrer dans un Ouvrage auquel Mr. Tedeschi à répondu avec beaucoup d'érudition. Dans sa réponse il débroüille les

antiquitez de Boulogne plus clairement qu'on n'a fait jusqu'ici. Ces sortes de découvertes sont assez souvent le fruit des querelles Litteraires. *Mr. Dini* va donner un *Recüeil curieux de décisions sur les matieres criminelles.*

L'illustre *Marquis Orsi* a sur les bras plus d'un Adversaire. Vous vous étiez bornez dans vos Memoires à la défense du feu Pere Bouhours. Un bel Esprit de France a envoyé au Marquis même une Critique fine & spirituelle de ses *Considerations sur la maniere de bien penser.* Que la France s'élevât contre son Livre, il a dû s'y attendre, puisqu'il combat directement le goût François : mais il a dû être surpris que l'Italie se joignît à la France contre l'Ingenieux Apologiste des beaux Esprits Italiens. Un Académicien de Padoüe a écrit contre lui : l'Abbé Garafolo a répondu ; & il paroît une replique à la réponse. Voilà une guerre civile allumée entre les Ecrivains Italiens, qui achevera peut-être de les ramener au bon goût de l'ancienne Rome, pour les beautez naturelles de l'Eloquence & de la Poësie.

D'ALEMAGNE.

Mr. Fabricius a fait imprimer à Hambourg les Préfaces & les Epîtres de Mr. Grævius. On sçait avec combien de pureté & de delicatesse ce sçavant Homme écri-

voit en Latin. *Joannis Gravii Præfationes & Epistola centum viginti in* 8°.

On a donné à Francfort une nouvelle Edition plus ample & plus correcte, des Ouvrages de Mr. Valdschmidt premier Medecin du Landgrave de Hesse, grand Cartesien, *Johannis Jacobi Valdschmidt Medicinæ Doctoris, Archiatri Hassensis, Medicinæ Professoris primarii, Opera Medico-practica &c. Omnia ad mentem Cartesii. Editio nova, prioribus auctior & emendatior. Francofurti ad Mœnum, sumptibus Friderici Knochii* 1707.

On a imprimé à Lipsic deux Ouvrages posthumes du docte Martin Hanckius.

De Silesiis indigenis eruditis post Literarum culturam cum Christianismi studiis anno 965. *susceptam, ab anno* 1169. *ad annum* 1550. *Lipsiæ in* 4°.

De Silesiis alienigenis eruditis in 4°.

D'ANGLETERRE.

On a traduit en Anglois le Dictionnaire critique de feu Mr. Bayle.

Mr. Tonson a fait imprimer en deux tomes les Ouvres du fameux Couley.

Le Docteur Morton travaille à l'Histoire naturelle de la Province de Northampton.

DE HOLLANDE.

On a imprimé le second tome de la Re-

publique des Hebreux, *De Republicâ Hebræorum*, par Mr. Leydeker. Le sçavant Auteur traite dans ce second tome, de l'état des Juifs depuis le Schisme de Jeroboam jusqu'à la ruine de Jerusalem.

Mr. Masson a donné la vie d'Ovide tirée de ses Ouvrages & distribuée par années sur le même plan qu'il avoit donné celle d'Horace. On imprime la vie d'Epicure par le même Auteur.

Mr. Saurin Ministre François a fait imprimer ses Sermons, ils sont estimez. L'Auteur, quoi que jeune, a de la capacité & du goût, qui joint à un rare talent pour l'Eloquence, l'égaleront aux plus fameux Orateurs. Les Sermons qu'il a imprimez sont presque tous sur des sujets de Morale. Il n'est rien à Mr. Saurin de l'Academie Royale des Sciences.

Mr. Overbeck fera paroître dans peu une exacte description des Monumens antiques de Rome gravez sur les desseins levez à Rome, même par son Cousin feu Mr. Overbeck Peintre distingué. On n'a peut-être rien vû de plus exact sur cette curieuse matiere. Les planches sont accompagnées de la description & de l'histoire de chaque ancien monument. Cela remplira trois tomes in-folio.

Mr. Barbeyrac a traduit en François la seconde partie des Sermons de feu Mr. Tillotson Archevêque de Cantorbery: sa Version fait regreter qu'il n'ait pas traduit la premiere.

DE NANCY.

Nous avons perdu avec un extrême regret le R. P. Hommey Augustin, que sa mauvaise complexion a contraint de changer d'air. Sa probité, son inclination bienfaisante, le faisoient considerer de son Altesse, & de toute la Cour, autant que sa vaste érudition. Peu de tems avant que de partir il avoit fait imprimer à Luxembourg par Chevalier, le premier trimestre d'un Journal Historique, *Diarium Europæum Historico-Literarium*. Il a presenté à nôtre Cour quelques autres Ouvrages en style lapidaire. Il travaille à l'Histoire du siécle passé qu'il prétend donner en Latin.

Le Pere Frizon Jesuite fait imprimer ici la vie du Cardinal Bellarmin.

DE LYON.

Mr. l'Abbé Danet vient d'achever ici l'impression de son nouveau Dictionnaire François-Latin. Ce Livre est parfaitement bien imprimé : en voici le titre : *Grand Dictionnaire François & Latin, enrichi des meilleures façons de parler en l'une & l'autre Langue, avec des notes de Critique & de Grammaire ; composé par ordre du Roi, pour servir aux études de Monseigneur le Dauphin & de Messeigneurs les Princes, par Mr. l'Abbé Danet, Abbé de Saint Nicolas de*

Juin 1708.

n; nouvelle Edition corrigée & aug-
: considerablement par l'Auteur. A
chez Nicolas de Ville ruë Merciere
in folio pag. 1340.

. de la Valette prend soin de recüeillir
criptions Romaines,& les bons mor-
d'antiquité, qu'on trouve sur nôtre
igne. Il les fait arranger dans la
de sa maison. Il vient d'y faire trans-
un piédestal ou cippus, qu'on a
é au dessus de l'urne où étoient les
es avec quelques ossemens d'un nom-
uartillus. Voici l'inscription qui est
ux caracteres & parfaitement bien
vée:

E T AET. M. L. IVLII QVAR-
I HOMINIS PROBISSIMI AELA-
CONIVGI KARISSIMO HILA-
ET APTEMIVS FILI EIVS ET
INNA SOROR. P. C. ET SVB
A DEDIC.

aroit que cette inscription est du
l siécle seulement. Pline est le pre-
à ce qu'on croit, qui s'est servi de
simus.

Libraire de cette Ville nommé
lard vient enfin d'achever en vingt-
is volumes in 12. l'édition des Ser-
, panegyriques, & autres Oeuvres de
lu P. Edme Bernard Bourée, qui est
re de l'Oratoire de Dijon. Il y a plu-
s 1708.

ſieurs années qu'on travaille à cette édition, & le dernier volume qui eſt celui de la retraite, commence à paroître depuis peu de jours.

J'ai actuellement devant les yeux tous ces volumes, & j'y compte quatre volumes pour le Carême, (il n'a laiſſé aucun jour de la ſemaine vuide,) cinq volumes de Panegyriques des Saints, quatre volumes d'homilies pour les Dimanches, trois volumes pour les Myſteres de JESUS-CHRIST & de la Vierge, un volume pour l'octave du Saint Eſprit, un pour l'octave du très Saint Sacrement, un pour l'octave de l'Aſſomption, & un pour l'octave des morts, & un volume pour une retraite de dix jours.

Dans la préface du premier volume ſur les Myſteres, il dit une choſe qui merite quelque attention : il me ſemble, dit le P. Bourée, que les Miniſtres de la parole, qui ne font en ces jours ſacrez (des Myſteres) que de purs diſcours de Morale, ou ſe contentent d'effleurer le Myſtere, ne répondent pas à l'intention de l'Egliſe, & fruſtrent l'attente de ſes enfans, qui ont droit d'exiger qu'on les inſtruiſe ſur le Myſtere même.... Ce n'eſt pas prêcher le Myſtere, que de le traiter legerement & ſuperficiellement. Il arriveroit un étrange inconvenient, ſi cette methode étoit ſuivie. C'eſt qu'inſenſiblement les Fidelles tomberoient dans une ignorance craſſe de leur

eligion, & par une suite inévitable, dans
déreglement des mœurs, à cause de la
aison étroite de l'un & de l'autre. Il ajou-
, que le Discours sur le Mystere tenant
ne espece de milieu entre le Sermon de
Morale & le Panegyrique, demande plus
'ornement que le premier & moins que le
second.

Voici le titre du Livre: *Sermons prê-
chez par le R. P. Edme Bernard Bourée
Prêtre de l'Oratoire. A Lyon chez Leonard
Plaignard in 12. volume 21.* La retraite
qui vient de paroître est intitulée: *Medita-
tions pour deux retraites de dix jours à
l'usage des personnes peinées & tentées de
défiance de la Misericorde divine, par le
R. P. &c. chez le même 1707.* Cette re-
traite peut être fort utile aux personnes
scrupuleuses. L'Auteur dit dans la preface,
que le Demon qui trompe les pecheurs
par l'idée d'une misericorde excessive, s'ef-
force de tromper les Justes par une idée
toute opposée. Il leur dépeint Dieu com-
me un Juge inexorable, toûjours attentif à
leurs moindres défauts, qui les examine
avec une exactitude incroyable, & les pu-
nit avec une severité inflexible. Comme il
les voit tres susceptibles de crainte par
leur temperament, il augmente cette dis-
position naturelle, & leur transforme les
imperfections & les fautes legeres en vices
capitaux & indignes de pardon. Ainsi elles
s'inquietent, se découragent; & l'abbate-

ment où les jette leur trouble, est sans comparaison plus dangereux que les fautes mêmes : sous prétexte de conserver la crainte de Dieu, elles perdent la confiance, confondent les pechez veniels avec les mortels, & se jettent dans un abîme de tristesse, que Saint Bernard compare à un Enfer. C'est sur tout pour ces personnes que cette retraite est composée. L'Auteur s'applique ce mot de Saint Paul, *Consolamini pusillanimes*, & ces paroles de Saint Bernard, *O quomodo condolet, quomodo mulcet, quomodo plangit, quot argumenta pietatis reperit, quibus erigat desolatum.*

DE PARIS.

Diverses personnes ont souhaité avoir dans un seul volume *les Discours sur l'Histoire Ecclesiastique*, que Mr. l'Abbé Fleury a mis à la tête de certains tomes de son Histoire Ecclesiastique : Emery les vend dans un Tome in 4°.

Voici les Livres nouveaux qui ont paru depuis peu.

La maniere de juger des Ouvrages de Mr. le Noble, par Mr. Paradis chez Huguier.

Voyage de l'Acadie par Mr. Diereville chez Girin.

L'Entretien d'un Philosophe Chrétien & d'un Philosophe Chinois sur l'existence & la nature de Dieu. A Paris chez David. C'est un Ouvrage du fameux *Pere Malbranche.*

Memoire pour l'Histoire des Fanatiques, chez Moreau.

Traité des Contrats de Mariage, chez Beugnié au Palais.

Un Auteur anonyme a critiqué les Ecrits posthumes de Mr. Boscager Jurisconsulte celebre, *Observationes Criticæ in Scripta posthuma Joannis Boscagerii, Authore Alethophilo Juris utriusque Doctore, chez Huguier.*

L'Editeur des Ouvrages attaquez à répondu par une Lettre qui en promet d'autres, *Epistola prima apologetica.*

On a fait de nouvelles éditions *des Entretiens de Mr. de Fontenelle sur la pluralité des mondes, chez Brunet*; *du Traité du Poëme Epique par le feu Pere Bossu Chanoine Regulier de Sainte Genevieve, chez Nion*; *Des* Voyages Historiques *de l'Europe, chez le Gras.*

Josse va donner la troisiéme édition du Nouveau Testament traduit sur la Vulgate par le feu Pere Bouhours Jesuite.

Brunet imprime *Gasconiana, ou les bons mots des Gascons.* Mr. de Montfort passe pour l'Auteur de ce divertissant Recüeil.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Juin 1708.

ART. LXXI. JOannis Nicolai Libri quatuor de Sepulchris Hebræorum. *Ouvrage de Jean Nicolaï ancien Professeur de Tubinge sur les Tombeaux des Juifs &c.* Page 913

ART. LXXII. *Traité de la Regale, par Mr. Audoul Avocat &c.* p.924

ART. LXXIII. *Les Actes véritables des Martyrs recueillis, revûs, & corrigez par le R. P. D. Ruinard, & traduits en François par Mr. De Maupertuis.* p.934

ART. LXXIV. *Discours prononcez dans l'Academie Françoise en Mars 1708. à la reception de Mrs. les Abbez Mongin & Fraguier.* p.940

ART. LXXV. *La Science de l'Ecriture Sainte en 4. Tables, dédiée à Monseigneur le Cardinal d'Etrées, par Mr. le Curé de Sainte Opportune.* p.979

ART. LXXVI. Quænam Prerogativæ debeantur &c. *Ce que les Ambassadeurs, les Envoyez, & les Residens ont droit d'exiger &c.* p.977

ART. LXXVII. *Lettres écrites des Missions étrangeres par des Peres Jesuites &c. 8e. Recüeil.* p.982

Art. LXXVIII. Η ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ. *Le Nouveau Testament avec des Scholies Grecques tirées presque toutes des Auteurs Grecs, par Jean Gregori Archidiacre de Glocestre.* p. 991

Art. LXXIX. *Eloge du R. P. D. Jean Mabillon de la Congregation de Saint Maur.* page 993

Art. LXXX. *La veritable Religion cherchée & trouvée.* p. 1011

Art. LXXXI. *Nouvelle Methode de raisonner du Pere de la Roche Jesuite.* page 1022

Art. LXXXII. *Explication simple des Ceremonies de l'Eglise par D. Claude de Vert Tresorier de l'Abbaye de Clugny &c. Tome 2.* p. 1059

Art. LXXXIII. Quæstio medica &c. *These de Medecine de Mr. Gastaldi.* p. 1068

Art. LXXXIV. Res prosperas Hostibus minus gloriæ &c. *Discours du P. le Jay Jesuite &c. Que les Ennemis ont moins tiré de gloire de leurs avantages, que la France n'en a tiré de ses disgraces.* page 1071

Art. LXXXV. *Introduction à la Géographie &c. Par Mr. de Fer Geographe &c.* page 1077

Art. LXXXVI. *Remarques sur les Reflexions de Mr. Cassini sur les bassesses apparentes de la mer observées à Marseille &c.* p. 1079

ART. LXXXVII. *Nouvelles Litera*

De Rome. p.1

De Florence. p.1

De Boulogne.

D'Alemagne. p.1

D'Angleterre. p.1

De Hollande.

De Nancy. p.

De Lyon.

De Paris. p.

Fin de la Table.

:rrata de Juin 1708.

21. lig. 21. qu'approcher, *lisez*, d'approcher.

). *lisez*, la vûë de ces prodiges.

'ante, *aprés* [chrestienne] *met-virgule & ostez le point.*

. bas de la page, *lisez*, Douvel.

dern. *lisez*, amis.

penul. *lisez*, pretieuse.

16. *lisez* répond.

20. on receut, *lisez*, ou.

18. Baviere, *effacez*, & aux lig. es.

7. du Perou,

4. quisque, *lisez*, puisque.

penul., *lisez*, convenoit.

l. 12. *aprés* Decembre, ajoûtez,

l. 22. *lisez*, Thiers.

l. 27. Brocardo, *lisez*, Bocardo.

l. 11. terme, *lisez*, termes.

l. 14. tout homme est substance, tout animal, &c.

l. 5. Brocardo, *lisez*, Bocardo.

l. 5. & universellement, *lisez*, & uefois universellement.

. l. 10. *mettez un point avant ces es* (dans quelques Eglises) *ostez-le*

.

. l. 16. que pour, *lisez*, que par.

. l. 20. de la terre, *lisez*, de terre.

. l. 12. discours prononcé, &c. *Ce est renversé.*

. l. 1. *lisez*, *filicaia*.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1708.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez JAQUES ESTIENNE Libraire, Ruë Saint Jaques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu.

Avec Privilege & Approbation. 1708.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Juillet 1708.

ARTICLE LXXXVIII.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE par Mr. l'Abbé Fleuri, ci-devant Sous-Precepteur du Roi d'Espagne, de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & de Monseigneur le Duc de Berry. Tome douziéme. A Paris chez Pierre Emery, Quay des Augustins &c. Volume *in* 4°. *pag.* 614.

MONSIEUR l'Abbé Fleuri suit toûjours dans ce douziéme tome sa méthode ordinaire. Il donne ce qu'il a puisé dans les sources les plus pures, sans y rien mêler qui en altere

la pureté : ce qui n'empêche pas qu'il ne seme à propos des reflexions très-judicieuses ; mais elles sont courtes, & sortent pour ainsi dire du fonds même des sujets qu'il traite. Toute son Histoire est donc comme une suite de tableaux, dans lesquels il presente tour à tour aux Curieux tout ce qu'il a trouvé de plus beau en parcourant les vastes campagnes de l'Eglise. Ce tome comprend cent vingt huit ans, c'est-à-dire depuis l'an 925. jusques à l'an 1053. Il est distribué en cinq livres qui sont le cinquante cinquiéme, sixiéme, septiéme, huitiéme, & neuviéme de l'Ouvrage entier. Nous allons en extraire ce qui nous a paru de plus important, en rapprochant les choses qui ont rapport entre elles, & que le sage Historien a très prudemment laissées dans leur arrangement naturel.

Et d'abord il est bon d'avertir, que ce douziéme tome renferme ces tems tenebreux du dixiéme siecle, ou la simonie, les débauches les plus infames, & la corruption presque generale du Clergé, furent une

preuve aussi singuliere que triste de la protection de Jesus-Christ sur son Eglise contre le débordement des vices, qui vrai-semblablement devoit attirer le naufrage de la Foi ; mais qui servit au contraire à l'établir plus solidement, suivant ces paroles du Sauveur, *Et portæ Inferi non prævalebunt adversùs eam.* Le début de l'Auteur convient parfaitement à cette idée générale. Il commence par la mort de Seulfe Archevêque de Reims, qui suivant les bruits de ce tems-là, fût empoisonné par les gens de Hebert Comte de Vermandois, qui eût la hardiesse & le credit de placer sur le trône de cette illustre Eglise son fils Hugues, enfant de cinq ans. La Cour de Rome & celle de France favorables à cette intronisation, donnérent lieu aux troubles qui désolérent l'Eglise de Reims, & qui durérent jusqu'au Concile d'Ingelheim en 948. où Huges fut enfin excommunié canoniquement, & Artaud confirmé dans l'Archevêché par Marin Legat du Pape Agapit II.

Ce ne fut pas l'unique secousse

que sentit l'Eglise de Reims. Elle eût encore beaucoup à souffrir sous l'Archevêque Arnoul. Celui-ci qui étoit fils naturel de Lothaire, après la mort du quel & celle de son fils Loüis le fainéant, les François déférérent la Couronne à Hugues Capet; indigné de l'exclusion qu'on avoit donnée à Charles son Oncle, fils de Loüis d'Outremer, que la succession regardoit naturellement, chercha à soutenir la Couronne dans sa Maison. Dans ce dessein il appella Charles en France, & lui livra la Ville de Laon & Adalberon qui en étoit Evêque. Mais s'étant ensuite reconcilié avec le Roi Hugues, ce Prince pour se l'attacher, lui donna l'Archevêché de Reims vacant par la mort d'un autre Adalberon. Cette promotion se fit dans les formes. Mais bientôt après Arnoul fut pris, ou plûtôt se laissa prendre par Charles son Oncle, qui se saisit de Reims par la trahison du Prêtre Adalger, qui prétendit n'avoir livré la Ville que par ordre d'Arnoul même. L'intrigue ne se démêla pas d'abord. Gerbert fameux dés

lors, & qui le devint encore plus, joüa habilement son rôle. Il avoit de l'ambition bien au de là de sa naissance, qui étoit tres obscure en Auvergne. Il fut élevé à Aurillac dans le Monastere de Saint Gerauld. Raimond son Maître en étant devenu Abbé, l'envoya au Comte de Barcelone, qui le mit auprès d'un Evêque nommé Haïton, de qui il apprit les Mathematiques, comme on les sçavoit dans ce tems-là. A la faveur du Comte & de l'Evêque, Gerbert s'insinüa chez l'Empereur Otton dans un voyage à Rome. Il obtint d'Otton la celebre Abbaye de Bobio dans le Diocese de Pavie. Mais cet établissement n'étant pas à son gré, il revint en France se retirer à Reims près de l'Archevêque Adalberon, à qui il prétendit succeder, suivant la désignation même de l'Archevêque.

Mais se voyant déchû de sa prétention par l'élection d'Arnoul, il ne se découragea point. Il s'attacha au nouveau Prélat & au Prince Charles, jusqu'à être d'intelligence avec eux pour livrer la Ville de

Reims. Bientôt après se flatant peut-être de faire réüssir ses nouvelles esperances, il quita solemnellement l'Archevêque & le Prince, pour prendre le parti de Hugues; & pour se signaler davantage, il fut des plus ardens à poursuivre la condamnation d'Arnoul. Mr. Fleuri développe tous ces mysteres par les lettres de Gerbert, & par l'Histoire du Concile de Reims en 991. que Gerbert nous a laissée, & dont la conclusion fut l'abdication volontaire d'Arnoul, confirmée par lui-même en plein Concile. Gerbert fût élû & sacré Archevêque de Reims sur le fondement de cette renonciation, qui toute cimentée qu'elle parut, se démentit dans la suite, & ébranla de nouveau par son mouvement l'Eglise de Reims.

Gerbert ne parut pas si content qu'on l'auroit crû d'une promotion qu'il avoit souhaitée. Est-ce qu'il n'avoit plus les mêmes sentimens, ou qu'il les dissimule dans une de ses lettres à l'Abbé & aux Moines d'Aurillac, où il gémit des embarras & des chagrins que lui attiroit sa nou-

velle Dignité ? Il en eut auxquels il ne s'attendoit pas. Le Pape Jean XV. cassa la déposition d'Arnoul & l'ordination de Gerbert, & interdit tous les Evêques qui y avoient eu part. C'étoit ce qu'avoient prévû les Défenseurs d'Arnoul, & entre les autres le Sçavant Abbon de Fleuri. Ils avoient prétendu que la déposition d'Arnoul ne pouvant se faire indépendamment du Pape, il falloit attendre sa réponse aux Lettres du Roi Hugues & des Evêques sur ce sujet. Les Adversaires de l'Archevêque avoient ou soûtenu le contraire, fondez sur l'indignité des sujets qui occupoient alors la Chaire de Saint Pierre, comme si cette Chaire tiroit ses privileges du mérite personnel des Papes, & non pas de la prérogative qu'elle a reçûë de Jesus-Christ; ou avoient soûtenu qu'on avoit suffisamment informé le Pape, dont la négligence à répondre, & le procedé irregulier & simoniaque autorisoient le Concile à remedier par eux mêmes aux maux pressans d'une Eglise affligée. Ces derniers qui l'emportérent, avoient à leur

tête Gerbert & Arnoul Evêque d'Orleans, qui faisoit la fonction de Promoteur du Concile. Gerbert travailloit plus sourdement. Mais il ne se peut rien de plus vif que la déclamation d'Arnoul, qui donna un peu plus qu'il ne falloit, carriere à son éloquence, qui étoit d'une espece à emporter l'Orateur au delà des bornes. C'est ce qu'a très sagement observé Mr. l'Abbé Fleuri, dont voici les paroles :

Le Discours d'Arnoul (d'Orleans) pris à la rigueur, contient sans doute quelques propositions excessives, & qui semblent tendre au mépris du Saint Siege. Mais nous ne trouvons guere en ce tems là d'Ecrivains parfaitement éxacts dans leurs expressions ni même dans leurs pensées ; & il est juste d'expliquer favorablement les paroles d'un Evêque venerable par son âge & son sçavoir, qui étoit comme l'ame de ce Concile. Au fonds loin de conseiller le schisme, il commence par déclarer qu'il faut respecter l'Eglise Romaine, & obéir au Decrets du Pape : & ailleurs il dit expressément

qu'il appartient au Pape de juger de toute l'Eglise... Ces reflexions & quelques autres que Mr. l'Abbé Fleuri fait au même sujet, étoient necessaires pour excuser l'Evêque Arnoul ; mais elles le seroient à plus forte raison pour excuser Gerbert, s'il étoit vrai, comme Mr. Fleuri le donne à entendre, que ce Discours attribué à Arnoul fût en effet de Gerbert même, qui auroit débité ses pensées sous le nom d'autrui. Quoiqu'il en soit l'affaire d'Arnoul & de Gerbert fut de nouveau examinée au Concile de Mouson dans la Province de Reims, par ordre du Pape Jean XV. Et ce ne fut qu'après la mort de Hugues Capet sous le Roi Robert son fils, qui acquiesça enfin à la volonté de Gregoire V. successeur de Jean, que Gerbert, après avoir donné à sa cause tous les meilleurs tours, laissa enfin absolument l'Archevêché de Reims à Arnoul, qu'on fit sortir de prison, & qu'Abbon de Fleuri eut commission de rétablir, en lui donnant le *Pallium*, qu'il avoit reçu pour lui de la main du Pape. Mais Gerbert ne

tomba que pour se mieux relever. Il obtint de l'Empereur Otton son Eleve l'Archevêché de Ravenne ; & environ un an après étant devenu Pape sous le nom de Silvestre second, il fut bien aise de mettre lui-même la derniere main à l'affaire de Reims. C'est ainsi que Loüis douze ne se souvint plus des injures qu'il avoit reçûës étant Duc d'Orleans. Gerbert écrivit donc à l'Archevêque Arnoul, le confirma dans l'exercice de ses fonctions, & de toute l'autorité dont avoient joüi ses Prédecesseurs, défendit à qui que ce soit de lui reprocher le crime pour lequel il avoit été déposé, ajoûtant au reste, que la condamnation d'Arnoul n'avoit pas été revoquée comme injuste en soi, mais faute d'avoir été autorisée par le Pape. N'est-ce pas là une retractation des sentimens contraires ; qu'il avoit peut-être soutenus dans la chaleur de la querelle ?

Rome qui décidoit des affaires des autres Eglises, étoit elle même dans un état pitoyable. L'infame Marosie engagée avec Guy trop connu par mille crimes, entre autres par

le massacre de Jean X. avoit élevé sur le trône Pontifical son fils Jean, qu'on nomme Jean XI. digne fruit d'une union sacrilege. Octavien fils d'Alberic & petit fils de la même Marosie, s'étoit fait élire Pape à l'âge de dix huit ans sous le nom de Jean XII. C'est le premier Pape qui ait changé de nom. Que n'est-il pour l'honneur de l'Eglise enseveli avec ses débauches dans d'éternelles tenebres ? Monsieur Fleuri en gemissant avec tous les gens de bien sur ces malheurs de la premiere & de la maitresse des Eglises, donne bien de la consolation en racontant les beaux faits de tant de Saints & illustres Personnages, qui gouvernoient les Eglises d'Alemagne sous les Ottons, & sous l'Empereur St. Henri. Les Moines le disputoient en Sainteté avec les Prélats, qu'on tiroit en grand nombre des Monasteres. L'Archevêque de Cantorberi en particulier ne se prenoit que là. Aussi ne voyoit-on qu'érection d'Evêchez, & fondations de maisons Religieuses. On forçoit les Saints à se charger des Prélatures., & les Empereurs

charmez de la ſainteté qu'ils n'imitoient pas toûjours, cherchoient du moins à faire éclater leur magnificence envers les Egliſes & les Monaſteres. C'eſt à ce tems, vers l'année 960. ou les ſuivantes, qu'on doit rapporter l'érection des Egliſes de Prague, de Magdebourg, de Merſbourg & de pluſieurs autres.

Environ trente ans auparavant avoit commencé la celebre Congregation de Clugni ſous le St. Abbé Odon, qui unit le premier diverſes Maiſons enſemble, Clugni, Maſſay, Deols &c. Mr. Fleuri repréſente les rares vertus de ce Saint, ſa grande réputation auprès des Papes & des Princes, la réforme qu'il mit avec ſuccès en divers endroits. St. Mayeul & St. Odilon ſoutinrent avec éclat après Odon la réputation de Clugni. Les Rois & les Empereurs y venoient faire leurs prieres, & leurs offrandes toûjours magnifiques. Tous les pays de l'Europe produiſirent dans ce même ſiecle des Reſtaurateurs de la vie Monaſtique. St. Gerard de Brogne ſe diſtingua en Flandre. l'Abbé Turquetul, & St.

Dunstan en Angleterre ; en Italie Saint Romuald Fondateur des Camaldules ; dans la Calabre qui appartenoit encore aux Grecs, l'admirable Saint Nil ; en Grece Saint Paul de Latre &c. Parmi tant de Saints Religieux & Anachoretes, Monsieur Fleuri en distingue pourtant trois qui brilloient en même tems. Odilon de Clugni surnommé le pieux & le debonnaire, à cause de sa bonté ; Guillaume de Dijon surnommé par dessus la regle, à cause de sa ferveur ; Richard de Saint Vannes surnommé la Grace de Dieu à cause de sa douceur.

Mais quelques admirables que fussent, chacun en leur genre, les établissemens de ces grands Saints, rien n'est peut-être si beau & si sagement institué, que l'Ordre qu'avoit mis Turquetul dans son Abbaye de Croiland. Ce grand Homme qui étoit de la Maison Royale, & qui avoit été Chancellier d'Angleterre, avoit renoncé à toutes les Grandeurs dont il joüissoit dans le monde, pour passer le reste de ses jours dans cette sainte Maison, qu'il

avoit rétablie & enrichie d'une partie considerable de ses biens. Voici le plan que nous en a laissé Ingulfe dans l'histoire de cette Abbaye. La Communauté étoit divisée en trois ordres. Les jeunes depuis l'entrée jusqu'à la vingt-quatriéme année de Profession, portoient tout le travail du Chœur, du Refectoir, & des autres Offices, s'appliquant en tout à gagner les bonnes graces des Superieurs : que s'il s'en trouvoit quelqu'un de rebelle & de contentieux, il étoit separé & sevérement puni. Ceux du second ordre, c'est à dire, depuis vingt-quatre jusqu'à quarante ans de Profession, étoient dispensez de la plûpart des Offices, & appliquez principalement aux affaires & au gouvernement de la Maison. Les Anciens depuis quarante jusqu'à cinquante ans de profession, étoient déchargez des fonctions du Chœur, excepté les Messes, & dispensez d'aller au cloître ou au refectoir, & de toutes les obediences exterieures, comme de Proviseur, de Procureur, de Cellerier. Au delà de cinquante ans de Profession on leur

donnoit à chacun une chambre dans l'Infirmerie, avec un garçon pour les servir, & un jeune frere qui mangeoit avec le Pere, tant pour son instruction que pour la consolation du Vieillard : & celui-ci alloit au chœur, au refectoir, & par toute la Maison, quand & comme il lui plaisoit. On ne lui parloit d'aucune affaire fâcheuse ; & on lui laissoit attendre en paix la fin de sa vie. Mr. l'Abbé Fleuri n'a-t'il pas raison de dire, que ce reglement étoit digne de servir de modelle à d'autres ? Les cinq Religieux que Turquetul trouva seuls dans ce Monastere, qui avoit été ruiné par les Normans plus de soixante & quinze ans auparavant, vécurent tous dans l'exactitude de cette regle jusqu'à plus de cent ans ; & l'un d'eux nommé Clerembault, alla jusqu'à cent quarante-huit ans. Tant il est vrai, que Dieu bénit la sainteté qui n'est pas toûjours portée jusqu'à une extrême rigueur, ennemie de toute sorte d'adoucissemens, du moins dans un âge avancé.

En parlant des Moines d'Angle-

Directeur ne seroit pas mieux fondé, qu'un débiteur, qui en vertu de ce même Concile, se croiroit à couvert de ses créanciers en allant, ou en revenant de l'Eglise. Il ne suffit donc pas d'alleguer des Canons, si l'on ne montre qu'ils sont encore en vigueur.

Mr. l'Abbé Fleuri rend justice aux Sçavans de ce tems-là, qui étoit un tems d'ignorance aussi-bien que de corruption. Abbon de Fleuri étoit sans doute un des plus distinguez; aussi bien que Gerbert, Arnoul d'Orleans, Atton Evêque de Verseille; Ratthier Evêque de Verône, & puis de Liege. Nous avons d'Abbon outre son Apologie, où il se justifie auprès des Rois Hugues & Robert, de l'accusation qu'on faisoit contre lui, d'avoir excité la sédition des Moines de Saint Denis & de leurs serfs contre les Evêques, qui vouloient leur ôter les dixmes, nous avons, dis-je, un recüeil de Canons, divisé en cinquante deux articles, contenans les devoirs des Rois & ceux des sujets. Abbon, qui est reconnu Saint &

Martyr, étoit un esprit ferme, que le péril ne détournoit pas de ses saintes entreprises. Il fut tué par un Gascon, lors qu'il travailloit à réformer le Monastere de la Reole. Le Gascon séditieux lui porta un coup de lance au côté gauche, qui traversoit les côtes. Le Saint ne cria point; & dit sans s'émouvoir, celui-ci y va tout de bon. Le Moine Aimoin qui le suivoit & qui a écrit sa vie, voyant le sang couler de sa playe en abondance, devint pâle & tremblant: sur quoi le Saint Abbé lui dit d'un visage serain, que feriez-vous donc, si vous étiez blessé vous-même?

On a des Lettres d'Abbon & son Capitulaire, ou Traité touchant les souffrances de l'Eglise, divisé en trois parties. La premiere est des Jugemens des Evêques, où Mr. Fleuri remarque qu'il n'appuye ses maximes, que sur les fausses Décretales qui avoient grand cours alors. La seconde partie traite des Ordinations des Evêques: & cet endroit est un peu vif & critique, aussi-bien que la troisiéme partie, touchant les biens des Eglises. Mais ce que nous

avons de Rathier touchant les vices du Clergé l'eſt encore bien davantage. Rathier avoit des talens bien mêlez ; mais il n'avoit pas celui de ſe faire aimer. Il lui arriva quelque choſe de ſemblable à ce que l'on dit du jeune Denis de Syracuſe. Obligé de quiter Verone, où il étoit mépriſé & perſecuté, il ſe refugia en Provence chez un Seigneur nommé Roſtaing, dont il inſtruiſit le fils, & compoſa pour lui une Grammaire, qu'il intitula, *ſerva dorſum*. Rathier fut rétabli pluſieurs fois à Vérone, où il eut juſqu'à la mort bien à démêler, auſſi-bien qu'à Liege, & par tout où il fut. C'étoit un homme zelé, mais ardent & inquiet. Mr. l'Abbé Fleuri nous a donné ſon portrait d'après Rathier même, qui le fit dans un écrit qu'il appelle Conjecture. Il étoit fils d'un Charpentier : c'eſt pourquoi il aimoit tant à bâtir ou à reparer des Egliſes. Il étoit trop pauvre pour avoir ni Chapelain ni valet. Il étoit mal propre en ſes habits & en ſa chauſſure. Il couchoit le plus ſouvent à terre ou ſur un banc. Il faiſoit manger

lui toutes ſortes de gens, & jeu-
ſouvent juſqu'à None, c'eſt à
juſques à trois heures, pour faire
ence pour les autres. Il ne ſouf-
point qu'on lui baisât les pieds. Il
mettoit point en peine des mé-
ces, & donna une fois douze ſols
homme qui lui avoit dit des
es. Il étoit tout occupé de la
re, fuyoit la multitude, aimoit
litude, & ne dédaignoit pas les
ux ſerviles. Il n'alloit point
e Roi, ou les Grands, il ne leur
ndoit rien, & refuſoit même
preſens. Il reprenoit tout le
le, & mettoit par écrit les dé-
, principalement du Clergé : &
it ce qu'il auroit fallu taire.
rmi les Ouvrages de Rathier,
ıs important eſt ſa Lettre à Pa-
u ſujet de l'Euchariſtie. Il y
le improuver que Patric diſe
les jours la Meſſe : mais il eſt
de remarquer que Rathier ne
amne pas cette pratique en elle
e, qui a été de tout tems la pra-
: commune de l'Egliſe, mais
rapport aux ſentimens de ce
e, qui penſoit déja comme Be-
er, qui ne commença pourtant

de répandre ſes erreurs que plus de ſoixante ans après la mort de Rathier, & qui furent condamnées pour la premiere fois dans le Concile tenu à Rome par le Pape Leon IX. en 1050. Rathier dans la Lettre dont nous parlons, dit ces paroles mémorables, qui ſont une belle preuve de la tradition conſtante ſur cet Auguſte Myſtere, qui n'avoit point été alterée par l'ignorance & la dépravation de ce ſiécle déplorable. Mr. Fleuri cite encore dans un autre endroit un beau morceau de Gerard Archevêque de Cambray, touchant la verité de la Tranſubſtantiation. Voici le morceau de Rathier.: „ Croyez-moi, mon frere, „ dit l'Evêque de Verone, Com„me à Cana de Galilée l'eau fut „ changée en vin véritable, & non „ figuratif; ainſi ce vin devient de „ vrai ſang, & ce pain de vraye „ chair. Que ſi le goût & la couleur „ qui demeurent, vous perſuadent „ autre choſe, ne croyez-vous pas à „ l'autorité de l'Ecriture, qui dit „ que l'homme fut formé du limon „ de la terre. L'homme toutefois
 n'a

„ n'a point la figure de la terre & du
„ limon, il n'en a que la substance.
„ Croyez ici que c'est le contraire,
„ & qu'encore que la couleur & la
„ saveur demeurent, ce que vous
„ prenez est de vraye chair & de
„ vrai sang. Mais vous demandez
„ de quel corps est cette substance,
„ d'où elle est tirée, & si le pain est
„ ôté invisiblement, ou changé en
„ chair ; car voilà ce qui frappe la
„ curiosité humaine. Interrogeons
„ l'Evangile. Rathier rapporte les
paroles de l'institution de l'Eucha-
„ ristie, & conclut : „ Voilà de quel
„ corps est cette chair & ce sang,
„ d'autant plus certainement, que
„ nous l'apprenons par la bouche de
„ la Verité même. Ne vous mettez
„ point en peine du reste, puisqu'on
„ vous dit, que c'est un mystere, &
„ un mystere de Foi. Si c'est un
„ mystere, on ne le peut compren-
„ dre : s'il est de Foi, on doit le
„ croire, & non pas l'examiner.

Monsieur Fleuri joint aux affai-
res de l'Eglise celle des Etats. Il
marque l'époque du regne des Ale-
mans en Italie, vers la fin de l'an-

née 951. Rodolphe Roi de Bourgogne en avoit été chassé après deux ans de regne. Hugues Comte d'Arles fils de Thibault & de Berthe fille du Roi Lothaire avoit été reconnu en la place de Rodolphe Roi de Lombardie. Marosie, dont on a déja parlé, femme également impudique & imperieuse, avoit réüssi à engager Hugues à l'épouser, pour être maître de Rome, où elle étoit la dominante. Hugues & sa nouvelle épouse avoient été chassez de Rome, & celle-ci retenuë prisonniere par son fils Alberic, pour se vanger sur tous deux du soufflet qu'il avoit reçû de Hugues, à qui il donnoit à laver par ordre de sa Mere. Hugues abandonné des Italiens s'étoit enfin retiré en Provence avec ses tresors, cedant le Royaume de Lombardie à son fils Lothaire ; qui ayant été empoisonné, le laissa à Berenger son competiteur, jusqu'à ce que quatre ans après Adelaïde veuve de Lothaire appella à son secours Otton premier surnommé le Grand, qui chassa Berenger, & joignit la Lombardie à ses autres Etats, par le ma-

riage de son fils Adelbert avec la jeune Veuve Adelaïde.

Otton revint encore en Italie à la priere du Pape Jean XII. Il fut admirablement bien reçû à Rome l'an 962. Il y fut couronné Empereur par le même Pape, à qui de son côté il fit de riches présens. Mais le capital fut la confirmation authentique des donations de Pepin & de Charlemagne, comprenant la Ville de Rome, son Duché & ses dépendances, plusieurs Villes de Toscane, l'Exarcat de Ravenne, la Pentapole, plusieurs autres places de Lombardie, plusieurs de Campanie, le Duché de Spolette & celui de Benevent, l'Isle de Corse, le patrimoine de Sicile, si Dieu le met entre nos mains, dit l'Empereur, car la Sicile étoit au pouvoir des Sarrazins. Cette donation, dit Mr. Fleuri est copiée presque mot à mot de celle de Loüis le Débonnaire. Mais Otton y ajoûte de son Royaume de Lombardie, Rieti, Amiterne, & cinq autres Villes.

Parmi les desordres de ce tems-là, Mr. Fleuri met avec raison l'am-

bition & l'ignorance qui autorisoient la pluralité des Evêchez. Manassès Archevêque d'Arles obtint du Roy Hugues son parent, les Evêchez de Verone, de Mantoüe, & de Trente. Il justifioit cette pluralité d'Evêchez en disant, que St. Pierre avoit passé d'Antioche à Rome, & qu'il avoit donné à son Disciple St. Marc le gouvernement de l'Eglise d'Antioche sans préjudice de celle d'Aquilée, que le même St. Marc fonda, & de celle d'Alexandrie où il passa. Tant Manassès, dit M. l'Abbé Fleuri, étoit sçavant en l'Histoire Ecclesiastique. St. Dunstan en Angleterre se rendit à un Argument qui ne prouvoit pas plus, quoique le fonds fût vrai. Il étoit déja Evêque de Vorchestre ; & on lui fit prendre encore l'Evêché de Londres, sur ce fondement que l'Apôtre St. Jean avoit gouverné sept Eglises & leurs Evêques, & que St. Paul avoit eu soin de toutes les Eglises: comme si la Mission extraordinaire des Apôtres devoit être tirée à consequence pour la conduite ordinaire de l'Eglise.

Mr. Fleuri traite beaucoup d'autres matieres curieuses, dont le récit simple qu'il en fait, à mesure que l'ordre des tems le demande, donne a son Histoire l'agrément de la varieté, que les choses suivies sans interruption n'ont pas toûjours. L'Eglise Grecque n'y est pas oubliée, non plus que l'Empire d'Orient, qui tomboient tous les jours l'un & l'autre en décadence. Il donne la suite des Patriarches Melchites d'Alexandrie jusqu'au tems du Patriarche Saïd ou Eutychius, de qui il l'a prise dans son abregé de l'Histoire universelle en Arabe. Il s'étend sur l'histoire de l'Image de Nôtre Seigneur envoyée au Roy Abgar, & que l'Empereur Romain Lecapene fit venir à Constantinople; sur la maniere de communier dans les deserts sans le ministere d'aucun Prêtre; sur divers exemples de Confessions faites en public, comme celle de la Reine Mathilde Mere de l'Empereur Otton le grand, qui fit entendre la sienne aux Prêtres & aux Religieux qu'elle avoit appelées; celle d'Otton second, qui fit

la femme en Latin devant le Pape & les Prêtres ; celle d'Arnoul de Reims, qui la fit à plusieurs Prélats, à qui il avoüa les crimes pour lesquels il se jugea lui-même indigne de l'Episcopat. Il s'étend aussi sur les pénitences de ce tems-là, & sur la maniere de les racheter. Mais tous ces points, & plusieurs autres que l'on voit répandus dans toute cette Histoire, avec la netteté qui est propre de l'Auteur, nous meneroient trop loing. Nous finirons par une réflexion qui se présente naturellement : c'est que dans un siecle aussi corrompu que celui dont nous parlons, il y ait eu si peu d'hérésies, du moins qui ayent eu cours.

Il en parut une vers la fin du siecle, qu'on peut appeller une heresie poëtique, d'autres diroient une folie. Son Auteur se nommoit Vilgard Grammairien de profession. Une nuit il crut voir en songe Virgile, Horace, & Juvenal, qui lui rendoient graces de l'affection qu'il avoit pour leurs Ecrits, & du succés avec lequel il publioit leurs loüanges, lui promettant qu'il auroit part à leur

gloire. Enflé de cette viſion il commença à débiter pluſieurs dogmes contraires à la Foi, & à ſoûtenir qu'il falloit croire tout ce qu'ont dit les Poëtes. Ce Viſionnaire fut convaincu & condamné par l'Archevêque de Ravenne. N'y avoit-il point alors de petites maiſons?

Orleans mit au jour une autre héréſie infiniment plus dangereuſe, ſi l'on n'y eût apporté un prompt remede. Deux Eccleſiaſtiques de cette Ville l'avoient reçûë d'une femme qui l'avoit apportée d'Italie. L'experience de tous les ſiecles apprend que les femmes ſont toûjours les premieres à donner dans les nouveautez, & à les faire valoir. Ces deux Hommes s'appelloient Etienne & Liſoye, tous deux en réputation de Doctrine & de Sainteté. Il ne faut que ces dehors pour impoſer. Par deſſus cela ils faiſoient de grandes aumônes. C'eſt un grand attrait pour ſe faire ſuivre. Le mal étoit d'autant plus dangereux, qu'Etienne & Liſoye étoient fort bien à la Cour. Le Roi Robert les aimoit, parce qu'il ne les connoiſſoit pas. Etienne fut quelque tems

Confesseur de la Reine Constance, & étoit Chef de l'Ecole de Saint Pierre Puellier, ou Pillier, comme on parle à Orleans. Lisoye étoit Chanoine de Sainte Croix, qui est la Cathedrale. Ces nouveaux Saints prenoient tant d'ascendant sur leurs Disciples, que ceux-ci se croyoient par leurs instructions arrivez au comble de la sagesse. Un d'eux charmé de la découverte, s'écrioit qu'il n'y avoit point de Ville comparable à Orleans pour la Science & pour la pieté.

Cette prétenduë piété conduisoit pourtant aux dernieres ordures ; & ils appelloient ces infamies la viande celeste, à la faveur de la quelle, disoient-ils, ils voyoient les Anges : mais c'étoit des Anges de tenebres, qui ne se montroient que certaines nuits, où s'assemblant hommes & femmes ils recitoient les noms des Démons en forme de Litanie, jusqu'à ce que voyant descendre un Démon sous la figure d'une bête, ils éteignoient leur lampes, & s'abandonnoient. Le fruit de cet abominable mystere étoit brûlé & mis en

cendre huit jours après sa naissance, & cette cendre devenoit pour eux un objet de vénération, & un obstacle presque invincible à la conversion de ceux qui en avoient avallé la moindre partie.

Cette contagion fut arrêtée à Orleans même, où elle commençoit de se communiquer. Aresaste Seigneur Normand feignit, suivant le conseil d'Eberard Tresorier de l'Eglise de Chartres, d'écouter les nouveaux Evangelistes, & de se faire leur Disciple; & l'on ne voit pas, que le Concile d'Orleans ait blâmé cet artifice très propre à dévoiler l'hérésie, qui cherche toûjours à se cacher. Sur les dépositions d'Aresaste, Etienne, Lisoye, & leurs complices furent arrêtez, & étant demeurez opiniâtres, ils furent condamnez au feu & brûlez le même jour. C'étoit le sentiment du Cardinal de Richelieu, qu'il falloit promptement mettre les Novateurs hors d'état de communiquer leur venin. Les corps de ceux-ci furent si bien reduits en cendre, qu'on ne trouva pas même leurs os. La con-

damnation se fit en présence du Roi & de la Reine Constance par les Evêques, qui avoient à leur tête Leoteric Archevêque de Sens. La Reine Constance, qui étoit par ordre du Roi à la porte de l'Eglise de Ste Croix ou se tenoit le Concile, de peur que le peuple ne se jettât dans l'Eglise pour tuer ces malheureux, creva de la baguette qu'elle tenoit, un œil à Etienne, lorsqu'on le faisoit sortir, indignée apparemment d'avoir si mal connu ce scelerat, à qui elle avoit confié sa conscience. Les mieux intentionnez & sur tout les personnes du sexe, peuvent être trompez par les Novateurs; mais il doivent se déclarer sans ménagement contre l'hérésie une fois proscrite canoniquement par l'Eglise. De treize qu'étoient ces miserables, un Clerc seulement & une Religieuse se convertirent: espece de miracle, vû l'entêtement des Heretiques, & sur tout des filles! L'Evêque d'Orleans Odalric fit déterrer & jetter à la voirie le corps de Théodat Chantre de la Cathedrale, mort trois ans auparavant, &

qui avoit été dans la même hérésie, suivant le témoignagne des Catholiques & des Heretiques même. On éxécuta avec la même rigueur ceux de cette secte, qui furent trouvez ailleurs, & qu'Ademar Auteur du tems nomme Manichéens, dont Mr. Fleuri montre qu'ils suivoient en effet les éxecrables dogmes, auxquels ils avoient ajoûté leurs erreurs particulieres.

Gerard Archevêque de Cambrai, dont on a déja parlé, fut plus heureux à ramener par la douceur les mêmes Heretiques, qui s'étoient répandus à Arras, dont il étoit en même tems Evêque. Ce Prélat étoit pieux, sçavant, zelé. Mais il joignoit à tout cela le talent de la persuasion, qu'il employa si bien dans cette occasion, que les Hérétiques ne pouvant plus tenir, éclatérent en soupirs, avoüérent leur faute, & se prosternérent par terre, admirant avec tout le peuple qui fondoit en larmes, la bonté de Dieu, qui les avoit soufferts si long-tems à la honte du nom Chrétien. Ce n'est pas seulement dans ce tems-là que

Cambrai a eu de grands Archevêques.

Article LXXXIX.

ENTRETIEN D'UN PHILOSOPHE *Chrétien & d'un Philosophe Chinois, sur l'existence & la nature de Dieu. Par l'Auteur de la Recherche de la verité.* A Paris, chez Michel David, Quai des Augustins, à la Providence, 1708. brochure *in* 12. *pages* 73.

L'Auteur de la Recherche de la verité & de cet Entretien, met sans façon l'athéisme sur le compte d'un Philosophe Chinois ; & lui sous le nom d'un Philosophe Chrétien entreprend de le convaincre par ses raisonnemens particuliers. Peut-être que tout Philosophe Chinois, & tout Philosophe Chrétien ne conviendroient pas de ce qui se dit ici de part & d'autre. Cela même est certain de l'Empereur de la Chine, autant éloigné de l'athéisme, qu'il est sçavant dans la Philosophie de sa Nation.

Juillet 1708.

Avant que d'en venir à la démonstration de l'existence de Dieu, il faut en établir la notion : & la voici : „ Nôtre Dieu c'est celui *qui est*, „ c'est l'Etre infiniment parfait, c'est „ l'Etre. Ce Roi du Ciel, que vous „ regardez comme nôtre Dieu, ne „ seroit qu'un tel être, qu'un être „ particulier, qu'un être fini. Nôtre „ Dieu est l'Etre sans aucune restriction ou limitation. Il renferme en „ lui-même d'une maniere incom„ prehensible à tout esprit fini, tout „ ce qu'il y a de réalité veritable „ dans tous les êtres & créez & pos„ sibles. C'est au Chinois maintenant à avertir tous les Missionnaires de ne plus se servir du mot de *Tien-chu*, c'est-à-dire, le Seigneur du ciel, pour signifier Dieu. Mais s'il se convertit, & qu'il lise les saintes Ecritures, il sera bien étonné d'y trouver à chaque page, que Dieu est le Seigneur & le Roi du Ciel & de la terre, & sur tout que Dieu est un tel Etre, un Etre particulier, absolument distingué de tous les autres, & infiniment élevé au dessus d'eux, & dont par consequent il ne

renferme point en soi la réalité, quoi qu'il en contienne éminemment toutes les perfections. Comme tout ce qui est créé, participe en sa maniere aux perfections de Dieu, & non à sa réalité, de même Dieu en sa maniere renferme les perfections qu'il a données, & non la réalité de son ouvrage : mais il faut croire que le mot de réalité est ici mis pour celui de perfection ; comme il y a lieu de l'inferer de ce que dit l'Auteur, que les être créez ne sont pas des parties de Dieu, mais des imitations infiniment imparfaites de son essence seulement. Dans les instructions il seroit à propos d'éviter des termes qui font un mauvais sens ; sur tout dans un tems où l'impie systeme de Spinoza fait de secrets ravages.

Voici maintenant la démonstration : „ Penser à rien & ne point pen„ser, appercevoir rien & ne point „ appercevoir, c'est la même chose : „ donc tout ce que l'esprit apperçoit „ immediatement ou directement, „ est quelque chose, ou existe . . . . . „ Or je pense à l'infini, j'apperçois „ immédiatement & directement

„ l'infini. Donc il eſt. Car s'il n'étoit „ point, je n'appercevrois rien. Ainſi „ en même tems j'appercevrois, & „ je n'appercevrois point, ce qui eſt „ une contradiction manifeſte. Si ce n'eſt qu'un infini qui renferme en ſoi la réalité d'une infinité de choſes que nôtre eſprit conçoit, ce n'eſt pas beaucoup avancé pour l'exiſtence de Dieu : il faut donc dire que nous concevons l'infini en toutes perfections, & par conſéquent infini en éxiſtence, & par ſa même infinité diſtingué de tout le reſte. Après cette démonſtration fondée uniquement ſur la notion que nous avons de Dieu, on ne s'attendoit point du tout à ce que cet Auteur ajoûte: „ Quoique la perception „ dont cette idée nous touche, ſoit „ la plus legere de toutes, d'autant „ plus legere qu'elle eſt plus vaſte, „ & par conſéquent infiniment lege„ re, par ce qu'elle eſt infinie. Car enfin quelle peut être la ſolidité d'un raiſonnement établi ſur une perception la plus legere de toutes & infiniment legere ?

Paſſant enſuite à la maniere dont

nous connoissons, il distingue entre idée & connoissance : celle-là est l'objet immediat de celle-ci, & c'est en soi l'essence de Dieu „ qui peut „ en me touchant par ses réalitez „ efficaces, car il n'y a rien en Dieu „ d'impuissant, c'est à dire, en me „ touchant par son essence en tant „ que participable par tous les êtres, „ me découvrir ou me representer „ tous les êtres. C'est ainsi, dit-il, que Dieu nous fait voir toutes choses en lui, sans se faire voir lui-même. „ Supposons, ajoûte-t'il, pour „ expliquer sa pensée, que le plan de „ ce mur soit capable d'agir sur vô„ tre esprit & de se faire voir à lui: „ il est clair qu'il pourroit vous y „ faire voir toutes les lignes courbes „ & droites & toutes sortes de figu„ res sans que vous vissiez le plan. „ Car si le plan vous touchoit seule„ ment en tant que ligne & telle li„ gne, & que le reste de ce plan ne „ vous touchât point & devint par„ faitement transparent : vous ver„ riez la ligne sans voir le plan, quoi„ que vous ne vissiez la ligne que „ dans le plan. Mais il semble que

le plan devenu transparent ne toucheroit plus l'esprit, & qu'alors la ligne seroit vûë en elle même. De plus, supposé, 1°. Que Dieu touche nôtre esprit par son essence, 2°. Que cette essence contient en soi les réalitez de tous les êtres, si même au sentiment de l'Auteur elle a sa propre réalité, Dieu n'étant point un être particulier ; 3°. Que ces réalitez quelles qu'elles puissent être, sont d'elles mêmes efficaces ; il semble s'ensuivre, qu'essence efficace, & réalitez efficaces touchant ensemble nôtre esprit, se font voir ensemble, & causent une perception non interrompuë, par laquelle Dieu est vû en lui-même, ou en son essence ; & toutes choses sont vûës en Dieu ou en l'essence de Dieu. Un sage Lecteur qui ne trouve point en lui de telles lumieres plus étenduës que celles de la béatitude, se réduira à se dire à lui-même, qu'il n'est pas toûjours d'un bon esprit de comprendre tout Auteur : il avoüera qu'il n'est pas initié à ces mystéres, d'idée distinguée de sa connoissance & qui est l'essence de Dieu, de réalitez des choses en Dieu, d'essence

de Dieu qui touche l'esprit de l'homme : mais peut-être se souviendra-t'il en cette occasion, d'un mot de Ciceron au l.1. de la nature des Dieux : *Ego enim scire te ista melius quam me, non fateor tantum, sed etiam facile patior. Cùm quidem dicta sunt : quid est; quod Velleius intelligere possit, Cotta non possit?*

Pour justifier la Providence, qui permet que les moissons soient ravagées, & que tant d'autres accidens nous fassent souffrir, cet Auteur dit, que Dieu aime plus sa Sagesse que son ouvrage : ce qui certainement est vrai, & il n'y a qu'à le bien appliquer. Or sa Sagesse lui a dicté d'employer des principes très simples pour la création du monde, & de n'en point interrompre le cours qui amene ces inconveniens dont nous nous plaignons. Il y a en cela du vrai : & en effet Dieu feroit-il perpetuellement des miracles pour arrêter ou pour détourner les causes naturelles ? Mais si l'on fait attention, que des principes ne sont appellez simples ou composez, que par rapport à ce qui en doit resulter, on

ıprendra aiſément qu'il eût été
'a même Sageſſe, de mettre en
rre d'autres principes pour for-
un autre monde, & plus de
cipes pour un monde plus par-
Comme c'eſt la même habileté
ı Architecte d'employer plus de
eriaux & de plus riches pour un
; grand & plus magnifique Edi-
: & comme c'eſt la même habi-
d'un Horloger d'employer un
grand nombre de roües pour
ɔnnerie, le réveille-matin, les
utes, la répétition. Puis donc
la Sageſſe de Dieu n'a point de-
ıdé de lui qu'il creât le monde
ıme il eſt, ou plus parfait; il en
: venir à ce que le bon ſens & la
igion ont fait dire aux Peres,
nd ils ont eû à répondre aux
curiens & aux Manichéens enne-
de la Providence; que le mon-
ıvec ſes prétendus défauts por-
lans ſa beauté & ſon conſtant
ngement les traits d'une ſageſſe
l'une puiſſance infinie; que les
ɔmmoditez que nous ne vou-
ɪns pas ſentir, ſervent à éxercer
bons & à punir les méchans,

qu'enfin Dieu sçait tirer un plus grand bien de ce qui nous paroît être un mal.

Au reste le Philosophe Chinois, moins par le genie propre de sa nation, que par l'admiration de tant de subtilitez, ne se rend point contentieux. Il expose ainsi son systême: „ Nous ne recevons que la Matiere, „ & le *Ly*, cette souveraine verité, „ sagesse, justice, qui subsiste éter- „ nellement dans la Matiere, qui la „ forme & la range dans le bel ordre „ que nous voyons, & qui éclaire „ aussi cette portion de matiere épu- „ rée & organizée, dont nous som- „ mes composez. Car c'est nécessai- „ rement dans cette souveraine Ve- „ rité, à laquelle tous les hommes „ sont unis, les uns plus, les autres „ moins, qu'ils voyent les veritez & „ les loix éternelles, qui font le lien „ de toutes les Societez. Qui reconnoit la necessité d'un tel principe, à déja fait une grande démarche vers l'existence de Dieu. Il ne reste presque plus qu'à le dégager de la Matiere. Mais ce qu'ajoute le Chinois, que le *Ly* est sans connoissance

& sans sagesse, lui qui est la verité & la sagesse éternellement subsistante, est une étrange contradiction, qui autorise les Jesuites Missionnaires de la Chine à soutenir, que la Philosophie de la Nation condamne l'Athéïsme, & enseigne l'existence de Dieu Créateur, & Roi du Ciel & de la Terre.

ARTICLE XC.

ABREGE' DE L'HISTOIRE des Sçavans Anciens & Modernes. A Paris au Palais chez le Gras, ruë Saint Jaques chez le Clerc, & chez Edoüard près l'Hôtel-Dieu, *tome premier* M.DCCVIII. *in* 12. *pages chifrées & non chifrées* 382.

L'Auteur n'a pas prétendu donner une Histoire exacte des Sçavans dont il parle, il ne s'est attaché qu'à relever certains traits singuliers & peu connus, qui caractérizent ces grands Hommes. Il ne rapporte de leur vie que certaines circonstances curieuses & souvent secrettes, qui seroient demeurées

dans l'oubli, & qui par cette seule raison doivent être publiées. Pour l'ordinaire elles ont quelque chose de piquant qui occupe agréablement le Lecteur, & qui peut même lui fournir la matiere de plusieurs reflexions utiles. Les deux parties de ce premier tome font connoître vingt-trois Sçavans Anciens & trente quatre Sçavans Modernes.

L'Auteur promet deux autres tomes, que le public recevra sans doute avec plaisir.

On a répandu, que ce Livre n'étoit qu'un récüeil de divers Articles du Dictionnaire Critique de feu Mr. Bayle copiez mot pour mot. On nous a même écrit pour nous inviter d'avertir le Public de la supercherie qu'un Plagiaire vouloit lui faire. Quand l'accusation auroit eu quelque fondement, le mépris du Public ne seroit tombé que sur l'Auteur : le Livre n'en auroit pas été ni moins curieux ni moins utile. L'Elite des Articles les plus interessans du Dictionnaire de Mr. Bayle seroit un bon Ouvrage : mais l'Auteur du Livre dont nous parlons s'est aisément jus-

d'une si foible accusation dans
emoire qui suit.

n Auteur anonyme se plaint,
l'abregé de l'Histoire des Sça-
est une copie litterale du Dic-
naire de Bayle. Une plainte for-
dans des termes aussi durs &
violens que l'est celle-ci, ne me-
oit aucune réponse : mais on la
plus pour celui à qui elle est ad-
ée, que pour celui qui l'a faite.
n avoüe qu'il y a plusieurs faits
l'abbregé de l'Histoire des Sça-
, qui se trouvent dans le Dic-
naire de Bayle : mais on doit re-
quer, qu'il n'y a qu'une voye
détailler des faits historiques,
ue de quelque maniere qu'on
urne, ce seront toûjours les mê-
faits. Ainsi entre les Auteurs
écrivent une même chose, il y
un que tous les autres semblent
r copié, & qui n'a pourtant sur
que l'avantage d'avoir écrit le
nier. Par exemple quand on
oit toutes les années une Hist-
d'Alexandre, on n'y parleroit
is de la bataille d'Arbelle & du
ge du Granique que d'après

Quinte-Curce & Arien : on ne peut pas varier des faits de cette nature. Appliquons ceci à nôtre espéce. Mr. Bayle a écrit avant l'Auteur de l'Abregé : en doit-on conclurre que le dernier à copié le premier, parce qu'ils se rencontrent quelquefois? Et cet Auteur pour éviter le reproche d'être plagiaire, auroit-il dû dire des choses contraires à la verité, & s'écarter de la route commune ? Ce qui peut mettre quelque difference entre les Auteurs qui traitent une même matiere, & qu'on ne peut que diversifier, c'est l'ordre, le tour ; & l'élocution. Si on en juge par là, on trouvera peu de conformité entre le Dictionnaire de Bayle & l'Ouvrage dont il s'agit. L'ordre est tout à fait different. Il n'y a qu'à ouvrir le Livre pour verifier ce que je dis. Le tour ne l'est pas moins: & on seroit bien faché de s'être attaché à celui de ce fameux Critique. Quant à l'élocution elle est aussi tout à fait differente. Le style de Mr. Bayle est hardy, libre, & blesse souvent la modestie : il est en quelques endroits peu naturel, si on

 l'examine

l'examine de près, & forcé : cela ne paroît pas à tous ceux qui lisent cet Auteur : mais il est certain qu'à prendre les choses à la rigueur, & en lisant ce Dictionnaire sans prévention, on reconnoîtra que l'Auteur en mille endroits s'éleve au dessus des regles, & qu'assuré sur sa reputation il neglige de les observer. La plûpart des Lecteurs sont ébloüis en lisant ce Livre ; la varieté des faits & l'agrément de la narration les entraîne & les met bien-tôt hors d'état de faire une saine Critique. A Dieu ne plaise qu'on parle ainsi pour détourner le soupçon, & qu'on se serve de l'artifice de certains Auteurs, qui après en avoir pillé d'autres, & s'être enrichi de leur travail, s'attachent à les décrier, & en parlent avec beaucoup de mépris. On est aguerri à present à de telles ruses, & elles ne réüssiroient pas dans un siécle aussi éclairé que le nôtre. On ne manqueroit pas d'appliquer à celui qui s'en serviroit la celebre & judicieuse maxime des Canonistes : *Spoliatus ante omnia restituendus.* Une preuve décisive que dans les en-

droits de l'Abregé &c. qui sont conformes au Dictionnaire de Bayle, on n'a pas copié ce dernier Livre, c'est qu'on déclare, & dans un Catalogue mis à la tête du Livre, & dans tous les Articles, à la fin même de chaque à lineâ, les sources où on a puisé. Une telle conduite devoit mettre l'Auteur à couvert de tout soupçon : il cite même quelquefois Mr. Bayle, mais plus rarement que les autres Auteurs, parce qu'en effet ce Livre est assez rare à Paris, sur tout l'édition de 1702. On dira peut-être que ces citations sont pour faire illusion à un Lecteur, & qu'en copiant un Auteur on a pris les citations qu'il fait lui même. Je préviens l'objection, car on doit s'attendre à tout d'un Lecteur aussi fâcheux que celui qui a écrit au P. de Tournemine : par quel droit conjecture-t'il qu'un Auteur en écrivant a plûtôt entre les mains un Livre qu'un autre Livre, & que dans le même tems qu'il fait l'acte de la plus parfaite sincerité, il cherche à tromper son Lecteur ? D'ailleurs il n'y a presque pas un seul Auteur dans

tous ceux qui ſont citez dans le Catalogue, qui ne ſoit plus commun que les deux Editions de 1696. & de 1702. du Dictionnaire, qui ſont peu répanduës dans Paris. Enfin ce qui doit fermer la bouche aux Critiques, c'eſt la verification des principaux Articles, où l'on verra que l'on s'éloigne tout à fait du ſentiment de Mr. Bayle ſur certains Auteurs, & qu'à l'égard de pluſieurs autres on n'a eu garde de le copier, puiſqu'il n'en a pas dit un ſeul mot. Voici la preuve de ce que je dis.

Y a-t'il quelque fondement d'accuſer l'Auteur de *l'Abregé*, d'avoir copié Mr. Bayle ſur l'article de Ciceron, Mr. Bayle, dis-je, qui n'en a point parlé dans les deux Editions? Il eſt vrai que dans certains articles il en parle par occaſion, comme dans celui de Pomponius Atticus: mais c'eſt de là même qu'on prouve que *l'Abregé* &c. n'eſt point une copie du Dictionnaire. Dans celui-ci Ciceron eſt peint en Philoſophe Stoïcien, qui malgré le mépris que ceux de ſa ſecte avoient pour les Epicuriens, étoit pourtant lié avec Pom-

ponius Atticus, qui ſuivoit la Doctrine d'Epicure. Dans *l'Abregé* au contraire, on fait Ciceron Academicien, & on prouve qu'il l'étoit par ſes propres Ouvrages, ſur tout par ſon *Traité de la divination*, & parce qu'en dit Saint Auguſtin dans ſon premier Livre *des retractations*. Or y a-t'il eu quelques Sectes plus oppoſées que celles des Stoïciens & des Academiciens, ſi on ſe renferme ſur tout dans la ſeconde & la troiſiéme Academie? puiſque c'eſt à l'occaſion du principe de Zenon, qu'on ne peut reconnoître la verité qu'à certaines marques dont l'erreur ne peut jamais être ſuſceptible, qu'Archeſilaüs Chef de la ſeconde Academie leva l'étendart, prétendant qu'à cette condition non ſeulement on ne pouvoit jamais trouver la verité, mais que même tout étoit douteux. Dira-t'on après cela que l'Article de Ciceron eſt tiré de Mr. Bayle. L'Auteur de l'Abregé qui ne s'étoit pas aſſez expliqué dans cet Article, a mis une addition à la tête de ſon Livre pour éclaircir entierement ſon ſentiment.

Juillet 1708.

Si on jette les yeux sur l'article de Xenophane, quelle difference n'y remarquera-t'on pas entre ce qu'en dit l'Auteur de l'Abregé, & ce qu'il y a dans Mr. Bayle? Qu'on lise ce qu'il y a depuis la pag. 106. jusqu'à la pag. 108. on y trouvera un langage fort different.

Si on lit dans l'article de Democrite une espece de Dissertation qu'on y a faite, sur ce principe de l'Ecole Pythagoricienne, *que rien ne se fait de rien, & ne retombe dans le néant.* On ne s'imaginera pas qu'elle soit tirée de Mr. Bayle. A-t'on pris dans la même source le sentiment de Lucrece, sur la création de l'ame, & les reflexions qu'on trouve sur cela dans le même endroit?

Ce qu'on a dit dans l'article de Pyrrhon sur la nature des choses, que ce Philosophe a crûe muable, & sur les sentimens de son Ecole; ce qu'il y a dans celui de Pythagore, où l'on rapporte les sentimens de Mr. Huet & de Mr. Dacier; devroient plûtôt être crûs tirez de ces deux celebres Auteurs, que d'un

Dictionnaire où souvent on s'écarte de leurs principes.

Que de choses ne feroit-on pas voir dans l'article de Plotin, dont certainement Mr. Bayle n'a jamais parlé, si on ne craignoit de trop étendre ce Memoire ? Ce qu'il dit sur tout, des *concentrations* & *transubstantiations* merite d'être remarqué; parce que cela donne lieu de croire que Plotin connoissoit les voyes mystiques.

Y a-t'il un seul mot de Chrysippe dans le Dictionnaire de Bayle ? Il est vrai qu'il le nomme Disciple de Zenon : c'est tout ce qu'il en dit. Ce n'est donc pas de ce Dictionnaire, qu'a été tiré l'article qu'on en trouve dans l'Abregé, où ce que l'on dit sur la mythologie a paru assez curieux.

Le probleme de Cratés le Cynique, & la refutation qu'en fait Saint Augustin (pag. 130. & suivantes de l'Abregé,) ne sont certainement pas tirez du Dictionnaire.

Ce que l'Auteur dit sur la vanité de l'Astrologie, dans les premiers articles de la seconde partie, & prin-

cipalement dans celui de Magin, (pag. 177. & ſuiv.) loin d'avoir été puiſé dans le Dictionnaire, eſt en un ſens contraire aux ſentimens de l'Auteur de ce Dictionnaire : il n'y a qu'à verifier.

Les articles de Papyre Maſſon, de la Motte le Vayer, & de François Guyet, ſont ſi peu copiez de Mr. Bayle, qu'ils contiennent pluſieurs faits dont cet Auteur n'a point parlé. Je ne pouſſerai pas plus loin cette verification : ce Memoire eſt déja trop long. Qu'il me ſoit ſeulement permis de remarquer, que la methode de citer exactement les Auteurs, d'où les faits & les points de Doctrine ſont puiſez, & le peu d'empreſſement que celui de l'Abregé &c. a temoigné pour ſe faire une reputation d'Auteur original, devroient l'avoir mis à couvert de la mauvaiſe humeur des Cenſeurs : & il ſeroit à ſouhaiter que tous ceux qui écrivent, vouluſſent s'aſſujettir à une methode ſi utile & ſi ſatisfaiſante pour les Lecteurs.

ARTICLE XCI.

DISQUISITIO DE MOSE Alpha dicto. C'est-à-dire, *Dissertation sur le nom Alpha donné à Moyse, par Jean Nicolaï ancien Professeur de l'Université de Tubinge.* A Leide, chez Henri Teering 1703. *in 16. pages* 148.

DEux Auteurs peu estimables, à en juger par les extraits que Photius donne de leurs ouvrages, ont dit que Moyse eut le surnom d'Alpha, parce qu'il avoit le corps couvert de taches, comme d'une espece de lépre blanche appellée ἀλφὸς. Le premier de ces Auteurs est Helladius de Besant ou d'Antinoé Ville d'Egypte, qui sous le titre de Chrestomathie ou de doctrine utile, avoit ramassé des observations grammaticales. Le second est Ptolemée fils d'Ephestion, qui sous le titre specieux d'Histoire nouvelle, avoit renversé l'ancienne par une infinité de fables qu'il semble avoir inventées.

Il eſt évident que ce qu'ils ont ainſi avancé en particulier de Moyſe, eſt une ſuite de la calomnie des Egyptiens contre tous les Iſraëlites, qu'ils diſoient avoir chaſſez de leur pays comme des gens contagieux & infectez de lépre; calomnie réfutée par Joſeph, & néanmoins relevée par Diodore de Sicile, Tacite, & Juſtin.

Le Sieur Nicolaï tourne à l'honneur de Moyſe ce ſurnom d'Alpha. 1°. En ce qu'il ſe faiſoit diſtinguer par ſa beauté naturelle, & par l'éclat que Dieu lui donna à la deſcente de la montagne de Sinaï. 2°. Parce qu'il fut le Chef & le Conducteur, le Maître & le Docteur de ſon Peuple. Ceux qui ont primé dans leur genre, & qui ont été à la tête des autres, ayant ſouvent été appellez Alpha du nom de la premiere lettre de l'alphabet. 3°. La manſuetude & la douceur de Moyſe peuvent auſſi lui avoir fait donner ce nom, qui eſt une épithete donnée aux bœufs & aux moutons, les plus doux des animaux. 4°. Avoir été Mediateur entre Dieu & les hommes, avoir été

honoré de la familiarité de Dieu dans les entretiens qu'il avoit avec lui, & même avoir eû la langue empêchée, peuvent encore être des raisons de le nommer ainsi. Nôtre Auteur cherche ces dernieres étymologies dans l'Arabe. En ce petit ouvrage il fait voir qu'il n'ignore par les langues sçavantes. Il passe de Moyse à JESUS-CHRIST, qui dans l'Apocalypse est appellé *Alpha & Omega*, le commencement & la fin, le premier & le dernier : sur tout il rapporte ce qu'en disent Tertullien, Clement d'Aléxandrie, Prudence, Arethas. Les raisons qu'il ajoute de cette dénomination ne paroîtront guéres recevables. C'est, prétend-il, que JESUS-CHRIST est Alpha par ses humiliations, & Omega par sa gloire ; qu'il est Alpha par rapport à l'ancien Testament, & Omega pa rapport au nouveau, où tout est accompli.

La suite de l'ouvrage a mené à quelques réflexions qui peuvent ici trouver leur place. Il est difficile de souscrire à ce qu'a dit Philon, que Moyse étoit instruit des Sciences des Grecs : car la Grece, comme

on en convient assez, ne connoissoit pas même les lettres, avant l'arrivée de Cadmus, & étoit sans Alphabet : & Cadmus, comme on en convient encore, a été posterieur à Moyse.

Plutarque dit que l'Alpha fut mis par Cadmus à la tête de toutes les lettres, parce qu'en langue Phenicienne il signifie un bœuf, qui quant à l'utilité est le premier des animaux. Mais de cette étymologie il s'ensuit, que le nom Alpha n'a point de rapport à la mansuetude & à la douceur, mais seulement à l'excellence. Ainsi Platon fut appellé l'Alpha des beaux esprits ; & Eratosthene Garde de la Bibliotheque d'Alexandrie de Ptolomée Evergetes, ayant été nommé un second Platon eût aussi le surnom de Beta.

Martial * dit à un homme qui s'étoit tenu offensé d'avoir été appellé l'Alpha des gueux ; que pour lui il veût bien être le Beta ou le second de Rome. Cela est froid, à cause du manque d'Opposition entre être le premier des gueux, & être le second

* *L. 2. epigr. 41. & L. 5. epigr. 27.*

de Rome : l'intervalle est grand de l'un à l'autre.

ARTICLE XCII.

RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ *à la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions, tenuë le Mardi 17. Avril 1708. Par Mr. Blondel.*

L'Academie ayant perdu depuis peu le fameux Dom Mabillon Academicien honoraire, Mr. de Boze en fit un très bel Eloge qui lui en attira beaucoup à lui même de Mr. L'Abbé Bignon & de toute l'Assemblée.

On se dispense de rapporter ici l'extrait du Discours de M. de Boze, parceque les Auteurs de ces Memoires ont déja rendu à la memoire de cet illustre Sçavant ce qu'ils lui devoient, & que Mr. de Boze fait imprimer son Discours.

Mr. Couture lût ensuite une Dissertation sur la vie privée des Romains partagée selon les heures du jour. Comme cette matiere n'a pas beaucoup d'éclat par elle même, aussi est-elle échapée aux recherches

des Compilateurs, qui sur d'autres sujets ont rebattu souvent la même chose. Mr. Couture peut donc dire avec raison qu'il a été à la découverte.

Les occupations suivent les mœurs, & les mœurs la fortune. Tout cela à été different chez les Romains selon la difference des tems. Sous les Rois le Peuple se trouvant dans une grande mediocrité vivoit aussi dans une grande simplicité. Sous les Consuls pendant presque autant de tems, l'envie de dominer chez les Patriciens, & l'amour de l'independance chez les Plebeïens, tint les Citoyens & Rome dans une division perpetuelle. Quand ils n'avoient point d'Ennemis au dehors, ils donnoient leur attention à se garantir des embûches de leurs Concitoyens. Le Senat & le Peuple étoient souvent opposez. S'il leur restoit quelqu'intervalle de tranquillité ils le donnoient tout entier à l'Agriculture. Alors la difference des états ne se faisoit point sentir : les Nobles & les Plebeïens étoient parfaitement réünis dans les campagnes sous le nom

de Laboureurs. Ainsi il étoit ordinaire qu'on allât prendre des Consuls & des Dictateurs dans leurs métairies, comme il est arrivé dans les premiers tems de la Republique, à Quintius Cincinnatus, & dans la suite lorsqu'elle étoit déja très florissante, à Curius Dentatus, Fabricius, Caton le Censeur &c. Aussi les surnoms des Familles les plus considerables se tiroient-ils de l'Agriculture, soit des animaux qu'on avoit pris soin d'élever, comme les surnom d'Asinia, Vitellia, Porcia, &c. soit des legumes qu'on avoit cultivez comme les surnoms des Fabius, des Pisons, des Lentulus, des Cicerons. L'agriculture étoit si honorable parmi les Romains même sur la fin de la Republique, que les honêtes gens, comme Ciceron l'assure, préferoient les Tribus de la Campagne à celles de la Ville. C'est pourquoi quand il falloit assembler le Senat pour des affaires extraordinaires, il y avoit des gens qu'on appelloit *Viatores*, qui alloient avertir les Senateurs qui demeuroient à la campagne. Pour les affaires ordinaires il

n'étoit pas besoin de les avertir, parce qu'ils s'assembloient regulierement aux jours des Calendes & des Ides. Voilà à peu près quelles furent les principales occupations des Romains dans les premiers tems, avant que ce Peuple eût été corrompu par le luxe, & par la mollesse des Grecs & des Asiatiques. Mais quand ils eûrent subjugué la Grece, l'Asie mineure, & la Syrie, ils prirent bien-tôt les vices des Nations qu'ils venoient de vaincre. Alórs on vit paroître à Rome de nouveaux Maîtres dans les arts qu'on y avoit ignoré, & qu'il auroit mieux valu ignorer pour toûjours. Le luxe s'introduisit dans les bâtimens, sur les tables, & dans les vétemens. La Religion même ne fut pas exempte de cette corruption : elle devint superbe dans ses ceremonies & dans les habits de ses Ministres. Les Censeurs firent plusieurs fois de vains efforts pour s'opposer à ce torrent qui inonda enfin toute la Republique. L'oisiveté fut une suite de ce désordre. On se déchargea sur les esclaves des travaux penibles, encore ne les employoit-on pas tous ;

on en retenoit pour le faste & pour le luxe. De là vient la distinction des esclaves de ville & de campagne, dont les uns étoient pour le luxe & les autres pour la necessité. Les premiers étoient encore distinguez selon leur emplois par cent noms differens inconnus jusqu'alors.

Toutes les heures du jour qui auparavant étoient employées à quelque chose d'utile, furent partagées presque generalement entre les bienséances & les amusemens, les mouvemens qu'exige l'ambition & le repos que demande la nature. De là Mr. Couture passa à la distribution des heures chez les Romains. Ce Peuple fut 460. ans sans connoître dans la journée que le matin, le midi, & le soir ; encore falloit il que l'Huissier du Consul publiât le midi à haute voix. Le premier instrument qu'eurent jamais les Romains pour la distinction des heures fut un cadran solaire que le Censeur L. Papyrius Cursor plaça dans le parvis du Temple de Quirinus. Celui qui fut le premier exposé en public auprès des Rostres avoit été apporté

de Sicile par M. Valerius Messala l'an de Rome 477. on s'y conforma pendant 99 ans, jusqu'a ce que Q. Martius Philippus, qui fut Censeur avec Paul Emile en donna un plus exact. Mais comme ces cadrans ne servent de rien dans les tems couverts, Scipion Nalica l'an de R. 595. s'avisa de mettre à leur place une clepsydre, qui indiquoit les heures par l'eau qui s'écouloit à peu près comme font nos sables. Les heures des Romains étoient inégales selon la longueur des jours, comptant toûjours 12 heures du lever du Soleil à son coucher. Dans leurs maisons ils avoient un esclave pour observer les heures & les en avertir.

Il s'agit presentement de marquer comment ils employoient ces heures dans les jours qui n'étoient ni de fête, ni de ferie, ni d'assemblée, ni de foire, dont Mr. Couture dit qu'il pourra parler une autre fois. Pour l'emploi que les Romains faisoient des jours communs, il dit qu'il ne comprendroit point dans sa Dissertation ni le jeune homme ni le vieillard; le premier étant un peu

difficile à suivre, & l'autre occupé de ses infirmitez, & n'ayant que des plaintes à faire & toûjours sur le même ton; qu'il ne parleroit point non plus de ceux qui se refusoient à la Societé civile, & qui comme des Seneques s'enterroient dans leurs maisons comme dans leurs tombeaux; mais que son discours étoit pour ceux qui tenoient le milieu entre l'homme public & le solitaire, & qui s'acquitoient exactement des devoirs de Citoyens & de Peres de Famille.

La premiere heure du jour qui commençoit au lever du soleil, étoit employée à s'acquiter des devoirs de Religion, & à faire de longues prieres aux Dieux. Comme les hommes ne se bornent gueres à demander au Ciel les seuls besoins necessaires, *mentem sanam in corpore sano*, disoit Juvenal, & que les Payens avoient multiplié les Dieux selon leurs besoins, ils en avoient à invoquer un grand nombre: de sorte qu'ils passoient une heure à cet office & quelquefois d'avantage. Les Temples étoient ouverts à tout le

monde dès le matin. Les Grands s'acquitoient de ce devoir dans leur oratoire. Ces prieres étoient ordinairement accompagnées d'offrandes & de sacrifices. Mr. Couture n'entreprit point de décrire la maniere dont les Romains prioient & adoroient : ce sera pour un autre Dissertation. Il fit seulement remarquer que les adorations du matin, étoient pour les Dieux celestes, & celles du soir pour les Dieux infernaux. Ces premieres heures du jour n'étoient pas toûjours employées au service des Dieux ; souvent la cupidité & l'ambition y avoit meilleure part que la pieté : & on employoit ce tems à faire aussi la cour aux hommes. Le Peuple la faisoit aux Grands, & les Grands étoient souvent contraints de la faire aux Riches. Ils étoient si empressez pour arriver les premiers au lever de leurs Patrons, qu'ils n'avoient pas souvent le loisir de noüer leurs jarretieres, & d'attacher les cordons de leurs souliers. Ces visites qui étoient assez incommodes à ceux qui les rendoient, étoient souvent impor-

tunes à ceux qui les recevoient, comme il paroît par une epigramme de Martial, ou il se plaint d'un homme à qui il avoit rendu plusieurs fois ce devoir sans pouvoir l'aborder. *Puisque vous ne voulez pas de mon bon jour, lui dit-il, je vous donne le bon soir, & vous dis adieu.* Ces visites ont été nommées par quelques-uns *officia antelucana* : & ce fut par ces diseurs de bon jour qui sortoient de si bon matin, que le sage Caton fut un jour trouvé yvre dans les ruës. Ils en furent aussi surpris, & même aussi honteux, que si c'eût été Caton qui les eût trouvé yvres.

Les Magistrats souverains ne se dispensoient pas de ces sortes de devoirs, où il entroit beaucoup de bassesse : & Juvenal en fait de grands reproches aux Preteurs. Ce n'est pas du tems des Empereurs que cette coutume s'étoit introduite : elle avoit été aussi en usage du tems de la Republique. Voilà à quoi les Romains passoient les deux premieres heures du jour, si lon excepte ceux à qui le tems étoit plus pretieux. A la troisiéme qui revient à peu près

à nos neuf heures : ils alloient au barreau, excepté les jours de fêtes ou de Comices. Pour les procès particuliers la Justice se rendoit dans les Temples. Quand c'étoient de grandes causes, ou le Public étoit interessé, par exemple dans les causes où l'on se plaignoit de la mauvaise administration des gouvernemens de Province, ou des autres Magistrats, elles se plaidoient dans les places publiques. Les Romains assistoient à ces causes non seulement pour y rendre service aux parties, comme les Avocats & les Solliciteurs, mais pour être en quelque façon les Juges des Juges mêmes. Si ces grandes causes manquoient, ce qui arrivoit rarement, depuis que les Romains eurent étendu leur domination hors de l'Italie, on n'en passoit pas moins la 3^e^. la 4^e^. & 5^e^. heure du jour dans les places : & malheur aux Magistrats dont la conduite n'étoit pas irreprochable. Il n'y eût point de Loi qui les mît à couvert de la médisance, jusqu'au regne de Tibere, qui défendit les entretiens contre le gouvernement sous les mêmes peines,

que les actions. Quoique le
toyens generalement parlant
nassent ces trois heures à la pla
à ce qui s'y passoit, il y en avc
pendant de bien plus assidus qu
race appelle pour cela *Forense*
autres moins oisifs y étoient
pez suivant leur condition, leu
gnité, & leurs desseins. Les Cl
liers Romains y tenoient la bar
Ceux qui briguoient les charg
faisoient connoître d'un chacu
mendioient les suffrages. Le C
dat avoit d'un côté un Protecteu
le recommandoit à tous ceux
rencontroit, & leur étaloit ses bo
qualitez, & de l'autre il avoi
Nomenclateur, qui lui indic
tout bas le nom de ceux à qui il
loit, parceque ç'auroit été une g
de incivilité de ne pas appeller
cun par son nom. Si dans ce m
tems quelque Magistrat de dist
tion revenoit de la Province
sortoit en foule au devant de lu
on l'accompagnoit par honneur
ques dans sa maison. De même
un ami partoit pour un pays ét
ger, on alloit l'escorter, le mu

dans ſon chemin , & lui ſouhaiter un heureux voyage. Dans ces derniers tems on s'aviſa pour paroître magnifique, de ſe donner un ſpectacle dans tous les quartiers de la Ville , avec un nombreux cortege de litieres, d'eſclaves richement vêtus. Il y avoit même des Gens de qualité & des Magiſtrats, que l'avarice engageoit à groſſir la troupe de ces indignes Courtiſans.

Enfin venoit la ſixiéme heure c'eſt à dire midi. Les Romains ſe retiroient chez eux , où ils dînoient legerement , puis faiſoient la meridienne. Mr.Couture les a laiſſé en cet état , pour reprendre dans une autre Diſſertation leurs exercices de l'apreſdînée.

Mr. l'Abbé Bignon dit, que la Matiere que Mr. Couture venoit de traiter lui étoit échuë dans la diſtribution des ſujets qui doivent occuper les Academiciens , & que toute ſterile qu'elle paroiſſoit , il avoit trouvé moyen de la rendre feconde , puis qu'elle lui doit fournir encore d'autres Diſſertations qu'il a promiſes, & de la rendre agreable

par les exemples qu'il avoit choisis si à propos, qu'on ne s'étoit point du tout aperçû de la secheresse de son sujet.

Mr. Boivin le jeune lut une Dissertation sur la querelle entre les Partisans d'Homere & de Virgile. Celle qu'il a déja donnée dans une Assemblée publique, sur la querelle entre les Partisans de Platon & d'Aristote sembloit exiger celle-ci ; sur tout parce qu'il y a bien plus de personnes qui s'interessent à la gloire de deux Poëtes qu'il n'y en a qui prennent part à celle de deux Philosophes. Dans la guerre qu'excitent ces deux grands Poëtes parmi les gens de Lettres, on peut parler d'eux, comme on a fait de Cesar & de Pompée : Homere ne veut point d'égal, & Virgile ne veut point de superieur. Pour mettre leurs droits dans tout leur jour, il faudroit rapporter les raisons & les suffrages favorables aux deux partis. Mr. Boivin se borna à compter les suffrages, dans la crainte que la discussion des raisons ne le jettât trop loin. Il partagea en deux classes les Auteurs

qu'il avoit à citer, il mit les Poëtes dans la premiere & les Auteurs de Prose dans la seconde. Le premier qui paroit à la tête des Poëtes fut Properce, qui ne faisant même qu'annoncer l'Enéïde, ordonne à tous les Auteurs Grecs & Latins de se retirer; parce qu'il voit naître quelque chose de plus grand que l'Iliade: *Nescio quid majus nascitur Iliade.* Pour rabattre un peu l'avantage que Properce donne à Virgile sur Homere, Mr. Boivin rapporta un passage d'Ovide, où ce Poëte met une assez grande distance entre Homere & Virgile; puisqu'il en met autant qu'entre Virgile & lui.

Virgilius magno quantum concessit Homero,
Tantum ego Virgilio Naso Poëta meo.

Mais c'est à sçavoir si c'est veritablement Ovide qui parle, ou quelque Grammairien qui a emprunté son nom, en mettant en Vers les sujets des Livres de l'Enéïde. Pour Lucain il s'exprime en fanfaron, & dit hardiment que l'Enéïde est un

défi que Virgile fait à Homere. Silius Italicus plus moderé se contente d'égaler le Poëte Latin au Grec. *Smyrnæis æmula plectris*, dit-il, en parlant de Mantoüe. Juvenal n'est pas moins reservé, & ne sçait auquel des deux donner le prix.

Conditor Iliados cantabitur, atque Maronis
Altisoni dubium facientia carmina Palmam.

Aussi quand il veut railler une femme sçavante, il la represente au commencement du repas, la balance à la main, pesant d'un côté Virgile & de l'autre Homere, sans pourtant lui faire décider qui l'emporte des deux, quoiqu'il la fasse parler avec un tel flux de bouche, que tout se tait devant elle, Amis, Conviez, Grammairiens, Rhetoriciens, Orateurs, & qui plus est toute autre femme, tous gens cependant qu'il n'est pas fort aisé de faire taire.

Un certain Anonyme nous a laissé une Epigramme, où il flate moins Homere : car il prétend qu'on le

connoit assez quand on a lû Virgile. Il laisse aux Grecs à admirer ces vastes campagnes à perte de vûë, & veut qu'on s'en tienne à un petit champ qui lui paroit mieux cultivé:

Illias immensos miratur Græcia campos :
At minor est nobis sed bene cultus ager.

Mr. Boivin n'oublia pas même l'autorité de Phocas, pour ne se pas broüiller avec les Grammairiens. Celui-ci dit ce me semble assez nettement, que l'Italie a de quoi rabattre l'orgüeil de la Grece en lui opposant Virgile. Alcinoüs mit en Vers une pensée de Domitius Afer rapportée par Quintilien. Ces deux Auteurs mettent Virgile si prés d'Homere, que si l'on en supposoit un troisiéme propre à entrer dans cette comparaison, Virgile se trouveroit beaucoup plus près du premier que du dernier.

Dans une Inscription qu'on a trouvée au bas d'une statuë du Poëte Claudien, on lit qu'il réünissoit les caractéres de ces deux grands Poëtes, l'esprit de Virgile, & la Mu-

ſe d'Homere. Mr. Boivin obſerva, que les Latins avoient quelquefois donné à Homere la préference ſur Virgile, au lieu que les Grecs n'avoient jamais accordé à Virgile la préference ſur Homere. Il y a ſeulement un certain Chriſtodore de Copte, qui faiſant l'éloge de Virgile, le traite de cygne melodieux & d'un autre Homere.

Mr. Boivin paſſa aux Poëtes modernes, à la tête deſquels il mit Ange Politien. Il dit que ce Poëte fait comme les Panegyriſtes, qui pour élever leur Heros dégradent tous les autres. Vida donne plus de genie & plus d'art à Virgile qu'à tous les Poëtes Grecs. Laſcaris Byzantin s'arma d'Epigrammes pour défendre Homere : mais par malheur il n'étoit gueres bon Poëte. Chez lui le Grec gâta le Latin, & le Latin n'amanda pas le Grec : il refuta donc comme il put Politien & Vida. Pour le témoignage de Matthieu Toſcan, que la Cerda n'a eu garde d'oublier, Mr. Boivin croit qu'il peut conclurre en faveur d'Homere. Toſcan dit, qu'Apollon voulant donner

un Poëte qui ſurpaſsât Homere, fit naître Virgile ; mais que ſe voyant vaincu, il s'alla noyer dans le Styx. Or ne peut-on pas entendre que c'eſt par Homere qu'il ſe vit vaincu & non pas par Virgile ?

Enfin Mr. Boivin recueillit les voix. Virgile en a le plus grand nombre, mais elles ſont toutes Romaines. D'ailleurs, il remarque que quand on a voulu faire honneur à Virgile, on l'a comparé à Homere, au lieu que pour faire honneur à Homere on ne s'eſt point aviſé de le comparer à Virgile.

Parmi les Auteurs de proſe le premier qui s'offrit fut Velleius Paterculus, qui dit nettement qu'Homere à cela de particulier, qu'il n'a eu perſonne avant lui qui l'ait imité ; ni perſonne après, dont il ait été imité ; & qu'il eſt le ſeul avec Archiloque qui ait porté à la perfection ce qu'il avoit inventé. Voici le paſſage tout du long, car ce ſeroit dommage pour les Partiſans d'Homere qu'on omit celui-là: *Clariſſimum deinde Homeri illuxit ingenium, ſine exemplo maximum : qui magnitudine*

operum & fulgore carminum solus appellari Poeta meruit. In quo hoc maximum est, quod neque ante illum, quem ille imitaretur, neque post illum, qui eum imitari posset, inventus est. Neque quemquam alium cujus operis primus Auctor fuerit, in eo perfectissimum præter Homerum & Archilocum, reperiemus.

Après ce témoignage magnifique Mr. Boivin passa les autres pour venir à Scaliger. Celui-ci n'avoit pas d'Homere les mêmes sentimens que Paterculus. Dans la distribution qu'il fait de la loüange & du blâme, la loüange est toute pour Virgile & le blâme pour Homere. Mais au moins s'il avoit dessein de sacrifier Homere à Virgile, devoit-il songer à couronner la victime. Il ne laisse au Poëte Grec que le genie & l'invention, parce que comme dit Mr. Boivin, c'est ce qu'on ne sçauroit refuser à Homere, & ce qu'on n'accorde pas si volontiers à Virgile. Pour l'autorité de Jules Scaliger en cette occasion, il en rabat beaucoup, sur ce qu'il étoit un peu sujet à se méprendre, comme il paroît en

ce qu'il a crû que le Poëme des amours de Léandre & d'Ero étoit de Musée ; quoi qu'au fond, il ne soit que d'un Grammairien du sixiéme siecle. Mr. Boivin rendit ensuite à Virgile toute la justice qui lui est dûë : d'un autre côté il ne dissimula point les défauts d'Homere, qu'Horace accuse de sommeiller quelquefois, comme Quintilien en convient. Cependant cet habile Academicien semble porté à donner la préference à Homere. Pour cela il reduisit la question à deux chefs, sçavoir si l'on doit préferer un Auteur plus regulier à un autre qui l'est moins, mais qui a plus de grand. 2°. Si l'on doit préferer l'Imitateur à l'Inventeur, parce qu'il a encheri sur ses pensées. Il conclut pour Homere & dit, que ce n'est pas le plus grand nombre de beautez, mais que ce sont les plus grandes beautez qui doivent l'emporter ; que le Poëme d'Homere ressemble à ces grands tableaux qu'on doit voir de loin, qui pour n'être pas si finis, passent pourtant pour être plus parfaits. Sur ce pied-là on prétend que le Poëme de

Virgile quoique plus orné, est pourtant moins beau que celui d'Homere.

Mr. Danchet termina la séance par une Dissertation sur les ceremonies nuptiales des Anciens. Ce Dis-discours fut trouvé fort agréable, & le style répondoit assez à la matiere. Il dit que chez les Anciens le celibat avoit communément été regardé comme odieux : il y avoit même des peines infamantes établies chez les Juifs & chez les Grecs, contre ceux qui s'obstinoient à le garder. Ils étoient privez des assemblées publiques, ou n'y pouvoient paroître que les pieds nuds. La premiere ceremonie des nopces étoit parmi les Anciens comme encore parmi nous, la stipulation du contract : ce qu'ils appelloient *sponsalia*, & que nous nommons les fiançailles. Le mariage se contractoit de trois manieres, *coëmtione*, *usu*, *confarreatione*. Dans le premier cas le mari & la femme s'unissoient ensemble comme par une espece d'acquisition, pour marque de laquelle ils se donnoient quelques es-

peces de monnoye, ce qui se pratique encore en quelque façon parmi nous. La seconde maniere semble être dérivée de l'enlevement des Sabines. On enlevoit comme de force la mariée de chez ses parens, & quand elle avoit passé trois nuits de suite chez son mari, elle devenoit sa legitime épouse.

La confarreation étoit principalement en usage parmi les Ministres de la Religion : après l'accord fait en presence des Témoins, la mariée mangeoit du pain fait de la même pâte, dont on avoit parsemé les victimes, qu'on avoit immolées pour ce sujet. Dans tout mariage l'Epoux donnoit toûjours un anneau à la mariée, comme il paroît par ces mots de Juvenal Sat. 6. *& digito pectus fortasse dedisti* : on n'avoit pas seulement besoin de Notaires, il falloit encore consulter les Augures, pour prendre les Auspices, & choisir un tems convenable. Le mois de Mai étoit regardé comme funeste aussi-bien que les Calendes, les Ides, & les Nones de chaque mois. Les Grecs observoient scrupuleusement le tems de la

pleine Lune pour leurs mariages. De tout tems les nopces ont toûjours été accompagnées d'un grand festin : les Anciens l'appelloient *Repotia*. On y faisoit des presens aux Conviez, & on distribuoit entre autres choses des piéces d'argent où étoit le portrait de la mariée. Les flutes, les flambeaux, les couronnes de rose, & l'Invocation du Dieu *Hymenæus*, étoient encore de l'appareil de ces fêtes. Les Grecs reclamoient *Hymenæus*, & les Romains *Thalassius*, comme le Dieu qui présidoit aux nopces. Cette coutume étoit venuë aux uns & aux autres de l'heureux succés qu'*Hymenæus* & *Thalassius* avoient eu dans leur mariage. On conte qu'*Hymenæus* étoit un jeune Grec qui voulant épouser une fille d'Athenes qu'il aimoit, & ne pouvant y parvenir à cause de l'inégalité des conditions, ne laissa pas de tenter fortune. Il arriva heureusement pour lui, que cette fille fut enlevée par des Pyrates avec plusieurs autres, qui appartenoient aux principaux d'Athenes : car ayant trouvé moyen de surprendre & de tuer les

Pyrates, il rendit les filles aux parens à condition qu'on lui accorderoit en mariage celle qu'il aimoit. Pour *Thalassius* ce fut un jeune Romain qui étoit apparemment en grande consideration du tems de Romulus; puisque dans l'enlevement des Sabines, comme on en emmenoit une fort belle, ceux qui la voyoient demandant pour qui c'étoit, on répondit c'est pour *Thalassius*, ce qui fit que personne ne s'y opposa. De là les Romains retinrent la coûtume de repeter plusieurs fois ce nom en celebrant les nopces.

Mr. Danchet entra ensuite dans le détail des ornemens de la mariée, qui avoient quelque chose de mysterieux. Elle portoit une couronne de fleurs, & elle avoit les cheveux bouclez. Chez les Romains on se servoit de la pointe d'un javelot pour separer ces cheveux : ce qui se pratiquoit apparamment par rapport à l'enlevement des Sabines. Tant que la mariée étoit chez ses parens, elle portoit un voile qu'on appelloit *flammeum* de couleur vive

lette. Enfin elle avoit une ceinture avec un nœud mysterieux, que l'on appelloit *Herculeus nodus*. En cet état elle recevoit les complimens d'un chacun, & les éloges qu'on faisoit de sa beauté; car on étoit toûjours belle le premier jour de ses nôces. Ensuite les amis faisoient des vœux pour le bonheur des mariez par ces mots εὐτύχως, *feliciter*, *prospere*. La mariée étoit enfin conduite chez son mari par trois jeunes garçons, dont un portoit un flambeau devant elle. Ils croyoient qu'un Dieu présidoit à cette ceremonie, & ils l'invoquoient sous le nom de *Deus Domiducus*. Les Epoux se rendoient premierement au Temple, où ils se juroient mutuellement une foi inviolable. Ensuite l'Epouse arrivant à la maison de l'Epoux, elle avoit soin de ne point toucher le seüil de la porte, mais de le franchir avec legereté. Quand on étoit entré dans la chambre, quelqu'un des amis se saisissoit du flambeau qu'on portoit devant les mariez, de crainte que le mari ou la femme ne s'en emparât, ce qui auroit pronostiqué un

veuvage prochain à l'un ou l'autre. On chantoit ensuite des airs convenables au sujet. Ces chants cessoient pour faire place aux jeux *fescennins*, où la retenuë n'étoit nullement gardée. Enfin le mari jettoit des noix aux enfans, pour marquer qu'il devoit renoncer aux amusemens, & se donner entierement aux occupations serieuses. Cinq flambeaux éclairoient leur Hymen. On invoquoit la Déesse *Virginensis*, & toutes les autres Divinitez, sous la protection desquelles la mariée passoit successivement comme de mains en mains. Tout retentissoit des acclamations, *Io Hymen Hymenae*; & les jeunes filles chantoient l'Epithalame à l'ordinaire. Mr. l'Abbé Bignon parla sur toutes ces Dissertations, avec cette éloquence naturelle qui le fait toûjours admirer.

ARTICLE XCIII.

VENERABILIS HILDEBERTI primò Cenomanensis Episcopi, deinde Turonensis Archiepiscopi Opera tam edita quam inedita. Accesserunt Marbodi Rhedonensis Episcopi ipsius Hildeberti suppatis Opuscula, quæ hactenus edita: hæc autem auctiora, & plura nondùm edita prodeunt: omniaque ad manu-scriptos codices recensita notis passim illustrantur. Labore & studio D. Antonii Beaugendre, Presbyteri & Monachi Ordinis Sancti Benedicti è Congregatione Sancti Mauri. Parisiis apud Laurentium le Conte, ad ripam Sequanæ Augustinianam, ad insigne Urbis Montis-pessulani. M. DCCVIII. C'est à dire. *Les Oeuvres d'Hildebert & de Marbodus, dont la plus grande partie n'avoit point encore parû, revûës sur les Manuscrits, par Dom Antoine Beaugendre Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur, qui les a éclaircies par plusieurs notes.* A Paris chez Laurent le Conte sur le Quay des Augustins à la Ville de Montpellier. *in folio pag.*80 *pour l'Epitre dédicatoire, la Préface, & la vie d'Hildebert : colomnes* 1770. *pour les Ouvrages d'Hildebert & de Marbodus.*

LE public doit l'Edition de ces deux Peres de l'Eglise à un Auteur de qua

Juillet 1708.

tre-vingts ans. Nous avions déja quelques Lettres & quelques Poësies d'Hildebert, dans la Bibliotheque des Peres & dans *le Spicilege* de Dom Luc Dacherry. Le sçavant Pere Hommey Augustin, avoit tiré de la poussiere d'autres Ouvrages de ce Prélat, & les avoit publiez dans son *Supplément des Peres*. Feu Mr. Loyauté Avocat au Parlement, avoit commencé une Edition des Lettres d'Hildebert; & l'illustre Mr. Baluze avoit promis l'Edition entiere de ses Ecrits. Le Pere Beaugendre ne pensoit pas que ce grand Ouvrage lui étoit reservé, lorsque lisant pour sa propre édification, les Lettres de l'Auteur qu'il nous donne, il crut qu'une Traduction Françoise de ces belles Lettres, seroit de quelque utilité. Il l'entreprit, & l'acheva. Obligé dans le cours de ce travail, de consulter souvent les Manuscrits, il y trouva plusieurs Lettres qui n'avoient point encore vû le jour, & il conçût le dessein de rechercher les autres Ouvrages du pieux & docte Archevêque. Il apprend dans sa Préface le succés de cette recherche. On y lit les noms de tous ceux qui l'ont aidé à découvrir ces précieux monumens. Quand il s'en vit le possesseur, il ne balança plus; & sans aucun égard pour son âge, il commença la belle Edition qu'il vient d'achever. Les Lettres d'Hildebert se présentent les premieres, & soûtiennent à la lecture les loüanges qu'à données St. Bernard à *l'érudition insigne*,

à la douce éloquence, à l'expression coulante, à l'agréable brieveté, qui en font le mérite. Le Pere Beaugendre les a séparées en trois Livres. Le premier contient les Lettres morales : le second, les Lettres dogmatiques : le troisiéme, les Lettres de civilité. Les Sermons du Prélat suivent ses Lettres au nombre de cent quarante. Ils sont tous solides & instructifs ; & l'on remarque dans quelques-uns, certains traits d'éloquence superieurs à la barbarie & au mauvais goût de l'onziéme siécle : aussi l'Auteur ancien de l'histoire des Evêques du Mans, a-t'il remarqué que le peuple avoit quelque peine à entendre ses Sermons, parce qu'il s'exprimoit en Latin avec trop d'esprit. Après les Sermons on trouve divers Opuscules écrits en prose, la vie de Sainte Radegonde, celle de Saint Hugues Abbé de Cluny ; un traité du combat de la chair & de l'esprit, mêlé de vers & de prose, à l'imitation de la Consolation de la Philosophie de Boëce ; un Traité de l'utile & de l'honnête, extrait presque mot à mot de Ciceron, de Seneque, de Tacite ; un Poëme sur les quatre Vertus principales. L'idée qu'il donne de la Justice est belle, vraye, & delicatement exprimée :

Justitia Virtus vitiis obsessa duobus
Inter Mollitiem Sævitiamque sedet.
Cura sit ergo vigil, ne vel ferus esse timendo
Indulgens nimium prava licere sinas ;

Vel dùm ferventi studio delicta recidis,
Nulli curantem parcere, nullus amet.
Sed tunc Justitia censura videbitur apta,
Et tali fiet regula recta modo,
Si disciplinam nec lenta remissio vilem,
Nec ferus invisam fecerit esse rigor.

Le Traité de Théologie qui suit, & que le docte Editeur a raison d'attribuer à Hildebert, suffit pour faire connoître la solidité & la pénetration de son Auteur. C'est le plus ancien Corps de Théologie qui nous reste, & c'est probablement un des premiers où l'on ait employé la méthode scholastique. Robert Pullus & le Maître des Sentences ont pû en profiter. La fidelité avec laquelle Hildebert a cité Saint Augustin, justifiée dans la derniere éxactitude par le Pere Beaugendre, détermine aisément le Lecteur à ne pas soupçonner de négligence ou de mauvaise foi, les citations des autres Peres, dont l'Auteur du Traité appuye sa doctrine. Dans XLI. Chapitres il expose avec une claire briéveté, une précision & un choix de preuves, dont tous ses successeurs les Théologiens scholastiques n'ont pas hérité, tout ce qui regarde la Foi & la Théologie, l'éxistence de Dieu, ses Attributs, la Trinité, l'Incarnation, les Anges, l'Homme, les Pechez, les Sacremens en general, le Decalogue. On sera convaincu par la lecture d'un petit Traité sur le Sacrement de l'Autel, par

l'exposition de la Messe, & par diverses Poësies sur la même matiere, combien Hildebert étoit éloigné des erreurs de Berenger son Précepteur. L'Editeur a remarqué dans la Préface, que son illustre Auteur n'a pas été moins opposé aux erreurs sur la Grace qui troublent aujourd'hui l'Eglise. On ne peut s'exprimer plus fortement qu'il le fait à toute occasion sur l'universalité d'une Grace suffisante. Il assure dans le troisiéme de ses Sermons, que la Grace ne manque jamais à ceux qui esperent en Dieu, & qu'elle ne laisse jamais sans secours l'homme, lors même qu'il tombe chaque jour: *Gratiam nunquam deesse sperantibus in Deum, nec unquam Gratiam auxiliatricem hominem, etsi quotidie cadentem, deserere*; & dans la seiziéme lettre du premier Livre, il établit comme un principe, que la Grace de Dieu est infiniment secourable, & qu'il semble que Dieu ait juré de l'accorder à l'homme, autant de fois qu'il en auroit besoin: *Officiosissimam esse hominibus Gratiam Dei, & quasi in eorum juratam obsequium*: d'où il conclut, *que Dieu veut que tous les hommes se convertissent, parce qu'il veut tous les sauver, & que dans ce dessein il leur a préparé à tous des graces qui les soûtiennent, des moyens qui les aident, des récompenses qui les excitent.* C'est servir veritablement l'Eglise, que de faire ainsi remarquer dans les Auteurs qu'on publie, les armes qu'ils

fournissent pour combattre les héréfies du tems. Le témoignage d'Hildebert est d'un grand poids contre les prétendus Disciples de Saint Augustin. Zelé Disciple de ce Saint Docteur, il s'étoit rendu sa Doctrine familiere par une lecture assiduë. Il en faisoit la regle de la sienne, & l'on ne peut le soupçonner de s'en être écarté avec connoissance, ou de l'avoir ignorée.

A l'égard des Poësies qui font la plus grande partie des Ouvrages de cet Auteur, quoi qu'Ordericus Vitalis lui ait donné le magnifique titre de *Versificateur incomparable*, les Connoisseurs refuseront sans doute de le placer parmi les grands Poëtes. La gêne des rimes, est tout l'art que l'on remarque dans la plûpart de ces Poësies, dont l'expression rampe souvent, & où la quantité n'est pas trop scrupuleusement observée. On y voit cependant briller de tems en tems quelques étincelles d'un beau feu, que le mauvais goût du siecle a sans doute étouffé. C'est principalement dans le Recüeil intitulé *Floridus aspectus*, que l'on trouve ces preuves du genie heureux d'Hildebert. Nous en choisirons deux ou trois.

L'Eloge de Gualon Evêque de Paris.

Ad decus Ecclesiæ cum te natura crearet,
Sic exorsa tibi : Cætera, dixit, habes.

L'Epigramme sur l'origine du mal.

Quid petis unde malum, cùm sint bona cuncta creata ?
Defectu proprio sunt mala quæ mala sunt.
Cum radix vitio careat, vitium tamen ex se
Et per se citiùs dulcia poma trahunt.

Autant que ces deux Epigrammes sont délicates, autant les deux Elegies sur les ruines de Rome sont sublimes. On en jugera par ce peu de Vers.

Tantum restat adhuc, tantum ruit, ut neque pars stans
Æquari possit, diruta nec refici. * * *
Hîc Superûm formas Superi mirantur & ipsi,
Et cupiunt fictis vultibus esse pares * * *.
Vix scio quæ fuerim, vix Romæ Roma recordor,
Vix sinit occasus vel meminisse mei.
Gratior hæc jactura mihi successibus illis.
Major sum pauper divite stante jacens.
Plus aquilis vexilla Crucis, plus Cæsare Petrus,
Plus cinctis Ducibus vulgus inerme dedit.
Stans domui Terras, Infernum diruta pulso :
Corpora stans, animas fracta jacensque rego.

Tout n'est pas de la même force. Ce n'est pas que les modelles ayent manqué au Prélat Versificateur. Il avoit lû, & beaucoup lû les bons Auteurs, sur tout Ovide, dont il prend sans façon plusieurs Vers de suite, pour les mêler aux siens. Il a même

composé des piéces entieres de Vers d'Ovide ramassez. Si des Critiques assurément trop severes reprochent à l'Auteur de n'avoir pas distingué ces Vers d'Ovide de ceux d'Hildebert ; d'autres Critiques plus équitables le justifieront, non seulement sur un âge & une profession qui le dispense d'avoir les Vers d'Ovide si présens, mais encore sur l'inutilité d'une telle remarque. On sçait assez que ces sortes de centons passoient pour une élegance dans le siecle d'Hildebert. Le Pere Hommey excellent Critique n'a pas crû non plus que le Pere Beaugendre, qu'un pareil avis fût necessaire pour les Vers d'Hildebert qu'il a imprimez.

Après avoir fait connoître le caractere de chaque Ouvrage du saint & docte Archevêque, & la disposition que leur a donnée le judicieux Editeur, nous devons encore au Lecteur une legere idée de la vie de l'Auteur.

Hildebert naquit à Lavardin dans le Vendômois de Parens d'une fortune médiocre l'an mil cinquante sept. Il eut pour Maître Berenger. Il est certain qu'il passa quelque tems dans l'Abbaye de Cluny ; mais il n'est pas sûr qu'il y ait fait profession de la vie Monastique. Dom Beaugendre apporte en Critique sincere & desinteressé, les raisons de ceux qui nient, & de ceux qui assurent ce fait, sans vouloir rien décider. Nous croyons qu'on doit préferer le sentiment

de ceux qui soûtiennent qu'Hildebert a été Religieux de Cluny avant que d'être Scholastique & ensuite Archidiacre du Mans. Elû par la plus nombreuse partie du Clergé & du Peuple, pour remplir le siege Episcopal, il eut à soutenir d'affreuses calomnies, qu'on a fait passer à la posterité sous le nom d'Ives de Chartres. Helie Comte du Maine ayant abandonné Géoffroi dont il avoit procuré l'election schismatique, le nouvel Evêque joüit d'un calme trop court pour ses bons desseins. La guerre qui s'excita entre le Comte du Maine & le Roi d'Angleterre, dans laquelle le Comte succomba, les persecutions de Guillaume second & de Henri premier, Rois d'Angleterre devenus Maitres du Mans, firent succeder l'orage à la tranquillité.

Hildebert cédant à de si puissans ennemis, eût renoncé à l'Episcopat, si le Pape Pascal second l'eût voulu permettre. La tempête cessa, & le Saint Prélat profita du tems pour reparer les ravages de la guerre, pour orner les Eglises, pour reformer les mœurs. De nouveaux malheurs l'attendoient. Trompé par le perfide Rotton Comte de Mortaing, alors prisonnier dans le Château du Mans, il devint prisonnier de la Comtesse de Mortaing. Il soutint cet accident funeste avec une admirable fermeté, & les tourmens ne purent jamais le faire consentir à un accommodement indigne de son rang, & nuisible à son Eglise.

La paix concluë entre les Rois de France & d'Angleterre, mit fin à sa captivité ; & pour comble de bonheur Henri premier Roi d'Angleterre, changea de sentimens pour lui. Il ne se servit de la faveur du Roi, que pour procurer de nouveaux avantages à son Eglise, qu'il fut obligé de quiter à l'âge de soixante & dix ans, pour passer à l'Archevêché de Tours. Il y vécut avec la même frugalité qu'il avoit vécu à Cluny. Uniquement occupé des fonctions pastorales, il étendit sa vigilance jusques sur la Bretagne soumise à sa Metropole. Il célébra un Concile à Nantes, & se servit de son autorité pour corriger divers abus qui s'étoient glissez dans les Eglises de Bretagne. Il employa même auprès du Prince son éloquence avec succès, pour faire abolir des impôts qui accabloient le peuple. L'établissement du nouveau Monastere de Fontevrauld, auquel il eut beaucoup de part, fut pour lui un nouveau sujet de joye, que le malheur qu'il eut, d'encourir la haine de Loüis le Gros Roi de France, les divisions de son Chapitre, & l'assassinat du Doyen, dans qui il avoit une entiere confiance, changérent dans une cruelle amertume. Il suivit d'abord le parti d'Anaclet dans le Schisme qui divisa l'Eglise. Mais détrompé par Saint Bernard son ami particulier, il abandonna l'Anti-Pape. Messieurs de Sainte Marthe & le Sçavant Pere Mabillon ne sont pas d'accord sur

l'année de sa mort. Le Pere Beaugendre prend le milieu entre leurs opinions, & il fixe le bien-heureux trépas de ce grand Archevêque à l'année onze cens trente quatre, le dix-huitiéme Decembre.

L'Eglise ne lui a pas décerné les honneurs qu'on rend aux Saints. Rien cependant ne lui a manqué de ce qui distingue les Saints ; Vertus, persecutions, miracles.

Le Pere Beaugendre se seroit contenté de nous donner Hildebert, si l'heureuse découverte de quelques Ouvrages de Marbodus, & les conseils de Mr. l'Abbé Bignon, ne l'avoient déterminé à joindre deux Ecrivains du même tems. Les Ouvrages de l'Evêque de Rennes, assez mal imprimez dans sa Ville Episcopale, en mil cinq cens vingt-quatre, étoient devenus extremement rares. Ils consistent en cinq Lettres, la sixiéme est une satyre contre Robert d'Abrissel, qui n'est probablement ni de Marbodus ni d'Hildebert à qui on l'a aussi attribuée ; les vies de Saint Lezin, de Saint Robert Abbé de la Chaise-Dieu, & celle de Saint Maimbœuf, qui n'est non plus que celle de Saint Lezin, qu'un abregé d'une vie plus ancienne & plus ample. Le Pere Beaugendre nous donne ici cette vie originale de Saint Maimbœuf. Ce sont là avec un petit traité des pierres précieuses, tous les Ouvrages de Prose de l'Evêque de Rennes. Ses Poësies rimées sont du goût de son siecle : mais les dix Satyres

rassemblées dans le livre *des dix chapitres*, font regreter que l'Auteur n'ait pas vécû dans des tems plus heureux. Le Poëme des pierres précieuses que l'on trouve ici en Latin & en vieux Gaulois, une paraphrase sur le Cantique des Cantiques, sont les plus considerables Ouvrages de Marbodus.

L'Impression de ces deux Auteurs est belle & correcte. Les notes du Pere Beaugendre sont curieuses & sensées. On ne peut s'empêcher en les lisant d'être surpris qu'il ait commencé si tard à servir le public, & l'on ne se console pas aisément de ce que le rare talent d'un tel Critique n'a pas été reconnu de meilleure heure.

ARTICLE XCIV.

APOLOGIE POUR LES Armoricains & pour les Eglises des Gaules, particulierement de la Province de Tours, où l'on fait voir que les Eglises de Bretagne sont plus anciennes que la descente des Bretons dans l'Armorique, & que cette Province a reçu la Foi Chrétienne dès le quatriéme siecle. A Paris chez Charles Huguier ruë de la Huchette 1708. *in* 12. *pages*. 132.

ON ne peut nier que l'Auteur de ce petit Ouvrage n'ait un zele bien delicat pour la gloire des Eglises des Gaules. Si tôt qu'il a crû appercevoir qu'on diminuoit

l'antiquité de quelques-unes de ces Eglises il n'a consulté que l'ardeur de son zele. Des considerations qui auroient retenu tout, autre n'ont pû l'arrêter. Plein pour la nouvelle Histoire de Bretagne, d'une estime qu'il fait éclater dans sa preface, il l'attaque cependant avec moins de ménagement qu'il ne l'avoit promis dans cette même preface.

Il propose d'abord l'état de la question. Il s'agit de sçavoir, dit-il, si les Armoricains anciens Habitans de la Bretagne ont été Idolâtres jusqu'à la venuë des Bretons dans leur païs, & s'ils doivent la connoissance de l'Evangile à ces nouveaux Hôtes. Le Censeur de l'Histoire de Bretagne prétend que le R. Pere Dom Lobineau a soutenu ce fait: & pour le détruire il employe dans la premiere partie de l'Apologie des Armoricains, des preuves qui montrent que la Foi a été reçûë dans les Gaules avant le quatriéme siecle. Dans la seconde il propose diverses objections contre le sentiment qu'il combat: il n'a pas de peine à établir que toute la Gaule étoit déja Chrétienne avant le quatriéme siécle. L'autorité de Lactance, d'Orose, de S. Paulin, de Gregoire de Tours, de Venance Fortunat; le soin que les Empereurs Chrétiens out pris pour détruire l'Idolatrie, & le zele de tant de Saints Evêques ardents à repandre la Foi dans les pays mêmes qui n'étoient pas confiez à leur vigilance pastorale, d'un

Saint Martin, d'un Saint Victrice, l'un voisin, l'autre Metropolitain de l'Armorique. Les premiers Conciles de Tours & de Vannes lui fournissent des argumens à choisir. La seconde partie est encore plus forte. L'Apologiste des Armoricains y prend droit de plusieurs faits rapportez dans la nouvelle Histoire de Bretagne, & quoi qu'il y mêle quelques conjectures qui ne seront pas du goût des Sçavants, il démontre qu'il est également impossible, que les Armoricains soient demeurez si long tems Idolâtres dans la Bretagne sous les Empereurs Chrétiens, & au milieu de tant d'Eglises florissantes, & que les Bretons les ayent convertis en arrivant dans leur pays. Fier du succès de ses travaux il triomphe, il s'applaudit d'avoir executé ce qu'il avoit promis dans le titre de son Livre, & d'avoir prouvé clairement ce que personne n'avoit nié, comme nous allons le voir tout à l'heure.

ARTICLE XCV.

DEFENSE DE LA NOUVELLE *Histoire de Bretagne, ou Reflexions sur l'Apologie des Armoricains.* A Paris chez Pierre Emery pages 16.

LA Réponse du nouvel Historien de Bretagne est courte & précise. Il n'a point dit ce que son Adversaire lui impu-

te, il a dit tout le contraire. En effet on chercheroit en vain dans la page 7. n. 18. de son Histoire ce que l'Apologiste en a cité, *que les Armoricains, si l'on excepte ceux de Nantes & quelques uns de leurs voisins, adoroient encore les Idoles en quatre cent cinquante huit, que les Bretons firent part aux Armoricains de la connoissance du vrai Dieu par le ministere de quantité de Saints Evêques & de Prédicateurs zelez qu'ils leur envoyérent, & qu'enfin le nom de Riothime que l'on trouve à la tête des Evêques de Rennes est une preuve du zele des Bretons & de la docilité des Armoricains.* On y lit en propres termes : *Ce ne seroit pas estimer autant qu'on le doit les travaux Apostoliques de Saint Clair, d'Ennius, & de plusieurs autres Prelats, qui avoient établi la Foi Chrétienne dans le pays, que de croire que le culte des Idoles s'y fût conservé jusqu'à ce tems : mais quoique les Armoricains eussent apparamment tous reçû la veritable Religion, il est à croire que ces nouveaux Hôtes trouvérent encore assez de vices & de pratiques superstitieuses à combattre.* A l'égard de ce que l'Apologiste cite page 12. il n'y en a pas un mot dans le Livre qu'il attaque. Ce n'est pas tout, il impute à l'Historien d'avoir restraint à la Bretagne le nom d'Armorique. Le contraire paroît dans la premiere page de l'Histoire. Après une telle mauvaise foi, ou plûtôt une telle negligence, qui sans être vrai-

semblable n'est que trop vraye, le prétendu Apologiste des Armoricains ne merite-t-il pas l'avis que Dom Lobineau lui donne, *de lire au moins les Auteurs qu'il veut refuter* ? On sera moins surpris qu'il reproche à l'Historien de Bretagne une faute corrigée dans l'errata de son Livre; dans un autre cela surprendroit. Au reste s'il a bien prouvé ce que Dom Lobineau n'a jamais eu la pensée de nier, ce que cet habile Homme assure positivement, il n'a pas été aussi heureux, quand il a voulu soutenir par des conjectures quelques faits qui paroissent douteux à l'Historien de Bretagne. Le sçavant Benedictin fait aisément sentir que les raisonnemens dont son Adversaire conclut, que Moderan a été le premier Evêque de Rennes, & que Chariaton, Sarmation, Didier Albin, Liberalis, Rumoride, & Vivence, ont été Evêques dans la Bretagne, ne sont rien moins que concluans. Enfin il le défie de justifier ce qu'il a avancé en parlant du Concile de Vannes; & finit en le conjurant de mieux employer son érudition.

ARTICLE XCVI.

MEMOIRES POUR SERVIR A l'Histoire Ecclesiastique des six premiers Siecles. Tome XII. Par Mr. le Nain de Tillemont. A Paris chez Charles Robustel, ruë S. Jacques, au palmier. 1707. *in 4°. pages 759.*

LA partie la plus considerable de ce 12^e^. volume est sous le titre de St. Jerôme: Et voici une seconde Vie de ce Saint Docteur, après celle que donna le R. P. Martianay en 1706. & dont l'Extrait fut mis dans les Memoires de Trevoux au mois de Janvier de l'année derniere. L'une & l'autre, selon que le déclarent ceux qui les ont composées, sont tirées des propres Ouvrages de ce Pere: & néanmoins elles sont fort differentes entre elles, au moins pour la maniere dont elles sont écrites. Le P. Martianay loüe tout: Mr. de Tillemont se réduit souvent à excuser.

Il commence par un portrait de S. Jerôme, qui certainement n'est point flaté. Car après avoir dit qu'il fut haï par les Hérétiques, par les Moines & les Ecclesiastiques qui étoient dereglez; mais aimé & admiré par les Saints, il continue ainsi: „ Nous sommes contraints d'avoüer, qu'il „ a eû même pour Adversaires, des person„ nes dont nous sommes obligez d'estimer „ la pieté; & que ce qu'ils ont dit contre lui,

„ n'a pas été tout à fait sans fondement, à
„ cause de quelques défauts qui étoient mê-
„ lez parmi ses grandes vertus. C'est peu de
„ chose de dire, qu'ayant un genie grand,
„ élevé, & plein de feu, plûtôt d'un Ora-
„ teur que d'un Historien, ou d'un Criti-
„ que, il a été souvent assez peu exact à rap-
„ porter les choses comme elles étoient, &
„ qu'il a suivi plûtôt les idées qu'il en
„ avoit conçûës, que la simple verité. Il
„ fait encore assez souvent des fautes en
„ se laissant aller à sa chaleur & à sa promp-
„ titude naturelle..... Il est plus fâ-
„ cheux, que soit par le respect qu'il avoit
„ eu d'abord pour Origene, soit parce que
„ son feu ne lui permettoit pas de peser as-
„ sez ce qu'il disoit, il ait laissé glisser di-
„ verses choses dans ses Écrits, que la re-
„ gle de la verité ne nous permet pas d'ap-
„ prouver, & qu'il a quelque fois été obli-
„ gé lui-même ou d'excuser ou de condam-
„ ner...... Quiconque l'a eu pour Ad-
„ versaire, a presque toûjours été le der-
„ nier des hommes. On l'a accusé d'avoir
„ eû lui-même une trop grande idée de son
„ éloquence, d'en faire paroître trop d'es-
„ time, & d'avoir eu sur tout un esprit
„ naturellement jaloux & envieux, qui
„ blessoit ses plus grands Amis, & les éloi-
„ gnoit de lui. Ces derniers traits sont em-
pruntez de l'Histoire Lausiaque de Pallade, & sont absolument méconnoitre S. Jerôme, qui sçût mieux que personne du mon-

de, choisir & s'attacher à ses Amis: aucun ne lui échapa sinon Rufin. On peut renvoyer là-dessus à des réflexions dans l'extrait du mois de Janvier de l'année précedente. On croit pouvoir aussi y renvoyer pour la suite de la Vie de S. Jerôme. En s'arrêtant ici aux points, où Mr. de Tillemont & le P. Martianay ne s'accordent pas. Celui-ci selon la Chronique de Prosper, fixe la naissance de S. Jerôme à l'année 331. Celui-là aime mieux la differer jusqu'à 342. sur ce que le Saint dans sa preface sur Abdias fait entendre, qu'il n'avoit pas atteint l'âge de Nôtre Seigneur, c'est-à-dire trente ans, lorsqu'il fit l'essai de ses forces par un premier Commentaire sur le même Prophete; & ce fut avant que de s'engager dans le desert de Calcide, ou plûtôt l'an 373. D'autres raisons encore prouvées par Baronius & rapportées par M. de Tillemont, confirment la même époque. D'où il s'ensuit que des quatre vingts neuf ans de vie que le Pere Martianay donne à S. Jerôme, il en faut rabattre onze.

Ces deux Auteurs ne s'accordent pas mieux sur le tems du Baptême de S. Jerôme : ce fut selon le P. Martianay avant qu'il fit le voyage des Gaules, & selon M. de Tillemont ce fut après. Quoiqu'il en soit sur cette circonstance, ce fut sous le Pontificat de Libere qui mourut en 366. Il est encore de moins de consequence de sçavoir, s'il prit des leçons du fameux

Rheteur Victorin : le P. Martianay l'affecte, & Mr. de Tillemont le nie.

S. Jerôme dans son premier voyage en Orient, alla-t'il jusqu'à Jerusalem ? C'est ce qu'il est difficile de décider ; comme on l'a remarqué dans l'Extrait souvent cité de sa Vie : & Mr. de Tillemont incline à ne le pas croire.

La punition que S. Jerôme reçût ou crût recevoir de la part d'un Ange, pour avoir donné trop de tems & d'application à la lecture des Auteurs profanes, arriva dans l'ardeur d'une fievre qu'il eût en Syrie. Il promit donc de renoncer à cette sorte d'étude, qu'il condamne même absolument & avec force dans ses Epîtres 146. & 127. écrites vers l'année 384. & 401. Cependant M. de Tillemont ne trouve pas, qu'il ait assez bien répondu aux reproches que Rufin lui fit dans la suite, de n'avoir pas gardé sa promesse là-dessus.

Il fut ordonné Prêtre par Paulin à Antioche en 378. & il est certain que jusqu'en 394. il n'avoit point dit la Messe. On ajoûte, qu'il n'y a point de preuves, qu'il ait jamais fait les fonctions de l'Ordre qu'il avoit reçû.

Un endroit celebre dans la Vie de S. Jerôme est son union & ensuite ses differens avec Rufin, dont S. Augustin eut de la douleur, sans paroître y avoir pris nulle part. S. Jerôme avoit lié une étroite amitié avec Rufin dès sa jeunesse, & lui avoit pro-

digué en mille rencontres les loüanges de très-Saint & de très-Sçavant Homme : sa plus douce consolation allant à Jerusalem étoit d'y trouver Rufin, avec qui en effet il y vêcut dans une parfaite intelligence pendant sept ou huit ans, depuis 387. jusqu'en 394. Alors il se broüilla avec lui comme avec Jean de Jerusalem à l'occasion d'Origene, contre lequel il se déclara hautement, après avoir été jusque-là son admirateur. Si Rufin continua d'avoir de l'estime pour cet ancien Auteur : au moins il ne fut pas convaincu, non plus que Jean de Jerusalem ni aucun autre, dit M. de Tillemont, d'avoir suivi ses erreurs. Un voyage de S. Epiphane à Jerusalem, où il se joignit à St. Jerôme, augmenta la dissension, que Théophile d'Alexandrie, qui se porta pour médiateur, eut bien de la peine à arrêter. Car l'Evêque de Jerusalem ne se plaignoit pas seulement de se voir indignement accusé d'heresie, mais encore de ce que les Monasteres de Bethléem gouvernez par St. Jerôme se soustrayoient de sa jurisdiction, affectoient l'indépendance, & faisoient une espece de schisme : & il regardoit comme un attentat contre les Canons, que Paulinien frere de St. Jerôme eût été ordonné Prêtre par S. Epiphane pour y rendre service. Enfin sa reconciliation se fit l'an 397. dans l'Eglise de la Resurrection : mais ce ne fut pas pour durer long-tems ; parce que Ru-

fin étant auſſi-tôt parti de Jeruſalem, ne fut pas plûtôt à Rome qu'il y donna une Traduction de l'Apologie d'Origéne faite par le Martyr Pamphile & par Euſebe, avec une Traduction du fameux Ouvrage d'Origene, intitulé *Peri Archon* ou des Principes. S. Jerôme ſe ranima donc contre lui, & lui attira une condamnation de la part du Pape S. Anaſtaſe. Cependant Rufin ſe retira à Aquilée auprès de S. Chromace. Ce qui ſe peut dire de plus avantageux pour ſa memoire, c'eſt qu'il eſt mort dans la Communion de l'Egliſe, & que tant de Saints qui vivoient de ſon tems ne l'ont pas abandonné.

Pour ce qui eſt de la diſpute qui s'éleva entre S. Jerôme & S. Auguſtin touchant les Cérémonies legales, & la reprimande que fit S. Paul à S. Pierre, M. de Tillemont met toute la raiſon du côté de S. Auguſtin & pour le fond & pour la maniere, avec quelques ménagemens néanmoins pour S. Jerôme.

On finira en remarquant que M. de Tillemont ſe plaint aſſez ſouvent du peu d'exactitude de ce Pere dans les faits. Rufin en a encore moins. Mais il faut avoüer que c'eſt le défaut des Ecrivains de ce tems-là : & maintenant la grande habileté conſiſte à débroüiller ce qu'ils ont confondu dans leurs narrations. Il ne faut pas oublier un endroit aſſez vif de M. de Tillemont, où il expoſe les irregularitez de la

conduite de S. Epiphane à l'égard de Jean de Jerusalem.

La suite de ce volume.

M. de Tillemont décrit la persecution excitée en Perse par Isdegerde l'an 419. ou 420. & continuée par Varanne son successeur. Après quoi il ramasse ce qui est répandu dans la vie des Peres du desert des actions & des sentences des Saints Abbez Théodore de Phermé, Théodore des Cellules, & de quelques autres. l'Abbé Muthués fut contre son gré ordonné Prêtre, & ne celébra jamais. D'ailleurs on ne trouve rien qui merite une attention particuliere. M. de Tillemont ajoûte la conversion de Ste Pelagie, qui du Théatre d'Antioche où elle avoit été Comedienne, passa dans une prison volontaire, & se fit Recluse sur le mont des Olives, ayant pris un habit d'homme avec le nom de Pelage.

S. Boniface, après avoir rendu de longs & d'importans services à l'Eglise Romaine dans l'Ordre des Prêtres, fut élû Pape après la mort de Zozime sur la fin de 418. par le suffrage de 71 Prêtres & de 9 Evêques. Mais son élection fut prévenuë par celle que les Diacres, qui s'étoient associez quelques Prêtres & quelques Evêques, firent d'Eulale Archidiacre de l'Eglise Romaine, & qui fut sacré par l'Evêque d'Ostie. De là, comme il arrive dans ces occa-

ſions, s'élevérent des ſeditions parmi le Peuple diviſé en deux partis. Symmaque Préfet de Rome parut plus favorable à celui d'Eulale, & par les relations de cette affaire qu'il envoya en Cour, il fit pancher l'Empereur Honorius du même côté. Ce qui mit S. Boniface en poſſeſſion du Pontificat, ce ne fut pas que ſon élection fut reconnuë pour legitime & canonique : une aſſemblée d'Evêques tenuë à Ravenne ne pût convenir ſur ce point capital, dont elle ſuſpendit la déciſion juſqu'après les fêtes de Pâques qui approchoient, pour être traité dans un Concile plus nombreux, où les Evêques des Gaules & d'Afrique ſeroient appellez. Mais elle ordonna que les deux Prétendans, ſous peine de déchoir de leur droit, n'entreroient point dans Rome, & que cependant une commiſſion ſeroit expediée à Achillée Evêque de Spolete pour y celebrer les ceremonies de Pâques qui cette année 419. tomboit au 30e. de Mars. Eulale ne voulut point déferer à ce réglement, il oſa entrer à Rome le 18e. de Mars en plein midi, & le 28e. il en fut chaſſé par le Préfet de la Ville : dès là il fut jugé avoir perdu le droit qu'il prétendoit. Cette Hiſtoire que Baronius a tirée des Lettres originales de Symmaque & d'Honorius, montre qu'il y a peu de fond à faire ſur le Pontifical, où il eſt dit, qu'Eulale celebra Pâques dans la Baſilique de Conſtantin, & Boniface dans celle de

S^te^. Agnes. Saint Boniface mourut le quatriéme de Septembre 422.

On ne rapportera qu'une de ses actions pendant son Pontificat, par laquelle il soûtint avec vigueur l'Autorité de l'Eglise Romaine sur l'Illyrie contre une Loi de Théodose le jeune, depuis mise dans le Code. Cet Empereur ordonnoit que toute innovation cessante, les difficultez qui naîtroient sur les Canons dans l'Illyrie, fussent décidées par le Concile de la Province, sauf le recours à l'Evêque de Constantinople. C'étoit anneantir la Dignité de Vicaire Apostolique donnée par le Pape Damase à l'Evêque de Thessalonique. Boniface obtint que la Loi demeurât sans effet. Cette concession de Damase, cette inexecution de la Loi de Théodose, ne souffrent pas seulement qu'on doute de l'ancien & du veritable droit de l'Eglise Romaine sur l'Illyrie. Que penser donc de ces paroles de Mr. de Tillemont : „ Cette Loi attaquoit „ proprement les droits que l'Eglise Ro„ maine prétendoit avoir sur l'Illyrie : ils „ peuvent en effet passer pour une innova„ tion, puisque nous ne voyons point quel „ droit avoit eu Damase d'établir l'Evêque „ de Thessalonique son Vicaire dans ce „ département ?

Suit la Vie de Saint Abraham Evêque de Carres, celle de Saint Maron Prêtre, & tous deux Solitaires. Mr. de Tillemont sous ces titres renferme l'éloge de plusieurs au-

tres Solitaires. Tout cela est tiré de Théodoret.

La mémoire d'Attique Patriarche de Constantinople, est glorieuse dans l'Eglise par les loüanges que les Conciles, les Papes, les Saints qui ont vécu de son tems ou peu après, & les Historiens Ecclesiastiques ont données à la pureté de sa Foi, à son zele, à sa liberalité envers les pauvres, à sa sagesse, à sa douceur. Reveré pour sa pieté, aimé pour ses manieres bienfaisantes, il a merité le titre de Saint. Ces illustres témoignages, que Mr. de Tillemont n'oseroit contredire, & qu'en effet il a rapportez, ne l'ont pas empêché d'en parler d'une maniere qui fait de la peine. „ Les Grecs, dit-il, n'ont pas été fâchez „ sans doute de pouvoir honorer leur Eglise „ se de Constantinople en honorant celui „ qui l'avoit gouvernée un tems assez considerable, & qui n'avoit pas manqué „ d'en soutenir la grandeur . . . Pour les „ Latins, ils l'ont pû faire ou à l'imitation „ des Grecs, où sur les éloges que lui donne „ l'Histoire tripartite.... Quoi qu'il en „ soit de sa personne, dont nous laissons le „ jugement à Dieu & à l'Eglise... Il est vrai que l'entrée d'Attique dans l'Episcopat fut irreguliére, puisque ce fût du vivant de Saint Jean Chrysostome en 406. Mais on ne peut douter qu'il n'ait réparé cette faute, quand on voit l'éloge que le Pape saint Celestin fait de lui, en l'appellant un

Evêque de sainte memoire, un Docteur de la Foi Catholique, un veritable successeur du Bien-heureux Jean Chrysostome, qui suivant les traces de son prédecesseur avoit gouverné saintement le Peuple Chrétien : & on ne comprend pas, comment il a pû échapper à Mr. de Tillemont de dire: „ En un mot on ne voit pas qu'il ait rien „ fait pour réparer le défaut de son entrée, „ ni même qu'il en ait eu aucun regret. Attique rétablit à Constantinople la memoire de Saint Jean Chrysostome; mit son nom dans les sacrez Dyptiques; & agit auprès de Saint Cyrille d'Alexandrie pour lui persuader d'en faire de même. Il maintint le Siege de Constantinople dans la possession de donner des Evêques à diverses Provinces, & mourut en 425. Son successeur fut Sisinne, qui avoit eu un grand attachement à lui pendant sa vie, & qui tâcha de l'imiter dans les fonctions de l'Episcopat, qu'il n'exerça pas long-tems, étant mort en 427.

Voici un autre Evêque bien différent de ceux dont on vient de parler, pour la réputation qu'il a laissée de lui : c'est le fameux Théodore de Mopsueste, condamné en sa personne & en ses écrits par le V. Concile General. Le grand nombre de ses Ouvrages qui montoient à dix mille, & ses heureux combats contre les Ariens & les Apollinaristes, lui avoient acquis l'estime de tout l'Orient. Mais le support qu'il

donna aux Pelagiens, & sur tout ses expressions sur JESUS-CHRIST, ont mis son nom en execration, en le faisant regarder comme le précurseur de Nestorius. Il fut avec Saint Jean Chrysostome Disciple de Diodore depuis Evêque de Tarse, qui les éloigna du mauvais goût qui avoit regné depuis Origene jusqu'alors, d'expliquer l'Ecriture par des allégories : il les appliqua au sens litteral & historique. Mais Théodore s'égara dans cette route. Attaché uniquement au sens present de la lettre & à l'Histoire, il n'alla pas au sens prophetique : au contraire, il parut détruire celui qui dans tout l'ancien Testament prédit JESUS-CHRIST & son regne. Théodore n'a pû être Evêque qu'en 382. & il mourut en 428. dans la Communion de l'Eglise, & toûjours honoré pendant sa vie.

Vient ensuite Saint Honorat, qui le premier habita l'Isle de Lerins, appellée maintenant de son nom l'Isle de Saint Honorat; & qui au commencement du cinquiéme siécle fonda le celebre Monastere, dont les Eglises de Provence ont tiré autrefois tant de Saints Evêques. Il fut lui même Archevêque d'Arles. Son Disciple & son Successeur Saint Hilaire a décrit sa vie, & en a fait un panegyrique, que Mr. de Tillemont juge être une piece des plus éloquentes & des plus saintes que nous ayons dans l'Eglise.

Dans la Vie de Saint Macedone Solitaire, il y a un endroit dont il est fort parlé dans les Ecoles de Théologie : c'est qu'il fût ordonné Prêtre sans le sçavoir, & qu'il en témoigna beaucoup de douleur l'ayant appris. Dans celle d'Alexandre Instituteur des Acémétes, Mr. de Tillemont desapprouve que Bollandus lui ait donné le nom de Saint, puisque l'Eglise ne l'en a pas honoré, & qu'en effet sa conduite fournit de justes sujets de le lui refuser. Alexandre changea l'ancienne pratique des Moines, de gagner leur vie du travail de leurs mains : il trouva même mauvais de voir un jardin cultivé dans un Monastere établi par quelques uns de ses Disciples : il ne voulut pas non plus qu'ils eussent aucun revenu fixe, mais qu'ils dépendissent uniquement de la Providence : la seule occupation qu'il leur laissa, fut de chanter les loüanges de Dieu. Il fut pour cela traité de Novateur, d'Heretique Messalien, chassé de plusieurs endroits par les Evêques, & même condamné. Acémète signifie, qui ne dort point, non pas que les Moines Acémétes ne dormissent point, mais parce que distribuez en plusieurs classes ou chœurs, ils continuoient la Psalmodie le jour & la nuit. Ce qui fut ensuite établi dans le célébre Monastere de Studius à Constantinople, & dans plusieurs autres d'Orient & d'Occident.

Un des endroits qui sont le plus de plai-

'à lire dans ce volume, & peut-être le
is agreable de tous, c'est ce qui regarde
nesius Evêque de Ptolemaïde. Mr. de
llemont avoit devant lui les Lettres de
Prélat, qui ne respire qu'esprit, douceur,
finesse. Il s'y fait connoître comme un
nilosophe aimant la tranquillité de la vie
l'étude, & néanmoins toûjours disposé à
rvir sa Patrie & ses Amis.

Son occupation étoit la Philosophie,
Geometrie, l'Astronomie, l'Eloquence,
Poësie : ses plaisirs étoient la chasse.
vécut ainsi jusqu'à son Episcopat, où il
s'engagea qu'après s'en être long-tems
fendu sur sa conduite passée, sur son peu
vertu bien au dessous d'une charge qui
demande tant, sur ce qu'il ne pouvoit
résoudre à se separer de sa femme, que
Eglise même lui avoit mise entre les
ains, sur ce qu'il ne pouvoit se défaire
quelques sentimens Platoniciens, & prin-
palement touchant la resurrection de nô-
propre corps. Evagre rapporte, qu'on
ussa sur ce dernier point, mais qu'il re-
nt bien-tôt à la créance de l'Eglise. Il
oit de Cyrene, d'une famille si noble que
genéalogie s'en conservoit dans les ar-
ives publiques depuis Aristhene, qui
oit conduit à Sparte les descendans
Hercule. Il apprit la Philosophie dans
école de la celebre Hypatie à Alexandrie.
fut fait Evêque en 410. & étoit mort
ant le Concile d'Ephese, où Evopte son

frere & son successeur assista, c'est à dire, avant 431.

On s'arrêtera peu sur le chapitre de saint Aurele Evêque de Carthage, de Saint Alype Evêque de Tagaste, de St. Evode Evêque d'Uzale, que leur propre vertu & leur union avec St. Augustin a rendus recommendables. Du tems d'Aurele il y avoit en Afrique jusqu'à 466. ou 467. Evêques. Le Livre de la Foi ou de l'Unité de la Trinité, attribué à S. Augustin, est d'Evode.

C'est de même un mérite à S. Severe Sulpice d'avoir eu de l'attachement à Saint Martin, & d'avoir été lié d'amitié avec St. Paulin. Il étoit d'Aquitaine & vrai-semblablement d'Agen, d'une famille fort noble & opulente. Ses richesses s'accrûrent encore par son mariage : mais il perdit bien tôt sa femme qui lui legua tous ses biens. Il brilloit encore davantage par son éloquence. Tant d'avantages l'assûroient des plus grands honneurs du siécle, lors qu'il y renonça à l'exemple de Saint Paulin. S'il ne quita pas tout à fait la possession de ses biens, il en distribua les revenus & souvent de grandes parties du fond aux pauvres, se réduisant à une vie pénitente, aux legumes pour sa table, & à la paille pour son lit. Nous avons de lui la vie de Saint Martin, une Histoire de l'Eglise, des Dialogues entre Gallus & Posthumien sur la vie des Solitaires d'Egypte, quelques Lettres. Voici ce qu'en dit Mr. de

emont ; „ Cette Vie & encore plus son histoire sacrée passent aujourd'hui, au igement de ceux qui ont été en ces derers tems les plus habiles dans les Letes, pour les Ouvrages les mieux écrits ae nous ayons en Latin entre les Auurs Ecclesiastiques : Les Pélagiens vin: à bout de l'amener dans leurs erreurs ; s'ils ne pûrent l'y retenir : il étoit alors âgé, & il expia sa faute en se condamt au silence pour le reste de ses jours. de Tillemont dans une note rend le rdoce de Sulpice Severe fort douteux. 'Eloge du Poëte Sedulius termine ce ume. Dans la diversité d'opinions qu'il sur le tems qu'il a écrit, Mr. de Tillent pense que c'est entre 425. & 450. & anche vers la derniere époque. Ainsi Poëme dedié à Theodore le jeune, & ue dit Sedulius, *tradasque minori Ar-o*, doit s'entendre d'un fils de ce Prince n'a pas vécu.

ARTICLE XCVII.

MILIA SANCTISSIMI DOMINI ostri Clementis XI. Pont. Max. habit in die natali Christi &c. C'est à dire, *Iomelie de N. S. P. le Pape Clement XI. rononcée à Rome dans l'Eglise de Saint ierre le jour de Noël* 1707.

: Terni Patris unigenitus Filius factus est Filius hominis, ut nos faceret Fi*villet* 1708.

pos, districtas fame Provincias, florentissimas olim Regiones repetitis cladibus vastatas? Quid ploramus exundantium aquarum minaces impetus operientes terram, plurimâ ac repentinâ mortis imagine perterritos populos, miseras urbes interno luctante spiritu ad excidium usque commotas? Quid dolemus intestinis odiis non minùs, quam externo milite jactata regna, luctuosam undique ac lacrymabilem Europæ faciem, concussam denique ac pene ruentem Christianam Rempublicam? Justè nos corripit iratus Pater quem injustè sprevimus ingrati Filii. Filios enutrivi & exaltavi: ipsi autem spreverunt me. Causas itaque malorum hujusmodi potiùs, quam mala ipsa doleamus. Doleamus, Dilectissimi, vocatos in adoptionem Filiorum, Filiorum dignitatem non agnovisse. Doleamus corruptos sæculi mores, contemptas leges, veterem Ecclesiæ disciplinam collapsam. Doleamus non ampliùs tutam Templorum sanctitatem, sacris altarium Ministris reverentiam subtractam, frigescentem in nobis charitatem illam quæ Christi cultores decet. Doleamus Filios Sion inclytos & amictos auro primo excitatis adversus Sion procellis turpiter blandientes. Doleamus lapides Sanctuarii dispersos in capite platearum. Doleamus Filios Matris nostræ pugnantes contra nos, ac in Matrem ipsam temerè insultantes. Doleamus peccata nostra, qui-
 bus

tot & tanta divinæ ultioni fulmina mi-
ttamus, pulchrâque exuti Filiorum cla-
de ad veterem servorum ignominiam
ire minimè formidamus. Filii enutriti
xaltati sprevimus Patrem, qui suam id-
,ò super nos indignationem effundit,
nemque iram furoris sui. Sed num-
d in æternum projiciet Deus aut non
onet, ut complacitior sit adhuc? num-
d obliviscetur misereri Dominus, aut
itinebit in irâ suâ misericordias suas?
it, profectò absit, ut hæc unquam ex-
itemus nimiùm à Patris animo aliena.
n in perpetuum irascetur Dominus, ne-
in æternum comminabitur. Quamvis
n nos amiserimus, quod erat Filii, ille,
d Patris est, non amisit. Urgentur Pa-
viscera iterum Filium genitura per ve-
m. Dissimulat Judicem, qui vult imple-
Genitorem; & sententiam cito vertit
gratiam, qui redire cupit Filium, non
ire. Redeamus itaque ad Patrem; ad
rem qui in cælis est; ad Patrem in cu-
domo mercenarii multi abundant pa-
us; ad Patrem, qui dedit nobis po-
atem Filios Dei fieri. Exulavimus diù
leliciis paternæ domus: illum nunc
ngelicum Filium imitemur, qui post-
um peregrè profectus fuerat in regio-
n longinquam, ibique dissipaverat subs-
tiam suam, reversus ad patrem clama-
ad eum: Pater peccavi in cœlum &

coram te : jam non sum dignus vocari Filius tuus. Secuti jam illum fuimus Patris desertorem, sequamur modo revertentem ad Patrem, Patrem adeamus, Patrem invocemus, clamemus ad Patrem, clamemus sinceritate fidei, firmitate spei, ardore charitatis. Qui enim prædestinavit nos in adoptionem Filiorum, ac prope est omnibus invocantibus eum in veritate, si nostras, quibus illum offendimus, iniquitates humili confessione agnoverimus, dignosque pœnitentiæ fructus fecerimus, induet nos stolâ primâ, dabitque divitias misericordiæ suæ quibus dedit potestatem Filios Dei fieri.

ARTICLE XCVIII.

LA MEME HOMELIE TRADUITE en François.

LE Fils unique du Pere Eternel a été fait Fils de l'homme pour nous faire enfans de Dieu : il a été fait d'une femme & a été soumis a la Loi, afin de racheter ceux qui étoient sous la Loi, & de nous faire recevoir l'adoption des enfans, enfans de lumiere, enfans du jour, non de la nuit ni des tenebres, enfans non de l'esclave mais de la libre : liberté que nous tenons de la redemption de JESUS-CHRIST, & qui nous met en droit d'aspirer a la gloire

des enfans de Dieu. Or tous ceux qui l'ont reçû, il leur a donné le pouvoir de devenir enfans de Dieu. Considerez, Venerables Freres & très chers Enfans, quel a été l'excès de l'amour du Pere pour nous, de vouloir qu'on nous appelle enfans de Dieu, & que nous le soyons en effet. Que si nous sommes ses enfans nous sommes donc aussi ses heritiers, c'est-à-dire heritiers de Dieu & coheritiers de Jesus-Christ. Nous n'avons point de termes assez forts & assez énergiques, pour exprimer cette bonté admirable de Dieu à nôtre égard. Car à qui est-ce des Anges qu'il a jamais daigné dire, Tu es mon Fils & je t'ai engendré aujourd'hui ? C'est pourtant le nom dont il nous honore ; c'est la faveur qu'il nous fait ; c'est le rang où il nous éleve. Cette faveur, cette distinction est un grand mystere ; & c'est un don qui est au dessus de tous les dons, de dire que Dieu appelle l'homme son Fils, & qu'il soit permis à l'homme d'appeller Dieu son Pere. Tous ceux qui l'ont reçû il leur a donné le pouvoir de devenir enfans de Dieu. Dieu est donc nôtre Pere & nous sommes ses enfans : nous sommes les enfans du très-Haut, les enfans du Dieu vivant. Que si je suis Pere, dit le Seigneur, où est le respect que l'on me doit ? Si nous portons le nom d'enfans de Dieu, & si nous le sommes effectivement ; en quoi nous mon-

rons-nous dignes d'un si haut rang ? Les veritables enfans de Dieu sont ceux qui se laissent conduire à l'esprit de Dieu ; mais comment pourra-t'on croire que celui-là se conduise par l'esprit de Dieu, qui se laisse ou abbatre par l'adversité, ou corrompre par la prosperité ? Quoi ! celui qui se connoît pour enfant de Dieu, peut-il s'abaisser jusques à estimer les choses de la terre ? peut-on se resoudre à regarder comme enfant de Dieu celui qui se plaît à des choses qui déplaisent à Dieu, & qui recherche sa satisfaction dans des actions dont il sçait qu'il est offensé ? Ce n'est point là le caractere des enfans de Dieu, la dignité d'une adoption si relevée ne peut compatir avec une telle conduite. Que si même parmi les enfans des hommes, le vice ternit une naissance illustre, de sorte que la gloire des Ancêtres ne sert qu'a confondre un rejeton indigne, qui dégenere de leurs vertus. Quelle honte pour ceux qui étant de la race des Elus dégenerent par des bassesses indignes de ce haut rang, où la redemption de Jesus-Christ les a élevez ? Helas ! que le Seigneur a souvent un trop juste & trop veritable sujet de réïterer ces reproches qu'il fit autre fois : J'ai nourri des enfans, je les ai comblez d'honneurs, & ils m'ont méprisé. Nous avons donc méprisé un Pere de qui nous avons reçû la nourriture, & de qui nous tenons nôtre

élevation ; fils ingrats & méconnoissans des bienfaits divins, enfans déserteurs, enfans de méfiance, enfans de mensonge, enfans refractaires a la Loi de Dieu que nous ne voulons pas même entendre, qui n'attendons de secours que de la force de Pharaon, & qui mettons toute nôtre confiance dans l'ombre d'Egypte. C'est l'amour de Dieu pour les hommes qui l'a attiré auprès des hommes : c'est le mépris des hommes pour Dieu qui les a éloignez de Dieu. Après cela devons-nous nous plaindre de la calamité des tems & des maux que cause la guerre, & sur terre & sur mer ? Devons-nous nous étonner de voir les campagnes jonchées de cadavres, & ces Provinces autrefois si florissantes ruinées & désolées par des ravages si frequens ? Sommes-nous en droit de nous récrier sur le débordement des rivieres, sur l'effroi & le desespoir des peuples qui ont toûjours l'image de la mort devant les yeux, & sur ces tremblemens de terre qui ont causé la perte de plusieurs Villes ? Que dirai-je de ces dissensions internes qui ne désolent pas moins les Royaumes que les Armées étrangeres ? Que dirai-je enfin du triste & lamentable état où se trouve aujourd'hui toute l'Europe, & en particulier la Religion Chrétienne ébranlée par tant de secousses qu'elle reçoit tous les jours, & qui se voit presque sur le

panchant de sa ruine ? C'est donc justement que ce Pere irrité nous châtie, Fils ingrats que nous sommes, qui l'avons injustement negligé : j'ai nourri des enfans ; je les ai comblé d'honneurs, & ils mont méprisé ! Ce n'est donc pas tant nos maux, que les fautes qui en sont la cause, que nous devons pleurer. Affligeons nous, mes Freres, de ce qu'aprés avoir été élevez à l'état d'adoption d'enfans de Dieu, nous avons méconnu le prix de nôtre élevation. Gemissons sur la corruption des mœurs ; sur le mépris des Loix, sur la ruine de l'ancienne Discipline de l'Eglise. Gemissons de voir que la Sainteté des Temples n'est plus inviolable, que la reverence & le respect dû aux Ministres de l'Eglise est annéanti, & que cette autorité qu'on doit attendre dans des Chrétiens, est devenuë si tiede & si languissante. Gemissons de ce que les plus illustres enfans de Sion, & ceux qui sont couverts de l'or le plus brillant, n'ont pas honte d'applaudir aux tempêtes qui s'élevent contre Sion même. Gemissons de voir les pierres du Sanctuaire profanées & jettées en confusion dans des places publiques. Gemissons de voir les enfans de nôtre Mere combattre contre nous, & s'elever même insolemment contre leur propre Mere. Pleurons nos pechez qui arment de tant de foudres, & de foudres si terribles la main de Dieu contre

nous, qui ne craignons point d'être dépoüillez de la robe pretieuse des enfans, & de nous voir reduits dans le premier état de l'esclavage honteux dont on nous avoit retirez. Enfans nourris & élevez à un état de grandeur, nous avons méprisé nôtre Pere, qui répand aujourd'hui toute son indignation, & nous fait sentir les effets de sa juste colere. Mais Dieu nous auroit-il rejettez pour toûjours, & ne voudroit-il plus reprendre ses premiers sentimens de douceur à nôtre égard ? Le Seigneur se démentira-t'il de son indulgence passée, & la colere étouffera-t'elle dans lui toutes les pensées de misericorde ? non, non : ne nous laissons point surprendre à des sentimens si indignes du caractere d'un bon Pere. Le Seigneur s'irrite, mais ce n'est pas pour toûjours ; il menace, mais ce n'est que pour un tems. Si nous avons oublié les devoirs d'un fils envers son pere, il n'a pas oublié de même les bontez d'un pere pour ses enfans. Ses entrailles paternelles semblent l'émouvoir pour nous engendrer une seconde fois par le pardon. Il oublie qu'il est Juge pour se souvenir uniquement qu'il est Pere. Il change en pardon la sentence de mort, cherchant plûtôt à nous ramener qu'a nous faire perir. Retournons donc à nôtre Pere, ce Pere qui est dans les Cieux, ce Pere dans la Maison duquel tant de mercenaires sont pleinement

rassaziez, ce Pere qui nous a donné le moyen de devenir enfans de Dieu. Nous avons été long-tems privez des douceurs de la Maison paternelle. Imitons le repentir de cet enfant de l'Evangile, qui après s'être retiré dans un pays éloigné, & y avoir dissipé tous ses biens, retourné vers son Pere, lui cria : O mon Pere ! j'ai peché contre le Ciel & contre vous : je ne suis plus digne d'être appellé vôtre fils. Nous l'avons imité dans sa fuite, ce déserteur qui abandonne son Pere : imitons-le dans son retour vers lui. Allons trouver ce Pere : invoquons-le & crions vers lui, mais avec une Foi sincere, une ferme esperance, & une charité vive : car nous ayant prédestinez par l'adoption de ses enfans, & étant toûjours prêt à écouter ceux qui l'invoquent, si reconnoissant dans les sentimens d'une humble confession les fautes par lesquelles nous l'avons offensé, nous faisons de dignes fruits de penitence, nous ne devons pas douter qu'il ne nous rende nôtre premiere robe, & qu'il ne répande sur nous les richesses de sa misericorde, par lesquelles nous avons obtenu le rang & la qualité d'enfans de Dieu.

ARTICLE XCIX.

LETTRE DU PERE TOURNEMINE de la Compagnie de JESUS *à Mr. Mallemans Chanoine de l'Eglise Royale de Sainte Opportune.*

ARmez vous de patience, Monsieur; ma Curiosité ne vous donnera pas le tems de respirer. Elle va vous enlever le peu de momens qu'on vous laisse libres.

La lecture de vôtre *Histoire de la Religion* a excité cette curiosité, vos conversations l'ont augmentée. Je m'attendois que l'impression de vôtre *Histoire Evangelique raisonnée*, & de vos *Memoires pour une nouvelle Version des Evangelistes* la satisferoit pleinement : mais comme je vois que tout conspire à vous arracher de vôtre cabinet; je n'ose me flater que vous soyez de longtems en état de publier ces Ouvrages. Je ne puis cependant resister à l'envie d'avoir par écrit quelques unes de vos reflexions trop heureuses & trop importantes pour demeurer dans l'oubli.

Vous vous éloignez de toutes les autres Versions de l'Evangile en plusieurs endroits, & principalement sur ces mots de St. Luc, *Sinite usque huc*, & sur ceux-ci de St. Luc encore, *Homo quidam nobilis*

abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum, & reverti. Les raisons qui vous ont determiné ne doivent pas demeurer plus long-tems cachées. Elles meritent bien que vous en fassiez part au public, en attendant que vous lui donniez tout le reste de vos découvertes. . . . . . .

Donnez nous aussi, je vous prie, quelques unes de vos preuves de la Divinité de Jesus-Christ, & sur tout celles que vous tirez de l'Histoire de la femme pechereſſe, & de l'Histoire de la tempête appaisée par Jesus-Christ sur le Lac de Tiberiade. Elles sont toutes nouvelles, & néanmoins elles m'ont paru avoir encore plus de solidité que de nouveauté.

Il y a deux passages dont vous ne m'avez jamais rien dit, & qui m'ont toûjours paru les plus difficiles de l'Evangile; celui où Nôtre Seigneur maudit un figuier, qui n'avoit point de figues dans la saison où naturellement ils n'en portent point; & celui où le même Fils de Dieu égale l'action des Juifs qui bâtissoient des sepulcres pour les Prophetes, aux crimes de leurs ancêtres qui avoient mis les Prophetes à mort. Je voudrois bien voir jusqu'où vôtre penetration est allée sur ces deux difficultez.

N'est-ce point vous tailler trop de besogne. Pardonnez à l'ardeur que j'ai de rendre publiques les connoissances dont une étude continuelle de l'Ecriture Sainte vous

a rempli. L'amour que j'ai pour les Saintes Lettres, & l'interêt que je prens à vôtre gloire, sont des excuses que tout le monde approuvera, & que vous ne devez pas rejetter. Je suis &c.

Lettre de Mr. Mallemans Chanoine de l'Eglise Royale de Ste. Opportune au Reverend Pere Tournemine de la Compagnie de Jesus, *pour servir de réponse à la Lettre precedente, & pour établir le vrai sens de ces mots de l'Evangile de St. Luc:* Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum, & reverti.

MOn Reverend Pere.

Il est vrai que depuis un tems considerable mes exercices de Litterature ont été fort interrompus: cependant pour satisfaire à l'obligation que vous m'imposez, je manquerai moins de loisir que de lumiere. Ce qui se dit dans la conversation avec l'approbation d'un ami complaisant, n'a pas toûjours le même succès dans le Public. Si le Public étoit disposé sur mon sujet aussi favorablement que vous l'êtes, je hazarderois tout ce qui vous plairoit, & je pourrois même me produire sans rien hazarder. Mais je ne me flatte pas de penetrer assez une matiere, pour pouvoir ap-

peller mes pensées des découvertes, & je les exprime trop simplement pour m'attirer des Approbbateurs.

Voilà, Mon Reverend Pere, des considerations assez raisonnables : mais l'honneur que vous me faites de m'inviter à écrire n'est pas une chose à negliger ; & j'y suis peut-être encore obligé d'ailleurs par la promesse que j'ai faite d'une *Histoire Evangelique raisonnée*. Puisque je n'ai pas encore executé ma parole, je ne vous en sçaurois refuser au moins quelques fragmens.

L'Histoire de la Religion que je donnai au Public sur la fin de l'année 1704 contient une très-exacte concordance des Evangiles : elle n'est point copiée sur d'autres. Je l'ai composée moi même avec beaucoup de travail, & avec tant d'envie de la rendre originale, que pour le faire je n'ai point voulu d'autre secours que celui des Evangelistes seuls. A force de les mediter j'en ai fait un arrangement que je crois bon, & que je donne à censurer aux Critiques. Je n'en dis pas autant de la Version Françoise que j'y ai jointe. Elle peut être reformée en mille endroits : mais je ne crûs pas alors la devoir faire meilleure. Cela auroit demandé autant de dissertations que de corrections ; & j'étois un historien, & non pas un commentateur. Je redressai seulement quelques passages.

où je ne pûs vaincre l'extrême repugnance que j'avois à suivre le torrent des Traducteurs, & je reservai le reste pour l'Histoire Evangelique raisonnée à la quelle je me proposois de travailler incessament.

Les deux passages où vous dites, Mon R. P. que ma traduction s'éloigne de toutes les autres, sont du nombre de ceux, que je n'ai pû souffrir dans le sens que les Traducteurs les avoient rendus : & comme je les ai reformez dans l'Histoire de la Religion sans autoriser par aucun raisonnement une traduction aussi nouvelle que la mienne, je ne m'étonne pas que vous m'en ayez demandé compte dans la conversation quand l'occasion s'en est presentée, ni que vous vouliez presentement avoir mes raisons par écrit pour en instruire le Public.

Le premier de ces passages est de St. Luc ch. 19. vers. 13. ou on lit ces mots, *Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum, & reverti* : J'admire que tous les Traducteurs, François, Italiens, Espagnols, Alemans, Anglois, Catholiques & Protestans, se soient accordez à y prendre le mot de *βασιλεία* dans son mauvais sens.

Vous sçavez mieux que moi, Mon R. P. que le mot de *βασιλεία* est équivoque, & peut signifier également la puissance

Royale, & la region dans l'étenduë de laquelle cette puissance est exercée. Les Traducteurs étoient donc les maîtres de choisir entre ces deux significations celle qui est la plus convenable : & ce qui m'étonne c'est qu'ils ayent pris tous unanimement le parti contraire, en disant chacun en sa maniere & en sa langue : *Un grand Seigneur s'en alla dans un pays éloigné pour prendre possession d'un Royaume & s'en revenir*, sans autre examen. Le mot de λαβεῖν ne signifiant point prendre possession, mais simplement prendre. La premiere de ces traductions eût certainement été la plus litterale, & par consequent la meilleure. Cependant de toutes les Versions que j'ai vûës il n'y a que la seule Ethiopique qui ait suivi ce sens-là, en s'exprimant de cette sorte : *ut Regem facerent eum*.

Je crois avoir trouvé ce qui a jetté tout le reste des Traducteurs dans le parti opposé. C'est un faux sens allegorique que des Peres & des anciens Interpretes ont donné a la parabole. Origêne, St. Jerôme, Bede, & quelques autres, ont crû que ce voyage d'un grand Seigneur dans un pays éloigné figuroit l'Ascension de Jesus-Christ au Ciel. Après cela on s'est persuadé que Jesus-Christ n'est monté au Ciel que pour y prendre possession de son Royaume éternel. Et de ces deux principes qui ont paru bien solides on a conclu, que le meil-

leur sens qu'on pût donner au mot de *βα-σιλεία*, étoit de lui faire signifier *possessionem regni*. Voilà peut-être ce qui a entraîné tous les Traducteurs l'un après l'autre.

Il me semble que les Traducteurs ne s'attachent pas assez au texte. Ils ont leurs raisons. Cela demanderoit beaucoup de travail & de tems. Une Traduction en seroit trop retardée. Quand une difficulté se presente à eux, ils consultent les Peres & les Interpretes ; & c'est bien fait : mais en quoi ils font peut-être mal, c'est qu'après avoir ainsi consulté, ils ne s'étudient plus qu'à s'accommoder à une opinion déja reçûë & capable de les autoriser dans le Public. En avançant ainsi leur ouvrage, le fond en est souvent bien gâté. Pour l'intelligence de l'Ecriture, j'avoüe que le sens litteral & le sens allegorique doivent s'entraider : mais le sens litteral doit toûjours aller le premier.

Dans la parabole dont il s'agit, il faut donc examiner avant toutes choses le sens litteral, & voir s'il est compatible avec cette possession de Royaume, que tous les Traducteurs ont inserée dans le texte. Je prétens que non : & ce qui me détermine à le soutenir, c'est que cette alteration du texte met dans toutes les parties de la parabole une confusion épouvantable : je vais le prouver.

L'homme de qualité dont il s'agit dans la parabole étoit à la verité un grand Sei-

gneur, mais JESUS-CHRIST ne dit pas que ce fut un Roi; *Nobilem enim vocat*, dit un sçavant Interprete de vôtre Societé, *sed non Regem.* S'il eut été Roi, ceux parmi lesquels il vivoit auroient été ses sujets, & JESUS-CHRIST les appelle ses Citoyens. S'il eût été Roi, ses sujets auroient-ils pû dire, nous ne voulons pas qu'il regne sur nous? Il est donc constant, qu'il n'étoit pas Roi: & cela supposé, cette possession de Royaume que les Traducteurs l'envoyent prendre dans un pays éloigné pour s'en revenir, est insoutenable. Y a-t'il du bon sens à s'en aller bien loing prendre possession d'un Royaume, à dessein de s'en revenir ensuite vivre en simple particulier en son pays?

Peu s'en faut que je ne dise que les Traducteurs de nôtre passage, font de leur grand Seigneur un grand idiot; mais ce n'est pas tout. Ils font extravaguer aussi tous ses Citoyens. Il n'est pas plûtôt parti, qu'ils dépêchent aprés lui des Deputez pour s'opposer à sa prise de possession, en disant: nous ne voulons pas qu'il regne sur nous. De quoi ont-ils peur? S'il va prendre possession d'un Royaume éloigné, ce n'est pas à eux qu'il en veut. Mais il reviendra: Qu'importe? A son retour en son pays, il n'y sera pas plus Roi qu'il l'étoit avant son départ. C'est qu'ils le haïssent. Que ne le laissent-ils donc aller? Puisqu'ils le haïssent, ils devroient se réjoüir de la pos-

session qu'il va prendre d'un Royaume éloigné d'eux, dans l'esperance que le plaisir de regner qui lui fait entreprendre un si long voyage, lui ôtera l'envie de s'en revenir. Ils sont fous de le traverser dans un dessein qui les délivre de lui. Quel monstrueux effet de l'addition d'un seul mot à la parole de Dieu !

Ce n'est pas tout. A qui les Citoyens de ce grand Seigneur envoyent-ils dire par leurs députez, *Nous ne voulons pas qu'il regne sur nous* ? A quelqu'un sans doute d'une si grande autorité, que le Royaume dont il s'agissoit dépendoit de lui. Par consequent il n'y a point d'apparence, qu'un homme de qualité l'allât trouver, pour prendre possession d'un Royaume, dans le lieu même où un si puissant Souverain tenoit sa Cour. Le bon sens veut que cet homme de qualité ne l'allât trouver, que pour recevoir de lui la puissance Royale dans le lieu d'où il étoit parti, & sur ses propres Citoyens. Voilà pourquoi il partit à dessein de revenir. Voilà pourquoi ses Citoyens qui le haïssoient s'en alarmérent. Voilà pourquoi ils firent partir après lui des Députez pour le traverser. Voilà pourquoi à son retour ayant obtenu ce qu'il avoit demandé, il eût assez d'autorité pour ordonner qu'on lui representât les mutins qui lui avoient resisté, & pour les faire mourir en sa presence.

Quand Jesus-Christ proposa cette parabole à ses Disciples, tout ce qu'elle contient étoit arrivé à Archelaüs & aux Juifs, après la mort du grand Herode sous l'Empire de Cesar Auguste. Lorsque Herode le grand mourut, de neuf fils qu'il avoit eûs de diverses femmes, il lui en restoit encore au moins trois, Archelaüs, Antipas, & Philippe. Les deux derniers n'eûrent par le testament de leur pere que des appanages, & Archelaüs fut fait heritier de tous les Etats paternels : mais comme Herode avoit toûjours flaté les Romains, en mourant il soumit encore sa derniere volonté à celle d'Auguste : & après sa mort Archelaüs son heritier testamentaire étoit à la verité homme de qualité, *Homo nobilis*, mais non pas Roi. Avant que de se pouvoir attribuer la Souveraineté que son pere lui avoit laissée, il fut obligé d'aller à Rome, *in regionem longinquam*, pour demander la puissance Royale à l'Empereur. Il ne lui fut pas aisé de l'obtenir. Ceux de sa nation, *Cives ejus*, le haïssoient en un tel point, qu'ils firent partir après lui cinquante Députez, qui assistez de plus de huit mille Juifs qui étoient à Rome, firent d'extrêmes efforts auprès d'Auguste, pour l'exclurre de la Couronne, disant hautement, comme on le dit dans l'Evangile, *Nolumus hunc regnare super nos.* Archelaüs ob-

int néanmoins la plus grande partie des Etats d'Herode son pere. La Judée, l'Idumée, & la Samarie, la tour de Straton, Sebaste, & Jerusalem lui furent données en souveraineté. Il s'en retourna avec la puissance Royale, *accepto Regno*; & quoique l'Empereur lui eût recommandé d'en bien user, il l'exerça néanmoins, comme le Roi de la parabole, tyranniquement.

N'examinons point, si JESUS-CHRIST fit de cette histoire d'Archelaüs, le literal du Sermon evangelique dont il s'agit, ni s'il avoit accoutumé d'accommoder ainsi ses discours aux évenemens de son tems, ou à ceux de l'Ecriture Sainte, ou aux circonstances dans lesquelles il se trouvoit actuellement. Quoi qu'il en soit, il est vrai que pour traduire judicieusement le passage que nous traitons, toutes les circonstances de la parabole étant exactement les mêmes que celles de l'Histoire d'Archelaüs, il faut donner à la parabole un sens compatible avec cette histoire. Or il est manifeste que l'histoire d'Archelaüs permet bien de dire de lui, qu'un homme d'une naissance illustre, s'en alla dans un pays éloigné pour prendre pour lui la puissance Royale, & s'en revenir : mais elle ne permet pas de dire qu'il alla prendre possession d'un Royaume à Rome.

Il y a plus d'un endroit dans l'Evangile

Permettez moi d'en faire le
autre lettre, qui sera suivie d'
tres qu'il en faudra, pour sati
ce que vous avez souhaité. Je
ce moyen vous repeter plusie
je suis avec beaucoup de ven

Mon Reverend Pere

Vôtr

ARTICLE

SPECIMEN CAR
Bartholomæi Spinelli Socie
Georgica &c. Parmæ typis
fati. *Poësies du P. Spinelli*
pages 219.

leurs fertile en beaux esprits, ait eûs dans ces derniers tems. Il y a quinze ans qu'il professe à Parme dans le fameux College des Nobles, avec une reputation universelle, que la lecture de ses ouvrages justifie parfaitement. On y trouve de quoi contenter tous les goûts, & par la varieté des matieres, dont plusieurs sont neuves, & par le nouveau tour que ce Pere donne à celles que d'autres avoient traitées avant lui. C'est presque à cette derniere loüange qu'Isocrate prétendoit que devoient aspirer dès son tems, ceux qui comme lui cherchoient à plaire. N'est-ce donc pas à plus forte raison une loüange bien touchante aujourd'hui, que même les nouveaux tours semblent être épuisez ?

On peut diviser en general les Poësies du Pere Spinelli en sacrées & en profanes. Ce n'est pourtant pas la division de l'Auteur. Il s'est attaché immediatement à l'espece particuliere. Ainsi il a nommé Géorgiques celles qui regardent la campagnes ; il appelle Sacrées celles qui sont sur des sujets pieux, Heroïques celles où il loüe les grands Hommes, Didascaliques celles où il instruit ; & enfin divertissantes celles où il égaye sa Muse sur des sujets moins serieux.

Les Géorgiques comprennent trois Poëmes, le Palmier, l'Olivier, & le Cedre. Ces sujets sont de ceux sur lesquels Virgile

avoit prévû, ainsi que le remarque le Pere Spinelli, que d'autres Poëtes s'attacheroient aprés lui. Le Pere Rapin entre autres s'est immortalisé par ses beaux Jardins. Le Pere Vannieres vient de nous donner tout recemment sa charmante Maison de campagne. Nous avons du Pere Cossart si estimé de toutes les personnes delicates en Ouvrages d'esprit, une petite piéce sur le palmier qui est un morceau fini. Le Pere Spinelli à donné à une si belle matiere toute son étenduë en deux Livres, d'environ quatre cens vers chacun. Dans le premier il parle des differentes especes de palmiers & des pays où ils viennent, & c'est principalement l'Asie. Dans le second il parle de leur fruit, des avantages qu'on en tire, & de ce qui les fait mourir. Il suit à peu prés la même methode en parlant de l'olivier & du cedre : & ces deux Poëmes comprennent chacun plus de six cens vers. La Poësie en est belle, quoi qu'en quelques endroits un peu moins agreable à l'oreille. Nous ne pouvons en donner qu'une legere idée, nos extraits ne comportant pas de longues citations de vers.

Paupertate tuâ gaude, non copia tanti est.
Mortales debent reliquis, tibi numina debent.

Le Pere Spinelli parle en cet endroit des palmiers steriles, mais dont les grandes

branches ſont d'uſage pour le ſervice des autels. L'Auteur mêle de tems en tems de petites digreſſions, qui ſont dans le goût des bons Poëtes. Telle eſt, à propos des palmiers qui portent trop de fruit, celle d'une Mere qui donne des enfans reglément, & qui a le plaiſir de les voir jouër au tour d'elle ſans en être accablée.

Qualiter alma parens ſobolis fœcunda quot annis,
Admovet uberibus puerum complexa bimeſtrem.
Intereà jacet ad talos, & luſitat infans
Bimulus. Incumbit genibus poſcentibus alter
Trimus, & obtutu lac invidet, oreque biulco.
Fit leve pondus, amor levat. Alter in ora parentis
Involat & palmâ furtim blanditur apertâ,
Invaditque genas furtim atque oſcula libat.
Unica tum genitrix partus diviſa per omnes,
Dividit huic oculos, huic oſcula dividit, uni
Subridet facilis, &c.

L'Olivier fournit encore à l'Auteur une agréable epiſode à l'occaſion de la colombe, qui vint annoncer à Noë dans l'arche l'écoulement des eaux. C'eſt depuis ce tems que l'Olivier eſt devenu le ſymbole de la paix, après laquelle le Pere Spinelli perſuade ſans peine que l'Italie ſoupire auſſi-bien que toute l'Europe Chrétienne.

Juillet 1708.

ans à coups de citrons les Habit[a]
ge en Calabre.

Citreis de more q
Rhegini ludunt Cives, & prælia
Bacchus adest, jam bella vocant,
ma ministrat
Nondum maturam sobolem, m
poma
Dura ideo, tamen innocua . . . .
Cum sol à medio deflectere cœpit
Incipitur. Geminæ partes aciesque
Atque acuunt pueri ingenioque
voces
Principium pugnæ. Mora nulla p
dens
Citrina grando furit, viridisq
minatur
Innocuas passim clades, & vuln
. . . .

Outre ces endroits que nous citons, il y en a d'autres dans ces poëmes, où la difficulté de la matiere & par conſequent des expreſſions poëtiques, demandoit un homme auſſi habile que le Pere Spinelli, comme par exemple quand il a parlé des proprietez medecinales du citron, de la maniere de le préparer &c. L'hiſtoire de ce criminel condamné à être mordu d'un ſerpent, mais qu'une priſe de citron ſauva, en même tems que ſon complice perit, eſt trop courte & trop ingenieuſe pour la laiſſer.

Ferit anguis utrumque;
Impaſtus citro periit, paſtuſque ſuperſtes
Dum lethum evaſit, toti fuit utilis orbi.

En loüant dabord les Géorgiques du Pere Spinelli, nous n'avions pas encore bien goûté la douceur de ſes Elegies ſacrées : mais pour loüer celles-ci, il faudroit effacer ce que nous venons de citer des autres, afin de nous renfermer dans les bornes qui nous ſont preſcrites. Rien de plus mignon que le ſommeil & les pleurs de l'enfant Jesus. L'Ange qui le berce, & qui pleure avec lui, eſt d'après nature. Les regrets de la Terre d'avoir produit les inſtrumens de la Paſſion, ſont une de ces nouvelles fictions, qui aſſaiſonnent des choſes tant de fois redites, & qui les rendent elles mêmes nouvelles.

Le Pere Spinelli brille dans l'Heroïque

par une abondance de pensées très-nobles & très-bien mises en œuvre, & par un beau feu qui soutient bien le titre d'Enthousiasme, qu'il a donné à son Dithyrambe, sur la mort du Duc de Parme Ranuce second. L'Eloge du Prince vivant y est finement mêlé avec celui du Mort. L'impromptu sur l'élection de nôtre Saint Pere le Pape Clement XI. est encore de ce même goût. Le Poëte l'appelle, & les Heretiques confirment son éloge en attaquant sourdement ou ouvertement ses Décisions.

Terrorem scelerum, formidatumque flagellum
Anguicoma Hæreseos.

Nous n'ajoûterons plus qu'un mot sur les Pieces Didascaliques. Celle qui est la plus longue est constamment la plus belle: c'est trop peu dire, c'est un chef-d'œuvre par rapport aux caracteres de presque tous les Auteurs anciens & modernes, Orateurs, Poëtes, & Historiens, qui y sont tous ramassez. Ils sont peints quelques fois d'un seul trait, mais si fidelle, qu'il est aisé de connoître, que le Pere Spinelli a tout lû & sçait juger de tout. Voudroit-on après cela qu'il ne nous fût pas permis de passer à un Ecrivain de ce merite, quelques mots ou si l'on veut quelques Vers moins gratieux. L'habitude du style didactique, l'attachement à dire ce qu'il n'est pas libre d'omettre, fait quelques fois oublier même en

d'autres matieres l'agrément de la cadence, & mépriser le jugement de l'oreille.

ARTICLE CI.

LETTRE SUR L'ANCIENNE Discipline de l'Eglise touchant la celebration de la Messe. Pour servir de supplement au nouveau Traité des dispositions pour offrir les saints Mysteres. A Paris chez Antoine Damonneville, Quay des Augustins à l'image de Saint Etienne, 1708. *in 12. pages 259. sans les Tables.*

LE droit de repeter les mêmes choses, & de compiler des recüeils, doit être conservé pour l'interêt des Auteurs & pour celui du Public, comme un moyen commode aux uns de s'occuper à faire des Livres, & aux autres de trouver plus aisément soit dans un Livre soit dans un autre, ce qui s'est dit sur une matiere. Comme Mr. du G** dans le Traité des dispositions pour offrir les saints Mysteres, avoit conseillé à un Prêtre, vû ses dispositions presentes & particulieres, de se retrancher à ne dire la Messe que trois fois la semaine, l'Auteur de cette Lettre pour appuyer, dit-il, le conseil de M. du G**, a entrepris de montrer quelle a été l'ancienne Discipline de l'Eglise touchant la celebration de la Messe ; & des recherches de Mr. de Laubespine, du Cardinal Bona, du P. Mar-

tene, & de plusieurs autres, il a composé cet Ouvrage.

Qu'un Auteur se souvienne seulement, que l'Eglise de nos tems est la même que celle des premiers tems, toûjours conduite par le Saint Esprit, en ce qui regarde la verité du Dogme & la sainteté de la Discipline ; que sous cette infaillible direction, comme le déclare le Concile de Trente sess.21. ch.2. elle n'introduit & n'approuve aucun usage dans l'administration des Sacremens, qui ne porte à honorer ces mêmes Sacremens & à les rendre utiles aux Fidelles. Qu'un Auteur, dis-je, fortifié de ces veritez Catholiques, s'embarque sur l'Ocean de l'Antiquité Chrétienne, qu'il en parcoure tous les détroits, qu'il y fasse des découvertes : nous le verrons à son retour sans un air d'Entousiaste & de Réformateur : il ne nous dira point de differer nôtre Baptême, de le celebrer par une triple immersion, de prendre la Communion sous les deux especes, de recevoir l'Eucharistie dans nos mains, & de la porter dans nos maisons, de la donner aux enfans, de la faire avaler par force aux lethargiques & aux phrenetiques. Un Lecteur doit avec le même sentiment de respect pour l'Eglise écouter ce qui lui est rapporté des anciennes pratiques, & s'en tenir aux presentes.

C'est avec cette disposition d'esprit de la part de l'Auteur que cette Lettre a été écri-

Juillet 1708.

te. Il s'en explique ainsi art.20. „ Il n'y a
„ pas lieu de douter que ce ne soit la dévo-
„ tion des Prêtres & des Fidelles, qui ait
„ introduit l'usage de la frequente cele-
„ bration de l'Eucharistie : & l'on ne peut
„ nier que cet usage ne soit très-loüable &
„ très-saint, puisque l'Eglise l'a approuvé.
„ Tous les Catholiques doivent convenir
„ qu'il n'y a pas d'action plus excellente
„ que l'oblation du Sacrifice de la Messe ;
„ qu'il n'y en a point de plus agréable à
„ Dieu, ni de plus utile aux hommes ; que
„ ce Sacrifice n'est pas seulement Sacrifice
„ d'action de graces, mais aussi de propi-
„ tiation pour les vivans & pour les morts.
„ A Dieu ne plaise que je veüille donner la
„ moindre atteinte à ces veritez ni détour-
„ ner les saints Prêtres de dire frequem-
„ ment la Messe, où les Fidelles de l'en-
„ tendre souvent.

Son dessein est de montrer qu'anciennement les Messes étoient moins frequentes, qu'elles ne le sont maintenant : & il le prouve en dix-sept articles. Dans le dix-huitiéme & le dix-neuviéme articles, il parle de quelques coutumes qui ont rapport à son sujet. Dans les cinq derniers articles, il blâme les mauvaises vûës qui peuvent conduire les Prêtres à l'Autel, & il apporte les raisons qui doivent les empêcher de s'y presenter.

Il demande dans l'art. 1. Si les Apôtres sacrifioient tous les jours ? La question

paroît resoluë au ch.2. v.46. des Actes. *Quotidie quoque perdurantes unanimiter in templo, & frangentes circa domos panem, sumebant cibum cum exultatione & simplicitate cordis.* „ Ils se rendoient aussi tous les „ jours constamment au Temple dans le „ même esprit ; & de maison en maison „ rompant le pain, ils prenoient leur re„ pas avec gayeté & simplicité de cœur. Peu auparavant il à été dit des premiers Fidelles v.42. „ Ils étoient assidus à enten„ dre la doctrine des Apôtres, à commu„ niquer ensemble dans la fraction du „ pain, & à prier. Il semble évident que l'un de ces verfets se doit entendre comme l'autre, & qu'ils signifient la Communion de l'Eucharistie, qui alors se faisoit avec le repas. Mais selon l'interpretation de cet Auteur, S.Luc au v.46. nous a appris que les Disciples des Apôtres, leur priere faite au Temple, alloient tous les jours dîner & souper chez eux. Car ajoûte-t'il, c'étoit dans des assemblées communes que l'Eucharistie se celebroit, selon que S. Paul le marque dans la premiere Epître aux Corinthiens Ch. 11. v. 20. Et il se lit aux Actes des Apôtres ch.20. v.7. qu'une telle assemblée se forma un jour de Dimanche : d'où il conclut que le seul Dimanche étoit alors destiné à assembler les Fidelles & à dire la Messe. On auroit cependant crû que ce mot, *frangentes circa domos panem*, „ de maison en maison rompant le pain,

ne signifioit pas que chacun se retirât tous les jours chez soi, mais qu'il se faisoit des assemblées par les maisons. Il est vrai que celle de Troade, où S. Paul ressuscita un mort se fit le Dimanche, & l'Historien sacré en a marqué exactement toutes les circonstances du tems & du lieu par rapport à cet évenement miraculeux. : nulle part dans les Actes où il est parlé si souvent des assemblées des Fidelles, le Dimanche n'est specifié comme l'unique jour pour les faire. C'étoit néanmoins celui qu'elles étoient plus frequentées & plus nombreuses : c'est pour quoi S. Paul Ep. 1. aux Cor. ch. 16. v. 1. ordonne d'y faire la collecte des aumônes. Et le Concile de Mâcon l'an 585. recommande la même coûtume.

L'Auteur passant au tems le plus proche des Apôtres dit, que S. Justin ne fait mention que du Dimanche pour la Messe ; que Tertullien & S. Epiphane ajoûtent le Mécredi, & le Vendredi ; qu'ensuite l'anniversaire des Martyrs fut honoré d'une Messe ; que les cimetieres furent le lieu ordinaire des Assemblées des Chrétiens ; & qu'il n'est pas vrai-semblable qu'ils s'y rendissent tous les jours. Tout cela est sujet à bien des objections ; nôtre Auteur s'en propose une de Tertullien & deux de S. Cyprien. Tertullien au l. des jeûnes ch. 14. fait un merite aux Montanistes au parti desquels il s'étoit rangé, de ce qu'ils ne se contentoient pas des demi-jeûnes du

Mecredi, & du Vendredi, mais qu'ils consacroient tous les jours de la semaine par un jeûne entier & continué jusqu'au soir : en effet ce passage ne regarde pas la consecration de l'Eucharistie. Ceux de S. Cyprien tirez de sa Lettre 54. au Pape S. Corneille, & de son Traité sur l'Oraison Dominicale, où il dit expressément que le Sacrifice de la Messe s'offroit tous les jours, paroissent concluants. Pour s'en tirer il n'y a qu'à substituer le mot *souvent* au lieu de *tous les jours*. L'interpretation est heureuse. Mais Tertullien, encore Catholique, au l. de la Couronne du soldat ch. 3. parle des assemblées du matin comme ordinaires : S. Cyprien dans sa lettre 63^e. en parle de même : ce n'étoit donc pas seulement les Mecredis & les Vendredis que la Messe se celebroit, qui ces jours là étoit remise à trois heures après midi. De plus nous apprenons de S. Augustin en divers endroits de ses ouvrages, que c'étoit la coûtume en Afrique de la dire tous les jours ; coûtume apparemment venuë des premiers tems.

Suivre ainsi un Auteur ce seroit sortir des bornes d'un extrait, & il faut s'y renfermer. Quoiqu'il en soit, continuë-t'il, le nombre des Messes n'étoit pas si grand qu'a present, puisqu'il ne s'en disoit qu'une, ou deux si tout le peuple ne pouvoit assister à la premiere. L'Evêque la célebroit, entouré des Prêtres, qui offroient

avec lui & communioient de sa main. Il y avoit peu d'Eglises & en chacune un seul Autel. Cet Auteur explique le *fermentum*, dont il est parlé dans la vie de S. Melchiade & dans la premiere Lettre d'Innocent I. de l'Eucharistie que tous les Dimanches le Pape envoyoit aux Prêtres qui desservoient les Eglises paroissiales de Rome. Et il ajoûte que seulement ce jour là ils disoient la Messe.

Touchant l'Eglise Romaine, il dit que les Vendredis & les Samedis s'y passoient sans qu'il y eût de Messe, & il cite Innocent I. Epître 1[ere]. ch. 4. *Traditio Ecclesiæ habet isto biduo Sacramenta non celebrari.* „ La tradition de l'Eglise porte qu'en ces „ deux jours on s'abstienne de celebrer les „ Sacremens. Paroles qui en effet ne regardent que le Vendredi & le Mecredi de la semaine Sainte: & tout le chapitre ne va qu'à autoriser le jeûne du Samedi, sur quoi le Pape avoit été interrogé. Mais pour ce qui est de la Messe, S. Jerôme écrivant au Pape Damase, marque qu'elle se disoit tous les jours, & dans sa Lettre 28[e]. que c'étoit la même pratique à Rome & en Espagne. Or il est constant par le 1[er]. Concile de Tolede l'an 400. que la Messe se disoit tous les jours dans les Eglises d'Espagne. Cet Auteur vient à une autre preuve: Nous voyons, dit-il, que dans l'Ordre de Gelase & dans le Sacramentaire de S. Gregoire il n'y avoit point de Messes pour les Ven-

dredis & les Samedis. Cependant cet Ordre & ce Sacramentaire en assignent à ces jours là, même pendant le Carême: sans que les Editeurs de ces ouvrages avertissent, qu'il s'y soit fait de changement.

Il remarque que tous les Prêtres étoient titrez sur une Eglise, c'est-à-dire, attachez à une Eglise: coûtume qui s'est perpetuée jusqu'à nous, puisque dans l'ordination ils font vœu d'obéïr à leur Evêque. Enfin il nie, qu'il y eût anciennement des Oratoires & des Chapelles, où la Messe fût dite en particulier & hors de l'assemblée du Peuple. Il montre bien que S. Gregoire de Nazianze ne dit point, que son peré en sa derniere maladie ait consacré dans sa chambre: mais il ne seroit pas facile de se tirer de l'exemple de S. Paulin. Il est rapporté de lui par l'Auteur de sa vie, que „ trois jours avant sa mort, ayant été visité par deux Evêques . . . . il se fit apporter au près de son lit les Sacrez Mysteres, „ afin de recommander son ame à Dieu „ par l'oblation du Sacrifice qu'il fit avec „ eux.

Sur le chapitre des Moines, il dit en l'art. 16e. que d'abord ils s'assembloient avec le Peuple pour entendre la Messe, n'ayant point d'Eglise particuliere dans leurs Monasteres; que quand ils commencérent d'en avoir, il ne s'y disoit qu'une Messe, & qu'ils n'avoient ordinairement parmi eux qu'un Prêtre, quelque fois même

obligez à en faire venir de dehors pour celebrer & administrer les Sacremens. Il remarque, que le Prêtre du Monastere n'en étoit pas toûjours l'Abbé, quoi qu'ensuite les Abbez ayent aussi été honorez de la dignité du Sacerdoce. De plus, la Messe ne se disoit pas tous les jours dans les Monasteres. S. Pacome, S. Basile, Cassien, ne marquent que le Samedi & le Dimanche; & la Regle de S. Benoît ne désigne que le Dimanche & les Fêtes.

Dans l'article suivant il rapporte diverses pratiques touchant *la* Messe pour les morts. Il est évident par Tertullien. l. de l'ame ch. 51. que de toute ancienneté il s'en disoit une aux funerailles: & cela étoit estimé si necessaire ou d'un usage si bien établi, que des Prêtres se croyoient obligez de celebrer en cette occasion, quoi qu'ils ne fussent pas à jeun, ce qui leur est défendu par le second Concile de Bragues. Il s'en disoit encore le 3e. jour après les funerailles, le 7e. le 9e. le 30e. le 40e. S. Gregoire le Grand ordonna trente Messes en autant de jours de suite, pour le soulagement de l'ame d'un Moine nommé Juste. Il n'y avoit point alors d'annuels, dit cet Auteur: on vivoit plus simplement, & l'on étoit persuadé qu'un seul Sacrifice dont la valeur est infinie, pouvoit délivrer le mort de l'état de souffrance. On en est de même persuadé; & avec cette persuasion on ne croit pas s'éloigner de la pieuse simplicité

des anciens tems en demandant plusieurs Messes pour les morts : on voit que S. Augustin en a ainsi usé pour son pere & sa mere , & Saint Gregoire pour le Moine Juste.

La pratique de dire la Messe tous les jours a fait de grands progrès depuis le 6e. siecle, & les exemples en sont frequens ; comme de S. Goar Anacorete en 649. de S. Geremare Abbé de Flavigni en 658. de l'Abbé Grimelai dans sa Regle , &c. Cependant un Concile tenu en Angleterre l'an 747. n'éxige des Abbez & des Prêtres sinon de dire la Messe les Dimanches & les Fêtes : c'est encore plus qu'il ne leur est commandé dans le tems où nous sommes. Mais Redeng Abbé de Beaulieu, & S. Ausbert Abbé de Mets ne celebroient qu'en ces jours : des exemples particuliers ne nous manqueroient pas non plus à present d'Abbez & de Prêtres, qui s'approchent rarement de l'Autel. Les usages de Cluny, les anciens statuts des Chartreux, réduisent la Messe aux mêmes jours de Dimanche & des Fêtes. Benoît XII. n'en demande pas davantage aux Benedictins, non plus qu'un Chapitre tenu l'an 1303. dans l'Abbaye de S. Germain des Prez : & un semblable reglement se trouve fait parmi les Celestins. C'est qu'il est prescrit à ces Religieux de dire la Messe au moins en ces jours-là , & que le reste de la semaine est laissé à leur dévotion. S. François dans une lettre aux

Prêtres de son Ordre les exhorte à ce qu'il n'y ait qu'une Messe tous les jours dans ses Maisons. D'une autre part il est recommandé aux Evêques & aux Prêtres de la celebrer tous les jours, par un Concile de Paris en 855. par un autre de Compostelle en 1036. par Riculphe de Soissons.

Le frequent usage des Messes particulieres, dit cet Auteur art. 19. avoit donné lieu à trois abus. Des Prêtres seuls sans assistant & sans répondant disoient la Messe : ils en disoient plusieurs par jour : attachez à la maison d'un Grand & devenus leurs domestiques, ils celebroient dans des chambres, dans des jardins, dans de petits Oratoires, ce qui faisoit abandonner les Eglises. Un tems a été qu'il se disoit trois messes non seulement à Noël, mais aussi le premier jour de l'an, à Pâques, à la Fête de S. Jean Baptiste, à celle de S. Laurent; & autant de Fêtes qui concouroient en un même jour c'étoit autant de Messes. La dévotion particuliere devint une raison de multiplier les Messes. Le Pape Léon III. poussa la sienne jusqu'à en dire sept par jour, S. Ulric Evêque d'Ausbourg deux ou trois, S. Norbert & S. Albert se contentoient de deux, & bientôt d'avares Prêtres s'en firent un indigne moyen d'augmenter leurs profits. Mais les Papes Alexandre II. & Honoré III. arrêtérent cet épanchement de dévotion des uns, & cet excès d'avarice des autres : quelques Con-

ciles d'Angleterre défendirent aussi la multiplication des Messes.

Les mauvaises & les fausses vûës, comme s'exprime cet Auteur, dans lesquelles on peut s'approcher de l'Autel, lui fournissent deux articles. Un bon moyen qu'il a trouvé pour retrancher la cupidité & tout ensemble le grand nombre de Messes; ce seroit de n'ordonner Prêtres que des hommes riches, qui n'attendant pas leur subsistance de la fonction la plus auguste de leur Sacerdoce, s'en abstiendroient à leur gré. Le Lecteur de bon sens lui demandera, si ce moyen est également sûr pour n'avoir plus que des Messes dites saintement? Et la réponse supposera pour principe, qu'un Prêtre riche & qui ne dit pas souvent la Messe, est un Saint Prêtre. Il s'étend sur ce que les oblations des Fidelles étoient distribuées aux pauvres: mais bien entendu, falloit-il ajouter, que le Clergé y eût sa part à proportion de son travail & de sa dignité.

Photius, nôtre maître à faire des Extraits de Livres, ne manque guéres de parler du style des Auteurs qui lui passent par les mains. Celui-ci *pag. 6.* ne paroît que médiocrement content du sien, mais il releve celui du Traité des dispositions pour offrir les saints Mysteres: il est juste de déferer à son jugement en ce qui le regarde.

ARTICLE CII.

NOUVEAU TRAITE' DE *l'accompagnement du Clavecin & des autres Instrumens, par Mr. de Saint Lambert.* A Paris chez Christophle Ballart, seul Imprimeur du Roi pour la Musique, ruë Saint Jean de Beauvais.

VOici peut-être le premier Auteur qui ait écrit de la Musique pratique, d'une maniere à faire entendre ce qu'il dit, à ceux mêmes qui n'en sçauroient rien d'ailleurs. Les autres communément parlent de Musique pour être entendu par les Musiciens, qui en possedent déja ou l'usage ou les termes. Ils supposent qu'on les entend à demi-mot : & ceux qui ont besoin de lire leurs ouvrages ne les entendent point du tout. Nôtre Auteur commence par donner une idée juste des expressions les plus simples, qu'il doit employer dans la suite. S'il reste quelque difficulté, c'est à la matiere même qu'il faut s'en prendre & non point à celui qui la traite.

L'Auteur a executé de la sorte, non seulement l'Ouvrage que nous annonçons, mais un autre qu'il avoit déja publié intitulé *Les principes du Clavecin*, & qui n'étoit pas venu à nôtre connoissance. Il disoit dès lors judicieusement, que *le but d'un Auteur qui fait un Livre pour enseigner quelque science, doit être qu'on le puisse entendre sans le secours de personne*,

Juillet 1708.

posé qu'ils soient d'une nature à pouvoir s'apprendre ainsi. Quoique la Musique ne puisse pas être enseignée aisément par écrit; à cause que ce qui regarde l'execution, consiste dans des mouvemens qui dépendent d'un sentiment actuel; néanmoins tout le reste des principes generaux peuvent & doivent s'exprimer clairement. L'Auteur dans cette vûë a pris le moyen le plus sûr de réüssir, qui est de lire ses Ouvrages à des gens qui n'avoient nulle teinture de la Musique; & à la seule lecture ils l'ont assuré qu'ils l'entendoient. Nous pouvons répondre par nôtre experience qu'on ne l'a point flaté. Ce qu'ajoute Mr. de St. Lambert, est une chose des plus sensées & en même-tems des plus modestes; sçavoir que les personnes qu'il a consultées n'ayant pas de connoissance dans la Musique, ont pû voir si ce qu'il disoit étoit intelligible, *& non pas s'il a raisonné juste dans ses preceptes, ou s'il a oublié quelques points importans.* Mais sans sçavoir nous-mêmes la Musique assez à fond, pour oser parler décisivement sur ces matieres, nous pouvons juger qu'un Auteur qui parle si juste & si nettement, dans ce qui est à la portée de tout le monde, ne peut gueres manquer de le faire dans tout ce qu'il dit. Le caractere d'un esprit juste ou faux, net ou embarrassé, ne se dément point: il est toûjours le même à quelque objet qu'il s'attache, & il s'y montre toûjours.

Pour revenir au Traité particulier de l'Accompagnement, l'Auteur dit qu'il à fait celui-ci, bien qu'il y en eût déja beaucoup d'autres; parce que les esprits des hommes étant differens & susceptibles de diverses impressions, il est bon aussi qu'il y ait differens Livres sur les mêmes matieres. On peut en apporter encore une autre raison: c'est qu'il est bon dans toutes sortes d'Arts, d'avoir des livres que tout le monde puisse comprendre comme on entend celui-ci. On en pourra juger par ses premieres définitions : car nous ne pouvons rien indiquer des suivantes, qui supposent toutes les notions des précedentes.

Les principes de Clavecin se réduisent à deux points, sçavoir le Clavier, & la Tablature.

On appelle Clavier cet assemblage de touches, par le moyen desquelles on fait résonner le Clavecin.

La Tablature est l'amas des figures ou caracteres qui servent à écrire la Musique.

Pour connoître le Clavier, il ne faut que sçavoir le nom de chaque note en particulier.

Pour connoître la Tablature, il faut sçavoir les noms des figures ou caracteres, & ce qu'elles signifient. Les principales figures de la Tablature s'appellent notes, qui marquent le chant & les accords des piéces, & sont proprement la Musique même : les autres ne désignent que le mouvement des piéces, les agrémens &c.

L'Auteur ensuite mettant sous les yeux les figures des notes, sur les cinq lignes ordinaires aux Musiciens, il marque encore que ces notes sont assises sur differens degrez, formez par des lignes tirées parallelement l'une au dessus de l'autre. Ces choses ne peuvent guère être exprimées d'une maniere plus précise & plus sensible. Le reste des principes du Clavecin est de méme.

Touchant l'Accompagnement, il le définit, l'art de joüer de la basse continuë sur le Clavecin ou sur quelques autres instrumens. On l'appelle *Accompagnement*, parce qu'en joüant la basse, on y doit joindre d'autres parties pour former des accords & de l'harmonie. Suivant cette définition de l'Auteur, il ne faudra point appeller *accompagner* joüer de la basse continuë sur la viole; puisqu'on n'y forme point d'accords. Je ne sçai pourtant si l'usage ne l'emporte point sur sa raison. Peut-être prend-on le terme d'accompagnement dans un sens plus general, pour marquer quelque basse continuë que ce soit qui accompagne le sujet.

Quoi qu'il en soit ces parties qui forment l'Accompagnement, s'ajoutent suivant certaines regles, & dont on traite en cet Ouvrage, & suivant certains principes qui supposent une idée distincte de la Musique. Celle qu'il en donne semble aussi exacte qu'elle est gratieuse.

La Musique est un mélange de divers sons agréables, dont la douceur, l'assemblage, & l'arrangement, réjoüissent l'ame par le sens de l'oüye.

Un son ne differe de l'autre, que parce qu'il est ou plus clair ou plus aigu, ce qu'on appelle haut ; ou par ce qu'il est plus grave, ce qu'on appelle bas.

Tout le reste de l'Ouvrage ne nous a pas semblé plus difficile à comprendre, que ce que nous venons d'en rapporter. Ainsi il seroit à souhaiter que l'Auteur fit ce qu'on attend depuis si long-tems ; sçavoir un Traité de Musique pratique, exposé aussi heureusement, que ceux qu'il a faits sur le Clavecin en particulier.

ARTICLE CIII.

RELATION DE L'ISLE NOUVELLE de Santorin, envoyée à Monseigneur le Marquis de Ferriol, Ambassadeur extraordinaire de France à la Porte Ottomane.

MONSEIGNEUR

Le nouveau Phenomene, qui vient de paroître sur nôtre hemisphere, est pour nous un objet si extraordinaire & si curieux qu'il me donne tout lieu de croire, que Vôtre Excellence sera bien aise d'en apprendre au vrai certaines particularitez, en attendant que je puisse me donner l'hon-

neur de lui écrire plus au long, tout ce qu'il y aura dans la suite de plus remarquable, & que je jugerai le plus digne de sa connoissance.

Le 23^e^. de Mai de l'année 1707. jour de Lundi, nous remarquâmes dans ce Golphe au lever du Soleil, entre les deux Isles brûlées appellées communément petite & grande Cameny, comme un rocher flotant, que nous crûmes d'abord être quelque bâtiment qui avoit fait naufrage sur nos côtes, & qui sembloit bientôt aller s'achever de briser contre la petite Cameny dont il paroissoit plus voisin; ce qui donna occasion à quelque Matelots du Pays dans l'esperance de butin, d'aller incontinent reconnoître ce que c'étoit. Nous aprîmes d'eux bien-tôt après, mais non pas sans étonnement, que c'étoit un Ecüeil qui commençoit à sortir du fond de la Mer, & dont à peine on pouvoit encore bien s'appercevoir. Le lendemain 24^e^. diverses autres personnes tant Ecclesiastiques que seculieres, attirées par la curiosité d'une chose si rare, voulurent aller eux-mêmes s'en convaincre, ne pouvant pas aisément ajoûter foi à tout ce qu'en disoient nos Mariniers. Mais à peine se furent-ils transportez sur les lieux, que parfaitement convaincus de ce qu'ils voyoient de leurs propres yeux, ils ne pûrent plus douter de la verité du fait. Il y en eût mêmes quelques-uns d'entre eux assez hardis pour

vouloir se débarquer sur ce nouvel Ecüeil, qui étoit encore tout mouvant, & qui croissoit à vûë d'œil sous leurs pieds. Ils nous en apportérent diverses curiositez & plusieurs sortes de choses bonnes à manger, entre autres certaines huitres d'une grosseur extraordinaire & d'un goût exquis, qui se trouvant attachées au Rocher s'élevoient au dessus de l'eau, à mesure que l'Ecüeil croissoit en hauteur : de sorte qu'on peut dire avec verité, que la Terre fournissoit alors à ce bon peuple pour sa subsistance, ce que la Mer avoit déja auparavant produit. Je remarquai sur tout de curieux une espece de pierre, qu'on avoit prise d'abord pour de veritable pain à demi-biscotté, mais qui n'étoit dans le réel qu'une pierre ponce très-delicate, & d'une finesse qui passe toutes celles que nous voyons en France, & autres endroits de l'Europe.

Deux jours devant la naissance de cet Ecüeil 21^e. du même mois, on s'étoit apperçû dans toute l'Isle d'un tremblement de terre, qui arriva entre midi & une heure, & que nous ne pouvons justement attribuer à d'autre cause, qu'à celle du soulevement de cette grosse masse de rocher, que l'Auteur de la nature avoit tenu caché à nos yeux durant tant de siecles. C'est là le seul fracas qu'ait fait nôtre nouvelle Isle à son arrivée. C'est la seule épouvante qu'elle nous ait donné en s'approchant de

nous. Car depuis sa premiere sortie jusques au 13. ou 14e. de Juin on l'a toûjours vû s'augmenter tant en largeur qu'en hauteur d'une maniere même tout à fait sensible, sans pourtant faire le moindre bruit, ni causer à personne autre trouble, que celui de l'incertitude de ce qui pourroit arriver dans la suite.

Cet Ecüeil est agréable à la vûë, de couleur blanche, en forme ronde : la terre en est legere & tient un peu de l'argille. Peut-être paroitrai-je donner dans l'exaggeration, si je dis que cette nouvelle Isle, selon le rapport de quelque gens sages & éclairez, qui allérent dessus au commencement de Juin, pouvoit avoir dès lors près d'un demi-mille de circuit, & de plus de 20 à 25 pieds de hauteur. Son augmentation depuis, sur tout pendant 4 ou 5 jours, ne parût pas si sensible qu'auparavant : plusieurs même voulurent se persuader, qu'elle avoit entierement cessé de croître. Chacun cherchoit ainsi à mettre son esprit à couvert, & à vouloir s'imaginer, qu'il n'y avoit plus rien à craindre ; tous se disant les uns aux autres, que l'Isle ne s'augmentoit plus, & qu'il y avoit de l'apparence qu'elle étoit venuë au dernier terme de son accroissement, plûtôt ce semble pour se r'assurer entre eux que pour donner lieu à la verité. Car enfin la Mer déja fort troublée par l'élevation de la nouvelle terre, paroissoit aux yeux de tout le mon-

de devenir beaucoup plus trouble de jour à autre, non pas tant à raison de cette terre nouvellement remuée & encore un peu mouvante, qu'à cause du mélange d'une quantité prodigieuse de differentes matieres, qui sortoient sans discontinuer jour & nuit du fond de ces abîmes, & dont on distinguoit aisément les divers mineraux par la diversité des couleurs qui se faisoient remarquer sur la superficie des eaux. Le souffre étoit sur tout celui qui y dominoit le plus constamment : aussi pour l'ordinaire en voyoit-on la Mer toute teinte aux environs de Santorin jusqu'à près de 20 milles d'éloignement. Tout le monde s'apercevoit plus que jamais de l'excessive agitation des flots tout au tour du nouvel Ecüeil, d'une chaleur immoderée, qui se faisoit sentir à tous ceux qui vouloient s'en approcher de trop près, & qui apparemment étoit l'unique cause d'une quantité de poissons qui se trouvoient morts sur le rivage. Personne ne pouvoit ignorer la puanteur horrible, qui infectoit tout l'air voisin, & dont il nous a fallu nous mêmes, quoi qu'éloignez de plus de 3 milles, éprouver trop souvent de trés-fâcheux effets. Chacun étoit aussi obligé d'avoüer que le boüillonnement des eaux, dont plusieurs jusqu'ici avoient voulu douter, n'étoit que trop constant & trop réel, & qu'au lieu de diminuer, il devenoit tous les jours notablement plus grand. Tous

cela commença à jetter de nouveau la frayeur dans les esprits, & à faire changer de resolution aux plus hardis, qui n'osérent plus aller comme auparavant sur la nouvelle terre, où ils étoient attirez plûtôt par esprit de divertissement que par une loüable curiosité. La peur s'augmenta davantage, quand on vit paroître un Vendredi au soir au Soleil couchant 16ᵉ. Juillet entre la nouvelle Isle & la petite Cameny, comme une grande chaîne de rochers noirs & obscurs, qui sortoient d'une immense profondeur de la Mer, au nombre de 17 à 18, tant soit peu pourtant distincts, l'un de l'autre, mais qui sembloient devoir bien-tôt s'unir ensemble, & s'aller joindre à la nouvelle Isle blanche ; comme en effet il arriva peu de jours après. Le lendemain jour de Samedi on les distingua tous d'une maniere bien plus claire : ceux même dont on avoit à peine pû voir le soir de devant les seules pointes, parurent à la plûpart de nous d'une grosseur extraordinaire. Le Dimanche ensuite sur les quatre heures après midi on commença pour la premiere fois à en voir sortir la fumée ; semblable à peu près, en épaisseur & en couleur, à celle qui sort d'une fournaise ardente. Presqu'au même tems on s'aperçût de certains bruits souterrains, qui paroissoient venir du centre de la nouvelle terre encore trop enfoncée dans la Mer, pour pouvoir les bien distinguer.

 Tout

Tout le monde alors de l'un & de l'autre sexe plus effrayé que jamais, ne songea plus qu'à se mettre à couvert de l'orage qui nous menaçoit, & à éviter le feu qu'on prévoyoit avec raison devoir bien-tôt paroître. Il y eût des familles entieres qui partirent aussi-tôt pour s'aller refugier dans les Isles voisines : d'autres se contentérent de changer seulement de demeure, & allérent habiter en rase campagne, se croyant ainsi un peu plus en asseurance. On intima des jeûnes & des prieres publiques : on fit dans toute l'Isle de longues & penibles processions, pour implorer la clemence de Dieu, tâcher d'appaiser par-là sa colere justement irritée contre les Santorinois, que j'ose dire avec regret être aujourd'hui un peu changez de ce qu'ils étoient autrefois. Cependant ces rochers dont nous venons de parler s'étoient unis ensemble, & sembloient déja former une autre Isle toute differente de la premiere : la fumée paroissoit en plus grande abondance, & le feu que nous craignions tant de voir, vint enfin à éclater environ le 19^{e}. Juillet. Ce feu étoit si petit dans les commencemens & d'une couleur si peu vive, que bien peu en furent frappez. Il y en eût même qui voulurent douter que c'en fût veritablement : mais venant ensuite à croitre à proportion que l'Isle s'augmentoit, & se faisant jour de plus en plus en differens endroits, un chacun n'en fut que trop convaincu.

C'étoit une chose egalement terrible & curieuse, de voir toutes les nuits sur le sommet de cette montagne, que la nature venoit tout recemment de produire à nos yeux, une quantité prodigieuse comme de petits fourneaux ardens & tous embrasez d'un feu vif & éclatant, à peu près semblables dans leur arrangement aux illuminations des Minarèts que les Turcs ont accoutumez de faire en certaines saisons de l'année. Ce fut dans une de ces nuits qu'observant les divers phenomenes de nôtre nouvel Ecüeil, nous en remarquâmes tout à coup une autre dans le Ciel, qui n'étoit gueres moins curieux & effrayant que ceux dont j'ai parlé. C'étoit sur la fin de Juillet environ une heure & demie de nuit, que nous vîmes paroître dans la moyenne region de l'air une lance toute de feu, mais qui disparut trop tôt à nos yeux pour pouvoir en observer parfaitement toutes les dimensions. Elle paroissoit venir de l'Orient à l'Occident, & sembloit vouloir menacer le Château de Scars, ou la plûpart de nos Latins font leur demeure ordinaire; ce que le Peuple grossier prit d'abord pour un funeste présage de quelque malheur prochain. En effet bien-tôt après les Grecs Schismatiques du pays joints à ceux des environs, s'élevérent contre les Catholiques, & excitérent une cruelle persecution contre les Latins, qui apparemment auroit été encore bien plus grande, si l'on ne s'é-

oit trouvé heureusement appuyé de la uissante protection de nôtre grand Monarque, dont vôtre Excellence se sert si avanageusement dans toutes les rencontres our l'honneur de la France, & pour l'interêt de la Religion.

Dans ce tems-là l'Isle brûlée faisoit de rodigieux accroissemens & s'étendoit prinipalement du côté du Midi, & de celui du Nord : aussi la Mer y paroissoit-elle beauoup plus troublée & plus chargée de souffre & de Vitriol : le boüillonnement des aux y étoit plus rapide & plus violent, la umée plus épaisse & plus abondante, le eu plus grand & plus terrible : mais sur out la puanteur dont tout le pays paroissoit infecté, étoit devenuë si insupportable, qu'elle ôtoit même aux plus robustes la liberté de la respiration, causoit aux plus foibles de frequentes défaillances, & provoquoit presque tous au vomissement. Il me sembloit être alors sur le bord de quelque vaisseau, où l'on vient de faire une décharge de tout le canon, & ou l'odeur mélangée de poudre & de gaudron, jointe à celle de la sentine incommode souvent, sur tout dans les gros tems, même les plus forts Mariniers. C'étoit là justement l'odeur desagreable, que nous étions tous obligez de respirer, sans que personne pût s'en garentir, quelque soin qu'on prît pour l'éviter : mais comme elle ne venoit à nous que par refoulemens selon les Vents diffe-

tens, qui regnoient sur l'Isle, & qui faisoient, qu'elle se sentoit tantôt plus dans un endroit, tantôt moins dans l'autre: aussi devenoit-elle par rapport au tems plus ou moins difficile à supporter. Cette mauvaise odeur faisoit sur la plûpart des corps pour le moins autant de fâcheuses impressions, que causa de dégât dans la plûpart des vignes, une fumée extraordinaire, que l'on voyoit sortir comme une grosse montagne du milieu de la nouvelle Isle, & qui venant à se joindre à un broüillard épais ordinaire sur tout Santorin quand le vent de Midi souffle, brûla & ravagea au commencement d'Aoust dans moins de trois heures de tems presque tout le raisin, qu'on alloit bien tôt vendanger, sur tout dans les vignobles qui se trouvoient les plus exposez à la partie meridionnale: peu de jours aprés je fûs obligé d'aller à Naxie pour les interêts de nôtre Mission: Monseigneur nôtre Evêque François Crispo de l'Illustre maison des Crispo anciens Ducs de Naxie quoique âgé de plus de 70. ans, voulut faire lui-même le voyage, pour pouvoir s'aboucher sur les affaires de la Religion avec Monseigneur l'Achevêque Justiniani, aussi recommandable par sa naissance & les divers emplois qu'il a si dignement exercez, qu'il l'est par sa vie exemplaire, & sa rare pieté. Ce fut environ le 20. d'Août que j'eûs l'honneur de m'embarquer avec nôtre digne Prelat sur un bâtiment du pays, qui

alloit à Chio, sur le quel étoit aussi embarqué Mr. de la Perriere Drogman de France, dont nous reçûmes dans le petit trajet que nous fimes ensemble Monseigneur & moi, toute sorte de civilitez. Je ne fus absent de Santorin que l'espace de 13 à 14 jours ; & dans ce peu de tems il se fit un si grand changement dans les deux Isles nouvelles, qu'à peine pûs-je les reconnoître à mon retour ; tant je les trouvai differentes de ce que je les avois laissées, la blanche qui devant mon départ ne paroissoit plus croître étoit devenuë notablement plus haute : la noire brûlée avoit sur tout augmenté en longueur, & toutes deux quoique differentes en couleur se trouvoient si parfaitement unies ensemble, qu'elles ne faisoient plus qu'une seule Isle, comme on le voit encore aujourd'hui : la fumée & le feu s'étoient fait de nouvelles ouvertures : les bruits souterrains étoient plus frequens & plus aisez à entendre. On m'assura même, que pendant mon absence on avoit entendu tirer du milieu de l'Isle comme de grands coups de canon, & vû jetter en l'air au même moment une quantité considerable de pierres toutes en feu. J'eûs d'abord peine à le croire ; & si je ne traitai pas de mensonge tout ce qu'on me disoit, du moins me persuadai-je aisément, qu'il y avoit beaucoup plus d'exaggeration que de verité. Mais peu de jours se passérent, que je fûs moi même témoin ocu-

laire d'un si prodigieux & si terrible spectacle : j'entendis, comme on l'avoit dit, de jour & de nuit ces furieuses décharges qui faisoient retentir les portes & fenêtres de nos chambres, & quelque fois même trembler les maisons les mieux bâties. Je vis de mes propres yeux plus d'une fois ces pierres enflammées s'élancer en l'air à perte de vûë, & venir ensuite en forme de fusées tomber & s'éteindre dans la mer à plus de 5 milles de distance.

Quand ces décharges se faisoient à peu près comme celles de nos Canons, d'abord nous y remarquions pour l'ordinaire un grand éclat de feu semblable à celui des plus furieux éclairs : ensuite nous en voyons sortir avec une vitesse extreme, une fumée noire & affreuse toute mêlée de cendre, & d'une si prodigieuse épaisseur qu'elle avoit peine à se dissiper dans l'air, où elle sembloit former comme un gros nuage de diverses couleurs, qui venant peu à peu à se refoudre en poussiere subtile semblable a la plus fine poudre, alloit enfin tomber en forme de pluye sur tout le pays circonvoisin, mais particulierement sur nôtre Isle, où elle se repandoit en si grande abondance, que la terre souvent en restoit toute couverte. Nous entendions encore un bruit plus fort & plus éclatant, que ne le pourroit être celui de 6 ou 7. gros canons qu'on auroit tirez tous à la fois. Le feu se faisoit par-là de jour à autre plus d'ouver-

ture, & devenoit à nos yeux un objet bien plus frappant : aussi restions-nous souvent bien avant dans la nuit pour en être spectateurs.

C'étoit chaque nuit de nouvelles scenes, que nous faisoit la nature, toutes autant differentes, que l'étoit la diversité des figures que prenoit le feu en sortant de la nouvelle Isle. Tantôt on auroit crû que ce n'êtoit qu'une cendre embrasée qui s'éparpilloit en l'air en forme d'aigrette, & qui venant ensuite à se repandre sur l'Ecüeil, nous le faisoit pour un tems paroître tout en feu. D'autrefois on auroit dit que c'étoit effectivement une décharge réelle de nos plus gros mortiers, qui jettoient comme autant de bombes & de carcasses, des rochers entiers tous enflammez capables d'endommager les plus grands bâtimens ; le plus souvent ce n'étoit que des pierres de mediocre grosseur; mais en si grande quantité que j'en ay vû plus d'une fois la petite Isle voisine toute couverte, & si bien illuminée qu'on ne pouvoit se lasser de la voir.

Ces décharges affreuses encore très-rares sur la fin d'Août, devinrent plus frequentes en Septembre, ensuite journalieres en Octobre, & aujourd'hui nous voyons qu'elles ne discontinüent presque jamais. Il est vrai que le bruit n'en est ni si fort ni si éclatant : les pierres qu'on voit jetter ne sont ni si grosses ni si nombreuses : l'agita-

tion & le boüillonement des eaux paroissent avoir beaucoup diminué : la Mer même toute trouble qu'elle étoit semble commencer à reprendre sa premiere couleur : la puanteur aussi autres fois si insupportable sur nôtre Isle, ne s'y fait presque plus sentir depuis près d'un mois & demi : cependant, chose étrange ! la fumée devient tous les jours plus épaisse, plus noire, & plus abondante : les feux sont plus grands que jamais, & paroissent quelque fois s'élancer jusqu'au Ciel : les bruits souterrains sont continuels, & si violens qu'on ne les distingue quasi pas de celui du tonnere : la pluye de cendre & de poussiere est devenuë journaliere sur tout Santorin : le Laboureur en est effrayé, & craint pour la semence qui a peine sortie commence déja d'en être endommagée : le Marinier aussi moins hardi qu'autre fois se contente comme nous d'en être un spectateur éloigné, encore tout effrayé du naufrage prochain d'une barque du pays, qui voulant s'approcher un peu trop près faillit à s'y brûler.

En un mot nôtre nouvelle Isle devient de jour en jour plus curieuse, plus effrayante, & moins accessible. Loin même de cesser de croître à l'entrée de l'hiver, comme quelques uns peu Physiciens nous l'avoient voulu faire accroire ; au contraire nous voyons qu'elle va toûjours s'augmentant du côté du Midy tirant au Ponant, où il semble que la nature travaille

à faire un beau port capable de mettre à l'abri toute sorte de bâtimens, & par où Santorin pourra devenir quelque jour un peu moins impratiquable qu'il ne l'a été jusqu'ici.

Voilà, Monseigneur, en précis tout ce que j'ai trouvé de plus remarquable au sujet de nôtre nouvelle Isle, depuis le commencement de sa naissance jusqu'aujourd'hui 20. Novembre. Je laisse à nos Philosophes & Curieux à en faire le raisonnement qui leur appartient. Je permets aussi à nos Géometres de me condamner, si je ne dis rien de ses dimensions. J'aime mieux souffrir en cela leur censure, que d'être exposé à une juste Critique, en parlant aveuglément d'une chose que je ne sçai pas, & que même je ne sçaurois encore bien parfaitement sçavoir. Que s'il est permis pourtant d'en juger simplement à la vûë & par ce qu'en pense le Commun du pays, il me semble que ce ne sera pas exaggerer, si je dis que le nouvel Ecüeil pourra bien avoir à present pour le moins 3 milles de circuit, & plus de 35 à 40 pieds de hauteur. J'espere qu'avec le tems cette Isle devenant de plus facile accès, nous pourrons avoir aussi le moyen d'en parler plus juste, & d'en donner à Vôtre Excellence une Relation bien plus fidelle & bien plus exacte. Je le ferai alors avec autant de plaisir, que je suis aujourd'hui & serai toute ma vie avec un profond respect, MON-

SEIGNEUR, de Vôtre Excellence le tres humble & tres obéïssant serviteur *signé* BOURGUIGNON.

Pour copie FERRIOL.

ARTICLE CIV.

OBSERVATION DE VENUS cachée par la Lune le 23e. Fevrier 1708. *le soir, faite à Marseille à l'Observatoire des R. Peres Jesuites de Ste. Croix; Par Mr. Chazelles de l'Academie Royale des Sciences, & par le Pere Laval Jesuite Professeur d'Hydrographie.*

NOus nous disposâmes à faire cette observation, qui étoit importante en préparant diverses lunettes de 9 pieds, de 7 pieds & demi, & de 4 pieds, toutes à deux verres convexes, sans compter celle du quart de cercle de trois pieds, qui servit uniquement pour les comparaisons de la Lune & de Venus, qu'on rapportera dans les Phases suivantes. Mr. Royere qui nous servit beaucoup dans cette observation, prit ce jour-là & le 25e. des hauteurs correspondantes du Soleil, lesquelles comparées avec celles qui avoient été prises le 8e. Fevrier, nous ont fait connoître l'état de l'horloge.

Ayant posé le quart de cercle sur l'épaisseur du mur du balcon de la Sale de l'Observatoire, l'instrument étant bien calé,

& l'objectif de la lunette éclairé par une bougie, on prit les passages suivans de la Lune par l'horaire, en faisant suivre éxactement le bord inferieur apparent de la Lune le long du parallele. On prit aussi des passages de ♀ par les obliques, & par l'horaire, sans toucher à la lunette du quart de cercle pendant l'observation de chaque Phase.

Les soyes qui sont au foyer de la lunette, se croisent à angles de 45d. une de ces soyes servant de parallele, celle qui lui étoit perpendiculaire représentoit un cercle horaire. Comme la lunette renverse, il faut regarder comme superieur, ce qui sera marqué inferieur: ainsi du reste.

Premiere Phase.

Tems vrai.

à 6h. 9'. 31". Le bord éclairé de la Lune à l'horaire.

à 6h. 11. 36. Le bord obscur de la Lune à l'horaire.

2. 5. Tems du passage de la Lune par l'horaire.

10. 46. ♀ est entrée dans la lunette, dont l'ouverture est de 69. minutes de degrez: ce qui a été justifié par plusieurs observations des passages des Etoiles qui sont dans l'équinoxial dans le tems de leurs passages par le Meridien.

Pendant toutes ces observations la partie obscure de la Lune se distinguoit très-bien, par une lumiere obscure qui y étoit

répanduë par les rayons du Soleil reflechis de la Terre sur la Lune.

Seconde Phase.

6h. 17'. 52". Le bord éclairé de la Lune à l'horaire.

19. 56. Le bord obscur de la Lune à l'horaire.

2. 4. Tems du passage de la Lune par l'horaire.

Troisiéme Phase.

8. 23. 27. Le bord éclairé de la Lune à l'horaire.

25. 32. Le bord obscur de la Lune à l'horaire.

2. 5. Tems du passage de la Lune par l'horaire.

Le bord inferieur apparent de la Lune razant éxactement le parallele, & ♀ étant par dessous ce parallele ; on observa le tems de ces passages.

6h. 26'. 33". ♀ Arrive au premier oblique.

26. 50. ½. ♀ arrive à l'horaire.

27. 8. ♀ arrive au 2e. oblique.

17. ½ Tems que ♀ a employé de l'oblique à l'horaire, & de l'horaire à l'oblique, ou difference en declinaison.

2'. 21". Eloignement de ♀ au centre de la Lune en tems.

4e. Phase. ♀ au dessus du Parallele.

Tems vrai.

8. 47'. 58". Le bord éclairé de la Lune à l'horaire.

6. 50′. 2″. Le bord obscur de la Lune à l'horaire.

50. 38. ♀ au premier oblique au dessus du parallele.

50. 41. ♀ arrive à l'horaire.

50. 44. ♀ arrive au 2e. oblique.

2. 4. Tems du passage de la Lune par l'horaire.

1. 41. Eloignement de ♀ au centre de la Lune en tems.

3m. difference de déclinaison du bord inferieur de la Lune à ♀ au dedans du bord inferieur apparent.

5e. Phase. ♀ au dessus du parallele.

7h. 3′. 18″. Le bord éclairé de la Lune à l'horaire.

5. 22. Le bord obscur de la Lune à l'horaire.

5. 15. ♀ arrive au premier fil oblique.

5. 38. ♀ arrive à l'horaire.

6. 1. ♀ arrive au second fil oblique.

2. 4. Tems du passage de la Lune par l'horaire.

1. 18. Eloignement de ♀ au centre de la Lune en tems.

23. difference de déclinaison en tems, dont le bord de la Lune étoit inferieur à ♀.

6ᵉ. Phase pour l'Eclipse de ♀.

7^h. 16'. 54". ♀ touche le bord obscur de la Lune.

17. 32. ♀ beaucoup diminuée par la Lune qui en couvroit une partie.

17. 38. ½. ♀ entierement éclipsée par la Lune.

Ce qu'on a observé également par toutes les lunettes dans la même seconde.

On voit qu'au tems de la 5ᵉ. Phase, ♀ n'étoit éloignée du bord obscur de la Lune que de 16". de tems, & que par son mouvement propre ♀ s'éloignant aussi, elle a parcouru l'intervalle qui répond à ces 16". en 13'. 20". ½ de tems.

La Lune se coucha bientôt après dans les nuages qui étoient à l'Horizon : ainsi on ne pût voir l'émersion de ♀, qui n'arriva qu'après que la Lune fut couchée.

ARTICLE CV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE ROME.

Quelque succés qu'ait eu le curieux Traité que *Mr. Valsava* a publié depuis peu, sur la structure de l'oreille, dont vous avez donné un extrait fort détaillé, il n'a point fait perdre à *M. Simoncelli* fameux Chirurgien de cette Ville, la pensée d'imprimer ses découvertes sur cette partie du

corps humain, dans un Traité qu'il acheve *De auditûs organo.*

Mr. Lancici premier Medecin du Pape & son Camerier secret, a donné une seconde édition de son Traité sur les causes des morts subites.

Joan. Maria Lancisi intimi Cubicularii & Archiatri Pontificii, de subitaneis mortibus libri duo. Romæ Typis Joan. Fr. Buagni in 4°.

Mr. *Francesco Ficoreni* fait imprimer des remarques sur certains monumens qui prouvent l'antiquité de Rome, *De antiquitate Romæ per vetusta monumenta probatâ.* Il promet des notes Latines sur le *Diarium Italicum*, du Pere de Montfaucon.

Mr. Gravina va publier *le second tome de son Traité de l'origine & du progrés du Droit Romain. De origine & progressu Juris.* L'élegance du style, la clarté de la methode, l'érudition, la fine Critique, qui regnent dans le premier tome, ont engagé les Sçavans d'Alemagne à en procurer plus d'une édition.

Le Pere Horace Burgundi Jesuite travaille à *un Commentaire sur le Timée de Platon.* Il est bon Mathematicien, & il se sert de la Géometrie pour répandre quelque jour sur le plus obscur Ouvrage de ce grand Philosophe.

DE PADOUE.

Rien ne seroit plus utile aux Médecins, que d'avoir des idées nettes & précises de

chaque maladie. Le celebre Mr. Guillelmini a crû pouvoir les aider à s'en former de justes. Il propose des regles d'une Logique à l'usage des Medecins dans un traité qu'il publia l'an passé.

Domini Guillelmi Philosophi & Medici Bononiensis in Patavino Lyceo Medicinæ Theoreticæ Professoris primarii, Exercitatio de Idearum vitiis, correctione, & usu, ad statuendam morborum naturam. Pat. apud Josephum Coronam in 8°.

DE BOULOGNE.

On a imprimé un recüeil de diverses piéces écrites à l'occasion du Livre de Mr. le Marquis Orsi sur la maniere de bien penser.

Lettere di diversi Autori in proposito delle considerationi del Marchese Giovanni Gioseppe Orsi, sopra il famoso libro Francese intitolato, La maniere de bien penser. *In Bologna per Constantino Pisarri.*

On espere beaucoup de l'Académie qui s'assemble chez le Comte de Marsigli. Mr. Morgagni s'y distingue. Nous avons de lui des Observations anatomiques, *Adversaria anatomica prima*, imprimées ici en 1706. Il n'en demeurera pas là.

DE HAMBOURG.

Mr. Fabricius fait imprimer *le troisiéme*

tome de sa Biliotheque Grecque. Ce sçavant Homme a aussi soin de l'édition d'un Ouvrage curieux, & attendu depuis longtems : C'est *la découverte des Auteurs qui ont pris de faux noms, ou qui ont caché le leur. Par feu Mr. Placcius* mort il y a onze ans. Huit mille Auteurs sont démasquez dans cet Ouvrage. Ce sera un gros in folio. Quoiqu'il ait déja paru, il peut passer pour un Ouvrage nouveau, à cause des additions nombreuses & considerables, que l'Auteur a faites. *Vincentii Placii de Anonymis & Pseudonymis Scriptoribus Opus posthumum. Typis Liebernukel.*

On acheve d'imprimer *le second tome du recueil des anciens Historiens de la maison de Brunsvik.* Mr. Leibnits Auteur de ce recüeil, va nous donner un autre Ouvrage qui sera sans doute bien reçû. C'est *un recueil des Lettres qu'il a écrites à feu Mr. Arnaud*, & de celles que Mr. Arnaud lui a écrites. Il y joindra *des reflexions sur les Ouvrages de Mr. Baile*, qu'il a faites pour la feüe Electrice de Brandebourg. *Ses lettres à Mr. Pelisson sur la tolerance*, & d'autres petits Ouvrages ont fait connoître que ce Docte Aleman, écrit en François avec une pureté & une delicatesse, qui peut donner de la jalousie aux meilleurs Ecrivains de France.

DE BERLIN.

On imprime ici un abregé assez clair de la Jurisprudence Germanique.

Gasparis Henrici Hornii Juris publici Romano-Germanici, ejusque prudentiæ liber unus secundùm leges fundamentales & formam præsentem Imperii conscriptus. Berolini in 8°.

DE FRANCFORT.

Je ne vous parlerai dans cette lettre, que de deux livres de même genre, quoique sur des sujets assez differens. Le premier imprimé ici traite de plusieurs articles disputez entre les Critiques.

Joannis Schulzii florum sparsio ad locis quædam in re litterariâ controversa. Francofurti ad Mœnum apud Matthæum Herndorff 1707 *in* 12.

L'autre qui comme le précedent n'est pas borné à un seul sujet, explique plusieurs passages obscurs de l'Ecriture par des allusions & d'anciennes coûtumes Judaïques, Grecques, & Romaines.

Antiquarius sacer de usu antiquitatum Judaicarum, Græcarum, Romanarum; in explicandis obscurioribus sacræ Scripturæ dictis ad antiquitatem Ecclesiasticam, Politicam, & Oeconomicam Veterum alludentibus; delineatus à Conrado Mel sacræ Theologiæ Doctore, Ecclesiarum Principatûs Hersfeldensis Inspectore. Schleusingæ excudit Georgius Villelmus Gobelius 1707. *in* 8°.

Il y a beaucoup à apprendre dans ces deux livres, quoique le dernier ne soit que le

commencement & l'essai d'un grand Ouvrage.

D'ANGLETERRE.

Il paroît un Livre sous le titre *d'Histoire complette de l'Europe. A compleat History of Europe*, en 4 tomes. L'Auteur avoit d'abord fait l'Histoire de l'Europe depuis la paix de Nimegue jusqu'à la paix de Riswik ; & depuis il l'avoit continuée depuis la paix de Riswix jusqu'à la fin du siécle passé. Il revient sur ses pas, & il donne maintenant l'Histoire de l'Europe, depuis le commencement du dernier siécle jusqu'à la paix de Nimegue. Cet Ecrivain a eu de bons memoires ; & les piéces originales qu'il a inserées dans son Ouvrage, le feront rechercher.

On a publié *une Description de la Ville de Londres, en deux tomes, avec deux plans de cette Capitale de l'Angleterre.* L'un la représente telle qu'elle étoit sous le regne d'Elizabeth, l'autre la représente telle qu'elle est aujourd'hui.

Mr. Wisthon a fait imprimer *les Sermons qu'il prêcha l'année derniere, sur l'accomplissement des Propheties de l'Ecriture*, pour executer la fondation de Mr. Boyle. Il allie en sa personne deux emplois qui ne sont pas trop compatibles, celui de Prédicateur, & celui de Professeur de Mathematiques. Cependant il est Auteur dans

les deux genres. Il a donné au public ses leçons d'Astronomie presqu'en même tems que ses Sermons ; & de plus il a fait imprimer en faveur de ses Ecoliers, *des Elemens d'Algebre composez par le Chevalier Neuton*, lors qu'il professoit à Cambridge. *Arithmetica universalis, sive de compositione & resolutione arithmeticâ liber, cui accessit Halleiana æquationum radices arithmeticè inveniendi methodus.*

La seconde Edition *du Dictionnaire Anglois de Mr. Boyer* paroît, augmentée de plus de quinze cens mots.

Mr. Halley continuë à traduire sur le manuscrit d'une version Arabe, *le cinquiéme, le sixiéme & septiéme livre des Sections coniques d'Apollonius.* Il se flate de restituer à l'aide de ce Manuscrit, *le huitiéme livre* qui ne se trouve plus en Grec.

DE HOLLANDE.

Mr. Palfyn Chirurgien de la Ville de Gand, a fait imprimer à Leyde chez la Veuve Schouton quatre de ses Ouvrages dans un gros in quarto : Sçavoir *une Description anatomique des parties de la femme qui servent à la generation* ; *une Traduction du Traité des monstres de Fortunius Licetus* ; *une Description anatomique de la disposition surprenante de quelques parties internes & externes, de deux enfans nez dans la Ville de Gand le 28. Avril 1703.*

& un Traité de la circulation du sang dans le fœtus, pendant qu'il est encore renfermé dans le sein de sa mere, avec une description tres-exacte des conduits particuliers qui y concourent, pour la confirmation de l'opinion des Modernes contre le nouveau Systême de Mr. Mery de l'Académie Royale des Sciences touchant l'usage du trou ovale.

Théodore Haak Vend *les Dissertations choisies de Mr. Hofman premier Medecin de l'Electeur de Brandebourg sur la Physique & la Medecine.*

Friderici Hof*manni Consiliarii & Archiatri Regii, Medicinæ & Philosophiæ experimentalis Professoris primarii in Academiâ Fridericianâ, & Pro-Rectoris, Dissertationes Physico-Medicæ curiosæ selectiores, ad salutem tuendam maximè pertinentes in* 8°.

Desbordes imprime la Traduction *du Livre Anglois du fameux Docteur Scherlok, sur l'immortalité de l'ame, & la felicité de la vie future.*

Mr. Côte à traduit en François *les Observations de Mr. Redi sur les animaux qui se trouvent vivans dans d'autres animaux.* Wetstein l'imprime.

Mr. de Muys Professeur de Philosophie à Groningue fait imprimer chez Vaesberge *une Physique démontrée mathematiquement* sous le titre d'*Elementa Physices.*

J'ai presqu'oublié de vous parler de deux Ouvrages écrits en faveur de la Medecine mechanique. Vous sçavez que Borelli, Pitc

carn, & Baglivi l'ont mise à la mode. Pour être grand Medecin, il ne faut plus parler d'humeurs peccantes, d'acides, ni d'alcalis. Un nouveau langage a succedé à ces expressions usées. On n'explique plus les maladies que par la contraction des fibres raccornies ou par leur relâchement. On ne parle que du jeu des ressorts, que de l'effort mutuel des solides & des liquides. Avec ces termes on ne guerit pas plus de maladies qu'avec les autres ; ou plûtôt on en guerit aussi peu.

Qu'il soit donc libre aux Medecins de parler à leur gré. Comme les vieux Medecins ont de la peine à consentir à ce changement, & que la Secte entiere des Chymistes s'y oppose, Mr. Strom zélé Partisan du mechanisme en a fait l'apologie & composé le Rudiment, si on ose parler ainsi. Le premier de ses Ouvrages est intitulé *Ratiociniorum mechanicorum in Medicina usus vindicatus, per Christianum Strom. Lugd. Batavorum apud Andr. Dickbuysen* 1707. *in* 8°.

L'autre a pour titre, *Nova Theoria motuum reciprocorum machinæ animalis, ex partium organicarum structurâ & proprietatibus juxta æternas leges deducta, per Christianum Strom. Amstelodami apud Janssonio Vaesbergios. in* 8°.

L'on vendra bien-tôt la nombreuse Bibliotheque de feu Mr. Brockuys Poëte Latin celebre.

Juillet 1708.

DE PARIS.

Mr. Tablet sçachant que le Marron d'Inde est un puissant sternutatoire, & qu'il contient par conséquent des principes fort actifs, a proposé à Mr. Polinier Docteur en Medecine, d'en faire la distillation, afin de verifier dans ce mixte l'opinion où ils sont l'un & l'autre, que toutes les huiles fetides des vegétaux bien épurées de phlegme, doivent s'enflammer, lors qu'on y ajoute d'excellent esprit de nitre. Et ce qui persuade encore davantage cette verité, c'est qu'ils l'ont déja éprouvé sur l'huile tirée par distillation de plusieurs plantes, & même ils ont vû l'huile de therébentine, tirée par distillation avec le soufre commun, s'enflammer par le mélange de très-bon esprit de nitre, & continuer à brûler pendant quelque tems comme une torche allumée. Ces sortes de remarques ne contribueront pas peu, à des explications exactes de la formation des éclairs, des feux-folets, des étoiles tombantes, & même des tonnerres, dont le bruit peut être consideré comme l'effet d'une rarefaction prompte & violente de l'air voisin; ce qui est une suite de cette fermentation occasionnée par des liqueurs fort épurées, qui se trouvent dans la moyenne region de l'air; & que nous imitons ici bas, quoique grossierement. Quoi qu'il en soit, il

est surprenant, & c'est une chose qui mérite l'attention des Physiciens, de voir deux liqueurs froides & tranquilles mêlées ensemble, devenir d'une chaleur insupportable, & produire ensuite de la flamme. Dans le mélange qui fut fait pour la premiere fois de l'esprit de nitre avec l'huile des marrons d'Inde, qui étoit noire & épaisse comme du sirop, il parut une fermentation très-considerablable & d'une longue durée, accompagnée d'une si grande chaleur, qu'on ne pouvoit souffrir la main contre le vaisseau où étoit cette matiere ; tout le mélange s'étant extraordinairement gonflé & rarefié, & étant percé de tems en tems par des especes de fusées, de vapeurs rougeâtres entierement semblables à celles de l'huile de gayac, lors qu'elle s'enflamme par un pareil mélange. Le phlegme & l'esprit, quoiqu'ils fussent encore confondus ensemble, étoient d'une acidité assez penetrante, & fermentoient fort sensiblement avec les matieres alxalines, rougissoient le papier bleu &c. qui sont les veritables marques des liqueurs acides. On y a donc remaqué évidemment une liqueur sulphureuse alxaline ; & une autre liqueur empreinte d'un sel acide volatile. Ce qui donne lieu de croire, que cette huile tirée par distillation pourroit être employée utilement pour resister à la carie des os, en absorbant les acides qui forment les ulceres opiniâtres.

Le Conte & Montalan Libraires ſur le Quai des *Augustins* à la Ville de Montpellier, vendent trois Livres curieux imprimez en Alemagne :

Struvii Introductio ad Historiam literariam ſecunda editio :

Historia Symboli Apostolici.

Et la derniere édition des Oraiſons, des Lettres, & des Poëmes de Muret ; Edition la plus ample & la mieux diſpoſée qui ait encore paru.

Chanſy vend *la ſeconde édition d'une Traduction des Pſeaumes revûë & corrigée*, où le Traducteur s'eſt aſſervi à une triſte & inutile contrainte. Il rend chaque verſet par deux vers.

L'Analyſe démontrée du R. P. Reinau de l'Oratoire, ſoutient parfaitement la reputation qu'on lui a faite avant qu'elle parût. Elle ſe vend chez Guillau.

Le dix-ſeptiéme ſiécle de la Bibliotheque Eccleſiaſtique de Mr. du Pin va paraître. On ſonge à faire une nouvelle Edition *du Dictionnaire de Richelet fort augmentée.*

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Juillet 1708.

ART. LXXXVIII. *Histoire Ecclesiastique par Mr. l'Abbé Fleuri &c.* Page 1101

ART. LXXXIX. *Entretien d'un Philosophe Chrétien & d'un Philosophe Chinois, sur l'existence & la nature de Dieu, par l'Auteur de la Recherche de la Verité.* p. 1134

ART. X C. *Abregé de l'Histoire des Sçavans anciens & modernes.* p. 1143

ART. XCI. Dissertatio de Mose Alpha dicto. *Dissertation sur le nom Alpha donné à Moyse &c.* p. 1154

ART. XCII. *Relation de ce qui s'est passé à la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions du 17e. Avril 1708.* p. 1158

ART. XCIII. Venerabilis Hildeberti Opera &c. *Les Oeuvres d'Hildebert & de Marbodus revûës sur les Manuscrits par Dom A. Beaugendre &c.* p. 1184

ART. XCIV. *Apologie pour les Armoricains, & pour les Eglises des Gaules &c.* p. 1195

ART. XCV. *Défense de la nouvelle Histoire de Bretagne, ou Reflexion sur l'Apologie des Armoricains.* p. 1197

ART. XCVI. *Memoires pour l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siécles par Mr. le Nain de Tillemont, Tome 12e.* p. 1200

ART. XCVII. Homilia Sanctissimi Domini nostri Clementis XI. Pont. Max. &c. *Homelie de N. S. P. le Pape Clement XI. prononcée le jour de Noël 1707. à Rome dans l'Eglise de S. Pierre.* p. 1215

ART. XCVIII. *La même Homelie en François.* p. 1220

ART. XCIX. *Lettre du P. Tournemine Jesuite à Mr. Mallemans Chanoine de Sainte Opportune.* p. 1227

ART. C. Specimen Carminum B. Spinelli Soc. Jesu &c. *Poësies du P. Spinelli Jesuite &c.* p. 1238

ART. CI. *Lettre sur l'ancienne Discipline de l'Eglise touchant la celebration de la Messe &c.* p. 1245

ART. CII. *Nouveau Traité de l'Accompagnement du Clavecin & autres Instrumens, par Mr. de Saint Lambert.* p. 1257

ART. CIII. *Relation de l'Isle nouvelle de Santorin &c.* p. 1261

ART. CIV. *Observation faite à Marseille de Venus cachée par la Lune le 23. Fevrier 1708. au soir.* p.1276
ART. CV. *Nouvelles literaires.*
De Rome. p.1280
De Padoüe. p.1281
De Boulogne. p.1282
De Hambourg. ibid.
De Berlin. p.1283
De Francfort. p.1284
D'Angleterre. p.1285
De Hollande. p.1286
De Paris. p.1289

Fin de la Table.

TA DE JUILLET. 1708.

ı104. ligne 8. effacez, *le.*
9. lig. 15. *ferain*, lisez, *ferein.*
g. 6. *comme des Seneques*, lisez, *comme dit*
ıue.
g. 9. *Gouvernemens*, lisez, *Gouverneurs.*
g. 4. *un spectacle*, lisez, *en spectacle.*
g. 13. & 15. *de deux*, lisez, *des deux.*
3. 4. *qui paroît*, lisez, *qui parut.*
g. 2. *Ero*, lisez, *Hero.*
g. 20. *pectus*, lisez, *pignus.*
3. 5. lisez, *& une.*
g. 1. *s'attacher à ses amis*, effacez, *à.*
3. *à des refléxions*, lisez, *aux refléxions*
qu'on a faites.
5. *y renvoyer*, lisez, *renvoyer au mesme*
extrait.
8. *ou plûtôt*. lisez, *au plûtôt.*
g. 7. *a rendu*, lisez, *ont rendu.*
g. 18. *autorité*, lisez, *charité.*
g. 3. lisez, *Straton.*
3. 2. lisez, *travailleroient.*
5. lisez, *Vaniere.*
3. 14. lisez, *innocuè.*
3. 5. lisez, *Dominici Guillielmini.*
3. 19. mettez *a*, au lieu de *&*.
3. 23. lisez, *Schouten.*

[redacted]

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1708.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez JAQUES ESTIENNE Libraire, Ruë Saint Jaques, au coin de la ruë de la Parcheminerie, à la Vertu.

Avec Privilege & Approbation. 1708.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1708.

ARTICLE CVI.

RE'PONSE AUX ENTRETIENS composez par Mr. Bayle contre la conformité de la Foi avec la raison, & l'Examen de sa Théologie. A Amsterdam chez François l'Honoré vis-à-vis de la Bourse, *in* 12 *pages* 261.

MONSIEUR Bayle est mort, mais les armes à la main, & combattant jusqu'à l'extremité dans ses derniers Entretiens de Maxime & de Themiste, sans que la violence de la maladie qui l'a emporté, rabbatît rien de son courage.

La vita nò, mà il furor *sostenta*
Quel Cadavero indomito & feroce:
Ripercote percosso, e non s'allenta,
Mà quant'è offeso più, tanto più
noce.

Mr. Jaquelot continüe le combat: & porte ses coups à un Adversaire que le tombeau renferme. Ce qui seroit lâcheté & injustice dans les guerres qui se font avec le fer & le feu, ne l'est pas précisément dans celles qui s'entreprennent pour la verité & dans le pays des Lettres: il s'agit de Livres qui ne meurent point, & que la circonstance de la mort de leurs Auteurs ne rend pas plus respectables.

Si l'on commence cet extrait par des termes de guerre; c'est qu'on est sur des Auteurs, qui en tirent les ornemens de leurs Discours. On voit dire à Mr. Jaquelot de Mr. Bayle:
„ Il étoit trop contant de se voir re-
„ connu des Libertins pour leur
„ Chef, afin d'aller en course sur les
„ Chrétiens portant la banniere du
„ Synode de Dordrecht... Arracher

„ ce pavillon de ses mains, c'étoit „ démonter ses batteries, le couler „ à fond. En un autre endroit: Tout „ cela ne fait que blanchir sur la „ cuirasse de Mr. Bayle, bien resolu „ de se faire passer au fil de l'epée, „ plûtôt que d'abandonner son pos- „ te. En un autre encore: Il a fait des „ principes de cette Théologie *de* „ *Dordrecht*, son quartier général, „ son quartier d'assemblée; d'où il „ envoye des Partis faire des incur- „ sions dans le Christianisme. C'est dommage de quiter ces expressions guerrieres pour d'autres moins nobles, comme celles-ci: „ Mr. Bayle „ parle trop pour un homme qu'on „ avoit mis sur la sellette. Nous al- „ lons le voir malgré toutes ses ruses „ tomber dans la trappe comme un „ Renard.... Mr. Bayle a fait tom- „ ber son masque à force de se don- „ ner du mouvement & des secous- „ ses. Puisqu'on en est sur les expres- sions, on ne doit pas omettre une des plus belles: „ On a été fort trom- „ pé, j'en suis sûr, principalement „ les Amis & les Disciples de Mr. „ Bayle, qui répandoient en tous

ce de ſes ſentimens juſqu'à ſe faire le Défenſeur de l'Athéïſme, Mr. Jaquelot délivre ces ſcelerats de la crainte des peines, & ne leur en laiſſe point d'autre à apprehender, que celle de n'être pas éternellement heureux. „ Il eſt très-confor-„ me, dit-il ch. 22. à la juſtice & à la „ bonté de Dieu, que tous ceux qui „ auront mépriſé ſes promeſſes par „ incredulité & par malice, en ſoient „ privez pour toujours. . . . La peine „ ne comprend que la privation de „ la béatitude. . . . L'acte de la con-„ damnation des méchants ne con-„ ſiſtera que dans la privation de la „ béatitude. Et ſur ce qu'il paroît s'enſuivre, que cette privation devant être affligeante, Dieu cauſeroit un ſentiment d'affliction aux Damnez; il répond que non, & que Dieu ne veut pas formellement qu'ils ſouffrent de l'affliction. C'eſt donc à eux à ne le vouloir point auſſi, & à ſe tenir tranquilles dans un état, où Dieu, s'il ne leur fait pas de bien, ne leur fait pas de mal. Cette penſée eſt peu effrayante pour les méchants; à qui d'ailleurs il doit

peu importer d'être plus ou moins méchans : c'est tout de même pour eux, il ne leur en arrivera que de n'être pas heureux. Mais quelle sera la résurrection ? C'est sur quoi Mr. Jaquelot ne se laisse pas comprendre. Il dit ch.20. „ Si la réunion du „ corps & de l'ame est réelle & hy„ postatique, comme personne n'en „ doute, elle ne sera pas néanmoins „ avec un corps composé de chair & „ de sang comme le nôtre. Si l'on ajoute à cela son Pelagianisme par rapport au peché originel qu'il nie, & son Semi-Pelagianisme par rapport à l'efficace qu'il attribüe à la priere naturelle, que dire si non :

Non tali auxilio, nec defensoribus istis
Religionis eget causa ?

Mais quand Mr. Jaquelot se trouve en bon chemin, il faut reconnoître qu'il y avance d'un pas ferme. Il n'est rien de plus solide que ce qu'il dit pour assurer à l'homme le Libre arbitre, & pour défendre Dieu de l'injure d'être Auteur du peché : ce sont deux points qui se soutiennent;

l'un l'autre, & qui font le principal objet du travail de Mr. Jaquelot dans ce Livre. „On ne ſçauroit, dit „il ch. 4. douter qu'un Auteur qui „nie, ou qui détruit la liberté de „l'homme, ne renverſe par-là en- „tierement la Religion. C'eſt aller, „ajoute-t'il, au Spinoſiſme & à l'A- „theïſme; & les Magiſtrats ont obli- „gation d'oppoſer la ſeverité des „Loix à cette peſte de la Religion & „de la Societé civile. Il aſſure que l'unique notion, & le ſeul ſentiment de liberté que l'homme trouve en ſoi, eſt l'indifference d'agir, à laquelle la neceſſité eſt oppoſée.

Il remarque juſtement ch. 8. & 13. que demander, pourquoi Dieu a permis le peché, c'eſt demander, pourquoi Dieu a créé l'homme libre. Quoique nous en ignorions les raiſons, nous voyons néanmoins très-clairement, que la liberté donnée à l'homme, il ne nous reſte aucun prétexte de charger Dieu de nos pechez. A la verité Dieu pouvoit créer l'homme dans un autre état, ou donner au Monde un autre arrangement, qui auroit abſolument exclus

le peché : il pourroit agir immediatement sur l'esprit de l'homme, pour l'arrêter dans le danger de la tentation : mais il lui a plû d'établir des Loix generales & conformes à sa Sagesse, selon lesquelles les objets se présentent à nous, & font impression sur nos sens. Jusques-là les Loix generales ont leur cours : mais c'est en suite la faute de l'homme, quand il se laisse séduire : il peut par la priere obtenir un secours surnaturel & hors des Loix generales. Ce raisonnement de Mr. Jaquelot s'étend jusqu'au ch. 24e.

Au ch. 19e. il soutient cette proposition: *Supposé que les hommes n'eussent pas peché, la manifestation de la Sagesse de Dieu dans la création du Monde eût toûjours été la même* ; „ parceque „ les hommes auroient reconnu très-„ librement la sagesse & la puissance „ de Dieu dans la création. Conformément à cela il soutient encore, qu'il n'y a aucun des moyens que Dieu employe à manifester sa Gloire, dont on puisse dire en particulier, que Dieu l'aime nécessairement ; puisqu'il pourroit laisser ce

moyen, & en prendre un autre.

Six propositions qu'il fait dans le ch. 21e. meritent d'être rapportées. „ 1°. Dieu a voulu créer l'homme „ avec la liberté de faire ce qu'il „ voudroit, soit bien soit mal. 2°. Il „ s'ensuit necessairement du don de „ ce franc-arbitre une permission „ générale touchant l'usage bon ou „ mauvais de la liberté. 3°. Par con- „ consequent lorsqu'Adam a fait „ dans une telle occasion, sçavoir „ dans la tentation, un mauvais usa- „ ge de la liberté, il n'a pas été ne- „ cessaire que Dieu fît un Decret „ particulier, pour lui accorder la „ permission de cet abus. 4°. Dieu „ ayant donné à l'homme ce pouvoir „ de faire ce qu'il voudroit, lui a „ aussi donné des Loix, pour lui „ montrer le bon usage, qu'il devoit „ faire de sa liberté. 5°. La volonté „ que Dieu fait paroître dans la Loi „ est veritable & sincere à tous „ égards, il veut veritablement que „ l'homme use bien de sa liberté: il „ lui déclare qu'il hait le vice, qu'il „ aime la vertu: il promet, il me- „ nace. Tout cela est sincere, Dieu

„ le veut, mais ſans changer, ſans
„ révoquer la liberté qu'il a donnée
„ a l'homme, ni même ſans en ſuſ-
„ pendre l'exécution. 6°. De-là il
„ paroît clairement que la prévision
„ du péché n'emporte ni volonté,
„ ni Decret particulier pour permet-
„ tre le peché ; parceque ce n'eſt
„ qu'une ſuite de la permiſſion géné-
„ rale de l'uſage du franc-arbitre
„ accordé à l'homme.

Il faut rendre juſtice à Mr. Jaquelot ſur deux articles de conſequence. Le 1er. Ses ménagemens pour ceux qui ſuivent les hypotheſes du Synode de Dordrecht, avoient rendu croyable, ce que Mr. Bayle avoit avancé, que Mr. Jaquelot refugié en Hollande avoit ſouſcrit les déciſions de ce Synode. Mais il proteſte qu'il n'a point fait une telle ſignature, que pour nulle choſe du monde il ne l'eût faite, & que même elle ne lui a jamais été demandée. Le 2e. Sur ce qu'il a tant de fois répété, que la Queſtion de la liberté étoit une queſtion de mot, entre ceux qui la reſſerrent par une neceſſité antécédante & abſoluë d'agir, & ceux qui

lui laissent l'indifférence ; on s'étoit joint à Mr. Bayle pour lui dire, qu'en vain il attaquoit celui-ci, qui s'étoit mis à couvert sous les ramparts du Synode de Dordrecht. Mais il déclare ici ch. 19^e^. qu'il restreint la question de mot à la seule définition de la liberté, qui selon les uns consiste, *en ce que l'homme agit comme il juge* ; & selon les autres, *en ce qu'il agit comme il veut.* Il nie donc, „ que „ l'homme agissant selon les prin„ cipes des Supralapsaires & du Sy„ node de Dordrecht, ne laisseroit „ pas d'agir avec toute l'essence de „ la liberté. Mr. Jaquelot croit que „ la dispute que l'on a touchant l'es„ sence de la liberté n'est qu'une „ dispute de mot, & que la défini„ tion que les Supralapsaires en don„ nent, est susceptible d'un très-bon „ sens. Du reste il rejette les autres „ maximes de ces Théologiens, par„ exemple, que la necessité & les „ Decrets absolus s'accordent avec „ la liberté, & d'autres semblables. Il avoit déja dit ch. 4^e^. „ Cette ma„ xime, que la necessité n'est pas con„ traire à la liberté, qui lui a donné

„ (à M. Baile) si beau jeu, est une „ maxime fausse & incompatible „ avec l'idée la plus juste de la liberté. Et au chap. 11^e^. il tombe rudement sur les Sectateurs du Synode de Dordrecht. „ Je sçai bien que les „ Théologiens Prédestinateurs re- „ jettent cette consequence, *que* „ *Dieu est auteur du peché*: mais il ne „ suffit pas de dire simplement qu'on „ la rejette, tant qu'on ne fait pas „ voir qu'elle est fausse & illégitime. „ C'est pourquoi il sont obligez né- „ cessairement de réfuter les raison- „ nemens de Mr. Bayle, ou d'aban- „ donner les principes, d'où il tire „ une consequence si impie & si abo- „ minable. Comment feroient-ils voir, qu'elle est fausse & illégitime? Calvin leur Maître avoüe sans détour, que toute la raison ne suffit pas pour l'éviter. *Quomodo autem Dei præscientiâ & decreto statutum fuerit, quod de homine futurum erat, neque tamen in culpæ societatem trahendus sit Deus, quasi transgressionis vel Autor sit vel Approbator, cum longe altius humanæ mentis perspicaciâ esse arcanum palam fit, me ignorantiam nostram fateri pudeat.*

Août 1708.

ARTICLE CVII.

TRAITE' DES FOUGERES DE l'Amerique, par le R. P. Charles Plumier Minime de la Province de France, & Botaniste du Roi dans les Isles d'Amerique. A Paris, de l'Imprimerie Royale 1705. *in folio. Pages* 192. *&* 172. *planches.*

LE grand talent du feu Pere Plumier pour les Arts & pour la Botanique, a donné à ce saint Religieux un rang distingué parmi les Hommes illustres de nôtre temps. Voici son dernier Ouvrage, dont l'Impression & la gravûre répondent à la magnificence du Monarque, sous les auspices duquel l'Auteur a fait tant de curieuses recherces dans trois voyages aux Isles de l'Amerique.

La matiere paroîtra petite à ceux qui manquent d'attention pour les merveilles, que Dieu a renfermées dans ses moindres Ouvrages : mais ceux qui ne s'arrêtent point à l'apparence, qui étudient la structure

inimitable des productions de la terre les plus communes ; ceux qui approfondissent le but que s'est proposé le Créateur en les formant, qui en reconnoissent par un soigneux examen les proprietez & l'usage ; ces esprits éclairez sçauront mettre le véritable prix au travail du P. Plumier, & l'estimer tout ce qu'il vaut.

On foule au pied les Fougeres, on daigne à peine arrêter ses yeux sur une plante si vile & si commune, & à qui même l'Auteur de la nature a refusé l'ornement ordinaire des autres plantes, je veux dire les fleurs. Qui se fût imaginé tant d'art, tant de varieté dans leur structure, tant de vertus dans leurs qualitez. Il falloit un homme tel que l'Auteur pour relever son sujet par d'heureuses découvertes. Choisi pour dessiner sur les lieux les plantes particulieres à l'Amerique, les Fougeres l'ont charmé. Il s'est senti pour cette espece de plante, un attrait particulier.

Au reste il rassemble sous ce nom toutes les plantes qui ne poussent point de fleurs. Il avoit crû autre-

fois en voir sur la *Fougere arbre à pinnules dentelées.* Il a reconnu depuis, & il avoüe modestement son erreur. Il craint que Rivin, Ray, & Fabius Colomna, qui ont prétendu avoir apperçû des fleurs sur quelques plantes semblables aux Fougeres, n'ayent pris comme lui, pour des fleurs, les petites vessies qui enveloppent les semences. Une seule espece de lichen lui paroît devoir être exceptée. Le sçavant Botaniste croit y avoir remarqué de veritables fleurs à la faveur d'un microscope.

Toûjours sincere il avertit, que tout ce qu'il avance des proprietez des Fougeres de l'Amerique, & de l'usage qu'on en peut faire dans la Medecine, n'est nullement fondé sur des experiences qu'il ait faites. Il a copié sur cet article les plus celebres Botanistes & un vieux manuscrit, & attribué aux plantes du nouveau Monde, les mêmes vertus, qu'on attribue aux plantes semblables qui naissent dans l'Europe. Il convient néanmoins qu'il ne faut pas trop étendre ce principe, & que cette conformité de qualitez fondée

ſur la conformité de figure, ſouffre plus d'une exception. Si l'on en croit un Médecin de Mont-pellier (Pierre Formi) dont le Livre imprimé en 1644. a fourni à Ray & a nôtre Auteur, ce qu'ils diſent du capillaire; cette plante eſt un remede univerſel peu différent de la Panacée tant cherchée & toûjours inconnuë.

Le Traité des Fougeres eſt partagé en deux colomnes: une pour le Latin, l'autre pour le François: car le P. Plumier nous a donné ſon Ouvrage en deux langues tout à la fois; & on ne peut lui refuſer la gloire d'écrire aſſez bien en l'une & en l'autre. Nous avons déja loüé la beauté des planches, qu'on ne ſçauroit trop loüer, & qui ſuffiroient pour faire rechercher le Livre. Les Deſcriptions Latines & Françoiſes qui les accompagnent, peuvent paſſer pour des modelles en ce genre d'écrire.

Les plantes gravées & décrites ſont quatre eſpeces d'agaric, deux eſpeces d'alcyone, trois eſpeces de capillaire, trois eſpeces de ceterac, quatre de champignon, trois de co-

ralloïde, quarante neuf eſpeces de Fougeres proprement dites, une de fucus, ſix de fungoïde, onze d'hemionite, quarante cinq eſpeces de langue de cerf, trois de langue de ſerpent, une de lentille de mer, trois de lichen, vingt huit eſpeces de lonchite, une de madrepore, trois de morille, ſept de mouſſe, dix d'oſmonde, une de pierre-plante, dix ſept de polipode, cinq de politric, deux de ruta muraria, une de ſargas, trois eſpeces de truffes, une de veſſe de loup.

ARTICLE CVIII.

OBSERVATIONUM SELECTARUM &c. Tom. quintus. C'eſt-à-dire, *Tome cinquiéme des Obſervations choiſies &c.*

COmme on a déja parlé deux fois de cet Ouvrage dans les Memoires précedens, & que cet extrait n'eſt qu'une ſuite des autres qui ont précedé, on entre d'abord en matiere : & l'on commence par les remarques qui tendent à juſtifier

duite bizarre de Bernardin . Ce feroit une tache à la Re- Reformée de fouffrir , qu'on fer un de fes premiers Apôtres in Libertin & un Athée.

ıin nâquit à Sienne l'an 1487. :achevé fes études il prit l'ha- Saint François parmi les Cor- s : il les quita en 1534. pour en- ıez les Capucins, dont la vie e & penitente commençoit rs à édifier l'Eglife.

; Auteurs examinent ici , s'il ai qu'il ait été Inftituteur & er General de ce St. Ordre. nond de Raymond & quelques ; Ecrivains, affurent que Mat- Bafci en fut le premier Ge- Hofpinien prétend au con- que ça été Godefroi Varagliò connu depuis par fon apofta- lais il eft probable, que c'eft ; Gilles Auteur de l'Hiftoire glifes Reformées de Piedmont, . fait tomber Hofpinien dans erreur. Chriftophle Palmerio a Vie d'Alexandre VII. impri- ı Florence en 1679. écrit, que ırdin Ochin fut le premier qui

commença cette reforme de l'Ordre de S. François. L'autorité de Palmerio paroît d'abord décisive : il étoit de Sienne : il a fait imprimer son Ouvrage en Italie : les Approbateurs n'y ont rien trouvé qui ne fût conforme à l'exacte verité : le silence même des Capucins en cette occasion étoit comme un aveû tacite, qu'Ochin avoit été leur Instituteur : mais le celebre Pere Papebroch a depuis peu fait imprimer une lettre d'Ochin, qui démontre le contraire.

Nos Auteurs tirent tout l'avantage qu'ils peuvent des éloges, que quelques Ecrivains Catholiques ont donnez à Ochin pendant qu'il vivoit encore dans le sein de l'Eglise. On ne doute pas en effet qu'il n'ait eu quelques bonnes qualitez. Son talent pour la prédication, sa vie austere, le saint habit qu'il portoit ; tout cela inspiroit du respect pour sa personne. Mais il est certain d'ailleurs, que sous les apparences de mortification & de zele dont il faisoit profession, il cachoit de grands vices : les Historiens Protestans ne l'ont jamais pû justifier là-dessus.

Après avoir prêché avec succès dans plusieurs Villes d'Italie, il fut cité à Rome pour avoir avancé dans ses Sermons quelques propositions scandaleuses. Sandius dit, que c'étoit pour avoir prêché le jour des Rameaux contre le Pape. Nos Compilateurs en conviennent : mais le même Sandius dit ailleurs, qu'Ochin avoit débité des blasphêmes contre la Trinité. Et c'est ici qu'ils crient à la calomnie. Les raisons qu'ils alleguent pour l'en justifier sont si foibles, qu'elles ne meritent pas d'être rapportées.

Comme il alloit à Rome il rencontra Pierre Vermili à Florence : c'étoit un de ces esprits emportez & turbulens, qui se laissent facilement aller aux plus grands excès. Ils conférérent ensemble. Vermili n'eût pas de peine à engager Ochin à se retirer à Geneve, asyle ordinaire de tous les Sectaires. Il alla de là à Zurich en Suisse. Les Magistrats de cette ville surpris de voir un homme de sa reputation quiter l'Italie, le prirent d'abord pour un Espion. Ochin eût beau protester, que la Religion

qu'il venoit d'embrasser avoit été la seule cause de sa retraite ; les Suisses ne voulurent pas l'en croire : & il fut enfin obligé de leur faire voir une jeune fille de Luques, qu'il avoit séduite, & qu'il disoit dès-lors être sa femme. C'étoit la marque la plus assuré que son apostasie étoit sincere. Il est vrai que nos Auteurs soutiennent avec raison, qu'il ne l'épousa qu'après son voyage d'Angleterre : mais cela ne fait que confirmer les infames débauches de cet Apostat.

Quelque tems après Ochin accompagna Vermili en Angleterre : mais la Reine Marie qui avoit succedé à son frere Edoüard, ayant obligé les Etrangers de quiter ce Royaume, il se retira à Geneve, où il se maria. Nos Auteurs après avoir fait le caractere de sa femme, disent quelle étoit pauvre, & qu'on l'appelloit communement *Madame d'Ochin la lingere.* Ils s'emporte contre le P. Alexandre, parcequ'il a écrit qu'elle menoit une mauvaise vie ;& qu'Ochin l'avoit épousée pour marquer qu'il embrassoit de bonne foi la Reformation. Mais ces Mes-

sieurs qui déclament contre les Auteurs Catholiques, en trouvent plusieurs de leur secte, qui peignent Ochin avec des couleurs encore plus noires.

Comme le nombre des Ministres qu'on avoit chassé d'Angletere étoit grand, ils eürent de la peine à trouver des établissemens. Ochin se retira à Lucerne : les Magistrats qui étoient pour la plûpart Catholiques, l'obligérent bien-tôt après de quitter cette Ville. Il fut mieux reçû à Zurich, où on lui assigna une pension assez modique avec une Eglise qu'on avoit fait bâtir pour les Apostats d'Italie : mais il n'y demeura pas long-tems. La démangeaison qu'il avoit d'écrire lui fit entreprendre un Ouvrage qui fut cause de sa perte.

A peine ses infames Dialogues avoient-ils paru, que tout le monde en fut scandalizé : on s'en plaignit aux Ministres, & Ochin eut ordre sur le champ de se retirer de Zurich. C'étoit le tems le plus rude de l'année, la terre couverte de neiges rendoit les chemins impraticables. D'ailleurs il vouloit emmener avec

lui sa femme & ses enfans. Il fallut cependant obéïr. Il crût d'abord trouver un asyle à Basle : mais les Magistrats avertis des scandaleuses erreurs, qu'il avoit débitées dans ses Dialogues, lui en firent refuser l'entrée.

André Dudithius ne pût s'empêcher en cette occasion d'accuser les Suisses de dureté. Mais Beze, Hottinger &c. montrérent, qu'ils avoient avoient eû raison de le traiter ainsi. Quoi qu'il en soit ce malheureux vieillard fut contraint de chercher une retraite en Pologne, où il demeura quelque tems caché parmi les Sociniens. Sa femme & trois de ses enfans y moururent de peste ; & bien-tôt après il fut obligé d'aller s'établir dans la Moravie. Mais comme il s'y voyoit également haï des Protestans & des Catholiques, un mouvement de desespoir lui fit prendre parti parmi les Anabaptistes, avec lesquels il finit ses jours.

Nos Auteurs tâchent ensuite de justifier les erreurs qu'on a imputées à Ochin. Ce n'est pas au reste aux

seuls Catholiques qu'ils ont affaire. Les plus celebres des Protestans ont toûjours regardé Ochin comme un impie. Plusieurs lui ont attribué le Livre *de tribus Impostoribus* : d'autres l'ont fait passer pour un Socinien, & presque tous l'ont representé comme un scelerat.

Les deux premieres observations du cinquiéme Tome, ne sont à proprement parler que des Apologies écrites en faveur des ouvrages d'Ochin. Il ne faut pas s'en étonner : il n'y a point d'erreur si monstrueuse qui ne trouve parmi les Reformez des Apologistes. La polygamie si severement défenduë par les Loix du Christianisme, est approuvée par les Dialogues d'Ochin. Luther avoit lui même enseigné cette infame doctrine : & nos Auteurs n'ont pas honte aujourd'hui de l'adopter dans leur Ouvrage. La brieveté que nous nous sommes proposée ne nous permet pas d'entrer dans le détail des raisons, que ces Faiseurs de Dissertations apportent pour justifier les autres Ouvrages de cet Apostat.

Nous trouvons aussi dans ce recüeil la vie d'André Dudithius Evêque de Cinq-Eglises en Hongrie. Le caractere qu'en font nos Auteurs lui est avantageux. Il avoit de l'esprit, disent-ils, & de l'Eloquence : il étoit habile Courtisan, grand Politique, d'une addresse extraordinaire à ménager les affaires les plus importantes. Mais ces belles qualitez se trouvérent quelque tems aprés ternies par de plus grands vices. Il devint fier, ambitieux, fourbe, & inconstant. Il est vrai que nos Compilateurs dissimulent à leur ordinaire les défauts de cet Apostat. Les Empereurs Ferdinand & Maximilien, qui le trouvoient propre à ménager les interêts de l'Empire, se servirent de lui en plusieurs negociations considerables. Il assista au Concile de Trente, où il prit hautement le parti des Lutheriens. Il avoit sur tout à cœur le mariage des Prêtres, & il insista sur ce dernier article d'une maniere qui indigna tous les Peres du Concile. Nos Auteurs ne conviennent pas de ce fait, quoi qu'il soit attesté par des Historiens Catholi-

ques dignes de foi. Ils se croyoient en droit de le nier ; parce que les Auteurs Protestans n'en parlent pas ; comme s'il n'étoit pas ordinaire à ces Ecrivains de supprimer les choses, lorsqu'ils ne les croyent pas honorables à leur Parti.

Dudithius étant de retour à Vienne, il fut envoyé en qualité d'Ambassadeur auprès du Roi de Pologne. C'est à la Cour de ce Prince, qu'ayant vû une jeune Demoiselle nommée Sophie Strozzi, il en fut tellement épris, qu'il resolut sur le champ de renoncer aux Benefices dont il étoit pourvû, & de quiter sa Religion pour l'épouser. Florimond de Raymond assûre, qu'il avoit eu des engagemens avec la jeune Sophie avant son voyage de Trente. Cela paroît d'autant plus probable, que la conduite scandaleuse que Dudithius tint au Concile, marquoit assez qu'il avoit dès-lors l'esprit & le cœur gâtez. Ce qui n'a pas empêché Stanislas Lubienicius de dire, que *c'étoit par une vocation particuliere du Ciel que Dudithius s'étoit marié.*

L'Apostasie de cet Evêque fit

grand bruit en Alemagne : l'Empereur en fut surpris, & Dudithius fut obligé de lui addresser une assez ample Apologie. Cét écrit qui se trouve encore aujourd'hui parmi ses Ouvrages, expose d'une maniere assez specieuse, les raisons qu'il avoit eûës d'abandonner sa Religion pour embrasser la Reforme.

Il y fut reçû avec joye : mais on eût bien-tôt après le chagrin de le voir chanceller dans sa nouvelle Foi. Il se déclara ouvertement pour les Sociniens, & il écrivit plusieurs Ouvrages en leur faveur. Théodore de Beze & quelques autres Chefs du parti Protestant, n'omirent rien pour le reconcilier avec les Reformez. Mais Dudithius protesta, que les disputes, les animositez, & les variations continuelles qu'il avoit vûës parmi eux, l'avoient dégoûté de leur Religion. Le changement de Dudithius, n'a pas empêché que ses Ouvrages n'ayent trouvé un Apologiste parmi les Protestans.

Estienne Battori ayant été élû Roi de Pologne, ordonna à Dudithius de se retirer de Cracovie. Il alla à Vien-

ne, & accompagna l'Empereur Rodolphe à la Diete de Ratisbonne; il s'établit ensuite à Pascow dans la Moravie, où il ne demeura que deux ans; il alla de là à Wratislaw; mais y ayant appris la mort d'Etienne Battori, il retourna en Pologne, où il mourut le 23. Fevrier de l'année 1585.

ARTICLE CIX.

ELOGE DE DOM CLAUDE DE VERT Religieux Benedictin de la Congregation de Clugny, Tresorier de l'Abbaye, Prieur de Saint Pierre d'Abbeville, Visiteur de l'Ordre, & Vicaire general de Monseigneur le Cardinal de Bouillon.

DOm Claude de Vert né en 1645. à Paris, fit profession l'an 1662. dans le Monastere de Lihon en Sangters de l'Ordre de Saint Benoît, de la Congregation de Clugny. Il avoit fait ses Humanitez à Nanterre avant que d'entrer en Religion. Après sa profession on l'envoya étudier la Philosophie & la Théologie

à Avignon dans le College des Jesuites. Dès qu'il eut fini son cours, les Superieurs employérent utilement pour l'Ordre, son esprit & sa capacité. Il contribua beaucoup au rétablissement des Chapitres generaux, & il fit l'ouverture de celui de 1676. par une Harangue Latine. Il s'est également distingué dans tous les Chapitres suivans, qui l'ont élû Définiteur aussi souvent que les Statuts le permettent, & qui lui ont toûjours confié la visite d'une partie des Monasteres de la Congregation. Ces occupations n'ont pû le distraire de l'étude, à laquelle il apportoit un esprit facile, un goût merveilleux pour discerner le vrai du faux, & une memoire sûre. Sa Regle, & les Ceremonies de l'Eglise ont été les objets auxquels il a rapporté tous ses travaux ; & la pureté de son intention a été recompensée par des découvertes très-heureuses. Il a eu aussi beaucoup de part à la réformation du Breviaire de Clugny.

Une Traduction de la Regle de Saint Benoit imprimée en 1689. dont il n'étoit que l'Editeur, l'engagea dans

une dispute avec le fameux Dom Mabillon. Dom Claude de Vert dans un Avertissement qu'il avoit joint à cette Traduction, & dans une des notes dont il l'avoit enrichie, s'étoit déclaré pour le sentiment de Dom Barcos Abbé de St. Cyran, & de Dom Lancelot Religieux de la même Abbaye, sur l'explication de quelques endroits de la Regle de Saint Benoît, où il est parlé de Messe & de Communion. Ils avoient soûtenu que Messe se prenoit là pour tout l'Office Divin, & que le mot de Communion y signifioit autre chose que la manducation réelle du Corps de Jesus-Christ. Dom Mabillon écrivit un Traité, pour réfuter le sentiment de Dom Barcos & de Dom Lancelot. Dom de Vert répondit par *une Dissertation sur les mots de Messe & de Communion, imprimée à Paris in 12. chez de Laulne en 1694.* Il y réfute tout ce que son sçavant Adversaire avoit opposé au sentiment de l'Abbé de St. Cyran. Il s'agissoit entre l'Abbé & le sçavant Religieux, d'expliquer un passage du Chapitre 38. de

la Regle, qui ordonne au Lecteur de manger, avant que de commencer la lecture, un morceau de pain trempé dans du vin, *propter Communionem sanctam*. L'Abbé de Saint Cyran prétendoit qu'il falloit traduire ainsi ces mots, *pour marquer à ses Freres l'union qu'il veut avoir en tout avec eux*. Le Pere Mabillon vouloit qu'on traduisît, *à cause de la sainte Communion*, & soutenoit que le Lecteur n'étoit obligé de manger avant de commencer la lecture, que pour éviter qu'en crachant il ne rejettât quelque partie de l'Hostie consacrée. Mr. de Vert détruisit absolument le sentiment de Dom Mabillon; mais il n'embrassa pas aveuglément l'opinion de l'Abbé. Il lui préfera la pensée de Brouver docte Jesuite, qui explique cet endroit obscur de la Regle de Saint Benoît des *Eulogies*, ou du pain beni que les Religieux avoient coutume de manger trempé dans du vin avant le dîner. En suivant cette explication on conçoit aisément, pourquoi St. Benoît ne veut pas que le Lecteur se dispense d'une si sainte coûtume. Mr.

de Vert établit avec beaucoup d'é-rudition l'opinion qu'il avoit choisie, & sa Dissertation est demeurée sans réponse.

Il y démêle en passant une autre difficulté. Dom Mabillon dans son Traité avoit attaqué non seulement l'Abbé de Saint Cyran ; mais aussi Dom Lancelot, qui dans un Ouvrage imprimé deux fois, avoit prouvé solidement, que *l'hemine de vin* que la Regle accorde à chaque Religieux Benedictin par jour, est le demi-septier Romain de dix, ou tout au plus de douze onces. Nôtre Sçavant Benedictin crût devoir se détourner un peu de la dispute principale, pour renverser tout ce que Dom Mabillon avoit imaginé, afin de donner à *l'hemine de Saint Benoît* plus d'étenduë.

L'explication des Cerémonies de l'Eglise a plus occupé nôtre sçavant Auteur, que l'explication de sa Regle. Critique délicat, il ne pouvoit goûter les explications allégoriques & forcées ; que l'ignorance des véritables raisons d'institution a fait imaginer à quelques Rubricaires,

Il voyoit à regret, que le mépris qu'inspiroient aux Proteſtans ces pitoyables explications, augmentoit leur dégoût pour les Ceremonies. Il forma le deſſein de percer les tenebres dont la matiere étoit enveloppée, & de remonter jusqu'à l'origine des Ceremonies: deſſein que la ſeule execution a pû juſtifier d'imprudence. Mais combien de travaux, de voyages, de recherches, a coûté au ſçavant Auteur le ſuccés de cette vaſte & difficile entrepriſe? Il faut avoir lû ſes deux derniers Volumes pour le comprendre. C'eſt là qu'on remarque avec ſurpriſe le nombre incroyable de vieux Rituels qu'il lui a fallu déchifrer, ſon application infatigable à s'informer d'une infinité d'uſages differens, ſon habileté à démêler les changemens qui les ont inſenſiblement éloignez de leur premiere inſtitution, la profonde érudition qui ne lui a laiſſé rien ignorer des mœurs de tous les tems & de tous les peuples, la juſteſſe de ſes reflexions dans la comparaiſon des Ceremonies ſacrées & des coûtumes profanes. Il a lui-même expoſé ſon

dessein dans sa lettre à Mr. Jurieu, d'une maniere qui contentera les personnes les plus prévenuës, en faveur des explications allegoriques. » Il est vrai, & je ne m'en défens » pas, écrit-il au Ministre, que j'ai » quelquefois dit, que chaque pra» tique & chaque Ceremonie de l'E» glise, avoit comme son histoire » & ses raisons d'institution ; & que » comme la découverte de ces rai» sons ne pouvoit être que très-uti» le, & d'une très-grande instruc» tion, il seroit à souhaiter pour le » bien de l'Eglise, que quelque ha» bile homme voulût s'y appliquer. » Pour moi je déclare que je n'ai ni » assez d'érudition & de lumieres, » ni assez de tems & de santé, pour » entreprendre un Ouvrage de cet» te consequence, qui demande » tant de recherches & d'étude, & » qui est d'une discussion infinie. Ce » que je pourrois faire tout au plus, » seroit d'aider & de travailler en se» cond. Mais pour revenir aux sens » mystiques, continuë cet habile » Homme, je ne vois pas dans le » fonds que rien empêche de regar-

» der les pratiques, & les Ceremo-
» nies de l'Eglise sous diverses faces,
» aussi bien que les paroles de l'Ecri-
» ture, & qu'on n'en puisse prendre
» occasion d'en faire de pieuses ap-
» plications. Je ne vois pas même
» pourquoi on ne pourroit point di-
» re, que comme le St. Esprit a dans
» l'intention, tous les differens sens
» Catholiques dont l'Ecriture est ca-
» pable, de même l'Eglise peut dans
» l'usage de ses Ceremonies, outre
» les raisons d'institution, avoir en-
» core en vûë les differens sens spiri-
» tuels, que les Peres & les Auteurs
» mystiques donnent communément
» à ces ceremonies, & se proposer
» en cela d'aider par des choses sen-
» sibles la pieté des Fidelles, & rele-
» ver même la majesté de ses divins
» Offices. On ne détruit pas pour
» cela les raisons d'institution, qui
» sont comme le sens de la lettre:
» au contraire on les suppose, puis-
» que c'est dans la lettre même que
» se rencontre l'analogie & le fon-
» dement de ces rapports & de ces
» allegories: Ce n'est point une souf-
» traction de ce sens, mais une ad-

» dition à ce sens. Pourquoi donc » rejetter ces sens spirituels & mystiques, quand ils ne ruinent point » celui de la lettre; quand on les contient dans de justes bornes; qu'on » ne les donne que pour ce qu'ils » sont, c'est à dire pour des pensées » pieuses & édifiantes, & des idées » arbitraires, si vous voulez, mais où » on ne laisse pas de trouver de quoi » s'instruire & se nourrir; qu'enfin » on établit & on suppose la lettre » comme le fondement de tout? On » voit, par exemple, un ruisseau cou» ler: qui empêche qu'à l'occasion » de ce ruisseau qui coule, on ne s'ap» plique à considerer la fragilité des » choses humaines, & qu'on ne fasse » attention que nos années s'écou» lent sans retour comme ces eaux? » Cette idée ne se présente-t'elle pas » comme d'elle-même à l'esprit? & » cette pensée si necessaire & si uti» le, n'est-elle pas fondée sur des » rapports très-justes de cet effet » physique avec ce qu'il nous repré» sente? Enfin l'Ecriture ne fait-» elle pas elle même la comparaison » de l'un à l'autre? Il n'y a donc qu'à

» en demeurer là ; & pourvû qu'on
» convienne de la cause naturelle de
» cet effet, qu'on ne la perde point
» de vûë, qu'on la suppose, qu'on
» la regarde comme une pure cause
» occasionnelle de nos reflexions,
» qui les renferme par un simple rap-
» port allegorique, & qu'enfin on
» n'aille pas jusqu'à dire, que ces eaux
» ne coulent que pour nous represen-
» ter & nous faire envisager cette
» fragilité ; tout est bon, & il est per-
» mis d'en tirer toute l'instruction
» qu'on pourra. Il en est de même
» à peu près de nos pratiques & de
» nos Ceremonies. On sçait bien,
» par exemple, que les cierges ont
» été introduits au commencement
» dans l'Eglise pour éclairer : de là
» vient qu'on n'en use encore qu'à
» Matines, parce que cet Office ne
» doit être recité que la nuit ; à Lau-
» des, parce qu'on les disoit au point
» du jour ; à Vêpres, parce que c'est
» l'Office du soir ; & enfin à la Mes-
» se, parce que dans les premiers
» tems, & durant la rigueur des per-
» secutions, elle se celebroit non
» seulement dans le silence de la

» nuit, mais encore dans le secret
» des Cimetieres, c'est à dire dans
» des caves & des lieux soûterrains,
» comme les Catacombes d'autour
» de Rome; & qu'au contraire aux
» petites heures, c'est à dire à Tier-
» ce, Sexte & None, on ne s'en sert
» point; parce que ces Offices se re-
» citent pendant le jour, à neuf heu-
» res du matin, à midi, & à trois
» heures après midi. Mais ce sens
» litteral & historique une fois po-
» sé, pourquoi trouveriez-vous mau-
» vais, Monsieur, que l'on s'appli-
» quât à chercher dans ces cierges
» & dans ces lumieres, de quoi éle-
» ver son cœur & son esprit; qu'on les
» regardât par une autre face; qu'on
» entrât dans les vûës de Morale &
» de spiritualité, où peut condui-
» re l'analogie, & qu'y trouvant des
» rapports & des convenances avec
» celui qui se rend témoignage à lui-
» même, qu'il est la lumiere du mon-
» de, on en fut touché, on s'en oc-
» cupât, on se nourrît des pensées
» saintes, & des moralitez édifian-
» tes que fournit cette idée spiri-
» tuelle & allegorique, & qu'enfin

» on écoutât les bons mouvemens,
» qu'elle peut exciter dans l'esprit,
» & dans le cœur de ceux qui s'y
» appliquent avec pieté ? N'est-il pas
» même évident que l'Eglise, depuis
» qu'elle a cessé de celebrer ses Mys-
» teres la nuit, & dans des lieux
» souterrains, n'a pû être portée à
» conserver l'usage de ces Cierges,
» que par des vûës autres que celles
» de la necessité ? Les sens mysti-
» ques qu'on peut donner à nos Ce-
» remonies, ne détruisant donc point
» le sens litteral & historique, & le
» supposant au contraire comme leur
» fondement, quel inconvenient
» trouvez-vous à les joindre l'un à
» l'autre ? comme nous voyons que
» l'Eglise a fait elle même dans le
» dernier Concile, où voulant, par
» exemple, rendre raison du mê-
» lange de l'eau & du vin dans le
» Calice, elle commence par établir
» le sens litteral & historique de cet-
» te pratique, qui n'est autre chose
» à cet égard, qu'une imitation de
» ce que la Tradition nous apprend,
» que Nôtre Seigneur Jesus-Christ
» observa lui-même dans la Cene;

le passe ensuite aux raisons mystе-
ieuses & allegoriques, c'est à dire
aux vûës de spiritualité où con-
duit directement l'analogie, dans
laquelle se découvre comme de
lui même, à quiconque a lû l'E-
vangile & l'Apocalypse, le sym-
bole de l'eau qui sortit avec le
sang du côté du Fils de Dieu, &
de l'union des Fidelles avec Jesus-
Christ. C'est ainsi que Saint Tho-
mas, se faisant une objection sur
l'usage de l'encens dans l'Eglise,
répond que cet usage est établi. 1.
Pour répandre de bonnes odeurs:
voilà le sens litteral. 2. Pour expri-
mer la Grace dont Jesus-Christ
a été rempli : voilà le mystique.
C'est ce qu'a fait encore Gavantus
à l'égard des Cierges à la Messe:
car après en avoir insinué la raison
litterale & historique, prise de ce
que la Messe se celebroit autrefois
dans des cryptes & dans des lieux
souterrains, il vient ensuite aux ap-
plications spirituelles & allegori-
ques. Enfin c'est la méthode de la
plûpart des Auteurs, de ne sépa-
rer presque jamais le litteral du
mystique.

Tel eſt le plan que Mr. de Vert ſe forma de ſon Ouvrage. Le premier uſage que le l'Egliſe tira de ſon travail, fut *la Lettre à Mr. Jurieu ſur les Ceremonies de la Meſſe imprimées à Paris in* 18. *chez de Laulne l'an* 1690. *dont nous avons extrait le paſſage que l'on vient de lire.* Ce petit Ouvrage fit ſentir à toutes les perſonnes raiſonnables, le ridicule outré des froides plaiſanteries du Miniſtre contre nos ceremonies, & ſervit beaucoup à détromper les nouveaux Convertis, & à changer leur prévention dans un religieux reſpect pour des pratiques dignes de nos myſteres, & fondées ſur des raiſons naturelles & ſolides. Le grand ſuccés de cette Lettre, anima Dom de Vert à pourſuivre ſon entrepriſe. Les plus doctes Prélats de France le preſſérent de s'y donner tout entier. Tous les Sçavans de l'Europe, Catholiques & Proteſtans approuvérent ſon projet. Excité par ce concours d'applaudiſſemens, il redoubla ſes ſoins: il ramaſſa, il arrangea les materiaux de ſon grand Ouvrage, dont deux Tomes ont déja paru ſous le titre,

d'*Explication simple litterale & historique des Ceremonies de l'Eglise, pour l'instruction des nouveaux Convertis. A Paris chez de Laulne in* 8°. Le premier Tome parut en 1706. Le second en 1707. & le troisiéme est encore sous la presse. Dom Claude de Vert peu de jours après y avoir mis la derniere main, fût attaqué le premier de Mai de cette année 1708. d'une colique violente, qui l'emporta en six heures. Il étoit alors dans son Prieuré de S.Pierre d'Abbeville. Les emplois que son Ordre lui a confiez font connoître sa prudence & sa vertu. Le commerce qu'il a eu avec tous les Doctes de son siécle ne laisse pas douter de son esprit, & de la douceur de ses mœurs. Dom de Vert n'avoit rien de cette aigreur farouche, trop ordinaire à ceux qui comme lui sont appliquez à maintenir la regularité. Son air ouvert, ses manieres polies, le faisoient aimer de ceux mêmes qu'il étoit obligé de reprendre. L'Etude & la Science ne lui avoient rien donné de cette humeur fâcheuse, de ce faste imperieux, dont peu de Doctes sont

exempts: on ne s'apperçevoit de sa capacité que dans la lecture de ses Ouvrages singuliers & presque uniques dans le genre de Litterature qu'il avoit cultivé : jamais il ne s'est laissé aller à en donner des leçons dans la conversation : il n'y faisoit paroître qu'une docilité sans bornes, plus admirable & plus rare encore que son érudition. Le Public à qui tout ce qui vient des hommes tels que Dom de Vert est pretieux, nous sçaura gré de lui avoir conservé un Ouvrage qu'il avoit envoyé peu de tems avant sa mort pour être inseré dans nos Memoires : c'est l'Explication des Ceremonies de la benediction d'une Abbesse, que nous donnerons le mois prochain.

ARTICLE CX.

ARCHIVORUM VETERIS Testamenti libri tres. C'est-à-dire, *Les Archives de l'ancien Testament, en trois livres : où il est traité de Dieu, des premiers Patriarches, des Hommes illustres qui ont vécu sous l'ancien Testament. Par le Pere Sci-*

pion Scambati Napolitain de la Compagnie de Jesus. A Naples, de l'Imprimerie de Michel Loüis Mutio, 1703. *in folio pages* 539.

METtre ensemble sous les yeux & comme en parallele, d'une part la sage discretion des Saints Peres, & de l'autre la prodigieuse extravagance des Rabbins ; c'est rendre service à la Religion Chrétienne ; c'est nous y attacher par l'estime de ce que nous ont enseigné ceux de qui nous l'avons reçûë ; c'est y amener les Juifs par la honte & par le mépris qu'ils doivent avoir de leurs Maîtres. Tel est le fruit que doit produire la lecture de cet Ouvrage, où le Pere Scambati semble avoir épuisé l'érudition Juive. On sent qu'il n'a rien omis pour s'en instruire à fonds. Il a étudié avec application les Livres des anciens Rabbins, & il a cherché des éclaircissemens dans la conversation avec les nouveaux & les plus capables qu'il a pû trouver.

Sous le nom d'Archives de l'ancien Testament, il comprend tous

les Livres ſacrez & non ſacrez, vrais & apocryphes, dont il reſte quelque mémoire; ſoit qu'ils ſoient venus juſqu'à nous, ou qu'ils ſoient péris: il parle de leurs Auteurs ou veritables, ou ſuppoſez: il rapporte ce que les Juifs diſent de leurs anciennes Ecoles & de la ſucceſſion de leurs Maîtres. Mais pour ſe préparer les voyes à ces recherches reculées, il commence par un Livre, en forme de prolégoménes, touchant l'ancienneté de la langue Hébraïque & des caracteres Hebraïques.

On ne ſe propoſe pas de recüeillir & de renfermer dans cet Extrait, tout ce qui a paru remarquable dans un ſi grand Ouvrage, chargé d'une infinie variété de choſes : quelques endroits ſuffiront pour en faire connoître le merite.

Les Rabbins ſe ſont imaginez, qu'ils paroitroient plus reſpectueux envers la langue ſainte & la maniere dont elle eſt écrite, en lui donnant plus d'ancienneté qu'au Monde même. Quelques uns d'eux ont donc aſſuré qu'elle eſt éternelle, & que Dieu de toute éternité a porté une

couronne ornée de caracteres Hebreux. D'autres on dit, que Dieu deux mille ans avant la création du monde, se faisoit un plaisir de considerer les lettres qu'il employeroit à écrire les Tables de la Loi, & qu'il donneroit à Moyse pour écrire le Pentateuque. Mais quand ce vint à la Création du Monde, dit Rabbi Akiba, alors toutes les lettres se presentérent devant Dieu, & s'empressérent à qui seroit mise la premiere en œuvre : la lettre *Beth* fût préferée aux autres, & le Livre de la Genese commença par le mot *Beresith*: la lettre *Aleph* ne se consola que sur la promesse d'être mise au commencement du Decalogue. Cela fait souvenir d'une contestation des lettres Grecques dans un Dialogue de Lucien.

Pour venir à quelque chose de plus sérieux. Le Pere Scambati soutient que l'Hébreu est la langue même que Dieu donna à Adam. Et il le prouve 1°. Par l'étymologie des noms d'homme, de femme, & de quelques autres choses, qui ne se trouve que dans cette langue. 2°. Par

la force particuliére de ses expressions en ce qui regarde le culte de Dieu. 3°. Par la tradition constante des Juifs. 4°. Parce qu'elle est la mere des autres langues, où il se trouve des vestiges sensibles de leur dérivation de l'Hébreu : ce qu'il montre en plusieurs mots Grecs, Latins, Italiens. Ces raisons, connuës depuis long-tems, n'ont pas empêché d'habiles gens de croire, qu'Abraham ayant changé de pays, & ayant établi sa famille dans celui des Cananéens, avoit aussi changé de langage, & que ses Enfans avoient appris à parler comme ceux parmi lesquels ils étoient élevez.

Ensuite le Pere Scambati s'éloigne du sentiment de S. Jerôme & de quelques Rabbins, qui ont pensé, qu'Esdras a changé la maniere d'écrire, & qu'il a substitué les lettres Assyriennes aux plus anciennes, qui sont demeurées aux Samaritains. Il soutient que les Hébraïques sont encore les mêmes dont Moyse se servit. Les meilleures raisons qu'il en apporte, sont prises de la tradition des Juifs, de la figure des lettres qui

ſt ſignifiée par leur nom, & prin-
ipalement du peu de vrai-ſem-
lance qu'il y a, qu'Eſdras ait oſé re-
etter des caracteres ſanctifiez par
e doigt de Dieu, qui les avoit tra-
ez ſur les tables de la Loi; & que
Moyſe avoit laiſſez à ſon Peuple. Car
our ce qui eſt de quelques Médail-
es de Salomon, où l'inſcription eſt
n caracteres Hebreux; on ſçait qu'el-
es ſont ſuppoſées. Il faut peut-être
aire le même jugement de celles
u'un Rabbi Moyſe Abſeeker dit
voir eûës entre les mains, dont l'em-
reinte faiſoit voir un des Rois de
yrie avec ſon nom & l'année de ſon
egne en Grec, & dont le revers
oit un faiſceau de branches de
almier avec l'année de la *conſolation*
e Sion en Hebreu.

A propos de ces Medailles on fe-
a deux reflexions. La premiere: les
Medailles Juifves qui ſe trouvent
aintenant en aſſez grand nombre
ans les Cabinets, & qui portent
our legende *la ſainte Jeruſalem*, ſont
outes en caracteres Samaritains: ce
ui montre, qu'à Jeruſalem, &
armi les Juifs il y avoit deux ſortes

d'écriture ; l'une uniquement destinée aux Livres saints & à ce qui concernoit la Religion ; l'autre pour l'usage ordinaire & les affaires civiles ; & que c'est s'abuser de croire que celles qui marquent les années du Pontificat de Simon frere de Judas Macabée, ayent été frappées à Samarie.

La seconde: les Juifs furent extrémement scandalizez de ce qu'Herode eût fait placer un Aigle d'or sur la porte du Temple ; & les Romains eurent même cette condescendance pour eux, de faire envelopper les Aigles qui servoient comme de drapeaux dans leurs armées, quand il falloit faire des marches par la Judée. Ce fut bien pis quand Pilate eût fait porter secrettement de nuit des statuës de Tibere dans Jerusalem : les Juifs s'offrirent à mourir plûtôt que de souffrir une telle profanation contre leurs Loix. Cependant ces Juifs zelez laissoient sans scrupule courir parmi eux la monnoye frappée au coin de Tibere, comme il est manifeste par l'Evangile. Qu'elle est donc la raison

d'une conduite, qui ſemble ſe contredire ſoi-même ? C'eſt que les Romains juroient par les ſtatuës des Empereurs & par les Aigles de l'armée, & qu'il les révéroient : ce qui étoit leur rendre un culte de Religion. Il n'en étoit pas de même de la monnoye, qui ſeulement avoit cours dans l'uſage ordinaire & civil. Ce n'eſt pas donc un préjugé contre la Religion des Rois Agrippa I. & Agrippa II. petit-fils & arriere-petit-fils d'Herode, de voir des medailles d'eux avec leurs têtes. De plus ces médailles étoient frappées à Céſarée ville Grecque : & de là elles étoient reçûës dans la Judée comme la monnoye Romaine.

Après cette digreſſion revenons au P. Scambati, qui dans le premier livre de ſes Archives, nous donne une ſuite éxacte & détaillée de tous les Livres attribuez à Dieu, aux Anges ſoit bons ſoit mauvais, à Adam, & aux Patriarches juſqu'à Heber. Là ſont mille folies des Rabbins & des Gnoſtiques, les Taliſmans & la Magie ; mais tout cela rapporté avec beaucoup de ſçavoir & de raiſon. On

remarquera que selon les Juifs, & entre autres selon Mayemonide, tous les miracles qui arrivent ne sont qu'une suite de l'ordre que Dieu a établi dans la Création du Monde; sentiment faux & dangereux! Les Juifs prétendent avoir appris des Anges ces dix-huit benedictions, qui sont une partie de leurs pieres de tous les jours. Ils prétendent qu'Adam est l'Auteur du Pseaume 91. ils veulent, que Dieu lui fit connoître tous les Docteurs de la Loi qui naîtroient de lui: ils disent, qu'il fût si étonné de la premiere nuit, qu'il crût qu'à cause de son peché le Monde retournoit dans le chaos; mais qu'au retour du Soleil, de joye il immola un veau qui avoit eu des cornes avant que d'avoir des pieds. Les colomnes de Seth, dont parle Joseph, ne sont pas ici oubliées; non plus que le Livre d'Enoch, dont George Syncelle rapporte un long fragment, & qui semble même avoir été cité par Saint Jude dans son Epître canonique. Sem, Cham, & Japhet eurent soin d'établir des Ecoles publiques, d'où sont sorties les

Sciences Hebraïques, Caldaïques & Grecques. Enfin le Oannés des Caldéens, le Thoyt des Egyptiens tiennent ici leur place, aussi bien que la Sibylle qui se dit une des brus de Noé. Un endroit plus important, est la ressemblance entre la langue Punique & l'Hebraïque.

Le second livre comprend tout ce qu'il y a de Livres sacrez ou non sacrez, de vrais ou de supposez, depuis Abraham jusqu'à Esdras. Les Juifs assurent que l'esprit de Prophétie a été accordé avec telle profusion à leur Nation, que le nombre de leurs Prophetes a égalé celui des hommes qui sortirent de l'Egypte en état de combattre, ou celui des lettres dont est composé le Pentateuque, c'est-à-dire, de six cens mille. Mais ils en comptent quarante huit principaux, & à la tête de tous ils mettent Abraham, à qui Dieu, disent-ils, avoit revelé tout ce qui devoit arriver à sa posterité, & tout le détail même de la Loi: ils prétendent que quelques Pseaumes sont de lui avec leurs prieres du matin; comme celles de l'après midi sont d'Isaac, & celles du

ſoir ſont de Jacob. Le Lecteur pourra voir dans le P. Scambati les choſes curieuſes, que les Rabbins racontent de ces trois Patriarches, & encore de plus belles de Moyſe. Pour ce qui eſt des premieres Tables de la Loi, elles étoient précieuſes même par leur matiere; puiſqu'au rapport des Rabbins elles étoient de Saphir d'une piece & en quarré, chaque côté étant de ſix coudées: les lettres les perçoient de part en part; & cependant par un miracle, dans les lettres *Samech & Mem* qui ſont fermées comme l'eſt nôtre O, le morceau de pierre du milieu ſe ſoutenoit de lui même.

Quelles merveilles ne diſent point les Rabbins de David, de Salomon, & d'Elie, que quelquefois ils comparent à Moyſe? Ils ſe ſont même imaginé, qu'Elie étoit Phinée fils d'Eleazar & petit-fils d'Aaron; & ainſi ils lui donnent plus de quatre cens ſoixante ans, avant qu'il fût enlevé de la terre. Voici une celebre tradition parmi eux: L'âge du monde s'eſt écoulé en ſept generations: car Mathuſalem a vû Adam, Sem a vû

Mathusalem, Jacob a vû Sem, Amram a vû Jacob, Achias de Silo a vû Amram, Elie a vû Achias, & Elie vit encore. Selon cette tradition Elie n'est plus Phinée, & c'est Achias qui a vécu plus de cinq cens ans.

Enfin le Pere Scambati rapporte plusieurs circonstances de la naissance, de la vie, des actions, de la mort de chaque Prophete ; la plûpart, il est vrai, tirées de traditions Rabbiniques, ou d'autres traditions qui ne valent gueres mieux, mais qui néanmoins se font lire avec plaisir.

Deux endroits meritent une attention particuliere. 1°. Quel fut le Livre de la Loi, qu'Helcias trouva dans le Temple, comme il est écrit au Livre 4e. des Rois ch. 22e. ? Le Pere Scambati a là-dessus une opinion singuliere : car il prétend que c'étoit un Livre different du Pentateuque & composé avant le Pentateuque, que Moyse avoit confié à la garde des Grands-Prêtres. 2°. Esdras a-t'il retabli les saintes Ecritures, qui s'étoient perduës, quand Nabuchodonosor ruina la Ville de Jerusalem, & emmena les Juifs en

captivité ? Nullement, répond le P. Scambati ; & il a raison : car les Ecritures s'étoient conservées, & ajoûte-t'il, les Juifs les étudioient avec soin à Babylone, où ils établirent des Ecoles qui dans la suite l'emportérent sur celles de Jerusalem & de la Judée, comme il paroît par l'avantage qu'a le Thalmud de Babylone sur celui de Jerusalem : mais Esdras ramassa & confronta les exemplaires.

Le 3e. Livre de ces Archives comprend ce qu'il y a eu d'érudition parmi les Juifs depuis leur captivité. Alors ils se trouvérent divisez en Orientaux & Occidentaux ; ceux-là dans le pays de Babylone, ceux-ci dans la Judée ; & les uns & les autres formérent des Académies, qui furent frequentées par un nombre infini d'Etudians. En Orient furent celle de Neardea (qui n'est pas un nom de ville, mais qui signifie *fleuve de science*,) elle étoit apparemment à Babylone, & celles de Sura, & de Pondebite : En Occident celles de Jerusalem de Jafna, de Bitter, de Tiberiade, & d'Alexandrie, où il y avoit soixante-dix

chaires d'or ornées de pierreries & de perles pour les Maîtres.

De là le Pere Scambati vient à la Grande Synagogue établie à Jerusalem. Et puis faisant une excursion par la Grece, il prétend que toute la Science qui y a fleuri, étoit venuë des Juifs.

Touchant le Livre de l'Ecclesiastique, il reproche aux Juifs une étrange contradiction, d'en condamner la lecture & de le citer souvent avec honneur : il donne un sçavant recüeil de quantité d'endroits dans les écrits des Rabbins, où l'autorité de Jesus fils de Sirach est reconnuë ; & il remarque qu'ils citent quelques sentences comme de lui, qui ne se trouvent pas dans l'Ecclesiastique.

Sur la Version des Septante, il se retranche à ce qu'en ont pensé les Rabbins : & ce qu'il en rapporte fait entendre qu'ils n'en sçavent pas plus que l'Histoire d'Aristée, sinon qu'ils y mêlent leurs fables & leur ignorance ordinaire. Par exemple, ils disent dans *Bereschith Rabba* section 10e. que le Roi Ptolémée demanda

aux Anciens à Rome en combien de jours Dieu avoit créé le Monde. Mais dans le Traité Sopherim chap. 1er. il disent : „ Cinq Anciens tradui„ sirent la Loi en Grec par ordre du „ Roi Ptolémée. Ce qui fait conjecturer au P. Scambati, qu'il y a eû deux Versions, la premiere par ces cinq Traducteurs, la seconde par les Septante, & il rapporte à celle-là, ce qu'ajoûté le même Traité Sopherim. „ Que le jour où la Loi fut tra„ duite en Grec, ne fut pas moins „ lugubre à Israël que celui, où le „ Veau d'or fut fondu ; parce qu'el„ le ne put être traduite comme elle „ le devoit. C'est encore à la même Version des cinq Interpretes qu'il rapporte ces mots du Traité Megilla. „ Que les tenebres couvrirent la „ terre pendant trois jours, quand „ le Roi Ptolémée fit traduire la Loi. Il y a sujet de douter, que cette conjecture puisse passer : elle est même contredite par le Traité Megilla, qui indique expressément les Septante Interpretes. Quant à ce qui est de l'étonnante difference de la Version Grecque à l'Original Hé-

breu ; les Rabbins assûrent, que les Interpretes s'y sont laissez aller pour ménager l'esprit du Roi qui les faisoit travailler, & qui se seroit offensé de quelques endroits de l'Ecriture, s'ils avoient été traduits fidellement. Mais ce qu'ils avancent à cette occasion, comme presque à toute autre, est ridicule. Au reste le P. Scambati soutient fortement la verité de l'Histoire d'Aristée.

Il passe à quelques Auteurs Juifs, dont il est fait mention dans les Livres des Maccabées & dans les Historiens. Il dit que le Livre de la Sagesse a été premierement écrit en un Hebreu vulgaire tel qu'il se parloit à Jerusalem & il en cite un fragment en cette langue tiré de Rabbi Moyse fils de Nachman, dans la préface d'un Commentaire sur le Pentateuque.

On finira en avertissant, que le Public doit ce sçavant Ouvrage aux soins & à la generosité de M. Gregorio Napolitain, recommendable par sa grande capacité & par son amour pour les Lettres, mais beaucoup plus par sa fidelité à son Roi Phillippe V.

fidelité qui lui coûte la prison. Il n'a pas imité le fameux Pontanus, qui dans la revolution que causa à Naples Charles VIII. suivit la fortune aux dépens du respect & de la reconnoissance, qu'il auroit dû garder envers ceux qui avoient été ses Maîtres, & qui l'avoient comblé d'honneurs & de biens.

ARTICLE CXI.

TRAITE DU SECRET DE LA Confession, pour servir d'instruction aux Confesseurs, & pour rassurer les Pénitens. Par un Docteur de Sorbonne. A Paris chez Nicolas Simart Imprimeur & Libraire ordinaire de Monseigneur le Dauphin, Ruë St. Jacques, *in* 12. *pag.* 331.

MOnsieur Lochon connu déja par son exellent abregé de la Discipline Ecclesiastique, surpris avec raison, qu'il n'ait encore paru aucun traité qui expliquât en particulier & avec quelque étenduë, jusques où doit aller le secret de la Confession, s'est utilement appliqué à éclaircir cette importante matiere.

Il traite d'abord du ſecret en general ; enſuite il prouve que les Loix naturelle, Divine, Eccleſiaſtique, concourent à établir le ſecret de la Confeſſion ; que l'Egliſe a toûjours jugé dignes des peines les plus rigoureuſes, ceux qui manquent de l'obſerver. Le ſeptiéme Concile de Cartage veut qu'on retranche de la Communion de l'Egliſe, un Evêque qui puniroit un peché connu par la ſeule Confeſſion. Saint Gregoire, dont le Decret eſt inſeré dans le Corps du Droit, & le Concile general de Latran, ſont preſque auſſi ſeveres contre ce crime. C'eſt donc ſur une Tradition conſtante, qu'eſt fondée la rigueur inflexible de l'Egliſe contre les Confeſſeurs qui manquent au ſecret. Cette faute n'eſt pas auſſi rare qu'on ſe l'imagine. A la verité il n'arrive preſque jamais qu'on le viole directement ; mais on ſera convaincu que l'on y donne ſouvent atteinte, même ſans le vouloir, ſi on lit avec reflexion ce que Mr. Lochon dit très-ſagement, des differentes manieres de reveler indirectement la Confeſſion. Il étend la Loi du ſecret

jusqu'aux Confessions sacrileges; jusqu'aux Confessions simulées : il veut que les complices découverts dans la Confession joüissent du même privilege que le Pénitent. Il condamne, sans balancer, les avis generaux & envelopez, s'ils ont le moindre rapport aux Confessions entenduës.

Quelques Réformateurs, dont le zele n'est pas selon la science, ont osé enseigner, ou du moins pratiquer une doctrine, qui sous le faux pretexte d'établir la vertu, ruineroit absolument le secret de la Confession. Selon eux un Superieur peut se servir des lumieres de la Confession, pour l'avantage spirituel du Pénitent, pour l'éloigner sans éclat d'une occasion dangereuse, pour l'écarter du Ministere de l'Autel dont il est indigne, pour le priver d'une charge dont il abuse, pour ne pas lui confier un emploi funeste à son salut. Cette erreur facile à confondre n'arrête pas long-temps nôtre judicieux Auteur. Il lui oppose la décision de Clement huitiéme, & le Decret porté à l'Inquisition de Rome en 1682.

Les partiſans des dénonciations lui donnent plus d'affaire. Ils s'appuyent d'une Bulle de Gregoire XV. qui ordonne aux Confeſſeurs d'obliger les Penitentes à dénoncer les infames Miniſtres du Sacrement, qui les auroient ſollicitées dans le Tribunal. Mr. Lochon quoi qu'un peu trop aigri contre cette Bulle, reconnoît de bonne foi, & prouve qu'elle n'eſt nullement contraire au ſecret de la Confeſſion. Il prétend ſeulement qu'elle ne doit être d'aucun uſage en France, où elle n'eſt pas reçuë, & où, dit-il, elle auroit de mauvais effets.

L'examen qu'il fait des raiſons qu'alleguent ceux qui veulent qu'on oblige à dénoncer, & ceux qui ſoûtiennent, que les Confeſſeurs ne doivent jamais porter les Pénitens à aucune dénonciation, eſt l'endroit le plus travaillé & le plus curieux de ſon Livre. Il décide la queſtion avec beaucoup de ſageſſe; & prenant le milieu entre les deux excès, il enſeigne qu'il ne faut pas ordinairement obliger les perſonnes qui ſe confeſſent, à dénoncer les ſcelerats qu'elles connoiſ-

sent, mais qu'il est des cas où l'on ne peut se dispenser de les y obliger. Les regles qu'il propose pour distinguer les occasions où la dénonciation est necessaire & commandée, de ceux où elle seroit indiscrette, sont contenuës dans une réponse de plusieurs Docteurs de Sorbonne consultez sur une matiere si delicate : il la rapporte toute entiere. Le sujet qu'il traite le menant naturellement à considerer les maux que traîne aprés soi la direction des femmes, il en découvre tous les écueils, & donne aux Confesseurs d'utiles leçons, mais difficiles à pratiquer, d'un parfait desinteressement, d'une égalité, d'une secheresse qui previenne la tendresse & la jalousie, d'un retranchement exact de toute conversation inutile. La ridicule mode d'avoir un Directeur qui ne confesse point, & un Confesseur qui ne dirige pas, lui paroit un desordre qu'on ne sçauroit trop tôt arrêter pour le bien de l'Eglise. Il est éloquent contre ce bizarre partage du même ministere. Il n'est pas moins indigné d'entendre dire que le Con-

feſſionnal vaut tant à certains Prêtres. . . . .

Son indignation eſt juſte, & nous ſouſcrivons ſans peine aux loüanges qu'il donne à des Curez, qui empêchent les Confeſſeurs de leurs Egliſes de rien recevoir. Il aſſure que des Payſans ont été long-tems ſans aller à confeſſe, parce que leur pauvreté les avoit mis hors d'état de payer le tribut ordinaire au Confeſſeur. Certains Confeſſeurs plus adroits, qui ne ferment les mains qu'au Confeſſional, & qui les ouvrent ailleurs, n'éviteront pas ſes reproches. Qu'ils reçoivent pour eux, ou pour leur Communauté, la faute eſt égale ſelon lui, parce que le ſcandale eſt égal. Un plus grand détail de ces inſtructions morales ne convient pas au deſſein de nos Memoires. Nous finiſſons donc en exhortant tous les Confeſſeurs à s'inſtruire des devoirs & des perils de leur emploi dans un Livre ſi ſolide & ſi moderé: quoiqu'il ne ſoit en vente que depuis trois mois, on travaille à une ſeconde édition.

ARTICLE CXII.

REFLEXIONS SUR LA Rhetorique en quatre Lettres, où l'on répond aux objections du P. Lamy Benedictin. A Paris chez la Veuve de Claude Thiboût &c. *in 12.*

VOici enfin la derniere piece, que Mr. Gibert met en batterie contre le P. Lamy. Après la défense generale de l'Eloquence dont nous avons déja parlé , il s'étoit engagé à combattre en particulier les idées de ce Pere contre les images sensibles & les passions. Mr. Gibert n'est pas homme à reculer quand il s'est une fois avancé. Il veut donc aujourd'hui terminer une bonne fois la querelle , afin qu'il n'en soit plus parlé : & d'abord il se borne dans sa troisiéme Reflexion , qui est la premiere de ce Volume à justifier les images. Il fait voir que c'est le langage familier de tous les hommes, que les Ecrivains sacrez & profanes l'employent presque par tout, sans que la metaphore , l'allegorie ,

l'hyperbole, & les autres figures qui font ces agreables peintures ou images, ayent sur le cœur, au préjudice de la verité, aucun effet séduisant.

Mr. Gibert attaque le P. Lamy dans son fort. Il ne se contente pas de dire que les images contribuent à l'abondance du discours, à la noblesse, & à la beauté, à la clarté, à l'agrement, & à la vivacité tant des pensées, que des expressions. Il prétend que le plaisir que cause le discours orné de ces images, soit l'effet de la pure intelligence: au lieu que le P. Lamy soutient que ce plaisir enchanteur, vient uniquement de ce que le commun des hommes a un esprit de chair & de sang, un esprit enfoncé & enseveli dans la matiere. Non, dit Mr. Gilbert, ce plaisir est un operation de la faculté intelligible: l'ame sort pour ainsi dire d'elle même: elle se porte avec rapidité du sujet dont on parle, à l'image qu'on lui en presente, & de l'image elle revient au sujet. Dans ce vol rapide elle se sent, & reconnoit sans se gêner sa propre excellence, sa spiritualité: elle découvre le rapport des objets:

elle est charmée : elle s'écrie, le voilà, c'est lui-même. Le plaisir vient donc de la verité renfermée dans l'image : & Saint Augustin a eû raison de dire, que l'Eloquence qui fournit les images, est une Eloquence trés-utile & très-salutaire.

Le Professeur de Rhetorique ne se contente pas d'être devenu ici Philosophe, il monte jusqu'à la Théologie, & fait voir que bien loin que le sensible soit contraire à la verité, Dieu même qui pourroit faire agir d'autres ressorts pour éclairer surnaturellement, se sert de celui-ci. Il renvoye Saint Paul à l'instruction d'Ananie, & Corneille à Saint Pierre. Monsieur Gibert pouvoit citer encore plus à son sujet, le vase plein d'animaux, de reptiles &c. que Dieu fit voir à Saint Pierre pour l'instruire lui même par une image sensible, de la vocation des Gentils en la personne de Corneille : & sans doute que le Pere Lamy n'auroit garde d'imputer cette image à la grossiereté de l'Apôtre, & à un esprit de chair & de sang &c. puisque le St. Esprit l'avoit déjà éclairé au jour de la Pentecôte.

ais voici une accusation du Pere
r très-serieuse : les images, dit-
ondent une espece d'idolatrie :
sensibilité est pure sensualité :
chercher c'est mollesse. Il faut
er, que le Pere Lamy pousse la
ification bien loin, jusques à
inence des metaphores ! Il faut
a cupidité soit quelque chose
en étrange, s'il est vrai qu'elle
urrisse de pareilles viandes ! A
jue repond Mr. Gibert ? il mon-
ue l'autorité de Saint Augustin
s autres Peres, qu'emprunte le
Benedictin contre la sensualité
mages, ne regarde nullement
spute presente. Il s'agit dans
roit de St. Augustin des phan-
ies des Manichéens, que ce P.
ıát, ainsi que le remarquent les
dictins dans leur édition. Les
s Peres ne songent à rien moins
la Rhétorique, quand ils re-
nandent la penitence & l'absti-
e. Mr. Gibert ajoute pour faire
sion, que la Physique du Pere
y n'est pas fort propre à déta-
des sens, & à amortir la cupidi-
it il apporte à ce sujet le raison-

nement de ce Pere, pour toucher par exemple une femme idolâtre de sa beauté. Qu'est-ce que ce visage? c'est, dit le Pere Lamy, une surface inégale & raboteuse formée du tissu d'un infinité de petits trous, par lesquels s'évaporent les humeurs superfluës d'un corps qui se corrompt: ce n'est que du plâtre, que de la toile peinte &c. c'est une peau toute poreuse & criblée &c.

Mr. Gibert ne touche ceci qu'en passant, & en homme qui sent bien que ce n'est pas là ce qui peut faire tort aux images de l'Eloquence. Ses efforts vont donc à montrer qu'elles ne sont nullement contraires à la verité & à la science, & il prétend forcer son Adversaire à en convenir lui-même. Ce Pere, dit-il, ne veut pas qu'on dise, que les idées sensibles élevent à la connoissance des choses spirituelles; mais il consent qu'on dise qu'elles y font remonter, qu'elles excitent ou réveillent les idées purement intelligibles &c. Mr. Gibert croit trouver ici de la contradiction, ou avoir enfin bien avancé le gain de sa cause. Il fait plus.

Il prouve l'utilité des images en faveur de la verité, par l'autorité du Pere Lami qui les combat, & qui s'en sert pourtant en une infinité d'endroits; comme par exemple lorsque dans son Livre des gemissemens de l'ame, il se compare à une giroüette, à une tortuë, à une araignée, à un limaçon &c. ou lors qu'il dit que son esprit est proprement la giroüette de son corps. Mr. Gibert entremêle tout ceci de choses plus serieuses. Il revient de tems en tems à l'Ecriture & aux Peres; & en convenant avec le Pere Lami que les paraboles ou les comparaisons, qui sont des images, servent quelques fois à enveloper la verité, il soutient aussi que souvent elles servent à la développer; & réünissant ensemble toutes ces raisons, il en forme un argument d'autant plus fort, qu'il le trouve appuyé par l'exemple même du Pere Lami Adversaire irreconciliable des images.

Disons un mot des passions qui font le sujet de la quatriéme Lettre où reflexion. Mr. Gibert y établit la solidité de ce principe, que le

Pere Lami appelle un faux-fuyant, une fausse clef; que les passions étant selon la doctrine de tous les sages, indifferentes d'elles mêmes, elles ne sont mauvaises que quand elles portent à quelque chose de vitieux, ou si l'on veut, à quelque chose d'honnête, mais d'une maniere vitieuse: autrement il sera défendu d'être sensible aux attraits de la vertu, & la Pathetique même de l'Ecriture sera repréhensible. Après ce prélude l'Apologiste de l'Eloquence montre, que comme il faut éclairer l'esprit, pour lui faire voir la verité, de même il faut remuer le cœur pour la lui faire aimer. Or ceci ne se fait que par la persuasion: & la persuasion est un sentiment exquis, qui emporte & entraîne par une douce violence, qui demande certainement quelque chose de plus que les lumieres de l'esprit.

Video meliora, proboque, Deteriora sequor.

Mr. Gibert suit son Adversaire dans tous ses retranchemens, son Août 1708.

Adversaire l'accuse de ne parler de la persuasion qu'en homme de College, de donner sur cela des préceptes impossibles, & d'être enfin très-éloigné des veritables regles de l'Art. Mr. Gibert refute ces trois chefs d'accusations, du moins à l'égard des Colleges qui ont de bons Maîtres : & Paris en fournit plus d'un de cette nature, où presque tous les honnêtes gens, & les gens d'esprit du Royaume, continuant sur leur propre experience d'envoyer l'élite de la jeunesse, sont une preuve que le P. Lami va en tout ceci un peu au delà de la verité, soit pour avoir pris une fois son parti, soit plûtôt pour regarder les choses par differens biais, tel qu'est celui-ci : parce que la raison est la plus belle prérogative de l'homme, il voudroit absolument proscrire tout ce qui n'est pas pure raison, & croire même dangereux tout autre ressort ; parce que tout autre ressort dépendant des circonstances qui varient incessamment, il seroit à craindre que l'homme ne fût enfin dégradé, en perdant de vûë le point fixe de sa raison,

qui doit être sa regle invariable dans les differens mouvemens de colere, d'indignation, d'amour, & de haine, & ainsi des autres, ausquels il ne faut que se prêter. N'est-ce point de l'examen de ce principe, que dépend le dénoüement de cette querelle, qui quoi qu'il en soit des Parties qui se sont peut-être un peu trop échaufées à la soutenir, fournit matiere à plus d'une scene agréable & utile.

ARTICLE CXIII.

SUITE DES OBSERVATIONS de Mr. Brisseau le fils, Medecin Major & Pensionaire de la Ville de Tournay, touchant la Cataracte. A Tournay chez A. du Puicht Imprimeur, *in* 18. *pag.* 30. 1708.

NOus avons donné l'extrait de la premiere partie de ces Observations dans les Memoires du mois de Decembre 1706. Il ne s'agit pas entre Mr. Brisseau & ses Adversaires d'une découverte plus curieuse qu'utile. Le sentiment du

Medecin de Tournay, s'il est vray, met la Cataracte au rang des maladies faciles à guerir : il ôte à l'operation necessaire pour la faire tomber ce qu'elle à de difficile & de mysterieux. Mais si ses conjectures sont fausses il expose les malades à perdre la vûë par l'operation qui devroit la rendre. Les Chirurgiens ont interêt que son opinion soit reçûë : la Cataracte deviendroit de leur ressort. Les Oculistes sont engagez par la même raison, à combatre une doctrine qui leur ôteroit beaucoup de pratiques. Les sçavans Anatomistes exempts de tout interêt sont donc les seuls Juges competans de cette dispute. Mr. Brisseau convient qu'un fameux Oculiste de Paris (Mr. Lasnier) avoit eû la même pensée que lui il y a plus de trente ans, & que Mr. Antoine Maistre-Jean, Auteur d'un *Traité des maladies de l'œil* fort estimé, qui paroît depuis un an, convient avec lui pour le fond du Systême : mais il soutient avec raison qu'on ne peut cependant lui ravir sans injustice la gloire de l'invention, puisque l'opinion de

Mr. Lafnier étoit reftée dans une grande obfcurité, connuë à peine de quelques Curieux de Paris, & qu'il n'a pû s'inftruire dans le Livre de Mr. Antoine imprimé aprés le fien. L'Addition qu'il y fait est deftinée à rendre compte au Public, de plusieurs nouvelles experiences qui confirment fa découverte, *que la Cataracte qu'on a crû jufques ici une taye formée dans l'œil par l'amas de quelques humeurs peccantes, n'eft autre chofe que le cryftallin même durci & obfcurci.*

On lui a principalement objecté, qu'il avoit pris des glaucomes pour des Cataractes dans les cadavres fur lefquels il a travaillé : il répond que les glaucomes font rares, & qu'il n'eft pas vrai-femblable que tous ceux fur les cadavres de qui il a travaillé, fuffent attaquez de cette maladie, & qu'il n'eût jamais rencontré de veritable Cataracte. Il en a encore ouvert quatre depuis fon premier Ecrit : les Malades avoient eu tous les accidens des veritables Cataractes : il n'a trouvé dans leurs yeux diffequez autre chofe que le cryftallin opaque & endurci. L'operation qu'il

fit l'an passé 1707. au mois d'Avril à Tournay merite toute l'attention des Curieux : nous allons la rapporter dans ses propres termes ; il s'est appliqué à en donner une description exacte.

Un Soldat du Regiment Royal d'Artillerie, de la Compagnie de Monsieur le Chevalier de Marée, nommé la Violette, natif de Mante, âgé de trente cinq ans, arriva à l'Hôpital de Tournay au mois d'Avril 1707. pour une grosse fluxion de poitrine dont il fut gueri par plusieurs saignées & autres remedes. Je m'apperçus qu'il avoit une Cataracte à l'œil gauche, laquelle par sa blancheur extraordinaire me paroissoit fort ancienne. L'ayant interrogé sur ce mal, il me dit qu'il le portoit depuis plus de 19 ans, & qu'ayant reçû un rude soufflet d'une Bateliere qu'il servoit, il lui étoit survenu une grosse inflammation à l'œil, ensuite de laquelle il en avoit perdu insensiblement la vûë.

Je lui proposai, que s'il le vouloit je tâcherois de le guerir : ce qu'il accepta fort volontiers. J'avois peu

avant ce tems-là fait un Cours public d'Anatomie, & ensuite une operation sur un cadavre en faveur de plusieurs Chirurgiens des Troupes qui étoient pour lors à Tournay: & je voulus leur donner la satisfaction de leur faire voir celle de la Cataracte sur le vivant. Ayant choisi pour cela un beau jour qui étoit le 11. May, plus de quarante Chirurgiens, parmi lesquels il y en avoit bien vingt Majors de Regimens, & plusieurs autres personnes curieuses, s'étant rendus à nôtre Hôpital vers les trois heures de l'après-midi; je fis placer le Malade sur un siége au milieu de la Cour; afin que tout le monde pût voir. Ayant bandé l'œil sain qui étoit le droit, je lui fis soutenir la tête par un Chirurgien. Alors lui ayant fait tourner la prunelle du côté du nez, j'assujettis tout le globe de l'œil & les paupieres que j'avois écartées avec le pouce & le doigt indice de la main gauche: puis tenant mon aiguille de la droite que j'appuyois sur la temple du Malade pour être plus ferme & plus sûr; je perçai d'un seul coup

l'œil à demi-travers de doigt du rebord exterieur de la cornée, tournant un peu l'aiguille entre mes doigts, pour que l'écartement des fibres des membranes ſe fit avec moins de violence, & causât moins de douleur.

Je voulus d'abord ſonder de la pointe la Cataracte par le haut, pour connoître ſa conſiſtance, & ſes adherances; & je m'apperçûs qu'elle étoit très-dure, & ſi fortement attachée dans ſa circonference, que j'aurois bien de la peine à la faire tomber : car l'ayant ſaiſie en diverſes manieres, ſans qu'elle branlât aucunement, & la prunelle prenant differentes figures à chaque mouvement que je faiſois faire à mon aiguille, je craignis qu'une plus grande violence ne déchirât les fibres de l'iris : ce qui auroit été un mal pire & plus difforme que le premier.

Lors changeant de batterie, & retirant un peu l'aiguille, je la porte dans le centre de la cataracte, laquelle ne filoit point, comme d'autres que j'ai vû abbatre. Mais je fus

fort surpris d'entendre un petit bruit, à peu près semblable à celui que l'on feroit, si de la pointe d'une lancette on relevoit la premiere couche des fibres d'un parchemin sec: ce que le Chirurgien qui tenoit la tête du Patient entendit aussi.

Enfin comme je vis, que la Cataracte demeuroit toûjours immobile, je m'avisai de la pousser en arriere, & vers le fond de l'œil, ce qui me réüssit: car dans le moment elle se sépara du ligament ciliaire, du côté du grand angle, & pour lors le Malade nous reconnut tous, distingua les fenêtres qui étoient éloignées, & auroit pû, à ce qu'il nous dit, compter les carreaux des vitres.

J'étois fort satisfait de ce commencement, & croyois venir aisément à bout du reste: mais je fus fort intrigué par deux accidens qui survinrent, & que je ne pouvois point prévoir. Le premier fut que tournant la Cataracte de droit à gauche, c'est à dire, du grand angle où elle étoit déja détachée vers le petit angle, elle se brisa en quatre piéces,

dont deux qui faisoient le tiers de la Cataracte, l'une plus grosse l'autre plus petite, & environ de la grosseur d'un grain de moutarde, poussées par le ressort de l'humeur vitrée, entrérent par l'ouverture de la prunelle dans la premiere chambre de l'humeur aqueuse.

J'abandonnai le gros de la Cataracte pour m'attacher à ces deux piéces, & portant la pointe de mon aiguille au travers de la prunelle; je piquai la plus grosse, & la ramenai avec les autres: ce que je ne pus faire à la petite, qui flottoit dans l'humeur aqueuse.

Ensuite je m'attachai au gros de la Cataracte, qui restoit à peu près dans sa situation ordinaire, hormis qu'il étoit partagé en deux piéces, & tournant avec patience l'aiguille en tous sens, de haut en bas, de bas en haut, de droit à gauche, & de gauche à droit, pour achever de separer le reste des adherences, ces piéces commençoient à descendre & s'assembler vers le bas, lors-qu'un nouvel accident vint m'embarrasser. Un vaisseau du ligament ciliaire

donna du sang, qui troubla dans le moment l'humeur aqueuse, & m'ôta la vûë de mon aiguille. Cependant je ne lâchai point prise, & par la connoissance de la structure & situation des parties, je faisois mes abbaissemens avec ménagement, & tins pendant un peu de tems la pointe de l'aiguille tout à fait abbaissée pour assujettir la Cataracte.

L'operation étant finie, je retirai mon aiguille de l'œil, & y fis appliquer dessus des compresses graduées, & trempées dans un collyre fait de blanc d'œuf battu en mousse, avec parties égales d'eau rose & de plantain.

On mit le Malade au lit, & je lui fis tirer le même soir douze onces de sang du bras droit, pour prévenir l'inflammation de cette partie, qui avoit souffert beaucoup de tiraillement pendant tout le tems de l'operation, laquelle avoit duré prés d'un quart d'heure; quoi qu'il nous dit, qu'il n'avoit souffert tout ce tems-là qu'une douleur mediocre & supportable.

La nuit suivante il sentit dans tout

l'œil une grande chaleur, & une douleur, disoit-il, comme si on le lui arrachoit. C'est pourquoi le lendemain lui trouvant aussi de la fiévre, je lui ordonnai encore deux bonnes saignées, un lavement émollient, & le soir une émulsion hypnotique : ce qui calma toutes ses douleurs ; ensorte que jusqu'à sa guerison il n'en sentit que de fort legeres.

Sept jours après l'operation, malgré la défense que je lui avois faite d'ôter son bandage, il eut l'impatience de sçavoir s'il verroit bien de cet œil.

J'arrivai dans le moment à l'Hôpital pour faire ma visite des malades, & passant proche de lui il m'arrêta pour me dire qu'il voyoit très-bien, & me remercia : Mais je le grondai, & le fis rebander aussi-tôt, lui recommandant de ne plus faire une pareille faute.

Je n'examinai son œil que le douze de l'operation, & le trouvai en bonne disposition, excepté que la conjonctive étoit encore rouge & un peu échymosée. Lui fermant l'œil sain,

le milieu, qui doit être plus foible; qu'en plusieurs piéces.

3°. L'épaisseur de ces piéces, plus ou moins égale à leur largeur, comme je l'ai fort bien vû en les tournant sous l'aiguille, m'auroit convaincu, que ce n'étoit point une membrane, quand je n'en aurois point d'autres preuves.

4°. La figure irreguliere & inégale de ces piéces, semblable à celles d'une pierre qu'on briseroit d'un coup de marteau, prouve certainement, que c'étoit un corps dur & solide, qui n'a pû être autre que le cryſtallin. J'ai vû cette inégalité dans d'autres Cataractes, qu'on avoit écornées en les abbatant, & on la peut encore voir dans la petite piéce qui est restée au bas de la prunelle de ce Soldat.

5°. J'ai même fait voir aux Aſſiſtans que les deux piéces, qui s'étoient glissées au dedans de la prunelle, & qu'on distinguoit très-manifestement, avoient à un de leurs côtez la rondeur du globe, qu'elles formoient avant leur separation.

Outre ces remarques qui confir-

ment mon Syſtême, on peut tirer des circonſtances de cette operation ; deux utilitez conſiderables. L'une que la maniere dont je m'y ſuis pris pour détacher les fortes adherences de cette vieille Cataracte, en la prenant par devant, & la pouſſant vers le fond de l'œil, de quoi je n'ai rien vû dans les traitez où l'on décrit cette operation, peut beaucoup ſervir à l'Operateur dans une pareille difficulté. L'autre qu'on peut réüſſir à abbatre les Cataractes les plus inveterées, du moins ſur des ſujets auſſi bons que ce Soldat : ce qu'on n'avoit oſé entreprendre juſqu'ici.

La ſolidité caſſante de cette Cataracte, en prouve l'ancienneté ; & ſi l'on en doutoit, je pourrois ajouter au témoignage du Soldat, celui des Officiers de ſon Regiment, qui l'ont toûjours vû borgne depuis 15 ans qu'il y ſert.

Mr. Briſſeau explique nettement page 18. la difference de ſon opinion & du ſentiment de Mr. Antoine. Nous convenons Mr. Antoine & moi, dit-il, du fond du Syſtême : mais nous ſommes fort éloignez ſur pluſieurs choſes, dont je ne veux

toucher ici que deux, qui sont plus de mon sujet.

La premiere est, que Mr. Antoine prévenu du sentiment de Galien, & de ceux qui l'ont suivi, met le glaucoma ou Cataracte incurable, dans le dessechement du crystallin; & que je le mets avec plus de vraisemblance, dans l'opacité de l'humeur vitrée. Car je ne vois point dans tout ce qu'il dit là-dessus de raison suffisante, pourquoi on ne pourroit point abbatre un crystallin desseché & endurci, & par consequent rétablir la vûë dans ce prétendu glaucoma. Il dit que les adherences sont trop fortes: mais cela ne se sçauroit bien connoître que par l'évenement: & l'on peut toûjours selon moi, hazarder l'operation; puisque j'ai réüssi pour mon coup d'essai à une Cataracte de vingt ans, où les adherences étoient des plus fortes, & le crystallin si desseché, qu'il se brisa en quatre piéces; d'autant plus que cette operation n'est pas de soi perilleuse, & que Mr. Antoine a lui-même réüssi dans une Cataracte noire, qu'il croyoit desef-

perée, & qu'on le força d'entreprendre, comme il le dit en la page 194.

C'est donc dans l'humeur vitrée, que consiste le vrai glaucoma ou Cataracte incurable ; & non dans le cryst allin, qu'on abbatra très-inutilement, quand la maladie est dans la vitrée. Or il est très-possible, que cette humeur se condense, & devienne opaque aussi bien que le crystallin ; comme je l'ai trouvé dans un œil qui me fut envoyé de Dunkerque : cela arrive plus rarement.

Il est étonnant que Mr. Antoine ayant découvert, que le siége de la Cataracte étoit dans le corps du crystallin, qu'on l'abbatoit par l'aiguille dans l'operation, & qu'étant abbatu, l'humeur aqueuse & la vitrée suffisoient pour voir, n'ait pas conçû en même tems, que l'opacité de cette derniere humeur, à laquelle il est impossible de remedier, devoit être le veritable glaucoma, ou Cataracte incurable.

Cela l'auroit aisément tiré de plusieurs embarras, qui se remarquent dans ses divisions & dans ses explications. Il auroit même mieux dis-

tingué le glaucoma de la Cataracte, & donné de meilleurs signes pour les connoître.

On peut, selon mon opinion, rendre raison de plusieurs phenomenes de ces deux maladies. Si on demande par exemple pourquoi la Cataracte est beaucoup plus frequente & le glaucoma très-rare ? C'est parce que le crystallin est plus facile a s'endurcir & à devenir opaque que la vitrée. Pourquoi la Cataracte est-elle presque toûjours blanche ? Parce que le crystallin en s'endurcissant est plus propre à prendre cette couleur, par une direction plus exacte de ses pores. Pourquoi les Cataractes vertes & noires, ou tirant sur ces couleurs, passent-elles pour moins curables ? Parce que ce sont plus souvent des glaucomes, & que l'humeur vitrée est plus capable de ces differentes couleurs, à raison du voisinage de l'humeur noire qui enduit l'uvée, & qui s'alterant & s'imbibant avec la vitrée, la peut colorer de toutes ces manieres, selon la difference alteration de ces humeurs. Enfin pourquoi les Cataractes lui-

ſantes ſont-elles plus ſuſpectes ? Parce que ce ſont auſſi des glaucomes, ou, la vitrée étant opaque, le cryſtallin qui reſte diaphane, leur donne ce brillant.

Je crois ſuivant ce plan, qu'outre ces differentes couleurs, un des meilleurs ſignes pour diſtinguer le glaucoma, eſt qu'il doit paroître beaucoup plus enfoncé dans l'œil ; mais il faudroit bien des experiences, qui ne ſont pas à la main, pour confirmer tout ce que j'avance ici.

On a beau tourner pour trouver la difference du vrai glaucoma, ou Cataracte de ſoi incurable, d'avec la Cataracte ordinaire ; je ne crois pas qu'on en puiſſe donner une explication plus plauſible & plus naturelle que celle-ci.

La ſeconde choſe que je ne ſçaurois paſſer à Mr. Antoine, & qui n'eſt pas moins importante, c'eſt qu'il ſuppoſe des appendices ou excroiſſances de la Cataracte, qu'il appelle accompagnemens, & qu'il dit ſe produire par la corroſion de la membrane du cryſtallin : ce qui donne lieu, dit-il, à quelques portions de ſa par-

tie exterieure & glaireuse de s'avancer hors d'œuvre, & de former ces accompagnemens.

Je ne nie pas que la membrane du cryſtallin ne puiſſe crever, & ſe corroder par quelque cauſe que ce ſoit; puiſqu'on voit quelque fois des cryſtallins qui ſont fort augmentez de leur volume, & ont une figure irreguliere: ce qui ne ſe peut concevoir ſans ſuppoſer la deſtruction de leur membrane: mais ce cas eſt trés-rare; & de cinquante cataractes à peine en trouve-t'on une où cela ſe remarque.

Je ne crois pas même qu'on doive placer cette maladie au rang des cataractes. Ce n'en eſt pas une, ni ſelon le ſyſteme des Anciens, ni ſelon le nôtre; & il n'y echoit point d'operation. C'eſt plûtôt un ulcere & une ſuppuration du cryſtallin, telle que je l'ai vûë à un nommé St.-Laurent Soldat au Regiment des Gardes Françoiſes de la Compagnie de Mr. de la Faye. Ce Soldat âgé de 55. ans étant venu à l'Hôpital de Tournay au mois de Septembre 1707. pour une diſſenterie, j'apperçus qu'il avoit perdu un oeil: ce qu'il me dit lui être arrivé

dés l'âge de cinq ans par un grain de petite verole.

J'examinai son œil, & remarquai que la prunelle étoit opaque, & traversée de plusieurs barres de differentes couleurs, étant beaucoup plus blanche en un endroit qu'en l'autre. Aprés plusieurs rechûtes, que son mauvais regime lui avoit attirées, il mourut, & je ne manquai pas d'ouvrir son mauvais œil. je trouvai plus des deux tiers du disque du crystallin consommez. l'autre tiers qui étoit sa partie superieure, me parut fort solide, opaque, blanchâtre, & de la figure d'un croissant trois fois plus large dans son milieu que vers ses cornes. Il sortoit de la partie interne de cette portion du crystallin, plusieurs filamens qui pendoient en forme de freluches, les unes plus grosses & plus longues que les autres, avec une matiere puriforme & un peu gluante, qui en occupoit la plû-part des intervalles. J'admirai que cette matiere n'avoit point alteré l'humeur vitrée, ni sa membrane, qui restoient dans leur disposition naturelle : ce qu'on peut attribuer à ce qu'aprés l'inflam-

mation & suppuration de ce grain de petite verole, qui n'avoit attaqué que le crystallin ; cette matiere étoit addoucie, & devenuë moins acre par le tems, & par le mélange d'un suc plus doux. Ce n'est que dans un pareil cas, ou bien dans des Cataractes ausquelles on a fait l'operation avant la mort, qu'on peut en les dissequant rencontrer les freluches ou accompagnemens de Mr. Antoine.

Ce qui lui a imposé, est qu'ayant ouvert deux yeux à Cataracte, ausquels il avoit fait l'operation avant la mort, il a trouvé quelques portions de la partie exterieure du crystallin, qu'il en avoit détachées en operant, & les a prises pour des excroissances, ou accompagnemens ordinaires dans cette maladie.

Il ne marque point en avoir trouvé dans la premiere Cataracte qu'il a ouverte ; comme en effet je suis sûr qu'il n'y en avoit point, parce que l'operation n'y avoit point été faite.

Dans la premiere que j'ai ouverte, & où j'avois fait l'operation avant que de l'ouvrir, j'ai bien trouvé quelques portions de la surface glai-

 reuse

teuſe du cryſtallin, que mon aiguille avoit détachées du noyau : mais je les ai priſes pour ce qu'elles étoient, & je n'en ai point fait mention dans mon premier Memoire ; parceque n'ayant point vû le Livre de Monſieur Antoine, je ne pouvois pas prévoir, que cela fût de conſequence.

De puis que j'ai vû & lû ſon Livre qui eſt fort curieux, & contient beaucoup de bonnes choſes, j'ai ouvert trois Cataractes, ſur leſquelles on n'avoit point operé : & ce ſont les trois dernieres que j'ai rapportées ci-devant à la page 16. où j'ai trouvé & bien remarqué la membrane du cryſtallin entiere, liſſe, & ſans aucun de ces accompagnemens.

Si je n'étois pas auſſi perſuadé que je le ſuis de la bonne foi de Monſieur Antoine, je croirois que ces accompagnemens ne ſeroient qu'une invention, pour rendre l'operation plus myſterieuſe, & en détourner les Chirurgiens ordinaires, entre les mains deſquels je prétends la remettre, pour l'honneur de la Chirurgie, & pour le bien public.

Nous avons lui & moi très-bien

prouvé, que la cataracte n'est point une membrane, comme on le croyoit, & que c'est le crystallin qu'on abbat dans l'operation. D'où il est aisé de concevoir, que cette operation n'est plus une affaire si mysterieuse & si difficile, & que tout Chirurgien qui sçaura bien la structure de l'œil, & qui aura la main bonne, peut hardiment l'entreprendre, & réüssir; puisque je l'ai entreprise moi-même pour la premiere fois avec succés, dans un cas que la plû-part des Oculistes auroient jugé impratiquable.

Mr. Brisseau en finissant invite les Chirurgiens, d'éclaircir la verité du nouveau Systéme par de frequentes dissections d'yeux malades, en travaillant comme il a fait sur des cadavres, & il leur communique la methode qui lui a réüssi dans ces dissections. Pour bien faire cette dissection & voir exactement la chose, il faut détacher l'œil de son orbite, le dépoüiller de la conjonctive & de ses muscles, & après l'avoir bien dégraissé, faire avec la pointe d'un scalpel ou d'une lancette, à une ligne ou deux de la cornée, une petite

l'ouverture à la ſclerotique, & avec un ciſeau fin la couper proprement dans toute ſa circonference. Alors enlevant la piece qui ſera faite en forme de calote, & où la cornée eſt attachée, vous conſidererez à loiſir la Cataracte ſans la toucher, la regardant à nud par deſſus, puis par les côtez au travers de la vitrée, qui eſt fort tranſparente : & pour la voir par deſſus, vous renverſerez toute l'humeur vitrée avec le cryſtallin dans la calotte que vous aviez enlevée : aprés quoi verſant ce qui eſt dans la calote ſur une table, vous ſeparerez la Cataracte ou cryſtallin de la vitrée, & examinerez ſa conſiſtence, & le plus, ou le moins de ſolidité de ſes parties.

On doit ſans doute beaucoup de loüanges au zele & à l'application du jeune Auteur. C'eſt par des hommes de ce caractere que les Sciences s'étendent, que les Arts ſe perfectionnent : mais la matiere eſt délicate, & je crois qu'en laiſſant un champ libre à la ſpeculation & à la diſpute, il faut ne rien changer encore dans la pratique, ou du moins ne tenter

l'operation selon la nouvelle methode que sur des Cataractes abandonnées par les Oculistes. Je dois ajouter que Mr. de Voolhouse m'a fait voir il y a quinze jours dans l'œil d'un Officier de sa Majesté Britannique, à qui on n'a jamais fait l'operation, trois petites Cataractes sensiblement distinguées. Plusieurs Membres de l'Academie Royale les avoient vûës le jour précedent chez le même M. de Voolhouse. Voilà une experience qui doit embarasser Mr. Brisseau & Mr. Antoine.

ARTICLE CXIV.

LETTRE DE Mr. MALLEMANT Chanoine de l'Eglise Royale Ste. Opportune, au Reverend Pere T . . . . de la Compagnie de JESUS.

MON Reverend Pere.

J'avoüe que dans mon Histoire de la Religion, j'ai traduit d'une maniere toute nouvelle ces paroles de JESUS-CHRIST, en Saint Luc chapitre 22. verset 51. *Sinite usque huc*. La

traduction que j'en ai faite est si singuliere, qu'avant moi, personne que je sçache ne leur avoit jamais donné le sens que j'ai choisi. Le Censeur de cette traduction s'y opposa fortement : & parce que je la défendois sans la pouvoit appuyer d'aucune autorité que de celle de la raison, il alla jusqu'a me dire d'un air moqueur, que ma découverte avoit été attenduë quatorze cens ans. Je ne m'en offensai point. Il est homme d'esprit. Je mattendois bien, qu'après tout il se laisseroit persuader : en quoi il a été suivi de tous ceux que j'ai l'honneur de connoître.

Le sens que j'ai donné aux paroles de Jesus-Christ dont il s'agit, dépend de deux circonstances dans lesquelles elles furent dites ; & pour les bien remarquer, il y faut apporter un peu plus d'attention, qu'on n'y en avoit fait jusqu'a present.

La premiere des deux circonstances qu'il faut ici soigneusement observer, c'est pour quel sujet Jesus-Christ dit ces paroles. La seconde, c'est à qui ces paroles furent addressées.

La premiere est sans difficulté. Tout le monde convient que ces paroles de JESUS-CHRIST, *Sinite usque huc*, furent dites à l'occasion de St. Pierre, sur ce que cet Apôtre trop ardent tira l'épée, ou quelque autre arme de cette nature, avec laquelle il coupa l'oreille à un des valets du Grand Prêtre.

La seconde n'a pas été assez examinée. Comme ces paroles furent certainement dites à l'occasion de St. Pierre, les esprits vifs sans autre reflexion, ont compté pour indubitable quelles furent addressées aux Apôtres. Nous avons un celebre Traducteur qui les a crûës addressées à saint Pierre même en particulier. Il l'a si bien crû, qu'il a voulu l'insinüer à tout le monde, en les mettant dans le Texte de cette sorte: *& un des Apôtres frappant un des serviteurs du Grand Prêtre, lui coupa l'oreille droite: mais Jesus dit à son Disciple: arrêtez vous, ne faites rien davantage.*

Cette traduction du Pere Amelot est visiblement vitieuse pour deux raisons. Premierement, parce que le Texte ne dit point que ces

aroles ayant été addreſſées à un Diſciple. Secondement, parce que le Texte marque expreſſément, qu'elles ne furent pas addreſſées préciſément a une ſeule perſonne, mais indéterminément à pluſieurs.

Il y a moins d'infidelité dans les Traducteurs qui ont laiſſé, comme le Texte, cette circonſtance en ſuſpens : mais tous tant qu'ils ſont, ils ont fait deux fautes. La premiere, c'eſt qu'ils ont ſuppoſé que ces paroles avoient été addreſſées aux Apôtres. La ſeconde c'eſt que pour rendre ces mêmes paroles convenables aux Apôtres, à qui ils ſuppoſoient qu'elles avoient été addreſſées, ils en ont fait une traduction, que ni le Texte Grec, ni le Texte Latin, ne ſçauroit ſouffrir litéralement.

On lit dans le Grec : ἐᾶτε ἕως τούτου, & tout de même, mot pour mot, dans le Latin : *finite uſque huc*, ce qui ne ſignifie certainement point par la force des mots, *tenez vous en là*; ni *ceſſez, c'eſt aſſez.* Il vrai qu'on peut donner au Grec ἐάω la force de *deſino :* mais le Traducteur Latin ne l'a pas pris en ce ſens là ; & ἕως τούτου,

ne peut jamais signifier, *c'est assez.*

Examinons si ces paroles ont été addressées aux Apôtres : car si elles ne leur ont pas été addressées, c'est mal à propos que les Traducteurs en ont violenté le sens, pour faire une fausse application.

Si ces paroles ont été addressées aux Apôtres, il faut necessairement de deux choses l'une : il faut quand Jesus-Christ les a dites, ou qu'il fût encore pami ses Apôtres, ou qu'il leur ait crié ces mots de loin. Or ces deux choses sont également insoutenables. J. C. ne cria point ces mots de loin à ses Apôtres, & n'étant plus alors parmi eux, il ne les peut pas avoir dit de près. J. C. n'étoit plus alors parmi les Apôtres : je le prouve par trois faits incontestables.

Premierement, lorsque Judas donna le baiser à J.C. le Fils de Dieu s'étoit avancé, & separé des siens pour aller au devant de ses ennemis, *Sciens omnia quæ ventura erant super eum, processit & dixit eis : Quem quæritis?*

Secondement, aussi-tôt que J. C. eût reçû ce perfide baiser du traître Judas, il fût saisi par ses enne-

: *Osculatus est eum : at illi manus* *;erunt in eum , & tenuerunt eum.*

roisiémement J. C. ne dit les mots it il s'agit, qu'après que St. Pierût frapé Malchus ; & St. Pierre frapa Malchus qu'après le baiser Judas. J. C. n'étoit donc plus alors mi ses Apôtres.

Quand J. C. auroit eu derriere lui onze Apôtres lorsque Judas le fa, comme je n'en doute point, la ltitude d'ennemis dont il fut aussôt environné & accablé, les écarta telle sorte, qu'il faut absolument l'action de St. Pierre se soit passassez loin de lui.

Il faut donc, ou que ces paroles J. C. *Sinite usque hûc*, n'ayent pas addressées aux Apôtres, ou que C. les leur ait criées de loin : ce rest encore insoutenable par deux ;ons.

La premiere, c'est que les Prophe- & l'Evangile attribuent à J. C. un actere tout different : *Non conten-* *, neque clamabit, neque audiet ali-* *s in plateis vocem ejus.*

La seconde, c'est que si J. C. eût ;. ces mots de loin à ses Apôtres,

il n'eût pas été à portée de toucher l'oreille de Malchus.

Les paroles dont il s'agit n'ont donc point du tout été addressées aux Apôtres, mais à ceux qui avoient jetté les mains, comme dit, St. Marc, sur J. C. & qui s'étoient saisis de lui. Or en prenant de cette sorte les paroles dont il s'agit, il n'est pas difficile de leur donner un bon sens. Il n'y a qu'à les traduire mot à mot de cette sorte : *permettez, ou selon nôtre tour françois, avec vôtre permission, jusqu'ici.* Dès qu'on eût saisi J. C. St. Pierre le plus vif de tous les Apôtres, entreprit temerairement de repousser la violence par la force ; & J. C. voyant à quoi les siens étoient exposez, pria ceux qui l'avoient saisi, de lui permettre d'aller jusqu'où cela se passoit. Il y alla, & par sa douceur, il appaisa le tumulte qui s'y excitoit, & tira les siens de peril.

Vous voyez, Mon Reverend Pere, que ma traduction ne fait violence, ni au Texte, ni à l'Histoire de ce qui se passa pour lors. Elle laisse chaque chose en son naturel, & sans affecter ici une fausse modestie,

je vous avoüe que je suis bien aise d'être le premier à qui cela est venu dans l'esprit. J'estime plus un vrai dénoüement de la moindre difficulté de l'Evangile, que la découverte de l'Amerique. Je suis &c.

ARTICLE CXV.

MEMOIRE TOUCHANT LE *dessein qu'on a d'introduire le Formulaire du Pape Alexandre VII. dans l'Eglise des Pays-bas.* Epistola occasione Folii, cui titulus, Memoire &c. C'est-à-dire, *Lettre à l'occasion d'une feüille volante, intitulée Memoire touchant le dessein &c.... Second Memoire touchant l'introduction du Formulaire d'Alexandre VII. dans les Pays-bas, pour servir de réponse à la refutation du premier.*

ON joint ensemble ces trois Ecrits, parce qu'ils sont courts & qu'ils regardent la même matiere. Le premier Memoire n'est qu'une Feüille volante, imprimée sans nom d'Auteur & sans permission, & datée du 12. Mars 1707. Quoique selon

toutes les apparences il ait été imprimé dans les Pays-bas, d'où il nous a été envoyé; on voit bien néanmoins qu'il n'a pas été composé par un Flamand, mais par quelque François refugié en ces Provinces. Quoi qu'il en soit, voici le sujet de cet Ecrit, & un extrait de ce qu'il contient.

Les Evêques des Pays-bas ayant formé la resolution d'exiger avec exactitude dans leurs Dioceses, la signature du Formulaire d'Alexandre VII. ceux qui ont interêt de s'opposer à cette signature font deux questions à ce sujet. Ils demandent 1°. *S'il est permis selon les Loix reçûes dans les Pays-bas, & selon l'usage immemorial, de répandre en secret, ou de publier solemnellement des Bulles ou des Decrets de Rome, avant que le Ministre de Sa Sainteté en ait demandé & obtenu la permission dans les formes ordinaires par le Placet de Sa Majesté.* Ils demandent en second lieu, *Si en considerant le Formulaire en lui même, les troubles infinis qu'il a causez dans la France depuis 50. ans, & les vexations inoüies*, ce sont leurs termes, *qu'on y a exercées à cette*

Août 1708.

ısion, il est à propos de permettre qu'il introduit en ces Provinces, & d'armer 'autorité du Roi ceux qui ne le de- ndent, que pour exercer sur les cons- ıces timorées une violence que l'Eglise jamais faite aux Fidelles en de pareil- rencontres : ce qui leur causeroit des ıes extrêmes.

L'Auteur du Memoire répond à oremiere Question, que les Rois Espagne sont en possession dans s leurs Etats, & en particulier ıs ceux du Pays-bas, de faire exa- ıer par leurs Ministres & par rs Conseils, les Bulles, Decrets, ıutres Rescrits de la Cour de Ro- , qui ont quelque rapport aux ıires publiques, avant qu'on les sse publier, mettre en execution, en faire aucun usage. La preuve cette possession est tirée 1°. D'un it de Philippe le Bon Duc de urgogne, daté du 3. Janvier 1447. ıs lequel ce Prince défend, *con- ıément à la coûtume ancienne, d'ap- ıer ou d'executer aucunes Monitions lesiastiques, ou Défenses ou autres ndemens, pour quelque sujet que ce , sans les avoir portez aux Cours de*

ıoût 1708.

Justice & aux Magistrats. 2°. D'un autre Edit de Philippe Archiduc d'Autriche, qui fit la même défense le 20. May 1497. sous peine de bannissement. 3°. D'un Edit de Philippe II. publié en 1574. où sont comprises toutes dépêches ou impetrations des Legats ou Nonces Apostoliques. 4°. De deux sentences du Conseil de Brabant renduës en 1701. contre Mr. l'Internonce. La possession ainsi prouvée, l'Auteur fait une violente invective contre Mr. l'Archevêque de Malines, qu'il accuse d'avoir voulu donner atteinte à cet ancien usage.

Pour répondre à la seconde Question, l'Auteur dit, que la signature du Formulaire *n'aboutit qu'à forcer tous les Ecclesiastiques, tous les Regens, tous les Maitres d'Ecole, & les Religieux même, à faire les sermens les plus sacrez & les imprecations les plus horribles contre eux mêmes, pour affirmer qu'ils croyent ce que la plûpart ne sont pas même capables de connoître. Il ajoute, qu'il est certain que la plûpart des Ecclesiastiques qui jurent qu'ils croyent, que le Livre de Jansenius contient des erreurs*

fur cela de faux fermens, les uns ignorance, les autres par foiblesse, coup par politique & par complaie, quelques-uns parce que tout leur ndifferent dans la Religion. Il fait ite une peinture fort odieuse e qui s'est passé en France, à l'ocon de la signature du Formu: ; & de tout cela il conclut qu'il : pas à propos de l'introduire les Pays-bas.

finit en faisant au nom de tous de son Parti une déclaration es termes : *Ils seront toûjours prêts, l, à condamner tout de nouveau les Propositions en elles mêmes, dans sens naturel & litteral, sans exon, sans restriction, sans explicaquelconque, conformément au Bref ape Innocent XII. Et quant à l'attion de ces Propositions & de leur, à l'illustrissime Evêque d'Ipres, & décision que les Papes en ont fait, ils ageront sans peine à garder un reseux & perpetuel silence à cet égard...* ce qu'on ne peut lire sans ination, c'est que l'Auteur ait ardiesse d'assurer, que les plus & les plus éclairez Evêques de

l'Eglise, les plus sçavans Théologiens, & les Papes mêmes, ont jugé que ces deux sortes de soumissions suffisent pour rendre aux Constitutions des Souverains Pontifes toute l'obéïssance qui leur est dûë. On ne comprend pas comment un Ecrivain peut pousser l'impudence, jusqu'à avancer des faits si notoirement faux.

La Lettre Latine qui sert de réponse à ce Memoire, a été imprimée avec un peu plus de regularité. Elle contient 76. pages, on ne l'a publiée qu'aprés en avoir obtenu la permission, & on y voit l'Approbation du Censeur ordinaire des Livres. L'Auteur y établit trois veritez, qui détruisent absolument tout ce qui est avancé dans le *Memoire*. Il y prouve. 1°. Que dans les Pays-bas les Constitutions Apostoliques qui regardent le Dogme & la pureté de la Foi, ont toute leur force, & obligent en conscience indépendamment de l'autorité du Prince. 2°. Que toutes les Constitutions Apostoliques, qui condamnent la mauvaise doctrine de Baïus & celle de Janse-

nius, & en particulier la Conſtitution d'Alexandre VII. touchant la ſouſcription du Formulaire, ont été publiées & reçûës par les Evêques des Pays-bas & par l'Univerſité de Louvain, à l'inſtance & par les Ordres du Roi Catholique. 3°. Que l'execution de ces Conſtitutions Apoſtoliques, eſt un moyen très-utile & abſolument neceſſaire dans les Pays-bas, pour y conſerver la pureté de la Foi.

Quant à ce qui regarde le premier Article, l'Auteur montre évidemment que le Faiſeur de Memoire, ou n'a pas été inſtruit, ou a voulu tromper. Car l'Edit de Philippe le bon ne regarde que les Citations & les Mandemens des Evêques de Liége & de Cambray, touchant les conteſtations en matiere Beneficiale. L'Edit prétendu publié par Philippe II. Roi d'Eſpagne ne ſe trouve pas, dit l'Auteur; & de plus celui-ci & les autres ne pourroient s'entendre, que des Bulles & des Reſcrits de Rome concernant les Benefices. Les plus habiles Juriſconſultes & Canoniſtes des Pays-

bas en conviennent ; & Van-Zype, Wamesius, Weyrus, Valdenni, & Christinæus le disent expressément. Mais ce qui est tout à fait décisif, c'est que le Roi d'Espagne par ses Lettres du 13. Juin 1659. & par d'autres du 12. Août 1660. a fait expressément déclarer au Consel Provincial de Flandre, qu'il falloit publier sans aucune difficulté toutes les Constitutions dogmatiques, *N'étant les Placets requis qu'en matiere beneficiale & litigieuse entre Parties.*

Le second article est prouvé par l'induction des Bulles dont il s'agit. Celles de Pie V. & de Gregoire XIII. contre Baïus avoient été faites à l'instance de Philippe II. Roi d'Espagne. Elles furent publiées dans l'Université de Louvain le 16. Novembre 1570. & tous les Licentiez, les Bacheliers, & les Etudians qui étoient présens, répondirent tous d'une voix : *Nous condamnons tous ces articles, nous recevons la Bulle avec respect, & nous promettons d'y obéïr.* La Bulle d'Urbain VIII. qui dès l'année 1646. avoit été publiée dans les Dioceses d'Anvers & de Namur,

le fut dans les autres Diocefes des Pays-bas en 1651. par un Ordre exprès de Philippe IV. La Conftitution d'Innocent X. par laquelle les cinq Propofitions de Janfenius font condamnées comme herétiques, a été publiée en 1653. Le même Philippe IV. ordonna auffi qu'on publiât & qu'on obfervât les Bulles d'Alexandre VII. auffi bien que les Brefs d'Innocent XII. Enfin la derniere Conftitution du Pape Clement XI. a été reçûë & publiée dans tous les Diocefes des Pays-bas. Comment Donc le Faifeur de Memoire ofe-t'il dire, que l'Archevêque de Malines donne atteinte aux anciens ufages des Pays-bas, lors qu'il entreprend d'y faire executer les Conftitutions qui y ont été reçûës & publiées?

Pour prouver le troifiéme Article l'Auteur fait voir, que l'ufage de faire foufcrire des formules de Foi, eft très-ancien dans l'Eglife, & qu'il ne fçauroit être que fort utile, fur tout au tems des Herefies naiffantes. Mais il montre qu'il eft fur tout neceffaire par rapport au Janfenifme ; parce que les Sectateurs de

cette Herefie, ne voulant pas fe fe-
parer exterieurement de l'Eglife, &
dogmatizant en fecret, il n'y a pas
de moyen plus efficace pour les dif-
cerner d'avec les vrais Catholiques
que d'obliger indifferemment tout
le monde à figner le Formulaire.

Le fecond Memoire qui contient
32 pages in quarto, n'eft qu'une ré-
ponfe à la refutation du premier.
Cette refutation n'eft point la Let-
tre Latine dont on vient de parler
Mais un Ecrit François intitulé, *Re-
futation d'un Ouvrage de tenebres*, &
que l'Auteur du Memoire attribue
à Mr. Deker Doyen de Malines
& dont on ne donne point ici l'ex-
trait, parce qu'il ne nous eft pas
tombé entre les mains.

A en juger par le ftyle, il femble
que les deux Memoires ne font pas
de même main: Quoi qu'il en foit
l'Auteur du fecond commence par
fe plaindre des injures dont la Re-
futation qu'il combat eft remplie
fi nous l'en croyons. *Les injures*, dit-
*il, font la derniere reffource de ceux qui
n'ont rien de bon à dire. C'eft la Rhetori-
que de l'ignorance ou de la paffion.* E

cela est très-vrai. Mais si l'Auteur en est persuadé, quelle estime peut-il avoir pour la plûpart des Livres de son Parti, où les injures sont si ordinaires, & dans lesquels on prouve géometriquement qu'il est necessaire d'en dire ?

Le but de ce second Memoire est de prouver, qu'il n'y a aucun inconvenient à ne point exiger dans les Pays-bas la signature du Formulaire, & qu'il y en auroit beaucoup à l'exiger. Comme si la difficulté que font certaines gens, à se soumettre aux ordres de l'Eglise & à ceux du Prince en signant le Formulaire ; n'étoit pas une preuve évidente de la necessité qu'il y a d'éxiger de ces mêmes personnes cette signature, qu'ils ne refusent que parce que dans le fonds ils ne croyent pas les veritez décidées. L'Anonyme avoüe d'abord que le Formulaire a été introduit dans les Pays-bas, *tellement quellement*, depuis les Brefs du Pape Innocent XII. ou plûtôt depuis les Lettres écrites par le Roi d'Espagne, pour ordonner l'execution de ces *Brefs*. *Mais il soutient qu'il n'y a pas*

été introduit dans les formes legitimes ; & que quand il y auroit été introduit dans les formes, la signature ne devroit pas être universelle, mais seulement pour ceux qu'on peut convaincre, *par des preuves legitimes & certaines d'avoir enseigné quelqu'une des cinq Propositions*. Ainsi selon lui il n'y a que ceux qui sont déja convaincus d'Heresie, qu'on doive regarder comme suspects.

Ensuite se déclarant ouvertement contre la derniere Bulle du Pape reçûë de toute l'Eglise, non seulement il refuse de s'y soumettre, mais encore, à l'entendre parler, on ne peut exiger de lui cette soumission sans blesser la Foi. Voici ses paroles : *Vouloir que pour être Catholique on croye interieurement de quelque croyance que ce soit, un fait dont il n'y a rien, & ne peut y rien avoir dans l'Ecriture & dans la Tradition, c'est violer la Foi Catholique dans son fondement.* Donc comme il est notoire que depuis la derniere Bulle de Clement XI. Le Pape & tous les Evêques de l'Eglise veulent qu'on croye interieurement le fait dogmatique du Livre de Jansenius, il s'en-

ſuit que le Pape & tous les Evêques de l'Egliſe *violent la Foi Catholique dans ſon fondement.* Surquoi l'Auteur trouvera bon qu'on lui demande, s'il y a aucun Théologien Catholique, qui ait jamais mis au nombre des Enfans de l'Egliſe ceux qui croyent, que l'Egliſe univerſelle repreſentée par le Pape & les Evêques puiſſent violer *la Foi Catholique dans ſon fondement.*

L'Auteur continuë de s'emporter contre la derniere Conſtitution du Pape; & dit hardiment, que » tout » le fruit de cette Conſtitution, eſt » de rallumer dans le Sein de l'Egli» ſe une guerre inteſtine qui dure » depuis 50 ans, en mettant les plus » fidelles ſujets du Roi (Catholi» que) dans la dure neceſſité, ou de » refuſer aux Superieurs l'obéïſſan» ce qu'ils exigent à l'égard du fait, » ou de deſobéïr à Dieu même, en » violant la Loi qui défend le men» ſonge, le faux témoignage, & le » parjure, qu'ils ſont perſuadez qu'ils » commettroient en adherant à la » déciſion du fait par une croyance » *interieure.* . .

Ce qu'il y a de plus important dans le Memoire, c'est la dissertation qu'y fait l'Auteur pour sçavoir, *Si dans les Pays-bas un Decret de Rome purement dogmatique, est sujet à la Loi du Placet, ou si ce Placet n'est requis qu'en matiere Beneficiale & litigieuse entre Parties.* Cette question paroît decidée par le Roi Catholique Philippe IV. qui dans une de ses Lettres donnée à l'occasion d'un Decret du Pape Alexandre VII. declare expressément, que *les Placets ne sont requis qu'en matiere Beneficiale & litigieuse entre Parties.* Mais l'Auteur pretend que le Roi a été surpris en cette occasion, & que les Placets sont aussi requis pour la publication des Bulles & Decrets purement dogmatiques. Ses preuves sont 1°. Que l'usage des Pays-bas convient ordinairement avec l'usage de la France. Or en France il n'est pas permis de publier ni d'executer ces sortes de Bulles sans Lettres patentes du Roi, regiſtrées en la Cour de Parlement. 2°. Stokmans fait voir par l'usage perpetuel de ces Provinces, que Vanzype s'est trompé

en cette occasion, & que la Loi du Placet generale. 3°. Il produit un Edit de Philippe II. qui paroît autoriser cette Loi generale. 4°. Enfin il soutient, que cet usage est conforme à la raison.

Le Memoire finit par une longue invective contre le Doyen de Malines, après laquelle on a ajoûté le recüeil de quelques Pieces dont l'Auteur avoit parlé.

ARTICLE CXVI.

RELATION DE CE QUI S'EST passé dans l'Aßemblée publique de l'Academie Royale des Sciences du Mercredy 18. *Avril* 1708. *par Mr. Blondel*

La perte de Mr. Dodart donna encore une fois matiere aux regrets de l'Academie. Mr. le Secretaire en fit un fort bel Eloge. Il seroit inutile d'en rapporter ici l'extrait après celui qu'on a déja vû du Discours que Mr. l'Abbé Bignon fit sur ce sujet de l'abondance du cœur dans la derniere Assemblée. D'ailleurs celui de Mr. de Fontenelle est déja

public, & le plaisir qu'on a eû à l'entendre suffit, pour y faire recourir tous ceux qui s'interessent à ce qui regarde les Sciences & les Sçavans.

Celui qui parla aprés Mr. le Secretaire fût Mr. Vieussens nouvellement reçu dans l'Academie. Il commença la lecture d'une Dissertation sur les principes du sang. On en donnera l'extrait quand il aura achevé la lecture de cette Dissertation.

On lût en suite des Observations & des Conjectures de Mr. Homberg touchant les causes des vents. Quoiqu'on sçache que le vent n'est autre chose qu'un air en mouvement, il est néanmoins difficile de découvrir les causes par lesquelles ce mouvement est produit ; parce qu'outre que chaque sorte de vent peut avoir une cause particuliere, il y en a certains qui en ont de compliquées. Mr. Homberg posa pour principe. 1°. Que la chaleur dilate l'air, & que la flamme le chasse tout à fait de l'endroit où elle se trouve, tant qu'elle dure. 2°. Qu'un certain volume d'air pese plus ou moins selon qu'il est plus ou moins dilaté. Or cette dilata-

tion dans nos climats va du simple au double dans les saisons extremes. Ainsi dans le plus grand froid de nos hivers, un même volume de l'air qui nous environne, pese le double de ce qu'il pese dans le plus grand chaud de nos Etez.

Après avoir établi ces principes, Mr. Homberg partagea les vents en trois classes. Dans la premiere il mit ceux dont les causes paroissoient évidentes; dans la seconde ceux dont les causes sont plus cachées; & dans la derniere ceux dont les causes sont encore inconnuës. Il y a des vents dont la cause paroît évidente : tel est celui qui précede le lever du Soleil & qui suit son coucher. Ce vent n'est bien sensible qu'entre les deux Tropiques, où l'air étant extremement rarefié par les rayons du Soleil, est repoussé de toutes parts vers les endroits de la terre, qui n'en sont pas encore éclairez. Et comme entre les deux Tropiques le Soleil se leve avec peu ou point d'obliquité, la dilatation de l'air par les rayons de cet Astre se fait brusquement : ce qui produit dans l'endroit de la Terre

nouvellement éclairé, un vent chaud qui s'échauffe de plus en plus, jusqu'à ce que l'air y soit autant rarefié qu'il le puisse être par la présence du Soleil.

Le contraire doit arriver au coucher de cet astre, qui disparoissant tout d'un coup n'entretient plus la rarefaction de l'air ; en sorte que pendant qu'elle cesse peu à peu, l'air froid & pesant des endroits voisins non éclairez par le Soleil, venant à fondre sur cet air chaud & rarefié, le dérange d'autant plus fortement, que le poids de l'un est plus considerable que le poids de l'autre.

Aussi les soirs commence-t'on à sentir un vent frais qui va toujours en augmentant, jusqu'à paroitre très-froid & insupportable aux habitans. Les Marins appellent ces vents des *Brides*, & ils les distinguent en vents de terre & vents de mer ; parce qu'ils soufflent tous les jours alternativement pendant l'espace d'environ douze Heures, les uns de la terre sur la mer, les autres de la mer sur la terre.

Parmi les vents dont les causes

ſont plus difficiles à découvrir., M. Homberg prit pour exemple les vents qu'on nomme *alizez*. Il en attribue la cauſe au mouvement journalier de la Terre ſur ſon axe. Ce mouvement en imprime un ſemblable aux eaux de l'Ocean, mais qui paroît en ſens contraire, à cauſe de la lenteur de leur revolution. Si la ſurface de la Terre étoit unie, & que les montagnes ne s'oppoſaſſent point au mouvement des eaux, il eſt conſtant qu'il devroit ſuivre exactement la ligne Equinoctiale. C'eſt ce qu'on remarque auſſi dans le grand eſpace de la Mer du Sud depuis les côtes occidentales de l'Amerique juſqu'aux Indes orientales, où le courant des eaux ſuit toûjours cette même ligne & ne s'en détourne que fort peu en certaines ſaiſons. Mais comme les hautes montagnes, & principalement celles dont les côtes orientales de l'Amerique ſont bordées d'un pole a l'autre, barrent preſque tout a fait le paſſage des eaux; il arrive qu'une bonne partie de ces eaux eſt obligée de revenir ſur ſes pas par un grand détour, en gliſſant

le long des côtes qu'elles rencontrent en chemin : & l'on a donné le nom de *Courans* aux differentes routes que cet obstacle leur fait prendre, pour faire le tour de la terre. Comme l'air est un liquide qui nage sur toute la surface du globe terrestre, cette partie de l'air qui est portée sur ces courans, en est continuellement entrainée, & devient par-là un vent qui est toûjours poussé d'un même côté. C'est ce qu'on appelle vents alizez.

Tous les courans & par consequent les vents qui les suivent, ne gardent pas toûjours la même route pendant toute l'année. Il y en a qui en changent selon les saisons : ce qu'on peut principalement attribuer à la differente position du Soleil dans l'écliptique. Aussi les courans qui portent à l'Est où à l'Oüest de quelque maniere que ce soit, sont-ils tous sujets à ce changement : au lieu qu'on n'en remarque presque point dans ceux qui portent au Nord ou au Sud, soit directement soit un peu de biais. On observe ce changement dans les eaux qui tombent de

la Mer du Sud dans les Isles des Indes Orientales, & qui y produisent differens courans; dont un des plus considerables passe pendant nôtre Eté dessous le Cap de Comorin dans la mer Persique, & s'étend du Nord au Sud jusques au Cap de bonne Esperance; parce que le Soleil étant pour lors dans les signes septentrionaux, pousse ses rayons du Nord au Sud. Pendant nôtre hiver au contraire, le Soleil parcourant les signes meridionaux, pousse les eaux de ces mêmes courants du Sud au Nord, & les fait remonter le long des côtes de l'Afrique vers les côtes de Malabar &c. Ainsi les vents qui suivent ces courans doivent pour lors souffler de l'Oüest vers l'Est sur ces côtes; & y porter la pluye; parce qu'ils viennent continuellement de la mer sur la terre : & dans l'autre saison au contraire, les vents venant de l'Est à l'Oüest, qui à l'égard des côtes de Malabar sont des vents de terre, il n'y pleut jamais.

Pour les courans qui passent au dessous du Cap de bonne Esperance, comme ils trouvent en leur che-

min le grand obstacle des terres de l'Amerique, ils sont obligez de monter en partie le long des côtes septentrionales du Bresil, pour entrer dans le golfe du Mexique : d'où ayant pris le tournant de la Floride, & suivi les côtes de la Virginie & de la nouvelle France, ils se confondent avec le courant qui descend de la Mer glaciale, & qui va du Nord au Sud vers les Tropiques.

Ce courant suit pendant toute l'année a peu près la même route ; étant trop fort pour être dérangé par les rayons du Soleil. Le vent qu'il produit ne change pas non plus, à moins qu'il n'arrive de fortes brises, qui produisent certains vents que les Marins appellent des *Tourbillons* ou des *Tornados*.

Mr. Homberg confirma par plusieures experiences la pression de l'air qu'il attribue aux rayons du Soleil. La premire est la fonte de tous les corps & de l'or même par les rayons concentrez du Soleil. Cette fonte ne se peut faire que le Soleil ne presse assez fortement la matiere de la lumiere dans les pores du métal, & en assez grande quantité

pour en écarter les parties, & se mêler entre elles.

Quand on a redressé un ressort de montre, & qu'on l'engage par un de ses bouts dans un bloc de bois, si l'on pousse par secousses réïterées contre le bout libre du ressort le foyer d'un miroir ardent, le ressort fera des vibrations aussi sensibles que si on l'avoit poussé avec un bâton. Voilà ce que font les rayons concentrez. Les rayons libres ne sont pas dépourvûs de cette proprieté. Mr. Homberg a remarqué dans un voyage en Hongrie, aussi bien que ceux qui en ont laissé par écrit des observations curieuses, qu'en beaucoup d'endroits du Danube depuis Bude jusqu'a Belgrade, les moulins qui sont sur ce fleuve, cessent de travailler depuis le lever du Soleil jusqu'a midi qu'ils recommencent d'aller, & continuent jusqu'au lendemain matin ; & cela regulierement tous les jours de l'année. Quand on examine de près ce phenomene, on observe que la riviere depuis Bude jusqu'à Belgrade coule fort lentement de l'Occident à l'Or-

rient ; qu'ainsi le Soleil depuis son lever jusques à midi doit pousser ses rayons sur la surface de cette riviere, & la presser d'un sens contraire au mouvement de ses eaux ; ce qui est capable d'en arrêter le cours, qui est tres-foible en cet endroit. Quand au contraire le Soleil a passé le meridien, comme ses rayons pressent de l'Occident à l'Orient selon le cours de la riviere, non seulement ils ne s'y opposent plus, mais même ils l'accelerent, & remettent par consequent les moulins en état de travailler.

Après des observations si curieuses Mr. Homberg passa à la derniere classe des vents, qui est de ceux dont les causes sont fort inconnuës. Tels sont entre autres les vents qui regnent toûjours en Europe, & particulierement dans nos climats qui sont à peu près également distans du Cercle polaire & du Tropique. Ces vents changent continuellement, soufflant indifferemment de tous les points de l'Horizon sans garder aucune regle connuë. Il y a bien de l'apparence qu'ils ne sont pas pro-

duits par une ſeule cauſe. Mr. Homberg en propoſa une qui peut concourir avec les autres, & qui paroît fort probable. Il fit voir il y a quelques années à l'Academie qu'en joignant bruſquement un eſprit acide, tel que l'eſprit du nitre, avec une huile étherée, comme l'huile de geroſle, il en reſulte une flamme qui eſt enlevée dans le moment par l'air peſant qui l'environne; ce qui ôte le moyen de l'examiner d'avantage; mais ſi on verſe goutte à goutte l'eſprit de nitre dans cette huile, l'effervescence ſe fait peu à peu, ſans que le mélange s'enflamme, & il en reſulte une reſine, qui étant diſtillée rend un eſprit acide & une huile étherée capable de s'enflammer, ou de reproduire une reſine comme auparavant.

De-là Mr. Homberg conjecture que les exhalaiſons ſulphureuſes ou huileuſes, & les ſalines ou acides, qui s'élevent en tout tems de la Terre, & qui nagent ſeparément dans l'air, venant à ſe joindre en aſſez grande quantité, s'enflamment de la même maniere que dans l'expe-

les satisfirent tellement l'Assemblée, que Monsieur l'Abbé de Louvois qui étoit le Présìdent dit, que si Eole avoit autre fois été reveré, comme le Roi de svents, à cause de quelque connoissance qu'il en avoit, M. Homberg eût merité cet honneur à bien plus juste titre parmi les Anciens.

Mr. Bomie qui a été reçu depuis peu dans la Classe des Astronomes, lût une Dissertation sur le mouvement des Planetes consideré dans chacune de leurs orbites en particulier, avec la comparaison de ces mouvemens entre eux : d'où il conclut la détermination de leurs revolutions entieres & la figure de leurs orbites.

Il commença par donner la préférance au Systême de Copernic, à cause de sa simplicité. Mais comme Kepler a beaucoup perfectionné ce Systême en bannissant de la théorie des Planetes l'embarras des cercles pour y substituer des ellipses. Mr. Bomie embrassa cette derniere hypothese comme la plus parfaite ; & il montra qu'elle s'accordoit heu-

duire des vents, qui ne sont autre chose qu'un air mis en mouvement. Quand ces éclairs durent pendant quelque tems d'un même côté, elles peuvent donner au vent une détermination suivie & durable: & comme il se fait des éclairs indifferemment par tout, ils produisent des vents qui viennent indifferemment de tous côtez, & qui changent continuellement. Les éclairs étant produits en bien plus grande quantité vers les Tropiques qui sont au Sud par rapport à nous, font que la plûpart des vents nous viennent plus ordinairement du côté du Sud. Ceux qui nous viennent du Nord sont produits par la pesanteur de l'air froid, qui vient à tomber sur l'air qui avoit été rarefié par les éclairs. On observe que nos vents, qui sont tous variables, viennent toûjours par secousses: d'où l'on peut conjecturer, que ces secousses sont produites par les éclairs qui se suivent de près les uns les autres.

Voilà quelles furent les conjectures de Mr. Homberg dans une matiere si obscure & si compliquée. El-

la Planete à tourner dans ces orbites; soit constamment déterminée vers le Soleil, les Secteurs quelconques décrits par les directions, seront toujours proportionnels au tems. Or il est démontré que la force d'un corps qui parcourt une ellipse, & qui tend au foyer de cette ellipse, est en raison reciproque des quarrez des distances de ce foyer. De-là on conclut le tems des revolutions entieres des Planetes conformément aux observations. Ainsi cette loi est conforme à la Physique du mouvement des Planetes. Mais en ce cas les Secteurs décrits au tour du Soleil sont proportionnels au tems. Donc toutes les hypotheses qui placent le Soleil dans un foyer de l'ellipse, en supposant le mouvement uniforme sur l'autre, ne sont pas recevables suivant cette mecanique. Telles sont l'hypothese de Sethus, Wardus, & du Comte de Pagan. M. Bomie établit ensuite d'autres Théorêmes, d'où il vint à ce Problême d'Astronomie: La distance de l'aphelie au perihelie étant donnée, & le rapport de ces

ſes dans ces deux points ; trou-
le centre où le ſoyer dans lequel
être le Soleil. Pour réſoudre ce
›lême, il conſidere le grand axe
orbite comme un levier donné,
iargé de deux poids qui ſont en
ie raiſon que les viteſſes de la
ete. De-là il paſſa à ce Problê-
general : Le rapport des viteſſes
ie Planete étant donné en trois
its quelconques de l'orbite ; trou-
le lieu du Soleil, ou de la force
.ante au centre. La reſolution de
roblême Aſtronomique, eſt la
ie que celle de ce Problême de
anique : Le Rapport de trois puiſ-
es étant donné avec leurs direc-
s ; trouver le point où elles ſont
quilibre. Par ce moyen le cen-
le force étant trouvé, & la viteſ-
ant donnée dans un point quel-
que de la courbe, il eſt aiſé de
rminer cette même viteſſe dans
les autres points. C'eſt ce que
iontra M. Bomie. Enſuite il com-
les mouvemens des Planetes en-
ux, & fit voir que les Planetes ſe
ivent dans des ellipſes ordinaires,

dont la moitié du grand axe est égale à la ligne menée du foyer de l'ellipse où est le Soleil, à l'extremité de leur petit axe. Car il montra que dans l'ellipse simple la force tendante au centre determinée comme il l'avoit fait, donne exactement les tems periodiques. D'où il conclut, que l'ellipse simple est la courbe qui paroît le mieux s'accorder, & avec les observations, & avec la Physique de la Théorie des Planetes.

Ce Discours termina la Séance: Monsieur l'Abbé de Louvois en fit un précis, qui mit encore plus dans son jour une matiere si sublime; & il donna à l'Auteur les loüanges qu'il méritoit.

ARTICLE CXVII.

LAMBERTI BOS OBSERVATIONES Miſcellaneæ &c. Horatii Vitringa Animadverſionum ſpecimen &c. C'eſt à dire. *Obſervations mêlées de Lambert Bos, ſur quelques endroits du nouveau Teſtament, & des Auteurs Grecs; avec un eſſai de Remarques d'Horace Vitringa ſur la Philologie ſacrée de Vorſtius.* A Franequere Chez François Halman 1707. *in* 8°. *pages* 251.

IL faut parler ſéparément de ces deux Ouvrages, qui n'ont rien de commun, que d'être reliez en un même volume.

Obſervations mêlées.

Chaque Science & chaque Art à ſes ſubtilitez & ſes recherches, qui font le plaiſir & le merite de ceux qui les cultivent; tandis qu'elles paroiſſent aux autres, des inutilitez & des minucies. Ainſi la Géométrie eſt maintenant occupée de

lignes courbes, à y conduire des tangentes, à considerer leurs dévelopées, à mesurer les forces centrifuges & centripetes par rapport au mouvement qui se feroit sur ces courbes. La Grammaire de son côté cherche dans les Auteurs anciens, la propre signification & les divers usages des mots; fait des corrections à un texte; releve les méprises d'un Traducteur. C'est à quoi se rapportent ces Observations de Mr. Bos Professeur de la langue Grecque à Francker: & elles tiendront bien leur place dans le gros Recüeil intitulé, *Fax artium*, si un jour il s'en fait une nouvelle édition. On en choisira quelques unes, qui serviront à donner quelque idée de tout l'Ouvrage.

On commencera par la premiere, qui est sur ces paroles de Saint Paul dans la premiere Epître aux Corinthiens, ch. I. v. 30. Ἐξ αὐτοῦ δὲ ὑμεῖς ἐστε ἐν χριστῷ Ἰησοῦ, ὃς ἐγενήθη ἡμῖν σοφία ἀπὸ θεοῦ δικαιοσύνη τε καὶ ἁγιασμὸς καὶ ἀπολύτρωσις; que le P. Bouhours a ainsi traduites: » C'est par lui que vous » êtes ce que vous êtes en JESUS-

HRIST, qui a été établi de Dieu,
ître sagesse, nôtre justice, nôtre
inteté, & nôtre redemption. Tous
Interpretes disent de même, que
is-CHRIST est nôtre sagesse, nô-
ustice, nôtre sainteté, nôtre re-
iption ; en tant qu'il est l'Auteur
out ces biens en nous. Mais Mr.
dérange toute la phrase de Saint
l, de cette maniere. *C'est de lui*,
Dieu le Pere, *que vous êtes deve-*
& justice, & sanctification, & re-
ption ; c'est à dire, que vous avez
ustifiez, sanctifiez & rachetez *par*
qui a été établi de Dieu nôtre
sse. Ce premier échantillon ne
pas beaucoup attendre de ces
ervations pour l'intelligence de
riture ; non plus que cet autre
109. sur les premiers mots de
ître aux Hebreux : Πολυμερῶς καὶ
τρόπως ; traduits en Latin, *Mul-*
iam multisque modis ; & en Fran-
par le P. Bouhours, *En diver-*
rencontres & en diverses manieres.
Mr. Bos trouve un ingenieux
ort à la Musique ; à cause que
time de Tyr s'est servi des mê-
mots en parlant des consonan-
& de l'harmonie.

Voici quelque chose de mieux sur la seconde Epître à Timothée ch. 2. v. 15. Σπούδασον σεαυτὸν δόκιμον παραστῆσαι τῷ Θεῷ ἐργάτην ἀνεπαίσχυντον, ὀρθοτομοῦντα τὸν λόγον τῆς ἀληθείας ; en François de la traduction du P. Bouhours, » Ayez grand soin de vous » rendre agreable aux yeux de Dieu, » d'être un Ouvrier sans reproche, » qui manie bien la parole de la ve» rité. Il est évident que ces mots ἐργάτην & ὀρθοτομοῦντα portent une expression figurée & metaphorique. Mais d'où est prise la Metaphore? Mr. Bos répond fort bien, qu'elle est prise des Laboureurs : comme si l'Apôtre avertissoit Timothée d'être un Laboureur appliqué, & qui mene droit sa Charruë. Car non seulement les Auteurs Grecs appliquent particulierement au labourage & au Laboureur, les termes ἔργον & ἐργάτης ; mais JESUS-CHRIST dans l'Evangile en prend souvent des exemples.

Venons à quelques observations sur les Auteurs profanes. Monsieur Bos revient souvent à la Traduction d'Herodote, faite premierement

par Valla, & puis retouchée à la hâte par Henri Etienne. Mr. Bos ne pouroit mieux faire : car dans l'envie le reprendre & de corriger, c'est là qu'il faut s'addresser ; cette Traduction, comme chacun le sçait, étant pleine de fautes. On n'en remarquera qu'une au liv. premier ch. 54. où Valla parle ainsi de Crésus : *Ac rursus mitteret Delphos ad Pythiam dona, in singulos viros quos illic multos esse audiebat, binos auri stateres.* Il y dans le Grec selon la juste ponctuation. πέμψας αὖθις ἐς Πυθὼ, Δελφοὺς δωρέεται, πυθόμενος αὐτῶν τὸ πλῆθος, κατ' ἄνδρα, δύο στατῆρσι ἕκαστον χρυσοῦ. C'est dire, que Crésus renvoya à Pytho, avec des presens de sa part pour les Delphiens, dont ils s'étoit enquis du nombre : & il ordonna de distribuer à chacun deux stateres ou huit dragmes d'or, qui font environ 57 ou 58 francs de nôtre monnoye. Ce qui a trompé Valla, c'est qu'il n'a pas pensé que la Ville de Delphes se nommoit aussi Pytho. Il faut consulter là-dessus l'ancien Geographe Etienne sur les mots Δελφοὶ & Πυθὼ, avec les notes d'Holstenius : où de

Août 1708.

plus on verra que Mr. Vandale n'a pas raiſon, de ſe donner pour l'Inventeur de ſon Syſtême touchant la fourberie des Oracles.

La Traduction de Lucien fournit auſſi de la matiere aux obſertions critiques de Mr. Bos. Lucien* raille un impertinent Hiſtorien, qui avoit avancé, non ſur le rapport d'autrui, mais ſur celui de ſes yeux, que les Parthes portoient de grands dragons vivans, au lieu d'étendarts dans les armées. Ὡστε τοὺς δράκοντας ἐφ' τῶν παρθυαίων· σημεῖον ᾗ πλήθους τοῦτο ἐν τοῖς, χίλιοι γὰρ, οἶμαι, ὁ δράκων ἄγει. ζῶντας δράκοντας παμμεγέθεις εἶναι γεννωμένους ἐν τῇ Περσίδι. Le Traducteur a mis, que les dragons ſont chez les Parthes, le ſymbole de la multitude, à cauſe de la fecondité de cet animal, & que d'un ſeul il en naît mille. Il falloit regarder ces mots, σημεῖον ᾗ πλήθους τοῦτο ἐν τοῖς, χίλιοι γὰρ οἶμαι, ὁ δράκων ἄγει; comme une parentheſe de Lucien; & traduire ainſi: Comme les Parthes ont des dragons pour étendarts & pour ſignes de rallîment, & que mille homme, com-

* De la maniere d'écrire l'Hiſtoire.

 me

me je le pense, marchent sous un dragon. Cet Historien dit que ce sont des dragons vivans & fort grands, qui naissent dans cette partie de la Perse qui est au dessus & proche de l'Iberie. Les Parthes, ajoûte-t'il, les attachent à des piques fort hautes pour donner de la terreur, & dans le combat ils les lâchent sur les ennemis.

Encore un éxemple de Lucien *, où Mr. Bos ne craint pas d'accuser Erasme d'ignorance dans la traduction de ces mots, οὐκ ἀσφαλὲς, ἀπράγμονα ὄντα, συνεστιᾶσθαι φιλοσόφοις. *Non esse tutum, cui non sit opus, cum ejusmodi Philosophis agitare convivium.* » Il n'est » pas sûr, à qui n'y a que faire, de se » mêler dans les festins des Philo- » phes. Le veritable sens porte, qu'il n'est pas sûr, quand on n'aime pas les disputes & les querelles, de se mêler dans les festins des Philosophes, qui sont une nation contentieuse.

Si Mr. Bos a été heureux dans les éxemples qu'on vient de citer & dans plusieurs autres ; on ne sçait

* *Le banquet des Philosophes.*

s'il l'est autant dans ce qu'il dit sur ce vers d'Hesiode : πλούτῳ δ' ἀρετὴ καὶ κῦδος ὀπηδεῖ. *La vertu & la gloire sont la suite des richesses.* Il prétend qu'en cet endroit ἀρετὴ ne signifie pas la vertu, mais la puissance. Mais pourquoi ne signifieroit-il pas la vertu ? un homme riche n'est-il pas un honnête homme, *sitque Catone prior* ? Et ne peut-il pas dire :

J'ai cent mille vertus en Loüis bien comptez ?

D'autres Ouvrages de Mr. Bos, mais qu'on n'a pas eûs entre les mains, ont précedé celui ci : *Exercitationes Philologicæ* en 1700. *Mysterii ellipseos Græcæ expositi specimen* en 1702. Dans le premier il tire des Auteurs Grecs, *l'explication de quelques endroits du nouveau Testament* : dans le second il explique les expressions abregées de divers Auteurs Grecs. Cette sorte de travail est une preuve de sa capacité dans la langue Grecque, & de son application à la lecture.

Essai de Remarques.

L'Auteur de ces Remarques, fils d'un Professeur de Théologie dans l'Université de Franequere, est mort jeune, & ne laisse pas de faire paroître de l'érudition dans ce petit Ouvrage, où il s'agit de sçavoir, si en effet il y a autant d'Hebraïsmes dans les Livres du nouveau Testament, que Vorstius se l'étoit imaginé.

Quelques exemples feront connoître le dessein & la methode du jeune Critique.

1°. Ξηρὰ, *Arida* pour signifier la Terre, a paru un Hebraïsme à Vorstius. Cependant le même mot avec la même signification se trouve dans Athenée l. 3. ch. 23. l. 8. ch. 2. & l. 13. Dans Aristote, *l. de Mundo* ch. 3. & l. 9. *de animalibus* ch. 37. Dans Elien, l. 2. ch. 27.

2°. Vorstius a pris pour un Hebraïsme, ξύλον, *lignum*, pour signifier un arbre. Mais les meilleurs Auteurs Grecs suivent le même usage, Homere dans l'hymne sur Jupiter,

Callimaque dans l'hymne sur Ceres, Polybe l. 14. ch. 18. Horace le suit aussi l. 3. ode 13. *Agro qui statuit meo te triste lignum.* & l. 1. Epître 6. *virtutem verba putas ; ut lucum ligna.* » Vous pensez que la vertu n'est que » des paroles, comme une forêt est » du bois.

3°. Il y a un Hebraïsme, au sentiment de Vorstius, dans cette maniere de parler ἐν ἐκείναις ἡμέραις, *in illis diebus*, pour dire en ce tems-là. Or cette expression est employée deux fois par Diodore l. 20. & par Denis d'Halicarnasse, l. 4. des Antiquitez Romaines.

ARTICLE CXVIII.

ANALYSE DEMONTRE'E; OU la Methode de resoudre les Problêmes des Mathematiques, & d'apprendre facilement ces Sciences; expliquée & démontrée dans le premier volume, & appliquée dans le second à découvrir les proprietez des figures de la Géometrie simple & composée, à résoudre les Problêmes de ces Sciences, & les Problêmes des Sciences physico-mathema-

tiques, en employant le calcul ordinaire de l'Algebre, le calcul differentiel, & le calcul integral : ces derniers calculs y sont aussi expliquez & démontrez : dédiée à Monseigneur le Duc de Bourgogne, par un Prêtre de l'Oratoire. A Paris chez Jacques Guillau Imprimeur juré, Libraire de l'Université, ruë Galande, près de la ruë du Fouare, aux armes de l'Université. 1708. Avec approbation & privilege du Roi.

VOici un des plus excellens & plus utiles Ouvrages qu'on ait vû paroître en ce genre. Le Reverend Pere Reyneau de l'Oratoire, un des plus habiles Géometres de nôtre tems, en est Auteur. Cet Ouvrage est divisé en huit livres. Le premier contient l'Analyse simple, & la résolution de plusieurs Problêmes qui en dépendent. Toutes les regles nécessaires pour la résolution entiere d'un Probléme simple ou du premier dégré, y sont expliquées d'une maniere très nette & très claire ; & pour peu d'usage qu'on ait de l'Analyse ordinaire, on est sûr de

n'en pouvoir trouver aucun qui fasse de la peine.

Le second livre donne la Methode de réduire les Problêmes aux équations qui en expriment toutes les conditions, & de faire sur les équations plusieurs préparations nécessaires, pour en rendre la résolution plus facile ; comme d'en ôter les fractions, les incommensurables, & de trouver le plus grand diviseur commun à plusieurs équations d'un même Problême. Plusieurs Auteurs avoient parlé de ces préparations; mais aucun ne l'avoit fait d'une maniere si intelligible, & si à la portée de tout le monde, que l'a fait le Pere Reyneau. On conviendra aisément de cette vérité, si on se donne la peine de comparer le second Livre de ce Pere, avec ce qu'en ont écrit les autres Auteurs.

Le troisiéme livre enseigne à former les équations, à distinguer le nombre & les qualitez des valeurs de l'inconnuë de chaque équation, à transformer les équations, & les différens usages de ces transformations. Comme ces matieres sont d'un grand

ufage, auffi on n'a rien oublié pour les rendre fenfibles : & c'eft pour cette raifon qu'on eft defcendu dans un fi grand détail, en parlant de la compofition des équations ; du nombre des formules auxquelles elles pouvoient fe réduire ; des racines de chaque équation ; de la maniere de transformer ces équations, foit qu'on veüille multiplier, ou divifer les racines par une nouvelle grandeur ; & enfin des differens ufages de ces tranformations, qui fervent à préparer les équations compofées. Ainfi bien loin d'imiter certains Auteurs, qui femblent n'écrire que pour rebuter ceux qui veulent apprendre, on s'eft appliqué avec foin à applanir toutes les difficultez, qui pourroient faire de la peine aux commençans.

Le quatriéme livre comprend 1°. Plufieurs méthodes pour réfoudre toutes les équations ; de quelque degré qu'elles puiffent être, lorfque les valeurs de l'inconnuë font commenfurables. 2°. Les méthodes generales de réduire les équations compofées, aux plus fimples qu'il eft pof-

fible. 3°. La démonftration des regles qu'a données M. Hudde dans la Lettre intitulée *de reductione æquationum*, qui eft à la fin du premier volume de la Géometrie de Mr. Defcartes. 4°. L'explication de la méthode d'employer les grandeurs indéterminées, qui repréfentent toutes les grandeurs particulieres, pour découvrir celles que l'on cherche. Enfin l'application de tout ce qui regarde les valeurs égales des inconnuës des équations. Toutes ces Méthodes font parfaitement bien expliquées dans ce quatriéme livre; & elles fe trouvent appliquées à tant d'exemples differens, qu'elles deviennent fenfibles.

Le cinquiéme livre renferme diverfes méthodes de refoudre les équations compofées de toute forte de degré; & l'Auteur y eft defcendu dans un grand détail à l'égard du fecond, du troifiéme & du quatriéme degré.

La méthode de trouver les grandeurs qui font les limites des valeurs de l'inconnuë dans les équations numeriques de tous les de-

grez, & dont Mr. Rolle est Auteur, est expliquée & démontrée dans le sixiéme livre : & l'on donne plusieurs manieres de trouver par ces limites, les valeurs des inconnuës des équations numeriques aussi peu différentes des valeurs éxactes, qu'on le peut desirer.

Après avoir donné dans le septiéme livre la maniere de trouver les valeurs approchées des racines d'une équation litterale, & à en continuer l'approximation à l'infini, on donne la méthode de faire une formule generale pour élever une grandeur complexe de tant de termes que l'on voudra à une puissance quelconque, d'ont l'exposant indéterminé représente un nombre quelconque, entier ou rompu, positif ou negatif. Cette méthode est de grand usage pour former toute sorte de puissances; pour extraire toute sorte de racines par de simples substitutions; pour faire des formules generales dans la résolution des Problêmes & dans le calcul integral; & pour réduire à une extrême facilité la pratique des méthodes, qui sont

trouver par des ſuites infinies les valeurs de celle des inconnuës que l'on voudra de toute ſorte d'équations qui en ont pluſieurs ; comme auſſi de toutes celles qui contiennent les differentielles de pluſieurs grandeurs changeantes mêlées enſemble. On n'a rien oublié pour faire concevoir clairement à ceux qui commençent, & pour leur rendre familieres ces méthodes, qui ont été découvertes par Mrs. Leibnits & Newton, & qui ſont très-utiles. Enfin on finit le ſeptiéme livre par l'application de ces mêmes méthodes à l'approximation des valeurs des inconnuës des équations litterales déterminées, de quelque degré qu'elles puiſſent être.

Le huitiéme livre contient les uſages de l'Analyſe que l'on a expliquez & démontrez dans les ſept premiers. Les commençans y verront les utilitez de l'Analyſe, & la maniere d'en appliquer les méthodes à découvrir les propriétez des figures de la Géometrie ſimple & compoſée, & à réſoudre les Problêmes de ces Sciences : ils y apprendront auſſi les calculs differentiel & integral,

qui servent principalement à la connoissance des lignes courbes. Ce livre est divisé en trois parties. On explique dans la premiere les usages de l'Analyse en n'employant que le calcul ordinaire. La seconde contient le calcul differentiel, & les usages qu'en fait l'Analyse. Enfin dans la troisiéme on fait découvrir par le moyen de l'Analyse, les regles du calcul intégral, & l'on fait voir ensuite les usages qu'elle fait de ces regles.

Les Commençans verront dans les deux premieres sections de la premiere partie, le parfait accord de l'Analyse avec la Géometrie & avec la nature même. Car lorsque l'Analyse exprime le Problême qu'on veut résoudre par une équation du second degré, & qu'elle donne deux valeurs positives de l'inconnuë que l'on cherche dans le Problême ; la résolution géometrique fournit aussi deux lignes différentes représentées par ces valeurs. On voit par exemple que dans les Problêmes de l'art de jetter les bombes, il y a deux inclinaisons du mortier représentées

par les deux valeurs analytiques qui ſont propres à lui faire jetter la bombe par une même force de poudre à l'endroit où on la veut faire tomber. Quand les deux valeurs analytiques ſe trouvent égales, les lignes géometriques qu'elles repréſentent le ſont auſſi ; les deux inclinaiſons du mortier ſe réduiſant à celle de 45 degrez, qui donne la plus grande étenduë de tous les jets de bombe par une même force de poudre. Quand l'Analyſe découvre que les deux valeurs ſont impoſſibles, on trouve une contradiction dans la reſolution géometrique : l'endroit où l'on veut faire tomber la bombe, ſe trouve hors de la portée de la poudre.

On explique dans la troiſiéme ſection la maniere de réduire les courbes à des équations, qui en expriment les principales propriétez, en nommant chaque coupée par une même lettre, chaque ordonnée par une autre lettre ; & par des lettres differentes, les lignes connuës, qui ſervent à déterminer le rapport commun aux coordonnées ; l'Analyſe ex-

prime ce rapport commun à tous les points de la courbe par une équation.

C'est de ces équations qui expriment la nature des courbes, que l'Analyse déduit leurs proprietez, & la résolution des Problêmes qui les regardent. C'est de ces mêmes équations qu'elle prend la distinction des courbes en géometriques & en méchaniques. Enfin les équations des courbes géometriques servent à les ranger en differens ordres, qu'on appelle genres.

Les courbes géometriques les plus simples, ou du premier genre, sont celles, qui s'expriment par des équations, où la plus haute puissance des changeantes séparées, ne monte qu'au second degré ; ou bien dans lesquelles le produit des changeantes multipliées l'une par l'autre, n'est que de deux dimensions : on les appelle sections coniques.

On enseigne la maniere de les décrire sur un plan. 1°. Par un mouvement continu du point d'intersection de deux regles mobiles. 2°. En trouvant successivement les points

par où elles doivent passer. On tire de leur formation, les équations qui en expriment la nature ; & l'on déduit de ces équations les principales proprietez de ces courbes : & on a eu soin de n'oublier aucune de celles qui sont necessaires pour l'intelligence de ce huitiéme livre ; afin que ceux qui sçavent au moins médiocrement les Elemens d'Euclide, n'eussent besoin d'aucun autre Ouvrage pour entendre celui-ci.

Le 7e. Problême enseigne à trouver par le moyen de l'équation simple de chacune des sections coniques, l'équation la plus composée de chacune de ces mêmes sections, laquelle exprime le rapport commun à tous les points de la courbe par rapport à une ligne des coupées sur le même plan de la courbe, qui est differente du diametre, & ne lui est pas parallele, & dont l'origine est differente de l'origine du diametre. L'on tire de l'équation composée de chacune des sections coniques, les marques certaines pour distinguer dans la résolution des Problêmes qui s'y réduisent, la section co-

nique en particulier, à qui convient l'équation que l'on peut trouver. Enfin on explique la méthode generale de décrire toutes les courbes géometriques, en trouvant successivement les points par où elles doivent passer : & pour n'oublier aucune des courbes qu'on a pû imaginer jusqu'à présent, l'on donne une idée des courbes qu'on nomme exponentielles & parcourantes.

La quatriéme section roule sur deux des usages que l'Analyse fait des courbes. Le premier est pour trouver par le moyen des courbes géometriques, les lignes qui sont les valeurs géometriques des équations déterminées ; c'est-à-dire qui n'ont qu'une inconnuë : c'est ce qu'on appelle construire les équations. Le 2d. est pour résoudre par le moyen des courbes, plusieurs Problêmes physico-mathematiques.

La construction des équations dépend du principe suivant : Si l'on prend les équations de deux lignes géometriques, où les mêmes lettres changeantes marquent les coordonnées, & que l'on ôte l'une des deux

changeantes, par exemple celle des coupées dans l'une de ces deux équations par le moyen de l'autre équation, il en naîtra une troisiéme qui n'aura qu'une seule changeante ou inconnuë. Or les deux lignes géometriques de ces équations étant jointes l'une à l'autre, de façon que leurs coupées soient communes ou paralleles entre elles, & qu'elles partent d'une même origine, & qu'il en soit de même de leurs ordonnées, elles se couperont en autant de points, qu'il y a de dimensions dans la plus haute puissance de l'inconnuë demeurée seule dans la troisiéme équation: & si l'on tire de tous les points d'intersection de ces deux lignes géometriques, des ordonnées jusqu'à la ligne des coupées de celle qu'on a décrite la premiere, elles seront les valeurs géometriques de l'inconnuë de la troisiéme équation. Si cette inconnuë est celle des ordonnées, les coupées qui se terminent à ces ordonnées, seront les valeurs géometriques de l'inconnuë de la troisiéme équation, si c'est l'inconnuë des coupées qui y soit demeurée.

On prend pour exemple la conſtruction de toutes les équations du troiſiéme & du quatriéme degré; & l'on fait voir la maniere de l'executer par l'union d'une parabole donnée & du cercle; & encore par l'union d'une hyperbole donnée entre les aſymptotes dont l'angle eſt aigu ou obtus, & du cercle.

Dans la ſeconde & troiſiéme partie on traite du calcul differentiel & du calcul integral. On établit d'abord la ſuppoſition des parties des grandeurs plus petites qu'aucune grandeur finie. On donne les expreſſions de ces petites parties, qu'on nomme differentielles. On met enſuite le calcul des premieres differences, des ſecondes differences, & des troiſiémes &c. Mais pour être court & cependant inſtruire à fond, on a réduit à des formules generales les Problêmes qui font trouver les principales proprietez de toutes les courbes, comme les tangentes, ſous-tangentes, les perpendiculaires & ſous-perpendiculaires, les quantitez qu'on nomme les plus grandes & les moindres, les points d'inflexion

& de rebrouſſement, les déve
pées, la rectification & la qua
ture des courbes: & on a eu ſo
faire voir la maniere d'applique
formules à l'uſage, par des e
ples particuliers. On s'eſt encor
vi des methodes expliquées da
ſeptiéme livre, pour exprime
des ſuites infinies les integrale
differentielles, dont les regle
calcul intégral ne donnent p
integrales éxactes & finies. T
ces choſes & une infinité d'a
qu'on eſt obligé de paſſer, ſont
un très-bel ordre dans le cor
l'Ouvrage, quoique peut-être
paroiſſent un peu défigurées da
extrait. Pour donner une idée
de cet Ouvrage, il auroit fallu
crire les belles Préfaces que
teur a miſes au commenceme
ces deux Volumes. Ceux qui
ront ſeront également charm
la modeſtie de l'Auteur & de ſe
fondes connoiſſances.

ARTICLE CXIX.

ELOGE DU PERE PAUL CASATI *de la Compagnie de* JESUS.

NOus ne devons pas refuser au Pere Casati, mort à Parme le 22. Decembre 1707. âgé de quatre vingts onze ans un mois, les éloges que les Protestans lui ont donnez pendant sa vie dans leurs Journaux. Plaisance est la patrie de ce grand Homme. Il y nâquit l'an 1617. La noblesse de son origine le distinguoit moins que son esprit, son beau naturel, sa prudence, & sa pieté. Il a regenté les Mathématiques à Rome; & il y regentoit la Théologie, quand le Pere Gosvin Nikel, General de sa Compagnie, le choisit pour aller en Suede déguisé, conferer avec la Reine de Suede Christine. Cette sçavante Princesse avoit demandé deux Jesuites, à qui elle pût s'ouvrir des doutes que la Grace lui inspiroit, pour la tirer de l'erreur où la naissance l'avoit engagée. Le succès du voyage du Pere Casati fut la conver-

ſion de cette grande Reine : converſion ſi parfaite, qu'elle lui coûta la Couronne. Elle la quita pour quiter l'Hereſie. Le Pere Caſati revint en Italie en 1652. Quoique ſes Superieurs connuſſent le rare talent qu'il avoit pour les Sciences les plus ſublimes, il ne purent ſe réſoudre à priver la Compagnie des avantages qu'elle a tirez de ſon gouvernement. Prudent ſans fineſſe, modeſte ſans affectation, zélé ſans aigreur, le tems de ſa ſuperiorité parut toûjours trop court à ceux qui avoient le bonheur de lui être ſoumis. Il inſpiroit la vertu par ſon exemple ; il la faiſoit aimer par ſes manieres. Plus ſoigneux de prévenir les fautes, que de les punir, il ſe voyoit rarement dans la fâcheuſe neceſſité d'être ſevere. Quelque amour qu'il eût pour l'étude, il n'en étoit pas d'un accès plus difficile. L'accüeil qu'il faiſoit à tout le monde, ôtoit juſqu'au ſoupçon qu'on l'importunât. Sa douceur retenoit les plus vifs, ſa bonté calmoit les plus aigris, ſa franchiſe ouvroit le cœur des plus défians & des plus diſſimulez : ſes reproches même

'avoient rien de rude & d'offen-
unt; parce qu'on sentoit qu'il les fai-
oit à regret, & qu'en perdant un peu
e son estime, on n'avoit rien perdu
e sa tendresse. Tous l'aimoient,
arce que tous sentoient qu'ils en
toient veritablemens aimez. C'est
e qu'ont éprouvé le College de
'arme, la Maison Professe & toute
ı Province de Venise. C'est ce qu'a
ır tout éprouvé l'Université de
'arme, dont il a occupé la premie-
e Dignité pendant trente ans. Deux
Duchesses de Parme l'ont choisi
our Confesseur. Malgré l'embarras
le ces emplois, sont goût pour les
ciences l'y ramenoit continuelle-
nent; & comme on trouve toû-
ours du tems pour ce qui plaît, le
'ere Casati a sçû en ménager as-
ez pour composer un grand nom-
re d'excellens Ouvrages; qui l'ont
ait connoître à toute l'Europe pour
ın Philosophe, un Mathematicien,
ın Théologien, un Orateur du pre-
nier ordre. Il a publié en Latin:

Vacuum proscriptum. Genuæ per Jos. Dominicum Peri. 1649. Le Vuide pros-
crit. A Genes chez Jos. Dominique
'eri 1649.

Terra machinis mota. Romæ typis Hæredum Corbeletti. La Terre soulevée avec des machines. A Rome chez les Heritiers de Corbeletti 1655. Il y fixe la mesure & la pesanteur de la Terre.

Problemata geometrica. Parmæ apud Rosatum 1675. Problemes géometriques. A Parme chez Rosati. 1675.

Mechanicorum libri octo. Lugduni apud Anissonios. 1684. Huit Livres sur la Méchanique dédiez au Roi très-Chrétien, qui marqua beaucoup d'estime pour l'Auteur. A Lyon chez les Anissons. 1684.

De Igne Dissertationes physicæ. Venetiis apud Pezzana 1686. Dissertations physiques sur le Feu. A Venise chez Pezzana 1686.

De Igne, pars posterior. Parmæ apud Pazzonum 1695. Derniere Partie des Dissertations physiques sur le Feu. A Parme chez Pazzoni 1695.

Hydrostaticæ Dissertationes. Parmæ apud Pazzonum 1695. Dissertations hydrostatiques. A Parme chez Pazzoni 1695.

De Angelis disputationes Theologicæ. Placentiæ apud Zambellum 1703. Dis-

putes Théologiques sur les Anges. A Plaisance chez Zambelli 1703.

Optica Disputationes. Parma apud Rosatum 1705. Dissertations sur l'Optique. A Parme chez Rosati. 1705.

Ses Ouvrages Italiens sont:

Fabrica & uso del Compasso di proporzione. In Bologna per il Ferroni 1664. *Ristampato dall' Autore con nuova aggiunta. In Bologna per il Gonghi* 1685. La Construction & l'usage du Compas de proportion. A Bologne chez Ferroni 1664. Réimprimé avec une addition à Bologne chez Gonghi. 1685.

Orazione funebre nelle Esequie di Don Paolo Conti Duca di Poli. In Parma per il Vigna 1666. Oraison funebre de Dom Paul Conti Duc de Poli. A Parme chez Vigna 1666.

La Tromba parlante. In Parma per il Vigna 1673. La Trompette parlante. A Parme chez Vigna 1673.

Le Ceneri dell' Olimpo ventilate. In Parma per il Rosati. 1677. Les cendres de l'Olympe jettées au vent. A Parme chez Rosati 1667. L'Auteur

Août 1708.

y refute l'erreur vulgaire de la tranquillité du sommet de l'Olympe, si grande que le moindre souffle de vent ne s'y fait point sentir ; & la fable qui raconte, que les cendres du sacrifice annuel y demeuroient l'année entiere sur l'Autel exposées à l'air sans être dissipées. On ne peut rendre en François le jeu du titre: *ventilate*, signifie dans le propre *jettées au vent*, & dans le figuré *examinées, refutées*. Pour se consoler de la perte de la vûë, il tourna ses études du côté de l'Optique; & il imprima à quatre-vingts huit ans sur cette Science un Ouvrage curieux, dont on vient de lire le titre. Ainsi ce qui auroit été pour tout autre une juste raison de renoncer au travail, lui fut une raison d'augmenter le sien.

Elevé dans le goût de la Philosophie de l'Ecole, il eut assez de penetration pour en appercevoir les défauts, & pour s'ouvrir des routes inconnuës jusques alors. Mais sage dans ses découvertes, il ne se laissa pas emporter à l'amour de ses propres pensées, ni au desir de la

 gloire

gloire, jusqu'à mépriser tout ce qui n'avoit pas le brillant de la nouveauté. Il démêla avec une justesse éxacte les veritez solides que l'Antiquité nous a transmises, & que l'usage des Théologiens a épurées, des expressions vagues & des idées bizarres, qu'une subtilité outrée y a mal-heureusement mêlées. Il estima Aristote autant qu'il le merite. Il retint la méthode judicieuse de l'Ecole, & abandonna seulement les opinions que l'experience détruit. Par une conduite si mesurée, mais si rare dans un siécle où les Défenseurs de l'ancienne Philosophie font voir trop d'entêtement, & les Partisans de la nouvelle Philosophie, trop d'audace; il sçût donner à ses Systêmes la solidité des anciens principes, & l'agrément des nouvelles découvertes. Il fit plus: l'amenité de son esprit changea en fleurs la secheresse de la Mathematique, & la barbarie de la Scholastique, sans affoiblir leur solidité par ces ornemens étrangers. Physicien méthodique, Metaphysicien clair, Dialecticien poli, s'il cultiva avec

succès ces diverses parties de la Philosophie, il s'appliqua encore plus à la principale, à celle que toutes les autres regardent comme leur fin. Il sçût, il pratiqua la Morale la plus pure. Cette égalité d'ame dans tous les évenemens, cette fermeté à l'épreuve de tous les accidens de la vie, ces grandes qualitez que la Philosophie profane promet, & qu'elle ne donne point, nôtre Philosophe Chrétien les avoit acquises dans l'Oraison, dont il faisoit ses delices. Sa tendre devotion pour Jesus souffrant, venoit de la même source. Il ne pouvoit parler ni entendre parler de la Passion du Sauveur, sans répandre des larmes. Enfin le Pere Casati a été un modelle que se doivent proposer tous les vrais Philosophes.

Article CXX.

Nouvelles Literaires.

De Prusse.

Ce Pays plus fertile en nouvelles de guerre, qu'en nouvelles

Literaires, a néanmoins produit un Livre que je vous envoye. C'est un Commentaire sur le *Salve Regina*, par le Pere Michel Ginkiewicz Jesuite sous le titre de,

Zodiacus stellarum duodecim sexies ambiens Mariam; seu Commentarii in Salve Regina Canticum, Dei Matris sacro-sanctos titulos continens, respondentes sex præcipuis solemnitatibus ejusdem. in 12. Pars prior Gedani. pag. 762. sans la table. *Pars posterior Brunsbergæ*, pages 772.

L'Auteur fait paroître dans ce Livre plus de pieté & de lecture que de goût & de méthode.

D'ALEMAGNE.

J'ai entre les mains une These soutenuë il y a un peu plus d'un an à Altdorf contre l'excés dans la boisson. *De frugalitate in sumendo potu, sive de sobrietate.* Magnus Daniel Omeis le plus celebre des Poëtes Alemans de ce tems y a présidé: Frideric Stoer étoit le soutenant. Auriez-vous deviné le sujet de la These, si je vous en avois fait un

myſtere ? On y cite un Diſtique de Maurice Landgrave de Heſſe, qui ne ſent point le terroir.

Qui vult alterius cyathis haurire ſalutem,
Tale lucrum referet, perdat ut ipſe ſuam.

A boire la ſanté des autres, on perd la ſienne.

On a imprimé dans la même Ville une Diſſertation ſur la laſſitude. *Joannis Friderici Herelii Diſſertatio de Laſſitudine. Typis Meyeri in* 4°.

J'ai appris en le liſant le moyen de laſſer un homme aſſis commodément dans une chaïſe. Il ne faut ſelon Mr. Herelius, que lui faire manger pluſieurs aloüettes.

Je vais vous rendre compte de pluſieurs Livres imprimez depuis quelque tems en ce pays, dont vous paroiſſez n'avoir eu aucune connoiſſance. Monſieur Schurtz-fleiſch Henri Leonard, a donné de nouvelles éditions de deux Poëtes Chrétiens, Commodien & Orientius. Commodien converti par la lecture des Li-

vres sacrez a écrit une espece de Satyre contre les fausses Divinitez du Paganisme, & les mœurs relâchées de quelques Chrétiens. Son style est grossier, sans tour, sans agrément. Ce n'est ni vers ni prose à proprement parler; mais je ne sçai quelle espece de prose cadencée, où regne l'acrostiche. Mr. Douvel dont la sçavante Dissertation sur Commodien, est jointe à la nouvelle édition, prétend qu'il étoit Africain & voisin du tems de Saint Cyprien. Il n'épargne pas Mr. du Pin, qui s'est imaginé que Commodien étoit de Gazè dans la Palestine, parce qu'il s'appelle *Gazæus*. Mr. Douvel prétend que Commodien ne s'appelle ainsi, que pour marquer qu'il étoit nourri des trésors de l'Eglise *de Gaza Ecclesia*, & que *Gazæus* est le synonyme de *mendicus Christi*, autre épithete que Commodien s'est donnée. Mr. Rigaut déterra ce pitoyable Ouvrage & le fit imprimer à Toul en en 1650. On le joignit à son édition de St. Cyprien en 1666. d'où il a passé dans le 22e. Tome de la Bibliotheque des Peres.

La nouvelle édition contient une Préface de l'Editeur, celle de Rigaut, la Dissertation de Mr. Dovvel, le Texte de Commodien, avec les sçavantes notes de Rigaut.

Commodiani Poëta Christiani Instructiones adversùs Gentium Deos, pro Christianâ disciplinâ primùm in Germaniâ edita, recognita, & aucta accessione Dissertationis Henrici Doduelli de atate Commodiani, cum Prafatione Henrici Leonardi Schurtz-fleischii. Vittembergæ in 4°.

Il ne faut pas oublier, que ce mauvais Poëte est encore plus mauvais Théologien, & que ses erreurs ont fait condamner ses Ouvrages par le Pape Gelase.

L'Autre Auteur, que M. Schurtzfleisch a jugé digne d'une nouvelle édition est Orientius né à Osca en Espagne, qui fut Evêque d'Elne, après avoir exercé quelque Magistrature à Auch en Gascogne, different de deux Martyrs de même nom, l'un Armenien, l'autre Espagnol, de la même Ville que l'Auteur.

Le seul Ouvrage qui nous reste de lui est un Poëme moral intitulé, *Avertissement aux Fidelles.* Le sçavant Jesuite Delrio en publia le pre-

mier Livre à Anvers l'an 1600. Laurent Ramires en donna une seconde édition avec des notes à Salamanque. Le Docte Pere Martene Benedictin ayant heureusement découvert le second Livre de cet Ouvrage, & un Manuscrit du premier Livre plus complet que celui de Delrio, il insera l'Ouvrage entier dans *sa Collection d'anciens Monumens imprimée à Roüen en* 1700. Mais par une fidelité trop scrupuleuse pour son Manuscrit, il y laissa un grand nombre de fautes grossieres & très aisées à corriger, qui donnérent occasion au feu Pere Commire de mettre dans vos Memoires de Juillet & Septembre 1701. des conjectures très ingenieuses sur divers endroits d'Orientius. Mr. Schurts-fleisch a rendu son édition plus correcte & plus ample. Il a joint au Texte & aux notes du Pere Martene, les notes de Delrio, de Barthius, de Rivinus, les siennes, les remarques de Lipse, de Schondonck, de Guillaume Fabricius, & d'un Critique anonyme; outre une sçavante Préface, où il releve quelques mécomptes de Vos-

ſius le pere, des Jeſuites Brouver & Delrio, de Rivinus, & du Pere Martene ſur l'Auteur.

Henrici Leonardi Schurtz-fleiſchii Orientius Illiberitanus in Hiſpaniâ Bœticâ Epiſcopus, Poëta Chriſtianus, cujus libellus, qui inſcribitur Commonitorium Fidelium, denuò collatis duobus manuſcriptis codicibus Aquicinctino & Turonenſi, ex lectione Martini Delrii & Edmundi Martene editus, recognitus, atque integro libro ſecundo, qui in maximâ Patrum Bibliothecâ deſideratur, auctus; ejuſque & variorum notis illuſtratus. Acceſſit ejuſdem Præfatio cum adjecto indice Vitembergæ Saxonum. in 4°.

Il a paru dans la même Ville (Vittemberg) une Diſſertation de Mr. Brendelius ſur un ſujet des plus curieux.

La gueriſon des maladies par la Poëſie & la Muſique. L'Auteur habile Profeſſeur en Medecine traite d'abord du pouvoir de la Muſique ſur le corps humain. Il cite en preuve un beau paſſage de Macrobe dans ſon Commentaire ſur le Chapitre troiſiéme du livre ſecond du ſonge de Scipion. *Il eſt ſi vrai, dit-il que la diſ-*

position de l'ame dépend du chant & de la Musique, que la Musique donne le signal du combat & celui de la retraite; parce qu'on la croit propre à exciter & à calmer les transports du courage. Elle endort, elle éveille: elle inspire la mélancholie, elle la dissipe: elle porte à la colere, elle rappelle à la clemence: elle guérit même les maladies du corps. Mr. Brendelius appuye d'une remarque ingenieuse ce témoignage si formel en faveur de la Medecine harmonique. Les premiers Medecins, dit-il, ont été les inventeurs de la Poësie & de la Musique. Apollon, Orphée, Chiron, Musée, Hesiode, Empedocle, Homere, Alcée, Nicandre, Lucrece, & Virgile, ont été habiles Médecins, & Poëtes excellens. Il veut qu'on distingue soigneusement la nouvelle méthode qu'il propose, de la superstitieuse & criminelle maniere de guérir les maladies par des paroles de l'Ecriture, dont on abuse, des caracteres & tant d'autres secrets diaboliques, que la credulité d'un côté, & de l'autre l'impieté met en vogue. On ne peut imaginer ni supposer entre la pro-

nonciation de ces mots bizarres, ces caracteres pendus au col, ou portez au bras, & la guerison des maladies aucune liaison naturelle : & il est manifeste que ces prétendus remedes ne réüssissent que par bazard, ou par enchantement. Pour la Médecine Musicale l'Ecriture & la raison la justifient. David calmoit les noires vapeurs de Saül par les sons de la Harpe. Thales, si nous en croyons les Historiens Grecs, se servit utilement des instrumens de Musique les plus doux, pour arrêter *le* ravage d'une peste qui désoloit sa *Patrie*. On sçait qu'une regle observée par les Pytagoriciens leur ordonnoit de se tranquiliser l'esprit, & de se calmer le sang par une douce Musique avant que de se coucher. Le matin ils s'éxcitoient au travail, & mettoient les esprits en mouvement par une Musique vive & animée. L'Auteur traite ici sçavamment de la Musique ancienne, & des divers effets de ses differens modes. Il explique par les principes de la Physique moderne, la force du chant sur les esprits animaux. Il *fait* par des experi

nces qui confirment son opinion. rsonne n'ignore que le chant & la ise son un remede specifique con- le poison de la tarentule, & que Musique est d'un grand secours is les attaques de phrenesie : mais i de gens sçavent que le son de lute douce soulage beaucoup la ite sciatique. Nôtre sçavant Me- :in l'assure, & l'on ne peut s'em- :her de souhaiter que son Syste- soit vrai. Il n'y a personne qui is ses infirmitez n'aimât mieux ir recours à des Violons qu'à des othicaires.

Dissertatio medica de curatione mor- im per carmina & cantus musicos. side Adamo Brendelio disputandam osuit Martinus Adolphus Poble Vit- berga Literis Hackianis. in 4°.

Aaron Margalitha, qui du Judaïs- a passé au Calvinisme, Profes- r des Antiquitez Hébraïques is l'Université de Francfort sur der, a refuté dans un Traité sur :inquante troisiéme chapitre d'I- :, les fausses subtilitez dont les bbins se servent, pour détourner son véritable sens, une prédiction

si claire des souffrances du Messie.

Oblatio Aaronis, seu Tractatus de passionibus Christi, quem sub auspicio Dei Optimi Maximi, speciminis loco de Orthodoxâ suâ fidei confessione, edidit Aaron Margalitha, Judaeorum olim Doctor, nunc Dei gratiâ Christi Discipulus. Francofurti ad Viadrum. in 4°.

Trois Dissertations, l'une imprimée à Lipsic,& deux à Strasbourg,ne doivent pas être oubliées. Dans la premiere Mr. Schultz & Mr. Grimme son Disciple, ont recüeilli ce que les beaux Esprits du Paganisme ont dit de plus fort contre la pluralité des Dieux.

Πολυθεότητα Gentilium à Gentilibus confutatum. Lipsiæ literis Joh. Andreæ Zischau. in 4°.

Dans la seconde Mr. Scherzius Professeur de Strasbourg traite *de l'art de supplanter.* L'Auteur a beaucoup lû Tacite : Il ne devoit pas aller chercher si loin des exemples pour s'instruire : ils ne sont pas rares.

De artibus supplantandi. Lipsiæ. in 4°.

L'Auteur de cette Dissertation en a publié une autre sur un sujet plus délicat.

De Jure transeundi territorium alterius cum exercitu. Du droit de faire passer son armée sur les terres d'un autre Etat.

Mr. Zentgraff a éclairci l'Histoire de la chûte de Tertullien par sept Dissertations, où il s'étend beaucoup sur l'Héresie des Montanistes. On s'apperçoit aisément qu'il en veut à la nouvelle Secte des Pietistes qui troublent l'Eglise Lutherienne.

Joannis Joachimi Zentgraff Exercitationes Historico-Theologicæ de Lapsu Quinti Septimii Tertulliani ad Montanistas.

Mr. Zentgraff prétend que Tertullien se sépara des Montanistes, comme il s'étoit séparé de l'Eglise.

DE ROME.

Mr. l'Abbé Garafolo a entrepris la défense des Considerations du Marquis Orsi sur la maniere de bien penser, qu'un Académicien de Padoüe a réfutées un peu vivement.

Raggionamento di Biagio Garafolo, in difesa delle considerazioni sopra il Libro della maniera di ben pensare; ove si stabiliscono gli argomenti di esse considerazioni, & si dichiarano varii Luoghi d'Autori Greci a torto impugnati; indirizzato all' Illust.

Août 1708.

triss. Signor Marchese Giouan Giuseppe Orsi. In Roma presso Francesco Gonzaga. 1708. *in* 4°.

Le sçavant Abbé témoigne une extrême indignation contre l'Adversaire du Marquis Orsi, de ce que, né Italien, il attaque l'Apologiste des beaux Esprits d'Italie, & de ce qu'il ne garde pas tous les ménagemens dûs à la naissance & au mérite de l'Illustre Marquis, qu'il vous loüe d'avoir gardez soigneusement, quoi qu'obligez à défendre contre lui le Pere Bouhours. L'Ecrit presque entier roule sur des passages d'Auteurs Grecs, que Mr. Garafolo prétend avoir été mal expliquez, & critiquez sans raison par l'Académicien de Padoüe. Le mérite de Mr. Garafolo n'est pas borné à la belle Literature. Il fit imprimer l'an passé un Livre sur la Poësie Hebraïque & sur la Poësie Grecque.

Considerazioni di Biagio Garafolo intorno alla Poësia degli Ebrei & dei Greci. In Roma per Francesco Gonzaga 1708. *in quarto.*

Le bruit court que Mr. le Marquis Orsi imprime une replique aux extraits que vous avez faits de sa réponse. On verra avec plaisir continuer une dispute, où la moderation regne, & qui peut contribuer à former le goût & à perfectionner l'esprit des Italiens & des François.

D'ANGLETERRE.

Mr. Collier, qui passe d'un consentement general pour le meilleur Ecrivain de l'Angleterre, vient de donner un Ouvrage digne de lui. C'est *le premier tome de l'Histoire Ecclesiastique de la grande Bretagne, depuis qu'elle a reçu la Religion Chrétienne.* Ce premier volume finit avec *le Regne d'Henri VII.* L'Auteur continuera son Ouvrage, *jusqu'à la fin du Regne de Charles second.*

Il a paru de nouveaux libelles sur les petits Prophetes Camisards. *La seconde partie de celui qui est intitulé,* Clavis prophetica; *& trois lettres outrageantes adressées à Mr. Misson*, sont destinées à tourner en ridicule les petits Prophetes & leurs Fauteurs. D'un autre côté Mr. Misson s'est défendu par un petit Livre intitulé, *mélange curieux.* Il proteste qu'il ne croit pas les petits Prophetes inspirez; mais il ose soutenir, qu'on n'a pas encore prouvé, que ce soient des Imposteurs. Que veut-il donc qu'ils soient? y a-t'il quelque milieu pour eux, entre être vrais ou faux Prophetes? Mr. Lacy un de leurs Sectateurs continuë de publier *ses avertissemens Prophetiques.* Il avoit promis de ressusciter un certain Mr. Emes le vingt-cinquiéme de Mai; mais il a manqué de parole. Si on laissoit faire les Camisards, la Comedie se chan-

geroit bientôt en Tragedie, & ils exerceroient ici les cruautez qu'ils ont exercées dans les Cevennes. L'Angleterre connoît enfin par elle même le caractere de ces rebelles, qu'elle égaloit aux Martyrs.

On imprime *une Traduction Angloise du Dictionnaire de Mr. Bayle & de ses pensées sur les Cometes.*

L'Histoire des Gardes du grand Sceau *d'Angleterre en deux tomes in* 8°. est peu de chose. Tout y est croqué hors *les vies du Chevalier Vhistok & du Comte de Clarendon.*

DE HOLLANDE.

Dickhuisen vend un Traité des venins par Mr. Linden Medecin Suedois.

Johannis Linden M. D. de Vermlandia Sueci, de venenis in genere & specie Exercitatio, videlicet de eorum naturâ & in corpus agendi modo, atque eadem pro morbi acuti vel chronici ex iisdem oborientis indole curandi, & in esculentis potulentisque indagandi ratione, juxtà Veterum quorumdam & Recentiorum Dogmata, ad solidorum & fluidorum corporis organici leges mechanicas deducta & explicata. Lugduni Batavorum apud Andream Dickhuysen. 1708. *in* 12.

Mr. Linden tient ce que le titre promet: il explique sçavamment la nature des differens venins, leurs effets, les remedes qu'on peut leur opposer.

Isaac Heyd Libraire d'Amsterdam a mis en vente un Livre contre la Philosophie Cartesienne.

Joannis Dartiguelongue Apographe contra Cartesium in 8°.

Les autres Livres nouveaux sont :

Le Journal du siege de Turin chez Pierre Mortier.

Le Dictionnaire Italien-Hollandois, & Hollandois-Italien chez le même.

DE LUXEMBOURG.

Chevalier a imprimé *l'Histoire du Comte de Mansfeld Gouverneur de Luxembourg sous Philippe second.*

DE BRUXELLES.

Le Pape par un Decret du 29. Mars 1708. a confirmé toutes les procédures de Mr. de Malines contre le sieur Vandenesse, qui refuse de signer le Formulaire. Le parti, qui n'avoit gardé aucune mesure avec le Prélat, n'en garde point avec sa Sainteté. Les Ecrivains Jansenistes avoient refuté le Monitoire de Mr. de Malines, par un Ecrit, dont les Protestans même ont été scandalizez ? Ils viennent d'opposer au Decret de Rome deux Lettres imprimées en ce pays ; mais qu'on assure être venuës de Paris. La derniere est datée du premier Avril 1708. Elles exhortent ouvertement

le rebelle Vandenesse à mépriser l'Excommunication. Comme ils ont pour la Bulle de sa Sainteté, aussi peu de respect que pour le Decret, ils ont fait courir trois Memoires François, pour empêcher qu'elle ne fût reçûë. Ils tâchent de prouver dans le premier, qu'il faut obtenir le placet du Roi avant de publier aucune Bulle dans les Païs-bas, & qu'il n'est pas du service du Roi d'y publier la derniere Bulle. On refuta ce Memoire si tôt qu'il parût par un Ecrit Latin & par un Memoire François. Les Jansenistes ont répondu par un second Memoire suivi d'un troisiéme, qui vient de de paroître.

DE PARIS.

Mr. Henrion Docteur en Droit, Professeur Royal de la langue Syriaque, Membre de l'Academie des Inscriprions, promet *une Histoire des Monnoyes depuis leur premiere fabrication, jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs.*

Mr. Caperonnier travaille par Ordre de l'Université, à préparer une *nouvelle édition & une Version Latine des Commentaires d'Eustathius sur Homere, revûs sur les Manuscrits, & éclaircis par la distinction des citations d'avec le Texte, par la vérification de ces citations, & par des notes.*

La premiere partie de la Bibliotheque

succede du Pere le Long de l'Oratoire, va paroître. Elle contient un ample Catalogue des Editions & des Versions de la Bible avec des notes critiques. La seconde partie traitera des Commentateurs.

Le dixseptiéme siécle de la Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques de Mr. du Pin en cinq tomes in 8o. paroît.

On a imprimé depuis peu les Livres suivans :

Lettres Théologiques du Pere Lamy Benedictin. Chez Pralard.

Dissertation sur Victor de Vite. Chez Huguier in 12. L'Auteur pour sortir des difficultez qui embarrassent les Critiques sur le tems de son Episcopat, suppose qu'il y a eu deux Evêques de Vite de même nom, & que l'Historien a succedé à l'autre. On doute, que le Victor de Vite inconnu jusqu'ici fasse fortune.

Question curieuse, si l'Histoire de la Conquête d'Espagne par Abulcacim Taris abentarique est un Roman. Chez Huguier in 12.

L'Anonyme s'avise un peu tard de proposer cette question décidée il y a longtems. Aucun Sçavant n'a été la duppe de Michel de Luna prétendu Interprete & véritable Auteur de cette Histoire fabuleuse. Ces deux petits Livres sont de l'Apologiste de Armoricains.

Le R. Pere Echard Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, choisi pour achever la Bibliotheque des Ecrivains de son Or-

dre, commencée par le feu Pere Quetif, vient de justifier ce choix par un Livre, où par la Critique des Ouvrages de Vincent de Beauvais, il détruit sans ressource un argument assez spécieux, dont Pierre d'Alva s'étoit servi, pour ôter à Saint Thomas la fameuse Somme de Théologie qui porte son nom. Nous donnerons incessamment l'extrait de ce curieux Ouvrage.

L'Academie des Inscriptions a obligé Mr. de Boze son Secretaire, à faire imprimer *l'Eloge Historique du feu Pere Mabillon*, qu'il prononça dans la derniere Assemblée de cette Académie. Il est imprimé *chez Cot Libraire de l'Académie, in quarto.* La lecture de cet Eloge fait souhaiter avec plus d'ardeur l'Histoire de l'Académie des Inscriptions, que ce sçavant & ingenieux Secretaire promet pour l'année prochaine.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts, Mois d'Août 1708.

ART. CVI. R*eponſe aux Entretiens composez par Mr. Bayle contre la conformité de la Foi avec la raiſon, & l'Examen de ſa Théologie.* Page 1293

ART. CVII. *Traité des Fougeres de l'Amerique par le R. P. Plumier Minime &c.* p. 1306

ART. CVIII. Obſervationum ſelectarum &c. Tomus quintus. *Tome cinquiéme des Obſervations choiſies, &c.* p. 1310

ART. CIX. *Eloge de Dom Claude de Vert Benedictin de la Congregation de Clugny &c.* p. 1321

ART. CX. Archivorum veteris Teſtamenti libri tres. *Les Archives de l'ancien Teſtament &c. par le Pere Scambati de Naples Jeſuite.* p. 1337

ART. CXI. *Traité du ſecret de la Confeſſion, par un Docteur de Sorbonne.* p. 1352

ART. CXII. *Reflexions ſur la Rheto-*

rique, où l'on répond aux objections du Pere Lamy Benedictin, par M. Gibert. p. 1358

ART. CXIII. *Suite des Observations sur la Cataracte, par Mr. Brisseau Medecin major &c.* p. 1366

ART. CXIV. *Lettre de Mr. Mallemans Chanoine de Sainte Opportune sur un passage de Saint Luc.* p. 1390

ART. CXV. *Deux Memoires touchant l'introduction du Formulaire d'Alexandre VII. en Flandre.* p. 1397

ART. CXVI. *Relation touchant l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences du 18ᵉ. Avril 1708.* p. 1411

ART. CXVII. Lamberti Bos Observationes miscellaneæ &c. Horatii Vitringa Animadversiones &c. *Observations mêlées de Lambert Bos sur quelques endroits du nouveau Testament, & des Auteurs Grecs. Avec un Essai de Remarques d'Horace Vitringa sur la Philologie de Vorstius.* p. 1429

ART. CXVIII. *Analyse démontrée; ou la Methode de resoudre les Problêmes des Mathematiques, & d'apprendre facilement ces Sciences &c. par le*

R. P. Reyneau de l'Oratoire. p. 1438

ART. CXIX. *Eloge du P. Paul Casati Jesuite natif de Plaisance.* p. 1453

ART. CXX. *Nouvelles literaires.*

De Prusse. p. 1460

D'Alemagne. p. 1461

De Rome. p. 1471

D'Angleterre. p. 1473

De Hollande. p. 1474

De Luxembourg. p. 1475

De Bruxelles. ibid.

De Paris. p. 1476

Fin de la Table.

ATA D'AOUST. 1708.

: 1319. ligne 1. *croyoient*, lisez, *croyent.*
-ig 9. *il fut envoyé*, effacez, *il.*
:s Extraits de la Réponse aux Entretiens de
me & de Thémiste, des Archives de l'Ancien
ment . . Observations mêlées de Bos, le
... corrigera quelques fautes, qui ne consi-
que dans des Lettres Françoises ou Gréques.
lig. 3. lisez, *singulier & presque unique.*
Extrait de la suite des Observations de M.
:au, on a manqué à mettre des guillemets
marge des paroles de M Brisseau.
Article CXII. l'Imprimeur a retranché
age & demie.
lig. 11. lisez, *a fourni.*
lig. 2. *Valdenni*, lisez, *Valdensis.*
lig. 2. *generale*, lisez, *& generale.*
lig. 22. *des Brides*, lisez, *des Brises.*
lig. 19. *connuës*. lisez, *connuë.*
lig. 3. lisez, *sont.*
lig. derniere, joignez *in*, à *dirizzato.*
, lig. 22. lisez, *Tarif.*

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]
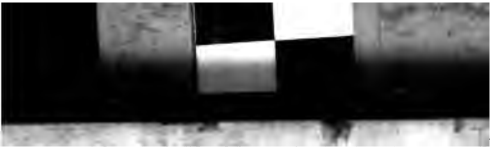
[illegible]